

Etudes et Thèses

An abstract graphic design featuring a series of wavy, overlapping lines in shades of red and white. The lines originate from the top left and curve downwards and to the right, creating a sense of movement and depth. The background is a solid, deep red color.

MIGRATION ET URBANISATION LE CAS DE LA CÔTE D'IVOIRE

Françoise DUREAU

Éditions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

Françoise DUREAU

**MIGRATION ET URBANISATION
LE CAS DE LA CÔTE D'IVOIRE**

Éditions de l'ORSTOM

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN COOPÉRATION

Collection **ÉTUDES et THÈSES**

PARIS 1987

Cet ouvrage a fait l'objet d'une Thèse de Doctorat de 3ème Cycle soutenue en 1985 à l'Institut de Démographie de Paris (Université de Paris I).

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

REMERCIEMENTS

Débutée de façon individuelle en Côte d'Ivoire, cette thèse s'est poursuivie à l'ORSTOM dans le cadre de l'Unité de Recherches "Facteurs et mesures de la croissance urbaine" du département "Urbanisation et Socio-systèmes urbains" : je voudrais donc remercier le Chef du Département, M. E. LEBRIS, ainsi que MM. P. ANTOINE et J.P. DUCHEMIN, qui ont favorisé la poursuite de mes travaux.

Je tiens à adresser ma profonde reconnaissance à M. P. COLLOMB (I.N.E.D.) qui m'a fait part de conseils tout au long de la réalisation de cette thèse, en me faisant découvrir de nouvelles approches des questions de population.

Ma gratitude s'adresse à tous les collègues d'Abidjan qui m'ont apporté leur soutien lors de ma mission en 1984, comme tout au long de mon séjour au Ministère du Plan. Je voudrais exprimer ma reconnaissance à l'équipe de la Sous-Direction de la Démographie, dirigée par M. M. DIALLO qui m'a autorisée à exploiter les données de migrations de l'Enquête à Passages Répétés ; M. B. ZANOOU, démographe, doit être chaleureusement remercié pour l'aide précieuse qu'il m'a apportée sans discontinuer depuis 1980. Mes remerciements s'adressent aussi aux collègues de la Direction du Développement Régional qui m'ont assuré leur soutien : je voudrais citer M. S. DANON, sociologue dida qui m'a fait connaître les réalités divolaises.

Cette étude n'aurait pu être réalisée sans le soutien de Monsieur le Maire de Divo, et de toute l'équipe municipale. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance à MM. S. LAKOU, F. OKOU-TOHOURI et D. NIABA, enquêteurs divolais qui ont réalisé le recensement des établissements de Divo : sans leur efficacité et leur endurance, la collecte des données n'aurait pu être menée à bien dans des conditions aussi délicates qu'éprouvantes.

Enfin, que tous ceux qui m'ont prodigué des conseils, communiqué des informations, ou ont contribué au bon déroulement de mes travaux soient assurés de ma sincère reconnaissance pour leur contribution à la réalisation de cette thèse, et veuillent bien ne pas me tenir rigueur de ne pas les avoir remerciés nommément ici : je n'oublie pas que sans eux, collègues et amis d'Abidjan, Divo et Paris, cette thèse n'aurait pu voir le jour.

* * *

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
PREAMBULE	7
INTRODUCTION	19
PREMIERE PARTIE : METHODOLOGIE ET EVALUATION DES DONNEES	39
1.1. Considérations méthodologiques	43
1.2. Les données démographiques nationales	60
1.3. Les données socio-économiques nationales	121
1.4. L'enquête activité-migration à Divo	135
1.5. Bilan et schéma d'exploitation des données	153
DEUXIEME PARTIE : LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DES VILLES IVOIRIENNES	161
2.1. Problèmes de définition de la ville ivoirienne	165
2.2. Une poussée urbaine sans précédent depuis 1950	188
2.3. Emergence et maturation de la hiérarchie urbaine : éléments de dynamique démographique	200
2.4. Aspects spatiaux de la croissance urbaine	225
2.5. Types et facteurs de croissance des villes ivoiriennes	241
2.6. Conclusion	265
TROISIEME PARTIE : LES MIGRATIONS, ELEMENT MOTEUR DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE DES VILLES IVOIRIENNES	269
3.1. Les structures démographiques des villes, révélatrices de l'importance des migrations	273
3.2. Caractéristiques générales des migrations urbaines en Côte d'Ivoire	295
3.3. Migration et développement économique des villes	327
3.4. Conclusion	365
QUATRIEME PARTIE : LA CROISSANCE DE LA VILLE DE DIVO - ANALYSE DU ROLE DES IMMIGRES DANS LE PROCESSUS D'URBANISA- TION A PARTIR D'UN CAS DE DEVELOPPEMENT URBAIN SPONTANE EN MILIEU FORESTIER IVOIRIEN	369
4.1. Du poste administratif au pôle régional	373
4.2. Les processus migratoires responsables de la croissance démo- graphique de Divo	415
4.3. Les créations d'activités dans la ville par les immigrants	504
4.4. Migration et structurations économique et spatiale	525
CONCLUSION GENERALE	557

ANNEXES	569
BIBLIOGRAPHIE	611
LISTE DES TABLEAUX	639
LISTE DES FIGURES	642
LISTE DES CARTES	644
SIGLES ET ABREVIATIONS	646
TABLE DES MATIERES	648

AVERTISSEMENTS

Les chapitres 1.2, 1.3 et 1.4 correspondent à une analyse détaillée de chacune des sources de données utilisées dans le cadre de cette thèse. Le lecteur non intéressé par ces développements techniques peut passer directement du chapitre 1.1 au chapitre 1.5, où sont synthétisés les résultats de l'analyse des sources d'information démographique et économique.

Les tableaux, graphiques et cartes présentés dans l'ensemble de cette thèse ont été conçus, établis et dessinés par l'auteur à partir des sources statistiques mentionnées. Dans les quelques cas où il s'agit d'une simple reproduction à partir d'un document existant, est portée la mention "Rep." avant la référence bibliographique. Les documents photographiques ont été réalisés par l'auteur, en février-mars 1984, à DIVO (Côte d'Ivoire).

Sur chacune des pyramides des âges, apparaît en noir l'excédent d'un sexe par rapport à l'autre dans chaque groupe d'âge ; sauf mention contraire, les pyramides sont calculées pour une population de 1 000 individus (hommes + femmes).

Depuis le 4 août 1984, la Haute-Volta s'appelle BURKINA FASO, et les habitants de ce pays, BURKINABE, au lieu de Voltaïques. Nous avons néanmoins conservé les anciennes dénominations pour cette thèse, toutes les données et analyses se rapportant à une période antérieure au changement de nom de ce pays.

P R E A M B U L E

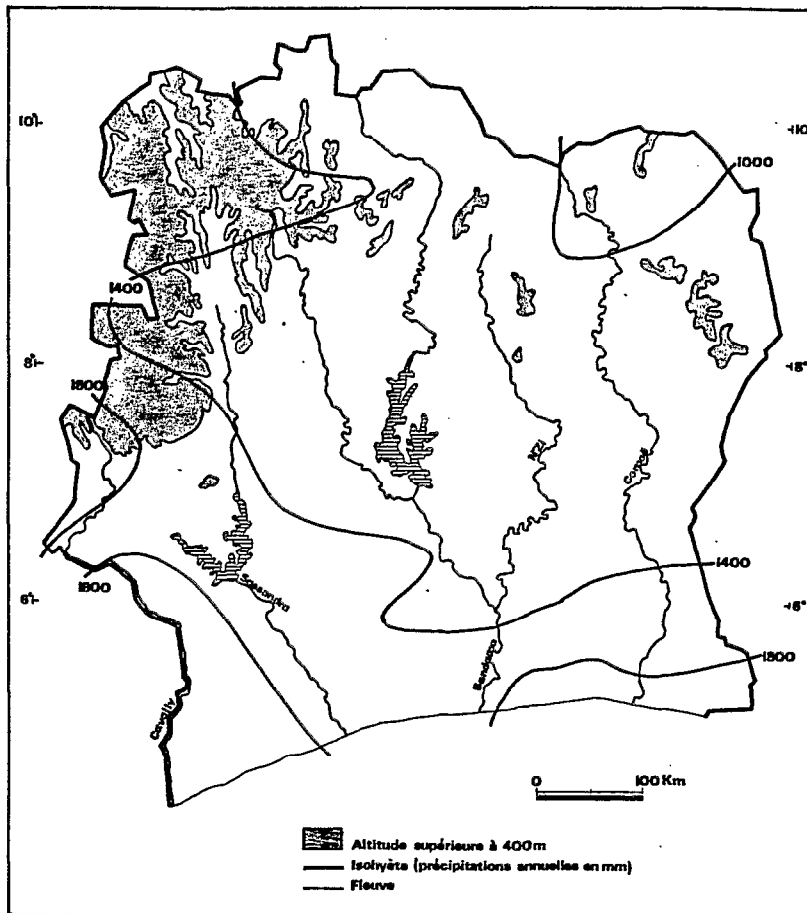
Avant de présenter notre problématique d'étude, nous voudrions rappeler ici les grandes caractéristiques de l'espace ivoirien et, surtout, le contexte politico-économique qui a conditionné sa forme actuelle : la dynamique urbaine et les mouvements de population qui la sous-tendent ne pourraient être correctement analysés sans avoir précisé, dans une perspective historique, les principaux facteurs constituant et structurant cet espace.

Classique, la situation de la Côte d'Ivoire l'est par maints aspects, liés à sa position géographique et à sa qualité d'ex-colonie française. Mais la politique de développement initiée par son Président et son rythme de croissance économique lui confèrent des caractères originaux qu'il est important de souligner dès ce préambule ; si ses particularités en font un site privilégié pour l'étude de l'urbanisation, elles tracent aussi les limites des conclusions auxquelles nous pourrions aboutir dans ce travail.

1. UN MILIEU TOPOGRAPHIQUEMENT PEU CONTRASTE, DOMINE PAR LES DIFFERENCES CLIMATIQUES

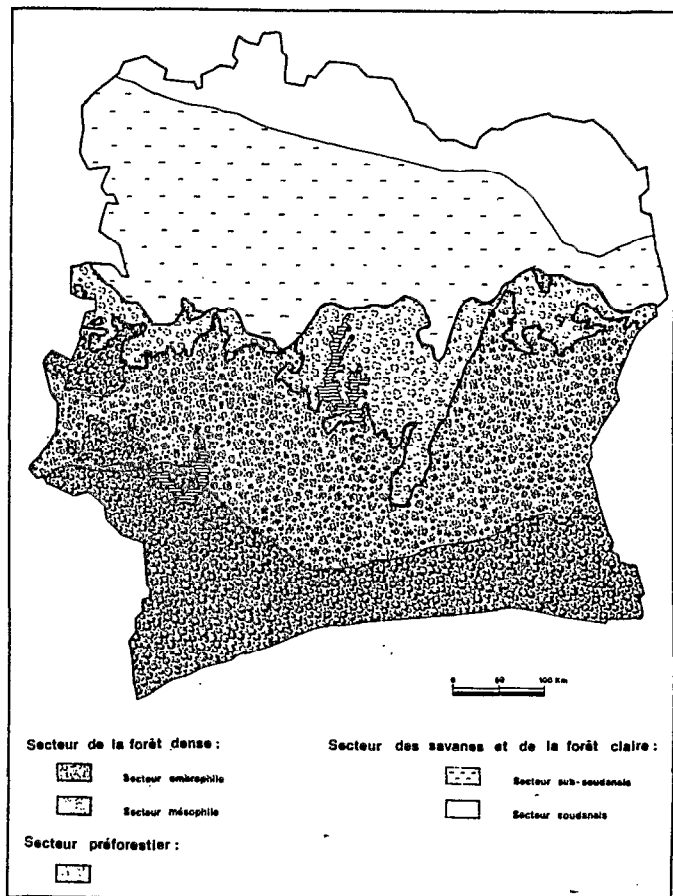
S'étendant sur environ 322 500 km² en bordure du Golfe de Guinée, la Côte d'Ivoire présente un relief peu contrasté, si l'on excepte l'extrême ouest du pays où les altitudes dépassent 1000 m ; dans ce vieux socle cristallin relativement uniforme, quatre fleuves (d'ouest en est, le Cavally, le Sassandra, le Bandama, et la Comoë) s'écoulent depuis le nord du pays pour se jeter dans le Golfe de Guinée, avec un cours très variable qui réduit les possibilités de navigation.

Plus que la structuration par le réseau hydrographique, et la particularité des reliefs occidentaux, c'est le climat qui introduit de réelles différenciations régionales au sein du pays : la Côte d'Ivoire s'étendant entre le 5e et le 10e parallèle Nord, l'étirement en latitude entraîne



Carte 0.1 - Milieu naturel

Carte 0.2 - Végétation



Sources : . Atlas national de Côte d'Ivoire - ORSTOM - IGT
 . Atlas de Côte d'Ivoire - Jeune Afrique.

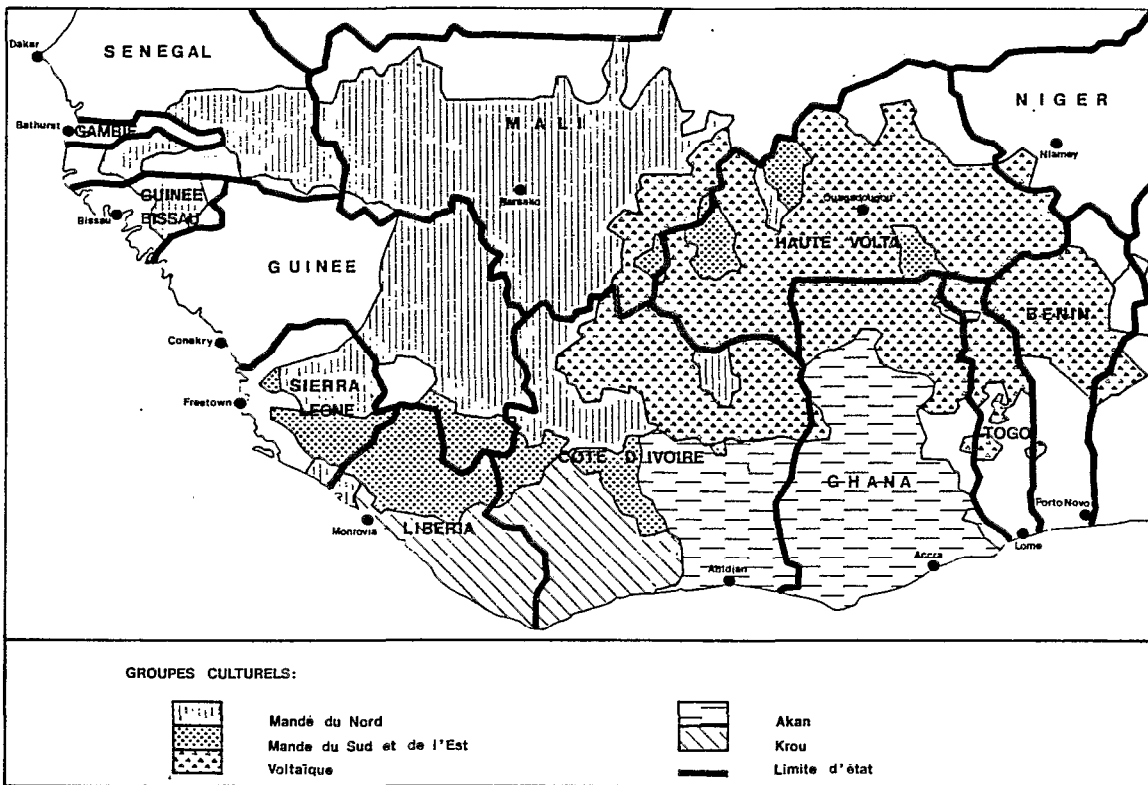
des variations climatiques sensibles. Tandis que le climat subéquatorial domine dans la partie méridionale du pays, celui-ci s'efface progressivement pour laisser la place à un climat tropical humide, puis à un climat soudanais à l'extrême nord du pays : la carte 0.1 rend compte de la sécheresse croissante du climat au fur et à mesure que l'on gagne en latitude.

Cette subdivision climatique engendre deux types de paysages végétaux bien individualisés (carte 0.2) : alors que le sud du 8e parallèle est le domaine exclusif de la forêt dense, au nord de ce parallèle, la forêt s'éclaircit progressivement et fait place à la savane forestière, puis à la savane arborée. C'est donc la diversité des paysages végétaux dictée par les variations du climat en fonction de la latitude (et localement de l'altitude pour l'extrême ouest du pays) qui constitue le phénomène naturel majeur en Côte d'Ivoire, introduisant une diversité dans un ensemble au relief monotone. Néanmoins, il ne faudrait pas pour autant conclure à une donnée naturelle figée, ni attribuer à ce facteur un pouvoir déterministe absolu : d'une part, le contact forêt-savane est constamment modifié dans son tracé par l'action humaine, d'autre part les options économiques relatives au mode d'exploitation du territoire ivoirien jouent un rôle décisif et exacerbent cette différenciation naturelle entre le nord et le sud du pays. Enfin, il faut souligner que la Côte d'Ivoire, même dans sa partie la plus méridionale, n'est pas à l'abri d'amples variations climatiques, comme en témoigne la sécheresse qui sévit depuis deux ans sur l'ensemble du pays ; la disparition progressive de la forêt, et la présence de grandes surfaces en eau créées par les barrages hydroélectriques ne sont pas sans conséquence sur le climat de ces régions.

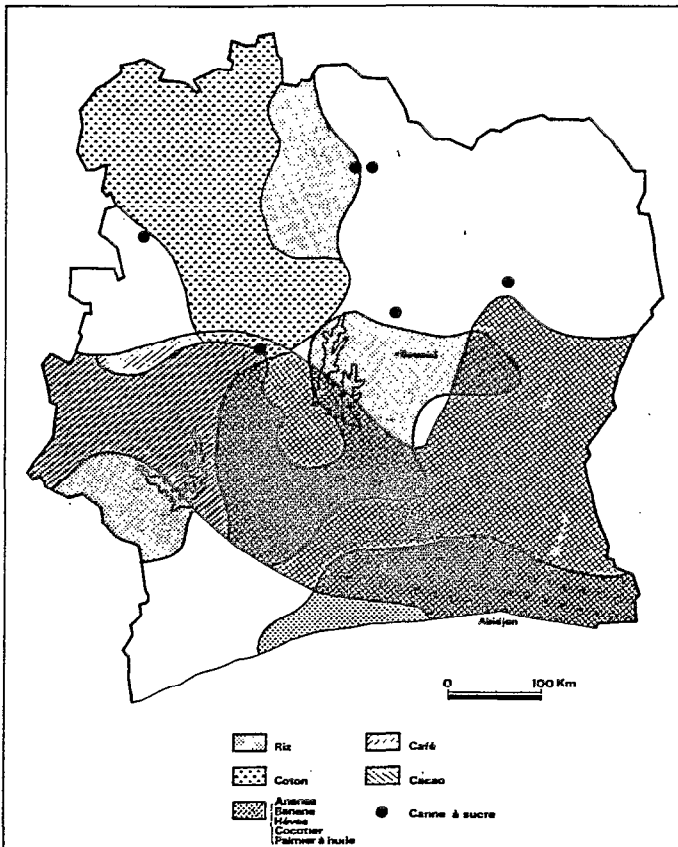
2. UNE TRES GRANDE DIVERSITE ETHNIQUE

Milieu naturel différencié par les variations climatiques, la Côte d'Ivoire présente une grande diversité sur le plan de la composition ethnique de sa population : celle-ci se compose en effet de plusieurs dizaines d'ethnies différentes tant par leurs structures essentielles et leurs pratiques sociales et économiques que par leurs langues. Cette multitude d'ethnies appartient à quatre grands groupes (Mandé, Voltaïque, Krou et

Carte 0.3 - Les groupes culturels présents en Côte d'Ivoire



Carte 0.4 - Principales productions agricoles commerciales



Sources : . Atlas National de Côte d'Ivoire - ORSTOM - IGT
 . Atlas de Côte d'Ivoire - Jeune Afrique.

Akan), dont les aires d'extension dépassent largement le territoire national, comme le montre la carte 0.3 des groupes culturels présents en Côte d'Ivoire : le tracé des frontières par le colonisateur ne correspond en aucune manière à celui des frontières traditionnelles entre groupes ethniques, issu des grandes vagues de peuplement qu'a connues le pays entre le 15e siècle et le 19e siècle.

Tant du point de vue du milieu naturel qu'humain, la Côte d'Ivoire peut donc apparaître comme un microcosme de l'Afrique de l'Ouest : dans un même territoire se trouvent rassemblées les principales composantes de cette région du monde. Le continuum que forme ce pays avec chacun de ses voisins ne peut que contribuer à son intégration dans un système économique et social régional.

3. LA COLONISATION FRANÇAISE : OCCUPATION ET STRUCTURATION DU TERRITOIRE, EXACERBATION DE L'OPPOSITION FORET/SAVANE PAR L'ECONOMIE DE PLANTATION

Si les tentatives de pénétration française en Côte d'Ivoire remontent au début du 17e siècle, ce n'est véritablement qu'à la fin du 19e siècle que l'implantation se fait plus massive et plus durable. A cette époque, le territoire est divisé entre quelques états précoloniaux dans le nord et le sud-est, le quart sud-ouest restant peuplé par

"des groupes qui n'avaient pas dépassé le niveau d'organisation des sociétés lignagères" (A.M. COTTEN et Y. MARGUERAT, 1976) ;

commerciallement et politiquement, ce sont les peuples soudanais à tradition marchande qui impriment une certaine structuration au nord de la zone, tandis que la moitié méridionale demeure fondamentalement inorganisée, en dehors des royaumes baoulés.

C'est au milieu du 19e siècle que l'économie de plantation voit le jour en Côte d'Ivoire pour la production d'huile de palme, commercialisée par les factoreries établies sur le littoral : quelques rades foraines connaissent de ce fait un regain d'activités (Grand Lahou, Jacquévillie, Grand Bassam, notamment dans le sud-est). Dans les années 1880, la France, comme les autres nations européennes, se lance dans la course aux colo-

nies : en 1893, est créée la colonie de Côte d'Ivoire, les frontières étant fixées après entente avec l'Angleterre et le Libéria, selon un tracé très proche des limites territoriales actuelles. D'abord limitée à la frange littorale, l'occupation française s'étend dans le Nord à partir de deux percées correspondant aux anciennes routes commerciales (axe Grand Bassam → Bondoukou à l'Est, et Grand Lahou → Sakassou au Centre). Pour faciliter la pénétration à travers la forêt et atteindre les territoires déjà occupés au Soudan, la France débute en 1903 la construction d'une voie ferrée, qui atteint Bouaké en 1912. Ce n'est que dans une deuxième phase, à partir de 1907, qu'est réalisée l'occupation des régions forestières, le gouverneur Angoulvant dirigeant les opérations militaires de la conquête armée du sud de la colonie. En 1920, la pacification du pays est terminée.

Une fois la colonie pacifiée, la mise en valeur économique du territoire peut dépasser le stade embryonnaire qui lui était réservé depuis les débuts de l'occupation française en Côte d'Ivoire. La stratégie retenue par la puissance coloniale est simple : exploitation optimale des ressources du pays, basée sur l'exportation des richesses naturelles (bois tropicaux), et de quelques produits agricoles (huile de palme, café, cacao). Ces trois plantes ayant des exigences hydriques incontournables, leur domaine d'extension se limite au sud du 8^e parallèle, limitant grossièrement la zone recevant plus de 1300 à 1400 mm d'eau par an : l'exploitation économique de la colonie est donc quasi-exclusivement limitée au sud forestier, que les conditions naturelles prédisposent à une mise en valeur hautement rentable pour la métropole. La main d'oeuvre, facteur de production insuffisamment représenté dans des contrées où la densité est alors souvent inférieure à 8 habitants au km² (ANGOULVANT, 1917), est littéralement importée de la moitié nord de la Côte d'Ivoire et des colonies soudanaises : le rattachement de la majeure partie du territoire de la Colonie de Haute Volta à la Côte d'Ivoire (1932 à 1947) est la manifestation la plus évidente de la volonté des colons d'optimiser le capital naturel et humain de production des colonies, en utilisant la main d'oeuvre des régions de savane sur les plantations de la Basse Côte.

Le rythme de diffusion de l'économie de plantation suit les cours du café et du cacao. La crise de 1929, démontrant les aléas d'une monoculture cacaoyère, contribue à l'extension des plantations de café ; après une

période de stagnation relative des deux productions de 1930 à l'après-guerre, la diffusion du café et du cacao reprend vers 1950 à un rythme très soutenu, provoqué par une brusque remontée des cours. J. TRICART (1963) souligne à ce propos :

"C'est l'après-guerre qui fut la période de rapide extension des transports routiers comme ce fut la période d'essor des cultures d'exportation. Les deux ne sont pas seulement simultanées, elles sont liées et se conditionnent naturellement".

En effet, il est primordial de considérer tous les corollaires de l'économie de plantation :

- au niveau de la structuration de l'espace ivoirien : développement du réseau de transports et du réseau commercial, naissance d'une urbanisation concentrée dans les zones de production, transferts massifs de population (autoritaires ou spontanés).

- au niveau des pratiques de la population locale : appropriation individuelle des terres pour des plantations pérennes, émergence de nouveaux modes de faire-valoir indirect, monétarisation de la société, naissance d'une nouvelle stratification sociale avec apparition d'une classe de planteurs au pouvoir grandissant.

Ainsi, la simple distribution spatiale de facteurs physiques, et plus précisément climatiques, alliée aux contraintes du milieu humain, et à la logique économique des puissances européennes, a dirigé l'exploitation économique de la colonie : en quelques décennies d'un système colonial pensé à l'échelle de l'ensemble des territoires d'Afrique de l'Ouest, l'espace ivoirien, profondément remanié, est déjà dominé par de grands déséquilibres que l'après Indépendance ne fera que renforcer.

4. LA COTE D'IVOIRE INDEPENDANTE : UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RESOLUMENT EXTRAVERTIE ET DEPENDANTE, DANS LE PROLONGEMENT DES PRATIQUES COLONIALES

La République de Côte d'Ivoire, proclamée le 4 décembre 1958, accède à l'Indépendance le 7 août 1960. Le président Houphouët Boigny met alors en application la stratégie de développement qu'il n'a cessé de prôner au

cours des années précédant l'Indépendance (1), et qui tient en ces quelques mots : tirer le maximum de profit de la dépendance économique, en se basant sur l'agriculture d'exportation pour financer la diversification des activités dans les autres secteurs. Pour le président ivoirien, la dépendance paraît la meilleure voie pour assurer rapidement une croissance soutenue : c'est dans cette optique qu'il est fait appel aux investisseurs étrangers pour pallier l'insuffisance des capitaux locaux, et que s'effectue le recours massif à un personnel d'encadrement étranger, français pour la plupart, tandis que toute l'économie est centrée sur la production de café et de cacao, et l'exploitation forestière.

Les instruments de cette politique de développement sont nombreux, depuis la politique des prix jusqu'à la structure territoriale et organisationnelle de l'administration. Nous ne citerons donc que les principaux d'entre eux :

. la Caisse de Stabilisation et de Soutien des Prix et des Productions Agricoles, qui organise la collecte, la transformation et la commercialisation du café et du cacao, garantit des prix d'achat attractifs pour les producteurs : les gains permis par la hausse des cours constituent une part importante des ressources publiques, et contribuent ainsi à l'industrialisation et l'amélioration des services ivoiriens.

. l'Etat ivoirien s'efforce de maintenir des coûts de production agricole peu élevés : l'accès à la force de travail voltaïque bon marché est assuré par la politique extérieure et l'ouverture des frontières, la reproduction à moindre coût de la population laborieuse est favorisée par des subventions publiques en direction de certains produits alimentaires de base, les salaires minimaux agricoles sont maintenus à un niveau très bas... etc.

. Un Code des investissements libéral et très attractif, la stabilité politique, et les infrastructures créées par l'Etat ivoirien (réseau de transports et de télécommunications par exemple) sont autant de facteurs favorables à l'afflux de capitaux étrangers.

(1) Pour l'analyse de la stratégie ivoirienne de développement, l'étude de Y.A. FAURE "Le complexe politico-économique", dans "Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire" (éd. Karthala, 1982) apporte un éclairage particulièrement intéressant ; notre exposé s'inspire en partie des conclusions de cet auteur.

. L'appareil administratif, enfin, encadre l'activité économique du pays : dans ce but, ont été créés de nombreux ministères, secrétariats d'état, et organismes para-publics spécialisés dans les différents secteurs d'activité, ainsi qu'un système de planification quinquennale. Il faut souligner que l'Etat ivoirien intervient directement comme investisseur dans certains domaines de l'activité économique, notamment l'agro-industrie.

Sans entrer dans un débat idéologique sur la stratégie de développement mise en oeuvre par les dirigeants ivoiriens, on ne peut que constater la croissance économique rapide de la Côte d'Ivoire dans les années qui ont suivi l'Indépendance, qui tranche avec le marasme économique des pays voisins : croissance du PIB (supérieure à 8 % par an de 1960 à 1975), augmentation des productions de café (multipliées par 1,5 entre 1960 et 1975) et de cacao (multipliées par 2,5 entre 1960 et 1975), balance commerciale largement bénéficiaire (taux de couverture export/import voisin de 120 %), tous ces indicateurs usuels témoignent de ce que certains ont appelé "le miracle ivoirien", qui s'est également traduit par une augmentation des revenus des ménages.

Seulement, les options de développement, "priorité à la croissance économique bâtie sur l'agriculture d'exportation", portent en elles un corollaire moins positif : le renforcement des déséquilibres géographiques et sociaux sont une conséquence inéluctable du modèle de développement choisi par le président ivoirien.

"L'expansion s'est faite par polarisation des ressources dans certains espaces, dans certaines couches sociales" (Y.A. FAURE et J.F. MEDARD, 1982) :

la moitié septentrionale du pays, et l'extrême sud-ouest sont restés à l'écart de la dynamique économique que connaît le pays pendant les années soixante. Les autorités ivoiriennes prennent conscience des risques que représentent ces disparités régionales : à propos de celles-ci, M.T. DIAWARA, alors Ministre du Plan, déclare au Congrès du PDCI (1) de 1970 que "il appartient aux pouvoirs publics de mettre en oeuvre les actions correctrices afin d'éviter que s'aggravant, elles (ces disparités) en viennent à mettre en cause l'équilibre du corps social, voire à provoquer à terme un blocage de la croissance elle-même".

(1) PDCI = Parti Démocratique de Côte d'Ivoire, parti unique du pays, seul parti reconnu officiellement par les autorités ivoiriennes jusqu'à nos jours.

La fin des années soixante marque la fin d'une période de croissance rapide assise sur le développement des régions de plantation (essentiellement la moitié est de la forêt) et Abidjan, et le début d'une phase de développement intégrant les questions de diffusion spatiale de la croissance.

5. LA REDUCTION DES DISPARITES REGIONALES : DISCOURS, PRATIQUES, ET EFFETS

Le Plan 1971-75 met l'accent sur les inégalités régionales tant en matière de revenus qu'à propos des équipements collectifs, et sur la nécessité de réduire ces disparités par des actions intégrées de développement, les actions sectorielles étant considérées comme vouées à l'échec. Les moyens mis en oeuvre pour réaliser le rééquilibrage du pays sont divers :

- . création de l'Office National de Promotion Rurale (1971), visant à promouvoir un "paysannat dynamique" dans un cadre de vie amélioré.

- . mise en place de Fonds Régionaux d'Aménagement Rural (1973), pour améliorer l'équipement collectif en milieu rural, avec un taux de participation financière des populations locales proportionnel au niveau de revenus de chaque région.

- . opérations intégrées : aménagement de la vallée du Bandama (AVB - 1969), et aménagement de la région sud-ouest (ARSO - 1969) dont l'objectif est de créer un pôle de développement autour du port de San Pedro.

A côté de ces moyens d'envergure relevant directement d'une politique d'aménagement du territoire, foisonnent des actions plus ponctuelles ne relevant pas d'une stratégie cohérente : citons les programmes d'équipement urbain des fêtes tournantes de l'Indépendance, les programmes d'urgence lancés par le Président lors d'une tournée dans le nord du pays en 1974, la création de blocs industriels de production agricole (programmes palmier-cocotier, sucre, soja.. etc) et de complexes d'industrie textile par contrôle des investissements privés (villes du chemin de fer), et les actions locales des sociétés d'encadrement agricole.

Tandis que le plan quinquennal 71-75 s'en tenait à la réduction des inégalités régionales, et à une concentration des efforts d'équipement sur 3 "pôles nationaux de développement", le plan 76-80 traduit une volonté

de "structuration et polarisation du territoire national", dans une logique d'aménagement du territoire : il définit de façon volontariste un réseau urbain à cinq niveaux, des sous-systèmes urbains centrés sur des pôles d'équilibre, ainsi qu'un schéma des principaux axes d'échanges interrégionaux. Une série de projets de développement intégré complètent le programme.

Constatant l'échec de cette politique d'aménagement directement inspirée des idées de la DATAR⁽¹⁾ française, le plan 81-85 se montre plus pragmatique. Sans remettre en question les options majeures de la politique de développement du pays, les objectifs opérationnels et les moyens d'action sont reformulés : la "fixation d'une armature trop rigidement hiérarchisée des villes et des réseaux correspondants" est abandonnée au profit d'une concentration d'"équipements structurants" (transports, télécommunications, énergie, services aux entreprises) dans les quelques villes où un effet induit important est attendu à court terme, tandis que tous les "équipements non structurants" (santé, éducation etc...) sont répartis selon des normes nationales uniformes. Dans la majeure partie du pays, l'objectif essentiel est d'"élargir le marché intérieur potentiel à travers un développement agricole soutenu" ; les régions de savane sont l'objet d'un effort particulier de l'Etat, puisque 79 000 F CFA par habitant y seront investis pour le développement agricole, à travers trois projets intégrés de grande envergure, contre seulement 31 000 F par tête en forêt.

Après quinze ans de tentatives de réduction des disparités régionales, et de restructuration de l'espace autour de pôles de développement dans l'intérieur du pays, la Côte d'Ivoire apparaît toujours marquée par les mêmes déséquilibres internes : comme à la fin des années soixante, la croissance a continué de se faire à partir et au bénéfice de la région forestière et d'Abidjan. Le seul élément nouveau est le déplacement vers l'ouest du dynamisme agricole, en raison de la saturation foncière du sud-est ivoirien.

Et, les mêmes maux donnent toujours lieu aux mêmes remèdes : la politique d'aménagement du territoire ne remet pas en cause ses bases idéologiques. Dans les études préalables aux programmes d'investissement pour la fin des années 80, il est toujours prévu de créer des pôles de développement dans l'intérieur par l'implantation d'industries, que l'on

(1) Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.

suppose inmanquablement polarisatrices et animatrices du développement économique.

Pourtant, un fait nouveau est apparu : la crise économique mondiale, et la baisse des cours du café et du cacao ont freiné brutalement la croissance de la Côte d'Ivoire depuis la fin des années soixante-dix. Privé d'une grande partie de ses ressources, et confronté à une dette extérieure très lourde, l'Etat ivoirien se voit dans l'obligation de limiter sérieusement ses investissements, d'autant plus que la sécheresse des deux dernières années a fait chuter les productions de café et de cacao. Le secteur privé est également touché de plein fouet : les entreprises ferment massivement, et les investisseurs étrangers se raréfient.

Cette situation restreint l'intervention de l'Etat, enfermé dans un budget de plus en plus limité : en matière de coût et de qualité des services publics comme en ce qui concerne le pouvoir d'intervention de l'Etat pour maintenir des prix peu élevés pour les denrées alimentaires ou développer de nouveaux complexes productifs, l'attentisme devient la règle. Face à la défaillance des acteurs traditionnels, investisseurs étrangers et Etat ivoirien, les acteurs locaux prennent une place grandissante dans l'économie nationale, et les facteurs de déséquilibre interne aux pays sont profondément remis en cause : peut-on pour autant en conclure que le frein à une croissance économique extravertie, volontairement dépendante réussira là où tous les programmes d'aménagement ont échoué ? Sans chercher à apporter une réponse définitive, soulignons juste que certains enseignements pourraient être tirés de cette situation de crise qui met au premier plan les investisseurs locaux habituellement exclus de la planification à l'européenne bâtie en Côte d'Ivoire, et renforce les dynamismes à l'intérieur du pays : le contexte actuel représente une période privilégiée pour l'analyse de dynamismes jusqu'ici occultés.

I N T R O D U C T I O N

1. UNE BIOGRAPHIE EXEMPLAIRE

KOKO V.A. est menuisier à Divo, ville d'environ 60 000 habitants située à 200 km au Nord Ouest d'Abidjan ; il dirige un atelier de menuiserie-ébénisterie dans le centre ville ; ses 2 femmes et ses 17 enfants résident avec lui à Divo.

Né en 1941, dans un village proche de Gagnoa, il n'a jamais été scolarisé. Son frère, maçon à Lakota, voyant qu'il ne faisait rien au village, est venu le chercher pour le mettre en apprentissage à Lakota. Au bout de deux ans, son patron, devant quitter la ville, le place comme boy chez le sous-préfet de Lakota. Ce travail ne satisfaisant pas KOKO V.A., il rentre au village après seulement deux mois passés au service du sous-préfet.

C'est alors qu'une personne connaissant ses capacités en menuiserie vient le chercher au village pour travailler dans sa propre société installée à Gagnoa : mais la société fait rapidement faillite, et KOKO V.A. se fait embaucher comme aide-ouvrier menuisier à la SOCACI, sise à Gagnoa. Il y apprend le travail sur machine à bois, et reste 9 ans dans l'entreprise, jusqu'à ce que cette dernière cesse toute activité ; c'est durant cette période (en 1960) qu'il épouse sa première femme.

Un élève du Centre Technique du Bois de Divo, le connaissant personnellement, le met alors en contact avec la direction du Centre qui l'embauche pour montrer le travail du bois aux élèves ; mais sa condition d'illettré provoque trop de sarcasmes dans cet univers d'enseignants et d'élèves scolarisés et, découragé, il quitte le Centre Technique au bout d'une année.

Il s'éloigne de Divo (en 1968) pour travailler comme menuisier salarié dans une entreprise de bâtiment à Tiassalé ; un de ses ex-apprentis de Gagnoa lui avait signalé que son patron cherchait un menuisier qualifié. Après trois ans consacrés à la construction d'équipements publics dans cette entreprise, KOKO V.A. se retrouve encore une fois sans travail, par arrêt des activités de la société qui l'emploie.

Il suit un de ses collègues béninois parti s'employer à Dabou : voyant que les affaires ne marchent pas bien, il décide de quitter son emploi au bout de 6 mois pour tenter sa chance à Abidjan. KOKO V.A. s'entretient de ses projets avec son grand frère installé à Abidjan, qui lui déconseille de rester dans la capitale où la vie est trop difficile et lui suggère de retourner à Divo, où sa renommée est déjà établie, d'y monter un atelier et d'acheter une machine.

De retour à Divo fin 1971, l'atelier commence à fonctionner quand un grave accident contraint KOKO V.A. à interrompre ses activités : toutes ses économies passent dans les soins médicaux, et l'achat d'une machine devient impossible. Il se voit donc obligé d'abandonner son entreprise pour s'employer chez un Libanais possédant un atelier de menuiserie : il reste 12 ans salarié dans cette entreprise divolaise florissante d'une dizaine de personnes, bien équipée en machines, et termine chef d'atelier.

Fin 1983, son cousin, Chef du Personnel dans une grande plantation d'ananas (COTIVANA) près de Tiassalé, lui propose de venir s'installer à Tiassalé : ayant acheté une machine à bois pour l'atelier qu'il possède en ville, celle-ci est inutilisée depuis qu'il l'a retirée d'entre les mains d'un gérant malhonnête. Il propose donc à KOKO V.A. de diriger son atelier, en utilisant cette machine. La suggestion de son cousin ne le séduit pas, sa famille nombreuse et la clientèle déjà constituée à Divo le poussant fortement à demeurer dans cette ville : c'est donc finalement à Divo qu'il installe la machine de son cousin et monte son atelier. Rapidement, il embauche un ouvrier salarié, et prend un jeune apprenti ; son ancien apprenti, qui a déjà passé 7 ans avec lui chez le Libanais, le suit également.

La qualité de son travail étant bien connue à Divo, les clients continuent de faire appel à lui pour des constructions particulières ou des équipements collectifs. Sur un terrain donné par un ami, KOKO V.A. a pu construire un atelier de 80 m² et une maison d'habitation dans le quartier nord de la ville ; ayant payé lui-même tous les matériaux, il devient donc propriétaire de son logement, et de son atelier qu'il envisage de moderniser en s'équipant d'une scie à ruban, puis d'un tour et d'une ponceuse.

C'est à KOKO V.A. que nous avons choisi d'accorder la première place de cet exposé. La raison en est simple : c'est la confrontation permanente

à des situations similaires à la sienne qui est en grande partie responsable de notre questionnement, et a orienté les travaux présentés ici. Bien qu'incomplète par rapport au témoignage recueilli, la biographie de ce menuisier installé dans une ville forestière de la Côte d'Ivoire particulièrement dynamique nous fait déjà entrevoir la complexité des itinéraires migratoires, traductions de l'appartenance des individus à un espace social étendu.

Cette biographie met en évidence la nécessité d'une approche reposant sur la dialectique micro-macro, pour cerner la dynamique du peuplement et de la localisation des entreprises :

- le récit de vie de KOKO V.A. montre que, même s'il n'exprime pas clairement les facteurs déterminant le développement d'une entreprise, son comportement et son itinéraire migratoires et professionnels s'inscrivent néanmoins dans un faisceau de contraintes économiques et sociologiques. Ces dernières deviennent évidentes quand une de ses initiatives se solde par un échec.

- les caractéristiques individuelles de la démographie ne peuvent suffire à cerner les choix et les itinéraires suivis par KOKO V.A., comme par un autre individu : pour être comprise, la stratégie migratoire et économique de KOKO V.A., qui se traduit par des choix et des actions au niveau de l'individu, de sa famille et de son entreprise, doit être replacée dans la perspective plus large du contexte capitaliste et sociologique général intervenant sur l'environnement immédiat de l'individu et de son groupe social.

- la forte mobilité économique est perçue clairement dans la biographie de KOKO V.A. : dynamique du peuplement et dynamique de la localisation des entreprises, processus interdépendants, ne peuvent être analysés comme simples résultats d'additions de comportements individuels dictés par des contingences micro-sociales ou micro-économiques.

L'étude des déterminants du développement d'une ville, de la mobilité résidentielle, et économique (créations et fermetures d'entreprises) devrait être conçue comme une série d'approches emboîtées, remplaçant les stratégies migratoires et professionnelles individuelles dans leur perspective collective et prenant aussi en compte les facteurs macro-économiques et sociologiques (les mentalités, de façon générale) ayant des effets sur ces stratégies et sur les conditions économiques locales.

2. A L'ORIGINE DE NOTRE QUESTIONNEMENT, UN PARADOXE

La pratique de la vie abidjanaise durant trois années nous a fait appréhender les réalités locales de deux façons, bien souvent conflictuelles.

- D'un côté, notre activité professionnelle à la Direction du Développement Régional, chargée de l'aménagement du territoire au Ministère du Plan nous présentait une certaine image du pays : la "Côte d'Ivoire des géographes et des aménageurs" est peinte par un grand nombre d'études, auxquelles l'uniformité des analyses et de leurs conclusions donnent un poids considérable. Le tableau dressé par la littérature circulant dans les ministères est simple : il n'y a pas de réseau urbain à l'heure actuelle en Côte d'Ivoire, le pays étant écrasé par la macrocéphalie d'Abidjan.

- De l'autre, la fréquentation suivie de travailleurs africains, ivoiriens ou non, exerçant dans le secteur public ou privé démentait l'image véhiculée par les écrits de la majorité des experts et chercheurs : la force des réseaux sociaux, le dynamisme de certaines villes de l'intérieur, l'importance des investissements productifs des cadres abidjanais dans leur région d'origine, les créations d'entreprise par des licenciés du secteur industriel ... etc, autant de réalités indéniables qui bousculaient les conclusions habituelles sur l'urbanisation ivoirienne.

C'est donc ce paradoxe apparent entre l'information lue et notre vécu quotidien qui nous a interpellée et nous a conduite à nous intéresser aux villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire à un moment où l'initiative privée locale y prend une place de premier plan, les investissements internationaux et d'Etat étant largement diminués par la conjoncture économique mondiale. Ce paradoxe n'est pas fortuit : il importe d'en rechercher les racines, à travers une relecture adéquate des principaux écrits sur la question urbaine en Côte d'Ivoire.

3. LA CÔTE D'IVOIRE DES GÉOGRAPHES ET DES AMÉNAGEURS

Si l'on considère le volume des écrits sur le fait urbain en Côte d'Ivoire, la "macrocéphalie" d'Abidjan est éclatante : comme dans la plupart des pays d'Afrique Noire, c'est essentiellement la croissance accélérée de la métropole qui a retenu l'attention des observateurs. Aspect le plus spectaculaire de l'urbanisation de ces pays, le rythme de l'expansion démographique de villes telles qu'Abidjan suscite également des inquiétudes parmi les dirigeants, soucieux de maintenir l'ordre, de gérer et faire fonctionner une ville concentrant des centaines de milliers d'habitants ou plus, tout en recherchant un développement économique équilibré à l'échelle du pays.

Que la manifestation la plus spectaculaire et la plus inquiétante du phénomène urbain ait focalisé les études n'a rien de surprenant ; l'accumulation de connaissances est à la mesure de la gravité et de l'urgence des problèmes posés par le développement d'une grande métropole comme Abidjan. Pour fixer les idées, rappelons qu'Abidjan comptait moins de 5 000 habitants en 1920, environ 10 000 habitants 10 ans plus tard ; à partir des années cinquante, l'accroissement s'accélère et l'agglomération passe alors le cap des 100 000 habitants, pour en rassembler 250 000 au début des années soixante, 950 000 en 1975, 1,3 million en 1978, et environ 2 millions à l'heure actuelle.

Des rythmes de croissance aussi élevés forcent l'attention : mais cet argument nous paraît insuffisant pour rendre compte du peu d'intérêt manifesté pour les autres villes de l'armature urbaine ivoirienne, de taille moyenne ou petite. S'il a fallu attendre ces dernières années pour que les villes secondaires bénéficient d'un renouveau d'attention (1) en Côte d'Ivoire comme dans les autres pays d'Afrique Noire, c'est aussi parce que dès les années soixante, les études des géographes africanistes ont conclu à l'absence de réseau urbain fonctionnel, la capitale concentrant toutes les fonctions urbaines et bloquant la croissance des centres

(1) Voir l'étude lancée en 1983 par la Commission des Communautés Européennes, sur le thème : "Les villes en Afrique : leurs rôles et leurs fonctions dans le développement national et régional". La Côte d'Ivoire, comme plusieurs autres pays d'Afrique Noire, a fait l'objet d'une étude spécifique.

secondaires, sans dynamisme propre : dans ces conditions, les villes de l'intérieur, simples relais administratifs d'une capitale accaparant tous les pouvoirs de décisions, ne méritaient pas que l'on s'intéressât précisément à leur dynamique et à leur fonctionnement.

Ce constat mérite qu'on s'y arrête, en recherchant à travers la littérature sur le réseau urbain ivoirien comment il a été établi, quels outils théoriques et méthodologiques ont été mobilisés pour aboutir à ces conclusions.

Comme en témoigne la bibliographie ci-jointe, l'essentiel des écrits sur le réseau urbain ivoirien est dû à A.M. COTTEN, géographe, auteur de la planche "Les villes. Le secteur tertiaire" de l'Atlas National de Côte d'Ivoire ; les quelques études ultérieures s'étant largement inspirées de ses résultats, nous nous en tiendrons essentiellement à une synthèse des articles de COTTEN, et de ceux de MARGUERAT qui, travaillant plus spécifiquement sur le Cameroun, a bâti un schéma général d'interprétation de l'évolution des réseaux urbains africains.

Le principal centre d'intérêt de COTTEN est de "définir l'éventail des fonctions urbaines, l'importance respective des différentes activités et la spécialisation relative des centres les uns par rapport aux autres" (1) : l'établissement d'une "typologie fonctionnelle" et d'une "hiérarchie" des villes de l'intérieur en fonction d'indicateurs des services du secteur tertiaire sont au coeur de ses préoccupations.

Plusieurs facteurs l'amènent à privilégier, de façon exclusive, le secteur tertiaire, ce choix ne relevant pas explicitement d'une approche théorique particulière du fait urbain en Côte d'Ivoire :

- un constat sur la genèse des villes :

"La fonction dominante est la fonction tertiaire. Cette fonction s'explique par les conditions de création des villes qui furent des postes militaires et administratifs puis des comptoirs commerciaux." (2)

- un bilan des activités urbaines à la fin des années soixante :

"Le secteur secondaire (...) a une place limitée dans les villes ivoiriennes. L'industrie n'est implantée que dans quelques centres." (3)

-
- (1) COTTEN A.M., 1972. Les villes de Côte d'Ivoire. Essai de typologie fonctionnelle. Actes du Colloque sur la croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Bordeaux, pp. 455-467.
- (2) COTTEN A.M., 1973. Le rôle des villes moyennes en Côte d'Ivoire. Bulletin de l'Association des Géographes français, n° 4.10, pp. 619-625.
- (3) COTTEN A.M., 1972. Op. cit., p. 465.

Quant au secteur informel de production, que COTTEN désigne par le vocable de "petits métiers urbains", il est écarté dès le départ pour deux raisons : c'est un "domaine difficile à définir et à cerner", et

"si elles sont significatives d'un mode de vie urbain, bon nombre de ces activités n'ont pas de poids économique bien lourd dans l'économie de la ville" (1).

Le "maintien des activités agricoles" dans les villes ivoiriennes est bien constaté, mais, considéré comme "le négatif de la fonction urbaine" (1), ce secteur d'activités est lui aussi écarté des critères à prendre en compte pour analyser le réseau urbain ivoirien.

Dans ces conditions, ayant éliminé les activités existant dans les villes ivoiriennes, mais jugées non urbaines ou économiquement marginales, et ayant remarqué l'absence d'industries, seules activités non tertiaires dignes d'intérêt, COTTEN peut écrire que la ville ivoirienne est "une ville tertiaire, centre de services", et fonder sa

"typologie des villes ivoiriennes sur le rapport entre la fonction administrative et la fonction commerciale", et "une hiérarchie des villes sur le niveau de rareté des services" (2).

En sommant les indices des services du secteur tertiaire, rendant compte du

"nombre d'équipements de chaque service présent dans la ville et du niveau atteint par ce service" (3),

COTTEN obtient une note globale pour 65 villes ivoiriennes, "indice de l'importance et du poids d'un centre urbain en Côte d'Ivoire" (4) ; une hiérarchie des villes ivoiriennes en sept niveaux est ainsi établie, et permet à l'auteur de conclure à l'existence d'une "base d'armature urbaine" (4) en Côte d'Ivoire, surtout étoffée dans la zone de plantation du café et du cacao, qui concentre les villes à dominante commerciale.

Lorsque COTTEN délaisse le champ de la hiérarchie des villes pour s'interroger sur "le rôle des villes moyennes" (5) ou "la polarisation

(1) COTTEN A.M., 1972. Op. cit, p. 465.

(2) COTTEN A.M., 1972. Op. cit., p. 455.

(3) COTTEN A.M., 1972. Op. cit., p. 456.

(4) COTTEN A.M., 1979. Les villes. Le secteur tertiaire. Atlas National de Côte d'Ivoire, planche D4b.

(5) COTTEN A.M., 1973. Op. cit., pp. 619-625.

de l'espace" (1), en introduisant la capitale, Abidjan, dans son raisonnement, ses conclusions relativisent sa "construction" d'armature urbaine.

"La capitale joue un rôle centralisateur et de domination sur l'ensemble de la Côte d'Ivoire" (2), "Abidjan joue sur le plan économique un rôle prééminent (...). C'est elle qui possède le pouvoir économique" (3) et "les villes moyennes ne jouent qu'un rôle de relais administratif et commercial" (4)

Pour COTTEN comme pour MARGUERAT, dès la fin de la colonisation et surtout dans les années qui suivirent l'Indépendance, deux facteurs ont contribué à la dislocation de la "plus parfaite structuration pyramidale de ces réseaux, avec une stricte hiérarchie de leurs fonctions" (5) mise en place par la puissance coloniale : les "facilités de transport qui ont court-circuité le rôle des villes moyennes" (6) et la "banalisation des fonctions administratives". Tandis que la métropole avait besoin d'une trame régulière de "villes moyennes (...)" comme instruments de la mise en exploitation des espaces colonisés" (7), l'Etat ivoirien indépendant concentre tous les pouvoirs de décision sur la capitale, Abidjan :

"l'Etat règne seul, sans contrepoids locaux, et organise seul l'espace" (8), et "rien ne peut entraver sa rationalité de concentration toujours plus étendue" (9)

au profit d'une capitale "omnipotente", qui "cumule toutes les fonctions urbaines" (10).

-
- (1) COTTEN A.M., 1971. Le développement urbain et la polarisation de l'espace. L'exemple de la Côte d'Ivoire. Revue Tiers Monde, T. XII, n° 45, pp. 167-174.
- (2) COTTEN A.M., 1973. Op. cit., p. 621.
- (3) COTTEN A.M., 1971. Op. cit., p. 174.
- (4) COTTEN A.M., 1973. Op. cit., p. 619.
- (5) MARGUERAT, 1978. Réflexions cursives sur l'évolution des réseaux urbains en Afrique Noire. Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines, vol. XV, n° 2, pp. 173-185.
- (6) COTTEN A.M., 1971. Op. cit., p. 171.
- (7) MARGUERAT, 1978. Op. cit., p. 181.
- (8) MARGUERAT, 1978. Op. cit., p. 173.
- (9) MARGUERAT, 1978. Op. cit., p. 180.
- (10) MARGUERAT, 1982. Les réseaux urbains en Afrique Noire : de la pyramide à la macrocéphalie. Colloque sur les grandes villes africaines. Numéro spécial du Bulletin de la Société Languedocienne de géographie, 3e série, Tome 16, n° 1-2, pp. 19-28.

Le raisonnement et les conclusions établies par ces deux géographes brossent donc un schéma relativement simple de l'urbanisation en Côte d'Ivoire : il existe une hiérarchie des villes de l'intérieur, centres administratifs et commerciaux, mais les pouvoirs de décision leur échappent totalement au profit d'Abidjan, capitale au service d'un Etat centralisateur, où se concentrent toutes les fonctions urbaines. L'absence de dynamisme propre des villes de l'intérieur et la faiblesse des flux et relations entre elles caractériseraient la situation ivoirienne. C'est pourquoi le réseau urbain est qualifié par ces auteurs de "macro-céphale", la ville d'Abidjan organisant seule l'ensemble du pays.

Ce schéma n'est contesté par aucune des publications du Ministère du Plan ivoirien : tout dernièrement, les auteurs de l'étude sur les villes de l'intérieur concluent de façon semblable (1).

Bien que les références ne soient pas toujours explicites, il apparaît que l'approche du réseau urbain ivoirien par COTTEN et MARGUERAT est profondément marquée par les grands modèles théoriques de la géographie et de l'économie urbaines : il importe d'explicitier ici les fondements des théories mobilisées pour établir le bilan du réseau urbain ivoirien, et de voir dans quelle mesure celles-ci sont pertinentes, ou déforment et obscurcissent l'objet d'observation.

4. LES REFERENTS THEORIQUES DE L'ANALYSE DES RESEAUX URBAINS

Notre propos n'est pas de faire une synthèse générale des courants de pensée sur les réseaux urbains, mais de rappeler uniquement ceux qui jalonnent le discours sur le réseau urbain ivoirien : la théorie des places centrales de CHRISTALLER, la théorie des pôles de développement, et l'analyse hiérarchique des fonctions tertiaires des villes.

C'est à partir des villes du Sud de l'Allemagne que CHRISTALLER a élaboré une théorie générale des répartitions urbaines (2). Pour cet

(1) SCET, SETAME, SEDES, SINORG, BEP, 1983. Etude pour une stratégie d'investissement public dans les villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire. Rapport de première phase, 5 volumes.

(2) CHRISTALLER W., 1933. Die zentralen Orte in Suddeutschland. Jena, G. FISCHER.

auteur, la ville est

"le centre d'une région agricole, dont elle reçoit sa nourriture et à laquelle elle fournit quelques biens et services" (PROST, 1965, p. 54) :

en ce sens, la ville est une place centrale pour l'aire qui l'entoure. En fonction de ce principe de "ville-marché", il est nécessaire que tout point du territoire soit accessible à tous les biens et services possibles : raisonnant sur un espace

"rural, homogène et sur lequel la population est supposée être uniformément répartie" (1),

CHRISTALLER propose une structure géométrique générale de répartition des places centrales. Les principales règles de base du schéma sont les suivantes :

- les centres sont équidistants, au centre de leurs aires tributaires hexagonales

- les biens et services centraux sont hiérarchisés (demande plus ou moins fréquente), ce qui entraîne une hiérarchisation des places centrales et de leurs aires d'influences correspondantes

- toutes les places centrales situées à un niveau particulier de la hiérarchie ont la même taille et les mêmes fonctions ; et les places centrales de niveau supérieur rassemblent toutes les fonctions possédées par les k places centrales de rang immédiatement inférieur, et de population k fois moins importante.

- selon que c'est le fait commercial qui domine, la circulation, ou la fonction administrative, le facteur k peut prendre des valeurs différentes (3, 4, ou 7) : mais la règle générale de l'accroissement géométrique de raison k demeure valable, quel que soit le principe d'organisation qui prime.

La théorie de CHRISTALLER repose donc uniquement sur les activités tertiaires des villes, et néglige totalement la fonction industrielle ; l'urbanisation se développe selon un schéma dicté par la maximisation de la complémentarité entre des zones de production agricole, et des lieux ponctuels d'échange de biens et de services.

(1) CICERI M.-F., MARCHAND B., RIMBERT S., 1977. Introduction à l'analyse de l'espace. Editions Masson, Collection de géographie applicable, 173 p.

Sans remettre en cause fondamentalement la théorie de CHRISTALLER, de nombreux auteurs ont procédé à des adaptations. Parmi les plus importantes contributions au développement du schéma proposé par CHRISTALLER, citons :

- LÖSCH (1) introduit dans son analyse l'idée de "portée-limite" variable des biens, produits selon un mode aréal pour les productions agricoles, et de façon punctiforme pour les productions industrielles : il propose, en conséquence, un schéma moins rigide que celui de CHRISTALLER, tous les centres d'un même niveau n'exerçant pas systématiquement des fonctions identiques, et ne disposant pas forcément de toutes les fonctions des centres inférieurs.

- BECKMANN (2) a formalisé mathématiquement les résultats de CHRISTALLER, et montre comment, par introduction d'un facteur aléatoire, les échelons discrets de la hiérarchie pouvaient former une distribution conforme à la loi rang-taille.

- BERRY et GARRISON (3) mettent en évidence deux concepts importants : celui de seuil (limite de population ou de production nécessaire à une nouvelle fonction), et celui de portée d'un bien (taille de son aire de vente ou d'influence).

Dans la droite ligne de pensée des travaux de CHRISTALLER, se sont multipliés les travaux des géographes cherchant à retrouver la géométrie du système sur différents espaces urbanisés, ou essayant d'expliquer les écarts au modèle, avant qu'ils ne prennent conscience de "l'insuffisance des prémisses de l'analyse" (CLAVAL, 1981, p. 65).

Un autre courant de pensée se développe dans une direction assez différente, à partir de l'analyse de l'ensemble de l'activité économique et des liens interrégionaux. Deux concepts sous-tendent les travaux théoriques :

- le concept d'économie de base (4), qui distingue deux types d'acti-

- (1) LÖSCH A., 1943. Die räumliche Ordnung der Wirtschaft. G. FISCHER.
- (2) BECKMANN, 1958. Structural proportions in a hierarchy of cities. Economic development and cultural change, pp. 243-250.
- (3) BERRY B.J.L. et GARRISON W.L., 1958. Functional bases of the central place hierarchy. Economic Geography, n° 34, pp. 304-311.
- (4) ALEXANDER J.W., 1954. The basic non-basic concept of urban economic functions. Economic Geography, pp. 246-261.

tivité urbaine : le secteur de base (ou fondamental) des activités de service et de production de la ville tournées vers des marchés larges, et le secteur domestique des activités destinées à satisfaire la demande locale des habitants et des entreprises fondamentales. Le secteur de base, où l'industrie tient une place de choix, est donc moteur, et induit le développement du secteur domestique, passif, essentiellement composé de services et de quelques productions particulières (bâtiment, aliments... etc). On observe que le rapport entre activités de base et activités domestiques est constant ; il est donc possible de définir un coefficient multiplicateur d'emploi fondamental (1), très utilisé par les planificateurs désireux de prévoir l'effet global de la création d'activités fondamentales.

- le concept de domination est introduit par PERROUX (3) dès la fin des années quarante dans l'analyse des relations économiques, à tous les niveaux (firme, ville, région ou nation) : à partir du principe de "l'effet de domination", la ville est perçue comme un "pôle de développement",

"centre industriel exerçant un rôle moteur sur son environnement : à sa fonction de fournisseur de biens et de services pour sa petite région, qui représente l'essentiel des activités tertiaires, s'ajoute une fonction de création de biens industriels et de diffusion de richesse, fondée sur les activités secondaires, et par laquelle s'opère le développement économique d'un pays" (PROST, 1965, p. 55).

Contrairement au modèle de CHRISTALLER, où la ville assure des fonctions tertiaires (commerce et services) pour son environnement agricole, la théorie élaborée par PERROUX fait de la ville, lieu de concentration des industries, activités dominantes et motrices, un pôle de développement régional.

Comme le souligne justement CLAVAL (1981, p. 350),

"il existe peu de réseaux urbains dans le monde qui n'aient pas été soumis depuis vingt ans à ce genre d'analyse"

en appliquant les postulats théoriques que nous venons de rappeler.

Deux pôles d'intérêt ont mobilisé les chercheurs et universitaires : l'analyse hiérarchique des villes selon leurs fonctions, et l'analyse des aires d'influence des centres.

(1) HOYT H., 1954. On development of economic base concept. Land economics, Vol. 30, pp. 182-186.

(2) PERROUX F., 1961. L'économie du XXe siècle. PUF.

Une mention particulière doit être faite aux travaux portant sur les fonctions tertiaires des villes : bon nombre des études empiriques sur la hiérarchie des villes se sont orientées sur l'analyse exclusive du tertiaire dans les pays capitalistes, tandis que les géographes et économistes des pays socialistes centrent leurs travaux sur le secteur industriel, considéré comme le moteur réel de l'économie. Pour ROCHEFORT et ses collègues (1) :

"C'est une vérité d'évidence qu'au milieu du 20e siècle la vie de relations dans un pays développé implique l'utilisation pour les particuliers ou les entreprises, de services extrêmement variés et que, par conséquent, la localisation du secteur tertiaire constitue l'élément majeur de la polarisation de la vie régionale".

D'où la définition d'une méthode d'analyse de la hiérarchie urbaine basée sur le secteur tertiaire, au sein duquel l'on distingue (2) : les services tertiaires supérieurs,

"activités qui contribuent à organiser et à diriger les processus de production et de distribution aussi bien que la vie politique sur de vastes espaces" (3),

des services tertiaires banals satisfaisant aux besoins courants de la population locale. C'est le nombre et la qualité (rareté) des services qui déterminent le rang d'une ville dans la hiérarchie.

Ce type d'approche des armatures urbaines peut être perçu, globalement, comme une synthèse des théories de CHRISTALLER, et du courant de pensée basé sur les concepts d'économie de base et de domination : la "tertiarisation progressive de l'économie" (4) donne, dans les pays développés capitalistes, une place grandissante aux activités tertiaires dans le secteur fondamental de l'économie, en fait des activités motrices et polarisatrices.

Justifiée par l'évolution des économies développées depuis quelques décennies, l'approche "tertiaire" des réseaux urbains est également

- (1) HAUTREUX, LECOURT et ROCHEFORT, 1963. Le niveau supérieur de l'armature urbaine française. Commissariat Général du Plan d'équipement et de la productivité, Commission de l'équipement urbain.
- (2) ROCHEFORT M., 1964. L'armature urbaine et le réseau urbain. Notions et problèmes méthodologiques d'analyse. Revista Geografica, pp. 33-50.
- (3) NOIN D., 1976. L'espace français. Armand Colin, Collection U2, n° 233, 271 p.
- (4) NOIN D., 1976. Op. cit., p. 7.

séduisante pour les pays sous-développés : à propos des villes africaines, HODGKIN (1) note dès 1956 que

"the cause of their existence, the basis of their economic life, is not factory industry, but commerce".

Les années soixante marquent le début des études sur la hiérarchie urbaine en Afrique. Un premier schéma d'analyse est retenu, la hiérarchie fondée sur le secteur tertiaire :

"A study of settlements as centres for the provision of services is the best approach to the definition and classification of towns. This approach is especially suitable for African towns" (2).

Chaque service recevant une note, les villes sont caractérisées et hiérarchisées en fonction des sommes de points obtenus dans chaque domaine : il ne s'agit que d'une "mesure" statique de l'armature urbaine à travers les sources statistiques disponibles ou aisément mobilisables.

Les quelques éléments théoriques qui viennent d'être rappelés ont marqué trente années d'études urbaines, en imposant un modèle d'organisation des réseaux urbains (hiérarchie fonctionnelle quantifiable par des indicateurs), et un modèle d'analyse dynamique de l'urbanisation, reconnaissant un rôle majeur à l'industrie, puis au tertiaire supérieur : les travaux sur le réseau urbain ivoirien n'échappent pas à la règle. Bien que leurs auteurs, analysant les conditions de mise en place du réseau urbain ivoirien, montrent la spécificité du processus d'urbanisation en Afrique Noire, ils appliquent des schémas importés pour étudier la situation actuelle dans ces pays. Les dangers d'une telle démarche ont souvent été mis en évidence :

"La prudence reste de règle à l'égard de la transposition de tous modèles risquant de jouer le rôle de prismes déformants" (GEORGE, 1972, p. 237).

"Lorsqu'on applique à un espace des méthodes d'analyse qui appartiennent à un autre espace, et quand on utilise des informations obtenues avec une méthodologie erronée, il est facile d'imaginer quelle peut être la valeur des résultats" (SANTOS, 1972, p. 987).

Confrontée aux réalités locales de la vie ivoirienne, nous adhérons totalement à ces observations, et formulons l'hypothèse que le bilan du

(1) HODGKIN T., 1956. Nationalism in colonial Africa. Londres.

(2) GROVE D. et HUSZAR L., 1964. The towns of Ghana. The role of services centres in regional planning. Ghana Universities Press, 98 p.

réseau urbain ivoirien dressé par les géographes et aménageurs déforme ces réalités par application de référents théoriques et méthodes d'observation importés.

Cette démarche, invalidante, conduit à des situations telles que celle-ci, relevée par SANTOS (1972, p. 986) à propos des analyses économiques des villes des pays en développement :

"Les chercheurs qui sont responsables que ce mythe (la définition européenne du travail) se perpétue sont souvent embarrassés pour expliquer comment vit et prospère une ville de plusieurs centaines de milliers d'habitants où, à leur avis (1), les chômeurs sont légion".

Dans l'état actuel des connaissances, peut-on proposer une autre approche pour analyser le réseau urbain ivoirien et son évolution ? L'approche démographique semble pouvoir renouveler efficacement l'analyse dynamique des réseaux urbains : d'une part, en privilégiant la question de la concentration des populations dans les villes et de ses effets sur les comportements, d'autre part en ayant comme objet d'observation les individus citadins et non pas les entités urbaines. On recentre ainsi le débat sur les acteurs sociaux eux-mêmes et leurs comportements spécifiques en ville, en pouvant faire abstraction du corpus théorique bâti sur l'expérience européenne de l'urbanisation.

5. LA MIGRATION COMME FIL DIRECTEUR POUR L'ANALYSE DE L'URBANISATION

Nous venons de voir quelles réserves pouvaient être émises sur une approche descriptive des formes du réseau urbain ivoirien, assise sur des modèles élaborés en Europe occidentale et aux Etats-Unis : l'inadéquation des cadres théoriques déforme les réalités locales, et réduit les possibilités de compréhension de la dynamique urbaine dans un pays tel que la Côte d'Ivoire.

A côté des instruments classiques d'analyse de l'urbanisation, la

(1) Souligné par l'auteur.

migration peut apporter un éclairage pertinent : elle permet non seulement de privilégier l'aspect dynamique du phénomène, mais aussi d'appréhender les

"architectures sociales qui déterminent la nature des liens qui s'établissent entre les cités" (CLAVAL, 1981).

Approcher démographiquement le processus d'urbanisation à travers les mouvements de population correspond, selon nous, à une nécessité méthodologique dans le contexte de notre étude : ce parti-pris permet de s'affranchir des modèles théoriques bâtis dans des pays où l'urbanisation est née de l'industrialisation, et de recentrer l'observation sur les acteurs de la concentration croissante de la population et des relations socio-économiques structurant les différents points de l'espace.

L'ubiquité des sociétés africaines a été maintes fois soulignée, notamment par AMSELLE (1976, p. 31), qui note que

"ce n'est pas tant la présence physique de l'individu dans sa communauté qui compte que le maintien de relations de toutes sortes (...) avec celle-ci" :

il importe de tenir compte de cette donnée fondamentale, pour analyser les réseaux urbains africains qui participent à ce mode d'existence des sociétés locales. Mais, les réseaux sociaux sont particulièrement difficiles à observer et nécessitent généralement des études de type monographique (en termes d'espace et/ou de groupe social) qui seules peuvent permettre une observation fine et fouillée. Les mouvements de population peuvent être considérés, en Afrique Noire, comme la manifestation la plus visible, et le plus facilement saisissable des liens entre les éléments constitutifs de ces réseaux. :

C'est pourquoi, outre la convergence des analyses de migration et d'urbanisation sur le thème de la distribution spatiale de la population, il semble intéressant d'appréhender les déplacements de population en tant qu'indicateurs des relations sociales sous-tendant les rapports entre les différentes villes, et entre villes et milieu rural.

Outre ces considérations inhérentes au cadre géographique de notre étude, l'Afrique Noire, il faut insister sur le fait que les migrations tiennent une place de premier plan dans l'évolution démographique des villes classées par taille : les déplacements de population sont au coeur du processus d'urbanisation. Au delà d'un simple effet démogra-

phique en termes d'effectifs et de structures de population, les migrations ont une répercussion importante sur le dynamisme économique des villes.

Connaître le rôle attribué à une résidence dans une ville donnée dans les stratégies migratoires permet d'appréhender la fonction de cette ville dans l'armature urbaine, et de bâtir des hypothèses à court terme sur son devenir démographique et économique.

La migration (au sens générique du terme) peut donc être analysée comme facteur d'évolution, vecteur et indicateur du réseau urbain ivoirien, pris dans son acception la plus large :

"ensemble des villes réparties dans une région ou un Etat, et ayant les unes avec les autres des relations de caractères divers"
(GEORGE, 1974).

En ce sens, la migration apparaît comme un outil d'analyse pertinent du processus d'urbanisation en Côte d'Ivoire.

6. DEFINITION DES OBJECTIFS

A partir de l'exemple ivoirien, nous nous proposons d'étudier la dynamique urbaine à l'échelle d'un pays africain ayant connu depuis l'Indépendance une phase de croissance très rapide basée sur une économie délibérément extravertie, très ralentie depuis quelques années. L'objectif central de ce travail est d'apporter quelques éléments de réflexion sur le processus d'urbanisation en Afrique Noire, en centrant l'analyse sur la dynamique de l'ensemble des villes, considéré comme un réseau de points de concentration de population entretenant des rapports de caractère socio-économique entre eux.

Il s'agit d'analyser l'évolution démographique et économique d'un réseau urbain africain, en mettant l'accent sur les migrants vers les "villes de l'intérieur" (1) de toutes tailles. Dans la définition des axes précis de recherche et des méthodes d'analyse et d'observation, une double préoccupation (non exempte de contradictions internes) guide nos choix : participer à l'effort de connaissances sur la question en essayant

(1) Terme générique utilisé en Côte d'Ivoire pour désigner toutes les villes ivoiriennes hormis Adidjan, la capitale côtière.

d'appréhender les phénomènes dans leur spécificité locale, tout en s'efforçant de satisfaire aux exigences plus immédiates et plus concrètes de l'action. Sans doute, ces deux exigences souvent antinomiques imprimeront à cet exposé un caractère quelque peu disparate, ne répondant pas vraiment à un schéma idéal de déduction logique et rigoureuse dont devrait se prévaloir une thèse universitaire : il nous semble délicat d'éviter cet écueil, dans un pays où les nécessités du moment prennent le pas sur la satisfaction intellectuelle personnelle du chercheur.

Le premier objectif assigné à ce travail est d'établir un diagnostic de la dynamique démographique des villes ivoiriennes depuis le début du siècle. Aborder dans un premier temps, l'urbanisation comme processus de concentration croissante des populations en certains points de l'espace national, procède d'une volonté délibérée d'envisager la seule composante universelle du phénomène, sans faire appel implicitement à une théorie génétique ou fonctionnelle du fait urbain. De plus, la répartition spatiale de la population est une donnée essentielle du développement économique et social d'un pays, qu'il importe donc de considérer avec la plus grande attention. Ce diagnostic soulève plusieurs questions. Comment définir la ville ivoirienne à partir des données existantes, de façon à permettre une analyse dynamique du processus d'urbanisation ? Peut-on mettre en évidence un schéma global d'évolution démographique de l'armature urbaine ivoirienne, et retrouve-t-on des lois de croissance déjà vérifiées par ailleurs ? La réponse à cette question est de première importance pour l'établissement de perspectives de population urbaine. Si l'on quitte l'approche systémique pour une étude longitudinale de la croissance des villes, identifie-t-on les facteurs de l'expansion démographique des villes ivoiriennes ?

Ce premier objectif permettra de vérifier (ou infirmer) la thèse de macrocéphalie urbaine, et d'appréhender la dynamique démographique des villes de taille moyenne et petite.

Le second objectif est d'identifier les migrants vers les villes à travers leurs caractéristiques individuelles, et d'analyser les effets de leur déplacements sur l'évolution démographique et économique des différents centres urbains du pays. L'analyse différentielle des caractéristiques individuelles des migrants (caractéristiques d'état et lieu de provenance) vise à satisfaire plusieurs objectifs :

- mettre en évidence les caractéristiques générales liées à la migration urbaine,

- déceler la spécificité éventuelle des différents centres urbains, selon l'intensité et le type d'attraction exercée sur les populations ;

- examiner l'impact des mouvements migratoires sur les structures démographiques des populations urbaines. Observe-t-on un cycle d'évolution des structures démographiques des villes selon le rythme et l'ancienneté de leur développement, tel que celui mis en évidence par VENNETIER (1972) (1) ? Peut-on parler de transfert de potentiel de croissance, au bénéfice des villes ?

- cerner les effets des migrations sur les activités urbaines. Contribuent-elles à une spécialisation économique des villes, ou, au contraire, à une uniformisation de leurs types de développement économique ? Quel est leur rôle dans la structuration des échanges économiques ? On peut se demander comment s'inscrivent ces transformations économiques liées aux stratégies migratoires, nées de l'initiative privée, par rapport aux actions volontaristes de l'Etat en la matière.

Enfin, notre troisième série d'objectifs délaissé l'approche descriptive et quantifiée des migrations à destination urbaine, pour la compréhension de la dynamique des villes secondaires. Notre problématique est de montrer pourquoi et comment les stratégies migratoires des populations locales contribuent au développement des villes de l'intérieur en Côte d'Ivoire. Deux directions guident notre recherche :

- les migrations sont une composante essentielle du procès de reproduction des communautés : il convient donc d'identifier la fonction des migrations urbaines pour ces communautés, et les stratégies résidentielles mises en oeuvre pour satisfaire cette fonction dans une conjoncture économique mouvante.

- la crise économique que connaît la Côte d'Ivoire constitue un cadre temporel privilégié pour observer les inter-relations entre faits démographiques et faits économiques, mettre en évidence les effets démographiques (ici, la concentration de population dans les villes) du contexte économique national et local : la modification brutale de la conjoncture écono-

(1) VENNETIER propose un schéma en trois phases : d'abord une phase de "domination masculine", puis "de rattrapage", et, enfin, une phase "d'épanouissement démographique".

mique rend plus lisible la composante économique des stratégies migratoires, et la crise donne aux migrations une place de premier plan dans l'évolution du réseau urbain ivoirien, l'Etat s'effaçant sensiblement, faute de moyens financiers conséquents. Mais, remet-elle en cause les processus migratoires préexistants, telle est la question qu'il conviendra de se poser au cours de l'analyse, afin de cerner les limites des conclusions issues d'une observation en période de crise.

P A R T I E I

METHODOLOGIE ET EVALUATION DES DONNEES

La réalisation de recherches inscrites dans une problématique théorique dépend largement des modalités et de la qualité de l'observation de l'objet étudié. L'appréhension des phénomènes est filtrée, déformée par les systèmes d'observation ; il importe donc de cerner précisément la nature des déformations introduites par l'information disponible afin d'en définir un schéma d'exploitation optimal, et de mettre au point un dispositif de collecte de données complémentaires dans les limites des moyens attribués à cette étude. Pour atteindre intégralement les objectifs assignés à ce travail, il est absolument indispensable de pouvoir disposer d'un système d'observation adéquat, satisfaisant donc à quelques conditions essentielles :

- au niveau temporel : couvrir la période de croissance de la Côte d'Ivoire, et des dernières années où le pays traverse une crise économique profonde. Il est donc nécessaire de disposer d'une série d'observations jusqu'au début des années 80.
- au niveau spatial : les données doivent rendre compte de situations précisément localisées, sans agrégations, sur l'ensemble de l'espace d'étude, et homogènes en termes de concepts et définitions utilisées
- au niveau du champ des réalités observées, il importe de pouvoir appréhender deux phénomènes majeurs, la migration et l'activité dans leur intégralité, et leurs formes locales. C'est-à-dire qu'aucun type d'activité ou de migration ne doit être exclu du champ couvert par le système d'observation, et que l'accent doit être mis sur la prise en compte du caractère multipolaire du fonctionnement des sociétés locales.

En d'autres termes, ces trois conditions déterminent un schéma "idéal" de données (que d'aucuns qualifieront sans doute d'idéaliste), permettant d'approcher la dynamique urbaine en Côte d'Ivoire dans de bonnes conditions : c'est-à-dire minimisant les déformations du réel introduites par l'observation, et assurant une continuité temporelle et spatiale de l'in-

vestigation. Dans quelle mesure les données disponibles contribuent-elles à édifier un tel dispositif d'observation en Côte d'Ivoire ? Comment les exploiter de façon optimale pour répondre aux objectifs définis ci-avant ? Telles sont les questions auxquelles nous nous efforcerons de répondre dans cette première partie, en procédant à une analyse détaillée des différentes sources d'information disponibles.

Dans un premier temps, nous essaierons de voir comment l'observation des réalités peut être biaisée par quelques choix méthodologiques.

Circonscrire le champ de l'étude au territoire national, recourir à certaines définitions des phénomènes étudiés, privilégier un mode d'observation qualitatif ou quantitatif et quelques échelles d'analyse, sont autant de choix méthodologiques qui interfèrent sur les résultats des recherches. Nous nous arrêterons donc un moment sur ces questions de première importance pour des sujets aussi controversés que ceux que nous nous proposons d'étudier, les migrations et les activités économiques.

Dans un deuxième temps, l'accent sera mis sur l'analyse des données existantes. Pour comprendre les faiblesses de l'investigation démographique en Côte d'Ivoire, il est nécessaire de rappeler le contexte historique du développement de l'observation démographique, et les difficultés méthodologiques posées par les caractéristiques particulières de la population du pays. Ensuite, pour chacune des sources de données sélectionnées pour cette étude, nous procéderons à une évaluation qualitative (1) : on insistera sur le crédit qui peut leur être accordé, et l'exploitation qui peut en être faite en fonction de l'objectif théorique que nous nous sommes fixé.

A l'issue de ce bilan, il apparaîtra un certain nombre de lacunes dans l'information disponible à l'échelle nationale, qui nous ont amené à concevoir et réaliser une enquête complémentaire sur le thème activité-migration : cette dernière opération fera également l'objet d'une évaluation, à l'issue de laquelle il sera possible de définir un schéma global d'exploitation de toutes les données, et de préciser notre plan d'analyse.

(1) Comme indiqué page 6, le chapitre 1.5 fait une synthèse rapide des développements techniques relatifs aux sources de données ; la lecture de cette 1ère partie peut donc s'effectuer en passant directement du chapitre 1.1 au chapitre 1.5, si le lecteur souhaite s'éviter une analyse détaillée de chacune des sources d'information mobilisées pour cette thèse.

1.1. CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

Tout choix effectué au niveau des méthodes d'observation a des implications sur les analyses qui peuvent être menées ; la complexité, réelle ou liée à l'état des connaissances sur le sujet, des phénomènes étudiés ici rend l'investigation très délicate. Que ce soit au niveau de la définition du champ géographique de l'étude, des définitions employées pour la mesure, ou du mode d'approche et de l'échelle d'analyse, les options doivent être prises avec circonspection ; quand le choix est dicté par la disponibilité des données, il importe d'en avoir déterminé précisément les conséquences sur la qualité de l'observation et de l'analyse.

1.1.1. LA DEFINITION DU CHAMP GEOGRAPHIQUE DE L'ETUDE : PERTINENCE ET LIMITES DU CADRE NATIONAL.

De façon quasi-systématique, les analyses de réseaux urbains sont menées au niveau de la région, définie par ROCHEFORT (1960) comme "l'espace délimité par l'influence d'une grande ville", ou alors à l'échelle des territoires nationaux, les limites de la zone d'étude étant calquées sur les frontières et non en référence à un schéma de polarisation ; si la définition des régions alimente des débats interminables au sein de la communauté géographique, la pertinence du cadre national n'est que rarement remise en cause. Pourtant l'évidence de ce choix est loin d'être assurée : le cas de la Côte d'Ivoire est tout à fait symptomatique de ce point de vue, et mérite qu'on s'y arrête un instant.

Inscrire l'analyse de la croissance urbaine dans un champ spatial bien délimité revient, classiquement, à dissocier les éléments externes, généralement qualifiés d'"influence extérieure", de l'ensemble du système urbain analysé ; dans la plupart des cas, cette dissociation recouvre implicitement une hiérarchisation des facteurs au profit des facteurs

internes d'un "système ouvert". Même si l'on n'adhère pas totalement au schéma classique des réseaux urbains, mis en évidence dès la fin des années 1950 par ROCHEFORT et appliqué ensuite dans les schémas d'aménagement de la DATAR (1), il est certain que la délimitation du champ d'étude influe sur les conclusions de l'analyse.

Ainsi, notre travail aborde peu les conséquences de la position de pays dominé qu'occupe la Côte d'Ivoire dans l'ensemble économique mondial ; cette lacune résulte d'un choix conscient, étant tout à fait convaincue de la pertinence de recherches sur "le réseau urbain mondial" dont parle SANTOS (1972) pour comprendre les facteurs internationaux de l'urbanisation du Tiers Monde, les croissances et les fonctions de ses villes. Opter pour un cadre national occulte nécessairement une grande partie de ces facteurs, qui relèvent d'une autre échelle.

De plus, baser les limites du champ de l'étude sur des frontières politiques accorde à ces dernières une place qu'elles n'ont pas dans la réalité des échanges économiques : les frontières sont tout à fait perméables, et inconsistantes au regard des mouvements de biens qui se font entre la Côte d'Ivoire et les autres pays d'Afrique de l'Ouest (francophones, et anglophones limitrophes). Le développement d'une ville telle que Doropo, située au Nord de Bouna, ne peut être compris sans en référer aux échanges avec les Lobi résidant de l'autre côté de la frontière, en Haute Volta : Doropo est la ville-marché des Lobi, qu'ils soient ivoiriens ou voltaïques. De même, Bouaké est souvent considérée comme un pôle inter-africain : son faible rôle de pôle régional (2) s'accompagne de fait d'une bonne intégration, et d'un rôle important dans les circuits supra-régionaux de commercialisation. Les exemples de ce type pourraient être multipliés surtout si l'on considère les facteurs indirects de croissance urbaine, tels que les revenus tirés des plantations de café-cacao dans les zones de forêts limitrophes avec le Ghana ou le Libéria.

(1) DATAR : Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale.

(2) Afin de recueillir un certain nombre de données nécessaires à une éventuelle planification à base régionale, le gouvernement ivoirien a confié, à la fin des années soixante, à une équipe d'économistes de l'ORSTOM l'étude de la région de Bouaké, considérée comme l'exemple d'une région structurée en fonction d'un pôle industriel urbain. Les travaux réalisés ont infirmé l'hypothèse de départ ; "Bouaké n'apparaît pas comme un pôle de développement pour sa région". A ce sujet, voir la synthèse d'ANCEY G. (1974).

Si le territoire national est un cadre peu adéquat pour observer l'urbanisation du Tiers Monde puisque les échanges économiques des villes de ces régions s'inscrivent dans un schéma mondial, il n'est pas idéal non plus pour l'étude des migrations urbaines. En effet, l'"espace humain" de la Côte d'Ivoire déborde largement les frontières nationales : la circulation incessante des personnes définit en fait une zone intégrant tous les pays d'Afrique de l'Ouest francophone, à des degrés plus ou moins forts. La croissance des villes ivoiriennes ne peut s'interpréter en référence à la population ivoirienne uniquement : cette affirmation est d'autant plus vraie que les agents du développement économique des villes de Côte d'Ivoire ne sont pas, le plus souvent, des Ivoiriens.

Scinder les migrations en mouvements "internes" et "internationaux" introduit une coupure artificielle dans un réseau de mobilité humaine non structuré par les frontières politiques, au niveau de l'individu migrant.

Le choix d'un champ d'étude défini par les frontières d'un Etat n'est pas idéal : des changements d'échelle d'analyse sont nécessaires si l'on ne veut pas occulter totalement certains phénomènes, d'autant plus que dans l'Ouest africain où les frontières politiques, tracées par les colonisateurs, ne correspondent pas à des barrières économiques, ou humaines.

Les habitudes de travail acquises dans d'autres milieux où le problème se pose avec moins d'acuité, les nations y ayant une existence réelle, sont en partie responsables de la préférence donnée à ce champ d'étude. Mais il ne faut pas non plus négliger le poids de l'outil d'observation et d'analyse dans ce choix : les opérations de collecte des données de grande envergure sont du ressort d'organismes statistiques nationaux, qui interviennent à l'intérieur des frontières nationales. La diversité des dates, des méthodes d'observation et des définitions employées rend problématique toute synthèse internationale : il y a toujours perte et simplification de l'information de base lorsque l'on compile ces données. Ainsi, la première déformation qu'introduit l'outil statistique est la division des espaces en sous-ensembles faisant l'objet d'investigations différentes, non pas en fonction des considérations scientifiques sur le phénomène à étudier, mais par application d'un découpage constant en unités nationales.

1.1.2. DES CONCEPTS AUX REALITES APPREHENDEES PAR L'OBSERVATION STATISTIQUE.

Migration, activité économique ... Deux concepts, au centre de notre problématique, très discutés depuis quelques années dans les milieux s'intéressant au Tiers monde, qui méritent donc que l'on s'arrête quelques instants sur leur signification dans notre région d'étude, et sur les modalités de leur observation.

1.1.2.1. La migration.

Si l'on en croit le Dictionnaire Démographique Multilingue des Nations Unies, on appelle "migration, un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée". Dans l'ensemble des mouvements humains à l'intérieur des cadres spatio-temporels dans lesquels les individus évoluent, la migration se caractérise par son réfèrent spatial ; de fait, "l'idéologie spatiale", telle que la dénomme AMSELLE (1978), guide l'essentiel des réflexions sur les migrations, nombre de chercheurs emboîtant le pas des géographes pour mener leurs analyses dans cette optique.

Axer les recherches en matière de migration sur la distance, indicateur premier de toute analyse spatiale, constitue un parti-pris qui est loin d'être évident et systématiquement pertinent dans une région comme l'Afrique de l'Ouest. Un risque majeur apparaît, si cette optique est retenue : accorder au déplacement spatial d'un individu ou d'un groupe d'individus un rôle que cet événement n'a pas, dans la société où il se produit. Dans la société africaine telle que nous avons pu l'observer durant notre séjour en Côte d'Ivoire, il est manifeste que la proximité physique joue un rôle souvent secondaire tant sur le plan de la perception individuelle que peut avoir un individu de son insertion dans une communauté, que sur le plan du fonctionnement économique et sociologique des groupes sociaux. Souvent, au

cours des interviews portant sur les migrations, planait l'impression que nos questions sur ce sujet étaient totalement déplacées, et que nous centrons notre entretien sur un phénomène marginal pour nos interlocuteurs. D'un côté, les biographies retraçant l'itinéraire migratoire révélaient une richesse exceptionnelle, et nous confortaient quant à l'intérêt de recherches sur la mobilité spatiale de ces personnes ; d'un autre côté, les migrations étaient présentées par les individus les ayant réalisées comme des faits banals, peu dignes d'intérêt.

Fréquence et banalisation du fait migratoire sont bien évidemment intimement liées, et se confortent mutuellement. Toutefois, la distance reprend une place première dans les préoccupations individuelles lorsque les personnes avancent en âge. La distance au village natal où réside la famille organise en fait la perception spatiale des individus tout au long de leur vie, mais n'intervient dans leurs décisions que si elle passe une certaine limite jugée inacceptable, risquant de compromettre les liens sociaux avec le village ; c'est pour un tel motif que KOUADIO K., menuisier originaire de Dougakro, village situé sur la commune de Divo, refuse de travailler à San Pédro, après avoir pourtant exercé à Dabou, Abidjan, Aboisso :

"J'étais dans une entreprise, la Société Ivoirienne de Construction. On devait aller à San Pédro ; mais je voyais que là-bas et mon village, c'était beaucoup éloigné. Alors, je suis resté à Abidjan, et j'ai quitté la société".

Et FRANÇOIS T., originaire d'un village de la sous-préfecture de Biankouma, en fin d'apprentissage de menuiserie à Divo, nous dit :

"Je m'installerai à Man. Parce que Man est à côté de mon village, c'est à cause de ça que je m'installerai là-bas. Dans mon village, il y a du travail ; mais je ne veux pas poser (1) là-bas, parce qu'il n'y a pas assez d'argent. Il y a plus d'argent à Man qu'au village (....). Mais je ne resterai pas à Divo".

Comme l'ont montré les études de GIBBAL (1974), et, plus récemment, de DELPECH (1983) sur Abidjan, le village est au coeur des préoccupations journalières des émigrés, qu'ils résident à Abidjan ou dans une autre ville ; se rapprocher du village constitue un facteur de choix de localisation qui finit même par primer sur toute autre considération économique

(1) "Poser" : s'installer dans un lieu sans y exercer d'activité.

lorsque l'on approche de la fin de la vie professionnelle. C'est dans ces conditions que la migration est perçue par son acteur comme un déplacement dans l'espace ayant des répercussions sur l'intensité de ses rapports avec sa communauté d'origine ; dans tous les cas, les migrations sont choisies de telle sorte qu'elles n'impliquent pas de rupture avec le milieu social originaire, ce jugement tout à fait subjectif résultant d'un compromis entre l'éloignement et les gains économiques espérés au lieu de la nouvelle implantation.

De fait, la vie d'un individu en Afrique de l'Ouest est fortement marquée par son caractère multispatial : les décisions et les actes individuels s'inscrivent généralement en plusieurs lieux de l'espace régional ou supra régional. La succession des lieux d'habitation dans le temps n'est qu'une des formes les plus visibles de l'ubiquité des sociétés locales : le chercheur européen qui analyse le phénomène migratoire doit donc le resituer dans ce cadre.

Malheureusement, les outils forgés pour l'observation et l'analyse des migrations se révèlent particulièrement inadaptés à une telle problématique d'étude, tout particulièrement si l'on vise une quantification des résultats.

Nous rappelions au début de ce chapitre la définition de la migration employée par les Nations Unies ; l'assimilation de la migration à un "changement de résidence" marque profondément les méthodes utilisées pour la mesure du phénomène. Que ce soit les registres de population, les recensements ou les enquêtes (Tableau 1.1), toutes ces sources de données démographiques reposent sur cette conception du fait migratoire ; les différences entre elles résident uniquement dans le choix du critère de résidence, du cadre spatial de comptage des déplacements (limites administratives ou découpage spatial spécifique), et du type de mesure (événements, soldes d'événements, ou individus).

Pourtant, les recherches sur le concept de migration ont bien montré les limites de ce type d'observation, que ce soit au niveau de la résidence, des incidences du découpage spatial adopté pour le décompte des migrations, ou de la segmentation temporelle introduite par la mesure.

Le changement de "résidence" est de plus en plus souvent remplacé par le changement de "logement", défini comme "un local d'habitation formant un tout et destiné à abriter un ménage" ; plus large et plus facile d'application, cette notion ne résoud en rien les biais liés au rattachement de chaque individu à un lieu unique. D'où le développement du concept d'"espace de vie", défini par COURGEAU (1980) comme

"la portion d'espace où un individu effectue toutes ses activités (...), non seulement ses lieux de passage et de séjour, mais également tous les lieux avec lesquels il est en rapport".

Les migrations, alors définies comme des changements d'espace de vie, supposent, si l'on veut les observer, de suivre dans l'espace les déplacements simultanés de l'ensemble des points constituant l'espace de vie individuel ; on conçoit aisément que la complexité d'observation et d'analyse ait sérieusement limité l'application d'un tel concept, qui recueille pourtant l'assentiment de la plupart des spécialistes.

Quant à la segmentation temporelle introduire par la mesure, elle a depuis longtemps été dénoncée comme facteur obscurcissant pour la compréhension des faits migratoires. Dès 1968, HAERINGER écrivait :

"Tout démontre que seule la connaissance, non fractionnaire mais complète des parcours individuels peut permettre d'apprécier les phénomènes globaux eux-mêmes".

La volonté de restituer le continuum des déplacements spatiaux vécus par l'individu explique l'application des méthodes biographiques à l'étude des migrations ; outre les cheminements migratoires individuels, sont généralement saisis les principaux éléments du cycle de vie familial et professionnel des individus, considérés interférer avec leur mobilité spatiale.

Hormis les critiques théoriques qui ont été faites à l'approche biographique (BERTAUX, 1980), quelques réserves peuvent également être formulées sur le champ possible de leur application. A cet égard, l'enquête 3B (1) montre clairement les limites de l'approche biographique, lorsque l'on applique cette méthode dans le cadre d'une opération portant sur l'ensemble d'un territoire national : la diversité des situations indivi-

(1) Enquête Biographie familiale, professionnelle et migratoire, réalisée par l'INED en 1981, sur 4603 personnes âgées de 45 à 69 ans.

Tableau 1.1 - Les méthodes de mesure des migrations

Méthode de collecte	Type de mesure	Avantages	Inconvénients
Registre de population (éventuellement informatisé).	Changements de résidence (départs et arrivées enregistrés par les mairies)	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure continue des événements, - Bonne fiabilité de la mesure, - Possibilité de reconstituer le cheminement migratoire des individus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Saisit des changements de résidence, et non de logement \Rightarrow que mobilité entre unités administratives. - Exploitation longue et complexe.
Recensement démographique	- Migrants par rapport au lieu de naissance.	<ul style="list-style-type: none"> - Statistique très répandue, aisément mobilisable même dans les PVD. - Exploitation simple des données collectées. - Exhaustivité spatiale de l'information collectée, sur tout le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure de migrants, et non de migrations. Sous-estimation forte, vu la durée d'observation (non comptabilisation des migrations multiples, ou de retour). - Mouvement non daté, ni dans le temps, ni par rapport à l'âge. - Problèmes posés par changements de découpages administratifs. - Vérification de l'hypothèse d'indépendance entre migration et mortalité. - Problèmes posés par déplacements liés à l'accouchement.
	- Migrants entre une date T et le recensement	<ul style="list-style-type: none"> - Statistique aisée à collecter. - Permet de calculer des taux ou quotients de migration par âge. - Possibilité de décomposer la croissance intercensitaire, si la date T correspond au recensement précédent. - Exhaustivité spatiale de l'information collectée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mêmes inconvénients que ci-dessus, mais plus limités grâce à une période d'observation plus courte. - Problèmes de respect de la date T servant de référence par les enquêtés : biais liés au flou introduit par le recours à la mémoire des enquêtés.
	- Dernière migration et durée de présence au lieu de résidence actuel	<ul style="list-style-type: none"> - Datation possible du mouvement dans le temps, et par rapport à l'âge. - Mesure d'un événement, la migration et non de migrants - Méthode très répandue : comparaisons internationales aisées. - Exhaustivité spatiale de l'information collectée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recours à 2 questions : alourdissement du questionnaire. - Observation d'une seule migration. - Mauvaises déclarations nombreuses, liées à la subjectivité de la réponse de l'enquêté et aux défaillances de sa mémoire surtout pour la durée de résidence. - Calcul des taux difficile, car population soumise au risque malaisée à identifier
	- Migration nette estimée à partir des effectifs à deux dates, et du mouvement naturel entre ces deux dates.	<ul style="list-style-type: none"> - Méthode très simple, couramment utilisée en cas d'absence de toute information directe sur les migrations. - Peut permettre des estimations par âge, si la table de mortalité est fiable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de connaître les caractéristiques de mortalité et de fécondité de la zone. - Suppose qu'il n'y a pas de différence entre les erreurs de dénombrement et de déclaration d'âge des 2 recensements. - Mesure de soldes et non de flux. - Les 2 recensements doivent être relativement rapprochés dans le temps.
	METHODES INDIRECTES		

Méthode de collecte	Type de mesure	Avantages	Inconvénients
Enquête rétrospective	- Migrations passées des individus présents et survivants dans la zone d'enquête d'observation à la date.	- Précision et variété des observations possibles. - Reconstitution éventuelle de biographies migratoires, et croisement avec biographies professionnelles et familiales. - Analyse longitudinale possible.	- Problèmes liés aux défaillances de la mémoire des enquêtés. - Les sorties ne sont pas observées. - Seules les migrations des survivants sont saisies. - L'échantillon doit être important - Risques de biais de sondage. - Complexité de l'exploitation.
Enquête à passages répétés.	- Migrations entre les passages des enquêteurs.	- Bonne précision de l'information collectée. Vérifications possibles. - Observation des entrées et des sorties. - Tous les mouvements sont observés, et peuvent être classés a posteriori en définitifs, saisonniers, temporaires etc ... - Possibilité de redresser le statut de résidence, selon observations aux passages ultérieurs. - Bonne observation des migrations différentielles, selon situation de l'individu avant la migration.	- Nécessité d'avoir une durée d'observation assez longue. - Complexité de mise en oeuvre et coût élevé. - Difficulté à conserver l'échantillon durant toute l'observation, car il est déformé par le phénomène étudié (les migrations).
Enquête par paliers à partir du lieu d'attraction le plus puissant.	- Migrations passées des individus présents et survivants dans les différentes zones d'enquête, au moment de l'observation.	- Gain de précision, par stratification a posteriori des échantillons. - Bonne connaissance des flux et de leurs situations relatives (concurrence, complémentarité etc ...).	- Complexité de mise en oeuvre d'enquêtes se succédant rapidement dans le temps. - Surtout valable pour étudier le peuplement d'une ville, ou d'une région. - Limites de l'observation rétrospective pour la 1ère phase d'enquête.
Enquête renouvelée après un intervalle pluri-annuel.	- Migrations entre les deux dates d'enquête.	- Moindres problèmes posés par le recours à la mémoire des enquêtés qu'avec enquête rétrospective. - Population de référence bien définie, grâce à la liste nominative d'individus à enquêter. - Analyse longitudinale possible. - Méthode performante pour étudier les migrations dans zone de départ.	- Identification difficile de tous les individus. - Difficulté de retrouver les individus encore présents x années après le 1er passage, et de connaître le devenir de tous les individus. - Complexe à appliquer en milieu urbain : méthode surtout valable en milieu rural ou dans petites villes - Immigration mal saisie.

Sources : POULAIN M., 1983. La migration : concepts et méthodes de mesure - Chaire Quetelet - Louvain, 34 p.

GREGORY J.W., 1982. Implications of different types of date collection for the study of migration. Stage de perfectionnement pour démographes francophones, Bordeaux, 26 p.

PICOUET M., 1974. Les migrations - Sources et analyse des données démographiques, Partie III, Chapitre V, 52 p.

duelles empêche d'intégrer le contexte économique local dans l'observation et l'analyse des faits migratoires. Or, COLLOMB (1982) a bien montré la "grande sensibilité des phénomènes migratoires aux vicissitudes micro-économiques", à travers son étude des émigrants de l'Ouest Audois. De plus, la méthode d'exploitation quantitative des biographies reste à inventer, si l'on ne veut pas segmenter un vécu que la collecte des données s'est attachée à rendre continu et complet.

Les développements théoriques auxquels ont donné lieu les recherches sur le concept de migration ne se traduisent que timidement au niveau des méthodes d'observation et d'analyse : le tableau 1.1 décrit succinctement les avantages et inconvénients des méthodes actuellement employées, et montre que l'affinement conceptuel sur les notions d'espace et de temps n'a pas remis en cause les habitudes de la collecte démographique. D'intérêt nouveau pour les démographes, le phénomène migratoire pose des problèmes spécifiques d'observation et d'analyse relativement originaux par rapport au champ d'intervention classique de la démographie, et non résolus à ce jour.

Les méthodes de collecte les plus répandues n'apportent que des informations tronquées, et très éloignées du phénomène que l'on cherche à analyser : du migrant par rapport au lieu de naissance, à la modification continue des espaces de vie, le pas est énorme. Et comme c'est généralement le cas en matière de données statistiques, l'Afrique Noire est dans la situation la plus défavorable : si la mesure de migrants sur la durée de vie est courante grâce aux recensements des années 70, les enquêtes spécifiques sur les migrations restent rares et très ponctuelles. Les migrations au sens le plus restrictif du terme, déplacements datés des individus, ne sont souvent pas connues.

Nous sommes donc très mal armés pour étudier les migrations dans une région du monde, où l'observation devrait, encore plus qu'ailleurs, reposer sur l'observation non fractionnée de l'évolution des espaces de vie des individus, puisque, comme l'affirme HAERINGER (1968),

"La migration d'un homme, particulièrement en Afrique Occidentale, ne se résume généralement pas à un changement de résidence accompli à un moment précis de la vie. C'est le plus souvent un état, une condition permanente de vie".

1.1.2.2. L'activité économique.

Les opérations de collecte démographique comportent toujours quelques questions relatives à l'activité économique individuelle et à ses caractéristiques : mais le but de ces enquêtes n'est pas l'observation de la population active, et ce n'est qu'à titre de variable secondaire que les caractéristiques individuelles se rapportant à l'activité sont enregistrées. De ce fait, la collecte de données sur cette question reste très sommaire :

- peu de questions se rapportent à l'activité : on ne retient généralement que les quatre variables recommandées par les Nations Unies : type d'activité, profession, branche d'activité économique, et situation dans la profession.

- la terminologie et les classifications employées sont calquées sur celles en usage en Europe, sans qu'il y ait d'attention particulière accordée à leur pertinence dans le pays enquêté.

- les plans de sondage ne se basent qu'exceptionnellement sur l'activité individuelle, pour la définition de l'échantillon d'enquête : dans la majeure partie des cas, c'est la représentativité de l'échantillon pour la mortalité, la fécondité, ou la migration qui est visée.

D'autre part, il faut ajouter, comme le note AYASSOU (1978) que "les résultats concernant l'activité sont loin d'être tous exploités, ni même souvent dépouillés".

Ainsi, l'information d'origine démographique reste très fruste en matière d'activité économique, bien que cette variable interfère largement sur les phénomènes de fécondité, mortalité, ou migration.

Sans recourir à une multiplication d'exemples, l'inadéquation des définitions employées peut être illustrée par le tableau 1.2 qui compare les réponses d'un échantillon d'individus au recensement et à l'enquête post-censitaire de 1960 au Ghana :

Tableau 1.2 - Mesure de l'activité au Ghana (1960) -

Enquête post-censitaire			Occupés	Inoccupés	Ménagères	Etudiants	Apprentis	Infirmes	Autres	Non déclarés	TOTAL
Recensement											
Occupés	M	3838	28	15	2	4	43	4	15	3949	
	F	2136	11	216	2	2	42	1	9	2419	
Inoccupés	M	118	48	2	4	-	7	1	5	185	
	F	58	47	26	2	-	13	-	-	146	
Ménagères	M	12	-	15	-	-	-	-	1	28	
	F	799	11	901	-	-	52	2	3	1768	
Etudiants	M	25	4	-	218	-	1	-	1	249	
	F	2	-	-	83	-	-	-	-	85	
Apprentis	M	4	-	-	-	3	-	-	-	7	
	F	1	-	-	-	-	-	-	-	1	
Infirmes	M	95	2	-	-	-	80	-	1	178	
	F	63	4	31	-	-	120	-	1	219	
Autres	M	11	-	-	-	-	2	5	-	18	
	F	3	-	1	-	-	1	2	-	7	
Non déclarés	M	54	2	-	33	-	1	-	26	116	
	F	15	2	10	5	-	2	-	9	43	
TOTAL	M	4157	84	32	257	7	134	10	49	4730	
	F	3077	75	1185	92	2	230	5	22	4688	

Sources (Rep.) : BLACKER J.C.C., 1980. Une critique des définitions internationales en matière d'activité économique et de statut de l'emploi, et de leur adaptation aux recensements de population en Afrique et au Moyen-Orient - GDA, Etudes et Documents n° 5, pp. 62-72.

Outre la diminution sensible des taux de non-réponse à l'enquête par rapport au recensement, le tableau met en évidence des transferts massifs entre catégories d'activité, tout particulièrement pour le sexe féminin : - des 185 hommes "inoccupés" au recensement, 48 seulement le restent à l'enquête ; pour les femmes, ces chiffres sont respectivement de 146 et 47, - sur les 1768 femmes classées initialement "ménagères" seules 901 d'entre elles sont identifiées de façon semblable au moment de l'enquête.

Il est clair que de telles divergences empêchent toute analyse sérieuse des résultats, qui ne rendent réellement compte que de la non-pertinence des classifications employées. La solution, parfois adoptée

dans les recensements, d'adjoindre des questions supplémentaires portant sur la durée du travail, ou le mode de paiement ne modifie pas fondamentalement les biais d'observation, d'autant plus que, ne faisant pas partie intégrante du questionnaire, elles ne sont souvent même pas posées par les enquêteurs.

Il est paradoxal d'observer que les définitions retenues pour saisir l'activité reposent toujours sur une interprétation de la notion d'emploi comme "synonyme d'emploi salarié dans le secteur moderne" (GELAS, 1982), alors que cette notion ne s'applique qu'à une infime partie de la population, environ 4 % en Côte d'Ivoire. Il est vrai que l'intérêt porté au secteur non-structuré des économies africaines et la mise en évidence de son importance quantitative sont relativement récents, et que les premières recherches sur le fonctionnement de ce secteur n'ont été réalisées qu'au début des années 1970 ; ce n'est que tout récemment que les organismes internationaux, le Bureau International du travail en tête, ont mis en place d'importants moyens pour observer le secteur informel, sur lequel ils fondent de grands espoirs de développement.

On peut donc espérer que les acquis scientifiques permis par ces nouvelles investigations se traduiront par une reformulation des questions portant sur l'activité dans les opérations démographiques ; mais, dans l'état actuel des sources de données disponibles, il faut bien reconnaître que l'observation de l'activité est loin d'être satisfaisante, justement parce que la plupart des individus exercent leur activité dans un secteur où

"certains concepts et analyse ne sont plus opératoires, et surtout certaines méthodes et techniques de collecte ne sont plus adaptées" (CHARMES, (1)).

Les difficultés d'observation des activités économiques individuelles peuvent être rapprochées de celles, déjà notées en 1.1.2.1., relatives aux migrations : les unes et les autres sont significatives d'une dynamique au sein d'une organisation multipolaire, qui trouve sa cohérence dans ses fondements collectifs.

Comme l'a montré DE MIRAS (1983), le fonctionnement du secteur de subsistance ne peut se comprendre en utilisant les unités classiques de l'ana-

(1) CHARMES, J., 1982. L'évaluation du secteur non structuré. Méthodes. Résultats. Analyse. L'exemple de la Tunisie. AMIRA, Note de travail n° 37, Paris, 210 p.

lyse économique, les individus et les entreprises : c'est au sein des "unités sociales de reproduction" que peut s'expliquer ce phénomène massif qu'est la petite production marchande en économie dominée". Nous le verrons au moment de l'étude des créations d'activité en milieu urbain (parties III et IV), les mécanismes relèvent fondamentalement d'une logique collective ; même si les stratégies économiques peuvent parfois sembler du ressort de l'individu, leur réalisation effective est permise par l'existence même du (des) groupes au(x)quel(s) il appartient.

L'ubiquité de la résidence se retrouve en termes de multiplication des activités individuelles : il est rare de pouvoir rattacher une personne à une occupation unique. Ne serait-ce qu'en un mois d'observation continue, nous avons pu à plusieurs reprises relever pour un même individu trois ou quatre emplois différents. Plutôt qu'une instabilité perpétuelle, il s'agit d'une succession cyclique d'activités qui reviennent périodiquement, en fonction d'opportunités ou contraintes diverses : l'ensemble constitué par les différentes activités est, en fait, relativement stable, et ne se transforme, le plus souvent, que par adjonction d'une nouvelle modalité, sans bouleversement général. C'est l'existence de cet ensemble qui permet la souplesse d'adaptation, principale force du secteur informel. De même que la migration n'implique pas de rupture réelle, le changement d'activité n'est qu'une manifestation d'un état dynamique permanent.

Il est probable que les réflexions actuelles sur le concept d'activité évolueront dans le même sens que pour les migrations ; déjà, la prise en compte de plusieurs activités tend à se rapprocher d'une notion d'"ensemble d'activités", qui procède des mêmes préoccupations que la notion "d'espace de vie". Dans une telle optique, il serait possible d'éviter, au niveau des systèmes d'observation démographiques, une approche dichotomique de l'économie : les différents types d'activité seraient révélés par le degré de complexité de l'"ensemble d'activités" de chaque individu.

Au-delà des problèmes posés par l'inadéquation des nomenclatures, la question fondamentale est l'application d'une mesure ponctuelle dans le temps comme un recensement à des caractéristiques telles que la résidence ou l'activité dont l'essence même, la pluralité, ne peut être saisie que dans la durée.

1.1.3. QUALITATIF ET QUANTITATIF : COMPLEMENTARITE DES APPROCHES
ET DES ECHELLES D'ANALYSE.

L'observation statistique de la population ne produit qu'une image transformée des réalités : les méthodes de collecte, les définitions, et les classifications employées constituent autant de lentilles déformantes entre le réel et l'observateur. Les quelques lignes qui précèdent viennent de le démontrer pour les deux phénomènes au centre de notre problématique : la migration et l'activité économique.

Toute analyse à petite échelle (1) nécessite de recourir à des données existantes, homogènes sur l'ensemble du territoire étudié : seules les informations statistiques satisfont à ces contraintes et peuvent être mobilisées pour ce type de travaux. Il est totalement impensable d'envisager une collecte de données spécifique sur un espace de grande taille. De ce fait, le chercheur ayant choisi ce niveau d'analyse se voit dans l'obligation de saisir une réalité à partir de matériaux qu'il sait déformants, dont il ne maîtrise ni les méthodes de collecte, ni les définitions et nomenclatures. On conçoit aisément l'insatisfaction évidente que crée une telle situation, et qui conduit à envisager de produire des données adéquates à la problématique de travail et aux hypothèses de travail : cette préoccupation ne pouvant être satisfaite que sur un champ plus restreint, l'échelle première d'analyse est alors délaissée au profit d'une observation sur un champ spatio-temporel plus restreint.

De fait, c'est bien une prise de conscience progressive de la non-adéquation des statistiques disponibles qui nous a amenée à réaliser une enquête sur des groupes sociaux bien définis dans une ville de Côte d'Ivoire, dans le cadre d'une réflexion à l'échelle de l'ensemble de l'armature urbaine du pays : il était manifeste que les données quantitatives existantes masquaient l'essence même du processus de croissance démographique et économique des villes ivoiriennes.

(1) L'échelle étant le rapport entre une distance réelle et sa représentation sur carte, une petite échelle représente des espaces plus grands qu'une grande échelle, contrairement au sens attribué à cette expression dans le langage courant.

Mais, au-delà d'une simple contrainte en termes d'informations, ce changement d'échelle d'analyse doit être interprété comme la traduction d'une observation et d'une analyse volontairement diversifiées, au même titre que la conjonction d'une enquête quantitative et d'entretiens semi-directifs au sein de la ville choisie pour l'enquête.

Pourquoi cette volonté de diversification des échelles, et des démarches d'enquête ? Deux séries de réponses peuvent être apportées sur ces points, qui ne sont pas indissolublement liés contrairement à une croyance très répandue : le quantitatif n'est pas l'apanage des observations portant sur des espaces de grande taille, comme en témoignent les nombreuses statistiques émaillant les monographies locales ou régionales.

Si l'on s'en tient d'abord à la question de l'échelle d'analyse, précisons tout de suite que notre démarche ne s'inscrit pas dans une problématique monographique, au sens où l'espace restreint observé serait l'objet final de l'analyse. Et nous pensons que le changement d'échelle ne constitue pas une simple réponse à des contraintes matérielles de collecte démographique, mais "transforme (...) la problématique que l'on peut établir et les raisonnements que l'on peut former" (1). En dépit de l'escamotage prolongé de cette question par les géographes ayant suivi la voie des monographies régionales tracées par VIDAL DE LA BLACHE, nous pensons que le changement d'échelle constitue l'acquis méthodologique le plus important de la géographie ; l'articulation des niveaux d'analyse sur des espaces emboîtés commence d'ailleurs à tenir une place croissante dans les débats épistémologiques de cette discipline, si l'on se réfère aux écrits des dix dernières années.

La prise de conscience des effets de l'échelle d'analyse sur la nature des phénomènes observés conduit nécessairement à privilégier une dynamique d'observation à plusieurs niveaux définis en termes spatiaux et sociaux ; c'est ainsi que nos travaux ont évolué entre le réseau urbain ivoirien, l'ensemble des travailleurs du secteur privé de Divo saisis sur leurs lieux de travail, et deux groupes d'agents économiques de Divo, les travailleurs du bâtiment et ceux de la menuiserie. Considéré isolément, chaque niveau occulte certains phénomènes pour en privilégier d'autres ; seule la multi-

(1) LACOSTE Y., 1976. La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre. Maspero, Paris, 187 p.

plication des niveaux peut permettre d'approcher les différentes composantes des phénomènes étudiés.

Comme le montrera l'exposé de nos travaux, les agents explicatifs d'un phénomène observé à une échelle donnée se situent souvent à un autre niveau : le réseau urbain est un exemple typique de ce point de vue, puisque l'on ne peut faire abstraction ni de la situation de pays dominé qui caractérise la Côte d'Ivoire au niveau international, ni des vécus individuels des populations responsables de la croissance démographique des villes.

Quant à l'utilisation conjointe de données qualitatives, et d'informations statistiques, elle résulte d'un constat simple : la réalité des migrations et des activités économiques en Côte d'Ivoire est trop complexe et trop mal connue pour pouvoir être appréhendée statistiquement de façon satisfaisante.

Les classifications que nécessitent les traitements statistiques, ne devraient reposer que sur de solides connaissances du phénomène étudié : le préalable nécessaire à toute quantification en sciences sociales est une observation fine et non biaisée des réalités, que seule l'observation qualitative permet. Ainsi conçue, l'observation qualitative sur des espaces de petite taille alimente bénéfiquement la mesure quantitative ultérieure, par le "repérage des objets à dénombrer, la définition des critères de stratification, et l'analyse des mécanismes à vérifier" (1) ; comme le notent WINTER (2) et COUTY, ces deux modes d'observation ne doivent pas être opposés, mais au contraire utilisés de façon dynamique au sein des systèmes d'observation.

Bien que s'inscrivant dans cette optique, notre approche est demeurée très éloignée d'un tel schéma idéal, puisque nous ne maîtrisons qu'une infime partie du mode d'observation ; de plus, la simultanéité des deux phases de collecte, quantitative et qualitative, empêche de tirer pleinement parti de la conjonction des deux modes d'observation, que ce soit au niveau du choix des individus à enquêter, ou de la sélection et de la définition des variables.

(1) COUTY P., 1983. Qualitatif et quantitatif. STATECO n° 34, pp. 90-97.

(2) WINTER G., 1983. Deux méthodes d'investigation irréductibles mais complémentaires. STATECO n° 34, pp. 78-89.

1.2. LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES NATIONALES

Dans de nombreux domaines d'ordre scientifique, la Côte d'Ivoire apparaît généralement avoir atteint un stade plus avancé que la plupart des pays voisins. Et l'on pourrait penser, de prime abord, qu'il en est de même pour l'état des connaissances en matière démographique : un rapide bilan des opérations de collecte démographique réalisées dans le pays montre qu'en réalité la situation est loin d'être si favorable.

1.2.1. L'INVESTIGATION DEMOGRAPHIQUE EN COTE D'IVOIRE

Deux éléments doivent être pris en considération pour comprendre les faiblesses de l'investigation démographique en Côte d'Ivoire : les conditions historiques du développement de l'observation démographique, et les difficultés méthodologiques liées aux caractéristiques particulières de la population du pays.

1.2.1.1. Rappel historique : la stratégie adoptée en matière de collecte démographique

Le passé de la Côte d'Ivoire en matière de collecte de données démographiques peut être décomposé en trois grandes périodes : la période antérieure à l'Indépendance, les années 1960 à 1975, et la période postérieure à 1975.

L'époque de la colonisation, c'est-à-dire jusqu'en 1960, pourrait être qualifiée de "pré-statistique" : pendant la quasi-totalité de cette période, les seules statistiques réalisées l'ont été dans un but fiscal et administratif et sont donc restées très sommaires dans leurs objectifs, et très rudimentaires dans leurs méthodes. Le dénombrement de la population faisait l'objet de recensements administratifs distinguant les catégories de population selon les critères dictés par la finalité de ces

opérations ; ils présentaient toutefois l'intérêt de constituer un système permanent et localisé d'observation démographique, que les administrateurs coloniaux ont cherché à améliorer peu à peu par une définition plus rigoureuse des concepts et des méthodes à utiliser.

La volonté de l'administration coloniale d'avoir une connaissance satisfaisante des caractéristiques démographiques et socio-économiques de ses colonies, dans le but avoué de "transformer les structures économiques traditionnelles", (SARTON DU JONCHAY, 1956) l'a conduite à faire réaliser sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire une opération de collecte proprement démographique en 1957-58 : enquêtes rétrospectives par sondage sur la majeure partie du pays, et recensements exhaustifs dans les six villes les plus importantes numériquement (voir tableau 1.3). Un triple objectif était assigné à ces enquêtes : observation des structures démographiques, du mouvement naturel, et des migrations. Bien que le manque de rigueur méthodologique empêche d'accorder beaucoup de crédit à certains des résultats, notamment ceux relatifs aux mouvements, cette vaste opération a permis des premières évaluations avec estimation de leur degré de précision, ce qui constituait déjà un acquis de connaissances certain.

Ainsi, à la veille de l'Indépendance, la Côte d'Ivoire disposait donc d'un système permanent de dénombrement de la population, et d'une enquête démographique nationale : jusqu'en 1960, l'étude de la population a bénéficié de l'essentiel des efforts déployés par l'administration coloniale en matière statistique, qui en avait fait un thème prioritaire et nécessitant des opérations spécifiques.

L'époque qui suit l'Indépendance est, au contraire, marquée par la pluralité des objectifs assignés aux enquêtes. Dès 1961, le Ministère du Plan a décidé de lancer une série d'enquêtes régionales à objectifs multiples : le but était de réaliser un inventaire précis des potentialités et contraintes régionales, pour permettre l'élaboration de projets de développement adaptés aux ressources locales. L'observation démographique n'était qu'un objectif parmi de nombreux autres : milieu naturel, système de production, structure économique etc...

L'ensemble de ces études, réalisées le plus souvent par des sociétés privées françaises, a couvert la majeure partie du territoire, à l'exception toutefois de l'extrême Sud Ouest et du Nord Est ; afin de fournir les données nécessaires à la préparation du plan 1971-1975, les données

Tableau 1.3 - Principaux recensements et enquêtes en Côte d'Ivoire -

Date	Champ Géographique	Type d'opération	Organisme
Observa. permanente	Ensemble pays	Recensement administratif	Ministère Intérieur
1957-58	Ensemble pays sauf Abidjan, Agboville, Bouaké, Man, Dimbokro,	Enquête par sondage	Dir. de la Stat.
1962-63	Région de Man, sauf Man	Enquête par sondage	B.D.P.A.
1962-63	Région de Korhogo, sauf Koroogo et Ferkessedougou	Enquête par sondage	S.E.D.E.S.
1962-63	Région du Sud-Est, sauf Abengourou, Adzopé, Agboville, Aboisso, Agnibilékrou et Bon-Gouanou	Enquête par sondage	S.E.D.E.S.
1962-63	Région de Bouaké, sauf Bouaké et Dimbokro	Enquête par sondage	Min. du Plan
1963	Région d'Odienné, sauf Odienné, Séguéla, Boundiali, Mankono	Enquête par sondage	IDET-CEGOS
1963-64	Région de Daloa, sauf Daloa, Divo, Gagnoa et Sassandra	Enquête par sondage	UNITER
1965	Région de Dabou, sauf Dabou	Enquête par sondage	C.E.G.I.
1963-66	Zone sururbaine d'Abidjan	Enquête par sondage	C.E.G.I.
1975	Ensemble du pays	Recensement démo.	Dir. de la Stat.
1978-79	Ensemble du pays	Enquête par sondage	Dir. de la Stat.

Date	Ville	Type	Organisme
1055	Abidjan	Rec.	Dir. Stat.
1057	Abengourou	Rec.	Dir. Stat.
1057	Agboville	Rec.	Dir. Stat.
1057	Dimbokro	Rec.	Dir. Stat.
1057	Man	Rec.	Dir. Stat.
1058	Bouaké	Rec.	Dir. Stat.
1001	Bouaké	Enq.	SEDES
1001	Daloa	Enq.	SEDES
1001	Gagnoa	Enq.	SEDES
1001	Man	Enq.	SEDES
1002	Abengourou	Rec.	Société d'études
1003	Abidjan	Enq.	SEMA
1003	Korhogo	Rec.	SEDES
1003	GrandBassam	Rec.	Ecole Stat.
1003	Odienné	Rec.	Société d'études
1004	Toumodi	Rec.	ORSTOM
1004	Bongouanou	Rec.	Société d'études
1005	Odienné	Enq.	ORSTOM
1005	Anvama	Enq.	ORSTOM
1000	Toulépleu	Rec.	ORSTOM
1000	Dabou	Rec.	Ecole Stat.
1007	Béouma	Enq.	ORSTOM
1007	Lakota	Rec.	Université
1007	Tiebissou	Rec.	ORSTOM
1007	Bingerville	Rec.	Ecole Stat.
1007	Sakassou	Rec.	ORSTOM
1007	Katiola	Rec.	ORSTOM
1008	M'Bahiakro	Rec.	ORSTOM
1008	N'Douci	Rec.	ORSTOM
1008	Iassalé	Rec.	ORSTOM
1008	Agboville	Rec.	Dir. Stat.
1008	Ferké	Rec.	Dir. Stat.
1000	San Pedro	Rec.	ARSO
1000	Dabakala	Rec.	ORSTOM
1000	Bouaké	Rec.	Min. Plan. Agr. ORSTOM
1070	Bonoua	Rec.	Ecole Stat.
1070	San Pedro	Rec.	ARSO
1072	San Pedro	Rec.	ARSO
1073	San Pedro	Rec.	ARSO
1073	Daoukro	Rec.	Ecole Stat.

démographiques régionales ainsi recueillies, ont fait l'objet d'un important travail de synthèse (ROUSSEL, 1967) portant tant sur les structures que sur le mouvement naturel et les migrations. Cette première étude socio-économique d'envergure nationale a été suivie par de nombreuses autres, aux objectifs voisins, mais aux champs géographiques nettement plus restreints : font partie de cette "lignée" les études des petites villes de Côte d'Ivoire effectuées par des chercheurs de l'ORSTOM et de l'Université. Toutes les études citées dans le tableau 1.3. (qui, d'ailleurs, n'est sans doute pas absolument exhaustif) ont comporté une collecte de données démographiques, bien que ce ne fût par leur objectif premier ; seuls les élèves de l'Ecole de Statistique ont réalisé quelques recensements démographiques spécifiques en milieu urbain.

La qualité des données démographiques recueillies lors de toutes ces études socio-économiques est très variable. La synthèse des enquêtes régionales, et les documents réalisés par les élèves de l'Ecole de Statistique présentent une analyse critique des données et le degré de précision des résultats publiés ; ce n'est malheureusement pas le cas pour la plupart des autres enquêtes et recensements urbains cités dans le tableau 1.3. On peut donc craindre que la collecte réalisée ne présente pas les qualités de rigueur nécessaires en démographie, que ce soit au niveau de la définition de la population de référence, et du champ de l'enquête, ou au niveau du plan de sondage dans le cas des enquêtes : l'ensemble de leurs résultats sont donc tout à fait sujets à caution, et en tout état de cause, difficilement comparables entre eux, et restreints à l'observation des structures démographiques.

Les quinze premières années de l'Indépendance sont ainsi marquées tout à la fois par l'abondance de données démographiques ponctuelles recueillies au hasard des études socio-économiques, et l'absence quasi-totale d'opérations de collecte spécifiquement démographiques : il est d'ailleurs probable que ces deux faits sont intimement liés et que c'est justement l'illusion donnée par la multitude d'études ponctuelles multi-objectifs qui est en grande partie responsable de la non réalisation d'opération démographique nationale pendant 15 ans.

Ce n'est qu'en 1971 que la nécessité de mettre sur pied un programme d'observation démographique à l'échelon national apparaît dans la littéra-

ture officielle ivoirienne (SIMONET, 1971). L'auteur faisant le constat que "la satisfaction des besoins au niveau national n'a pu être atteinte à travers une telle multiplication des objectifs, des méthodes et des exécutants et une telle absence de coordination", préconise un système d'observation démographique à 3 objectifs : effectifs et structure, mouvement naturel, mouvement migratoire.

C'est ainsi qu'après presque 20 ans d'interruption, la collecte démographique à l'échelle nationale a connu un nouvel essor, avec le Recensement Général de la Population réalisé en 1975 sur toute l'étendue du territoire ; cette opération a été rapidement suivie par une Enquête Nationale à Passages répétés, en 1978-79.

Ces deux opérations marquent un pas énorme par rapport aux pratiques immédiatement antérieures. Après deux décennies, elles réalisent les objectifs déjà assignés à l'enquête de 1957-58, c'est-à-dire la mesure des structures, du mouvement naturel et des migrations ; ceux-ci n'avaient pu être totalement atteints à l'époque faute de rigueur et de maîtrise des techniques de la collecte démographique, deux qualités que réclament absolument des opérations démographiques de cette envergure dans un pays aussi complexe à observer que la Côte d'Ivoire.

1.2.1.2. La complexité de l'observation démographique en Côte d'Ivoire : problèmes liés au statut de résidence.

L'observation de la population de Côte d'Ivoire pose en effet au démographe des problèmes communs à la majeure partie de l'Afrique : c'est le cas de la détermination de l'âge ou de la mesure de l'activité, pour ne citer que deux des variables les plus difficiles à observer. Mais, certaines caractéristiques démographiques propres à ce pays rendent l'observation de la population encore plus mal aisée ; les problèmes liés à la définition de la résidence sont posés avec une acuité particulière en Côte d'Ivoire, où la mobilité interne et internationale atteint un niveau record.

La définition de la population de référence d'une opération démographique étant basée sur l'observation du statut de résidence, on conçoit aisément les répercussions que peut avoir un manque de rigueur dans la

définition et l'application des critères de résidence : il en résultera nécessairement un biais d'observation, puisque la fraction de la population mal classée correspond à la population la plus mobile et marginale et donc dotée de caractéristiques particulières.

Plus une population est mobile, plus la définition du statut de résidence se doit d'être "efficace", au risque, dans le cas contraire, de biaiser largement l'observation : le terme d'"efficace" signifie que tout individu puisse être classé sans ambiguïté dans une des modalités envisagées pour la variable "statut de résidence". Ce qui suppose une définition précise, et adaptée aux réalités du milieu enquêté.

Faire un bilan des définitions du statut de résidence utilisées dans les opérations de collecte démographique en Côte d'Ivoire n'est pas chose aisée : un bonne partie des documents présentant les résultats d'enquêtes ou de recensements démographiques sont totalement muets sur cette question, et les critères de sélection de la population de référence ne sont souvent même pas mentionnés !

Précisons tout de suite que cette pratique dommageable s'observe exclusivement pour des collectes démographiques effectuées dans le cadre d'études à objectif géographique ou socio-économique, et jamais lors d'opérations strictement démographiques menées par les services statistiques nationaux ; cette carence (dont on ne sait si elle correspond à une absence réelle de définition lors de la collecte, ou à un manque de précision lors de l'exposé des résultats) suffit à rendre ces données difficilement exploitables : il est probable que c'est la population de fait (1) qui est mesurée, mais rien ne l'indique expressément.

Quant aux opérations dont les définitions sont explicitées, elles font apparaître une grande variabilité des critères retenus. Les principaux points de divergence portent :

- * sur la durée minimale de résidence sur le lieu d'enquête nécessaire à un individu pour être classé "résident" (dans ce lieu) : elle varie entre 4 mois (exemple : le recensement d'Agboville en 1968) et 5 ans (exemple : les manoeuvres étrangers résidant en brousse, dans les Enquêtes Régionales de 1962-1965). On observe toutefois un consensus autour de la durée de 6 mois, depuis une dizaine d'années.

(1) Population de droit : Résidents présents + Résidents absents
Population de fait : Résidents présents + Visiteurs.

- * sur le cadre spatial de référence : selon les cas, il s'agit de l'habitation, du district d'enquête, ou, le plus souvent, de la localité.
- * sur la prise en considération de l'"intention" en matière d'absence ou d'installation en un lieu donné. Dans certains cas, il n'est tenu compte que de l'observation effective de la présence ou de l'absence de la personne sur le lieu d'enquête ; dans d'autres cas, on considère également l'intention au niveau de la durée d'absence (exemple : le recensement général de 1975), ou au niveau de la durée prévue tant pour l'absence que pour la résidence (exemple : l'Enquête à Passages Répétés de 1978-79).

Connaissant les difficultés à obtenir une réponse correcte concernant une caractéristique "objective", on peut douter de la fiabilité de l'enregistrement de l'"intention" de résidence, d'autant plus que la personne enquêtée n'en maîtrise pas forcément la concrétisation effective. Philippe ANTOINE et Claude HERRY ont clairement mis en évidence les discordances entre les déclarations d'intention et les réalisations effectives qui, dans l'EPR, ont porté sur 10 à 30 % des personnes enregistrées comme visiteurs ou résidents présents (ANTOINE P. et HERRY C., 1982).

Outre les problèmes que posent les divergences des définitions pour la comparabilité des résultats des différentes opérations statistiques, interviennent de manière générale les difficultés d'application des définitions du statut de résidence aux personnes qui ont des résidences multiples : citons le cas particulièrement épineux des élèves qui partagent l'année entre une résidence scolaire "chez un tuteur", et une résidence "parentale" (1), ou des travailleurs saisonniers qui passent six mois de l'année hors de chez eux à louer leur force de travail, et six mois à travailler sur leur propre plantation.

L'importance des mouvements de population réclame une grande rigueur tant dans la définition de la population de référence, que dans l'application de ces critères ; de même, la définition du champ géographique devrait nécessairement faire l'objet d'une attention semblable (2).

(1) L'EPR attribue à ces élèves la résidence de leur tuteur, au lieu de scolarisation donc ; par contre, le Recensement leur attribue la résidence de leurs parents.

(2) Cette question sera abordée en détail dans le point 2.1, relatif à la définition du milieu urbain.

Tout manquement à ces règles biaise les résultats et rend difficile leur analyse, notamment les analyses comparatives basées sur plusieurs opérations. Malheureusement, les données démographiques de Côte d'Ivoire présentent souvent cet écueil ; les effets de la stratégie adoptée par les autorités ivoiriennes en matière de collecte de données démographiques se conjuguent aux difficultés d'observation d'une population extrêmement mobile pour raréfier les sources de données exploitables : l'étude du milieu urbain et celle des migrations sont particulièrement touchées par ces déficiences. Ainsi, l'essentiel des données que nous avons choisi d'utiliser, en considérant tout à la fois l'intérêt et la qualité de chacune des sources de données répertoriées dans le tableau 1.3, ont trois origines principales :

- les recensements administratifs qui seuls permettent d'analyser l'évolution démographique des villes pour la période antérieure à l'Indépendance,
- le Recensement Général de la Population de 1975, qui présente des résultats relatifs aux structures et aux migrants par rapport au lieu de naissance à un niveau géographique fin,
- l'Enquête à Passages répétés de 1978-79, qui a donné lieu à quatre types de mesures de la migration.

Nous procéderons dans les pages suivantes à une analyse critique précise de ces données afin d'apprécier la qualité ou les biais éventuels de leurs résultats. Pour chacune des opérations, quatre éléments concourront à réaliser l'évaluation qualitative : la description de la technique d'enquête, le déroulement de la collecte sur le terrain, la cohérence interne des résultats, et leur concordance avec d'autres sources éventuelles de données.

1.2.2. LES RECENSEMENTS ADMINISTRATIFS (1)

En Côte d'Ivoire comme dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, les

(1) Il ne sera fait état dans ce chapitre que des recensements réalisés par les administrateurs dans leur circonscription, et non des dénombrements effectués par l'Institut d'Hygiène lors des campagnes .../.

recensements administratifs constituent la seule source d'informations démographiques pour la période antérieure à 1955 ; et le système des recensements administratifs est toujours à l'heure actuelle le seul système de collecte démographique présentant les deux grandes qualités de continuité temporelle et d'exhaustivité spatiale. En dépit de ses avantages, les démographes se méfient généralement de cette source de données, arguant de la forte sous-estimation qui caractériserait toujours ce type de recensement : il nous semble plus judicieux d'adopter une attitude pragmatique et de cerner le plus précisément possible les biais inhérents à ce système de collecte, si l'on ne veut pas s'interdire toute analyse de la dynamique du peuplement dans des pays où ce sont les seules séries démographiques adéquates pour ce type de recherche.

1.2.2.1. Mise en place et évolution du système

Les objectifs de ces recensements ont largement évolué depuis leur mise en place. La raison première des comptages de population réalisés par les administrateurs coloniaux était l'établissement de l'assiette fiscale, ainsi que le dénombrement des hommes valides pour les travaux forcés.

Par une circulaire de février 1909, le Ministre des Colonies a demandé aux administrateurs d'établir et d'insérer dans leurs rapports périodiques des statistiques de population, comportant des données d'état ainsi que des données de mouvement naturel.

Les années cinquante ont marqué le début d'une nouvelle époque pour les recensements administratifs. Le texte de SARTON DU JONCHAY (1956) (1) est très significatif à cet égard : selon lui,

"aujourd'hui, le point de vue de l'administrateur rejoint celui du démographe",

et la volonté des autorités coloniales de transformer les structures économiques traditionnelles africaines ne peut être réalisée que par une

.../. (suite de la note (1) page précédente) :

d'éradication de la variole : réalisés de 1961 à 1966 en Côte d'Ivoire, ces dénombrements, reposant sur le comptage des vaccinostyles rendent compte de la population de fait dans les localités où sont passées les équipes de vaccination, et ne doivent pas être confondus avec les recensements administratifs qui visent à mesurer une population de droit.

(1) SARTON DU JONCHAY était un administrateur français, qui a rédigé plusieurs notes relatives aux recensements de population dans les colonies.

planification basée sur la connaissance des caractéristiques de la population. La nécessité de dénombrements exacts se faisant vivement ressentir, de nombreuses circulaires ont précisé les méthodes à employer, préconisant le recours à des agents recenseurs africains, l'utilisation d'une fiche de relevés améliorée, le principe pour l'agent recenseur de se déplacer au maximum vers la population à recenser, et la mise sur pied d'un calendrier de recensement.

Avec l'Indépendance de la Côte d'Ivoire, l'abandon de l'impôt per capita n'a pas entraîné la suppression des recensements administratifs : ils seront perpétués sous la responsabilité des cadres locaux du Ministère de l'Intérieur, et des représentants du PDCI-RDA qui continuent de prélever les cotisations obligatoires pour le PDCI, parti unique de la Côte d'Ivoire.

1.2.2.2. Les biais de la méthode

Jusqu'en 1950, l'objectif fiscal ne réclamait pas des administrateurs un dénombrement exact de la population, mais une

"assiette fiscale jugée satisfaisante par rapport aux conditions locales de sous-développement" (SARTON DU JONCHAY, 1956).

On peut donc supposer que les sites habités les plus difficiles d'accès n'ont pas été couverts par les administrateurs, s'ils estimaient le surcoût entraîné par les difficultés d'accès supérieur à l'impôt attendu : d'où une tendance à sous-estimer l'effectif total de population de la circonscription, ainsi que la dispersion du peuplement.

A partir de 1950, les objectifs généraux assignés aux recensements administratifs peuvent être considérés comme comparables à ceux des recensements démographiques ; par contre, les méthodes employées paraissent loin de pouvoir satisfaire aux conditions strictes d'une bonne estimation démographique. On observe ainsi :

- * une non-homogénéité des critères et des méthodes utilisées notamment en matière de définition de la population résidente à recenser, aucune règle stricte n'ayant jamais été imposée par l'autorité centrale aux responsables locaux, aussi bien avant qu'après l'Indépendance,
- * une non-simultanéité de l'observation : la seule règle actuelle en

la matière est de couvrir la circonscription administrative en quatre à cinq ans. Les résultats de chaque circonscription ne sont donc en fait que des agrégats de mesures plus ou moins anciennes.

Deux autres reproches souvent faits aux recensements administratifs nous paraissent devoir être éliminés, tout au moins dans le cas de la Côte d'Ivoire :

* l'utilisation de listes de localités ne reflétant pas la réalité du peuplement : les agents recenseurs des sous-préfectures sont en général de la région et ont une très bonne connaissance du peuplement de la circonscription. L'omission éventuelle de campements permanents doit être interprétée comme une volonté politique de nier un problème et non comme le résultat d'une méconnaissance : nous avons d'ailleurs pu mesurer l'ampleur de cette pratique dans le département de Daloa, où les campements baoulés étaient délibérément omis par le préfet, qui pensait régler ainsi les conflits Bété-Baoulé en matière de propriété foncière.

Le recensement démographique est soumis exactement au même problème, dans la mesure où la liste des villages à recenser est établie en collaboration avec les sous-préfets, et doit être ratifiée par eux.

* une sous-estimation accrue dans les recensements administratifs, qui serait due au fait que l'enquêteur ne va pas au domicile des enquêtés et qu'une partie de la population cherche à se soustraire au recensement par crainte de leur finalité fiscale : ce deuxième argument ne tient absolument pas, puisque cette crainte est la même dans le cas d'un recensement démographique, pour lequel les autorités administratives locales sont largement mises à contribution à toutes les phases de l'opération, et notamment dans la phase de sensibilisation de la population à l'opération démographique. De plus, la confusion est entretenue par le fait que la Direction de la Statistique est responsable tant des recensements électoraux que des recensements démographiques.

* quant au fait que la population doit venir se faire recenser à la date de convocation et qu'il n'y ait donc pas passage de l'agent recenseur au domicile des recensés, on peut supposer que ce facteur

a eu des conséquences variables dans le temps et dans l'espace. Le resserrement de l'encadrement administratif par la multiplication des sous-préfectures, et la nécessité croissante pour la population de figurer sur les listes pour avoir accès aux différents services publics (ex : jugements supplétifs utiles pour la scolarisation) a très certainement entraîné une diminution de la sous-estimation, en milieu rural tout au moins.

Mais la concentration croissante de la population dans des villes de taille importante a vraisemblablement joué en sens inverse.

1.2.2.3. Tests de validité des résultats

Après ces considérations sur les recensements administratifs, mettant en évidence les qualités et défauts inhérents aux objectifs et méthodes employées, il convient de rappeler les résultats de quelques tests de validité de ces recensements, établis par comparaison de leurs résultats avec ceux d'opérations démographiques (Sources et analyse des données, 1ère partie, 1973, p. 213), consignés dans le tableau 1.4 : les dénombrements administratifs de la population semblent donner des résultats acceptables, avec une sous-estimation légère, et tout à fait prévisible, en milieu rural, et une sous-estimation nettement plus importante pour les centres urbains de taille importante.

Tableau 1.4 - Quelques exemples de taux de sous-estimation des recensements administratifs.

Pays	Date	Opération démographique de référence	Sous-estimation du recensement administratif
NIGER (hors population nomade)	1960	Enquête démographique	ensemble : - 4 %
OUBANGUI	1960	Enquête démographique	(ensemble : - 6 % (rural : - 3,5 % (urbain : -12 %
CENTRAFRIQUE	1959-60	Enquête démographique dans centres urbains	urbain : -10 %

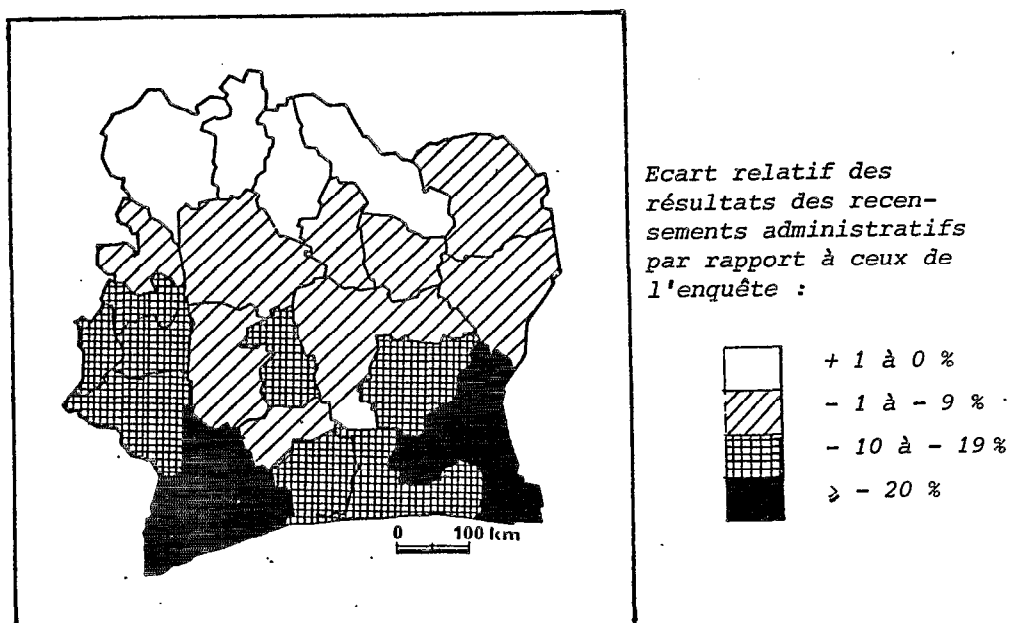
Source (Rep.) : Sources et analyse des données, 1ère partie, 1973, p. 213.

Tableau 1.5 - Comparaison entre les recensements administratifs et l'enquête démographique 1957-58.

Cercle	Recensements administratifs actualisés	Rural + urbain	Ecart relatif / enquête
		enquête 57 - 58	
Abengourou	33 317	47 000	- 29 %
Aboisso	37 690	52 000	- 27 %
Agboville	99 286	129 000	- 23 %
Bondoukou	133 844	143 000	- 6 %
Bouaflé	123 259	139 000	- 11 %
Bouaké	348 579	377 000	- 7 %
Daloa	120 834	128 000	- 6 %
Dimbokro	230 628	274 000	- 16 %
Gagnoa	115 395	127 000	- 9 %
Grand Bassam	55 272	63 000	- 12 %
Grand Lahou	105 214	120 000	- 12 %
Katiola	92 084	94 000	- 2 %
Korhogo	361 476	357 000	+ 1 %
Lagunes	255 765	296 000	- 14 %
Man	312 310	357 000	- 12 %
Odienné	99 668	99 000	- 2 %
Sassandra	46 294	62 000	- 25 %
Séguéla	184 400	203 000	- 9 %
Touba	20 228	21 000	- 4 %
TOTAL	2 775 543	3 088 000	- 10 %

Sources : .Répertoire des villages de la Côte d'Ivoire, 1955.
 .Enquête démographique 1957-1958. Résultats définitifs.

Carte 1.1 - Comparaison entre les recensements administratifs et l'enquête démographique 1957-58



Les tests de validité que nous avons réalisés pour la Côte d'Ivoire permettent de préciser ces constats généraux.

L'enquête démographique par sondage réalisée de novembre 1957 à octobre 1958 sur l'ensemble du territoire peut servir d'élément de référence, pour tester les recensements administratifs actualisés dont les résultats sont rassemblés dans le Répertoire des localités de 1955 : signalons toutefois que cette enquête a certainement légèrement surestimé la population de forêt en raison d'une mauvaise application des critères de résidence (cette surestimation peut être évaluée à 1 ou 2 % si l'on tente de rendre cohérents les tableaux de déplacements interrégionaux temporaires).

Les résultats sont rassemblés dans le tableau 1.5 et la carte 1.1, page 72.

La sous-estimation globale apparaît plus élevée que dans le cas des autres pays cités ci-dessus, mais il ne faut pas perdre de vue les spécificités de la Côte d'Ivoire dont les conséquences apparaissent clairement dans la carte des taux de sous-estimation. La zone de savane ne comporte que des taux inférieurs à 10 %, tandis qu'en forêt la sous-estimation est partout supérieure à 10 % et atteint des taux records de l'ordre de 25 % dans quatre départements.

Quatre facteurs concomitants permettent d'expliquer les différences interrégionales du taux de sous-estimation des recensements administratifs :

- * la plus ou moins grande ancienneté des recensements administratifs : les taux de croissance retenus pour l'actualisation des recensements administratifs ne sont pas d'une fiabilité absolue et peuvent donc entraîner des biais sur les résultats du test comparatif d'autant plus importants que le recensement administratif est ancien par rapport à la date de 1958,
- * la superficie des circonscriptions administratives, les cercles en l'occurrence, joue un rôle certain : une grande circonscription réclame un plus grand nombre d'années pour être recensée entièrement, et conduit à un encadrement plus lâche de la population par l'administration, éléments tous deux favorables à une sous-estimation des effectifs de population. Ce facteur a sûrement une grande

part de responsabilité dans les taux rencontrés dans l'ouest et le sud-ouest ivoirien où les cercles couvrent des superficies supérieures à 15 000 km²,

- * les mouvements migratoires essentiellement dirigés de la savane vers la forêt et plus particulièrement le sud-est : en zone d'émigration, les agents recenseurs ont tendance à conserver sur leurs listes des personnes ayant émigré et qui ont gardé l'habitude de se faire recenser dans leur village natal, tandis qu'en forêt le rythme élevé d'immigration ne permet pas un enregistrement correct par les recensements administratifs dont la répétitivité n'est que quinquennale,
- * la concentration des villes de taille importante dans la moitié sud du pays, et principalement le quart sud-est : ce dernier élément d'explication, qui paraît devoir être déduit logiquement des méthodes employées pour les dénombrements administratifs et des tests réalisés dans d'autres pays d'Afrique Noire francophone, mérite que l'on s'y arrête plus longuement.

En effet, les résultats présentés dans le tableau 1.6. remettent quelque peu en question la règle généralement admise d'une plus grande sous-estimation en milieu urbain. Précisons que nous n'avons retenu pour ces comparaisons que les villes disposant d'une opération de collecte démographique

Tableau 1.6 - Comparaison entre les recensements administratifs et les enquêtes démographiques en milieu urbain.

Ville	Date	Opération démographique		Rec. adm. actualisés	Ecart s relatifs/opération démogr.
		Type	Résultats		
Abengourou	1957	Recens., Dir.stat.	14 107	12 000	- 15 %
Agboville	1957	Recens., Dir.stat.	11 047	9 800	- 11 %
Agboville	1968	Recens., Dir.stat.	17 590	16 000	- 9 %
Daloa	1961	Enquête par sondage SEDES	18 140	17 100	- 6 %
Dimbokro	1957	Recens., Dir.stat.	8 585	8 600	2 %
Gagnoa	1961	Enquête par sondage SEDES	19 539	18 800	- 4 %
Grand Bassam	1963	Recens., Dir.stat.	17 784	16 500	- 7 %
Man	1957	Recens., Dir.stat.	17 266	13 800	- 20 %
Man	1961	Enquête par sondage SEDES	22 900	18 000	- 21 %

Sources : .Répertoire des villages de la Côte d'Ivoire, 1955.
 . Recensements urbains.

(recensement ou enquête) où le critère de résidence a été clairement défini (présence de six mois) ; d'autres recensements ont été réalisés (par des chercheurs notamment) mais le manque de précisions relatives au critère de résidence employé est rédhibitoire en Côte d'Ivoire, où l'ampleur des déplacements de population rend impérative une très grande rigueur dans la définition des critères de résidence.

Trois faits importants apparaissent à la lecture du tableau 1.6. Tout d'abord, la plus grande partie des taux de sous-estimation sont inférieurs à 11 % : il faut même ajouter qu'ils sont inférieurs aux taux observés sur la population totale (urbain + rural) de ces mêmes cercles en 1958 (tableau 1.5). L'écart est particulièrement sensible dans les cas d'Agboville et de Dimbokro : 12 points d'écart pour Agboville, et 16 pour Dimbokro. Ce qui tend à prouver que la sous-estimation de la population par les recensements administratifs peut être plus grande en milieu rural qu'en milieu urbain lorsque ce milieu rural connaît une immigration record : ce qui est le cas des cercles de la boucle du cacao à cette époque.

D'autre part, deux villes connaissent des taux particulièrement élevés : c'est le cas d'Abengourou, et de Man où la sous-estimation atteint 15 % et plus. Toutefois, il apparaît que la population de la ville d'Abengourou est sous-estimée de 15 % par les recensements administratifs, et la population de l'ensemble du cercle l'est de 29 % ; tandis qu'à Man ces taux sont respectivement de 20 % et 12 %. Ces deux observations confirment la primauté du facteur migration sur le facteur urbanisation dans la sous-estimation par les recensements administratifs : Abengourou est située dans une zone d'immigration rurale, tandis que la zone rurale proche de Man voit partir un bon nombre de ses habitants.

L'ampleur de la différence entre les effectifs de populations observés par les comptages administratifs actualisés et par les opérations démographiques réalisées à Abengourou peut, en partie, être mise au compte de la méthode employée pour l'actualisation. L'hypothèse du taux d'accroissement constant de 1953 à 1956 appliqué au recensement administratif de 1956 ne correspond sans doute pas à l'évolution démographique qu'a connue la ville de 1953 à 1957 : il est plus probable que le rythme de croissance a été plus faible en début de période et s'est accéléré ensuite.

Pour la ville de Man, seule peut être mise en cause la mauvaise qualité générale des recensements administratifs dans l'extrême ouest ivoirien, à laquelle les mouvements de population avec la Guinée ne sont peut-être pas totalement étrangers.

Enfin, il faut souligner la constance des écarts relatifs, à Agboville (1957 et 1968) et à Man (1957 et 1961) : cet état de fait tend à valider les résultats de l'ensemble des tests réalisés et montre que le système des recensements administratifs a atteint son efficacité maximum à la veille de l'Indépendance. A Agboville où le rythme de croissance est demeuré constant, on n'observe pas d'amélioration sensible des résultats de 1957 à 1968.

Au vu des résultats qui précèdent, il semble plausible d'utiliser les résultats des recensements administratifs pour analyser la croissance urbaine en Côte d'Ivoire avant l'Indépendance, en gardant bien présents à l'esprit les mécanismes responsables de biais d'observation. Mais ces dénombremments sont-ils directement comparables entre eux d'une part, et aux recensements démographiques d'autre part, ou nécessitent-ils un ajustement préalable ?

La variabilité temporelle et spatiale de certains facteurs de sous-estimation des recensements administratifs, notamment la migration, interdit toute règle homogène de redressement de leurs résultats : le recours à un facteur correctif constant ne peut être envisagé. Et l'éventualité d'un système d'ajustement plus sophistiqué nécessiterait une meilleure connaissance des biais que celle que nous pouvons atteindre avec les données existantes.

C'est pourquoi, dans la suite de ce travail, les résultats des recensements administratifs des villes seront utilisés à l'état brut : la seule correction apportée est l'élimination des quelques recensements de villes dont les résultats apparaissent aberrants par rapport à l'évolution décrite par la série de l'ensemble des recensements de la même ville.

1.2.3. LE RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION DE 1975

Comme il l'a été mentionné au paragraphe 1.1.2.1., les recensements de la population peuvent permettre une évaluation directe de la migration, dans la mesure où ils comportent une question relative au lieu de naissance ou au lieu de résidence antérieur. C'est le cas du Recensement Général de la Population réalisé en 1975 sur l'ensemble du territoire ivoirien, dont

le questionnaire comporte une question sur le lieu de naissance (voir questionnaire du R.G.P., en annexe 1).

L'exploitation informatique des réponses à cette question a permis l'établissement de la série des tableaux V, présentant la population par sous-préfecture selon le secteur de résidence, l'âge, le sexe, la nationalité et le lieu de naissance. Ces tableaux constituent la seule mesure de la migration en Côte d'Ivoire, spatialement exhaustive, et établie selon un découpage géographique fin : c'est pourquoi nous développerons dans ce chapitre l'analyse de ces données statistiques. Après avoir rappelé les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'opération statistique, nous essaierons d'estimer la validité des résultats, en particulier pour les variables intervenant dans les tableaux V ; enfin nous dégagerons l'intérêt et les limites de l'exploitation des tableaux V relatifs à la migration.

1.2.3.1. Déroulement de l'opération

Comme le montre le tableau 1.3., le Recensement Général de la Population de 1975 en Côte d'Ivoire a été la première opération démographique couvrant l'ensemble du territoire national de manière exhaustive.

Ce recensement a été exécuté par la Direction de la Statistique avec l'aide technique et financière du FNUAP par l'intermédiaire du PNUD; le Ministère de l'Intérieur a apporté son concours pour l'organisation de l'opération sur le terrain, et l'OCM (Office Central de Mécanographie) pour l'exploitation informatique des questionnaires.

Il s'est déroulé selon le calendrier schématisé dans la figure 1.1. La lecture de ce planning des opérations appelle un certain nombre de remarques :

- o le recensement a eu lieu sur le terrain entre le 15 avril et le 15 mai 1975, c'est-à-dire en début de saison des pluies. Lorsque l'on connaît les difficultés de circulation en brousse en cette saison, on peut s'étonner du choix de cette date plutôt que du mois de décembre par exemple, qui aurait permis de faire l'enquête-contrôle dans de meilleures conditions, qu'en pleine saison pluvieuse. Des contacts pris avec des agents de la Direction de la Statistique à ce sujet nous ont appris que le choix de cette date n'est en fait

que la conséquence des retards dans l'ouverture des crédits PNUD et de la contrepartie ivoirienne ; de ce fait, le calendrier initialement prévu n'a pu être respecté, d'où cette situation quelque peu aberrante.

- l'exploitation des feuilles de ménage a été particulièrement longue, du fait des retards pris dans la saisie des bordereaux.
- les tableaux définitifs de structure au niveau sous-préfectoral, qui sont sortis de janvier 1977 à juin 1978 sont restés uniquement sous forme de listings disponibles à la Direction de la Statistique et n'ont pas connu la large diffusion qu'ils méritaient. Et les effectifs de population par village n'ont fait l'objet que d'une unique publication, "Le répertoire des localités de Côte d'Ivoire", rassemblant les résultats de l'exploitation manuelle : l'exploitation informatique n'a donné lieu qu'à des listings par districts de recensement, sans qu'aucune publication ne soit réalisée au niveau des localités.

Il est réellement dommage que les efforts consacrés à la valorisation du R.G.P. ne soient pas en rapport avec l'ampleur des moyens humains et matériels investis dans une opération statistique de cette envergure.

En ce qui concerne le déroulement de l'opération, une attention particulière a été portée au recrutement, à la formation et à l'encadrement des enquêteurs. Les agents recenseurs ont en effet été recrutés dans leur propre sous-préfecture afin de faciliter les contacts avec la population, et à un niveau de scolarisation en rapport avec le travail demandé ; tous les enquêteurs ont reçu une formation de quinze jours.

L'information de la population a également fait l'objet de gros efforts, par des communiqués dans la presse écrite, à la télévision et à la radio ; les sous-préfets et les chefs de village ont été largement mis à contribution pour une vaste diffusion de l'information, afin de lutter, notamment, contre le rapprochement généralement fait entre recensement et impôt, héritage de la période coloniale.

Cette analyse succincte du déroulement de l'opération tend à montrer que toutes les précautions ont été prises pour que la collecte se passe

dans de bonnes conditions, hormis le fait de la date de l'opération sur le terrain résultant de contraintes difficilement maîtrisables par les techniciens responsables de l'opération.

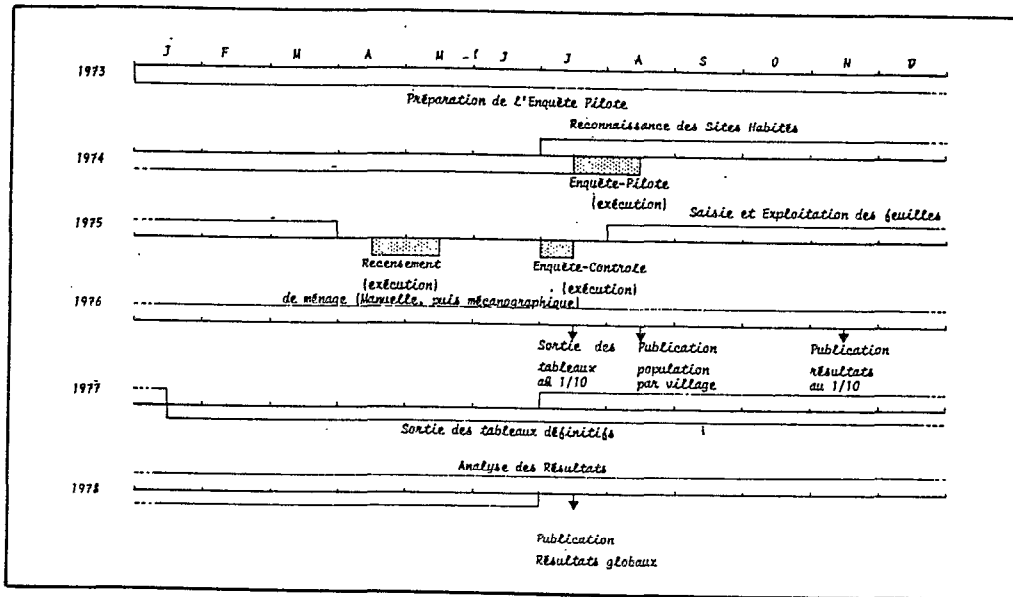
1.2.3.2. Taux de couverture du recensement

L'enquête de contrôle post-censitaire, qui s'est déroulée du 30 juin au 19 juillet 1975 avait pour but d'estimer la qualité du recensement. Malheureusement, cette enquête post-censitaire s'est rapidement révélée inexploitable, les enquêteurs n'ayant pu accéder à tous les villages en raison des pluies, et de nombreux "ménages" ayant éclaté depuis le recensement.

L'enquête de contrôle n'ayant pu être exploitée, il est donc très difficile de déterminer le degré de validité des résultats du recensement, si ce n'est par comparaison avec d'autres sources, ou par observation des anomalies de structure. Outre les omissions classiques des individus marginaux, trois facteurs d'omissions peuvent être néanmoins envisagés :

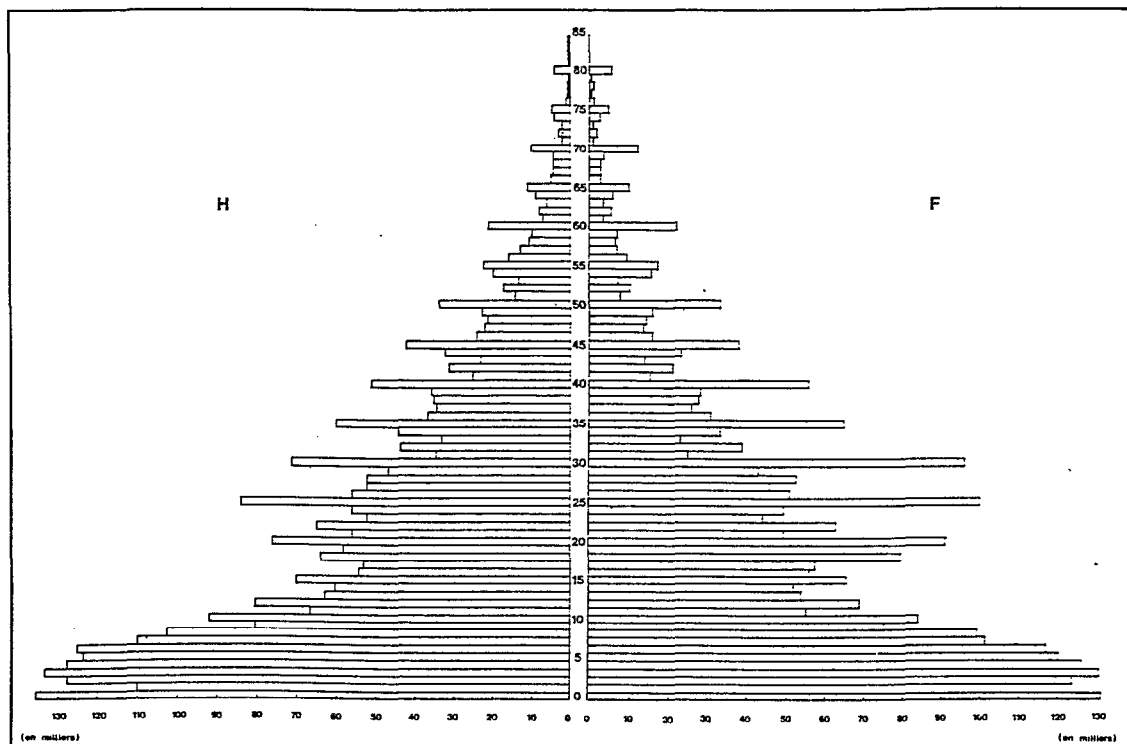
- * omissions de sites habités : le travail réalisé par MM. ARNAUD et FILLERON (1980) sur le peuplement du Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire, et le travail relatif à la localisation des sites habités que nous avons mené pour le Ministère du Plan afin d'initialiser le fichier des villages et équipements, ont tous deux montré que quelques sites habités n'avaient pas été recensés en 1975. Ce sont, de manière générale, les villages les plus difficiles d'accès qui ont été omis à cause des pluies : de ce fait, des familles entières n'ont pas été recensées.
- * omission d'autochtones d'âge élevé : les personnes âgées ont toujours en tête le souvenir des recensements administratifs, qui servaient de base pour la collecte de l'impôt. Malgré la propagande dont le recensement a été l'objet, un certain nombre de vieillards se sont soustraits au recensement.
- * omission d'étrangers : des Africains non ivoiriens non en règle vis-à-vis de la législation ivoirienne se sont vraisemblablement cachés pour échapper au recensement, par crainte de se faire expulser du pays du fait de leur situation irrégulière. De plus des étrangers résidant dans des campements de culture installés dans

Figure 1.1 - Planning du recensement de 1975.



Source : RGP 1975.

Figure 1.2 - Population totale par année d'âge - RGP 1975



Source : RGP 1975.

des forêts classées ont été également omis, grâce à une "conspiration du silence" de la part des villageois autochtones voisins de ces campements.

Quant aux surestimations, elles sont impossibles à déceler, mais demeurent sans aucun doute numériquement inférieures aux omissions. Nous pouvons juste affirmer en première approche qu'il y a eu, globalement, sous-estimation sans pouvoir chiffrer cette erreur, ni estimer ses variations par région ou milieu d'habitat.

1.2.3.3. Examen de la pyramide des âges

Comme dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, la pyramide par années d'âge (figure 1.2) apparaît très irrégulière, du fait de l'attraction pour certains chiffres, qui est d'autant plus sensible que l'âge est élevé.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire, l'indice de Bachi (1) est de 9,8 pour le sexe masculin et de 17,5 pour le sexe féminin ; l'attraction est donc significative et plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Si l'on étudie chaque chiffre séparément, on observe que ce sont le 0 et le 5 qui sont attractifs, et le 1 et le 3 qui sont répulsifs, tant pour le sexe féminin que pour le sexe masculin : vu la date du recensement (1975) les attractions pour les chiffres terminés par 0 et 5 dans les déclarations d'âge et de date de naissance ont les mêmes conséquences sur la pyramide des âges.

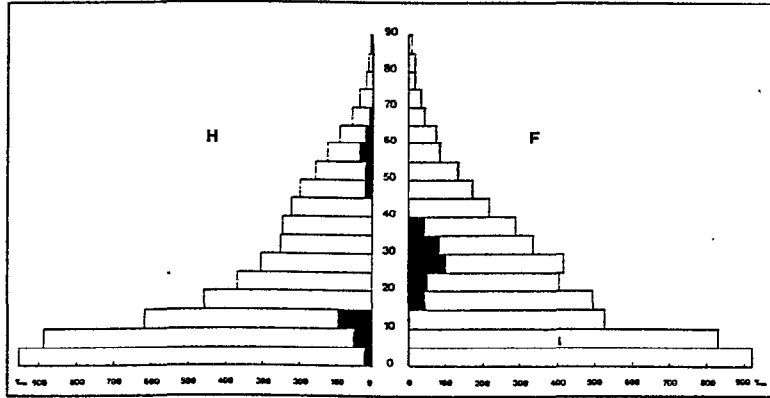
Cette imprécision dans les réponses sur l'âge est un phénomène attendu, non entièrement imputable aux agents recenseurs. De plus, lorsque les effectifs sont suffisants, il est aisé de faire disparaître ces irrégularités par un ajustement basé sur la méthode des moyennes mobiles. Nous ne nous attarderons donc pas sur ce point.

Par contre, il est plus intéressant de considérer la structure par groupe quinquennal d'âge et de sexe, de la population ivoirienne uniquement (fig. 1.3a), afin d'y voir éventuellement les anomalies dues à un mauvais

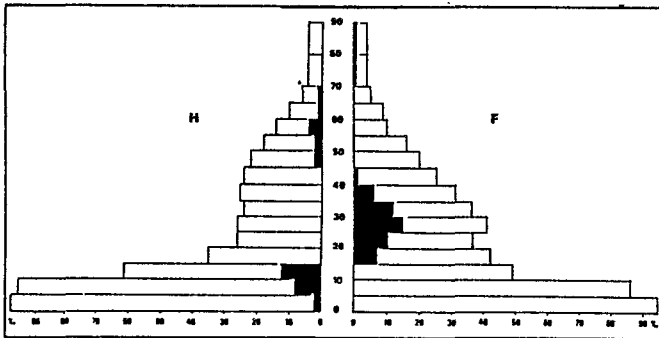
(1) Voir calcul et signification de l'indice de Bachi en annexe 40.

Figure 1.3 - Population ivoirienne par groupe d'âge quinquennal - RGP 1975

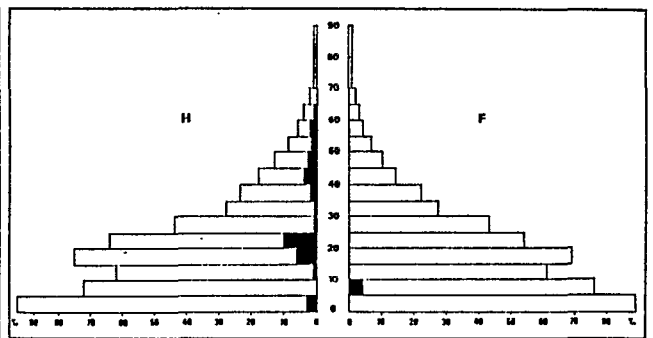
(a) Ensemble Côte d'Ivoire



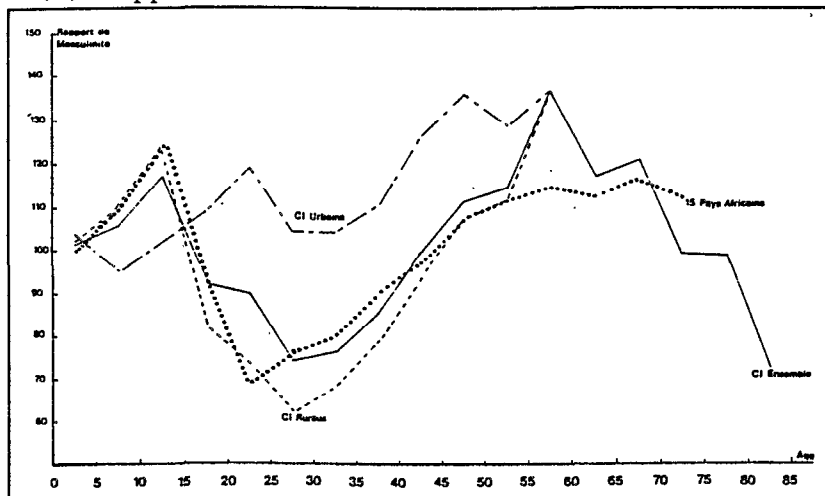
(b) Rural



(c) Urbain



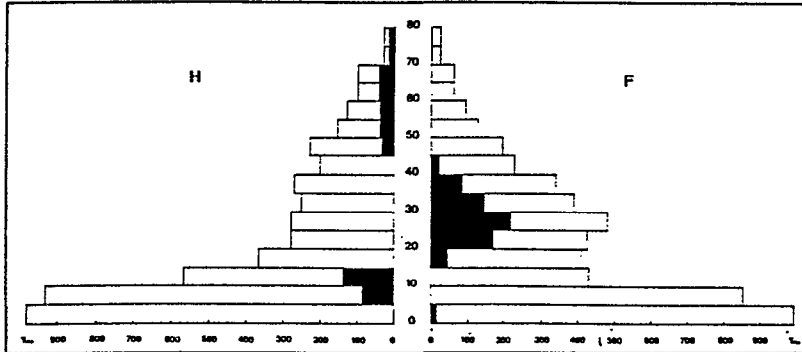
(d) Rapports de masculinité



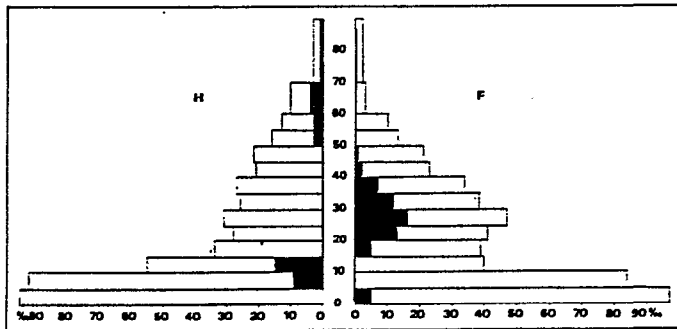
Source : RGP 1975.

Figure 1.4 - Population ivoirienne par groupe d'âge quinquennal - 1965

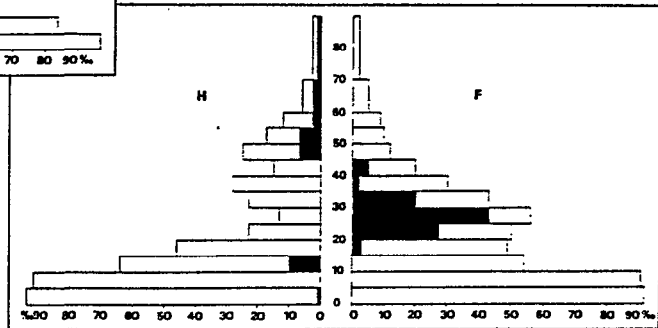
(a) Ensemble Côte d'Ivoire



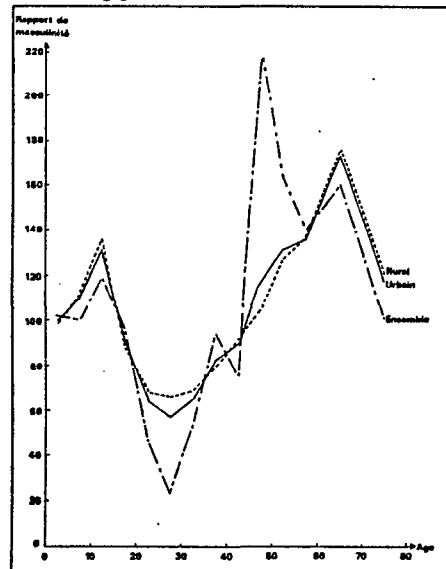
(b) Rural



(c) Urbain



(d) Rapports de masculinité



Source : Synthèse des Enquêtes Régionales (ROUSSEL, 1967).

enregistrement de l'âge ; la population non-ivoirienne, constituée d'immigrés de plus ou moins longue date est elle, obligatoirement irrégulière.

De grandes caractéristiques peuvent être dégagées :

- une base très large, signe d'un niveau élevé de fécondité ;
- un brusque rétrécissement au groupe d'âge 10-15 ans, légèrement plus marqué pour les femmes que pour les hommes ;
- une allure irrégulière pour le sexe féminin de 25 à 65 ans, après un rétrécissement à 20-25 ans ;
- une allure concave jusqu'à 35 ans, puis convexe ensuite pour le sexe masculin.

L'observation de la courbe des rapports de masculinité par âge permet de compléter ces observations (fig. 1.3d)

- sur-masculinité avant 15 ans ;
- sous-masculinité de 15 à 45 ans, avec un maximum à 25 ans ;
- sur-masculinité après 45 ans, avec un maximum à 55-59 ans.

Ces trois caractéristiques sont surtout sensibles pour le secteur rural ; en ce qui concerne le secteur urbain, l'allure générale de la courbe est globalement la même, avec une amplitude moindre, et un niveau global plus élevé, puisque les apports de masculinité sont toujours supérieurs à 100 : c'est un résultat attendu, connaissant le caractère sélectif par sexe des mouvements de population de la campagne vers la ville.

L'examen de la structure par âge de la population ivoirienne en 1965 (fig. 1.4) apporte des éléments complémentaires d'interprétation. La similitude entre les pyramides de 1965 et de 1975 relatives à l'ensemble de la population apparaît immédiatement : la structure de 1965 présente les mêmes déformations avec des amplitudes plus marquées. Par contre, les similitudes s'estompent lorsque l'on considère les structures par milieu d'habitat :

- en milieu rural : la courbe des rapports de masculinité est la même en 1965 et en 1975. On observe uniquement une diminution de la sur-masculinité à 10-15 ans, entre 1965 et 1975.
- en milieu urbain : en 1965, la courbe a exactement la même allure que celle du milieu rural avec une amplitude moindre avant 20 ans, et une amplitude plus grande après 20 ans.

La sous-masculinité à 25-29 ans atteint un taux record, avec un rapport de masculinité inférieur à 25.

Ces similitudes permettent-elles de conclure à un réel effet de structure de la population ivoirienne ? Il ne nous semble pas réaliste de conclure en ce sens : sachant que la Côte d'Ivoire ne connaît pas une forte émigration internationale (c'est un fait admis, même s'il n'est pas mesuré), la sous-masculinité aux âges actifs ne pourrait s'expliquer que par une nette sur-mortalité des hommes, qui n'a jamais été mise en évidence en Côte d'Ivoire. Louis HENRY, dans son article intitulé "la masculinité par âge dans les recensements" paru dans *Population* en 1948, a montré que les anomalies de la courbe des rapports de masculinité par âge sont révélatrices d'une mauvaise qualité du recensement. La courbe de la population ivoirienne correspond en tous points à celle issue de 15 recensements d'Afrique Noire francophone, que Louis HENRY cite comme exemple de recensements de mauvaise qualité (voir figure 1.3d).

Il est donc tout à fait probable que le mauvais enregistrement soit effectivement responsable des anomalies du rapport de masculinité de la population ivoirienne, et que l'enregistrement ait été encore plus mauvais en 1965 qu'en 1975 ; ce qui est confirmé par l'amélioration de l'indice combiné des Nations Unies (87,5 en 1965, et 57,1 en 1975) (1). Mais une fois cette proposition admise, il reste à établir quels sont les mécanismes responsables de ces mauvaises observations. Deux types d'erreurs doivent être distingués : les erreurs dans la déclaration de la nationalité et de l'âge, et les erreurs de dénombrement.

La sur-masculinité après 40 ans peut être attribuée à un mauvais enregistrement de la nationalité, des étrangers s'étant déclarés ivoiriens lors du recensement : ce "glissement" est tout à fait plausible pour des étrangers installés de longue date en Côte d'Ivoire.

Cette hypothèse peut être vérifiée en examinant les rapports de masculinité par âge et par groupe ethnique : l'origine des immigrants internationaux et la répartition des ethnies (carte 0.3) rendent plus ou moins probables les fausses déclarations de nationalité selon les ethnies. Le graphique 1.5 montre bien que, s'il n'y a pas d'écarts importants jusqu'à 25 ans, une différenciation nette apparaît entre 35 et 60 ans. Les groupes

(1) Voir signification et calcul de l'Indice Combiné des Nations Unies en annexe 40.

ethniques pour qui la probabilité de fausse déclaration est la plus élevée sont bien ceux qui ont les rapports de masculinité les plus forts : groupe Voltaïque, Mandé Nord, et Mandé Sud.

Signalons également un deuxième élément d'explication pour la sur-masculinité après 40 ans : la tendance à se vieillir, fréquente chez les hommes africains pour qui la respectabilité et le statut social reposent largement sur l'âge.

Quant à la sur-masculinité à 10-15 ans, elle s'explique généralement par le fait qu'en Afrique Noire, la population a tendance à "vieillir" les filles à partir du moment où elles ont déjà procréé ; la fécondité étant très précoce dans ces pays, l'effectif féminin des 10-14 ans se trouve sous-estimé au profit des 15-19 ans. Ce facteur doit, sans doute, être combiné avec une sous-estimation des hommes entre 15 et 25 ans, pour expliquer l'ampleur du déficit masculin à ces âges : le concept d'adolescent est particulièrement peu utilisé dans la société traditionnelle ivoirienne, où les rites d'initiation font passer l'individu directement de stade d'enfant au stade d'adulte. Et la généralisation de la scolarisation, plus poussée pour le sexe masculin, conduit à un "rajeunissement" et à une "ivoirisation" des jeunes ; afin de rester en dessous de la limite d'âge, la pratique consiste même à faire établir abusivement des "jugements supplétifs", pour faire perdre quelques années à l'enfant devenu trop âgé pour être élève.

Si les anomalies aux âges extrêmes peuvent aisément être expliquées par ces erreurs classiques dans les déclarations d'âge et de nationalité, il n'en est pas de même pour l'anomalie majeure de la structure par âge et sexe de la population ivoirienne dans sa partie centrale : la sous-masculinité des jeunes adultes entre 20 et 40 ans. Seules des erreurs de dénombrement ayant un effet sélectif selon le sexe peuvent être invoquées.

L'ampleur du phénomène migratoire en Côte d'Ivoire interdit toute estimation des erreurs de dénombrement par milieu d'habitat : dans l'état actuel des connaissances, il est impossible d'affirmer de manière rigoureuse que l'omission des hommes d'âge actif est plus forte en milieu rural qu'en milieu urbain.

Une hypothèse a souvent été avancée : ce serait l'omission des campements de culture qui serait responsable de cette sous-estimation, ce qui tendrait à montrer que la sous-estimation serait plus forte en milieu rural. Les vérifications que nous avons effectuées sur le répertoire des localités et les cartes de base du recensement n'ont absolument pas mis en évidence de phénomène semblable.

Cette hypothèse résiste difficilement à l'analyse. En effet, soit il s'agit réellement de campements de culture temporaires, et dans ce cas, l'homme est comptabilisé comme résident absent au village ; soit il s'agit de campements permanents, dans ce cas, la famille entière y vit et l'omission des sites habités n'a pas d'effet sélectif selon le sexe ou l'âge.

Et si l'omission de campements était un facteur important de la sous-estimation d'hommes jeunes, on observerait des rapports de masculinité très différents selon les groupes ethniques entre 25 et 35 ans, puisque les formes de peuplement sont nettement différenciées selon les ethnies : comme le montre la figure 1.5 ce n'est absolument pas le cas. C'est la plus forte mobilité des hommes jeunes qui semble en fait, le facteur d'omission le plus probable.

Outre les facteurs d'omission affectant la population masculine, il faut noter l'existence de pratiques pouvant favoriser en Afrique une sur-estimation de la population féminine. Philippe ANTOINE et Aminata TRAORE (1) font ainsi observer que

"la femme, considérée avant tout comme reproductrice (est) revendiquée, dans certains cas, à la fois par sa famille et son conjoint".

En conclusion, il faut retenir de cette analyse, toute théorique faute des données objectives qu'aurait pu fournir l'enquête post-censitaire, d'une part que la variable "âge" est à utiliser avec précaution, d'autre part que la population masculine a été très certainement sous-évaluée.

1.2.3.4. Qualité de l'information recueillie

La qualité de l'information recueillie au cours du R.G.P. différant

(1) ANTOINE P. et TRAORE A., 1985. Pour une lisibilité du rôle des femmes au travers des données statistiques. Communication au séminaire sur La place des femmes dans l'autosuffisance et les stratégies alimentaires, Paris, 14-19 janvier 1985, ORSTOM-C.I.E., 10 p.

largement selon les variables, il importe de s'interroger sur la fiabilité des trois variables utilisées dans le cadre de notre recherche : la nationalité, le lieu de naissance, et l'activité.

. la nationalité

En dehors du fait, déjà évoqué plus haut (en 1.2.3.3.) des étrangers qui se sont soustraits au recensement (1), il est certain qu'un nombre important d'Africains non ivoiriens ont été comptabilisés comme des Ivoiriens. En effet, rien ne permet à l'enquêteur de reconnaître un Ivoirien d'un étranger de la même ethnie ; or, la carte ethnique montre clairement que de nombreuses ethnies présentes en Côte d'Ivoire le sont également de l'autre côté de ses frontières. De nombreux ressortissants des pays limitrophes ont ainsi pu se faire passer pour des Ivoiriens, leur dialecte et leur mode de vie étant les mêmes : ce phénomène peut jouer à tous les âges, mais plus particulièrement pour les enfants scolarisables, et les vieux immigrés, bien intégrés à la société ivoirienne.

Le manuel des agents recenseurs conseillait de "voir la carte d'identité dans la mesure du possible" ; on peut aisément supposer que cette vérification n'a pas été systématique, vu le nombre de personnes qui ne possèdent pas de pièces d'identité. De plus, un certain nombre d'étrangers ont en leur possession à la fois une carte de leur nationalité et une carte ivoirienne obtenue par le biais des jugements supplétifs ou encore du fait du partage de la Haute Volta entre 1932 et 1946, qui a permis à un certain nombre de Voltaïques nés pendant cette période d'avoir des pièces d'état-civil ivoiriennes. Le conseil formulé auprès des agents recenseurs ne nous paraît donc pas être une garantie réelle pour une bonne mesure de la nationalité. A ce propos, on peut se demander si l'important n'est pas de savoir si la personne se sent étrangère ou ivoirienne ; s'il n'est pas aussi intéressant d'essayer de cerner une réalité sociologique vécue, plus qu'une réalité législative difficilement saisissable, notamment en pays africain... (2).

(1) Cette attitude peut être motivée par deux facteurs : - des traumatismes liés aux conditions politiques du pays de départ que certains immigrés ont fui en venant s'installer en Côte d'Ivoire (tels les Guinéens ou Béninois), - des accès de xénophobie qui traversent périodiquement la Côte d'Ivoire, entretenus le plus souvent par la presse officielle.

(2) La mesure de l'âge suscite, d'ailleurs, la même interrogation : est-il plus pertinent de s'intéresser à l'âge exact d'une personne, ou à l'âge qui lui est reconnu et qui détermine donc sa place et son rôle dans la société ?

. le lieu de naissance

La mesure des mouvements de population à partir des "migrants par rapport au lieu de naissance" est souvent critiquée en raison des biais introduits par les migrations des femmes qui vont accoucher hors de leur résidence habituelle. Si l'usage de la maternité reste encore très marginal en Côte d'Ivoire, il est par contre courant que les femmes, et plus particulièrement les primipares, partent accoucher dans leur village d'origine ; les contacts que nous avons eus avec des Ivoiriens sur ce sujet, ont montré que l'individu interrogé sur son lieu de naissance indiquera généralement l'endroit où il a passé sa prime enfance et non le lieu où il est réellement né, dans le cas où il y a eu migration juste pour sa naissance. Ce qui laisserait supposer que ces biais ne sont pas aussi importants que ce qui est souvent affirmé, mais aussi que les réponses à la question sur le lieu de naissance recouvrent une réalité variable selon l'interprétation de la question par l'interviewé.

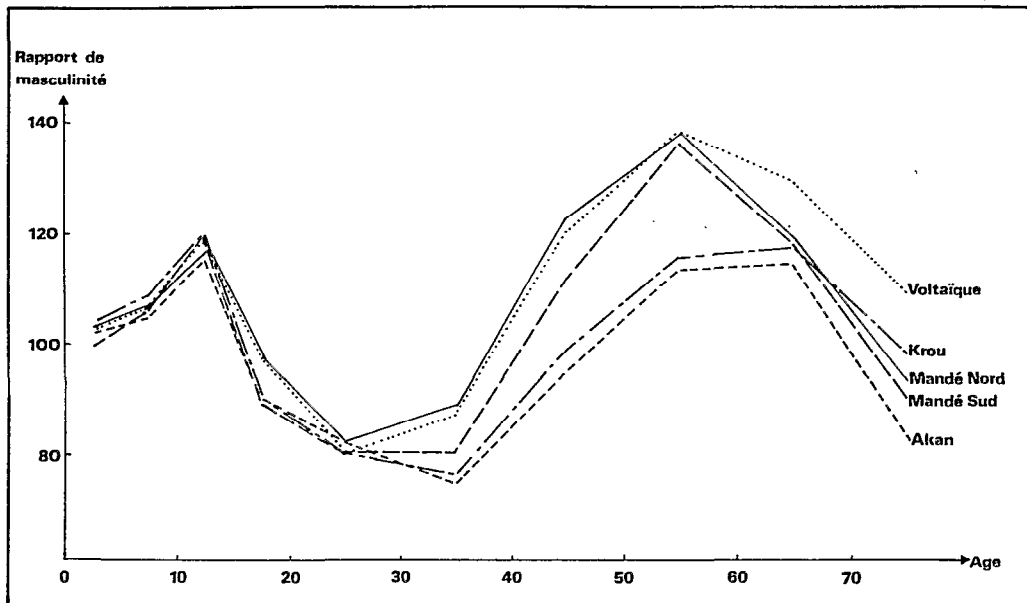
Les rapports de masculinité par département de naissance (tableau 1.7) peuvent apparaître, de prime abord, comme un bon indicateur de la qualité de l'enregistrement des lieux de naissance : en effet, ce rapport ne peut varier, théoriquement, qu'en fonction de la mortalité et de l'émigration différentielles par sexe. Ces deux facteurs étant négligeables en Côte d'Ivoire, les rapports de masculinité ne devraient pas s'écarter sensiblement de la moyenne nationale, soit 98,6 ; la lecture du tableau 1.7 montre que tel n'est pas le cas.

Mais il ne nous semble pas réaliste d'attribuer entièrement les variations de ce rapport à un mauvais enregistrement des lieux de naissance. En effet, si l'on considère les rapports de masculinité par ethnie (carte 1.2), on observe que leur répartition géographique est sensiblement la même que celle décrite par les rapports de masculinité par département de naissance. Cette similitude prouve que le mauvais enregistrement apparent des lieux de naissance n'est, pour une large part, que le reflet des erreurs de dénombrement de la population ivoirienne, en grande partie liées à un mauvais enregistrement de la nationalité.

. l'activité

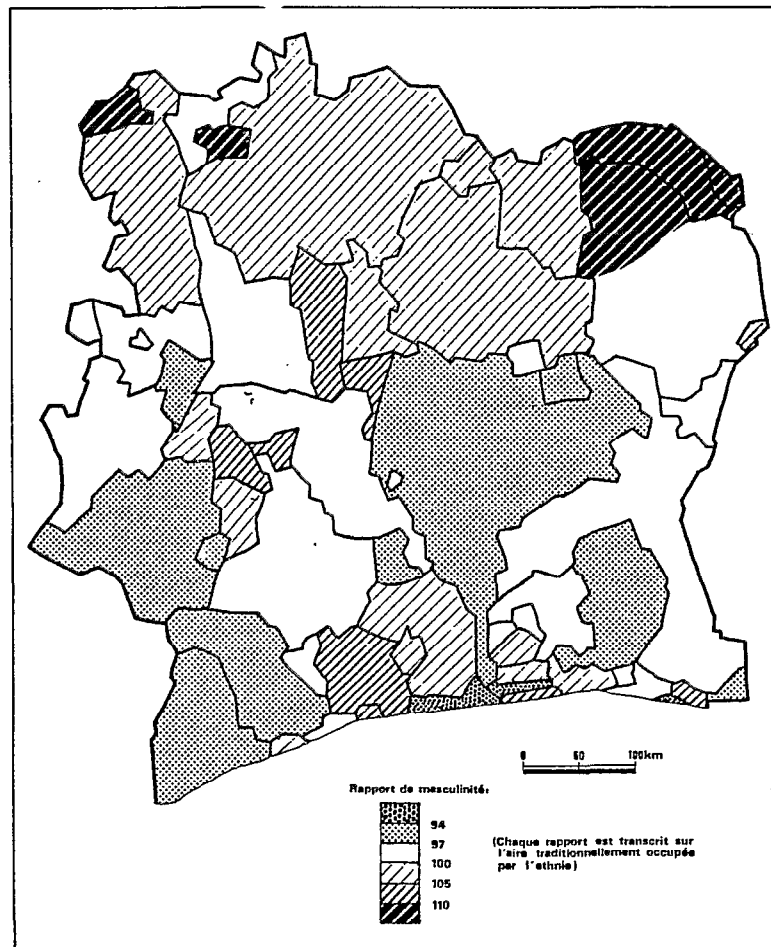
Comme le montre le questionnaire du recensement (annexe 1), trois questions relatives à l'activité ont été posées : le type d'activité, la pro-

Figure 1.5 - Rapports de masculinité par âge des Ivoiriens
selon le groupe ethnique - RGP 1975



Source : RGP 1975.

Carte 1.2 - Rapports de masculinité par ethnie -
RGP 1975



Source : RGP 1975 - Tableaux VI.

Tableau 1.7 - Rapports de masculinité des Ivoiriens par département de naissance - RGP 1975 -

Département	Rapport de masculinité* (%)
Abengourou	99,1
Abidjan ville	104,4
Abidjan Département	99,9
Aboisso	100,2
Adzopé	94,8
Agboville	102,6
Biankouma	96,3
Bondoukou	96,3
Bouaflé	98,6
Bouaké ville	91,7
Bouaké département	94,6
Bouna	110,6
Boundiali	101,2
Dabakala	100,7
Daloa	99,5
Danané	97,5
Dimbokro	95,9
Divo	103,4
Ferkéssédougou	100,0
Gagnoa	99,4
Guiglo	95,9
Katiola	98,2
Korhogo	100,3
Man	98,9
Odienné	99,9
Sassandra	98,2
Séguéla	99,7
Touba	98,1
ENSEMBLE COTE D'IVOIRE	98,6

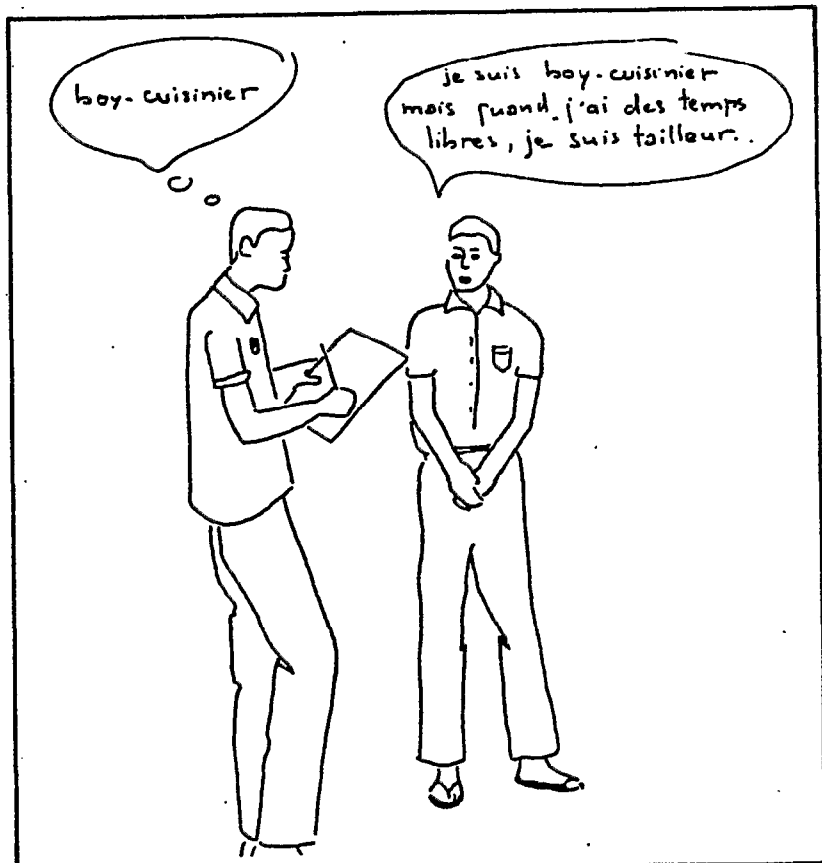
(*) Rapport de masculinité = nombre d'hommes pour 100 femmes.

Source : RGP 1975.

Figure 1.6 - La mesure de l'activité au RGP 1975



Source : Extrait du manuel de l'agent recenseur - RGP 1975, p. 37.



Source : Extrait du manuel de l'agent recenseur - RGP 1975, p. 40.

fession, et la situation dans la profession. Le type d'activité permet de classer les personnes recensées en actifs (occupés, chômeurs, ou en quête d'un emploi) et inactifs (retraités, étudiants, ménagères, hors activité, invalides et autres).

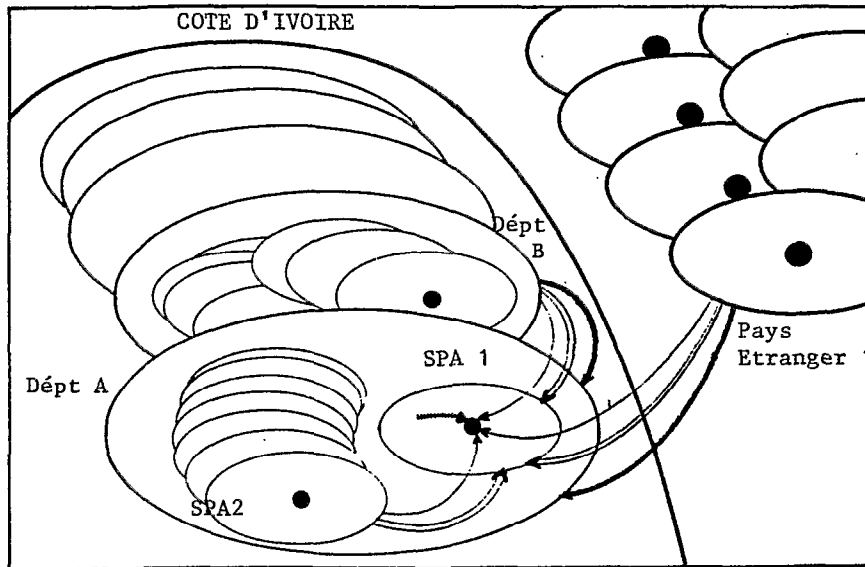
Malgré les précautions prises lors de la formation des agents recenseurs (voir l'extrait du manuel en figure 1.6), l'observation de l'activité féminine a été particulièrement mauvaise : les agents recenseurs ont eu tendance à classer les femmes n'ayant pas un emploi rémunéré aisément identifiable comme ménagères. Ainsi, seulement 20 % des femmes en milieu urbain, et 44 % en milieu rural ont été considérées comme actives : la catégorie "ménagère" qui, selon les instructions aux agents recenseurs, "ne s'applique qu'aux femmes ne s'occupant de rien d'autre que du ménage et des enfants" a visiblement été étendue à nombre de femmes ayant une activité agricole en milieu rural, ou commerciale en ville.

Outre cette mauvaise application des définitions, il faut souligner l'inadéquation à la réalité ivoirienne des concepts retenus pour la mesure de l'activité : la seule spécificité locale qui ait été considérée semble être l'âge minimal pour la prise d'activité, c'est-à-dire 6 ans. L'exercice d'une activité à titre secondaire n'est absolument pas prise en compte (voir figure 1.6) que ce soit pour les actifs, ou les élèves et étudiants qui représentent pourtant une force de travail non négligeable : le recensement est loin d'avoir atteint l'exhaustivité en matière de population active.

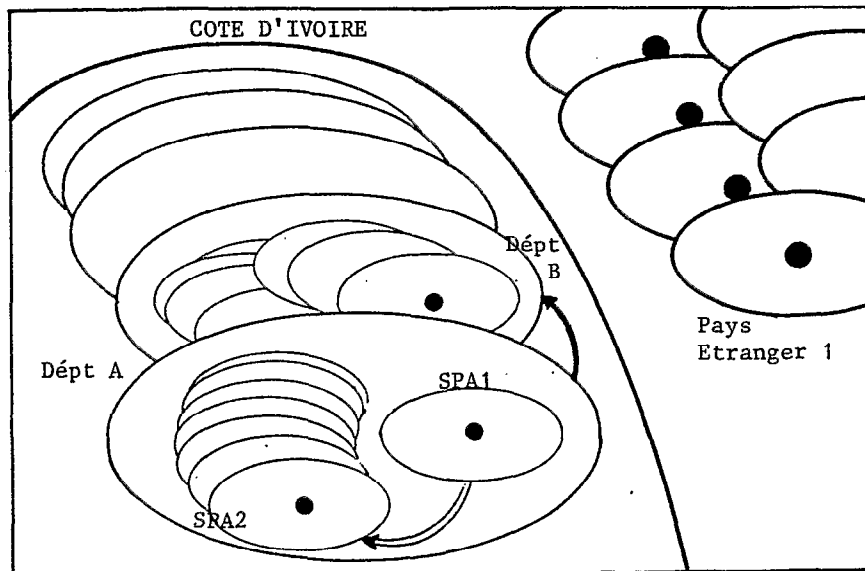
La nomenclature des professions (largement inspirée de la Classification Internationale Type des Professions, CITP) se révèle, elle aussi, inadaptée aux réalités ivoiriennes (voir annexe 2) ; et l'absence de question relative à la branche d'activité rend malaisée toute exploitation visant à caractériser les activités collectives et donc toute analyse fonctionnelle du réseau urbain. Tout comme les réponses aux questions relatives au type d'activité et à la profession, celles concernant la situation dans la profession sont sujettes à caution : la non-adéquation des modalités prévues dans les nomenclatures rend délicat le classement des situations vécues, qui est laissé à l'arbitraire quasi absolu des agents recenseurs.

Seul le secteur moderne peut être appréhendé correctement avec les nomenclatures et les instructions utilisées pour le recensement : celles-ci

Figure 1.7 - Mesure des migrants/lieu de naissance à partir des tableaux V du RGP de 1975



- immigration vers la partie urbaine de la SP A1
- ⇒ immigration vers la Sous-Préfecture A1
- ⇨ immigration vers le Département A
- ⇨ mouvements internes à la Sous-Préfecture A1
- partie urbaine



- ⇒ Emigration depuis une sous-préfecture
- ⇨ Emigration depuis un département

(Pas de mesure de l'émigration depuis la partie urbaine d'une sous-préfecture).

(Ne sont figurés que les mouvements relatifs à la S.P.A1, ou au Dépt A dans son ensemble)

reposent sur un postulat européenocentriste, à savoir la permanence et l'unicité des activités, qui est rarement vérifié en Côte d'Ivoire, aussi bien en matière de nature de l'activité, qu'en matière de rémunération ou de situation dans la profession. A défaut d'éléments permettant d'estimer de manière précise les biais du recensement concernant l'observation de l'activité économique, on peut donc supposer que cette opération ne peut livrer que des résultats de qualité médiocre du fait même des concepts utilisés.

1.2.3.5. Les tableaux lieu de naissance/lieu de résidence

Les seuls résultats du recensement relatifs aux migrations sont constitués par la série des 28 listings informatiques (les 26 départements + Bouaké ville et Abidjan ville) intitulés "tableaux V". Un extrait de ces tableaux est présenté en annexe 3 ; l'information fournie est la suivante :

Tableau 1.8 - L'information apportée par les tableaux V - RGP 1975 -

LIEU DE NAISSANCE	LIEU DE RESIDENCE
<ul style="list-style-type: none"> . Même localité . Autre localité de la Sous-Préfecture . Autres S.P. du même département, par SP . Autres départements, par dépt . Autres pays, par pays 	<ul style="list-style-type: none"> . S/P (secteur rural-secteur urbain) ou dépt (secteur rural-secteur urbain)

Source : RGP 1975 - (SP : Sous-Préfecture)

Ces tableaux sont publiés par sexe (Hommes - Femmes - Total 2 sexes) et par nationalité (Ivoiriens, Non Ivoiriens, Total) ; dans chacun d'eux, 10 catégories d'âge sont retenues (quinquennales jusqu'à 20 ans, décennales ensuite).

La conception même de ces tableaux appelle quelques commentaires :

- * chaque "secteur urbain de sous-préfecture" correspond à une ville, sauf dans deux cas :
 - sous-préfecture de Tiassalé = villes de Tiassalé et de N'Douci
 - sous-préfecture de Divo = villes de Divo et Hiré Watta ;
- * le secteur du lieu de résidence est connu, mais non le secteur du lieu de naissance, ce qui interdit toute mesure de solde par secteur et toute mesure des flux de secteur à secteur, et donc de ville à ville.
- * les tableaux sont publiés selon le lieu de résidence. Il est donc nécessaire, pour connaître la destination des sortants d'un département donné, de consulter les 28 listings, en y recherchant les entrants venus de ce département.
La publication des tableaux basés sur le lieu de naissance, qui auraient pu être intitulés tableaux de "sortants", aurait évité de nombreux calculs manuels, qui constituent une source d'erreurs non négligeable.
- * le découpage géographique des lieux de résidence étant sous-préfectoral, tandis que celui des lieux de naissance n'est sous-préfectoral qu'à l'intérieur du département de résidence, on ne peut calculer que des entrants et des sortants entre sous-préfectures du département, et des entrants des autres départements de Côte d'Ivoire par sous-préfecture et par ville ; par contre, les sortants par sous-préfecture et donc par ville ne peuvent être saisis.

La figure 1.7 fait la synthèse des mesures de migrants par rapport au lieu de naissance permises par l'exploitation du Recensement de 1975 (tableaux V).

Les seules caractéristiques individuelles croisées avec le lieu de naissance sont la nationalité, l'âge, et le sexe (1) ; il est particulièrement regrettable qu'aucune variable socio-économique n'ait été retenue pour les sorties de tableaux croisés, alors que c'est un élément clef pour la compréhension du phénomène migratoire. Or il n'est plus envisageable d'obtenir d'autres croisements que ceux des tableaux standards, certaines

(1) Voir en annexe 4 la liste des tableaux issus du RGP 1975.

bandes magnétiques étant hors d'usage. L'ensemble de ces choix réalisés lors de la conception et de l'exploitation du recensement impose des contraintes pesantes pour le calcul des indices de migration et l'analyse.

Le recensement de 1975 comporte donc de nombreuses limites quant à son utilisation pour la connaissance du phénomène migratoire : limites liées à la mesure utilisée, "migrant par rapport au lieu de naissance" que nous avons évoquées en 1.1.2.2., et limites engendrées par les variables retenues pour les tableaux croisés.

Il n'en demeure pas moins qu'il constitue une source d'information très importante en quantité, et d'une qualité assurément bonne en regard de l'ampleur des problèmes posés par l'observation démographique dans un pays comme la Côte d'Ivoire. C'est pourquoi nous avons essayé d'exploiter une partie de la masse de renseignements que représente ce recensement pour l'analyse quantitative de la migration en Côte d'Ivoire ; souhaitons que d'autres études fassent sortir ce recensement de la sous-utilisation dont il est l'objet en Côte d'Ivoire.

A travers les conclusions propres à l'utilisation du recensement ivoirien dans le cadre de cette étude, apparaît une question déterminante : le caractère très limité des données produites par rapport au potentiel d'informations collectées lors d'un recensement. Outre la réduction apportée par le nombre réduit de tableaux "accessibles" aux utilisateurs, intervient une limite considérable : les résultats sont établis en fonction d'un découpage géographique unique, ce qui fait perdre l'intérêt essentiel d'une opération spatialement exhaustive pouvant, théoriquement, être utilisée selon un découpage spatial quelconque en fonction de l'objectif fixé à l'analyse. Pour tirer parti de façon optimale d'une opération de collecte aussi coûteuse, il importe d'envisager un nouveau type d'exploitation, et de présentation des résultats, sous forme de banques de données : ce n'est qu'ainsi que l'utilisateur pourra exploiter les données multiples recueillies par le recensement, pour des groupes ou des espaces particuliers (1).

(1) Voir à ce sujet : HAKIM G., 1979. Le recensement de la population et ses sous-produits : des bases de données pour la recherche. Revue Internationale des Sciences Sociales, Vol. 31, n° 2, pp. 373-381.

1.2.4. L'ENQUETE A PASSAGES REPETES - 1978-1979

Comme nous venons de le montrer, le recensement général de 1975 ne peut permettre une analyse très poussée du phénomène migratoire en Côte d'Ivoire, en raison de la méthode d'observation elle-même et des choix qui ont été faits tant au niveau de la conception du questionnaire, qu'au niveau de l'exploitation.

L'enquête à passages répétés qui a suivi ce recensement peut apparaître comme une source de données intéressante pour la mesure et la compréhension des mouvements de population : cette méthode d'enquête est généralement présentée comme efficace pour l'observation des migrations. Malheureusement, pour ce qui est du cas ivoirien, les objectifs assignés à l'EPR (1) et surtout les difficultés de réalisation de l'enquête en limitent sérieusement la pertinence pour l'analyse des mouvements de population.

1.2.4.1. Objectifs et choix méthodologiques

. Les objectifs

La connaissance des mouvements de population en Côte d'Ivoire reposant uniquement sur les résultats des enquêtes régionales réalisées entre 1962 et 1965, et l'état-civil étant inexploitable, les autorités ivoiriennes ont décidé de réaliser une enquête spécifique, complémentaire au recensement, afin de répondre aux besoins des planificateurs et responsables des ministères techniques en la matière.

L'objectif général de l'enquête était donc la collecte des données nécessaires à la mesure du mouvement de la population, le recensement de 1975 étant censé fournir la connaissance des structures de la population sur l'ensemble du territoire à un niveau géographique fin : les objectifs initiaux comprenaient tout à la fois l'observation du mouvement naturel, et celle des migrations internes et internationales, sur l'ensemble du territoire national.

(1) EPR = Enquête à Passages Répétés.

. Les méthodes d'observations

Les lacunes des enquêtes à un seul passage ont été mises en évidence lors de l'application de cette méthode d'observation en Afrique. L'expérience a montré les nombreuses erreurs qui découlent de l'utilisation unique d'un questionnaire rétrospectif : mauvaises datations, omissions fréquentes d'événements principalement liées à la mauvaise perception par les enquêtés de la période retenue pour l'enregistrement des événements (en général 12 mois). D'où la mise au point d'une autre méthode d'observation : l'enquête à passages répétés, définie comme "l'observation à diverses reprises d'un échantillon permanent de population" (1). Ce type d'observation "suivie" présente, théoriquement, les avantages suivants par rapport à l'observation rétrospective à un seul passage : meilleures datations et exhaustivité des événements, enregistrement tant des arrivées que des départs d'individus, et observation d'un échantillon permanent devant donc permettre l'application des méthodes d'analyse longitudinale.

En raison de ses avantages théoriques, c'est donc la méthode de l'enquête à passages répétés couplée à une observation rétrospective lors du premier passage qui a été choisie, comme cela avait d'ailleurs été le cas pour l'enquête d'Abidjan réalisée en 1963 par la SEMA : le principe retenu a été la réalisation de trois passages à six mois d'intervalle, soit douze mois d'observation suivie. Il avait été envisagé un quatrième passage avec un questionnaire spécifique sur les migrations, mais qui n'a malheureusement pas pu être réalisé.

Au niveau du questionnaire, l'accent a été mis sur la simplification : c'est la qualité des réponses qui était l'objectif premier auquel la répétitivité des observations devait contribuer, et non la multiplicité des variables. Cet objectif transparaît clairement dans la fiche individuelle utilisée pour les trois passages de l'EPR (annexe 5).

La cinquantaine de questions posées permettent d'observer :

- les caractéristiques individuelles au moment de l'enquête

(1) INED, INSEE, ORSTOM, 1971. Les enquêtes démographiques à passages répétés. Méthodologie. Paris, 290 p.

Tableau 1.9 - Plan de sondage de l'EPR 1978-79.

Base de sondage	Strate	Nombre de tirages	Unité primaire (U.P.)	Mode de tirage des U.P.	Unité secondaire (U.S)	Mode de tirage des U.S.	Fraction de sondage	
Fichier des villages du R.G.P. 1975	Forêt Rurale	1 pour les villages < 600 Hab. en 1975	Le village (si > 200 hab.)	Systématique avec probabilité proportionnelle à la taille	Villages de 600 à 2500 hab. : 1 district d'enquête de 300 Hab.	1 district d'enquête par village	Moyenne : 1/73 (1/56 à 1/94) selon sous-strate	
	Savane Rurale	2 pour les villages > 600 Hab. en 1975	Le groupe de villages (si < 200 Hab.)		Villages 2500 Hab. : 3 districts d'enquête de 100 Hab.	3 districts d'enquête par village	Moyenne = 1/36 (1/31 à 1/41) selon sous-strate	
Fichier et plans des districts du Recensement de 1975	Forêt Urbaine	1 pour les villes < 50 000 Hab. en 1975	Ilots \approx 100 personnes	Tirage systématique d'un flot sur 25			1/25	
		2 pour les villes > 50 000 Hab. en 1975	District de recensement (D.R.)	Systématique avec probabilité proportionnelle à la taille du D.R.	Ilots \approx 100 personnes	2 flots par district de recensement		
	Savane Urbaine	1 pour les villes < 24 000 Hab. en 1975	Ilots \approx 100 personnes	Tirage systématique d'un flot sur 12			1/12	
		2 pour les villes > 24 000 Hab. en 1975	District de recensement	Systématique avec probabilité proportionnelle	Ilots de \approx 100 personnes	2 flots par districts de recensement		
	Abidjan		2	District de recensement	Systématique avec probabilité proportionnelle à la taille du D.R. (pas de tirage = 5 fois la taille moyenne des D.R.)	Ilots de \approx 100 personnes	2 flots par district de recensement	Théorique : 1/25 En pratique : 1/29

Sources : . CLAIRIN (R.), 1978. Plan de sondage de l'E.P.R. en Côte d'Ivoire. Stateco n° 16, pp. 63-103.
 . 1977 - Présentation de l'EPR - MEFP, Direction de la Statistique - Abidjan, 13 p.
 . 1982 - EPR 78-79 : résultats définitifs - MPI, Abidjan, 270 p.

- la fécondité :
 - observation rétrospective :
 - enfants nés vivants et enfants survivants
 - événements au cours des douze derniers mois
 - observation suivie entre passages ;
- la mortalité :
 - méthode indirecte : survie des ascendants et descendance survivante
 - observation suivie entre passages.

Quant aux migrations, elles sont saisies de deux façons :

- rétrospectivement :
 - par rapport au lieu de naissance (question 9)
 - par rapport au lieu de résidence antérieur (questions 10 et 11)
 - par rapport au recensement de 1975 (question 12)
- par enregistrement des événements entre passages.

Les migrations temporaires font l'objet d'une série de questions (26 à 29).

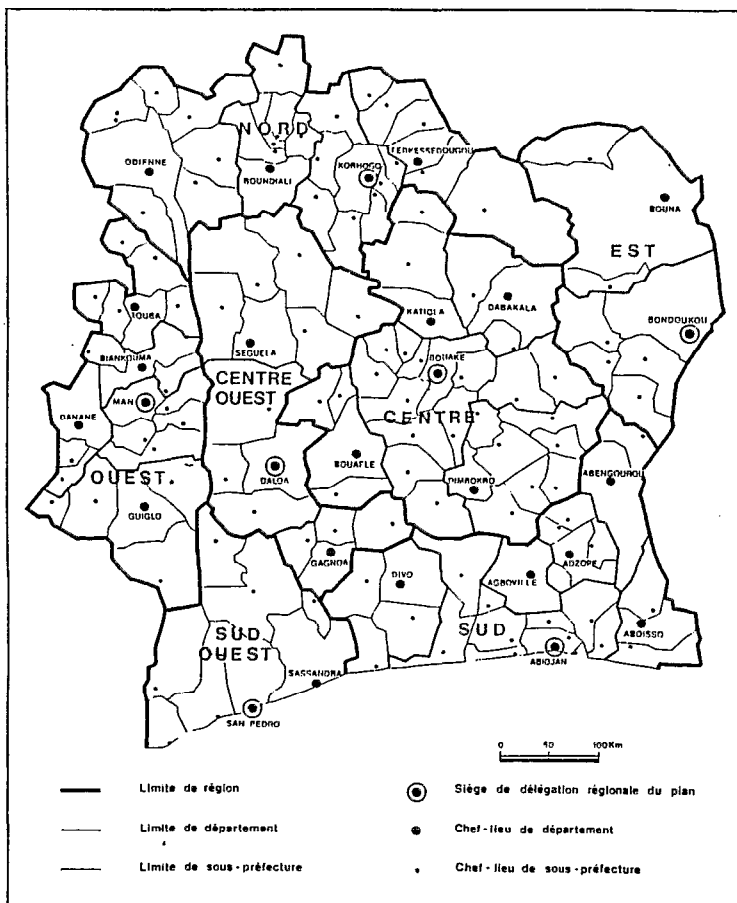
Le plan de sondage

L'effectif total de l'échantillon qu'il était financièrement possible d'enquêter était de 200 000 personnes. Cinq grandes strates ont été définies, selon les divisions majeures du milieu ivoirien : savane, forêt, urbain-rural, Abidjan. Comme le montre la carte 1.4, chaque strate rurale a été subdivisée en sous-strates (sept en savane et huit en forêt), déterminées d'après le découpage administratif en vigueur à l'époque. Le milieu urbain correspond à la même liste de villes qu'en 1975.

Une précision comparable au niveau de chaque strate étant recherchée, le principe d'un effectif de 40 000 personnes dans chaque strate a été retenu.

C'est le recensement de 1975 qui a été choisi pour servir de base de sondage : répertoire des localités, fichier des districts de recensement et documents cartographiques.

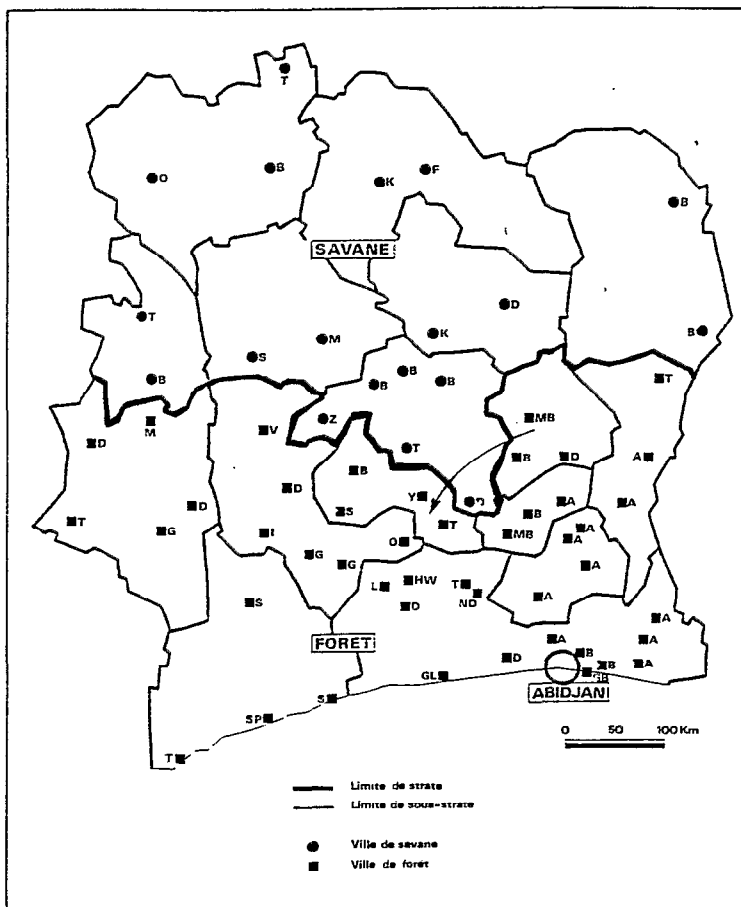
Le schéma du plan de sondage, élaboré par R. CLAIRIN en 1977 (CLAIRIN, 1978) est présenté dans le tableau 1.9.



Carte 1.3 - Découpage administratif 1975

Carte 1.4 - Strates et sous-strates de l'Enquête à Passages Répétés 1978-79

(Voir liste des sous-strates en annexe 7)



Le sondage consistait donc en un tirage d'unités aréolaires (1) à 1 ou 2 degrés selon les cas, et avec une fraction de sondage variable selon les strates, et les sous-strates en milieu rural.

1.2.4.2. Les difficultés pratiques de réalisation de l'enquête

. Le tirage et le repérage des unités aréolaires de l'échantillon

La validité d'un sondage repose d'une part sur la qualité de la base de sondage, d'autre part sur le plan de tirage de l'échantillon : la base de sondage doit absolument être une liste complète et à jour des unités de l'univers statistique étudié, sans omission ni double compte.

On peut réellement douter de l'existence de ces qualités en ce qui concerne la base de sondage retenue pour l'EPR, en l'occurrence le répertoire des localités de Côte d'Ivoire, le fichier et les cartes des districts de recensement.

Rappelons-le, le répertoire est issu de l'exploitation manuelle des districts de recensement : comme nous l'avons observé lors de l'établissement de cartes de densité de la population, des écarts non négligeables apparaissent entre les chiffres publiés dans ce répertoire et ceux issus de l'exploitation informatique que ce soit au niveau des villes, ou des totaux sous-préfectoraux. Il est certain que le répertoire comporte un certain nombre d'erreurs liées au caractère manuel du comptage.

De plus, en milieu rural, la définition de l'unité de comptage, le village, n'est pas vraiment satisfaisante, car elle ne rend pas compte de la réalité du peuplement et de ses variabilités régionales. Prenons un exemple parmi beaucoup d'autres possibles : en forêt, une distinction a été établie entre le village et les campements qui lui sont attachés, et la population de tous les sites habités (villages + campements) sous l'autorité d'un même chef de village a été comptabilisée au village. Par contre, dans le Nord-Est de la Côte d'Ivoire, chaque site habité a été

(1) Au départ, il était prévu de tirer des grappes ; dans la pratique, ce sont des unités aréolaires qui ont été enquêtées.

retenu comme village ; le mode d'occupation de l'espace des Lobi, très dispersé, a conduit à l'individualisation d'unités de résidence (Soukhala) qui en fait ne sont que les éléments d'un même village "éclaté" spatialement, mais sous l'autorité d'un chef unique. Cet exemple est révélateur d'une certaine incohérence dans l'établissement de la liste des villages, liée au manque d'attention porté à la définition des types de sites habités : dans un cas, c'est le critère "regroupement sous l'autorité d'un même chef" qui a été pris en considération, dans l'autre c'est le critère de "proximité spatiale".

A ces deux lacunes de la liste des localités de 1975, s'ajoutent les difficultés liées à l'ancienneté de la base de sondage. En milieu rural, les regroupements, les créations, les suppressions de villages sont fréquentes, tout particulièrement en milieu forestier ; les déficiences de la toponymie villageoise toujours non fixée rendent très difficile le suivi de ces transformations.

Le tirage au premier degré d'unités villageoises en milieu rural a donc été effectué sur une base de sondage d'assez mauvaise qualité et vieillie. Et la cartographie très sommaire qui avait été réalisée pour le RGP de 1975 a compliqué sérieusement la délimitation des unités villageoises et leur découpage en districts d'enquête : si le repérage de l'unité centrale du village ne pose pas de problèmes particuliers, l'exhaustivité des campements qui lui sont rattachés est nettement plus complexe à obtenir et réclame absolument un travail cartographique rigoureux. Il est particulièrement regrettable que tel n'ait pas été le cas et qu'on ait ainsi abouti à la situation décrite dans le rapport de synthèse (Direction de la Statistique, 1981, p. 42) :

"Au troisième passage, on insista sur la vérification des limites de districts, en "récupérant" si nécessaire les parties de districts omises au premier passage, en particulier les campements en forêt rurale".

Entre la déficience de la base de sondage et le manque d'attention porté à l'identification des districts d'enquête aux deux premiers passages, on est loin des conditions théoriques d'observation des enquêtes à passages répétés qui visent à effectuer l'observation suivie d'un même échantillon représentatif strictement défini.

En milieu urbain, les mêmes problèmes se sont posés, avec plus d'acuité du fait de la rapidité et l'ampleur des transformations qui affectent ce milieu : la liste et la cartographie des unités étaient incomplètes et caduques. Les cas de restructuration du tissu urbain, fréquents en cette époque d'urbanisation rapide que connaît la Côte d'Ivoire, auraient nécessité l'établissement d'une cartographie complète des unités concernées : si, en milieu rural, un simple levé au sol peut être suffisant, il n'en est pas de même en milieu urbain où le recours aux photographies aériennes s'impose, vu la complexité du tissu urbain de certains quartiers, notamment dans les zones d'habitat spontané. Le problème posé par le manque de couvertures aériennes "classiques" (que l'Institut Géographique de Côte d'Ivoire a la charge de réaliser) aurait pu être résolu par l'utilisation de "photographies amateurs" prises à bord d'un avion de tourisme : ce type de document peu coûteux aurait été suffisant pour l'application envisagée qui ne nécessite aucune rigueur géométrique et topographique. Cette solution, envisagée pour l'EPR, n'a malheureusement pas pu être retenue.

Une mise à jour et une cartographie précise n'ayant pas été réalisées dès le début de l'opération, le tirage de l'échantillon s'est fait sur une base de sondage déficiente ; de plus, le repérage des unités aréolaires de l'échantillon a posé des problèmes à chacun des passages : le manque de précision dans la délimitation initiale des îlots à enquêter a notamment multiplié les difficultés dans les cas de modifications de l'espace urbain entre deux passages successifs des enquêteurs.

Enfin, notons que l'actualisation en 1978 des effectifs de population de 1975 était particulièrement délicate pour le milieu urbain qui a pu, localement, connaître de véritables "bouleversements" démographiques en trois ans : peu d'éléments fiables étaient disponibles pour réaliser une mise à jour sérieuse.

Les difficultés que nous venons d'évoquer montrent la complexité de mise en oeuvre d'une enquête par sondage à l'échelle d'un pays mal connu et en mutation rapide comme la Côte d'Ivoire ; les exigences particulières de la méthode d'observation à passages répétés en matière de précision dans la délimitation des unités de l'échantillon compliquent encore plus le tirage, le repérage et le suivi de l'échantillon. De plus, la nécessité d'engager très rapidement l'opération de collecte, avec le personnel

disponible dans le service, oblige souvent les responsables à choisir des solutions peu efficaces, mais qui ont le mérite d'être plus rapides et de permettre ainsi le démarrage immédiat de la collecte.

. Le dénombrement de la population à enquêter

La sélection des individus à enquêter dans le district d'enquête était basée sur le statut de résidence : étaient enquêtées toutes les personnes ayant le statut de résident-présent, résident-absent ou visiteur, selon les définitions suivantes :

- . "Est considérée comme résidant dans la localité toute personne qui y réside depuis au moins 6 mois ou qui a l'intention d'y résider pour une durée égale ou supérieure à 6 mois".
- . "Sont résidents présents les résidents qui ont passé la nuit précédant votre visite dans leur localité de résidence".
- . "Sont résidents absents les résidents qui ont passé la nuit précédant votre visite dans une autre localité que leur localité de résidence habituelle, mais qui en sont absents pour une durée inférieure à six mois".
- . "Sont visiteurs les individus qui ont passé la nuit dans la localité enquêtée, mais qui n'y résident pas habituellement, c'est-à-dire qui n'ont pas l'intention d'y séjourner pour une durée au moins égale à six mois".

L'application de la définition initialement retenue s'est vite révélée impossible : le critère spatial de "localité" est inadéquat dans les grands centres urbains et plus particulièrement à Abidjan, où nombre d'individus risquaient de quitter le district d'enquête pour une autre partie de la ville, en restant donc résident avec une telle définition. C'est pourquoi il a été choisi de modifier les définitions initiales de statut de résidence en remplaçant le terme de localité par celui de district d'enquête.

Le "flou" qu'entraîne une définition bâtie sur l'intention de résidence a pu être levé pour les deux premiers passages : la comparaison avec les situations de résidence effective a permis de corriger les statuts de résidence basés sur les intentions de résidence (voir ANTOINE et HERRY, 1982) (1).

L'application des critères de sélection de la population à enquêter,

(1) A Abidjan, on compte pour les visiteurs et les résidents absents 10 à 30 % de transformations en non résidents et résidents présents.

c'est-à-dire des définitions des statuts de résidence, n'a pas été sans poser de problèmes pour la population scolaire, les populations à double résidence (campement + village), ou pour les individus très mobiles s'installant pour moins de 6 mois, que les critères adoptés transforment en "éternels visiteurs". La taille parfois élevée des concessions, préférées aux ménages comme unité de collecte, a rendu très complexe le dénombrement de la population ; le dénombrement a été réalisé à chacun des passages de l'enquêteur, ce qui a permis de limiter les omissions d'individus.

Tout en maintenant nos réserves relatives à la pertinence discutable de la définition de la résidence (voir paragraphe 1.2.1.2), il est certain que la situation de résidence a été mieux enregistrée qu'au recensement, et que la sélection des individus à inclure dans l'échantillon a fait l'objet d'efforts particuliers, sans nul doute payants au niveau de la qualité des résultats. L'extrême mobilité de la population a largement perturbé le dénombrement des individus de l'échantillon (défini spatialement, vu le plan de sondage adopté), et l'enregistrement des événements : le principe de base des enquêtes à passages répétés, qui consiste à suivre un échantillon d'individus, n'a pu être appliqué. Du fait de l'ampleur des migrations, impliquant une très forte déperdition d'échantillon (seuls 60 % des individus résidant au premier passage sont toujours résidents au troisième passage), l'EPR a consisté à suivre un échantillon d'unités aréolaires, et non un échantillon d'individus : ce choix réclame une rigueur accrue dans la délimitation des unités aréolaires, rigueur qui a cruellement fait défaut lors de l'EPR, en raison des déficiences du travail cartographique préliminaire.

Les difficultés de mise en oeuvre des techniques d'enquête à passages répétés limitent sérieusement leur intérêt théorique par rapport aux enquêtes à passage unique : dans le cas ivoirien, l'amélioration de la qualité de l'enregistrement des événements va de pair avec un manque de fiabilité dans la définition de l'échantillon enquêté.

Tableau 1.10 - Structure de l'échantillon - EPR 1978-79

Strate et sous-strate		Population 1975 (R.G.P.)	Echantillon prévu		Echantillon enquêté (résidents 1er passage)		Population résidente esti- mée - 1978 - 1er passage EPR	Taux d'act. 75/78 (en %)
			Fraction de sondage (f)	Population 1975	Coeff. d'ex- trapolation	Popu- lation		
FORET RURALE	Est Forêt	292 513	1/75	3 900	89	3 837	342 521	5,4
	Boucle du cacao	171 664	1/72	2 400	71	2 554	181 387	1,9
	Centre Est Forêt	228 190	1/76	3 000	86	2 738	236 378	1,2
	Centre Nord Forêt	495 999	1/72	6 900	56	9 294	517 278	1,4
	Centre Sud Forêt	658 794	1/73	9 000	67	10 437	704 218	2,2
	Centre Ouest Forêt	483 256	1/73	6 600	63	8 272	520 493	2,5
	Ouest Forêt	484 164	1/73	6 600	59	8 938	527 949	2,9
	Sud Ouest Forêt	141 524	1/68	2 100	94	1 649	154 545	3,0
	TOTAL	2 956 104	1/73	40 500	67	47 719	3 184 769	2,5
SAVANE RURALE	Nord Ouest Savane	223 687	1/39	5 700	41	5 538	225 625	0,3
	Centre Nord Savane	294 275	1/39	7 500	38	7 883	296 572	0,3
	Est Savane	188 810	1/39	4 800	37	5 250	191 977	0,6
	Centre savane	109 274	1/36	3 000	32	3 465	110 924	0,5
	Centre Sud Savane	472 909	1/38	12 300	37	13 496	500 407	1,9
	Centre Ouest Savane	138 382	1/38	3 600	31	4 530	142 265	0,9
	Centre Est Savane	143 507	1/40	3 600	31	4 681	146 565	0,7
	TOTAL	1 570 844	1/39	40 500	36	44 843	1 614 335	0,9
FORET URBAINE		812 881	1/25	32 500	25	37 515	950 061	5,3
SAVANE URBAINE		426 241	1/12	35 500	14	36 461	521 828	7,0
ABIDJAN		922 800	1/25	36 900	29	43 766	1 269 067	11,2
TOTAL		6 688 870		185 900		210 304	7 540 060	4,1

Sources : .1977. Présentation de l'EPR - MEFP, Direction de la Statistique - Abidjan, 13 p.
.1982. EPR 78-79 : résultats définitifs - DPI, Abidjan, 270 p.

1.2.4.3. Les résultats : fiabilité, intérêts et limites pour
l'analyse des migrations

Les difficultés de réalisation de l'Enquête à Passages Répétés que nous venons d'évoquer ont eu un effet certain sur la qualité des résultats. Il importe de préciser les biais principaux de la collecte au vu des quelques résultats : erreurs d'enregistrement, erreurs de dénombrement et éventuellement erreur de sondage.

Nous ne nous intéresserons ici qu'aux caractéristiques que nous avons utilisées (migration, âge, sexe, nationalité et activité) ; en ce qui concerne la mortalité et la fécondité, nous renvoyons le lecteur aux analyses qui ont été faites dans le rapport de synthèse (Direction de la Statistique, 1982) et dans le rapport sur la strate d'Abidjan (ANTOINE et HERRY, 1982).

. La population par strate d'enquête

L'examen du tableau 1.10 appelle quelques remarques sur le degré de confiance à accorder aux résultats de l'EPR.

Tout d'abord, le calcul des taux d'accroissement annuel entre 1975 et le premier passage de l'EPR en 1978 fait apparaître :

- un résultat globalement plausible, au niveau de l'ensemble du territoire (+ 4,1 % par an)
- des résultats incohérents au niveau des strates : il paraît tout à fait invraisemblable que la population des villes de savane ait augmenté entre 1975 et 1978 plus rapidement que celle des villes de forêt, même si l'on tient compte de la présence de Bouaké, grande ville à croissance rapide, dans la strate savane urbaine.

Si cette incohérence ne gêne en rien l'exploitation des résultats au niveau de chaque strate prise isolément, elle est par contre très fâcheuse pour une exploitation simultanée de plusieurs strates, tout particulièrement pour l'étude des mouvements de population entre strates.

A un niveau géographique plus fin, on observe également une certaine incompatibilité dans les résultats obtenus : par exemple, la strate "Est Forêt" se voit attribuer un taux d'accroissement (5,4 %) plus fort que le "Centre Ouest Forêt" (2,5 %), ce qui contredit toutes les observations tout à fait dignes de foi réalisées jusqu'ici. Dans ce deuxième cas,

cette incohérence interne à la strate "forêt rurale" révèle des sous/sur-estimations selon les sous-strates : il y a certainement un biais dans la composition géographique de la strate enquêtée, biais qui n'est pas sans répercussions sur les résultats de la strate étant donné les particularités démographiques des sous-strates la composant.

Au niveau des strates urbaines, signalons que la composition des strates "forêt urbaine" et "savane urbaine" ne paraît pas comporter de biais, si l'on observe la répartition par taille de villes et leur rythme de croissance.

L'impossibilité dans laquelle nous sommes d'avoir accès aux listes des districts d'enquête empêche de cerner précisément les mécanismes qui sont à l'origine des incohérences constatées plus haut, ou de mettre en évidence d'autres biais éventuels : peuvent être invoqués aussi bien le choix des districts d'enquête sur une base de sondage inadéquate, que le mauvais repérage des districts, ou un mauvais dénombrement à l'intérieur des districts. En l'absence d'éléments précis, nous nous garderons d'avancer des hypothèses sur la part respective de chacun de ces facteurs. Nous pouvons seulement remarquer la "dérive" qu'il y a eu entre les fractions de sondage qui ont servi au tirage de l'échantillon, et les coefficients d'extrapolation retenus pour l'estimation des résultats au niveau de la population totale, notamment :

- diminution des coefficients d'extrapolation pour la forêt et la savane rurales
- augmentation des coefficients pour la savane urbaine et Abidjan (surtout pour la banlieue).

Seule la strate "forêt urbaine" conserve un coefficient d'extrapolation conforme à la fraction de sondage (1/25).

Bien que très sommaires, ces quelques remarques préalables suffisent à justifier une certaine prudence dans l'analyse des résultats de l'enquête, principalement pour l'étude des migrations ; mais il est particulièrement dommage de ne pas pouvoir pousser plus loin l'analyse à cause du manque (malheureusement classique...) d'informations relatives à la composition de l'échantillon.

. Les structures par âge et sexe

La comparaison de la pyramide par année d'âge de l'ensemble de la population en 1978 (figure 1.8) avec celle de 1975 montre une nette amélioration dans l'enregistrement de la variable âge : les "décrochements" de la pyramide dus à une attraction pour certains âges sont moins nombreux et d'amplitude moindre.

Comme c'était le cas en 1975, les déformations sont plus importantes pour le sexe féminin que pour le sexe masculin. Et, comme le montrent les pyramides établies pour chacune des strates d'enquête, l'observation de l'âge semble meilleure en forêt qu'en savane, et en milieu urbain qu'en milieu rural : la précision des âges semble directement en rapport avec la "diffusion" de l'état-civil étroitement liée aux besoins de pièces d'état-civil dans le cadre de la scolarisation et du salariat.

L'enregistrement de l'âge, en effet, a fait l'objet d'une attention particulière au cours de l'EPR : l'âge ou la date de naissance a été enregistré lors de chaque passage, et ce n'est qu'après confrontation des trois enregistrements que la date de naissance la plus plausible a été retenue (ANTOINE et HERRY, 1982). Cette méthode limite sensiblement les risques d'erreurs dans l'observation des âges, mais reste inefficace face à une fausse déclaration qui peut même être matérialisée par une "fausse" pièce d'identité établie à des fins bien précises par le moyen des jugements supplétifs.

Si les attractions pour certains âges sont moins nombreuses et moins sensibles à l'EPR, elles ont, toutes proportions gardées, une influence plus grande sur la répartition par groupes d'âge quinquennaux. En effet, en raison de l'attraction pour des dates de naissance se terminant par le chiffre 0, dans cette enquête réalisée en 1978, les âges terminés par 8 se trouvent être attractifs au même titre que ceux terminés par 0 ou 5. D'où une surestimation systématique des groupes quinquennaux terminés par 5-9 par rapport aux autres, comme le montre la pyramide quinquennale de la figure 1.9.

Comme nous l'avons fait pour le recensement de 1975, nous allons nous intéresser à la structure par âge de la population ivoirienne afin de mettre en évidence les erreurs de dénombrement et d'enregistrement de l'âge et de la nationalité qui ont pu se produire à l'E.P.R. Etant donné

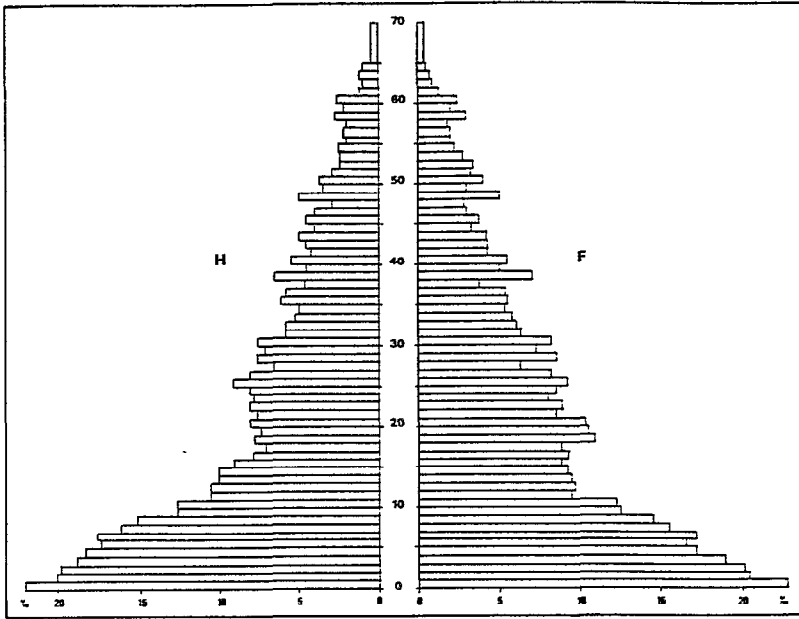


Figure 1.8 - Population totale par année d'âge EPR 1978-79

Figure 1.9 - Population totale par groupe d'âge quinquennal - EPR 1978-79

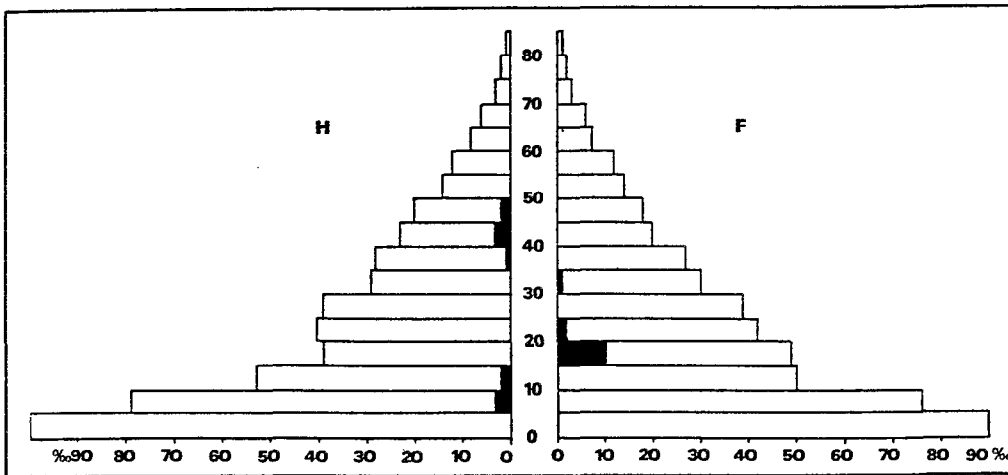


Figure 1.11 - Rapports de masculinité par âge des Ivoiriens en 1965, 1975, 1978

Sources : Enquêtes Régionales 1965, RGP 1975, EPR 1978-79.

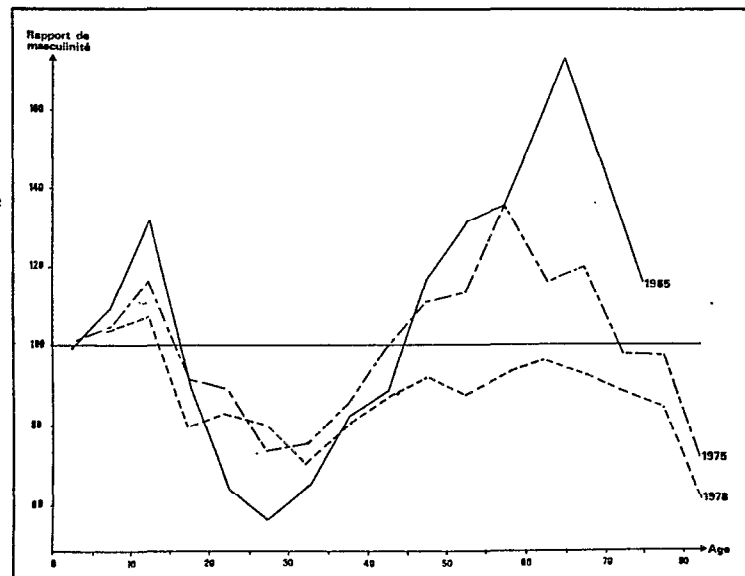
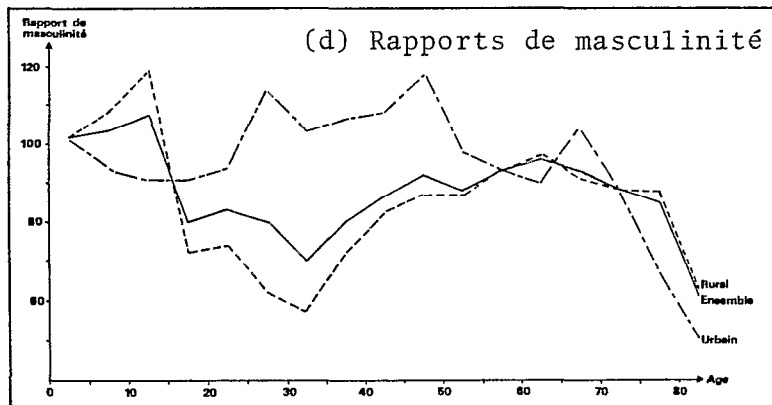
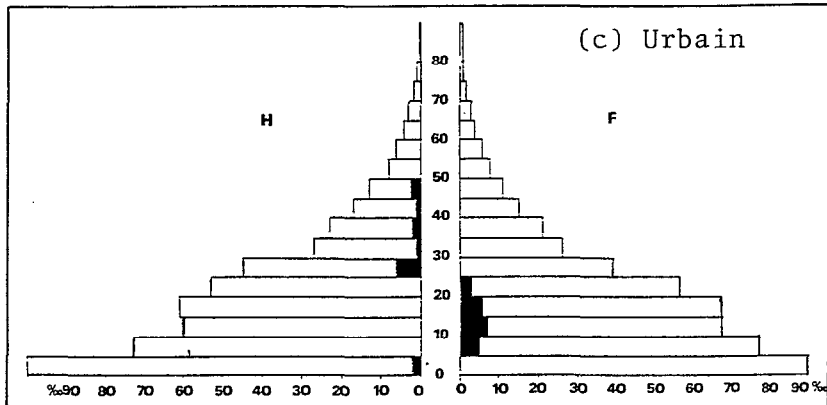
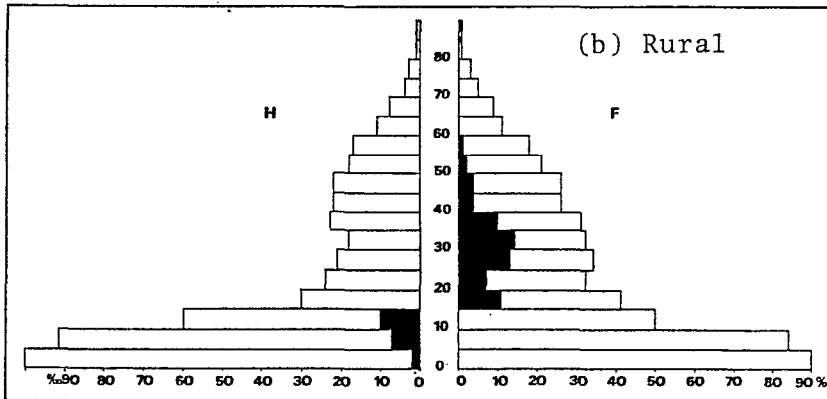
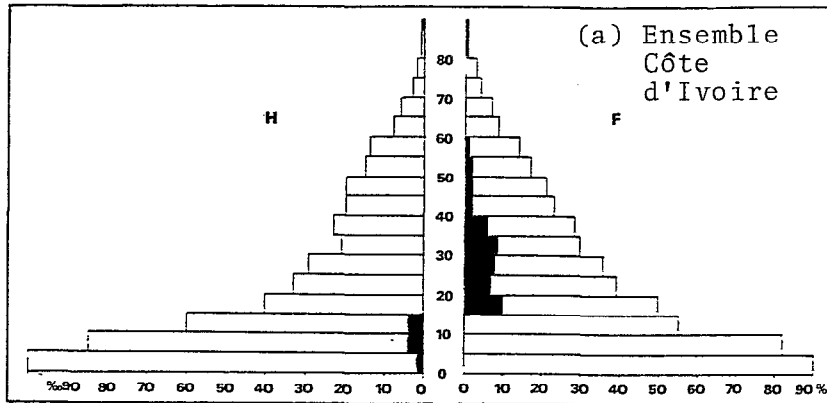


Figure 1.10 - Population ivoirienne par groupe d'âge quinquennal
EPR 1978-79



Source : EPR 1978-79.

l'inertie des phénomènes démographiques, les deux pyramides devraient être semblables ; les figures 1.3a et 1.10a montrent quelques différences non négligeables, imputables essentiellement aux différences dans la qualité de la mesure.

- une plus grande irrégularité chez les hommes en 1978, avec une accentuation de la concavité jusqu'à 30 ans ;
- augmentation sensible du poids des groupes d'âges élevés, chez les femmes ;
- augmentation de la proportion des 0-5 ans pour les 2 sexes.

L'examen des courbes des rapports de masculinité (figures 1.10d et 1.11) permet de préciser ces observations :

- diminution de la surmasculinité entre 5 et 15 ans
- entre 20 et 40 et après 70 ans, l'EPR donne des résultats très voisins de ceux du RGP, légèrement inférieurs toutefois ;
- entre 40 et 70 ans, les rapports de masculinité restent à peu près constants, sans connaître le fort maximum à 60 ans observé en 1975.

Au premier abord, la diminution de la surmasculinité entre 5 et 15 ans semble devoir être attribuée à une amélioration certaine de l'enregistrement des âges jeunes. Les rapports de masculinité de la population ivoirienne par milieu d'habitat montrent l'existence d'un autre facteur qui semble tout aussi important pour expliquer le rééquilibrage des sexes à ces âges : l'omission manifeste de jeunes garçons scolarisés, qui peut être due aux difficultés d'attribuer un statut de résidence à ces jeunes ayant en fait une double résidence à la période d'enquête (la moitié de la période destinée au premier passage correspondait à des périodes de vacances), ou à du biais d'échantillonnage (par exemple, sur-représentation dans l'échantillon des villes ayant un fort niveau d'équipement scolaire).

La régularisation de la courbe entre 40 et 70 ans témoigne vraisemblablement de la meilleure qualité de l'enregistrement des âges, et surtout de l'enregistrement de la nationalité : les deux biais mis en évidence au cours de l'analyse de la structure par âge au recensement (vieillesse des hommes adultes, et "ivoirisation" illicite d'étrangers) ont sans doute été réduits, et un meilleur dénombrement des femmes âgées a joué dans le même sens, contribuant à un rééquilibrage des sexes après 40 ans.

Si l'EPR donne des résultats meilleurs que le recensement aux âges

extrêmes, elle ne corrige aucunement la sous-estimation des hommes jeunes entre 20 et 40 ans : c'est même une dégradation qui est révélée par les rapports de masculinité à ces âges. Cette population est particulièrement difficile à observer du fait de ses caractéristiques propres en matière de mobilité, et de lieu d'habitat :

- mobilité particulièrement forte
- double résidence fréquente en milieu rural (campement + village)
- résidence dans des zones difficiles à enquêter, et mal observées dans l'EPR : zones d'habitat spontané en ville, et campements en milieu rural.

. La nationalité et l'activité

Les facteurs de mauvais enregistrement de la nationalité ont déjà été mis en évidence dans le cadre de l'évaluation du recensement (chapitre 1.2.3.4) : nous ne reviendrons donc pas ici sur cette question, si ce n'est pour signaler le moindre rôle de ces facteurs dans une opération comme l'EPR où l'observation est certainement plus sûre.

Par contre, il convient de s'arrêter un instant sur la question de l'activité économique, dont les résultats sont décevants au regard de ce que l'on était en droit d'attendre d'une telle enquête.

Une réduction sévère de l'observation a été opérée, à deux niveaux :

- * au niveau du questionnaire : aucune question ne renseigne sur l'activité avant la migration. Le questionnaire envisagé pour le quatrième passage devant porter sur les migrations, l'activité, et l'instruction pendant les dix années antérieures à l'enquête, il n'a pas été jugé utile d'inclure dans le questionnaire général des questions susceptibles de permettre la mesure des interactions entre emploi et migration.
- * au niveau de la codification : alors que l'enregistrement sur les questionnaires de la profession et de la situation dans la profession a été fait de manière très précise, les modalités retenues pour la codification de ces variables sont exactement les mêmes que celles employées pour le recensement.

La seule "innovation" en la matière a consisté à ajouter la modalité "employeur" aux 4 modalités initiales de la situation dans la profession :

cette initiative n'est d'ailleurs pas sans poser de problèmes pour la distinction "employeur" et "propriétaire exploitant indépendant". Les recommandations des organisations internationales à ce sujet sont, d'ailleurs, de ne pas chercher à distinguer ces deux situations, vu les difficultés d'application en Afrique Noire du critère "emploi un ou plusieurs salariés" qui est censé définir la catégorie des employeurs.

L'EPR n'apporte donc aucune amélioration de l'observation de l'activité par le choix des variables retenues : signalons toutefois la création, au niveau de l'exploitation, d'une variable "Catégorie Socio-Professionnelle" (voir annexe 8). Créée par combinaison des modalités des variables profession, situation dans la profession, et niveau de scolarisation, elle est justement destinée à mieux cerner la réalité socio-économique ivoirienne : même si la pertinence de cette nouvelle variable est limitée par les lacunes des variables dont elle est issue, elle représente un progrès sensible et nous l'avons retenue pour nos travaux.

Tout en étant équivalente au recensement quant aux concepts retenus pour la codification des variables relatives à l'activité économique, l'EPR apporte un gain en qualité de l'enregistrement de ces variables, comme le montre le tableau 1.11 :

Tableau 1.11 - Taux d'activité par sexe et nationalité -
RGP 75 et EPR 78-79 - (en %) -

Strate Nationalité	Abidjan EPR		Forêt urbaine EPR		Savane urbaine EPR		Forêt rurale EPR		Savane rurale EPR		Rappel RGP 1975			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Urbain		Rural	
											H	F	H	F
Iv.	62	25	54	32	56	29	60	56	69	72	56	20	69	46
Non Iv.	83	29	81	31	76	28	86	57	80	65	83	20	88	34

Source : EPR 78-79, et RGP : ZANOU, 1983.

La hausse des taux d'activité féminine entre 1975 et 1978 ne pouvant être attribuée à une évolution effective des comportements, elle révèle le meilleur enregistrement de cette variable à l'EPR. Mais le fait que les femmes actives soient "Occupées" à pratiquement 100 % prouve que

l'observation peut encore être améliorée : dans le cas de l'EPR, une femme n'a visiblement été classée active que si elle occupait un emploi, alors que la définition de la population active suppose que l'on enregistre également les personnes au chômage en quête d'un emploi.

. Les migrations

Comme il l'a été dit plus haut, les migrations devaient faire l'objet d'un questionnaire spécifique au 4e passage qui n'a malheureusement pas pu être réalisé : c'est pourquoi l'EPR n'est pas une source de données très riche concernant ce phénomène démographique particulièrement délicat à observer.

Toutefois, l'EPR présente de nombreux avantages théoriques par rapport au recensement, si l'on considère le nombre des caractéristiques mesurant la migration ; en effet, l'EPR a donné lieu à l'établissement de cinq variables relatives aux déplacements de population, créées à partir des variables collectées :

- (1) - Migrant par rapport au lieu de naissance
- (2) - Migrant par rapport au lieu de résidence en avril 1975 (date du RGP)
- (3) - Dernière migration
- (4) - Parcours lieu de naissance → dernière résidence → lieu de résidence actuel
- (5) - Migrations entre passages de l'EPR.

A partir de la bande informatique rassemblant les données des cinq strates pour 80 variables (au lieu des 300 disponibles au niveau de chacune des strates), nous avons pu établir des tableaux de contingence entre les variables migratoires (1), (2), et (4), et les variables âge, sexe, nationalité, CSP, type d'activité, profession.

La mesure des mouvements entre passages ne nous ayant pas été accessible (1), tous les tableaux sont donc issus de l'observation rétrospective des migrations. Les données sur les migrations dont nous disposons présentent donc toutes les lacunes de ce mode d'observation (défaillance

(1) Ces données ont fait l'objet d'une analyse rapide, dans "La population de Côte d'Ivoire. Analyse des données démographiques disponibles". (Direction de la Statistique, 1984).

de la mémoire des enquêtés, impossibilité de cerner les émigrations), et les limites d'une mesure de migrants et non de migrations (voir paragraphe 1.1.2.1).

La qualité de l'enregistrement des migrations à partir du questionnaire rétrospectif du premier passage se ressent de quelques négligences au niveau de la collecte même de l'information. Ainsi, le manuel des enquêteurs ne fait absolument pas mention du soin à apporter à la distinction entre la partie rurale et la partie urbaine de la sous-préfecture déclarée comme lieu de résidence, que ce soit à la naissance, au recensement de 1975, ou au dernier lieu de résidence.

Tableau 1.12 - Résultats du recensement de 1975, et lieux de résidence en 1975 déclarés à l'EPR de 1978-79. Population ivoirienne -

Zone	H			F			Total		
	RGP (1)	EPR (2)	$\frac{(2)-(1)}{(1)}$ (1)	RGP (1)	EPR (2)	$\frac{(2)-(1)}{(1)}$ (1)	RGP (1)	EPR (2)	$\frac{(2)-(1)}{(1)}$ (1)
Rural	1 758 940	1 659 939	- 6%	1 838 838	1 868 268	- 2%	3 597 778	3 528 198	- 2%
Urbain	687 428	789 880	+15%	642 405	812 663	+27%	1 329 833	1 602 543	+20%
C.I. non précisé	-	195		-	268		-	463	
TOTAL	2 446 368	2 450 005	-	2 481 243	2 681 199	+ 8%	4 927 611	5 131 204	+ 4%

RGP = *Résidents en 1975 survivants à l'EPR*

EPR = *Résidents à l'EPR déclarés résidant dans la zone en 1975.*

Sources : RGP 1975 et EPR 1978-79.

Si l'on considère que la population ivoirienne est une population quasiment fermée et que la table de mortalité définie par l'EPR lui est applicable, les différences entre résultats de l'EPR et résultats du RGP (Tableau 1.12) ne peuvent être attribuées qu'à des biais de sondage, ou à une mauvaise déclaration du lieu de résidence en 1975, lors du premier passage de l'enquêteur. Les problèmes de représentativité de l'échantillon et des coefficients d'extrapolation ont sans nul doute des répercussions

à ce niveau ; mais, il est également certain que l'enregistrement du lieu de résidence a fait l'objet de deux biais :

- résidences rurales enregistrées en tant que résidences urbaines
- résidences à l'étranger enregistrées comme ivoiriennes.

La lecture du tableau 1.12, qui met en évidence un écart relatif positif élevé pour le secteur urbain quel que soit le sexe, et un léger écart positif sur les résultats globaux, justifie pleinement ces deux hypothèses.

Les lacunes de l'enregistrement du lieu de résidence en 1975, mises en évidence grâce à l'élément de référence que représente le recensement, sont très certainement de même nature pour les lieux de naissance, et lieux de résidence antérieurs. Il est regrettable que l'observation de ces variables migratoires n'ait pas fait l'objet d'un plus grand soin, afin de remédier à un biais déjà révélé par l'expérience accumulée en matière de collecte démographique : une question supplémentaire aurait permis de classer correctement les lieux de résidence déclarés, que les personnes ont généralement l'habitude de désigner par le chef-lieu administratif de la circonscription.

Les données étant issues d'une enquête par sondage, elles ne peuvent être exploitées à un niveau géographique très fin : les résultats relatifs aux migrations sont disponibles aux niveaux des strates, des sous-strates ou selon un découpage similaire à celui utilisé pour les tableaux du recensement (voir annexe 7). Notons que le découpage par strate ne rend absolument pas compte de la distance entre l'origine et la destination du migrant : une migration vers le chef-lieu de sous-préfecture voisin sera classée "inter-strate", tandis qu'une migration entre les deux points extrêmes de la strate (jusqu'à 500 km) ne sera pas comptabilisée comme migration inter-strate, si elle s'effectue entre deux villes, ou entre deux zones rurales. Une recomposition géographique des résultats plus pertinente serait théoriquement possible, puisque les variables de lieux ont été codées au niveau sous-préfecture : mais, en tant qu'utilisateur, nous sommes tenue de nous soumettre aux choix ayant présidé à la conception des fichiers dérivés, seuls accessibles.

L'intérêt théorique de l'EPR présenté par la multiplicité des variables mesurant la migration se trouve donc quelque peu remis en cause par les problèmes liés tant à la qualité du sondage qu'à celle de l'enregistrement

des mouvements, ainsi que par le manque de pertinence et le caractère très grossier du découpage géographique adopté.

Le principal atout des données de l'EPR, mesure multiple de la migration et enrichissement des croisements de variables par rapport au recensement de 1975, sera donc exploité dans la suite de cette étude : nous tenterons de dépasser la mesure "migrant par rapport au lieu de naissance" disponible à un niveau géographique fin en 1975, et d'améliorer l'observation du binôme emploi-migration.

Nous ne reviendrons pas sur les limites de cette opération de collecte, dues aux concepts retenus pour la collecte (résidence) ou au moment de l'exploitation (migration) : ces points ont déjà été soulevés au cours de l'exposé, et quelques remarques sur les possibilités d'amélioration ont été avancées.

Nous voudrions plutôt souligner l'importance de la spatialisation, à toutes les étapes d'une opération de collecte démographique, l'exemple de l'EPR ivoirienne étant tout à fait symptomatique à cet égard. A trois reprises, nous avons abordé cette question : à propos de la base de sondage, du repérage et du suivi de l'échantillon, du découpage géographique retenu pour les variables relatives à la migration, enfin. Au stade du tirage de l'échantillon, la connaissance des formes de peuplement permet d'établir une liste d'unités villageoises cohérentes et sans ambiguïté ; le repérage et le suivi de l'échantillon imposent une cartographie précise, surtout dans le cas où l'on choisit de suivre des unités aréolaires plutôt que des grappes de population ; quant à la collecte et à l'exploitation de données relatives aux mouvements de la population dans l'espace, il est évident que la pertinence des résultats est directement liée au découpage spatial utilisé.

La collecte démographique ne peut que progresser en s'assurant d'une bonne connaissance géographique et cartographique du milieu observé : si cette proposition se vérifie avec les méthodes classiques de collecte mises au point dans nos pays (recensements, et enquêtes par sondage sur liste), elle devient encore plus vraie dans les pays en développement où les seules bases de sondage aisément mobilisables sont de nature spatiale (exemple : photographies aériennes ou images satellite) et impliquent des méthodes de sondage aréolaire.

1.3. LES DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES NATIONALES

Une analyse du processus d'urbanisation en Côte d'Ivoire centrée sur l'étude des migrations ne peut se cantonner à l'intérieur des limites strictes du champ classique de l'analyse démographique, et doit s'appuyer sur des données socio-économiques consistantes : les fonctions urbaines, les activités des migrants constituent le pivot du phénomène de concentration humaine dans les villes.

Les recensements et enquêtes démographiques comportent généralement quelques questions relatives à l'activité économique de la population : les sources de données démographiques ivoiriennes n'échappent pas à cette règle, et fournissent quelques éléments sur cette question. Mais, comme nous venons de le voir au chapitre 1.2, l'activité a été assez mal saisie dans ces opérations : phénomène complexe à mesurer statistiquement en Afrique Noire, et souvent envisagée comme variable secondaire dans une collecte démographique, il n'a pas fait l'objet de l'attention requise pour atteindre une bonne mesure, que ce soit au niveau de la définition des concepts ou au niveau du mode de collecte de l'information.

Nous avons donc eu recours à des sources d'informations non démographiques pour cerner les activités urbaines. La Côte d'Ivoire a, en effet, la chance de disposer d'un recensement des établissements en milieu urbain, réalisé en 1976 : c'est à l'analyse critique de ce recensement que sera consacré le prochain chapitre. Nous présenterons ensuite rapidement les données d'origine administrative que nous avons plus particulièrement utilisées pour analyser la hiérarchie des localités ivoiriennes.

1.3.1. LE RECENSEMENT GENERAL DES ACTIVITES EN MILIEU URBAIN - 1976

1.3.1.1. Les objectifs de l'enquête

Le recensement général des activités en milieu urbain, plus connu sous le terme d'"Enquête CHATEAU", du nom de l'expert responsable de l'opération, répondait à deux objectifs :

- D'une part, améliorer les connaissances, jusque là très fragmen-

taires, dans le domaine des activités urbaines.

- D'autre part, initialiser un fichier des établissements ivoiriens rassemblant leurs principales caractéristiques.

En effet, en 1976, aucune information statistique homogène n'était disponible pour l'ensemble des activités urbaines du pays ; seules quelques grandes villes avaient bénéficié d'enquêtes spécifiques. Et la Centrale des Bilans, système statistique du Ministère de l'Economie et des Finances, ne couvre que les entreprises tenant une comptabilité normale ou simplifiée.

L'Enquête CHATEAU répondait donc au manque de connaissances sur le secteur traditionnel et les petites et moyennes entreprises, et se voulait complémentaire de l'information collectée par la Centrale des Bilans. La banque de données à laquelle le recensement devait donner naissance aurait rassemblé l'ensemble des données issues des deux sources d'information, constituant ainsi une base permanente de sondage ; et cet élément primordial de connaissance de la dynamique des activités aurait permis de diriger de façon optimale les interventions étatiques en matière de formation, d'assistance, ou de financement de certains secteurs d'activité.

1.3.1.2. Le champ de l'enquête

. Le champ géographique

Le champ spatial de l'enquête est défini par l'ensemble des localités urbaines de plus de 10 000 habitants en 1975. Les résultats du Recensement Général de la Population de 1975 n'étant pas encore connus lors de la conception de l'Enquête Chateau, la liste des villes à enquêter a été établie d'après les estimations démographiques du Ministère du Plan. De ce fait, la liste des villes enquêtées ne correspond pas très précisément à la définition du champ géographique (voir liste en annexe 9) : 7 villes supérieures à 10 000 habitants en 1975 n'ont pas été recensées, tandis que 2 villes enquêtées (Guiglo et Sassandra) comptaient moins de 10 000 habitants.

Le Recensement Général des activités en milieu urbain a porté sur :

- 36 des 43 villes de plus de 10 000 habitants en 1975, soit 96 % de la population urbaine des centres de plus de 10 000 habitants ;
- 38 des 66 villes définies par le RGP de 1975, soit 90 % de la population considérée comme urbaine au moment du RGP.

Il couvre donc la quasi-totalité des centres urbains de moyenne et grande importance ; par contre, aucune information n'est fournie sur les activités des petits centres urbains, compris entre 4 000 et 10 000 habitants. Il faut absolument garder à l'esprit cette observation lors de l'analyse des résultats au niveau national : les structures et mécanismes révélés par ce recensement ne rendent compte que du fonctionnement économique des villes grandes et moyennes et non pas de l'ensemble du milieu urbain ivoirien.

A une échelle plus fine, interne à chaque localité enquêtée, le champ spatial de l'enquête a été défini par les "limites administratives de la ville", sans plus de précision. Au vu des documents d'enquête encore disponibles, il est impossible de savoir quelles solutions précises ont été retenues, par exemple dans les cas, assez fréquents, d'usines ou d'hôtels situés à quelques kilomètres des limites physiques de l'agglomération ; le manque d'information sur la délimitation spatiale des villes enquêtées est particulièrement gênant dans un pays où la construction de grosses unités de production se fait très souvent à l'écart des villes proprement dites.

. Les activités recensées

L'enquête avait pour but de recenser exhaustivement les activités dans chacune des villes. Comme le précise le manuel d'instructions aux enquêteurs,

"Une activité se définit par toutes les opérations relatives à l'exercice d'un métier, d'une profession, ainsi que par les installations matérielles qui servent de support à l'exercice de ce métier ou de cette profession".

C'est donc l'établissement qui était l'unité de base du recensement, et non l'entreprise : le ratissage systématique de chaque ville permettait de dénombrer les activités à partir de leurs manifestations matérielles observables depuis la rue (bureau, atelier, magasin, table ... etc...). Le dénombrement des activités visait l'exhaustivité : aucun secteur d'activité n'était a priori exclu du champ du recensement.

Deux types d'activités ont été distinguées, selon la nature de leurs supports matériels :

- Les activités sédentaires : elles sont caractérisées par

"la permanence de leur implantation en un lieu précis (...), matérialisée par un local aménagé (...) le plus souvent identifié par une enseigne (...), ou par le dépôt en un endroit précis de matériels, matériaux, ou marchandises lourds et volumineux".

(Instructions aux enquêteurs - page 5).

- Les activités non sédentaires :

"tout en pouvant être permanentes dans le temps, elles ne s'exercent pas à un endroit fixe et aménagé, et ne peuvent être identifiées ni par des installations spécifiques et durables, ni par une enseigne"

(Instructions aux enquêteurs, page 5).

Le champ de l'enquête couvrirait toutes les activités sédentaires et non sédentaires : toutefois ces dernières n'ont été prises en compte que si leurs exploitants payaient une patente, ou une taxe municipale. Les activités s'exerçant "à la sauvette" étant exclues. La dichotomie des activités basées sur un critère de sédentarité apparente de ces dernières a joué un rôle primordial dans l'enquête : c'est essentiellement ce critère, issu de l'observation des supports matériels utilisés pour l'exercice de l'activité, qui a déterminé le type de renseignements collectés.

1.3.1.3. Les renseignements collectés

La figure 1.12 résume les grands principes du système d'observation appliqué lors du recensement des activités urbaines.

L'essentiel de l'investigation a porté sur les établissements sédentaires, et plus particulièrement sur ceux ne tenant pas sur place de comptabilité conforme au plan comptable ivoirien : en effet, le souci de recueillir des données complémentaires à celles de la Centrale des Bilans a conduit les concepteurs du recensement à n'utiliser intégralement le questionnaire que pour certains établissements sélectionnés selon le type de comptabilité tenue sur place.

Le questionnaire (annexe 10) comportait trois volets :

- Caractéristiques de l'activité :

identification, statut, gestion, degré de technicité, locaux utilisés ;

- Caractéristiques de l'exploitant :

identification, statut, scolarisation, formation, expérience,

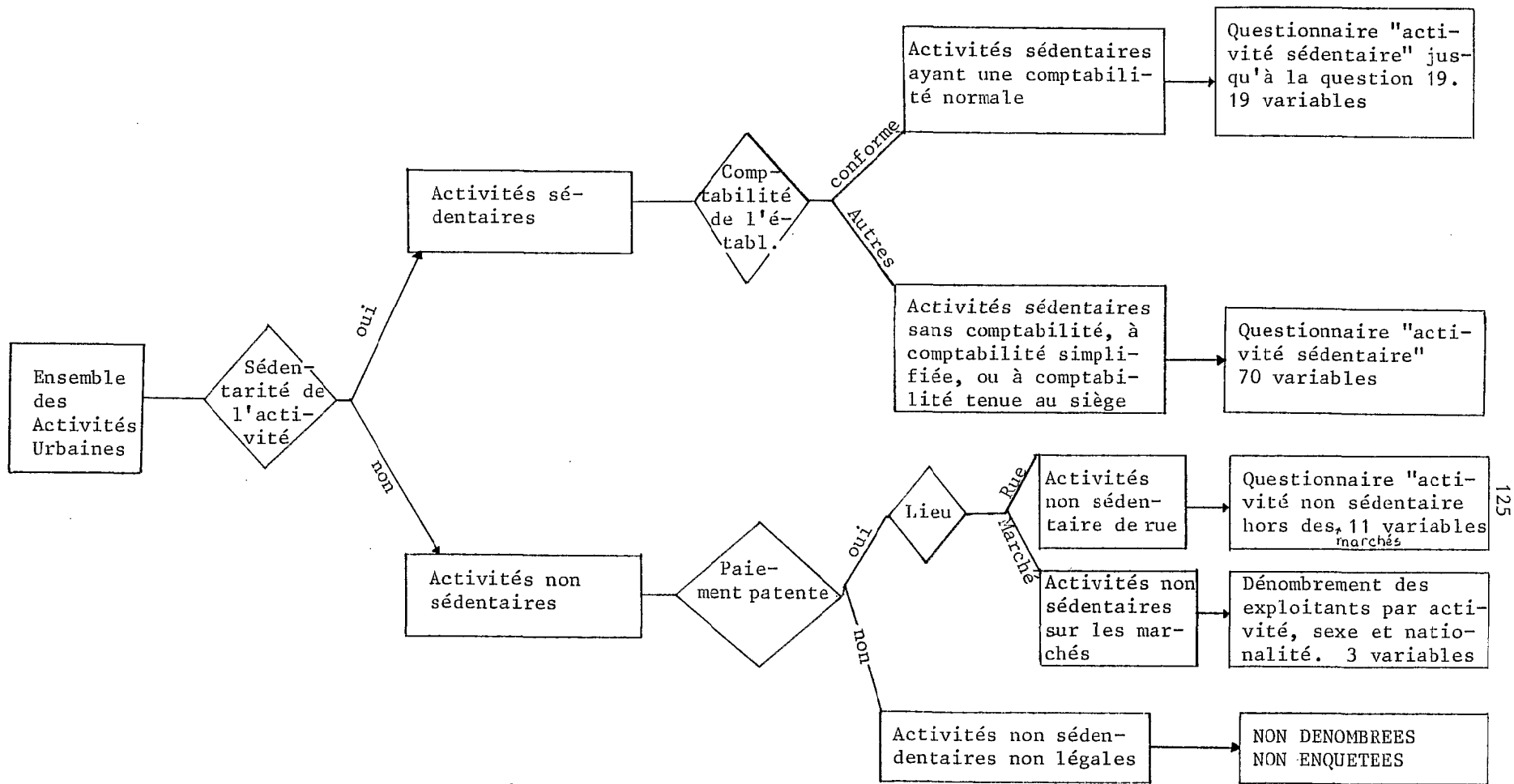


Figure 1.12 - Recensement Général des Activités en milieu urbain (1976). Schéma d'observation -

activité secondaire. Et, éventuellement, quelques caractéristiques du propriétaire ou du propriétaire associé ;

- Caractéristiques de la main d'oeuvre employée :

effectif, sexe, nationalité, statut dans l'établissement.

Les questionnaires étaient remplis selon les déclarations de l'exploitant de l'activité. En cas de réponse positive à la question sur le plan comptable normal, l'entretien était arrêté à ce niveau : alors, les renseignements ne portaient donc que sur l'identification, le statut, et le mode de comptabilité de l'établissement, soit 19 variables sur les 70 du questionnaire complet.

Les activités non sédentaires n'ont fait l'objet que d'une observation plus sommaire, et variable selon la localisation de l'établissement :

. Activités non-sédentaires hors des marchés : le questionnaire utilisé (annexe 11) reprend les trois thèmes du questionnaire des activités sédentaires en réduisant largement le nombre de variables et de leurs modalités : nature et durée d'exercice de l'activité actuelle, nature et lieu d'exercice de l'activité antérieure, sexe, âge, nationalité de l'exploitant, effectifs de la main d'oeuvre employée.

. Activités non-sédentaires sur les marchés : elles n'ont fait l'objet que d'un simple dénombrement (voir fiche en annexe 11), selon la nature de l'activité classée en 21 postes, le sexe, et la nationalité de l'exploitant en 2 modalités (ivoirienne - non ivoirienne).

La finesse de l'observation a donc largement varié selon les établissements : de la collecte de nombreux renseignements dans les établissements sédentaires ne tenant pas de comptabilité normale sur place, au simple dénombrement des activités non-sédentaires sur les aires de marchés. Les critères de sélection sur lesquels ont reposé le choix du mode d'observation étaient multiples : sédentarité de l'activité, type de comptabilité, paiement d'une patente, lieu d'exercice de l'activité.

1.3.1.4. Réalisation de la collecte

L'opération de collecte des informations s'est déroulée de janvier à fin mai 1976. Elle a été réalisée par une trentaine d'enquêteurs, répartis

en 5 équipes, chacune d'elles ayant la charge d'enquêter les villes d'une zone du pays.

Nous ne disposons malheureusement d'aucun élément sur les problèmes rencontrés au cours de la collecte des données sur le terrain, qui nous permettrait d'estimer la qualité et les biais éventuels de l'information recueillie. Mais le simple examen du calendrier de l'opération appelle quelques remarques.

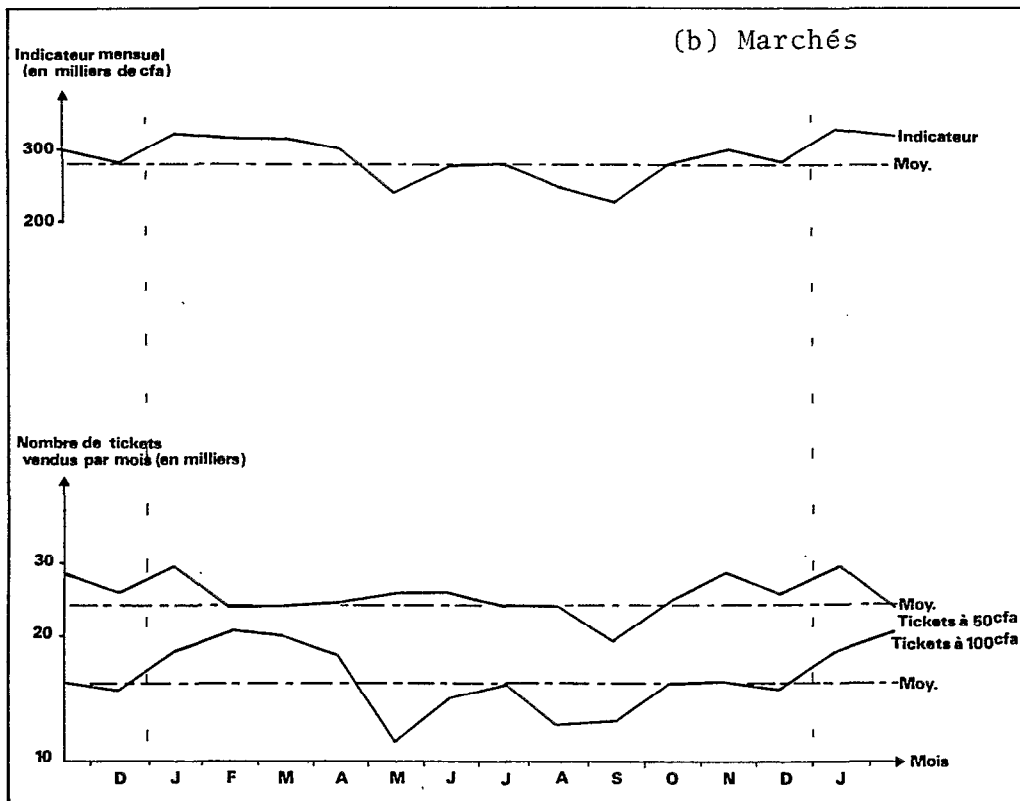
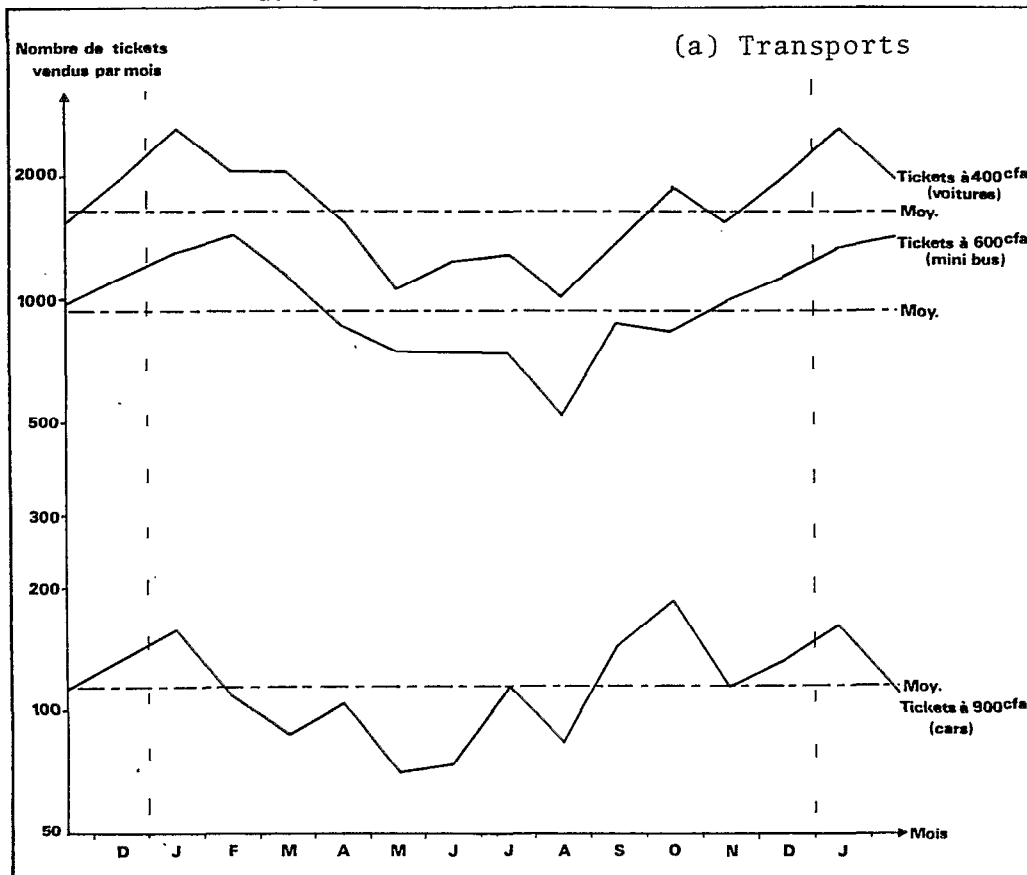
En effet, l'économie de plantation impose son rythme à l'ensemble des activités économiques exercées en zone de forêt : la figure 1.13 montre clairement les variations mensuelles des activités dans la ville de Divo, située dans une zone où l'agriculture est dominée par la production de café et de cacao. La commercialisation de ces deux produits, réglementée et contrôlée par la Caisse de Stabilisation, s'effectue chaque année selon un processus similaire : ouverture officielle de la campagne début octobre, commercialisation d'octobre à mars avec un maximum en décembre pour le cacao, et en janvier pour le café. C'est pendant la période de la traite, principalement de décembre à mars que l'activité économique bat son plein dans les villes de forêt : la majeure partie des dépenses des planteurs se font à cette époque de l'année.

Si ce rythme saisonnier des activités n'influe aucunement sur le dénombrement des établissements les plus importants, par contre, toute observation des PME, et a fortiori des activités non sédentaires, est très sensible à ce facteur : un certain nombre d'établissements n'ouvrent que pendant la période de la traite, leurs exploitants se consacrant à une activité annexe, le plus souvent l'agriculture, pendant le reste de l'année.

Le recensement ayant lieu de janvier à mai, la moitié des villes de forêt ont été enquêtées à une période de l'année où les activités étaient à leur maximum, tandis que pour l'autre moitié des villes du sud du pays, le rythme des activités avait déjà décliné.

D'où une certaine sous-estimation relative des activités urbaines par le recensement dans les villes les plus tardivement enquêtées : Yamoussoukro, Toumodi, Dimbokro, Lakota, Sassandra, San Pedro, Danané, Bouaflé, Sinfra.

Figure 1.13 - Variations mensuelles des activités dans la ville de Divo



Indicateur = ((Nombre tickets à 100 F) x 100) + (Nombre tickets à 50 F) x 50)

Source : Statistiques fiscales de la mairie de Divo (année 1983).

1.3.1.5. Les résultats

Plus de 29 000 établissements ont été dénombrés et enquêtés avec le questionnaire "activités sédentaires" : tous ces questionnaires ont été intégralement codifiés. Bien que le projet de banque de données sur les activités urbaines n'ait pas été concrétisé, la bande informatique rassemblant ces données a été régulièrement sauvegardée depuis 1976 : l'information brute est donc directement utilisable pour tout traitement informatique. L'accès direct aux données collectées, permis par l'obtention d'une copie de la bande, se conjugue aux qualités intrinsèques de l'enquête (importance du champ géographique, intérêt et richesse des variables, etc...), pour en faire une source d'information de première importance.

Mais, avant toute exploitation de ces données, il convient de s'interroger sur la pertinence et la signification des critères ayant déterminé les différentes formes de l'investigation statistique : quel est le champ couvert par chaque type de questionnaire, quelle est la valeur du dénombrement et de l'enregistrement des variables dans chacun des sous-ensembles enquêtés.

. Les critères de stratification

Le degré de sédentarité constitue le premier critère de stratification des activités urbaines, qui a déterminé l'utilisation du questionnaire détaillé : la question qui se pose est de savoir si les supports matériels d'une activité sont nécessairement significatifs de sa permanence et si un tel indicateur peut remplir les conditions d'objectivité nécessaires à son utilisation comme "filtre" pour l'observation des activités urbaines. La corrélation entre la permanence de l'implantation d'un établissement et la manifestation physique de l'exercice de l'activité est loin d'être établie ; la situation variant essentiellement selon la nature de l'activité, aucun critère général ne peut être avancé pour déterminer un seuil minimum d'installations matérielles, ce qui laisse à l'enquêteur l'entière responsabilité de l'évaluation, et donc du choix du questionnaire à utiliser.

D'autre part, la permanence temporelle de l'exercice d'une activité

au sein d'une ville donnée est certainement plus pertinente en terme d'analyse économique que la permanence spatiale.

Le recensement distingue les activités non sédentaires exercées sur les marchés et celles exercées dans la rue : s'il est vrai que les marchés rassemblent un certain nombre d'activités spécifiques, notamment la commercialisation des produits alimentaires non cuisinés, ils comportent également des activités exercées indifféremment dans n'importe quel lieu de la ville. Ces activités relèvent en fait, d'une même logique de fonctionnement quelle que soit leur localisation ; un test réalisé à Divo, comparant les caractéristiques des tailleurs installés à l'intérieur du grand marché à celles des tailleurs installés dans le reste de la ville, nous a permis de vérifier la similitude des situations.

Il convient, enfin, de s'arrêter sur la principale difficulté rencontrée pour l'exploitation des résultats de l'enquête Château : la sélection des établissements selon le type de comptabilité tenue sur place. Du fait que la question sur le type de comptabilité n'a été posée qu'aux exploitants tenant une comptabilité sur place, il est impossible de recourir, de façon complémentaire simple aux données de la Centrale des Bilans pour compléter l'information non recueillie par l'enquête, et qui fait gravement défaut pour l'analyse, notamment pour ce qui concerne les caractéristiques de main d'oeuvre. En effet, les établissements tenant une comptabilité normale au siège, ou simplifiée sur place sont saisis à la fois par la Centrale des Bilans et par l'enquête Château ; les éléments qui auraient permis de cerner les doubles comptes (par exemple, le type de comptabilité tenue au siège) faisant défaut, l'utilisation conjointe des deux sources d'information ne pourrait être réalisée qu'au prix d'hypothèses pour le moins hasardeuses. Comme, de plus, la Centrale des Bilans couvre un champ géographique plus large et ne contient que des données non localisées, nous avons préféré nous en tenir à l'exploitation unique du recensement de 1976, avec ses lacunes.

La stratification de l'ensemble des activités urbaines en quatre sous-ensembles ayant fait l'objet de collectes de renseignements différents pose de nombreux problèmes au niveau de l'analyse, tout particulièrement dans le cas de la subdivision appliquée au sein des activités

sédentaires : cette décision est d'autant plus gênante qu'elle ne repose pas sur une stratification pertinente en termes de mode de fonctionnement économique, comme le montrera l'établissement de la typologie des établissements. (Chapitre 3.3.2.1).

. Le degré d'exhaustivité du recensement

Manifestement, les activités non sédentaires en dehors des aires de marché ont largement été sous-estimées par l'enquête, qui ne donne que des résultats nettement inférieurs à toutes les évaluations de l'époque : la règle de ne retenir que les activités exercées légalement avec paiement de patente ou de taxe municipale n'est sans doute pas étrangère à cette sous-estimation d'un secteur qui est, de toute façon, très difficile à saisir statistiquement.

Les activités non sédentaires dans les zones de marché paraissent avoir été beaucoup mieux saisies : aucun critère de sélection ne pouvait introduire de biais dans le dénombrement, effectué qui plus est dans un milieu bien défini spatialement et mieux cerné par les autorités municipales qui y vendent quotidiennement les tickets de place.

Quant au recensement des activités sédentaires, la méthode choisie (ratissage systématique de la ville) entraîne nécessairement une forte omission de deux types d'activité :

- Les activités exercées dans des locaux d'habitation, sans marque extérieure révélant leur existence.
- Les activités ne nécessitant pas de locaux pour leur exercice : c'est le cas des transporteurs, et des entreprises de bâtiment fonctionnant en tâcheronnage (simple prestation de main d'oeuvre sur les chantiers de construction).

En dehors de ces deux types d'omission liés à la méthode de repérage des établissements, il est difficile d'estimer précisément le taux de couverture du recensement en l'absence d'éléments de référence ; il faut toutefois signaler que les quelques études réalisées postérieurement à l'enquête Chateau (voir, par exemple, l'enquête réalisée à Abengourou : BELLOT, 1981) ont toutes montré une grande cohérence avec les résultats de 1976. Hormis le cas des transports et du bâtiment, le dénombrement des

activités sédentaires de 1976 ne semble pas comporter de biais majeurs ; les spécialistes accordent généralement un grand crédit à ces données.

. La qualité des enregistrements

Les taux de non-réponses aux différentes questions que comporte la fiche de recensement utilisée pour les activités sédentaires sont particulièrement peu élevés : quelle que soit la variable considérée, ce taux est inférieur à 1 %. Mais il faut signaler que les refus complets de réponse à l'enquête n'apparaissent pas dans la bande informatique des résultats : les questionnaires vierges ont été écartés au stade de la codification. Seules quelques lignes du rapport d'enquête signalent l'existence de quelques cas, correspondant pour la majeure partie à des établissements modernes.

Peu d'éléments de référence peuvent être utilisés pour estimer la qualité des réponses enregistrées selon les thèmes du questionnaire, d'autant plus que les données codées pour la saisie informatique sont déjà classées : ainsi, pour les âges, le regroupement en cinq grandes classes d'âge empêche toute évaluation de qualité de l'enregistrement de cette variable.

Nous nous sommes donc basés essentiellement sur la forme des questions employées pour l'observation de chaque variable, et sur la pertinence même de la variable, pour sélectionner l'information collectée par le questionnaire : ce sont donc les biais apparents liés aux formes choisies pour l'obtention de certains renseignements (notamment les systèmes de questions avec filtres successifs) qui ont été notre critère principal, et l'examen de la cohérence interne des résultats du recensement notre critère secondaire. L'exploitation a finalement porté sur quelques indicateurs de modernité et de degré de technicité des établissements, sur certaines caractéristiques individuelles de l'exploitant et du propriétaire, ainsi que sur les variables relatives à la structure de la main d'oeuvre ; l'essentiel des résultats non exploités ont trait au statut juridique des établissements, ou sont des renseignements ne portant sur un petit nombre d'établissements.

Le recensement des activités urbaines de 1976 constitue une source particulièrement riche d'informations, notamment dans le domaine des

petites et moyennes entreprises ivoiriennes, où l'information recueillie paraît tout à fait fiable ; le fichier informatique des établissements issu de cette opération permet d'envisager deux types de traitement, axés d'une part sur une analyse structurelle des établissements de l'ensemble des villes, et d'autre part sur une analyse taxonomique par villes. Le premier type d'analyse a été réalisé dans le cadre de ce travail.

1.3.2. LES SOURCES ADMINISTRATIVES

Si le recensement de 1976 constitue la seule source d'information portant sur l'ensemble des activités de la plupart des villes ivoiriennes, il existe toutefois un certain nombre d'autres statistiques intéressantes pour cerner la question des fonctions urbaines : il s'agit essentiellement de statistiques établies par les Ministères Techniques dans le cadre de leur gestion courante, et de leurs travaux de programmation. Ces sources de données sont multiples et trop souvent méconnues : nous ne citerons ici que les quelques informations employées à des titres divers pour la réalisation de ce travail.

Signalons tout d'abord l'Inventaire Economique de la Côte d'Ivoire de 1958, qui fait entre autres, le point sur les industries et les patentes par branche d'activité : seul le secteur moderne de l'économie est couvert par ces statistiques. Le recensement des principales entreprises selon leurs activités de février 1970 ne couvre également que les entreprises modernes. L'intérêt manifesté dans les études économiques pour le secteur informel est tout à fait récent, la prise de conscience de l'importance économique de ce secteur étant elle-même très nouvelle : il n'existe aucune opération nationale intégrant ce secteur dans le champ de collecte d'information antérieurement à l'enquête Chateau, ce qui empêche de saisir l'évolution quantitative et structurelle des petites entreprises ivoiriennes.

D'autre part, l'informatisation et l'amélioration des fichiers fiscaux des entreprises autorisent maintenant leur exploitation pour approcher la réalité économique des villes du pays : ainsi, le fichier des patentes du Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Industrie renseigne sur

la branche d'activité, et la taille de 15 000 entreprises réparties dans 37 villes du pays, et chaque commune détient un fichier des entreprises payant les patentes municipales. Le principal obstacle à l'utilisation des résultats de ces fichiers administratifs est le manque de connaissances sur la qualité de l'information relative à chaque entreprise, et sur le champ couvert par le fichier : ce dernier point est tout à fait crucial si l'on veut envisager d'exploiter ces sources de données, qui présentent l'intérêt de constituer un système permanent de données localisées sur les activités urbaines. Des comparaisons entre les résultats d'enquêtes de terrain exhaustives dans quelques villes et ceux des fichiers devraient permettre de cerner les biais des sources de données fiscales, et d'oeuvrer pour leur amélioration en donnant quelques conseils aux municipalités, en matière de recueil de l'information et de la mise à jour.

Enfin, citons le fichier des villages et équipements initialisé par les services responsables des FRAR⁽¹⁾ au Ministère du Plan en 1973, actualisé en 1975, et qui doit faire l'objet prochainement d'une nouvelle initialisation sous la forme d'un fichier informatisé permanent. Les FRAR étant un système de financement de petits équipements, le fichier renseigne sur le niveau d'équipement et les commerces de chacun des 9 000 villages du pays : une quinzaine de variables étaient retenues en 1973 (voir annexe 12). L'information complémentaire sur l'équipement des villes étant disponible auprès des Ministères Techniques, il est donc possible de connaître précisément le niveau d'équipement de tous les sites habités ivoiriens et de les classer en fonction de ce critère.

(1) FRAR : Fonds Régionaux d'Aménagement Rural.

1.4. L'ENQUETE ACTIVITE - MIGRATION A DIVO

L'échelle d'analyse de notre recherche, qui porte sur l'ensemble des villes de Côte d'Ivoire rend obligatoire l'utilisation de données statistiques recueillies lors de grandes opérations nationales de collecte, ou bien dans le cadre de l'activité habituelle des différents ministères techniques ivoiriens. Les pages qui précèdent ont permis de cerner les limites de ces sources de données démographiques ou socio-économiques : leurs déficiences méthodologiques et conceptuelles les rendent insuffisantes pour permettre une analyse fine des mécanismes de la croissance urbaine. Ce constat de carence se conjugue à l'intérêt présenté par la multiplication des échelles d'observation et d'analyse (voir chapitre 1.1.3) pour justifier la réalisation d'une enquête légère auprès des travailleurs immigrés dans une ville ivoirienne : Divo (choix qui sera explicité ultérieurement). L'observation monographique, seule solution matériellement praticable par le chercheur isolé, permet de maîtriser l'ensemble du processus d'observation, dont la description et l'évaluation font l'objet du présent chapitre.

1.4.1. LES METHODES D'ENQUETE

Deux facteurs ont dicté le choix de la méthode d'enquête :

* un postulat théorique, relatif à l'intérêt d'un système d'observation intégrant une double approche qualitative et quantitative, que WINTER expose en ces quelques mots (1) :

"au-delà de l'opposition factice entre qualitatif et quantitatif, ayant écarté l'illusion d'un "compromis hybride" entre deux méthodes d'enquête hétérogènes, il s'agit de promouvoir des systèmes d'investigation dans lesquels chaque mode d'approche, chaque type d'investigation garde sa spécificité mais valide l'autre",

* un constat pratique, prenant en compte les contraintes budget-temps, et l'absence de toute base de sondage adéquate : ni listes

(1) STATECO n° 34, op. cit., p. 81.

d'établissements ou d'individus, ni photographies aériennes récentes pouvant servir de base de sondage aréolaire.

D'où la définition d'un dispositif d'enquête à deux niveaux : enquête quantitative exhaustive portant sur l'ensemble des établissements de Divo, et entretiens semi-directifs auprès d'un effectif réduit d'actifs immigrés dans la ville.

1.4.1.1. L'enquête exhaustive des établissements

Cette première phase d'investigation statistique vise à caractériser de manière simple les établissements de la ville et les personnes y travaillant : le terme d'"établissement" désigne toute "unité physique de production de biens ou de services", dans le sens le plus large du terme. C'est-à-dire qu'aucune distinction n'a été faite a priori entre les différents types d'établissements : le champ de l'enquête couvre tous les établissements de la ville, avec l'ensemble de leur main d'oeuvre, à l'exclusion uniquement des établissements relevant du secteur public ivoirien, et des exploitations agricoles.

Le questionnaire, commun à tous les établissements, permet de recueillir deux types de données (voir annexe 13) :

- des données relatives à l'établissement : il s'agit de cerner la nature des activités exercées dans l'établissement, et les conditions physiques et économiques d'exercice de ces activités. Afin de permettre une observation précise des variables, une large place a été réservée dans le questionnaire pour les décrire plutôt que d'envisager a priori tous les cas de réponse possibles : il importe de ne pas rendre l'observation trop réductrice, même si dans le cadre d'un questionnaire court comme celui-ci cet écueil ne peut être totalement évité.
- des données relatives aux individus travaillant dans chaque établissement. Pour chacune de ces personnes, cinq catégories de variables sont relevées :
 - . caractéristiques de l'activité exercée
 - . conditions du démarrage de l'activité de l'individu dans l'établissement

- . caractéristiques migratoires sommaires
- . caractéristiques de formation scolaire et professionnelle
- . caractéristiques démographiques individuelles.

L'exploitation de tels questionnaires a pour objectif de cerner de manière simple et quantifiée le système migratoire et le fonctionnement des secteurs secondaire et tertiaire privés d'une ville moyenne, à partir d'une observation des travailleurs saisis dans leurs unités de production : les établissements.

1.4.1.2. Les entretiens semi-directifs

Ce deuxième volet de l'enquête a été conçu comme un complément en termes de réalité vécue aux résultats de la première phase de l'enquête, qui ne présentent qu'une information tronquée tant sur le cheminement migratoire et professionnel des travailleurs, que sur les mécanismes de création et d'exercice de l'activité des établissements.

Les individus qui ont fait l'objet de ces interviews ont été sélectionnés d'après les fiches établies lors du premier passage (enquête auprès des établissements). Trois catégories de travailleurs ont été interrogées : les patrons, les salariés et les apprentis. Ce n'est pas la représentativité statistique qui a guidé le choix, mais plutôt le souci d'observer des situations bien typées.

Le schéma "idéal" d'enquête aurait été d'exploiter dans un premier temps le recensement exhaustif, d'établir une classification automatique (type classification hiérarchique, nuées dynamiques, ou autre) dégagant des classes avec des individus représentatifs, puis de faire les entretiens auprès de ces individus ; un tel processus aurait eu le mérite de pouvoir extrapoler avec plus de rigueur les résultats des interviews, mais nécessitait une phase de traitement entre les deux phases de collecte, ce qui n'était pas envisageable dans les délais impartis pour notre mission en Côte d'Ivoire. La solution retenue a donc été de s'en tenir à un ou deux secteurs d'activité importants, tant par le nombre des établissements que par leur rôle dans les fonctions de la ville, et de faire un choix raisonné des individus à enquêter parmi les travailleurs de ces secteurs.

Une grille d'entretien a été établie (voir annexe 14) afin d'éviter des lacunes dans l'observation : le principe était de laisser l'entretien se dérouler librement dans un premier temps en cochant les thèmes abordés spontanément, puis dans un deuxième temps de poser des questions sur les thèmes manquants. Cette forme d'interview a le mérite de ne pas imposer à l'interrogé un ordre ou une unité pour la description des faits qu'il a vécus ; et l'organisation des faits que choisit l'interviewé peut être un élément d'information important au même titre que les faits eux-mêmes.

Les trois premières séries de thèmes (intitulées "Rétrospectif", "la migration vers Divo", et "la vie active à Divo") ont été abordées auprès de l'ensemble des travailleurs ; de plus, les apprentis et les patrons ont fait l'objet de questions spécifiques (répertoriées en bas de la grille d'entretien).

1.4.2. LE CHOIX DE LA VILLE

Le choix de la ville d'enquête résulte de la prise en considération de deux facteurs principaux : l'intégration des résultats de l'enquête dans une recherche menée à l'échelle de l'ensemble des villes du pays, et la vérification d'hypothèses sur l'évolution fonctionnelle des villes par le fait des immigrés.

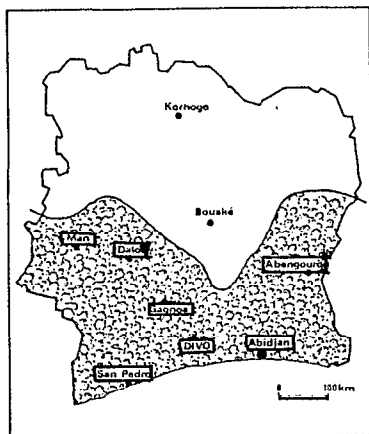
D'où la définition de quatre critères pour sélectionner la ville à enquêter :

1) Immigration importante vers la ville depuis les années 1970 et surtout à l'heure actuelle. Ce facteur privilégie les villes de la zone de forêt, et plus particulièrement les villes de la région Centre-Ouest : en effet, on observe depuis une dizaine d'années, au sein de la zone forestière, un glissement vers l'Ouest des pôles d'immigration.

2) Taille moyenne de la ville (30 à 60 000 habitants). Le seuil maximum de population est dicté par les contraintes matérielles en temps-enquêteur : une estimation du nombre d'établissements selon la taille de la ville (exploitation des observations du recensement de 1975) et du temps nécessaire pour passer un questionnaire-établissement (d'après

Figure 1.14 - FICHE SYNOPTIQUE DE LA VILLE DE DIVO

Situation

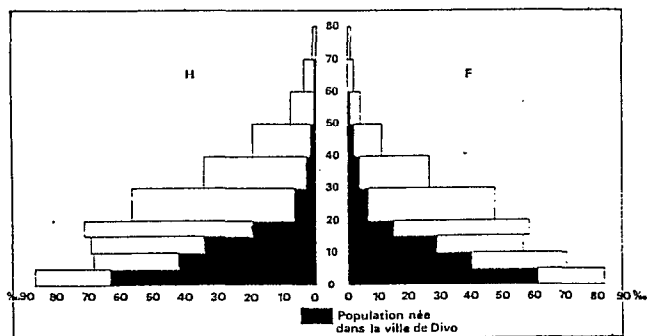


Démographie

. La croissance de la ville :

Date	1948 R. Adm.	1955 R. Adm. actualisé	1965 R. Adm. actualisé	1975 R.C.P.	1979 R. Adm.	1984 estima- tion
Popu- lation	2 250	4 800	18 000	35 610	45 400	~60 000

. Structure par âge et sexe (1975) :



. Structure par nationalité (1975)

Ivoiriens = 66 %
 (. Maliens = 43 %
 (. Voltaïques = 22 %
 Non Ivoiriens = 34 % dont : (. Guinéens = 10 %
 (. Autres nationalités = 25 %

. Lieu de naissance de la population (1975) :

% nés dans la ville = 36,5 %
 % nés dans le reste du département = 6,4 %
 % nés dans le reste de la Côte d'Ivoire = 33,7 %
 % nés à l'étranger = 23,4 %

. Fonctions urbaines :

- Administration : Chef-lieu de Préfecture depuis 1969, + délégations des Ministères centraux
- Services publics : Hôpital, Lycée, CEG, Ecoles
- Commerces : Marché permanent très actif + maisons de commerce moderne
- Transports : 3 gares routières avec trafic important.
- Industries : 1 scierie, 1 usine de décorticage de café, 1 usine avec plantation d'ananas, 1 grande boulangerie
- Artisanat en plein développement

. Le milieu rural environnant :

- Zone de forte croissance démographique, à densité élevée (30 hab/Km²)
- Production agricole essentiellement basée sur le café et le cacao ; rendements plutôt supérieurs à la moyenne nationale
- Essai de diversification des cultures industrielles : palmier à huile, ananas, cocotier
- Cultures vivrières : surtout bananes plantain, riz,
- revenus agricoles élevés
- exploitation forestière très développée.

l'expérience d'autres enquêtes de ce type) a permis d'établir ce seuil de 60 000 habitants. Quant au seuil inférieur, il est lié à la volonté d'observer une diversité suffisante de types d'établissements ; il répond également au souci de remplir la condition ci-dessous.

3) Pôle économique, jouant un rôle important dans le réseau des villes ivoiriennes, et au sein de la région environnante.

4) Ville n'ayant pas fait l'objet d'investissements particuliers par l'Etat. Cette dernière condition est dictée par deux considérations : d'une part, le désir de ne pas s'enfermer dans un cas particulier, ce qui empêcherait de considérer les mécanismes observés comme des mécanismes valables pour d'autres villes du pays, et d'autre part, le souci de mettre en évidence une forme de dynamisme économique "spontané".

C'est ainsi que notre choix s'est porté sur la ville de Divo, centre urbain du Centre-Ouest particulièrement dynamique ces dernières années, qui remplit toutes les conditions précitées (voir fiche synoptique, figure 1.14).

De plus, cette ville présente l'intérêt de faire l'objet en 1984 de différentes études tout à fait complémentaires à notre enquête migration-activité : du fait même du rôle grandissant acquis par ce pôle du Centre-Ouest, la Banque Mondiale l'a retenu pour son programme d'investissement dans les villes de l'intérieur, aujourd'hui en phase d'étude. La conjonction des observations récentes sur Divo permet une observation globale du fonctionnement de la ville bien meilleure que celle que l'on peut avoir sur les autres villes ivoiriennes n'ayant bénéficié d'aucune investigation particulièrement récente.

1.4.3. LES CONDITIONS DE REALISATION DE LA COLLECTE DES DONNÉES

Les deux volets de la collecte, enquête statistique et entretiens semi-directifs ont été réalisés à Divo du 11 février au 4 mars 1984 ; un bref rappel des conditions dans lesquelles celle-ci s'est déroulée est nécessaire à l'évaluation de la fiabilité de l'information recueillie.

1.4.3.1. L'enquête exhaustive des établissements

L'enquête auprès des établissements a été menée par trois enquêteurs correspondant aux critères que nous avons préalablement retenus : avoir toujours vécu à Divo, parler le Dida et le Diaoula, et avoir un niveau scolaire minimum correspondant à la classe de troisième. Il ne s'agissait aucunement d'enquêteurs de métier : vu le degré de simplicité du questionnaire, il nous semblait plus intéressant d'avoir recours à des personnes connaissant bien la ville plutôt qu'à des enquêteurs de métier venus d'Abidjan.

La formation a duré une journée : explication du dossier d'enquête (questionnaire + instructions aux enquêteurs), essai collectif sur le terrain, essai individuel. Le seul point sur lequel nous n'avons pas pu obtenir satisfaction de la part des enquêteurs concerne la localisation des établissements enquêtés sur les plans de la ville.

La collecte a été organisée en affectant successivement à chaque enquêteur une petite zone de la ville correspondant à deux ou trois jours de travail : après délimitation de la zone avec l'enquêteur en parcourant avec lui le périmètre de la zone d'enquête, il en effectuait le recensement en "ratissant" successivement toutes les rues. Une réunion quotidienne en fin d'après-midi permettait de vérifier ensemble la qualité des réponses recueillies sur les questionnaires, et de localiser les établissements par report, sur le plan du quartier, des numéros de questionnaire : ce travail de localisation, outre l'intérêt présenté par la spatialisation de l'information, permettait de vérifier qu'aucune rue n'avait été omise. Une autre vérification consistait à comparer les résultats à ceux du fichier des patentes de la Mairie, considéré dans ce cas comme seuil minimum d'établissements à recenser.

Le recensement exhaustif des établissements en dehors des aires de marché et des gares routières a nécessité 14 jours de travail. Deux autres journées de travail ont permis de passer ces mêmes questionnaires auprès des "ambulants" (cireurs de chaussures et pousseurs de charrettes) avec un taux de sondage voisin de 1/2, et de faire un comptage par nature de l'activité exercée sur les aires de marché et dans les gares routières : dans ce dernier cas, le questionnaire n'a pas été utilisé (vu le nombre de vendeurs, il aurait fallu encore 15 jours de travail pour recueillir

cette information). (1)

En dépit d'un climat peu favorable au déroulement de l'enquête, en cette période de mise en place du système de la fiscalité communale, la collecte s'est déroulée sans problèmes majeurs. Les enquêteurs ont su argumenter, et utiliser leurs relations personnelles avec les chefs d'établissement pour établir un niveau de confiance suffisant et obtenir la collaboration des enquêtés. Leurs contacts personnels préalables avec les enquêtés a amélioré la quantité et la qualité des réponses ; et en cas de fermeture d'un établissement (cas d'un chef d'établissement parti à un décès, par exemple), les enquêteurs ont pu éviter les questionnaires vierges, en apportant les réponses d'après leur propre connaissance directe ou par l'intermédiaire de relations familiales ou de voisinage (nature de l'activité de l'établissement et sa date de création, et caractéristiques de sexe, âge approximatif, ethnie et nationalité des personnes travaillant dans l'établissement).

La formation d'une demi-journée et le suivi journalier ont permis une bonne compréhension par les enquêteurs du travail à mener, et le redressement des erreurs éventuelles. De ce fait, une question a été ajoutée au questionnaire au bout d'une semaine d'enquête : "nature de l'activité exercée au lieu de résidence antérieur à l'installation à Divo".

La connaissance de la ville par les enquêteurs a largement contribué au bon déroulement de la collecte des données : ce facteur s'est révélé crucial tant pour la planification du travail grâce à leurs estimations de la densité d'établissements par quartier, que pour la qualité de l'information recueillie auprès des personnes qu'ils connaissaient souvent déjà avant l'enquête.

1.4.3.2. Les entretiens semi-directifs

Quarante-huit personnes ont fait l'objet d'entretiens semi-directifs, individuels ou en groupe, que nous avons menés personnellement, sans

(1) Seuls les tailleurs des marchés ont été enquêtés avec le questionnaire utilisé pour les recensements des établissements, afin de vérifier la similitude de leurs caractéristiques socio-démographiques avec celles des tailleurs enquêtés hors des aires de marché.

interprète ; toutes les personnes interrogées travaillent dans la menuiserie ou le bâtiment.

Le secteur de la menuiserie a été choisi en raison du dynamisme et de l'importance de ce secteur à Divo ; de plus, la présence dans la ville d'une scierie, d'une petite menuiserie moderne et d'une école technique de formation aux métiers du bois, rendent intéressante l'observation des circuits d'approvisionnement et de formation des menuisiers, et permettent d'étudier globalement et de manière homogène un secteur d'activité dans ses différentes formes. Quant au secteur du bâtiment, lui aussi en pleine expansion à Divo jusqu'en 1983, (date de la réforme des baux administratifs), le choix a été motivé par le désir d'observer un secteur au fonctionnement particulièrement mal connu en Côte d'Ivoire, et pour compléter nos observations sur les investissements immobiliers dans la ville.

Si les menuisiers interviewés ont été sélectionnés à partir des fiches du recensement des établissements, les travailleurs du bâtiment ont été identifiés sur les chantiers de construction, à partir d'une liste de tâcherons détenue par la Mairie, ainsi qu'à partir d'un "noyau" de maçons et d'électriciens connus par le technicien FRAR (1) du département de Divo.

L'annexe 15 décrit l'échantillon enquêté selon quelques caractéristiques simples, et montre l'hétérogénéité de la population observée : le choix raisonné des individus à enquêter visait à permettre l'observation du maximum de situations typiques que révélait progressivement l'enquête quantitative à mesure qu'avancait le remplissage des questionnaires. Même si l'échantillon n'a aucune prétention de représentativité statistique, il montre une adéquation avec l'objectif fixé, c'est-à-dire la variété des vécus individuels observés.

Le relevé préalable à Abidjan des fiches du recensement des activités en milieu urbain, réalisé par CHATEAU en 1976 (2) relatives aux menuisiers nous a permis de réaliser une petite enquête renouvelée, en

(1) FRAR : Fonds Régionaux d'Aménagement Rural-Service du Ministère du Plan qui intervient pour la construction de petits équipements cofinancés par l'Etat et par la population locale.

(2) Recensement des activités en milieu urbain, réalisé en 1976 dans 38 villes de Côte d'Ivoire, sur l'initiative de M. CHATEAU.

interrogeant les menuisiers présents en 1984 sur le devenir de leurs collègues recensés en 1976.

Aucun refus de réponse n'a été enregistré parmi la population choisie pour cette deuxième phase de l'enquête. L'utilisation exclusive du français n'a pas posé de problèmes majeurs pour les entretiens ; il est vrai que le problème se serait sans doute posé en des termes très différents, si l'enquête avait porté sur d'autres secteurs d'activités. Pour les travailleurs du bâtiment, certaines interviews ont été menées avec la présence simultanée de plusieurs interlocuteurs : cette pratique, qui a en fait résulté de concours de circonstances, s'est révélée intéressante pour approfondir par la discussion la connaissance du fonctionnement d'un secteur d'activité, mais limite bien évidemment l'observation du vécu individuel.

1.4.4. EVALUATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE EXHAUSTIVE AUPRES DES ETABLISSEMENTS

1.4.4.1. Le taux de couverture des établissements

Deux méthodes peuvent être utilisées pour estimer le degré d'exhaustivité de l'enquête auprès des établissements : une comparaison avec une autre source d'information, une synthèse critique des conditions d'enquête.

La seule source d'information pouvant être rapprochée des résultats de l'enquête est, en fait, une compilation de données fiscales : fichier de la Direction Générale des Impôts, registre des patentes municipales, et statistiques de vente des tickets de place. En théorie, l'ensemble de ces trois fichiers devrait couvrir tous les établissements de la ville quelle que soit leur taille, si le taux de recouvrement des taxes et impôts était égal à 100 %, ce qui n'est certainement pas le cas, mais il n'est pas possible de chiffrer le taux de recouvrement réel. On peut seulement estimer que ce taux est relativement élevé à Divo, au vu de l'efficacité des méthodes de travail employées par les responsables municipaux chargés du recensement fiscal.

L'enquête avec questionnaire a permis de recenser 1 615 établissements, et le comptage sur les aires de marché a abouti à un chiffre de 1 511 établissements : au total, notre enquête a donc recensé 3 126 établissements, tandis que les fichiers administratifs en dénombrent 2 461. Globalement nos résultats sont donc cohérents, puisque le rapport établissements recensés/établissements dénombrés par les fichiers s'élève à 127 %.

Cette comparaison globale est largement insuffisante pour conclure définitivement ; mais le flou qui caractérise le système d'imposition rend assez risquée une comparaison avec ce dernier par branches d'activité. En effet, les branches d'activité des entreprises ne sont connues que pour celles qui payent une patente municipale ou d'Etat ; et les facteurs sur lesquels repose le choix du mode d'imposition (ticket journalier, ou alors taxe trimestrielle) ne sont pas définis précisément. Il est donc difficile de scinder l'ensemble des établissements recensés dans notre enquête en fonction de ce critère. Une approximation peut être réalisée, en faisant l'hypothèse que tous les établissements commerciaux et de restauration n'ayant pas de local fermé payent des tickets de place journaliers : cette hypothèse quelque peu simplificatrice paraît être la plus plausible, d'après les entretiens que nous avons eus avec les "collecteurs" de la Mairie. Dans ces conditions :

Tableau 1.13 - Comparaison de l'enquête Activité-Migration et des fichiers administratifs -

	Enquête (1)	Fichier administratif (2)	Rapport (1)/(2)
Nombre d'établissements payant des tickets journaliers	2 008	1 400	143 %
Nombre d'établissements payant des patentes	1 118	1 061	105 %
Nombre d'établissements total	3 126	2 461	127 %

Sources : .Enquête Activité-Migration - Divo 1984

.Statistiques de la Mairie et de la perception de Divo - 1984.

La couverture de l'enquête des établissements payant des tickets journaliers apparaît nettement supérieure à celle des autres établissements. La raison en est simple : nous avons effectué un ratissage systématique de toute la ville, alors que les collecteurs s'en tiennent aux aires de marché, aux gares routières, et au centre ville.

On pourrait supposer que la couverture des établissements payant une patente devrait être plus élevée, puisque la sous-estimation des sources administratives en la matière est un fait certain. L'explication réside dans l'examen des rapports (1)/(2) pour les branches d'activité où la quasi totalité des établissements sont soumis au système de la patente : tous les rapports de notre enquête sont supérieurs à 130 %, à l'exception de ceux des tailleurs et des décortiqueurs, qui sont respectivement de 82 % et 70 %. Ces deux corps de métiers numériquement importants, sont imposés à raison d'une patente par machine, et non d'une patente par établissement, d'où le décalage entre notre mesure et celle issue des registres municipaux.

D'autre part, il faut préciser que ces registres ne donnent pas réellement un état instantané de l'activité des établissements, dans la mesure où un établissement n'est rayé des listes que lorsque son propriétaire vient faire une déclaration de cessation d'activité à la Mairie : par crainte de devoir payer les arriérés d'impôt, cette déclaration est rarement faite. Le risque de gonflement exagéré des listes est donc réel pour les secteurs d'activité où la rotation des propriétaires est rapide. Il paraît donc inutile de pousser plus avant cette comparaison, d'autant plus qu'un contrôle constant du déroulement de l'enquête sur le terrain nous permet d'en cerner précisément les biais.

S'il n'a pas été réalisé de contrôle à proprement parler, un contrôle aléatoire effectué dans un certain nombre d'établissements dispersés dans les différents quartiers a montré que les enquêteurs avaient correctement réalisé le recensement des établissements.

Il n'en demeure pas moins que certaines activités exercées à domicile sans marque extérieure les révélant (activité de couture de certaines femmes, par exemple) ont échappé à l'observation.

Il faut signaler que le secteur des transports n'a pu être saisi par les enquêteurs que dans la mesure où cette activité était exercée au titre

d'activité secondaire de l'établissement enquêté ou lorsque les camions stationnaient en ville en attente d'un chargement. La liste nominative des transporteurs qui aurait permis l'observation exhaustive de ce secteur d'activité ne nous a pas été communiquée : le Syndicat des Transporteurs, détenteur de ce document, s'y est opposé, craignant que la Mairie ne l'utilise pour percevoir une taxe communale sur les transporteurs inter-urbains (taxe déjà instituée pour les propriétaires de taxi-ville). Il est particulièrement délicat d'enquêter sur des établissements dans les villes ivoiriennes ayant acquis récemment le statut de commune, puisque depuis leur création, les Mairies mettent en place toute une série de taxes auprès des établissements pour financer le budget communal.

Enfin, notons que le secteur du bâtiment n'a été que partiellement couvert par l'enquête statistique : seuls les entrepreneurs ont été exhaustivement enquêtés, les tâcherons n'étant saisis, eux, que très partiellement par l'enquête qualitative.

1.4.4.2. Le taux de couverture des travailleurs

S'il est possible d'estimer le degré d'exhaustivité de l'enquête en matière d'établissements, l'évaluation se révèle nettement plus complexe au niveau des travailleurs, par manque absolu d'élément de comparaison. Au vu des conditions de déroulement de l'enquête sur le terrain, trois facteurs semblent jouer un rôle certain : le type d'établissement, la nationalité du chef d'établissement, et la branche d'activité.

Les établissements que l'on pourrait qualifier de "modernes" (emploi d'une main-d'oeuvre essentiellement salariée, tenue d'une comptabilité) paraissent bien couverts par l'enquête : les chefs d'établissement nous ont laissé consulter leur fichier de personnel et mener l'enquête dans les ateliers, sans faire aucune difficulté. Et la main-d'oeuvre de ces établissements ne pose pas de problème majeur d'identification et de dénombrement.

Par contre, le problème d'exhaustivité ne se pose pas du tout dans les mêmes termes dans les établissements tenus par des Libanais (1).

(1) Même s'ils ne sont pas numériquement très nombreux, les Libanais représentent une puissance économique importante dans la plupart des villes ivoiriennes : Divo n'échappe pas à cette règle, comme nous le verrons dans la suite de ce travail.

D'une part, ces derniers n'apprécient en aucune façon d'être questionnés sur le mode de fonctionnement de leurs établissements, qui souvent prospèrent grâce à des méthodes de gestion en marge de la légalité.

D'autre part, la structure de l'emploi des établissements libanais ne correspond pas au schéma des entreprises modernes : peu de main-d'oeuvre salariée, et large recours à la main-d'oeuvre familiale, notamment.

Ces deux facteurs convergent pour en faire un secteur très "opaque". Si les refus définitifs de répondre ne sont pas très nombreux, la mauvaise qualité des réponses obtenues est certaine, tout au moins en ce qui concerne les effectifs de main-d'oeuvre. La mauvaise foi de certains chefs d'établissement a parfois été évidente : l'un d'eux a refusé d'admettre que ses deux compatriotes étaient les gérants effectifs de sa boutique, alors que nous avons observé cet état de fait durant tout notre séjour à Divo, et que les enquêteurs résidant sur place nous l'ont confirmé !

Enfin, il faut insister sur le fait que le taux de couverture de l'enquête varie certainement selon le secteur d'activité, en fonction inverse du degré de complexité de la structure de l'emploi. Il est évident que le questionnaire utilisé ne permet pas de saisir correctement les travailleurs occasionnels, particulièrement lorsqu'ils fournissent une part importante du travail nécessaire au fonctionnement de l'établissement, comme c'est le cas dans le secteur du "commerce général".

Dans une seule "boutique" de quartier, il n'est pas rare de voir jusqu'à dix personnes se succéder à la caisse au cours d'une même journée : en fait, tant les voisins (clients) que les membres de la famille interviennent à des degrés très divers dans le fonctionnement de l'établissement. Seul un entretien approfondi peut permettre d'observer correctement ce phénomène.

Par contre, on peut supposer que les secteurs "Production" et "Services" ont bénéficié d'un taux de couverture correct lors de l'enquête : les entretiens réalisés auprès des menuisiers ont d'ailleurs tous confirmé les résultats obtenus lors du passage des enquêteurs. Le recours généralisé à des apprentis, stables dans le temps, rend ces secteurs d'activité facilement observables même avec un système d'observation léger.

1.4.4.3. Taux de non réponses et qualité de l'information collectée

Sur les 1 615 établissements recensés, 3 % n'ont pu être enquêtés, en raison du départ en voyage du chef d'établissement : même si l'établissement n'était pas fermé, les travailleurs présents ont rarement accepté de répondre en l'absence de leur patron. Et 3 % des questionnaires n'ont été renseignés que de manière incomplète sur les caractéristiques individuelles des travailleurs. Les enregistrements complets portent donc sur 94 % des établissements recensés, et 96 % des travailleurs recensés.

Les questions relatives à l'établissement lui-même (recto du questionnaire) n'ont pas posé de problèmes majeurs lors de la collecte, si ce n'est celle portant sur la comptabilité qui a un niveau élevé de non-réponses (7 %) : les réponses à cette question ne paraissent pertinentes que pour différencier les établissements tenant une comptabilité élaborée, conforme au plan comptable ivoirien, des autres établissements n'ayant qu'une comptabilité simplifiée ou n'en ayant pas du tout.

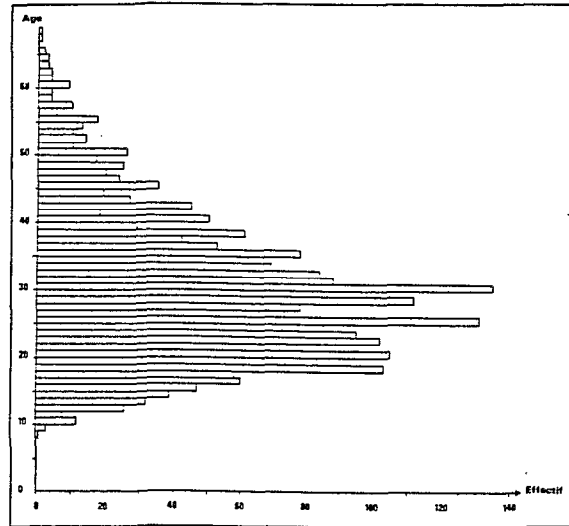
Quant aux variables relatives aux individus travaillant dans l'établissement, trois groupes doivent être distingués pour l'évaluation de la qualité des réponses : l'âge et les durées, les autres caractéristiques socio-démographiques, et les variables relatives aux migrations.

La qualité de l'enregistrement des âges est relativement plus facile à apprécier que celle des autres variables démographiques grâce à l'examen des déformations de la pyramide qui permet de déceler les biais : vu la spécificité de la population enquêtée (population active du secteur privé), nous ne raisonnerons que sur la structure par âge des hommes, qui représentent 80 % de cette population.

La structure par années d'âge (figure 1.15) présente les déformations classiques dues à l'attraction pour les âges ronds (terminés par 0 et 5) et les âges pairs (terminés par 2 et 8) ; l'ampleur de ces déformations est plutôt inférieure à celle observée sur la pyramide du recensement de 1975. Ce fait est confirmé par le calcul de l'Indice de Bachi, qui est de 7,5 pour le sexe masculin à l'enquête, contre 9,8 au Recensement de 1975. Quant à l'enregistrement des dates ou durées de résidence ou de début d'activité, les histogrammes des résultats ne montrent aucune attraction pour quelque chiffre que ce soit, tant que la durée reste

inférieure à 15 ans : au-delà, apparaît une certaine attraction pour les durées terminées par 0.

Figure 1.15 - Structure par année d'âge des travailleurs masculins - Divo 1984



Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

Les réponses aux questions relatives à la profession, aux conditions de la prise d'activité, à la formation ainsi qu'à l'ethnie et la nationalité ne paraissent pas comporter de biais majeurs d'observation : même si l'individu était absent, ces caractéristiques sont bien connues des personnes travaillant avec lui, et les taux de non-réponses sont faibles et toujours inférieurs à 3 %.

Par contre, les variables relatives aux migrations (lieu de naissance, lieu de résidence antérieur, durée de résidence à Divo) ont des taux de non-réponses plus élevés que les caractéristiques individuelles d'état, du fait que la réponse à ce type de question ne peut souvent être apportée que par la personne elle-même. Il faut toutefois noter le respect des recommandations particulières faites aux enquêteurs pour l'enregistrement de ces données : ainsi, dès qu'un lieu était annoncé par l'enquêté, l'enquêteur faisait préciser s'il s'agissait en fait de la ville citée, ou bien d'un village faisant partie du département ayant cette ville pour chef-lieu.

La qualité des données recueillies est particulièrement difficile à évaluer précisément en l'absence de tout élément de comparaison. Si un

taux élevé de non-réponses à une question peut être révélateur de difficultés particulières d'observation, et conduire à une certaine prudence dans l'analyse des résultats de la variable en question, le raisonnement inverse n'est pas systématiquement valable : l'imagination de certains enquêtés peut être très riche !

En fait, trois facteurs qui permettent d'accorder un crédit à l'ensemble des résultats sont :

- la cohérence interne des réponses que ce soit au niveau de l'individu ou de l'établissement ;
- le suivi constant des conditions de réalisation de la collecte ;
- le second passage effectué auprès des menuisiers lors des entretiens non-directifs.

Mais il n'est guère possible de nuancer beaucoup cette évaluation de la fiabilité des données collectées selon les variables du questionnaire.

Par contre, l'exploitation des résultats de l'enquête exhaustive auprès des établissements nous permet de faire une analyse critique de la conception même du questionnaire : à l'issue de ce travail, il apparaît clairement que certaines questions ne sont pas pertinentes, soit qu'elles ne donnent pas lieu à des réponses réellement exploitables, soit qu'elles informent sur un phénomène peu intéressant, en décalage avec les réalités locales.

Correspond au premier type de lacune, la question sur le "critère d'embauche" : d'une part, il est délicat d'accorder un crédit à un jugement a posteriori des conditions de déroulement de l'embauche, et il paraît plus efficace de s'informer sur les liens familiaux dans l'établissement, donnée objective et très discriminante rendant compte d'une situation effective ; d'autre part, les réponses sont très uniformes (3 modalités : membre de la famille, connaissance, candidature spontanée regroupent 99 % des situations), et renvoient en fait à des schémas plus complexes, qu'il est vain de chercher à classer en modalités exclusives simples.

Quant au décalage avec les réalités locales, il est manifeste pour la question sur le lieu de résidence antérieur. Les entretiens semi-directifs montrent que nombre d'immigrés divolais n'ont pas effectué un trajet direct depuis le lieu où ils étudiaient ou travaillaient avant de débiter leur activité à Divo, mais sont passés par une étape intermédiaire de séjour au village, pendant une durée plus ou moins longue : la question sur le der-

nier lieu de résidence ne renseigne donc qu'imparfaitement sur la dynamique migratoire des Divolais, dans la mesure où le système résidentiel a tendance à induire un certain type de réponse, le village d'origine du migrant. De ce fait, l'exploitation des réponses ne permet qu'une observation tronquée du pouvoir d'attraction de la ville à travers la répartition géographique des origines immédiates des immigrés.

La mesure du dernier lieu de résidence est peu judicieuse dans des sociétés à système résidentiel complexe, articulé autour du village. Il aurait sans doute été nettement plus pertinent de prévoir une question complémentaire sur le lieu de résidence encore antérieur, au cas où le dernier lieu de résidence déclaré correspondait au village d'origine.

Enfin, il faut bien garder présent à l'esprit qu'il s'agit d'un questionnaire rétrospectif, issu d'un passage unique auprès des travailleurs des établissements divolais : tous les résultats sur les migrations ne concernent donc qu'une fraction de la population immigrante dans la ville de Divo. Echappent à l'enquête les immigrés encore résidents à Divo mais n'ayant pas réussi une insertion professionnelle dans l'agglomération, ainsi que tous ceux repartis de la ville : c'est une limite importante de notre enquête, inhérente au mode et au champ d'observation choisis.

1.5. BILAN ET SCHEMA D'EXPLOITATION DES DONNEES

A l'issue de cette analyse détaillée et quelque peu fastidieuse des différentes opérations de collecte, il importe de faire un bilan général : voir dans quelle mesure ces données satisfont aux exigences du système d'observation défini en introduction, et comment les exploiter de façon optimale.

Nous pouvons ainsi préciser le plan de notre étude.

1.5.1. LES LIMITES DES DONNEES DISPONIBLES EN COTE D'IVOIRE

La recension des données démographiques et socio-économiques sur les villes ivoiriennes montre combien le chercheur désirant travailler sur l'ensemble des centres composant l'armature urbaine du pays est mal armé : l'information disponible ne répond que très rarement aux conditions d'exhaustivité spatiale, d'homogénéité temporelle et spatiale de la mesure, et ne permet de saisir qu'une partie réduite du processus d'urbanisation que connaît la Côte d'Ivoire.

La première caractéristique de l'information existante à l'échelle du pays est de ne couvrir que la fin de la période de croissance économique de la Côte d'Ivoire : depuis la fin des années soixante-dix, il n'existe aucune source de données rendant compte des migrations et des activités en milieu urbain. La phase de crise aiguë que traverse le pays n'est absolument pas couverte par l'observation statistique.

Quant aux décennies antérieures à l'Indépendance, durant lesquelles s'est mise en place l'armature urbaine actuelle, elles ne sont connues qu'à travers les recensements administratifs, renseignant sur les effectifs de population par localité : c'est donc le processus de concentration sélective de la population qui peut être observé, avec toutes les limites liées au manque de précision sur les délimitations spatiales des unités de peuplement.

L'essentiel des données porte sur la seconde moitié des années soixante-dix : recensement de la population en 1975, recensement des

activités en milieu urbain en 1976, enquête à passages répétés en 1978-79. Sur cette période, la mieux couverte par les statistiques démographiques et socio-économiques, l'information disponible satisfait-elle aux conditions définies plus haut ?

Le champ spatial sur lequel portent les deux opérations de collecte démographique (RGP et EPR) est l'ensemble du territoire national : seulement, la segmentation introduite au moment de l'exploitation (différenciation urbain-rural) détermine deux niveaux d'information sur les localités du pays. Ainsi, le recensement, bien qu'opération spatialement exhaustive, ne fournit des résultats thématiques que sur les localités classées urbaines : il est impossible de s'abstraire de la conception du milieu urbain qui a guidé l'exploitation, pour travailler sur un ensemble de localités plus étendu. L'enquête CHATEAU de 1976 n'ayant porté que sur 38 villes estimées à plus de 10 000 habitants, seul le fonctionnement économique des villes grandes et moyennes est appréhendé. Ce n'est donc qu'une partie du champ urbain qui est couverte, même sur la période la plus riche en observations démographiques et économiques : les seules données exhaustives par localités sont les effectifs de population, et les équipements recensés dans le fichier FRAR.

Si l'on considère maintenant le contenu des observations plutôt que leur champ spatial et temporel, plusieurs remarques peuvent être faites :

- la mesure des migrations est très sommaire ; au niveau géographique fin nécessaire à notre type d'étude, on ne dispose que de migrants par rapport au lieu de naissance. Les mouvements à destination des villes sont connus, mais pas les départs du centre urbain. La dynamique résidentielle des populations urbaines est donc largement occultée, puisque réduite aux seuls mouvements résultants entre un lieu de naissance (agrégé) et un lieu unique de résidence.

- si l'on peut trouver des observations, même très imparfaites, de l'activité et de la migration, il n'existe aucune information pertinente rendant compte des deux phénomènes conjointement, et dans leurs interrelations : le migrant, en tant qu'agent économique développant une stratégie professionnelle en différents points de l'espace, n'apparaît absolument pas dans les statistiques. De plus, la mesure de l'activité, et les nomenclatures adoptées dans les opérations démographiques, biaisent l'observa-

tion, en privilégiant une conception européenne de l'activité économique, supposée unique et s'exerçant selon un certain type de fonctionnement.

Le caractère éminemment critique du bilan qui vient d'être dressé peut choquer certains lecteurs qui n'y verraient que la manifestation d'un comportement profondément négatif. Il faut replacer ce constat dans le contexte qui lui a donné naissance, c'est-à-dire notre problématique d'étude ; les jugements portés au cours de cette première partie sur certaines opérations statistiques sont dictés par l'utilisation que nous voulons en faire : il n'importait pas d'établir un bilan général, absolu, de la qualité des sources d'information, mais de voir si elles pouvaient répondre à notre problématique. Ces mêmes données pourraient être tout à fait pertinentes pour répondre à d'autres questions.

Mais il est manifeste qu'elles ne répondent que très imparfaitement aux exigences de recherches localisées, à l'échelle d'un pays, dans une perspective historique, et (qui plus est) se veulent cohérentes par rapport aux réalités locales de l'implantation dans la sphère économique et spatiale. Si chacune des sources de données analysées dans les pages qui précèdent peut contribuer à nos recherches sur des points particuliers (nous le verrons ci-après), une question essentielle échappe aux informations existantes : la dynamique démographique et économique des villes au début des années quatre-vingt, dans une période où Etat et investisseurs étrangers cèdent la place aux acteurs locaux.

C'est pourquoi nous avons tenu à réaliser une enquête dans une ville en pleine croissance, en 1984. Les objectifs ont été volontairement très limités, sans aucune mesure avec ceux des opérations nationales de collecte (RGP, EPR, etc.), qui cumulent les problèmes de l'ampleur de l'investigation (un pays) et ceux posés par la multiplicité des utilisateurs des résultats. L'objectif essentiel de notre enquête était de cerner comment une ville d'immigration fonctionne et évolue sur le plan économique, en centrant l'observation de la dynamique urbaine sur les migrants : on analyse ainsi les interrelations démographie-économie au niveau le plus fin, c'est-à-dire les personnes qui contribuent à l'accroissement démographique, aux changements de la structure démographique, aussi bien qu'aux mutations économiques de la ville (au plan des fonctions locales, et des relations extra-locales).

Ainsi, nous cherchons à maîtriser les relations entre les variables activité et résidence, en travaillant uniquement sur un espace restreint, sur un groupe d'individus particulier (travailleurs du secteur informel, plus précisément bâtiment et menuiserie). Nous privilégions l'approche dynamique de ces deux variables, en retenant les questions de création d'activité, et de changement de résidence au profit de la ville de Divo. La limite de notre démarche est évidente : nous n'appréhendons l'urbanisation qu'à travers une de ses multiples composantes, et masquons en partie ce qui se passe dans les lieux qui sont directement en relation avec Divo, et contribuent à son expansion démographique et économique. Il conviendrait, maintenant que ces lieux sont identifiés par notre enquête, d'y procéder à une observation fine : nous reviendrons sur ce point en détail, une fois nos résultats exposés.

1.5.2. SCHEMA D'EXPLOITATION DES DONNEES

Le "balayage" des sources d'information existantes, et l'analyse de leurs qualités, et de leur fiabilité, nous permettent d'identifier précisément ce qu'il est possible d'observer avec chacune d'elles dans notre champ d'investigation : il est maintenant aisé d'établir le schéma global d'exploitation des données identifiées par ce tour d'horizon.

Trois règles essentielles guident l'exploitation de ces données :

- rester dans le domaine de validité de chaque donnée : ce qui signifie que l'on ne cherchera pas, pour combler les lacunes de l'observation et sous prétexte d'optimisation, à redresser, ajuster, ou extrapoler des données a priori inadéquates. Les hypothèses nécessaires à de telles démarches supposeraient que l'on connaisse et maîtrise le phénomène, ce qui n'est pas le cas.

- pour croiser des variables, s'efforcer de ne le faire qu'au niveau où le lien peut effectivement être établi, et à toute sa pertinence : l'étude statistique des relations entre phénomènes (par exemple, activité et migration) n'a aucun sens si elle ne peut être réalisée que dans un découpage administratif de l'espace, ou selon toute autre segmentation artificielle et obscurcissante du champ spatial, temporel, ou économique.

- en relation avec la règle précédente, on portera une attention

particulière à toutes les classifications, nomenclatures, découpages réalisés sur les données existant au niveau le plus fin : il importe de maîtriser tous les choix que nous aurons à faire dans ce domaine, c'est-à-dire de rendre explicites toutes les décisions qui, segmentant le réel, le transforment nécessairement. Pour minimiser ces transformations, l'accent sera mis sur l'observation de la structure propre des données désagrégées, et les éléments de connaissance que nous pouvons avoir, qualitativement, des réalités locales.

Pour mener l'analyse de la dynamique urbaine à l'échelle de la Côte d'Ivoire, nous avons accès aux sources d'information suivantes :

- la série des recensements administratifs, renseignant sur l'évolution des effectifs de population par localité depuis le début du siècle.
- le Recensement Général de la Population de 1975 : effectifs, structures démographiques, et lieu de naissance des résidents urbains, pour chacune des 66 villes.
- l'Enquête à Passages Répétés (1978-79) : différentes mesures de la mobilité géographique, et croisements activité x migration, selon un découpage spatial grossier (5 grandes strates, dont 3 urbaines).
- l'enquête CHATEAU : recensement des activités dans les 38 villes les plus importantes en 1976, avec indication des caractéristiques de l'entreprise, et de l'exploitant.
- Fichier FRAR : inventaire des équipements, par localité, en 1973.

A partir de cet ensemble de données, il est clair que notre champ d'investigation se trouve très restreint, et privilégie trois directions d'analyse :

- l'urbanisation en tant que processus de concentration spatiale des populations : l'étude de la dynamique du peuplement est la seule possible, dans une perspective historique.
- l'identification des grands flux de population (en volume, et en structure par âge, sexe et nationalité) contribuant à l'évolution des formes de peuplement.
- la structure économique des villes moyennes et grandes, en relation avec les caractéristiques individuelles des exploitants, et une approche, sommaire, des conditions de création des activités économiques en ville par identification des entrepreneurs et de leurs principales caractéristiques.

L'approche nationale ne peut donc qu'être très descriptive. Sans nier les limites de ce type d'approche, rappelons plutôt l'intérêt qu'elle peut représenter en Côte d'Ivoire, et qui justifie la présentation de nos travaux sur cette question, malgré le sentiment d'insatisfaction que nous procure une démarche si réductrice. Cet intérêt est double : tester les schémas et hypothèses présents dans la littérature sur les réseaux urbains d'Afrique de l'Ouest, sur les quelques données objectives dont nous disposons (effectifs de population, structures d'activités économiques), et identifier les grandes composantes démographiques de l'évolution du peuplement ivoirien, la conformité des comportements individuels à certains modèles qu'il importe de reconnaître.

L'enquête activité-migration réalisée à Divo permettra d'appréhender la dynamique proprement dite de l'urbanisation, dans ses deux dimensions, économique et démographique, à travers les acteurs principaux de la dynamique d'une ville moyenne forestière : ce n'est qu'à cette échelle que nous pourrons appliquer notre schéma de lecture des migrations, signes de la multipolarité des sociétés locales, que nous nous efforcerons de mettre en évidence par l'analyse de la structuration des échanges.

A l'échelle nationale, les données disponibles nous conduisent à privilégier l'analyse démographique de l'évolution du peuplement, tandis que l'exploitation de l'enquête de Divo focalisera l'attention sur les mécanismes de l'évolution du peuplement et de la structuration spatiale des productions et des échanges économiques : dans un cas, c'est la masse de population urbaine qui est en cause, sans chercher à savoir si c'est l'individu x ou y qui la compose ; dans l'autre, on privilégie l'individu acteur du processus d'urbanisation. Les deux démarches ne sont pas antinomiques, mais strictement complémentaires : à partir du moment où l'on admet l'hypothèse que les systèmes résidentiels sont complexes et multipolaires, il nous semblerait vain d'essayer de pousser l'approche démographique macro au-delà de ces considérations sur l'évolution des concentrations de population, la présence d'une masse de population en un point donné de l'espace étant la seule donnée tangible en démographie urbaine. C'est justement cette donnée qui interpelle les pouvoirs publics, qu'il est nécessaire de quantifier à l'échelle d'apparition du phénomène, et d'essayer de com-

prendre par une approche micro où l'on peut maîtriser les concepts, et étudier finement les liaisons entre variables.

1.5.3. PLAN DE L'ETUDE

Dans un premier temps, nous nous consacrerons à la croissance démographique des villes ivoiriennes, envisagée sous un aspect systémique visant à mettre en évidence le processus démographique de constitution de l'armature urbaine actuelle ; les aspects spatiaux de la croissance urbaine seront intégrés dans notre analyse, à la fois comme dimension et élément d'explication de la dynamique urbaine. Après avoir défini et analysé les formes de la concentration croissante de la population de Côte d'Ivoire, en rappelant les principales conséquences économiques de l'évolution du peuplement, nous procéderons à une approche longitudinale du phénomène : les types de croissance des villes permettront d'aborder les facteurs de leur expansion démographique. A cette occasion, nous nous pencherons plus précisément sur le facteur administratif, auquel est souvent accordée la primauté dans les faisceaux d'éléments proposés pour expliquer la croissance démographique des villes d'Afrique de l'Ouest : l'information relative aux fonctions administratives autorise une analyse rétrospective continue, et permet de cerner l'évolution du rôle urbanisant de l'administration dans le temps et dans l'espace.

Tandis que cette seconde partie procède d'une approche descriptive à l'échelle nationale de la dynamique de concentration des populations, la partie suivante de l'étude focalisera les recherches sur l'élément moteur de cette transformation : les migrations. Le rôle des migrations sera d'abord perçu à travers leur impact sur les structures démographiques des villes. L'analyse de la composition et de la direction des flux permettra de mieux comprendre la formation et les effets de ces déplacements de population. Au-delà d'une vision strictement démographique de l'urbanisation comme phénomène de concentration croissante de la population, nous aborderons les conséquences des migrations à destination urbaine, sur l'activité économique des villes : ce sont les migrants entrepreneurs, donc créateurs

d'activité, qui retiendront notre attention dans le dernier chapitre de cette partie consacrée aux migrations urbaines à l'échelle de l'ensemble du pays.

L'approche nationale du développement démographique et économique des villes ivoiriennes sera ensuite délaissée pour une analyse de cas de la ville de Divo, dont l'échelle permettra de s'affranchir des contraintes du système d'observation statistique existant : par le recours à une collecte de données spécifique dans la ville de Divo, nous pourrons cerner précisément le rôle des immigrants dans le processus d'urbanisation.

Cette quatrième partie sera l'occasion de montrer comment un centre urbain peut se développer, tant sur le plan économique que démographique, par l'arrivée massive d'immigrants, sans action volontariste de l'Etat : c'est le passé migratoire et professionnel des travailleurs du secteur informel qui formera alors le support de notre réflexion sur les sources et mécanismes du dynamisme urbain en Côte d'Ivoire.

P A R T I E I I

LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

DES VILLES IVOIRIENNES

En l'espace de quelques décennies, presque la moitié des Ivoiriens sont devenus des citadins : l'urbanisation du pays, effectuée à un rythme très rapide, constitue un phénomène démographique majeur, n'ayant eu qu'un précédent comparable dans cette région du globe, au Nigéria.

Analyser les formes de la concentration croissante de la population ivoirienne en privilégiant l'aspect dynamique, tel est l'objet de cette deuxième partie. Après avoir rappelé les grands traits de l'évolution de la population urbaine en Côte d'Ivoire depuis le début du siècle, et les avoir replacés dans leur contexte international immédiat, nous envisagerons la croissance urbaine sous un aspect systémique, en cherchant à dégager le processus démographique qui a concouru à l'armature urbaine actuelle ; dans un dernier point, l'accent sera mis sur les types de croissance des villes, ce qui nous amènera à considérer les facteurs de leur expansion démographique.

Le fait urbain étant tout à la fois universel et multiforme, il pose des problèmes délicats de définition, et donc de mesure, nous nous arrêtons par conséquent sur cette question avant de débiter l'analyse démographique de l'urbanisation en Côte d'Ivoire.

Comme il l'a été annoncé plus haut, cette deuxième partie n'envisagera le processus d'urbanisation que sous un seul aspect : les effectifs globaux de population des localités urbaines et leurs rythmes d'accroissement. Nous ne chercherons pas à différencier l'accroissement naturel de l'accroissement lié aux migrations des villes, pour deux raisons :

- tout d'abord, une contrainte : les données autorisant ce type de décomposition font défaut et limitent donc sensiblement la portée de cette recherche en Côte d'Ivoire,

- mais surtout, il nous semble que ce questionnement n'est pas justifié, sur un plan théorique : recourir à une telle démarche revient à nier le caractère multispatial des sociétés humaines locales, en supposant implici-

tement que les limites spatiales d'une ville correspondent à des limites pertinentes en termes de dynamique démographique. En d'autres termes, cela suppose que les événements survenus dans et hors de la ville pourraient être dissociés judicieusement, et rendraient compte de mécanismes différents en matière de croissance démographique des villes : cette supposition ne tient généralement pas dans cette région du globe.

Nous ne nous intéresserons donc qu'aux taux de croissances globaux des populations urbaines. C'est le stock de personnes constituant la masse démographique des différentes villes qui sera considéré, tout en sachant que les entrées/sorties de ce stock sont permanentes et recouvrent des réalités très diverses. L'objectif poursuivi, caractériser la dynamique démographique de l'armature urbaine ivoirienne, ne cherche pas à satisfaire des exigences explicatives, l'intérêt le plus évident étant plutôt l'applicabilité des résultats dans des schémas de perspectives démographiques des villes ; néanmoins, cette démarche même non explicative permet de saisir les grands traits des comportements collectifs que l'analyse des comportements individuels ne révèle pas toujours très distinctement.

Centrer l'analyse sur les effectifs de population focalise la recherche sur une dimension essentielle de l'urbanisation : la concentration de population. La spécificité de la ville est liée à la concentration : l'on ne peut assimiler la ville à un acteur social, par contre, il faut insister sur le fait que les agents économiques et sociaux ont un comportement spécifique en ville, y créent des mécanismes particuliers du fait même de l'agglomération en un même lieu d'une certaine masse démographique et économique.

2.1. PROBLÈMES DE DÉFINITION DE LA VILLE IVOIRIENNE

Comme ailleurs, on n'échappe pas en Côte d'Ivoire aux problèmes de définition de la population urbaine ; la variété des définitions utilisées lors des différentes études et opérations de collecte démographique en témoigne et rend très malaisée toute analyse multi-temporelle du fait urbain. Cette situation nous paraît directement liée à l'indigence du corpus théorique relatif au processus d'urbanisation en Afrique Noire.

Plutôt que de supposer le phénomène analysé et expliqué grâce à des schémas éprouvés ailleurs et appliqués hâtivement, nous essaierons simplement de répondre successivement à deux questions : quelles sont les qualités que doit remplir une telle définition, et quels sont les critères de différenciation des localités ivoiriennes aisément mobilisables.

2.1.1. BILAN DES DÉFINITIONS EMPLOYÉES

La pluralité des formes d'un phénomène universel tel que l'urbanisation a souvent été mise en évidence : le terme de ville ne recouvrant pas des réalités en tous points comparables selon les régions du globe, aucune définition uniforme applicable à l'échelle internationale ne peut être formulée. Ainsi, les Nations Unies ne proposent pas de critères de distinction entre zones urbaines et zones rurales pour les opérations de collecte démographique (1) ; la seule recommandation en la matière est de classer les localités selon différentes classes de taille de population, afin de faciliter les comparaisons internationales entre pays ayant retenu un seuil de population différent pour définir les localités urbaines.

Bien qu'aucune règle n'ait été établie, les définitions retenues sont toutes élaborées selon les mêmes schémas qui témoignent, implicitement, de certaines théories explicatives de l'urbanisation ; la variabilité se situe au niveau des seuils choisis beaucoup plus qu'au niveau des

(1) NATIONS UNIES, Commission Economique pour l'Afrique, 1968. Recommandations africaines concernant les recensements de population prévus pour 1970. 143 p.

critères de définition, comme le montre le tableau 2.1.

Dans cette "palette" de définitions pratiquées lors des opérations nationales de collecte démographique, la solution retenue pour le recensement de 1975 en Côte d'Ivoire ne présente aucune originalité, puisqu'elle est basée sur la conjonction de deux critères classiques, critère de taille, et critère d'activité économique :

"Sont considérées comme agglomérations urbaines, les agglomérations de plus de 10 000 habitants, ainsi que celles ayant entre 4 000 et 10 000 habitants, mais comprenant plus de 50 % de chefs de ménage ayant une activité non agricole" (1).

Cette définition, à la formulation très stricte, a toutefois été soumise à trois exceptions :

"A ces villes, ont été rajoutés deux centres administratifs de moins de 4 000 habitants (Grand Lahou et Dabakala) et a été retranchée une localité de 11 000 habitants (Bonon) qui est un simple regroupement de villages".

La liste de villes ivoiriennes ainsi définies a été reprise, sans modifications pour l'Enquête à Passages Répétés réalisée trois années plus tard (1978-79), ainsi que pour l'Enquête Budget-Consommation.

Si un certain consensus s'établit en Côte d'Ivoire autour de cette définition chez les statisticiens, il ne faudrait pas pour autant en conclure à une généralisation absolue : ce n'est que très récemment, depuis une dizaine d'années, que la nécessité d'une définition commune s'est fait sentir, et cela uniquement chez les responsables d'opérations statistiques nationales.

Les recensements administratifs réalisés avant l'Indépendance ne distinguent généralement pas dans les circonscriptions administratives, la population urbaine de la population rurale. Seuls quelques-uns présentent, en plus des effectifs totaux de population par cercle ou subdivision, la liste des effectifs de population de quelques localités ; selon les cas, il s'agit : des "centres urbains", des "principaux centres", des "principales agglomérations", ou des "principales villes". Aucune règle de définition de ces localités au vocable changeant n'est précisée ; on peut juste observer que ce n'est pas le critère administratif qui est utilisé

(1) DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1979. R.G.P. 1975. Quelques données globales. Abidjan, 85 p.

Tableau 2.1 - Définitions actuelles du milieu urbain en Afrique Noire, employées par les organismes statistiques de chacun de ces pays.

Pays	Définition employée par les services statistiques nationaux
Angola	Agglomérations > 2 000 habitants
Bénin	Villes de Cotonou, Porto-Novo, Ouidah, Parakou, Djougou
Botswana	Villes de Gaborone, Labotsi, et agglomération urbaine de Francistown
Burundi	Commune de Bujumbura
Gabon	Villes > 2 000 habitants
Cambie	Banjul uniquement
Ghana	Localités > 5 000 habitants
Kénya	Villes > 2 000 habitants
Libéria	Localités > 2 000 habitants
Malawi	Toutes les villes et zones urbanisées, et tous les chefs-lieux de district
Mali	Localités > 5 000 habitants, et les chefs-lieux de district
Nigéria	Les 40 villes principales
Rwanda	La capitale, les chefs-lieux de préfecture, les agglomérations importantes et les zones adjacentes
Sénégal	Agglomérations > 10 000 habitants
Soudan	Localités dont le caractère est principalement administrant et/ou commercial, ou localités > 5 000 habitants
Togo	Localités érigées en communes
Zaïre	Agglomérations > 2 000 habitants dont l'activité économique prédominante n'est pas de type agricole, et agglomérations mixtes qui sont considérées comme urbaines en raison de leur type d'activité économique mais qui par leur dimension sont en fait rurales.
Zambie	Localités > 5 000 habitants dont l'activité économique prédominante n'est pas de type agricole.

Source : *Annuaire Démographique des Nations Unies*.

systématiquement, et que la taille minimale de ces localités varie entre 250 et 500 habitants selon les dénombrements réalisés avant 1975.

Dans le répertoire des localités de 1955 (1) issu des derniers comptages de population par les administrateurs coloniaux, toutes les localités ayant une fonction administrative (chef-lieu de subdivision ou de cercle) font l'objet d'une mention spéciale, à l'exception de deux d'entre elles (Touba et Toulépleu).

Ce n'est qu'en 1960 qu'une distinction entre milieu urbain et milieu rural est clairement établie, dans une étude basée sur les résultats des recensements administratifs de l'époque (Direction de la Statistique, 1960) : toutes les localités inférieures à 5 000 habitants sont qualifiées de "villages", tandis que les localités de plus de 5 000 habitants constituent des "agglomérations".

La fin des années 50 et le début de l'Indépendance sont ainsi marqués par la coexistence de deux types de définitions :

- définition basée sur un critère de taille (5 000 habitants), utilisée par la Direction de la Statistique dans le cadre de l'étude mentionnée ci-dessus
- définition basée sur un critère administratif, qui peut être : soit chef-lieu de cercle ou de subdivision (administration coloniale), soit commune (services statistiques).

Même si aucune définition du milieu urbain n'est explicitée, il apparaît clairement que le choix des localités devant faire l'objet de recensements démographiques spécifiques entre 1957 et 1963, est lié au statut de commune : toutes les localités recensées ont acquis le statut de commune avant 1956.

Dans les années de l'Indépendance (1950-60), coexistent donc de multiples définitions du milieu urbain ivoirien, des plus restrictives aux plus larges ; aucune cohérence n'apparaît, même au sein d'un service tel que celui de la Statistique.

Le milieu des années soixante marque le début de la recherche d'une

(1) Service de la Statistique Générale et de la Mécanographie, 1955. Répertoire des villages de la Côte d'Ivoire. Territoire de la Côte d'Ivoire, 2 tomes.

définition se rapprochant au mieux des réalités urbaines locales. Dans le cadre des enquêtes régionales du début des années soixante, des réflexions spécifiques ont été menées à ce sujet, débouchant sur une liste de "villes" rassemblant tous les chefs-lieux de sous-préfectures ainsi que toutes les localités de plus de 5 000 habitants : l'objectif visé était de baser la définition sur des critères objectifs, permettant de comparer les états ouest-africains entre eux. Les auteurs reconnaissent toutefois les limites résultant de l'application systématique de tels critères.

Un peu plus tard (1966-67) les études menées par les géographes de l'ORSTOM à propos de l'Atlas de Côte d'Ivoire ont montré que "le seuil de 4 000 habitants correspond approximativement au passage du bourg rural à la petite ville" (Atlas de Côte d'Ivoire, notice de la planche D4b : Les villes, le secteur tertiaire) ; d'où l'adoption, pour l'Atlas de Côte d'Ivoire, d'une définition du milieu urbain qui rassemble tous les chefs-lieux de sous-préfecture de plus de 4 000 habitants, avec 7 exceptions à cette règle (voir Tableau 2.2).

Tableau 2.2 - Définitions du milieu urbain ivoirien -

Source de données	Critère de taille	Critère administratif	Critère d'activité économique	Exceptions	Nombre de villes
Répertoire des localités - 1960	—	Chef-lieu de cercle ou de subdivision	—	- : Touba Toulépleu + : —	48
Villages de Côte d'Ivoire 1960	> 5 000 Hab.	—	—	—	21
Enquêtes régionales 1962 - 1965	> 5 000 Hab.	Chef-lieu de sous-préfecture	—	—	107
Evaluations démograph. 1965 ORSTOM, pour l'Atlas National	> 4 000 Hab.	Chef-lieu de sous-préfecture	—	+ : Bouna Toulépleu Touba, Abobo Rubino, Affery, Akoupé	61
R.G.P. 1975 (et E.P.R. 1978-79)	> 10 000 Hab. — > 4 000 Hab.	—	— + de 50 % chefs de ménage ayant une activ. non agric.	- : Bonon + : Dabakala Grand Lahou	66

Quant aux études menées à l'heure actuelle sur le réseau urbain ivoirien, telles que les études réalisées par la D.D.R. (1) ou la S.C.E.T. (2), elles portent sur des listes de villes très variables, dont les règles de définition mêlent tout à la fois des critères classiques (taille, rang administratif, activité économique) et des contraintes politiques.

L'examen des définitions du milieu urbain ivoirien utilisées dans les principales sources de données démographiques (tableau 2.2) montre l'existence d'un processus évolutif en quatre grandes étapes :

- 1) pas de définition stricto-sensu
- 2) application d'un seul critère administratif, puis démographique
- 3) définition basée conjointement sur le critère démographique et administratif
- 4) application de critères démographiques et économiques.

Ces changements ne sont pas le fruit d'un hasard, mais témoignent au contraire de l'évolution des théories sur l'urbanisation en Europe, et plus particulièrement, du développement des théories fonctionnalistes des réseaux urbains, largement appliquées en Afrique Noire depuis la fin des années soixante : c'est ainsi que le déterminant administratif a progressivement été abandonné au profit des critères relatifs à l'activité économique, le postulat de base devenant alors l'antinomie entre "activité agricole" et "urbain".

Le tableau 2.2 met en évidence deux faits majeurs :

- * le recours à des définitions de plus en plus restrictives, qui masque ainsi une des modalités de l'urbanisation : la multiplication des localités urbaines,
- * l'existence d'exceptions aux règles énoncées, qui tend à prouver l'inapplicabilité des critères stricts proposés : quant aux raisons de ces exceptions, quand elles sont exposées, elles relèvent généralement de raisonnements tout à fait différents de ceux utilisés pour classer la quasi-totalité des localités du pays. C'est souvent

(1) D.D.R. : Direction du Développement Régional, du Ministère du Plan et de l'Industrie.

(2) Société Centrale pour l'Équipement du Territoire.

un meilleur niveau de connaissances sur une ou quelques localités qui est à l'origine de ces exceptions.

De plus, il faut souligner que toutes les définitions du milieu urbain ont toujours pour corollaire le classement des localités du pays en localités "urbaines" ou "rurales", mais qu'aucune de ces définitions ne caractérise la "localité" : il semble quelque peu curieux de chercher des critères de classification d'un objet non défini.

Ce dernier point est primordial pour les comparaisons internationales : utiliser le même seuil pour définir la population urbaine dans deux pays ne suffit pas à rendre leurs données comparables, si l'unité de base du comptage de la population recouvre des réalités différentes dans les deux cas.

Au sein même d'un pays tel que la Côte d'Ivoire, le problème se pose avec une acuité particulière, ces dernières années. En effet, depuis la création de 25 nouvelles communes de plein exercice dans les villes de l'Intérieur (Loi 78-07 du 9 janvier 1978), la confusion est croissante entre les localités, et les communes : or, ces dernières couvrent un territoire assez vaste autour de la localité centrale, et englobent ainsi des petites localités voisines. Depuis deux ans, les différentes statistiques élaborées par les organes administratifs du pays retiennent, quand elles existent, les communes plutôt que les localités comme unité de comptage de la population (Recensements administratifs), des équipements, des entreprises. Or ce sont ces sources de données administratives qui sont exploitées pour appliquer les critères de définition du milieu urbain avant la réalisation des opérations de collecte statistique ; dès lors on imagine aisément les incohérences pouvant résulter de l'utilisation de données concernant des unités spatiales définies selon des critères administratifs non homogènes sur l'ensemble du territoire.

Les critères morphologiques sont totalement absents des définitions utilisées en Côte d'Ivoire ; c'est pourtant l'agglomération de population, au sens physique du terme, qui est le critère premier, le moins discuté... On ne peut que s'étonner de ce manque de référence au "paysage urbain" pour classer les localités, d'autant plus que les critères morphologiques sont les seuls permettant d'établir de façon pertinente les limites spatiales d'une ville : la solution "administrative" pratiquée

jusqu'ici ne permet pas des comparaisons internationales, ni même des études multi-temporelles au sein d'un même pays.

A l'issue de cet examen des définitions utilisées en Côte d'Ivoire établi dans la perspective d'une étude multi-temporelle de l'urbanisation, le bilan est plutôt négatif. Les critères utilisés et les variations qu'ils ont connues empêchent de cerner précisément le phénomène dans ses trois composantes : accroissement de la population, expansion spatiale des villes, et augmentation du nombre de villes.

Les formes de l'urbanisation en Afrique Noire et la faiblesse de l'appareil statistique sont largement responsables de cet état de fait : le fait urbain africain est particulièrement difficile à saisir et à observer, et cette complexité est accentuée par le manque de documents statistiques, ainsi que de cartes ou de photographies aériennes.

L'absence de documents est en partie comblée depuis la fin des années soixante-dix, par la publication de données d'équipement, d'activité, et de population sur chacune des 9 000 localités de Côte d'Ivoire : il paraît dès lors possible et nécessaire de tenter d'élaborer une définition à partir de ces données encore inexploitées à ce jour.

Il reste que peu de références solides en matière de théorie de l'urbanisation en Afrique Noire sont à notre disposition pour justifier l'emploi de tel critère plutôt qu'un autre. Si l'inadéquation au fait urbain africain des théories basées sur des études de cas européens ou américains - qui considèrent l'industrialisation comme étant le facteur premier de l'urbanisation - est aujourd'hui un fait acquis, la logique des villes africaines reste à découvrir. C'est pourquoi nous optons pour une attitude pragmatique : elle a pour simple objectif de définir les types de localités ivoiriennes dont les groupements sont issus des données statistiques actuellement disponibles, et leurs critères de différenciation. Il s'agit donc d'asseoir une définition sur ces critères révélés par l'observation des réalités locales, plutôt que d'essayer de discriminer les localités en fonction de critères issus de théories construites ailleurs. Ce choix nous paraît limiter les biais d'observation à ceux dus aux limites du champ couvert par l'appareil statistique, et permettent d'éviter l'occultation de phénomènes liée à l'application de schémas inadéquats, lors de la définition de notre objet d'étude, le milieu urbain ivoirien.

2.1.2. REFLEXIONS PREALABLES A LA RECHERCHE D'UNE DEFINITION

Avant de procéder à la recherche des facteurs discriminants pouvant être intégrés dans une définition de la ville ivoirienne, il importe de s'interroger sur les qualités que doit posséder une telle définition. Trois conditions doivent être examinées : la continuité temporelle, la continuité spatiale, et la praticabilité de ces règles au regard des données disponibles.

. La continuité temporelle

Deux objectifs contradictoires coexistent : d'une part s'adapter aux réalités du terrain, d'autre part pouvoir comparer des données recueillies à des dates différentes et mettre ainsi en évidence l'accroissement du nombre des villes. Le premier objectif implique des définitions variables puisque les réalités locales évoluent avec le temps, tandis que le second rend nécessaire une définition unique, et surtout permanente. Ce dilemme renvoie essentiellement au choix des seuils à retenir pour les critères participant à la définition du milieu urbain.

La solution la plus souvent retenue est d'avoir recours à des seuils constants pour les études de réseau urbain ayant une profondeur historique : cette option facilite les traitements statistiques visant à montrer l'évolution de l'ensemble urbain et ses changements de structure. C'est la solution que nous avons retenue dans la suite de ce travail. Mais il faut être bien conscient de ses limites : le seuil retenu peut ne pas être le plus pertinent pour chacune des périodes étudiées, tout particulièrement dans le cas d'un pays comme la Côte d'Ivoire qui connaît une urbanisation accélérée, avec des mutations très importantes en quelques décennies.

. La continuité spatiale

La pluralité du fait urbain est un fait communément admis :

"Ce n'est pas seulement l'aspect des villes qui diffère totalement mais la nature du peuplement, définie par des niveaux de vie, par des activités, par des formes particulières d'existence" (1).

(1) P. GEORGE, 1974. p. 6.

Cette affirmation conduit à envisager des définitions de la ville différentes selon les grands types du globe. Mais le problème de la pertinence d'une définition homogène sur l'ensemble d'un territoire national n'est généralement pas envisagé : on peut pourtant s'interroger sur le bien fondé d'un tel cadre géographique de définition, dont les limites ont souvent été mises en avant pour des études en sciences humaines, surtout lorsque l'on connaît la genèse du découpage territorial actuellement en vigueur en Afrique de l'Ouest.

Deux questions doivent être posées : le fait urbain relève-t-il d'un même processus dans toutes les régions du pays ? les seuils des critères de définition de la ville ont-ils la même signification dans chaque zone du pays ?

L'opposition forêt-savane constitue le trait majeur de la Côte d'Ivoire : cette division, exprimée en termes de dichotomie du milieu naturel, recouvre des économies locales de type différent, l'économie de plantation étant l'apanage de la moitié sud du pays, la zone forestière. Ces deux formes de développement économique engendrent des formes différentes d'urbanisation en termes de rythme d'évolution et d'armature urbaine : toutefois, si ces formes sont différentes, elles relèvent d'un même processus global de développement qui s'est traduit par une intégration, une complémentarité des deux régions sur le plan économique, nourries par un brassage important des populations par le biais des migrations.

Opposer Abidjan aux autres localités de Côte d'Ivoire paraît plus justifié, si l'on tient compte des facteurs qui sous-tendent la croissance abidjanaise : d'une part, Abidjan constitue un pôle dont la zone d'influence dépasse les limites du territoire national, d'autre part, la capitale ivoirienne peut être considérée comme le "trait d'union" entre la région et les pays dominants du monde développé. De ce fait, l'analyse du processus de développement d'Abidjan doit être spécifique ; mais ce facteur n'intervient pas au stade des définitions du milieu urbain puisque cette ville occupe le sommet de la hiérarchie urbaine quel que soit le critère envisagé.

Si l'on tient pour acquis que les villes ont été générées par le même processus de développement économique à l'exception d'Abidjan, il peut être envisagé de retenir les mêmes critères de définition de la ville sur

la totalité du territoire national ; la question se pose alors de la pertinence régionale des seuils retenus pour chacun des critères.

Prenons l'exemple du critère "taille de la localité". Les modes de peuplement varient largement selon les ethnies : comme le montre la figure 2.1, les Lobi ont un habitat très dispersé dans des localités généralement inférieures à 500 habitants, tout comme les Bété et les Bakwé. A l'opposé, certaines ethnies ont pour tradition de se regrouper en de gros villages : ainsi, près de la moitié des villages Bambara comptent plus de 1 500 habitants. Cette pluralité des formes de peuplement correspond à l'histoire et aux règles sociales propres à chaque groupement ethnique, et ne doit pas être interprétée en termes de déterminisme du milieu naturel : chacune des grandes zones écologiques de Côte d'Ivoire connaît des formes de peuplement variées, comme nous venons de le voir pour la savane avec les Lobi et les Bambara.

Une localité comprenant plusieurs milliers de personnes ne recouvre donc pas la même réalité selon les cas : s'il est certain qu'une telle agglomération de population en milieu Lobi désigne une localité ayant une forme d'organisation sociale et économique distincte de l'ensemble des sites habités de la région, il est également très probable qu'en pays Agni, une localité de même taille ne représente qu'un bourg rural tout à fait quelconque.

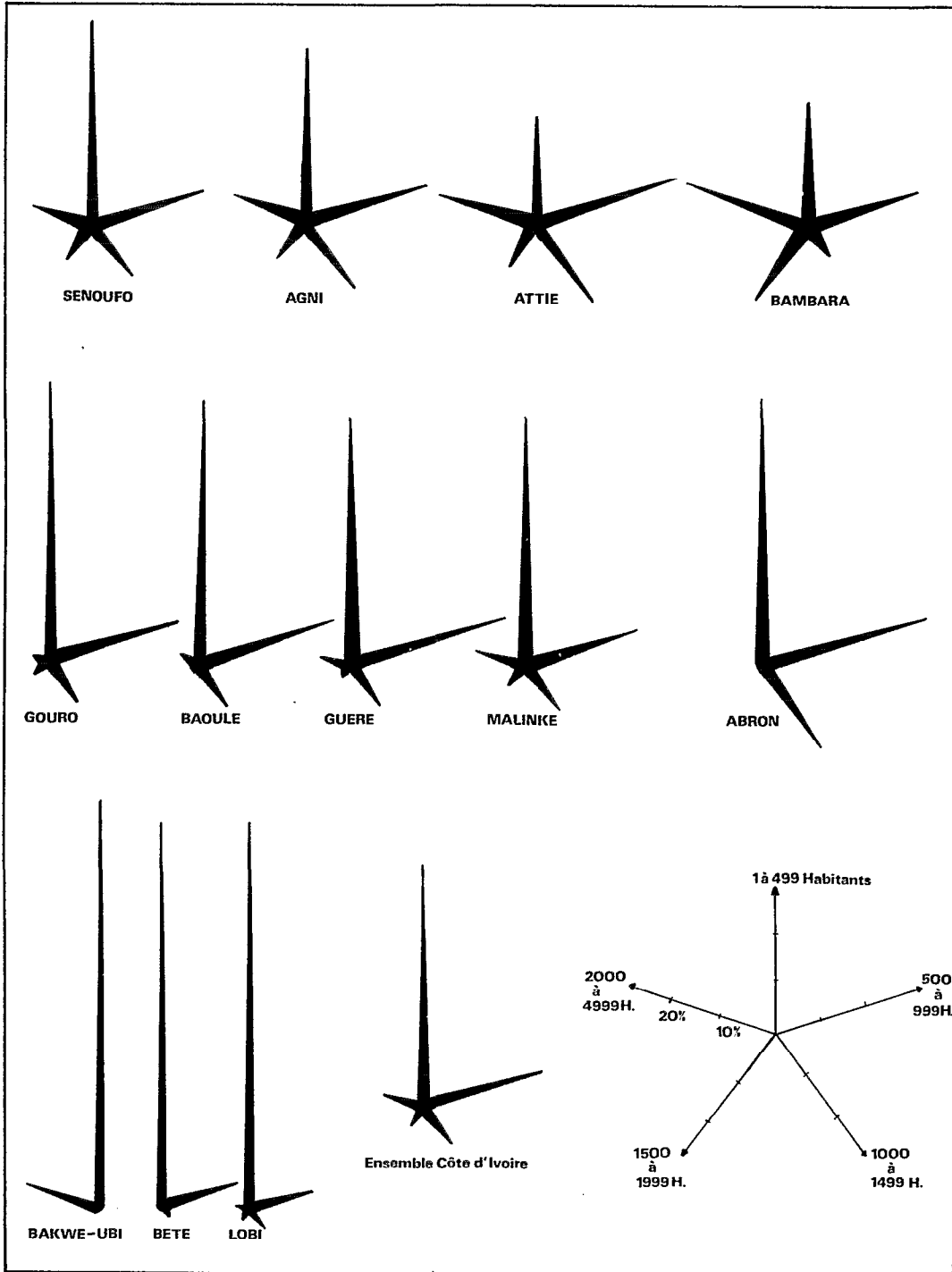
Cette certainement trop rapide démonstration, à partir du seul critère taille, pourrait être renouvelée pour les critères de fonctions urbaines : elle tend à justifier une prise en compte des réalités locales de l'environnement de la localité afin de retenir des seuils pertinents.

. La disponibilité des données

Les réflexions qui précèdent doivent être pondérées par la prise en compte d'un facteur primordial : la disponibilité des données, qui fixe le degré de praticabilité des règles énoncées ci-dessus.

Le choix de seuils homogènes sur la période étudiée (1900 à nos jours, et plus particulièrement 1955 à 1975) implique de disposer à ces différentes dates d'un minimum de données comparables, que ce soit en termes de qualité ou de quantité de l'information. Pour la période antérieure à 1955, seuls les effectifs de population par localité sont disponibles. En ce qui concerne les années postérieures, l'information est plus riche,

Figure 2.1 - Répartition de la population selon la taille des villages, pour les principaux groupes ethniques



Source : Direction de la Statistique, 1960. Villages de Côte d'Ivoire et population. Etude statistique.

puisqu'elle comprend, outre les données démographiques, quelques éléments permettant de cerner les fonctions urbaines (fichier FRAR, fichier des patentes, etc).

Quant à la prise en compte des particularités régionales pour moduler les seuils des critères retenus pour définir le milieu urbain, elle peut être testée à partir de deux sources de données récentes :

- les résultats par localités du recensement de 1975
- le fichier des équipements des villages, réalisé pour la structuration FRAR du milieu rural en 1973.

Seules ces deux sources d'information sont spatialement exhaustives, et renseignent à l'échelon de la localité. Ces deux qualités en font des outils majeurs pour rechercher les critères discriminant les localités ivoiriennes.

2.1.3. MISE EN EVIDENCE DES FACTEURS DISCRIMINANTS

Dans l'état actuel des connaissances sur l'ensemble des localités de Côte d'Ivoire, deux axes de recherche peuvent être envisagés pour mettre en évidence les facteurs susceptibles de discriminer les localités de ce pays : recherche de critères d'équipement, recherche de critères démographiques.

. Critères d'équipement : analyse des données du fichier FRAR

Les critères d'équipement présentent un triple intérêt : ils permettent d'approcher la notion de fonctions urbaines, ils constituent des critères "objectifs" ne posant pas de problèmes d'évaluation, et sont aisément disponibles de façon permanente auprès des représentants locaux des Ministères. La centralisation prochaine de ces informations par les FRAR dans un fichier informatisé renforce encore l'intérêt potentiel de ce type d'information pour l'établissement de listes de localités urbaines.

L'utilisation de deux méthodes d'analyse des données, analyse des correspondances et classification ascendante hiérarchique, permet de sélectionner les variables discriminantes et de tester leur pertinence en fonction des classifications qu'elles déterminent.

Les traitements statistiques ont porté sur les variables figurant à la fois dans le fichier FRAR de 1973, et dans le futur fichier informatisé (voir liste des variables en annexe 12). Nous avons travaillé sur les 420 localités ayant plus de 2 000 habitants en 1975 : les localités de plus petite taille présentent peu d'intérêt pour une recherche des variables appropriées à notre problématique, et leur nombre aurait masqué les variations d'équipement au sein de l'ensemble des localités que nous cherchons à différencier.

Le tableau de données analysé comporte donc 420 localités, 16 variables d'équipement mises sous forme disjonctive selon la présence ou l'absence de l'équipement dans la localité, et 3 variables de rang administratif mises en éléments supplémentaires (Préfecture, Sous-Préfecture, Village Centre (1)).

Une première analyse des correspondances portant sur l'intégralité de ce tableau a permis de sélectionner 7 variables : centre de santé, maternité, établissement socio-culturel, marché quotidien, boutique Chaîne-Avion (2), autre Boutique moderne, et Bureau de poste.

Il faut noter que les variables reflétant la modernité de la localité (lotissement, adduction d'eau, électricité) contribuent très faiblement à la formation des facteurs, et n'apparaissent pas comme des éléments très discriminants : ce sont les autres équipements publics, et les équipements commerciaux qui structurent l'ensemble des données, en réalisant une division majeure entre les 93 localités "bien équipées" et les autres localités figurant dans le tableau de données (soit 327).

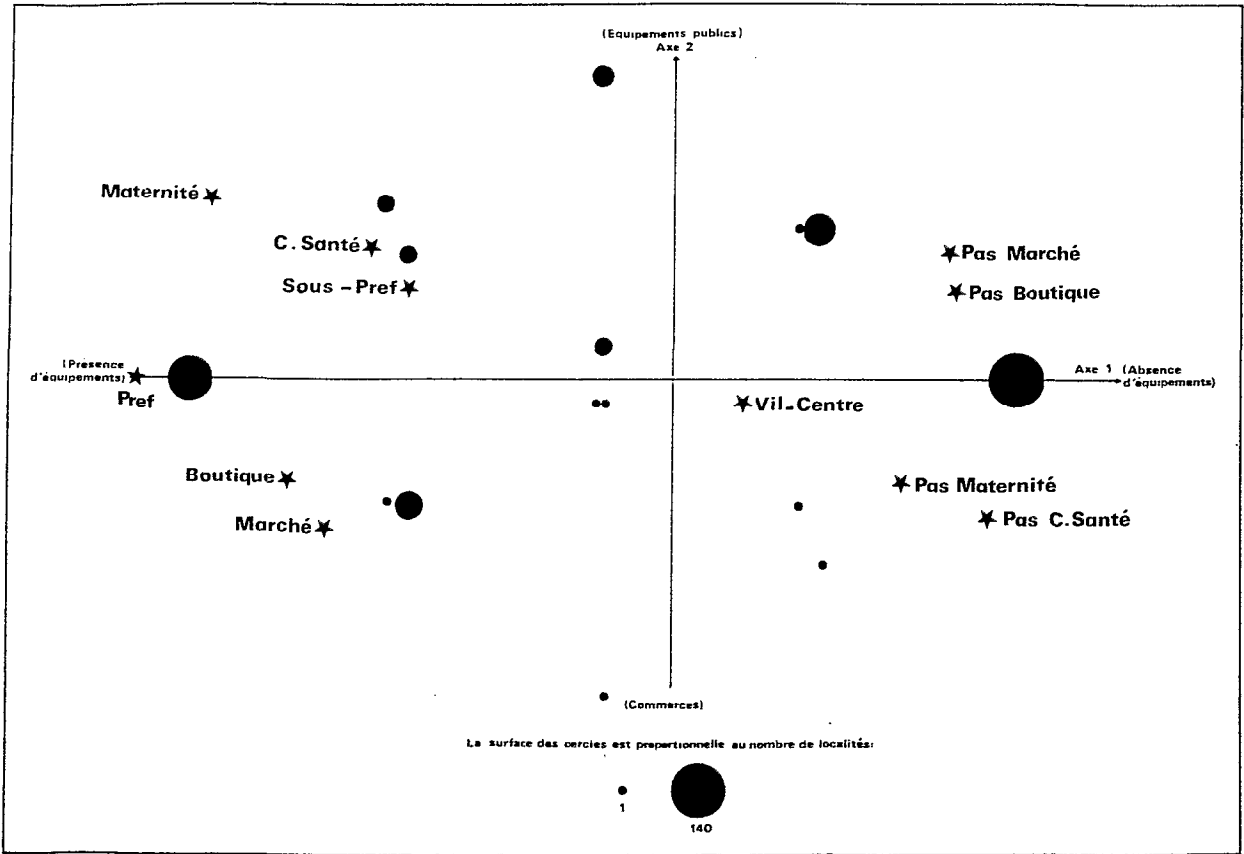
Une sélection de plus en plus poussée des variables principales a ensuite été réalisée en réitérant l'analyse, avec comme critère l'amélior-

(1) La programmation des équipements par les FRAR se fait sur la base d'un découpage du territoire national en Pays Ruraux ; chaque pays rural comporte un village-centre, appelé à jouer un rôle de pôle de développement, où sont localisés tous les équipements du pays rural financés par les FRAR.

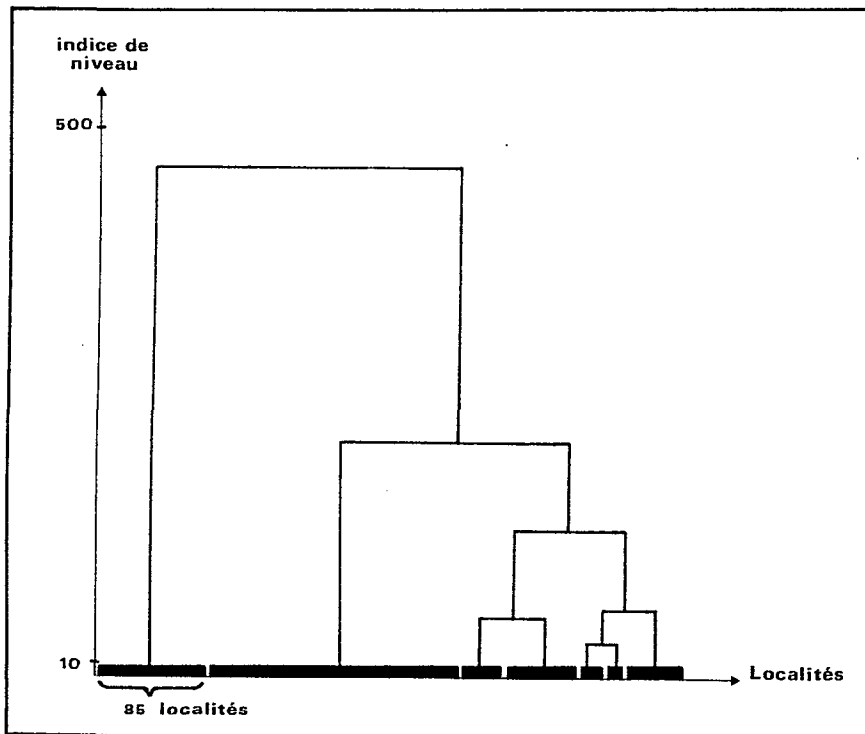
(2) Les boutiques "Chaîne-Avion" sont des boutiques modernes, de type self-service, appartenant à une chaîne de magasins bien implantée sur l'ensemble du territoire ivoirien ; les produits commercialisés couvrent tout le petit équipement ménager, les produits d'entretien, les petits outils, et l'alimentation générale.

Figure 2.2 - Fichier FRAR

(a) Analyse des correspondances



(b) Classification Ascendante Hiérarchique



ration de la représentativité des premiers axes factoriels ; dans tous les cas, un groupe de 70 à 90 localités se distinguait nettement de l'ensemble des localités.

Quelques remarques intéressantes ressortent des différentes analyses des correspondances :

- l'opposition entre équipements publics et équipements commerciaux : dans tous les cas, ces deux types d'équipements se distinguent et contribuent à la formation d'un axe factoriel,
- la poste et l'établissement socio-culturel jouent un rôle moindre que celui des équipements de santé dans la structuration par type de localités.

Les meilleurs résultats ont été obtenus en retenant les quatre variables principales ci-après, valables pour toute région du territoire ivoirien :

- le Centre de Santé
- la Maternité
- le Marché Quotidien
- la Boutique Moderne de type Chaîne-Avion ou autre.

Deux axes factoriels suffisent pour rendre compte de 80 % de l'ensemble de l'information du tableau analysé : le premier axe représente 64 % de l'inertie du nuage, le deuxième 16 %. Le premier axe factoriel oppose présence et absence de chacun des quatre équipements. Le deuxième axe différencie les équipements commerciaux (marché quotidien et boutique) et les équipements publics de santé (maternité et centre de santé).

La figure n° 2.2 montre la projection des variables et des localités sur le premier plan factoriel, et la structure des localités révélée par l'arbre de classification . Ces schémas appellent quelques observations :

- les variables significatives de la présence d'équipements sont plus dispersées que celles rendant compte de leur absence,
- le rang administratif paraît avoir une signification variable par rapport aux équipements : les préfectures et villages-centre sont

relativement équilibrés en termes d'équipements publics ou commerciaux, alors que les sous-préfectures ont une fonction souvent uniquement administrative,

- la structuration des 420 localités est très nette, et permet d'isoler 85 localités comportant un niveau minimum d'équipement tant public que commercial.

La prise en compte des variables d'équipement du fichier FRAR ne suffirait bien évidemment pas à déterminer le caractère urbain des localités, et doit être combinée avec un critère de taille des localités pour être efficace.

Mais les quelques traitements que nous venons d'exposer montrent clairement la non-significativité du critère administratif "sous-préfecture", et la pertinence de quatre variables (maternité, centre de santé, boutique moderne, et marché) : la présence de ces équipements permet d'établir une typologie simple des localités entre 2 000 et 10 000 habitants, qui peut être judicieusement prise en compte pour l'établissement d'une liste de localités urbaines.

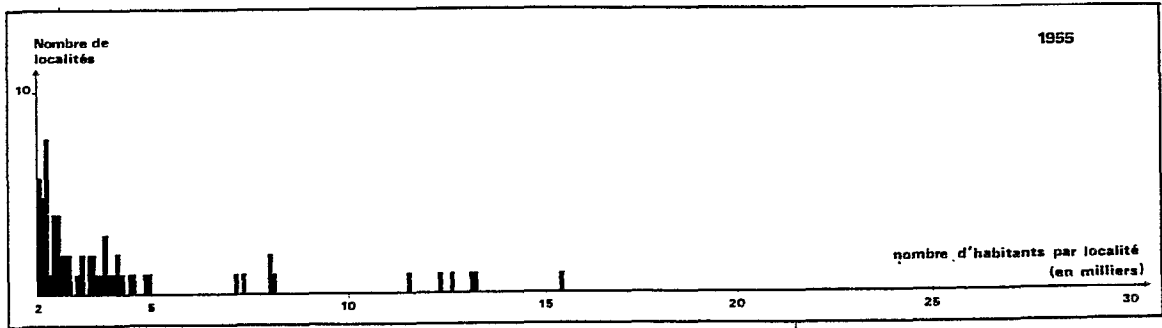
. Définitions d'un seuil minimal de population

La définition du seuil minimal de population nécessaire à une localité pour être classée "urbaine" est cruciale ; elle reste problématique parce qu'elle n'est pas nourrie par un solide niveau de connaissances sur le processus d'urbanisation en Côte d'Ivoire, et en Afrique Noire de façon générale.

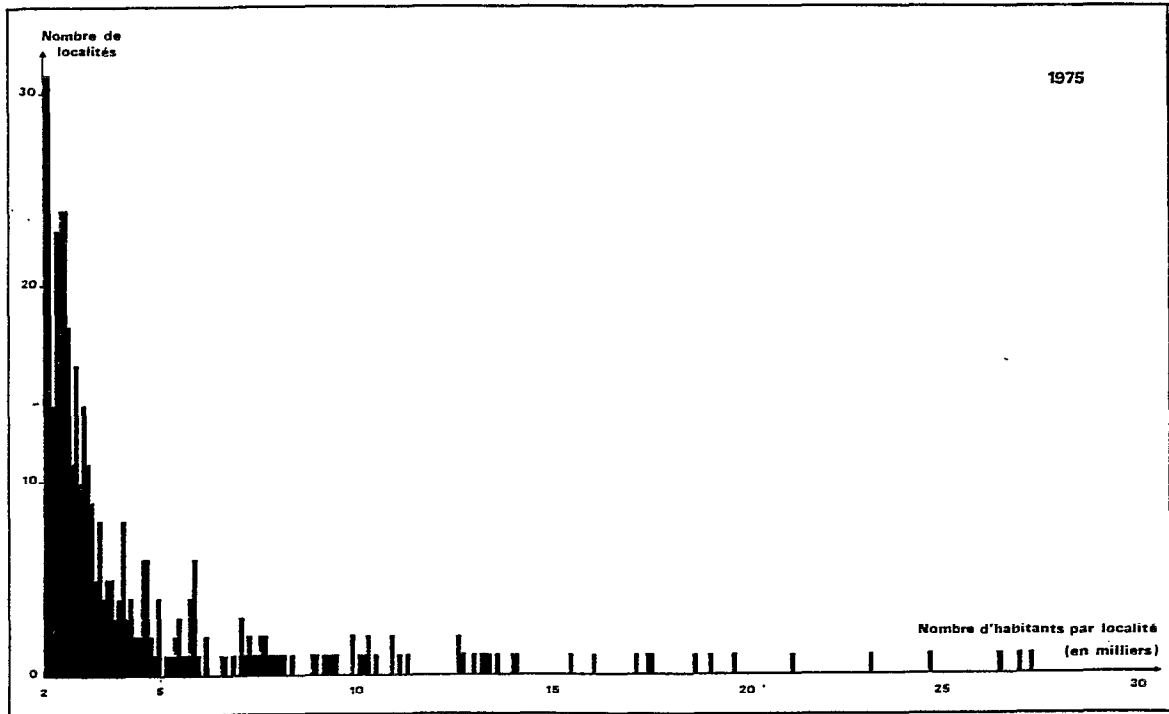
Cette question du seuil de population est, en effet, fondamentale pour toute analyse de la croissance urbaine dans un pays tel que la Côte d'Ivoire : le critère de population est non seulement le critère le plus aisément applicable compte tenu de la disponibilité des données, mais également le critère le moins discuté, qui seul peut être utilisé sans référence directe à une théorie de l'urbanisation.

Comme nous l'avons vu plus haut (chapitre 2.1.1.), aucune unanimité n'existe en Côte d'Ivoire ni ailleurs quant au seuil de population : ce dernier varie entre 4 000 et 10 000 habitants selon les études ou opérations de collecte. Ce sont, en fait, les résultats des travaux menés par

Figure 2.3 - Distribution par taille des localités de 2 000 à 30 000 habitants



Source : Répertoire des villages - 1955.



Source : RGP 1975.

des géographes aux alentours de 1970 qui ont suggéré le seuil de 4 000 habitants ; depuis, ce seuil est souvent utilisé, sans qu'aucune réflexion supplémentaire soit menée sur la question.

Pourtant, trois facteurs nous paraissent déterminants pour fixer ce seuil de population :

- la pertinence du seuil pour une étude multi-temporelle de la croissance urbaine,
- la pertinence régionale du seuil dans les différentes parties du territoire ivoirien,
- les possibilités de comparaisons internationales. Ce dernier point impose de choisir un seuil minimal couramment utilisé en Afrique Noire : 2 000, 3 000, 4 000, 5 000 ou 10 000 habitants.

En l'absence de références théoriques solides pour expliquer le phénomène d'urbanisation en Afrique Noire, il nous paraît judicieux d'adopter une attitude neutre, c'est-à-dire de déterminer le seuil minimal de population des localités urbaines en fonction des groupements observables sur les répartitions des localités, plutôt que d'affirmer que tel seuil de population est a priori significatif du fait urbain.

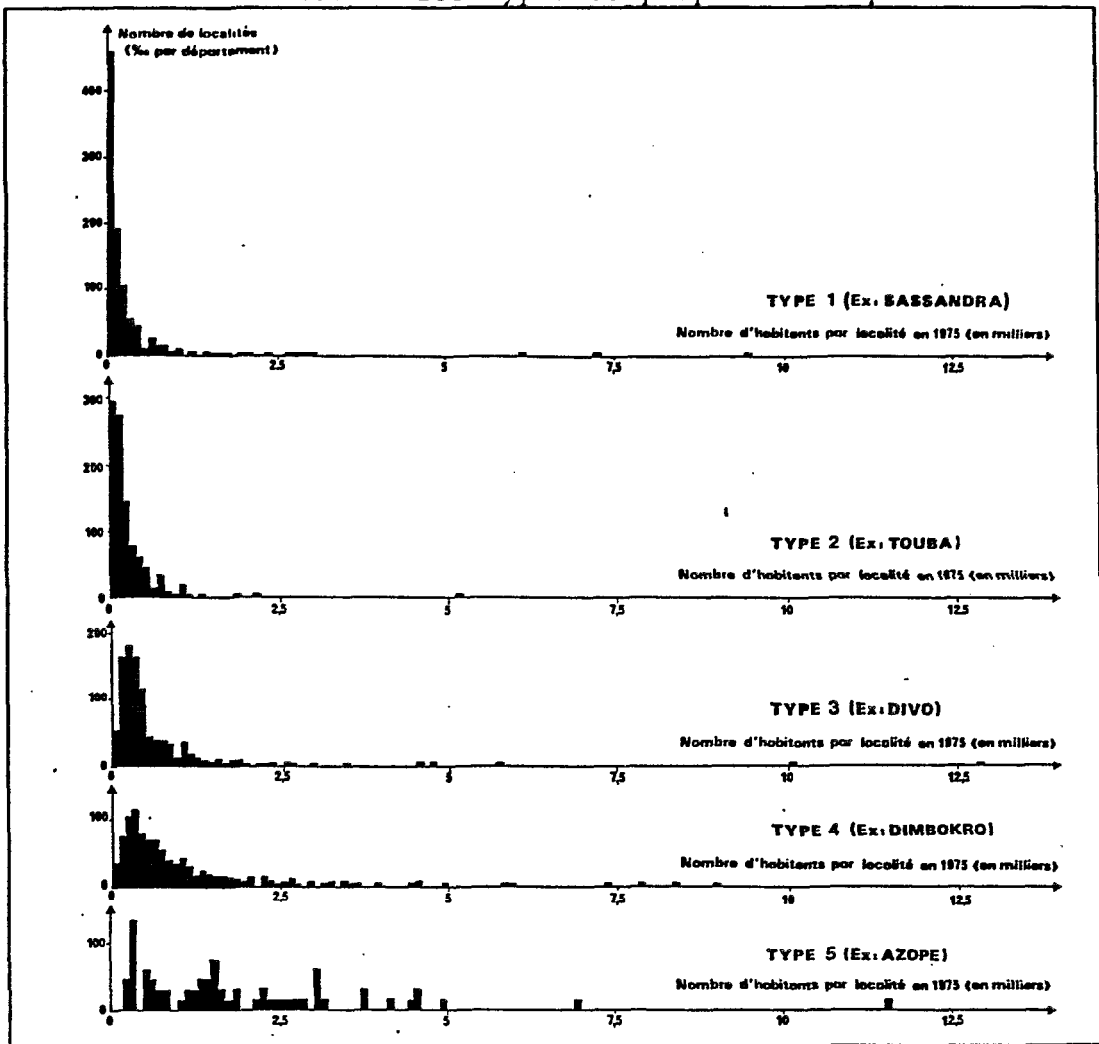
Ainsi, l'examen des graphiques de répartition des localités de 2 000 à 30 000 habitants en 1975 (figure n° 2.3) montre l'existence d'un premier seuil dans la distribution statistique à 5 000 habitants, et d'un second à 10 000 habitants ; un graphique similaire tracé d'après les résultats des recensements administratifs pour l'année 1955 confirme tout à fait la pertinence de ces deux seuils de population. Signalons enfin que la représentation de la répartition des localités par taille établie en fonction des résultats des comptages variolo de 1965 corroborent parfaitement ces observations.

Ces seuils de 5 000 et 10 000 habitants par localité ont pour intérêt d'être pertinents en 1975 comme en 1955 ; ils ne divisent pas les groupements de localité par taille, que ce soit en 1955 ou en 1975.

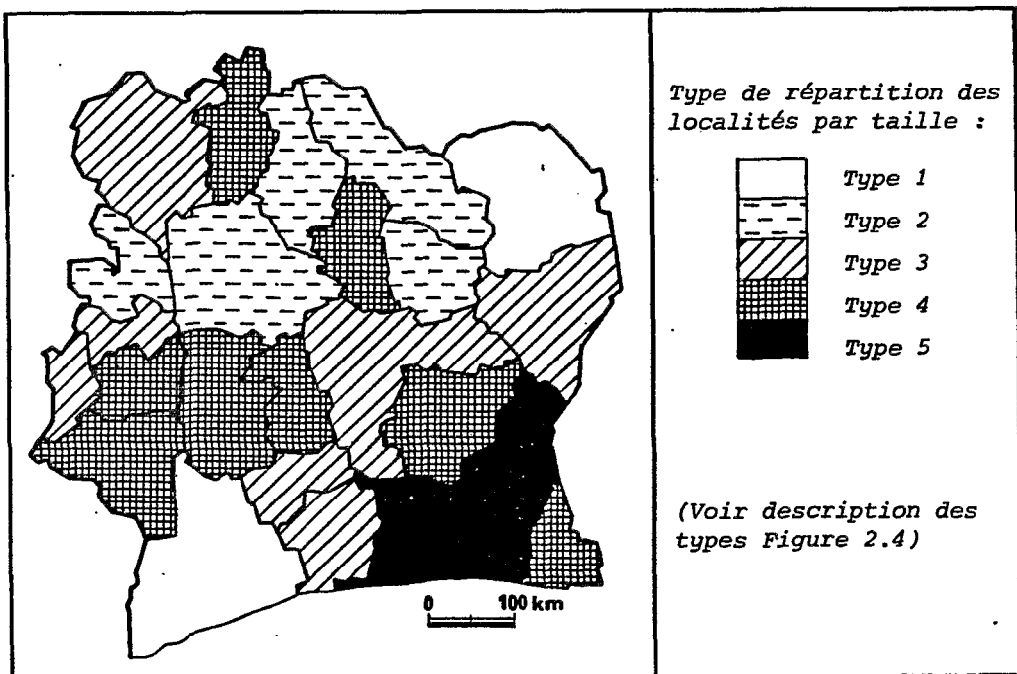
Il importe maintenant de vérifier la validité de ces deux seuils sur l'ensemble du territoire ; cette vérification sera basée sur les résultats par localité du recensement de 1975.

La détermination des différents types de peuplement a été réalisée à partir du tableau de l'annexe 16, qui indique, pour chaque département,

Figure 2.4 - Distribution des localités par taille de population en 1975 : les types de peuplement départementaux



Carte 2.1 - Répartition de la population dans les villages inférieurs à 5 000 habitants - 1975



le nombre de localités par classe de taille en 1975 : le découpage comporte un nombre élevé de classes de taille de population (35), afin de diminuer au maximum les biais liés au choix des seuils. A partir de ce tableau de contingence, ont été réalisées une analyse des correspondances et une classification hiérarchique. Le détail des traitements est exposé au chapitre 2.4.4. ; ce qui nous intéresse ici est la division du territoire ivoirien en cinq types de peuplement, telle que la fait apparaître la Classification Hiérarchique (voir carte 2.1).

La figure 2.4, où sont traduites graphiquement les distributions des localités par taille de population pour cinq départements représentatifs des cinq types de peuplement, permet d'évaluer l'adéquation des seuils de 5 000 et 10 000 habitants. Deux observations peuvent ainsi être faites :

- les seuils de 5 000 et 10 000 habitants ne séparent en aucun cas des groupements de localités, et, au contraire, correspondent à des "trous" dans les différentes distributions,
- le seuil de 5 000 habitants apparaît comme le seuil le plus élevé qui puisse être retenu pour individualiser les grosses concentrations de population dans les zones d'habitat dispersé : retenir le seul seuil de 10 000 habitants masquerait ces quelques cas significatifs.

Le critère "5 000 habitants" paraît être un compromis acceptable dans les différents cas de figure ; il ne paraît pas nécessaire de moduler le seuil selon les types de peuplement.

Nous retiendrons donc le chiffre de 5 000 habitants comme seuil minimal pour définir les localités urbaines de Côte d'Ivoire ; du fait du mode de détermination de ce seuil, il convient de l'interpréter comme un simple seuil de concentration de population, et non comme indicateur d'une réalité urbaine qu'il reste à découvrir et à analyser.

2.1.4. PROPOSITION D'UNE DEFINITION

Proposer une nouvelle définition de la ville ivoirienne peut sembler paradoxal, dans la mesure où la multiplicité des définitions précédemment

utilisées est justement un obstacle de taille pour toutes les études de croissance urbaine.

Adhérant à l'assertion de SAUTTER (1973),

"Face au monde rural, la ville se spécifie, sous sa double qualification sociale et spatiale, par la concentration, l'agglomération au sens littéral des hommes (...), des constructions et des équipements, enfin - (...) - des différences."

il s'agit plus simplement de proposer des règles de différenciation issues de l'observation des réalités locales en tenant compte de deux facteurs essentiels : d'une part, la disponibilité des données, d'autre part, l'état des connaissances sur le processus d'urbanisation en Afrique Noire.

La disponibilité des données limite le champ des critères théoriquement utilisables à ceux relatifs aux effectifs de population, aux rangs administratifs des localités, aux équipements publics et commerciaux, et aux grandes entreprises du secteur moderne de production. Parmi les données mobilisables pour établir une liste de localités urbaines, les travaux que nous avons menés ont permis de sélectionner des seuils de population et des types d'équipement, et d'éliminer le rang de "sous-préfecture" qui ne rend absolument pas compte d'autres fonctions de la localité que celles directement liées à ce rang de centre administratif de base.

La combinaison des critères proposés au chapitre 2.1.3. nous paraît permettre d'isoler facilement et objectivement un certain nombre de localités ayant la particularité d'être des agglomérations importantes de population possédant un certain niveau et type d'équipement : elles rassemblent donc les conditions nécessaires pour qu'il y ait potentialité de ville. L'intérêt de ce type de définition est de ne pas imposer implicitement un modèle d'urbanisation, et de partir du constat des réalités locales. Notre raisonnement se définit simplement en termes de prise en compte des différences : qualifier d'urbain les localités ainsi isolées constitue essentiellement une facilité de langage, et ne doit pas être interprété comme une assimilation à un processus commun d'urbanisation. En effet, l'hypothèse que nous faisons est que l'urbanisation en Côte d'Ivoire est une réalité particulière, qui pourrait être décrite sur un plan théorique, mais non définissable pratiquement du fait de l'absence de données adéquates, notamment de données relatives aux fonctions exercées dans le secteur informel, ou aux échanges monétaires inter-localités ne passant

pas par le circuit bancaire officiel.

Dans l'impossibilité de saisir statistiquement les réalités économiques locales des villes ivoiriennes, il nous paraît plus judicieux de recourir actuellement à une définition large des concentrations humaines : c'est pourquoi nous proposons la prise en compte simultanée des variables de taille et d'équipements sélectionnés ci-dessus, et nous adopterons les seuils démographiques ainsi établis pour l'étude de la dynamique urbaine en Côte d'Ivoire, qui sera basée sur les localités supérieures à 5 000 habitants.

2.2. UNE POUSSÉE URBAINE SANS PRÉCÉDENT DEPUIS 1950

Tandis que l'urbanisation en Côte d'Ivoire stagnait depuis le déclin des anciennes cités marchandes précoloniales, les années cinquante marquent le début d'une nouvelle poussée urbaine à un rythme particulièrement soutenu. Au sein de l'ensemble ouest-africain francophone, ce pays ne constitue pas un cas isolé : c'est l'ensemble de la région qui connaît une transformation plus ou moins profonde de la répartition spatiale de ses habitants, devenant de plus en plus des citadins.

2.2.1. L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION URBAINE EN CÔTE D'IVOIRE

Au début du siècle, la Côte d'Ivoire est très peu urbanisée : en 1921, le pays ne compte que trois localités de plus de 5 000 habitants, toutes trois localisées sur la côte. L'armature urbaine antérieure, composée de capitales politiques et de cités marchandes jalonnant les routes commerciales traditionnelles (carte 2.2), s'est rapidement effacée : la transformation de circuits commerciaux sous l'influence de la pénétration coloniale et l'insécurité que faisaient régner des guerres fréquentes, notamment les batailles menées par Samory ont ruiné ces villes commerciales, dont la population a rapidement décliné. Quant aux comptoirs de traite, dispersés le long de la Côte d'Ivoire, ils n'ont jusque là pas connu d'essor important : d'accès difficile en raison de la barre qui sévit sur la majeure partie du littoral, ces atterrages ne connaissent qu'une activité réduite en comparaison de ceux du Ghana ou du Bénin et ne donnent pas lieu à d'importantes concentrations de population.

Jusqu'à la seconde guerre mondiale, la Côte d'Ivoire reste un pays peu urbanisé, comptant moins de 5 % de sa population dans des localités de plus de 5 000 habitants. On observe toutefois un début de structuration de l'espace ivoirien lié au développement du réseau de transports terrestres et plus particulièrement du chemin de fer ; au semis de postes

Tableau 2.3 - Population selon le milieu d'habitat (1921 à 1975)

Date	Population urbaine (Localités > 5 000 hab.)		Population rurale		Population totale
	Valeur absolue	% *	Valeur absolue	% *	
1921	13 000	0,8	1 519 000	99,2	1 532 000
1926	33 000	1,9	1 692 000	98,1	1 725 000
1936	55 000	2,8	1 876 000	97,2	1 931 000
1945	115 000	5,4	2 003 000	94,6	2 118 000
1955	296 000	11,4	2 304 000	88,6	2 600 000
1965	893 000	22,3	3 107 000	77,7	4 000 000
1975	2 349 815	35,0	4 359 785	65,0	6 709 600

* (%) = % par rapport à la population totale du pays.

Sources : Recensements administratifs ; Enquêtes régionales 1962-65 ; RGP 1975.

administratifs et militaires créés dans l'intérieur du pays, se surimpose un réseau de petites localités à forte croissance, situées aux carrefours ou aux points de rupture de charge.

Mais ce n'est qu'à partir des années cinquante que le taux d'urbanisation (1) s'élève rapidement, passant de 5,4 % en 1945 à 11,4 % en 1955, puis 22,3 % en 1965 : ces deux décennies montrent une nette accélération du phénomène, la proportion de population résidant en ville étant multipliée par quatre au cours de la période. Depuis, cette proportion ne cesse de croître, atteignant 35 % en 1975 ; les années quatre-vingt seront très vraisemblablement marquées par le passage à un taux supérieur à 50 %

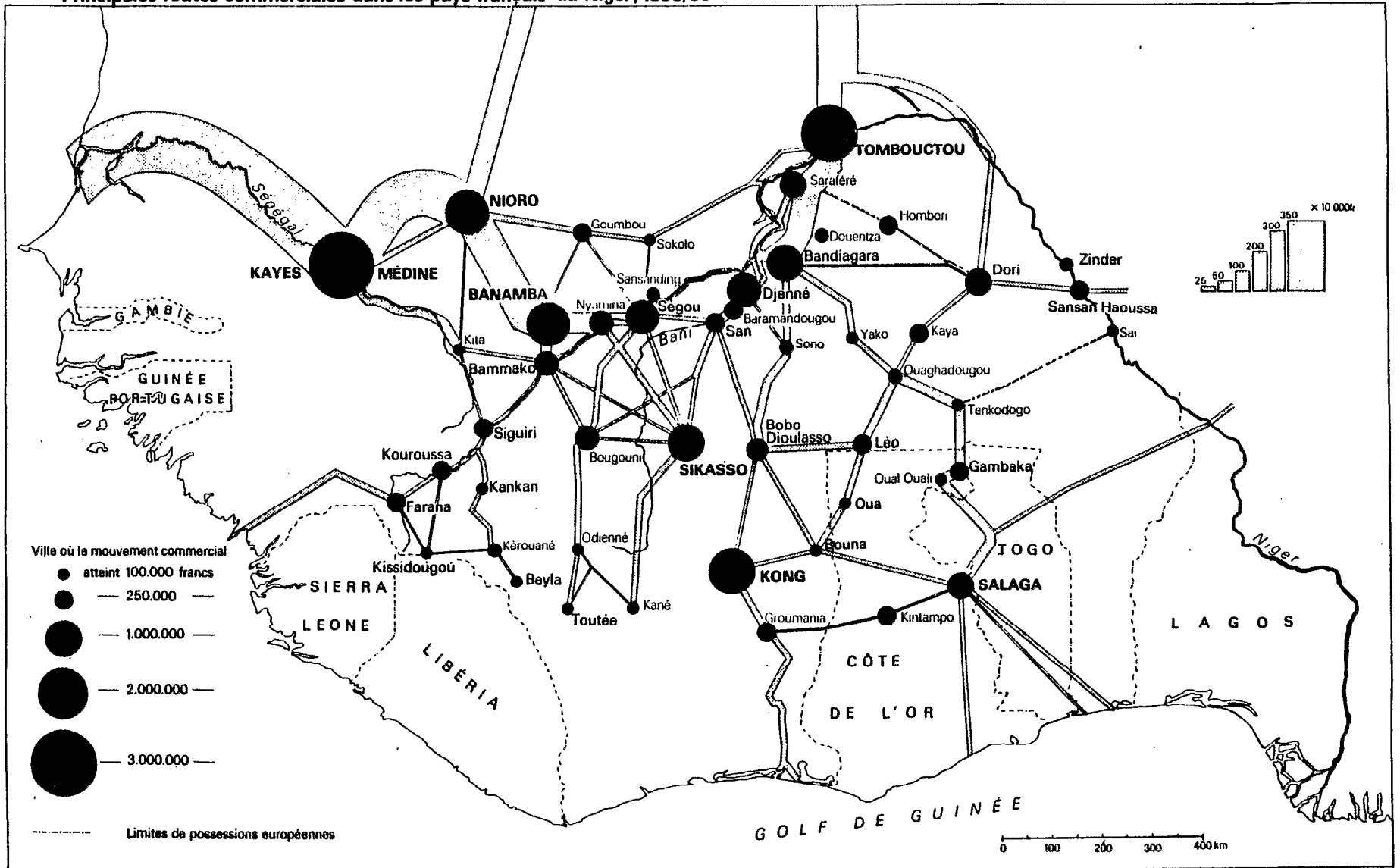
En l'espace d'une quarantaine d'années, la population de la Côte d'Ivoire sera donc passée d'un stade d'urbanisation à peu près inexistant, à une situation où la majorité des habitants seront des citadins : la rapidité de l'urbanisation est donc tout à fait remarquable.

Comme le précise le tableau 2.4, deux phénomènes simultanés ont concouru à ce résultat : la croissance démographique des villes et l'augmentation du nombre de villes. On peut en effet, faire plusieurs observations :

(1) Le "taux d'urbanisation" correspond au pourcentage de population résidant dans des localités de plus de 5 000 habitants.

Carte 2.2 - Les routes commerciales traditionnelles

Principales routes commerciales dans les pays français du Niger, 1898/99



Source Carte économique des pays français du Niger, Émile Baillaud, 1898/99

- la croissance démographique calculée sur la population des villes existant au début de chaque période décennale, a régulièrement augmenté jusqu'en 1955-65 où elle atteint son niveau maximum. Le poids d'Abidjan dans ce mode de calcul masquant quelque peu les variations du rythme de croissance des autres villes, il convient de considérer également la moyenne arithmétique non pondérée des taux d'accroissement des villes pour cerner plus précisément le phénomène ; on remarque alors que c'est au cours des années cinquante que le taux d'accroissement annuel des villes augmente nettement (5,7 %), se distinguant du rythme antérieur voisin de 2-3 % par an. Le développement d'Abidjan a été légèrement plus précoce que celui des autres localités ivoiriennes.
- l'augmentation du nombre de localités de plus de 5 000 habitants atteint son maximum en 1955-65, période au cours de laquelle ce chiffre est multiplié par près de 3 (2,8 exactement).
- la dernière période décennale (1965-75) révèle un ralentissement relatif de la croissance de la population urbaine, entièrement dû à une baisse du rythme d'apparition de nouvelles localités : dans le même temps, les localités ayant passé le seuil des 5 000 habitants avant 1965 voient leur population augmenter selon une cadence moyenne encore plus rapide (6,4 % par an) que pendant la décennie précédente. La poursuite de l'accélération du développement démographique des villes semblent toutefois être plutôt le fait de petites localités, comme en témoignent les divergences entre les colonnes 2 et 3 du tableau 2.4 entre 1955 et 1975.

C'est donc bien une accélération du rythme de croissance des villes et simultanément une augmentation du nombre de localités supérieures à 5 000 habitants qui ont caractérisé la fin des années cinquante en Côte d'Ivoire ; l'expansion spatiale des villes, qui absorbent peu à peu les villages environnants, a bien évidemment contribué à la croissance démographique des villes, déjà largement alimentée par l'exode rural.

La Côte d'Ivoire a connu un profond bouleversement dans la répartition spatiale de la population en l'espace d'un siècle : le réseau traditionnel des villes, centré sur la partie septentrionale du pays, a été remplacé par une armature de villes essentiellement localisées en zone

Tableau 2.4 - Indicateurs du rythme d'urbanisation (1)

Période entre recensements	Taux d'accroissement annuel de la popula- tion (en %)			Nbre villes fin de période / Nbre de villes début de période (4)
	Population urbaine (1)	Pop. des villes existant en début de période (2)	Moyenne des taux d'ac- croissement des villes existant en début de pé- riode (3)	
1926-36	5,1	3,5	1,9	1,2
1936-45	8,5	5,5	2,8	1,7
1945-55	9,9	7,5	3,2	1,6
1955-65	11,7	8,7	5,7	2,8
1965-75	10,2	8,6	6,4	2,1

(1) Exemple de calcul des différents indicateurs sur la période 1936-1945 :

Soit : Pu_{36} = Population urbaine résidant dans des localités > 5000 habitants en 1936

Pu_{45} = Population urbaine résidant dans des localités > 5 000 habitants en 1945

$P_{36}^1 \dots P_{36}^m$, la population de chacune des m localités > 5000 habitants en 1936

$P_{45}^1 \dots P_{45}^n$, la population de chacune des n localités > 5000 habitants en 1945.

Avec ces notations : (1) = Taux d'accroissement annuel de Pu entre 1936 et 1945

(2) = Taux d'accroissement annuel de $\sum_{i=1}^m P_i^i$ entre 1936 et 1945

(3) = Moyenne des taux d'accroissement annuel entre 1936 et 1945 des m villes supérieurs à 5000 habitants en 1936.

(4) = n/m

Sources : Recensements administratifs - RGP 1975.

forestière ; le renversement de situation ne s'est pas réalisé de façon régulière :

- une première phase est caractérisée par la déstructuration du réseau ancien des villes commerciales et la mise en place d'une nouvelle structuration de l'espace autour de centres administratifs et commerciaux :
- d'abord limité à la zone côtière, ce réseau s'étoffe peu à peu

dans l'intérieur du pays, en relation avec la pénétration coloniale en direction du Nord : mais la croissance démographique de la population de ces localités reste faible. Cette deuxième étape pourrait être qualifiée de "structuration spatiale à faible incidence démographique"

- ce n'est que dans un troisième temps (à partir des années cinquante) que l'urbanisation devient sensible, en termes démographiques : l'effectif de citadins augmente alors très rapidement dans les villes existantes et de nouvelles villes voient le jour en grand nombre. Le semis de centres fait alors place à un réseau de villes hiérarchisé selon la taille de la population.

2.2.2. L'URBANISATION DE LA COTE D'IVOIRE DANS L'ENSEMBLE OUEST-AFRICAIN FRANCOPHONE

L'accélération du processus d'urbanisation en Côte d'Ivoire n'est pas un fait isolé, mais participe d'un mouvement d'ensemble en Afrique de l'Ouest francophone. Quelques indicateurs simples permettent de préciser les traits communs ou, au contraire, les caractères originaux du phénomène en Côte d'Ivoire par rapport à la région.

Les problèmes de définition évoqués ci-dessus, au chapitre 2.2.1., se posent avec acuité pour toute tentative de synthèse internationale ; plutôt que de recourir aux données des Nations Unies compilant les statistiques nationales de populations urbaines définies selon les critères propres au service statistique de chaque pays, nous utiliserons les résultats de GENDREAU (INED et INSEE, 1967) et HOSSENLOPP (1971), qui ont élaboré respectivement, des estimations de population des villes africaines de plus de 10 000 habitants, et de plus de 5 000 habitants.

Au début du siècle, la Côte d'Ivoire fait partie des pays les moins urbanisés d'Afrique de l'Ouest : aucune localité ne dépasse 10 000 habitants, comme c'est d'ailleurs le cas dans la plupart des autres pays francophones, les villes supérieures à cette taille étant concentrées au Sénégal et au Bénin. La moindre urbanisation ivoirienne se maintient jusqu'à la seconde guerre mondiale : au sein de ce groupe de pays, la stagnation du taux d'urbanisation est une constante, la seule exception étant le

Tableau 2.5 - Taux d'urbanisation et Nombre de localités supérieures à 10 000 habitants en Afrique de l'Ouest (1920 à 1960) -

Pays	Taux d'urbanisation (en %) (*)				Nombre de centres > 10 000 habitants			
	1920	1940	1950	1960	1920	1940	1950	1960
Mauritanie	-	-	-	-	-	-	-	-
Sénégal	5	14	18	23	3	6	8	9
Mali	1	2	4	6	2	4	5	6
Niger	-	1	2	2	-	2	3	4
Haute-Volta	-	2	3	3	-	3	3	5
Guinée	1	2	4	6	1	4	5	6
Côte d'Ivoire	-	3	5	10	-	2	5	10
Togo	-	2	4	11	-	1	2	7
Bénin	4	5	6	10	3	4	4	5

(*) La population urbaine correspond à la population résidant dans des localités de plus de 10 000 habitants.

Source (Rep.) : GENDREAU (F), *Démographie comparée*, pp. 11-12.

Sénégal où le taux est multiplié par 3 entre 1920 et 1940. Jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale, le Sénégal bénéficie, en effet, de deux facteurs favorables à un développement urbain plus précoce que dans le reste de la région : l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.) est dirigée et organisée à partir de la capitale sénégalaise tant sur un plan administratif et militaire que commercial, et c'est au Sénégal que l'agriculture d'exportation s'est développée le plus tôt, et le plus intensément avec l'expansion des cultures d'arachide.

La situation en 1960 marque une nette différenciation entre les pays sahéliens (Mali, Niger, Haute-Volta) et la Guinée aux taux encore très faibles, et les quatre pays côtiers où les taux sont supérieurs à 10 % (Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Sénégal) : la période 1950-1960 constitue l'époque "charnière" pour l'urbanisation de l'Afrique de l'Ouest francophone, avec une accélération sélective du processus selon les pays.

L'évolution du taux d'urbanisation jusqu'en 1960 en Côte d'Ivoire ne se distingue pas fondamentalement de celle des autres pays côtiers ; elle est tout à fait similaire à celle du Togo, et se distingue des cas du Bénin et surtout du Sénégal par un caractère plus tardif.

Par contre, si l'on considère le nombre de localités de plus de 10 000 habitants à chaque date (tableau 2.5), la Côte d'Ivoire et le Togo

se différencient nettement du Bénin et du Sénégal : ces deux premiers pays connaissent une forte augmentation du nombre de ces localités entre 1950 et 1960, tandis que les deux derniers doivent attribuer l'augmentation du taux d'urbanisation à la croissance démographique des villes déjà existantes. Nous nous trouvons donc en présence de deux modalités relativement différentes de l'urbanisation : dans un cas l'urbanisation est très récente et brutale, tandis que dans l'autre elle est plus précoce et suit un rythme régulier depuis le début du siècle, ne concernant que peu de nouvelles villes.

Le tableau 2.6 permet de compléter ces observations, au niveau des localités supérieures à 5 000 habitants en 1965 ; l'auteur de ces estimations, HOSSENLOPP, ayant apporté quelques corrections aux listes des villes établies par GENDREAU, les résultats ne peuvent pas être directement comparés à ceux du tableau 2.5, et doivent être analysés isolément.

Tableau 2.6 - Pourcentage de population dans les localités de plus de 5 000 habitants en Afrique de l'Ouest (1965) -

Pays	% Population des localités > à 10 000 habitants (1)	% Pop. des localités de 5 à 10 000 habitants (2)	TOTAL	(1) / (2) (%)
Sénégal	27,7	2,4	27,1	10,3
Mali	7,8	2,9	10,7	2,7
Niger	3,8	2,0	5,8	1,9
Haute-Volta	4,0	3,5	7,5	1,1
Côte d'Ivoire	17,4	4,9	22,3	3,5
Togo	16,7	4,1	20,8	4,1
Bénin	13,2	3,4	16,6	3,8

Source : HOSSENLOPP (J.), 1971. *Urbanisation dans 14 états d'Afrique Noire. Cahier ORSTOM, série Sciences Humaines, Vol. VIII, n° 1, p. 33*

Hormis la confirmation de la répartition des taux de population résidant dans des localités de plus de 10 000 habitants, ces données suscitent plusieurs remarques :

- le degré d'urbanisation calculé sur les localités de plus de 5 000 habitants crée le même classement que celui calculé sur les loca-

lités de plus de 10 000 habitants

- ce sont les pays qui ont connu entre 1950 et 1960 une forte accélération du processus d'urbanisation (Togo et Côte d'Ivoire) qui ont les pourcentages les plus élevés de population résidant dans les petits centres urbains (5 - 10 000 habitants) ; cette observation montre l'intensité du phénomène dans ces deux pays, et l'importance du décalage avec les pays sahéliens où aucun signe distinct de concentration de la population n'apparaît, même au niveau des plus petites villes.
- le taux de concentration (rapport de la population des centres de plus de 10 000 habitants, à la population des centres de 5 à 10 000 habitants) le plus élevé se rencontre au Sénégal, les minima étant atteints en Haute-Volta, au Niger et au Mali.

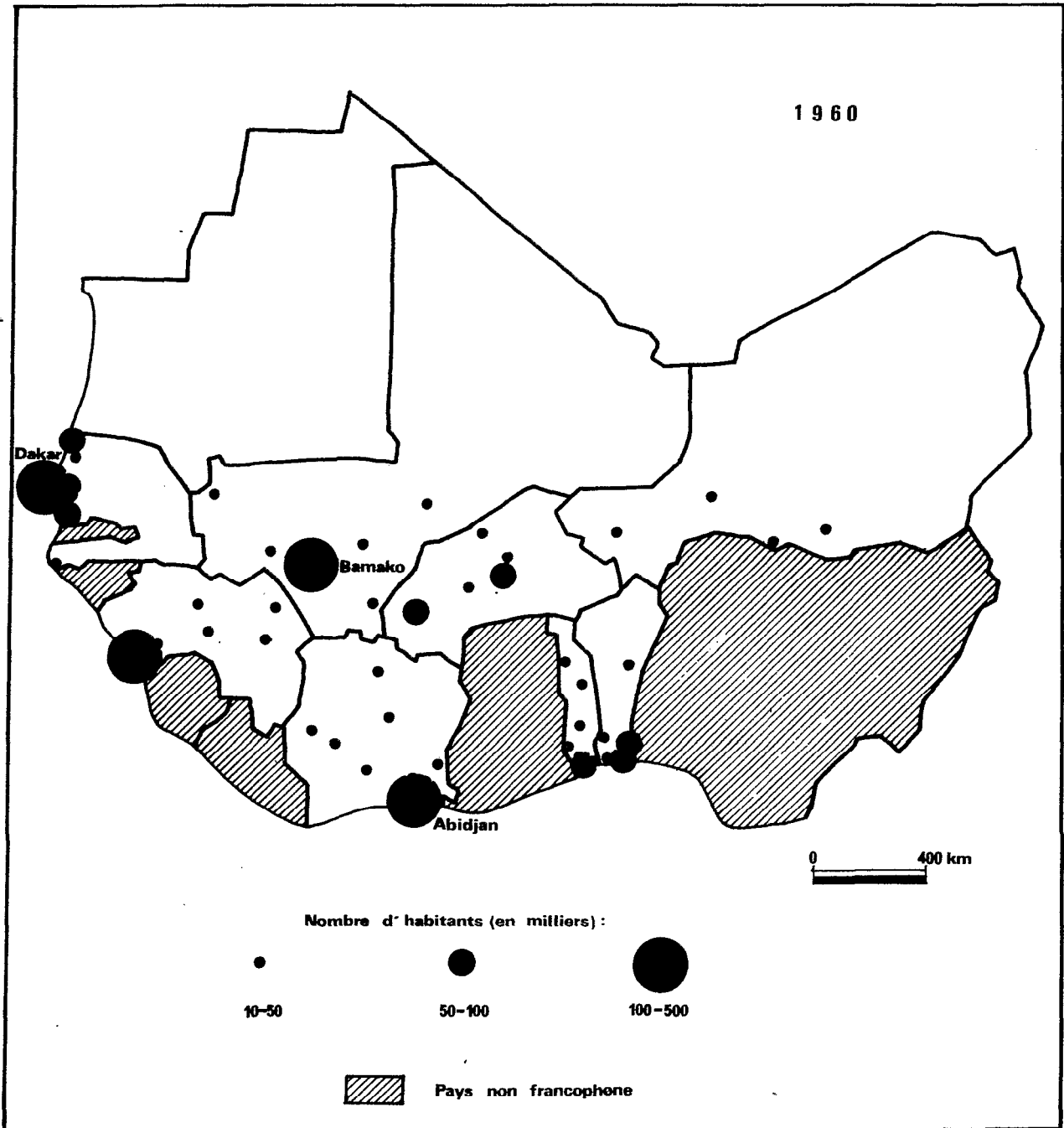
En 1965, l'urbanisation de l'Afrique de l'Ouest, bien que rapide et récente, présente donc des différences assez nettes selon les pays : tandis que l'intérieur du continent est peu touché par la vague de concentration de la population dans des centres urbains, les pays côtiers concentrent la majeure partie des localités de taille importante, reproduisant le schéma observé au sein même de la Côte d'Ivoire entre la zone de savane et la région forestière méridionale. Et parmi les pays du littoral, une différenciation marquée apparaît selon l'ancienneté de l'urbanisation : le Togo et la Côte d'Ivoire s'opposent au Sénégal tant en termes de nouveauté du phénomène qu'en degré de concentration de la population urbaine, le Bénin représentant un cas intermédiaire entre ces deux extrêmes.

Tableau 2.7 - Estimations du niveau d'urbanisation en Afrique de l'Ouest vers 1976 -

Pays	% population résidant dans des localités > 10 000 habitants	Nombre de localités > 10 000 habitants
Sénégal (1976)	34	23
Mali (1976)	13	18
Niger (1976)	7	8
Haute-Volta (1976)	8	13
Côte d'Ivoire (1976)	30	44
Togo (1975)	23	15

Sources : . DE JONG (A.A.), *Investigation socio-économique de la ville de Djenné et de ses environs* ;
 . *Annuaire Démographique des Nations Unies*.

Carte 2.3 - Les villes en Afrique de l'Ouest francophone -



Source : INED - INSEE, 1967 - Démographie comparée.

Depuis 1965, le développement urbain de l'Ouest africain se poursuit à un rythme particulièrement élevé ; aucun pays ne reste à l'écart de ce phénomène, mais l'individualisation des situations nationales devient de plus en plus marquée. Le tableau 2.7, établi à partir des résultats de la campagne de recensements démographiques réalisés au milieu des années soixante-dix, met en évidence la spécificité de la Côte d'Ivoire en terme de vitesse d'urbanisation : entre 1960 et 1976, le taux de population résidant dans des localités de plus de 10 000 habitants a triplé, et le nombre des villes a quadruplé. Dans le même temps, les autres pays francophones n'ont connu qu'un doublement du nombre de centres de plus de 10 000 habitants.

Depuis les années soixante, la simple opposition pays côtiers - pays de l'intérieur s'est doublée d'une différenciation interne liée aux évolutions nationales divergentes : ainsi, même parmi les pays moins urbanisés de l'intérieur du continent, on observe un rythme d'urbanisation nettement plus élevé au Mali qu'au Niger et en Haute-Volta.

La localisation des lieux de l'urbanisation révèle clairement la réorientation du schéma d'organisation économique à l'échelle de la région : le réseau orienté est-ouest en direction de Dakar, qui s'était substitué à l'organisation traditionnelle le long des axes commerciaux alignés selon une direction nord-sud, s'est effacé progressivement au profit d'un nouveau schéma d'organisation tourné d'abord vers plusieurs autres villes portuaires (Conakry, Abidjan, Cotonou, Lomé) (carte 2.3) et évoluant depuis au profit d'Abidjan.

Le poids des facteurs politiques et économiques se lit aisément dans le schéma d'urbanisation de l'Afrique de l'Ouest : la diffusion de l'économie de plantation a déclenché et réparti l'essor démographique de certains postes administratifs mis en place par les autorités coloniales. C'est l'agriculture qui est le facteur premier de l'urbanisation, si l'on raisonne à l'échelle des colonies françaises dans l'ouest africain : les villes se sont développées à une vitesse extraordinaire au moment où les cours du café et du cacao ont atteint leur apogée, dans les régions aux potentialités agricoles les plus fortes, ayant fait l'objet d'investissements par le F.I.D.E.S. (1) en matière d'équipements et d'infrastructures

(1) F.I.D.E.S. : Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social.

de transport. La mise en place du réseau de transport, à la fois conséquence et facteur de développement de l'économie de plantation, a dirigé spatialement l'urbanisation, en la fixant sur les centres les mieux situés (ports, carrefours, gares).

Si l'on prend en considération les facteurs politiques immédiats tels que l'abandon de la Guinée par la métropole à la fin des années cinquante, le réseau des plus grandes villes africaines francophones vers 1965 semble tout à fait logique, économiquement parlant, à l'échelle de l'ensemble des anciennes colonies : il répond à une optimisation de l'exploitation des ressources naturelles locales dans un cadre d'économie extravertie et d'administration centralisée, créée par la puissance coloniale et repris par les gouvernements des états nouvellement indépendants.

Une analyse à l'échelle internationale est nécessaire pour cerner les fondements de l'urbanisation récente et, surtout, la vitesse de mise en place du réseau des villes de Côte d'Ivoire ; sur un plan strictement démographique, le rythme de croissance des villes ivoiriennes ne pourrait d'ailleurs être compris sans faire intervenir les migrations internationales, qu'elles soient à destination urbaine ou rurale. L'intégration de fait des états africains francophones en un ensemble régional organique est une réalité indéniable : la mobilité inter-états de la main d'oeuvre est le révélateur et le fondement de la spécialisation économique de chacun des pays composant cet ensemble. Cette situation bien marquée jusqu'aux années soixante, où les pays ont acquis leur indépendance, s'est modifiée depuis, certains pays devenant des entités individualisées et autonomes. Aux relations "privilégiées" de cet ensemble régional avec les colonisateurs français s'est substituée la logique implacable des échanges inégalitaires de chaque pays de la zone avec le reste du monde, qui produit les mêmes effets, tout en renforçant les différences entre ces pays.

La généralisation de l'urbanisation dans l'ensemble des pays ouest africains et la multiplication du nombre de villes de taille non négligeable dans les zones intérieures conduisent à nuancer ce schéma d'analyse à l'échelle mondiale : les réalités récentes montrent que le processus d'urbanisation ainsi déclenché dépasse la simple réponse à une logique mondiale et s'auto-entretient à l'intérieur des différents pays, selon des modalités de plus en plus variées, cohérentes à l'échelon national.

2.3. EMERGENCE ET MATURATION DE LA HIERARCHIE URBAINE : ELEMENTS DE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE

La Côte d'Ivoire connaît un processus d'urbanisation particulièrement rapide depuis une trentaine d'années ; analyser les modalités et la dynamique de ce processus, tel est l'objet de ce chapitre. Deux des composantes de la croissance urbaine seront étudiées ; l'augmentation du nombre de villes et l'expansion démographique des localités urbaines. Faute de données aisément mobilisables, l'extension spatiale des villes ne pourra être qu'évoquée.

L'accent sera mis sur la taille des villes, question centrale de tous les travaux de dynamique urbaine tant au niveau des descriptions des armatures urbaines, qu'au niveau des facteurs des schémas de croissance ; d'autre part, nous tenterons d'intégrer la dimension spatiale dans le schéma de croissance démographique du système urbain ivoirien.

Précisons que l'analyse sera purement démographique : les termes de réseau, hiérarchie urbaine etc... employés ci-après ne s'appuient que sur elle et non sur la dimension économique des villes. Au niveau méthodologique, la démarche suivie est directement inspirée des travaux de Denise PUMAIN (1982), qui a réalisé une synthèse remarquable des théories et modèles de dynamique urbaine à travers l'étude empirique de l'évolution de la population des villes françaises depuis le début du XIXème siècle à nos jours.

La période que nous étudions débute en 1926 pour se terminer en 1975, date après laquelle, il n'est pas possible de connaître les effectifs de population par localités : cette période permet d'observer la constitution du réseau urbain actuel depuis sa naissance au début du siècle, à un moment où les villes pré-coloniales ont déjà amplement décliné.

A l'exception de 1975, toutes les données démographiques analysées sont issues de recensements administratifs ; précisons toutefois que nous avons effectué quelques redressements des résultats des dénombrements de 1965, en tenant compte de certaines des estimations ORSTOM établies pour la carte démographique de l'Atlas National (DUCHEMIN et TROUCHAUD, 1967).

Les résultats des recensements ont été actualisés afin d'obtenir des périodes décennales entre le comptage général de 1926 et le recensement général de la population de 1975 ; le principe des actualisations réalisées pour 1936 et 1965, a été de supposer un taux d'accroissement constant entre les deux estimations encadrant ces dates. Ces calculs ne portant que sur des périodes très courtes, cette hypothèse semble suffisante, même si elle est simplificatrice.

La qualité des données n'étant pas très bonne (voir chapitre 1.2.2.3), les analyses qui vont suivre ne s'appuieront que sur les faits démographiques majeurs, sans s'attarder sur des détails qui n'ont qu'une faible probabilité d'être significatifs.

L'ensemble urbain étudié est défini par les localités satisfaisant à la condition suivante : "Avoir dépassé le seuil des 5 000 habitants entre 1926 et 1975". Seul un critère démographique peut être utilisé si l'on veut avoir une définition homogène et praticable sur toute la durée de la période d'étude ; et il paraît plus cohérent de retenir pour définir l'échantillon de villes ⁽¹⁾ le même critère que celui sur lequel est centrée l'analyse de l'évolution de l'ensemble urbain, c'est-à-dire le critère démographique de taille des localités.

Ainsi défini, l'échantillon étudié comprend 5 localités en début de période, et s'accroît progressivement pour atteindre 93 centres en 1975 (2).

2.3.1. L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE VILLES

Le rythme de croissance rapide des villes a retenu l'attention de nombreux auteurs travaillant en Afrique Noire, et notamment en Côte d'Ivoire où le phénomène a atteint un niveau très élevé ; pourtant, la croissance de la population urbaine n'est pas exclusivement due à ce facteur, et l'augmentation du nombre de villes constitue un élément non

(1) Dans la suite de l'exposé, le terme de ville désignera systématiquement toute localité supérieure à 5000 habitants.

(2) Dans les quelques rares cas où une ville a vu sa population diminuer et passer en dessous de 5 000 habitants, cette ville est malgré tout conservée dans l'échantillon.

négligeable dans un pays comme la Côte d'Ivoire où le réseau actuel des villes est de constitution très récente.

Le tableau 2.8 précise le rôle de l'accroissement du nombre de villes dans la multiplication des villes et l'évolution de la population urbaine, pour chacune des cinq périodes décennales de 1926 à 1975 :

Tableau 2.8 - Apport des localités dépassant le seuil des 5 000 habitants -

Période	Nbre de localités dépassant 5000 hab. au cours de la période (1)	Pop. des localités dépassant 5000 habitants au cours de la période (2)	(1)/Nbre total de villes en fin de période (3)	(2)/Pop. des villes en fin de période (4)	(2)/Accroissement de la population urbaine au cours de la période (5)
1926-36	1	7 900	(16,7)	14,5	36,8
1936-45	4	24 500	(40,0)	21,3	40,5
1945-55	6	63 722	37,5	21,5	35,2
1955-65	30	226 100	65,2	25,3	37,9
1965-75	47	385 274	50,5	16,5	26,8

NB : Les () signalent des chiffres peu significatifs étant donné la faiblesse des effectifs.

Source : Recensements administratifs - RGP 1975.

Si l'on raisonne en termes de nombre de localités, la proportion des "nouvelles" villes, c'est-à-dire des localités ayant dépassé le seuil des 5 000 habitants au cours de la période, parmi l'ensemble des villes en fin de période décennale apparaît considérable : cette proportion dépasse 30 % pendant les trois dernières décennies, et atteint même le taux record de 65 % entre 1955 et 1965, au moment où la Côte d'Ivoire connaît un rapide démarrage du processus d'urbanisation. Le réseau actuel des villes ivoiriennes s'est donc constitué très rapidement ; les années cinquante marquent le début d'un processus de diffusion de l'urbanisation qui se poursuit depuis plus de vingt ans sans s'infléchir notablement.

Alors que les taux basés sur le nombre des villes marquent une nette rupture autour des années cinquante, les indices calculés sur la population

ne connaissent que des variations de faible amplitude tout au long de la période considérée. La proportion de population des nouvelles localités ne varie qu'entre 15 et 25 %, et l'apport de population par intégration d'unités nouvelles dans l'accroissement total de la population urbaine fluctue entre 27 et 40 % ; les taux de la décennie 1955-65 restent très élevés, mais la relative stabilité de la part de l'accroissement de population urbaine due à l'augmentation du nombre de villes mérite d'être signalée.

En effet, cette constance des taux révèle une certaine liaison entre le rythme de croissance des villes existantes et le rythme d'intégration de nouvelles populations urbaines : autrement dit, à l'échelle du pays, expansion démographique des villes existantes et diffusion de l'urbanisation suivent des évolutions très proches. Les manquements à cette règle, révélés par les écarts entre taux successifs, rendent compte de situations variées :

- de 1936 à 1945 (taux : 40,5 %) : seules deux des villes existantes connaissent un rythme de croissance élevé, toutes les autres localités de l'échantillon stagnant ou régressant. L'intégration de 4 nouvelles villes à croissance plus rapide contribue donc largement à l'accroissement global de la population urbaine ; la faiblesse des effectifs expliquant le niveau atteint par le taux.

- entre 1945 et 1955, le schéma s'infléchit, l'urbanisation évoluant plus nettement par concentration de la population dans les villes existantes, que par diffusion.

- quant aux deux dernières périodes d'urbanisation rapide, elles montrent deux modalités successives de l'urbanisation, l'intensité relative de l'apport de population par intégration de nouvelles localités étant dans un premier temps très élevé, et diminuant assez nettement par la suite.

La succession des situations décrites dans le tableau 2.8 montre ainsi que l'urbanisation ivoirienne s'est réalisée depuis 30 ans à la fois par diffusion d'un modèle de peuplement concentré, et par croissance de la population dans les villes existantes, ces deux modalités intervenant successivement pour 1/3 et 2/3 dans l'accroissement de la population urbaine nationale, avec un maximum d'intensité relative du processus de diffusion entre 1955 et 1965, au moment même où la croissance des centres urbains existants s'est accélérée.

La part de l'augmentation du nombre de localités dans l'accroissement global de la population ayant légèrement varié selon les périodes décennales, on peut se demander si les fluctuations d'intensité du phénomène se sont accompagnées de variations dans ses modalités.

La croissance du nombre de villes peut théoriquement résulter de deux phénomènes :

- un processus général de concentration de la population rurale dans les villages de plus en plus importants numériquement ;
- un processus sélectif, qui correspondrait à la croissance très rapide de quelques localités de petite taille.

Les figures 2.5a et 2.5b apportent quelques éléments d'appréciation sur l'existence de ces deux phénomènes au cours des deux dernières décennies, soit de 1955 à 1975, seules périodes pour lesquelles nous disposons des effectifs de population pour toutes les localités. Comme nous l'avons vu plus haut (chapitre 1.2.2.1.), les listes des localités ne sont pas exhaustives, en raison principalement de l'omission des campements liée à l'intervention des responsables politiques au moment de leur établissement ; ce facteur intervenant pour les trois listes de localités (les deux premières étant le fait des sous-préfets, et la deuxième étant soumise à leur approbation), les résultats peuvent être considérés comme comparables, même s'ils ne sont pas justes dans l'absolu.

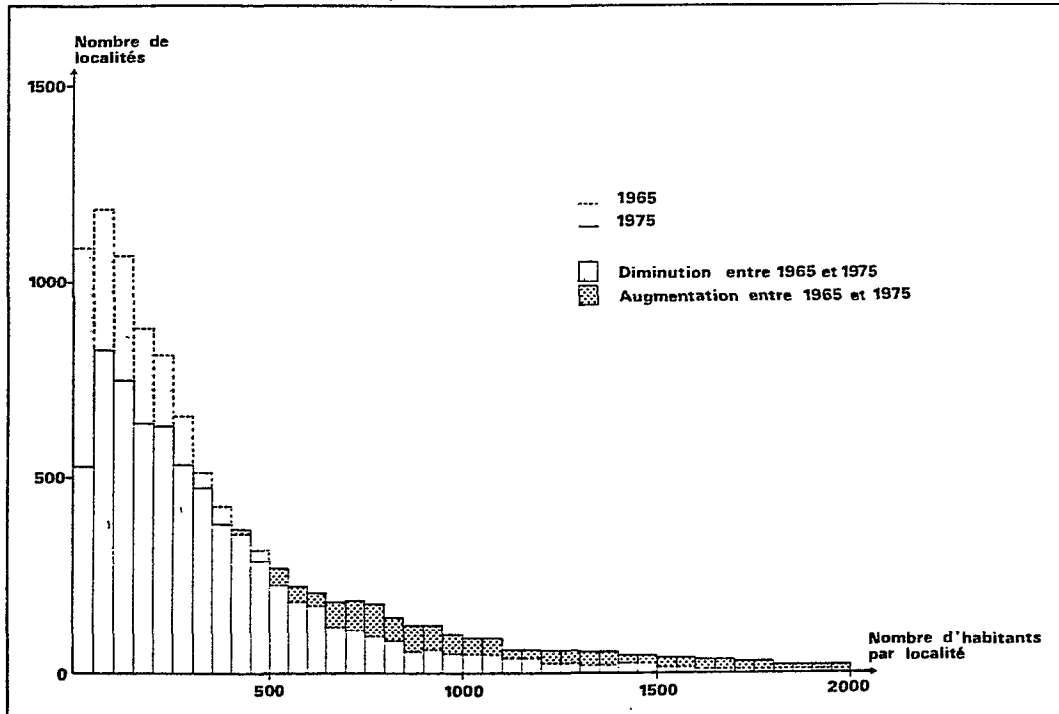
Ces réserves étant faites, on peut observer que :

- de façon continue depuis 1955, la population rurale se concentre de plus en plus dans des villages de grande taille, les villages peu peuplés (inférieurs à 5 000 habitants) se faisant plus rares ; il n'apparaît pas de différence notable d'intensité de ce phénomène entre 1955-65 et 1965-75.

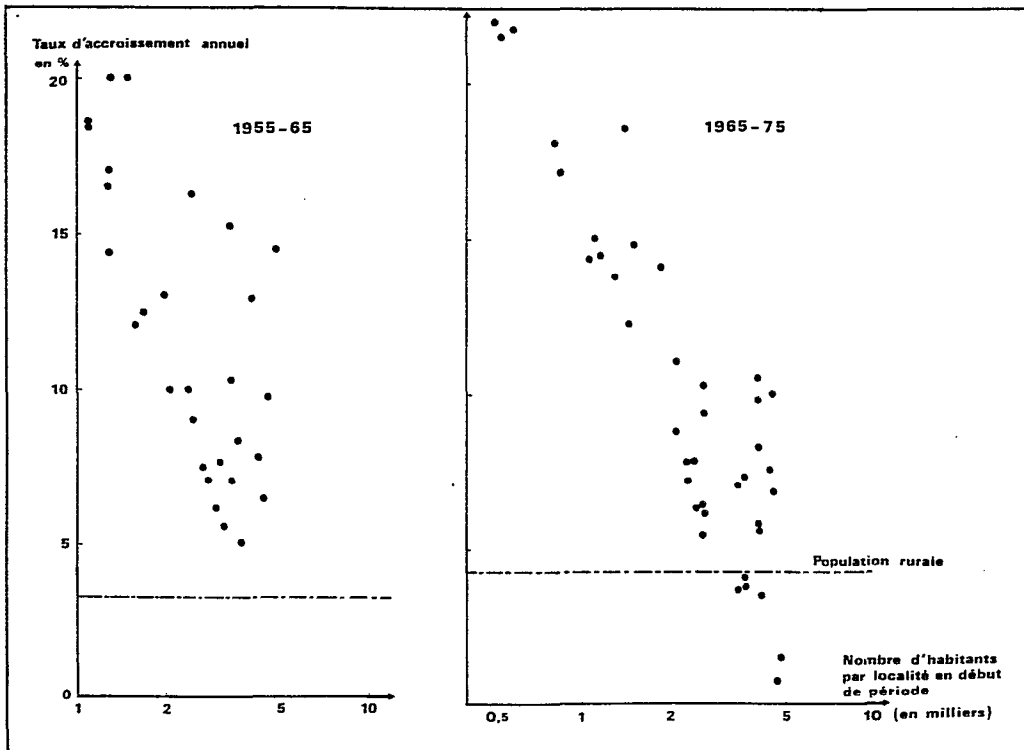
- la part relative des localités de moins de 2 000 habitants à croissance très rapide dans l'ensemble des localités dépassant 5 000 habitants au cours d'une période décennale est en diminution (45 % en 1955-65, 28 % en 1965-75) : ce résultat est tout à fait logique dans la mesure où le nombre de gros villages s'est accru entre les deux périodes. Mais dans leur allure générale, les deux graphiques de la figure 2.5b montrent les mêmes tendances, sans que l'on puisse discerner de transformation sensible : dans les 2 cas coexistent des villages de grande taille à taux

Figure 2.5 -

(a) Evolution de la répartition par taille des localités < 2 000 habitants, entre 1965 et 1975



(b) Taux d'accroissement et taille des localités dépassant 5 000 habitants en cours de période



de croissance inférieur à 10 %, et des petites localités à taux très élevé, pouvant dépasser 20 % par an.

Il n'existe donc pas d'évolution marquée dans les modalités de l'accroissement du nombre de localités de plus de 5 000 habitants : depuis 1955, un processus de concentration générale, et un processus sélectif, jouent conjointement ; le premier de ces facteurs entraîne naturellement une diminution relative du poids du second processus ; mais il n'est pas possible de conclure en termes d'intensité absolue de chacun des facteurs.

2.3.2. LA REPARTITION DES VILLES PAR TAILLE

Deux méthodes peuvent être employées pour analyser la hiérarchie des tailles des villes : une analyse par classes de taille, ou une analyse désagrégée de la répartition des tailles, ville par ville.

2.3.2.1. Analyse par classes de taille

Les villes de l'échantillon ont été réparties en 8 classes de taille : les seuils des classes suivent une progression géométrique respectant les seuils, mis en évidence au chapitre 2.1.3., de 5 000 et 10 000 habitants.

Les tableaux 2.9a et b précisent, pour 6 dates de 1926 à 1975 compris, la répartition des localités par classes de taille, en effectifs absolus et en pourcentage du nombre total de localités.

Un premier fait apparaît : la multiplication du nombre de localités supérieures à 5 000 habitants, notamment entre 1955 et 1975 où ce nombre est multiplié par six. Nous ne nous attarderons pas sur cette observation, qui a fait l'objet du chapitre précédent, mais examinerons la répartition de ces localités par taille.

On peut tout d'abord observer la coupure qui existe entre Abidjan et Bouaké (1), d'une part, et les autres villes ivoiriennes d'autre part :

(1) Abidjan et Bouaké sont respectivement, la 1ère et la 2ème ville de la Côte d'Ivoire en termes d'effectif de population.

à partir de 1945, et ce jusqu'en 1975, pour chaque date, une classe vide sépare deux localités du reste des villes ivoiriennes. Pour Abidjan, cette différenciation intervient dès 1936.

Tableau 2.9a - Répartition des villes par classes de taille (chiffres absolus) -

Date	<5000	5- 10 000	10- 20 000	20- 40 000	40- 80 000	80- 160 000	160- 320 000	>320 000	TOTAL
1926	-	5	-	-	-	-	-	-	5
1936	1	4	-	1	-	-	-	-	6
1945	2	6	-	1	1	-	-	-	10
1955	3	5	6	-	1	1	-	-	16
1965	1	27	12	4	-	1	-	1	46
1975	1	49	26	11	4	-	1	1	93

Tableau 2.9b - Répartition des villes par classes de taille (en % du nombre total de villes) -

Date	<5000	5- 10 000	10- 20 000	20- 40 000	40- 80 000	80- 160 000	160- 320 000	>320 000	TOTAL
1926	-	100	-	-	-	-	-	-	100
1936	16,7	66,6	-	16,7	-	-	-	-	100
1945	20,0	60,0	-	10,0	10,0	-	-	-	100
1955	18,7	31,3	37,5	-	6,3	6,2	-	-	100
1965	2,2	58,6	26,1	8,7	-	2,2	-	2,2	100
1975	1,1	52,6	28,0	11,8	4,3	-	1,1	1,1	100

Sources : Recensements administratifs - RGP 1975.

Trois phases apparaissent à la lecture de ces tableaux. Une première période, de 1926 à 1945 se caractérise par l'émergence d'Abidjan et de Bouaké, le reste de l'ensemble urbain étant relativement stable, sans croissance nette du nombre de villes, ni modification de leur répartition par taille. Aux alentours de 1955, s'amorce un nouveau phénomène : l'augmentation du nombre de villes et la croissance rapide des centres existants. Enfin, dans un troisième temps, ce phénomène, encore timide vers 1955, s'affirme : un ensemble hiérarchisé de villes se constitue réellement, évoluant par expansion démographique des centres urbains existants, et intégration de nouvelles petites villes.

Les résultats de 1965 et 1975 qui caractérisent cette dernière phase dans l'évolution de la hiérarchie urbaine montrent une stabilité remarquable : les deux lignes du tableau 2.9a relatives à ces années sont absolument identiques, compte tenu d'un décalage permanent d'une classe de taille. Le tableau 2.10 permet de cerner plus précisément le phénomène, en détaillant les changements de classe des localités entre 1965 et 1975.

Au cours de chaque période intercensitaire, la totalité des villes passent dans une classe de taille supérieure, ou restent dans la même classe : il n'existe aucun cas de ville passant dans une classe inférieure (en dehors des quatre cas marginaux de villes juste supérieures à 5 000 habitants qui passent juste en dessous de ce seuil). Les changements les plus fréquents se font pour la catégorie immédiatement supérieure. Seules trois exceptions entravent cette règle générale : il s'agit de deux créations de villes ex-nihilo ne répondant pas à la logique globale d'évolution de la hiérarchie des tailles de villes, Yamoussoukro et San Pédro, ainsi que d'Abidjan, dont le mode de croissance est également particulier du fait de sa fonction de capitale.

Le schéma d'évolution paraît donc relativement simple si l'on considère la répartition des localités par taille : constitution du réseau hiérarchisé en deux étapes : d'abord au niveau du sommet de la hiérarchie, puis au niveau de la base. Mais raisonner en termes de nombres de localités n'est pas suffisant, et il importe d'analyser la répartition de la population dans les différentes catégories de taille des localités (Tableau 2.11).

Si l'on considère les classes de taille les plus élevées à chaque époque, un double constat se déduit immédiatement :

- depuis 1936, le pourcentage de population vivant dans la première ville du pays (Abidjan) est tout à fait constant, se maintenant autour de 40 %. Ce taux de population urbaine concentrée à Abidjan est considérable et a souvent été mis en évidence : mais il faut insister sur l'ancienneté et la constance de ce taux.

- depuis une trentaine d'années, la part de population urbaine concentrée dans la deuxième ville du pays (Bouaké) diminue régulièrement :

Tableau 2.10 - Répartition des villes selon leur classe de taille
en 1965 et en 1975 (chiffres absolus) -

1975 1965	< 5000	5 000 à 10 000	10 000 à 20 000	20 000 à 40 000	40 000 à 80 000	80 000 à 160 000	160 000 à 320 000	>320 000
< 5 000	1	42	4	1	-	-	-	-
5 000 à 10 000	-	7	19	1	-	-	-	-
10 000 à 20 000	-	-	3	9	-	-	-	-
20 000 à 40 000	-	-	-	-	4	-	-	-
40 000 à 80 000	-	-	-	-	-	-	-	-
80 000 à 160 000	-	-	-	-	-	-	1	-
160 000 à 320 000	-	-	-	-	-	-	-	-
>320 000	-	-	-	-	-	-	-	1

Sources : Recensements administratifs - RGP 1975.

Tableau 2.11 - Répartition de la population urbaine par classe
de taille des villes (en % de la population
urbaine totale) -

Date	< 5000	5- 10 000	10- 20 000	20- 40 000	40- 80 000	80- 160 000	160- 320 000	>320 000	TOTAL
1926	-	100	-	-	-	-	-	-	100
1936	8,1	51,6	-	40,3	-	-	-	-	100
1945	8,2	32,7	-	19,1	40,0	-	-	-	100
1955	3,8	10,5	27,0	-	14,4	44,3	-	-	100
1965	0,3	19,2	18,8	12,3	-	9,5	-	39,9	100
1975	0,3	14,1	15,3	13,5	8,5	-	7,5	40,8	100

Sources : Recensements administratifs - RGP 1975.

ce taux a chuté de 19,1 % en 1945, à 7,5 % en 1975.

Globalement, les deux villes du sommet de la hiérarchie concentrent de moins en moins la population urbaine ; le réseau évolue essentiellement en faveur des villes moyennes et petites, et non au profit de la capitale et de Bouaké. On semble assister à la "maturation" d'un réseau hiérarchisé de localités, la multiplication des villes se réalisant en simultanéité avec une structuration régulière selon les classes de taille. Il n'apparaît pas d'indices de blocage dans l'évolution générale de la répartition par classes de taille des localités ivoiriennes, contrairement à ce qui est souvent affirmé : la primatie d'Abidjan, que l'on ne peut pas nier, doit plutôt être interprétée comme révélatrice d'un mécanisme de croissance marginal répondant à une logique supranationale, qu'être considérée comme la seule caractéristique du réseau urbain ivoirien, occultant tous les phénomènes relatifs aux villes numériquement moins importantes.

L'analyse de la distribution désagrégée, ville par ville, permet de lever les ambiguïtés liées à la méthode de classement par catégorie de taille et de préciser cette hypothèse de marginalité du mode de croissance d'Abidjan par rapport à la logique de l'évolution du réseau urbain ivoirien.

2.3.2.2. Analyse de la distribution des tailles des villes

Le fait que le nombre de villes varie grossièrement en sens inverse de leur taille a inspiré de nombreuses recherches visant à définir des lois rendant compte de ces liaisons entre taille et nombre de localités. Dès 1913, AUERBACH avançait l'hypothèse d'une règle de la taille selon le rang, que ZIPF a ensuite généralisée sous la forme : " $r \times p_q = K$ ", q étant une constante voisine de 1, K la population de la plus grande ville, r le rang de la ville dans la série des villes classées par taille, et P la population de cette même ville.

Cette règle rang-taille correspondant à une distribution linéaire des tailles des villes en fonction de leur rang sur une échelle bilogarithmique, de nombreux auteurs ont testé la qualité de l'ajustement des distributions observées à une distribution logarithmique tronquée. Ainsi, en 1961, BERRY a étudié les distributions des tailles des villes de 38 pays, et a conclu à l'existence de trois modèles de distribution (un modèle

log-normal, un modèle primatial, et un modèle intermédiaire), et à la tendance générale au niveau mondial vers le modèle log-normal. La littérature, essentiellement anglo-saxonne, ne manque pas sur ce sujet : les modèles de courbes permettant d'ajuster les distributions des tailles des villes sont multiples, il est souvent possible de retenir plusieurs modèles pour ajuster une seule distribution, avec des résultats aux tests de qualité de l'ajustement tout aussi positifs.

De plus, ce type de recherche n'a débouché jusqu'ici sur aucune règle d'interprétation des formes de distribution observées, et les travaux visant à développer des modèles de croissance urbaine à partir de l'étude des distributions des tailles de villes se révèlent particulièrement décevants et peu convaincants.

Compte tenu de ce qui précède, les quelques observations sur la distribution des tailles des villes ivoiriennes ne doivent pas être interprétées comme une contribution supplémentaire à ce courant de recherche ; il s'agit uniquement de décrire l'évolution de l'ensemble des villes ivoiriennes dans une de ses dimensions, la répartition des localités par taille, avant de rechercher les composantes dynamiques de cette évolution.

Nous avons porté les populations des localités supérieures à 5 000 habitants classées par taille décroissante sur un papier logarithmique, pour les années 1926-1936-1945-1955-1965 et 1975 (figure 2.6) : cette représentation présente l'avantage d'être plus lisible au niveau des villes les plus importantes numériquement, qu'une représentation sur un papier semi-logarithmique.

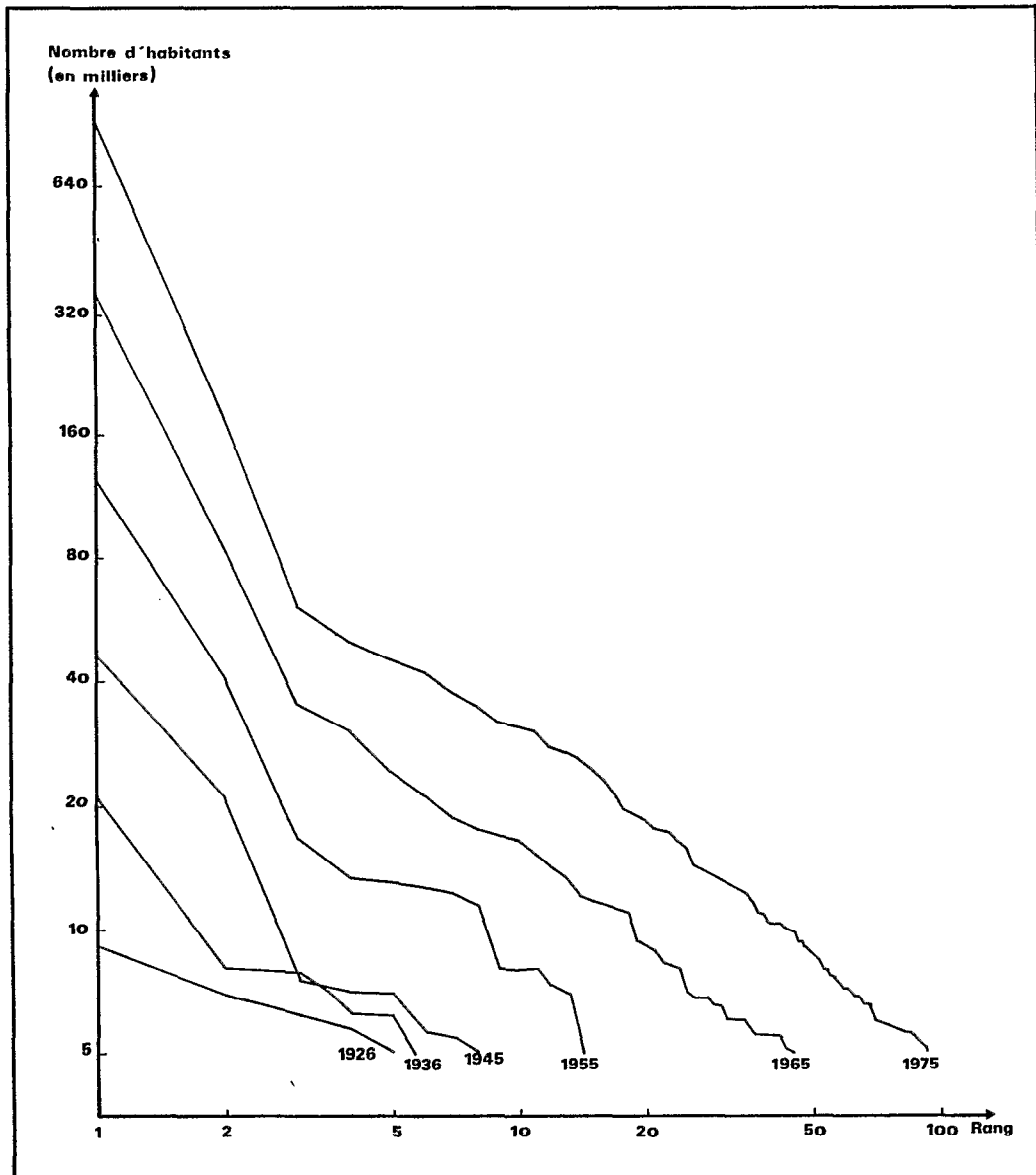
Etant donné l'imprécision relative des données démographiques utilisées, il ne faut considérer que les grandes lignes du graphique, et ne pas s'attacher à des détails ne révélant souvent que des erreurs de dénombrement.

Compte tenu de cette observation, la figure 2.6 met en évidence plusieurs phénomènes majeurs :

* en 1926, c'est-à-dire au tout début de la constitution du réseau urbain actuel, la distribution apparaît tout à fait régulière.

* la primatie d'Abidjan s'affirme dès 1936, et demeure au cours des années qui suivent, en s'affirmant progressivement. Le tableau 2.12

Figure 2.6 - Distribution des tailles des localités supérieures à 5 000 habitants - 1926 à 1975



Sources : Recensements administratifs - RGP 1975.

permet de préciser cette observation : le rapport $P1/P2$ (1) augmente de façon continue depuis 1945, de même que le rapport entre la population d'Abidjan et la population des 9 villes suivantes ($P1/(P2 \text{ à } P10)$). Il faut toutefois noter que l'importance relative des deux premières villes connaît une évolution particulière entre 1936 et 1945 : le "décollage" d'Abidjan est plus précoce (1936), mais un rattrapage se réalise pendant la décennie suivante, Bouaké connaissant alors un rythme de croissance très rapide. Ce n'est qu'à partir des années cinquante que l'on observe une linéarisation de la distribution de la première à la troisième ville du pays.

* les phases de l'évolution du réseau urbain décrites succinctement à partir des tableaux de répartition par classes de taille se retrouvent sur le graphique, et le phénomène peut être détaillé :

- début des années 1930 : croissance très forte d'Abidjan, suivie une dizaine d'années plus tard par la deuxième ville ivoirienne, c'est-à-dire Bouaké.
- jusqu'à la fin des années quarante, les autres villes du pays voient leur population stagner : les parties inférieures des distributions de 1926-1936 et 1945 sont tout à fait voisines, et n'évoluent pas sensiblement ni en niveau, ni en pente.

Tableau 2.12 - Evolution relative de la population abidjanaise (1926 à 1975) -

Date	$P1 / P2$	$P1/P2$ à $P10$
1926	1,5	-
1936	2,7	-
1945	2,1	0,7
1955	3,1	0,9
1965	4,2	1,3
1975	5,4	1,8

$P1$ = Population d'Abidjan -
 Pn = Population de la Nème localité,
classée par rang de taille.

- la courbe de 1955 se distingue tout à fait des distributions antérieures si l'on considère le niveau général de la distribution :

(1) $P1/P2$: Population de la ville la plus peuplée/population de la deuxième ville.

la croissance démographique ne concerne plus uniquement les deux premières villes, mais l'ensemble des villes ivoiriennes. Mais on observe également une accentuation de la forme en "S", déjà décelable sur la distribution de 1945 : les villes comprises entre 8 000 et 13 000 habitants sont légèrement "sur-représentées" par rapport aux localités des tailles encadrantes. Ce qui laisse supposer que les taux de croissance ont été très différenciés durant cette période, au cours de laquelle peu de localités ont passé le seuil des 5 000 habitants.

- enfin, les distributions de 1965 et 1975 se démarquent par leur régularité ; toutes deux montrent une juxtaposition de deux alignements, l'un concernant les 3 premières villes, l'autre étant déterminé par le reste de la distribution. La forme en "S" disparaît totalement, grâce à l'apport de nombreuses nouvelles localités et à la régularisation de la courbe autour de 10 000 habitants.

Entre 1965 et 1975, la seule évolution notable est le renforcement de l'écart entre Abidjan et Bouaké ainsi qu'entre ces 2 villes et le reste des localités ivoiriennes ; par contre, la stabilité de la partie inférieure de la distribution est remarquable, la faiblesse des différences apparentes ne pouvant être considérée comme statistiquement significative.

Ainsi, l'évolution des distributions des tailles des villes ivoiriennes au cours d'un demi-siècle permet de préciser les différentes phases de l'élaboration de la hiérarchie urbaine observable en 1975. Mais ce n'est que par l'étude des taux de croissance selon la taille des villes que pourront être vérifiées les hypothèses énoncées plus haut et que pourra être approchée la dynamique du réseau urbain ivoirien. Ce point fera l'objet du prochain chapitre.

Mais auparavant, nous voudrions revenir sur un point particulier de la distribution des tailles des villes ivoiriennes, qui a fait l'objet de nombreux commentaires : il s'agit du phénomène de "primatie". Concept introduit par JEFFERSON en 1939 (1), repris par BERRY, il a été abondamment employé par les auteurs travaillant sur les réseaux urbains africains (voir CLARKE, 1972), qui l'ont souvent considéré comme l'unique descrip-

(1) JEFFERSON (M), 1939. The law of Primate City. Geographical Revue, n° 29, pp. 226-232.

teur des hiérarchies urbaines de cette région du monde. En fait, deux aspects doivent être considérés : l'écart de taille entre la première ville et la ou les suivantes, et le pourcentage de population urbaine concentrée dans cette ville. La combinaison variable de ces deux caractéristiques rend compte de formes très différentes des distributions, et donc de dynamiques du réseau très variables. De ce point de vue, la situation de la Côte d'Ivoire est très caractéristique : l'écart de taille entre Abidjan et les grandes villes est très important et s'accroît, tandis que la concentration de la population urbaine à Abidjan est remarquablement constante, comme nous venons de le voir ci-dessus. Ce qui signifie que l'ensemble des villes se développe dans le même temps qu'Abidjan continue de croître à un rythme toujours plus rapide que les autres grandes villes ivoiriennes : la croissance d'Abidjan n'a pas empêché la constitution de ce réseau démographiquement hiérarchisé de villes dans l'intérieur du pays. Cette double caractéristique de l'évolution de la distribution des tailles des villes ivoiriennes montre clairement que les facteurs d'évolution ne sont pas du même ordre pour la capitale et pour le reste du pays : si tel n'était pas le cas, les conséquences de la primatie d'Abidjan sur l'expansion démographique des autres villes du pays auraient été bien plus marquées.

2.3.3. CROISSANCE ET TAILLE DES VILLES

La forme de la distribution des tailles des villes évolue sous l'influence de deux facteurs : les taux de croissance des villes existantes, et le taux d'apparition de nouvelles villes franchissant le seuil minimal de population. Nous avons analysé plus haut, (chapitre 2.3.1.) les modalités de ce dernier facteur ; il convient maintenant de préciser les modes de croissance des villes en fonction de leur taille au cours des cinq périodes décennales de 1926 à 1975.

Etant donné la faiblesse numérique de l'échantillon des villes étudiées, nous ne chercherons pas à établir des lois significatives des relations entre rythme de croissance et taille des localités, et nous nous en tiendrons à la vérification des hypothèses émises au chapitre 2.3.2.

Si l'on considère, dans un premier temps, le taux d'accroissement annuel moyen des villes par classes de taille (tableau 2.13), on peut remarquer que :

- jusqu'en 1955, seules les localités supérieures à 20 000 habitants connaissent des taux d'accroissement élevés : il s'agit de Bouaké et Abidjan.

- à partir de 1955, apparaissent des taux de croissance importants pour les petites villes ivoiriennes, légèrement plus élevés pour les villes inférieures à 10 000 habitants que pour les villes immédiatement plus importantes ; le taux maximum est détenu par les villes de 5 000 à 10 000 habitants entre 1955 et 1965.

- l'écart des taux de croissance entre Abidjan et Bouaké reste constant depuis une vingtaine d'années (1955 à 1975) ; par contre, l'écart entre le taux moyen de croissance de l'ensemble des villes hormis la capitale et le taux d'accroissement d'Abidjan tend à diminuer.

Tableau 2.13 - Taux d'accroissement annuel moyen des villes par classe de taille (en %) (*)

Période	5 000 à 10 000	10 000 à 20 000	20 000 à 40 000	40 000 à 80 000	80 000 à 160 000	160 000 à 320 000	> 320 000	Taux moyen (y com- pris Abidjan)	Taux moyen (non compris Abidjan)
1926- 1936	3,5	-	-	-	-	-	-	3,5	0,3
1936- 1945	3,5	-	8,5	-	-	-	-	5,5	3,5
1945- 1955	2,7	-	6,5	10,7	-	-	-	7,5	4,3
1955- 1965	8,7	5,2	-	7,4	10,8	-	-	8,7	6,6
1965- 1975	7,0	6,1	6,1	-	7,8	-	10,3	8,6	7,2

(*) . la classe de taille est celle définie par la population des localités en début de période.

. si l'on note P_i^j la population de la ville i appartenant à la classe j , le taux de la classe j est égal au taux d'accroissement de : $(\sum_1^k P_i^j)$, la classe j comprenant k localités en début de période.

Cette première approche des taux de croissance montre l'existence d'une certaine différenciation des taux de croissance en fonction des classes de taille des localités, et justifie l'examen des taux de croissance par taille de villes, sous une forme désagrégée ville par ville. La figure 2.7 présente la série des graphiques correspondants à chacune des périodes.

Un premier constat peut être établi immédiatement : il n'existe pas de corrélation stricte entre la taille des localités et leur taux d'accroissement annuel, quelle que soit la période considérée, comme le confirme le niveau des coefficients de variation présentés dans le tableau 2.14.

Aucun des deux schémas de liaison entre taille et taux de croissance communément admis ne s'observe intégralement sur l'exemple ivoirien ; ni la loi de l'effet proportionnel selon laquelle l'accroissement de population ($P_{t+n} - P_t$) est proportionnelle à la population en début de période (P_t) pour toutes les villes ; ni la corrélation linéaire positive entre taux d'accroissement et effectif de population en début de période.

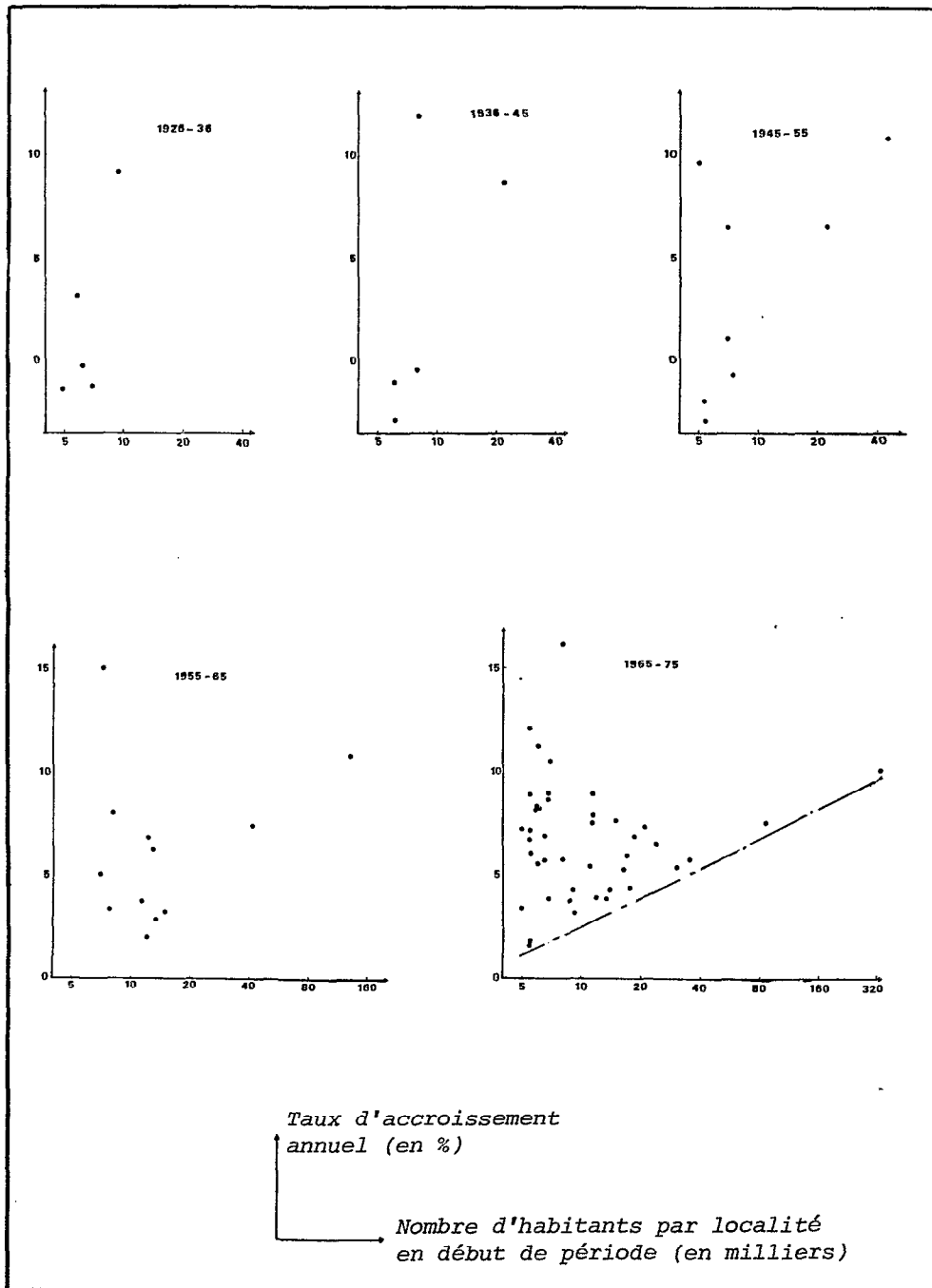
On peut toutefois faire trois observations :

- à partir de 1955, aucune localité n'a un taux d'accroissement négatif, alors que ce cas est relativement fréquent pour la période antérieure.

- ce sont les plus petites villes (< 10 000 habitants) qui ont les taux de croissance les plus variés, et atteignent les taux les plus élevés.

- les taux minimaux pour chaque classe de taille de villes croissent avec le logarithme de cette taille : ce phénomène apparaît nettement pour la période la plus récente, et a été souligné par une droite sur le graphique correspondant. Le rythme de croissance des localités n'est donc pas totalement indépendant de leur taille : l'augmentation des taux avec la taille des villes, bien que moins rapide que s'il s'agissait d'une liaison linéaire, peut être aisément observée sur les graphiques semi-logarithmiques. En raison de la composition de l'échantillon de villes (beaucoup de villes de petite taille) et de la variabilité plus grande des taux dans les localités de moindre importance démographique, cette liaison n'apparaît pas au niveau du calcul de corrélation linéaire, mais n'en demeure pas moins une réalité tangible pour la période 1965 à 1975, comme en témoigne l'augmentation des taux de croissance minimaux avec la taille des localités (figure 2.7).

Figure 2.7 - Taux d'accroissement des localités selon la taille ($\geq 5\ 000$ habitants en début de période)



Ces observations révèlent pour la fin de la période étudiée un processus à deux composantes aux effets contradictoires. D'une part l'augmentation du taux minimal de croissance avec la taille des villes conduit à une concentration de la population urbaine dans les villes les plus grandes ; d'autre part, le niveau très élevé des taux de croissance de certaines petites villes tend à contrer cet effet de concentration et à régulariser la distribution des tailles des villes. C'est ce double processus, combiné à l'apparition d'un taux important de nouvelles villes qui explique la stabilité de la distribution, qui conserve la même forme entre 1965 et 1975 avec une simple translation vers le haut (figure 2.6), et non une homogénéisation des taux de croissance indépendamment de la taille des localités, comme on aurait pu le supposer un peu hâtivement.

Tableau 2.14 - Moyennes et coefficients de variation des taux d'accroissement annuels des villes par classe de taille (*) -

Période	5- 10 000	10- 20 000	20- 40 000	40- 80 000	80- 160 000	160- 320 000	>320 000
1926-36	+1,9 (206)	-	-	-	-	-	-
1936-45	+1,8 (318)	-	+8,5	-	-	-	-
1945-55	+1,9 (238)	-	+6,5	+10,7	-	-	-
1955-65	+7,9 (58)	+5,1 (62)	-	+7,4	+10,8	-	-
1965-75	+6,7 (53)	+5,9 (28)	+6,2 (12)	-	+7,5	-	+10,3

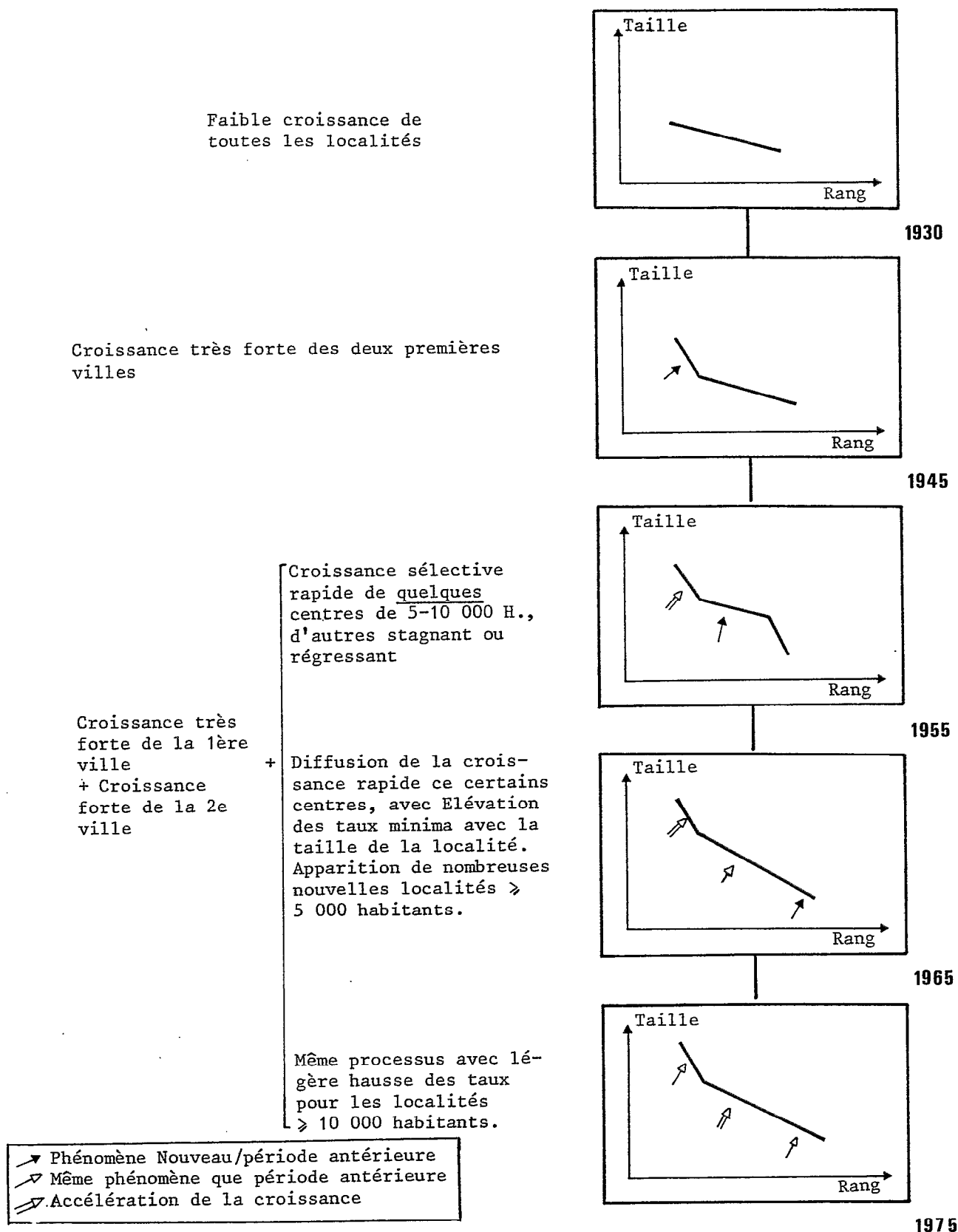
(*) : coefficient de variation = $\frac{\sigma_x}{\bar{x}}$, exprimé en %.
(σ_x = écart-type ; \bar{x} = moyenne)

NB : les moyennes des taux diffèrent des taux moyens par classes de taille, du fait du mode de calcul de la moyenne, sans pondération basée sur l'effectif de population.

Le tableau 2.14 ci-dessus permet de préciser les relations entre taille et rythme de croissance pour les villes petites et moyennes :

- avant 1955, les rythmes de croissance sont sans rapport avec la

Figure 2.8 - Schéma dynamique de la hiérarchie urbaine



taille des villes ; cette liaison ne devient visible que pour les deux dernières décennies.

- la variabilité des taux d'accroissement évolue en sens inverse de la taille des villes pour la période 1965-1975, ce qui laisse supposer l'existence d'un processus cumulatif, généralement qualifié d'auto-corrélation temporelle des taux de croissance (PUMAIN, 1982, pp. 137-141) ; à défaut d'un réel calcul de l'intensité de ce facteur vu le petit nombre de localités, nous avons vérifié analytiquement la validité de cette hypothèse : il y a une relation certaine entre les taux de croissance de la période 65-75 et ceux de la période antérieure.

- l'existence des quelques irrégularités dans la croissance des villes en fonction de leur taille ne doit pas masquer un fait essentiel, tout particulièrement pour les villes du bas de la hiérarchie urbaine : la dissymétrie des croissances, liée à la sélectivité des facteurs responsables de l'expansion démographique des villes. L'étude des types de croissance des villes (chapitre 2.5) permettra d'approfondir cette question. Mais avant d'aborder cette démarche analytique, nous pouvons d'ores et déjà établir un schéma dynamique de la hiérarchie urbaine ivoirienne synthétisant les observations relatives à la forme de la distribution, à l'intégration de nouvelles villes et à la croissance des villes existantes.

2.3.4. SCHEMA DYNAMIQUE DE LA HIERARCHIE URBAINE

La figure 2.8 retrace les grandes étapes de la constitution du réseau urbain ivoirien, sous deux aspects :

- les périodes de croissance ;
- les formes schématiques de la distribution des tailles des villes.

Nous ne reviendrons pas sur les éléments constitutifs de cette synthèse, commentés analytiquement dans les pages qui précèdent. Par contre, ce schéma des modalités de l'évolution de la hiérarchie urbaine en Côte d'Ivoire suscite deux questions qui seront évoquées successivement : l'existence de similitudes avec des schémas déjà connus, et l'évolution du processus depuis 1975.

L'étude des formes du processus d'urbanisation en Côte d'Ivoire ne permet pas d'établir des modèles d'évolution du fait de la faiblesse

conjointe du nombre de localités et de la durée d'observation ; seule la multiplication des études de cas empiriques du même type autoriserait des conclusions plus générales. Toutefois, le cas ivoirien constitue un exemple, caractéristique d'une phase d'urbanisation rapide en Afrique de l'Ouest à partir d'un réseau urbain quasi-inexistant et mérite d'être confronté aux lois déjà établies en matière de dynamique urbaine.

Cette confrontation met en évidence deux phénomènes :

- les caractéristiques de la croissance urbaine ivoirienne pendant les deux dernières décennies semblent confirmer les règles avancées par Denise PUMAIN pour décrire les phases d'urbanisation rapide : "élévation des taux de croissance avec la taille des villes, jointe à une diminution de la variance de ces taux" - (PUMAIN, 1982, p. 144). Les graphiques mettant en relation taille et taux de croissance des localités ivoiriennes ont bien montré ce processus, avec une réserve : ce n'est pas la moyenne des taux par classes de taille qui s'élevait avec la taille, mais les minima des taux de chaque classe. Cette différence entre la règle basée sur la moyenne et celle observée sur l'exemple ivoirien tient vraisemblablement au petit nombre de localités étudiées dans l'échantillon, et à l'ampleur de la variance des taux parmi les villes de petite taille : les variances observées en Côte d'Ivoire sont nettement supérieures à celles calculées par Denise PUMAIN sur les villes françaises. Ce qui signifie que le processus de sélectivité de la croissance est très marqué en Côte d'Ivoire : nous reviendrons sur cette question dans les deux chapitres qui suivent.

- de même, l'apparition du phénomène d'auto-corrélation temporelle "expression de l'effet d'un développement économique rapide sur la forme de la hiérarchie urbaine" (PUMAIN, 1982, p. 139) se retrouve en Côte d'Ivoire, durant les vingt dernières années étudiées, période à laquelle le pays a connu un démarrage économique très rapide.

Les similitudes entre l'étude empirique du cas ivoirien et les observations établies à partir d'études approfondies de la dynamique urbaine des pays développés nous paraissent devoir être signalées. Il ne s'agit pas de conclure à une universalité des processus et des mécanismes de l'urbanisation, mais de souligner l'existence de règles d'évolution des systèmes urbains considérés sur un plan démographique : au delà des

différences bien connues de genèse de l'urbanisation, s'observent des lois relatives à la dynamique de la population des villes envisagées dans un cadre systémique. Ce constat nous paraît être l'acquis méthodologique récent le plus important en matière de recherche urbaine : il marque un tournant réel par rapport aux théories antérieures qui, basées sur l'analyse des distributions des tailles des villes, s'étaient concentrées sur la mise en évidence des différences et sur la recherche des facteurs pouvant les expliquer, occultant ainsi les mécanismes généraux.

En dépit des réserves que l'on peut mettre sur l'étude de cas du réseau urbain ivoirien (données démographiques de qualité variable, faible taille de l'échantillon, et faible durée d'observation), il paraît tout de même significatif que les résultats obtenus n'infirmement les acquis théoriques les plus récents de la dynamique des villes.

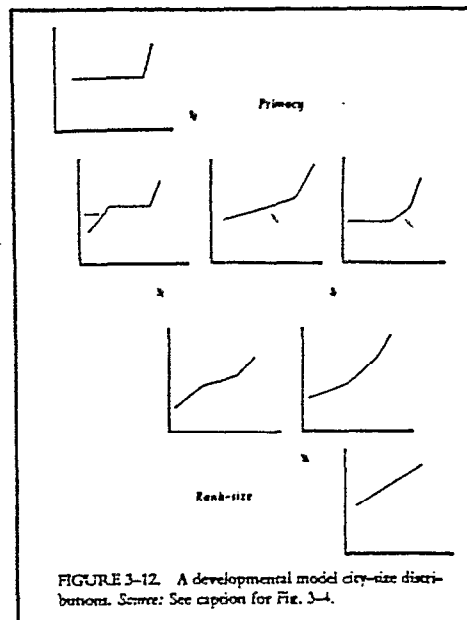
Le terme de l'ensemble de nos analyses est 1975, dernière date pour laquelle il existe un recensement démographique exhaustif de la population ivoirienne. Face au schéma dynamique établi jusqu'à cette date, la question qui se pose est son évolution pour les dix années écoulées depuis. Bien que la similitude du schéma observé en Côte d'Ivoire avec les premières phases du modèle proposé par BERRY (figure 2.9) apparaisse très clairement, il serait très hasardeux de conclure à la validité de ce modèle en Côte d'Ivoire et de l'adopter pour établir des perspectives d'évolution depuis 1975 ou pour un proche avenir.

Par contre, il est probable que la forme de la hiérarchie des tailles des villes n'a pas subi de transformation majeure depuis 1975 : depuis la poussée urbaine des années cinquante, l'évolution de l'armature urbaine s'est sensiblement fixée, tant dans son rythme que dans ses modalités. Aucun bouleversement similaire à ceux rencontrés au milieu de ce siècle ne s'est produit en matière de développement démographique du réseau urbain ; en se complexifiant, la hiérarchie urbaine connaît automatiquement des mouvements de moindre ampleur. La raison en est simple, si l'on considère les facteurs possibles de transformation de cette hiérarchie des villes classées par taille, c'est-à-dire les facteurs de croissance démographique des localités : l'accroissement naturel, les migrations, et l'extension spatiale. Seul le deuxième de ces facteurs peut avoir un rôle de premier plan dans la dissymétrie des croissances urbaines ; les immigrants vers les villes n'étant pas en nombre illimité,

il est normal que l'effet des migrations soit moins important dans un contexte de réseau urbain étoffé, que dans le cas contraire, et ne puisse aboutir dans ce cas à un renversement de situation.

En conséquence, l'hypothèse d'un maintien de la forme de la hiérarchie de 1975 à nos jours et des mécanismes de la dynamique urbaine paraît tout à fait plausible, la seule évolution étant la translation de la courbe compte tenu de l'apparition de nouvelles localités, et son élévation résultant de la croissance démographique des villes en l'espace de 10 ans : tous les facteurs de croissance de l'armature urbaine mis en évidence entre 1965 et 1975 ont joué également depuis 1975, avec toutefois de légères différences dans leurs intensités respectives. Seule une analyse de l'évolution récente des mouvements migratoires peut permettre de les déceler, aucune conclusion plus précise ne pouvant être attendue du schéma prévalant jusqu'en 1975 que la continuation de la hiérarchie observée en 1975.

Figure 2.9 - Modèle de Berry -



Source (Rep) : BERRY et HORTON, 1970, p. 73.

2.4. ASPECTS SPATIAUX DE LA CROISSANCE URBAINE

Les éléments d'analyse de la dynamique démographique des villes ivoiriennes qui précèdent n'ont absolument pas fait référence à la dimension spatiale du phénomène ; dans un premier temps l'ensemble du raisonnement a été mené en termes statistiques uniquement.

Il importe maintenant d'intégrer la composante spatiale afin de compléter et éclairer les schémas exposés plus haut ; après avoir analysé l'évolution de la distribution spatiale des centres urbains classés par taille, nous nous intéresserons plus particulièrement aux relations entre rythme de croissance et localisation relative par rapport aux autres villes, et aux liaisons entre urbanisation et concentration des populations rurales.

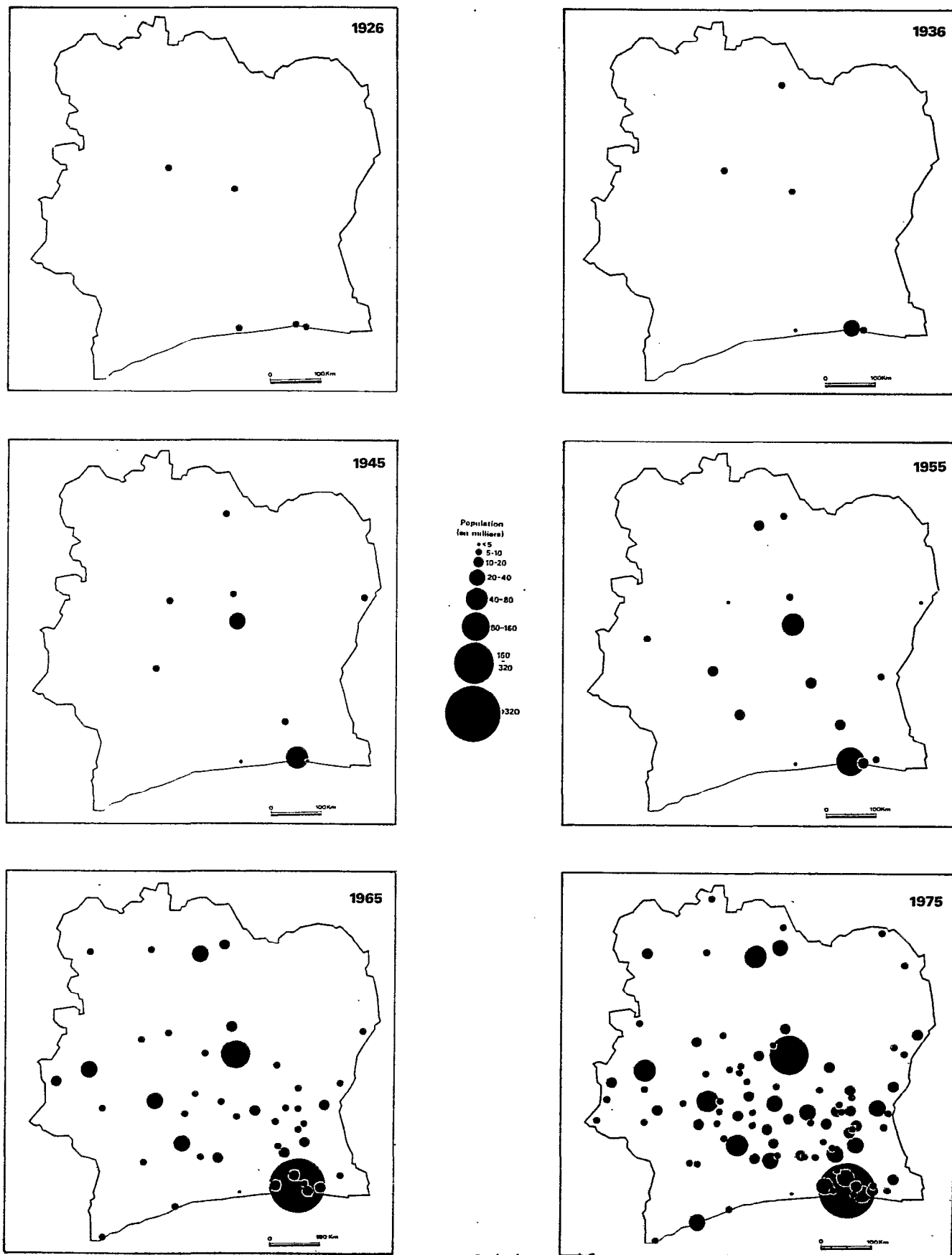
2.4.1. L'EVOLUTION DE LA DISTRIBUTION SPATIALE DES VILLES

La série de cartes 2.4 retrace l'évolution de la répartition des villes ivoiriennes classées par taille depuis 1926. Nous n'insisterons pas sur la caractéristique principale de l'urbanisation en Côte d'Ivoire déjà évoquée en 2.2. : la majeure partie des villes ivoiriennes est concentrée dans la moitié sud du pays, en zone forestière. Outre ce constat bien connu, plusieurs observations peuvent être faites :

- Jusque vers les années quarante, les "foyers" d'urbanisation sont situés sur le littoral ou dans la moitié nord du pays : ce n'est qu'en 1955 que des concentrations importantes de population apparaissent dans le sud forestier. Le maillage constitué par ces villes comptant entre 10 et 20 000 habitants y est remarquablement régulier, avec à chaque extrémité est et ouest une ville légèrement moins importante (respectivement 8 000 et 7 000 habitants).

- La période suivante, 1955-1965, se caractérise par la multiplication des centres urbains dans le quart sud-est du pays ; en fin de période, cette zone montre un ensemble de villes numériquement important, mais peu différencié si l'on considère la taille des localités. Quant au reste du

Carte 2.4 - Les localités urbaines par classes de taille - 1926 à 1975



Sources : Recensements administratifs - RGP 1975.

pays, il se distingue par la dispersion des localités de plus de 5 000 habitants, qui y sont toujours rares ; la population urbaine de ces zones septentrionales et occidentales est concentrée dans quelques localités pouvant atteindre plus de 20 000 habitants en 1965.

- La situation en 1975 ne présente pas de différence fondamentale avec l'état antérieur, mais révèle toutefois une augmentation des localités de petite taille dans la partie ouest de la zone forestière, où la hiérarchisation du réseau est plus nette que dans la partie est, et l'apparition de deux localités de grande taille (Yamoussoukro et San Pédro).

Les facteurs principaux de l'organisation spatiale des villes ivoiriennes apparaissent très clairement à travers la série des cartes :

- La fonction administrative des localités a longtemps déterminé la localisation des premiers centres urbains.

- L'essor des cultures de plantations dans le sud forestier : à l'origine de la concentration des villes dans le sud-forestier, ce facteur explique également le déplacement récent vers l'ouest du phénomène d'urbanisation.

- Enfin, le rôle structurant des voies de communication est révélé par les dispositions linéaires des séries de villes : la carte de 1965 constitue de ce point de vue un "cas d'école", le phénomène étant d'autant plus net que le réseau de communication est peu développé.

Nous verrons dans le chapitre suivant dans quelle mesure ces facteurs ont pu dépasser le stade de facteurs structurants, pour atteindre celui de facteurs responsables de l'urbanisation.

A côté de ces éléments responsables des grands traits de la distribution spatiale des villes ivoiriennes, quelques caractéristiques générales méritent d'être signalées. En premier lieu, apparaît l'inertie croissante du réseau localisé des villes classées par taille : l'image de la distribution spatiale des villes semble d'autant plus stable que le réseau est complexe, ou, en d'autres termes, que le nombre de villes est élevé. Ce degré de stabilité reste toutefois bien inférieur à celui de la distribution des villes simplement classées par rang de taille. Une stabilisation de la forme de la distribution peut masquer une évolution de la répartition spatiale des villes.

D'autre part, la localisation des villes en fonction de leur taille permet d'observer l'influence de la primatie d'Abidjan. Il est clair que, même si la concentration d'une grande partie de la population urbaine à Abidjan s'est accompagnée du développement d'un ensemble de villes hiérarchisées par taille, elle a par contre sensiblement influencé et déséquilibré localement la répartition spatiale des centres urbains : ainsi les localités dépassant 40 000 habitants en 1975 sont toutes situées à plus de 300 km d'Abidjan.

L'image du réseau urbain en 1975 révèle, au delà de la variabilité des niveaux d'urbanisation, des types de peuplement urbain bien différenciés selon les régions, qui peuvent se résumer ainsi :

- Concentration de la population urbaine dans quelques unités de grande taille dispersées - (Nord).
- Réseau relativement dense et nettement hiérarchisé - (Sud-ouest).
- Réseau très dense, sans nette structuration des tailles des localités - (Sud-est).

2.4.2. LOCALISATION ABSOLUE ET LOCALISATION RELATIVE : CREATION D'UNE ANAMORPHOSE GEOGRAPHIQUE

Intégrer la composante spatiale dans une analyse de la dynamique d'un réseau urbain peut s'envisager selon deux approches : il peut être question soit de la répartition de la croissance des villes au sein du pays, soit de la distribution des taux de croissance des localités selon leur situation relative, par rapport aux autres villes également en évolution. Avant d'aborder ce deuxième aspect de la question, de nature systémique, qui sera privilégié dans ce chapitre, rappelons les principaux traits de la répartition absolue des taux de croissance urbains :

- Hormis Bouaké, les villes de savane n'ont jamais connu de rythmes de croissance très soutenus, à l'exception de Korhogo entre 1945 et 1955 : c'est au sein de la zone forestière ou en bordure de cette dernière que s'observent les taux de croissance les plus élevés, quelle que soit la période considérée.

- Le regroupement zonal des taux tel qu'il vient d'être défini à

l'échelle du pays entier s'efface complètement si l'on raisonne à un niveau plus fin : à l'intérieur de la zone de forêt, coexistent les taux les plus élevés et les taux les plus bas à chaque époque.

C'est ce dernier constat qu'il convient de préciser : aucune tache de croissance urbaine homogène n'apparaissant dans la zone forestière, on peut bien sûr rechercher des explications dans les caractéristiques économiques, géographiques etc... spécifiques de chaque ville. C'est à ce genre de raisonnement que conduit l'analyse rétrospective de la croissance urbaine de chacune des villes ; avant d'aborder une analyse longitudinale (chapitre 2.5) de la croissance des centres urbains, il nous paraît important de s'interroger sur un deuxième type d'explication, relatif à la situation relative des villes entre elles au sein d'un système urbain en développement.

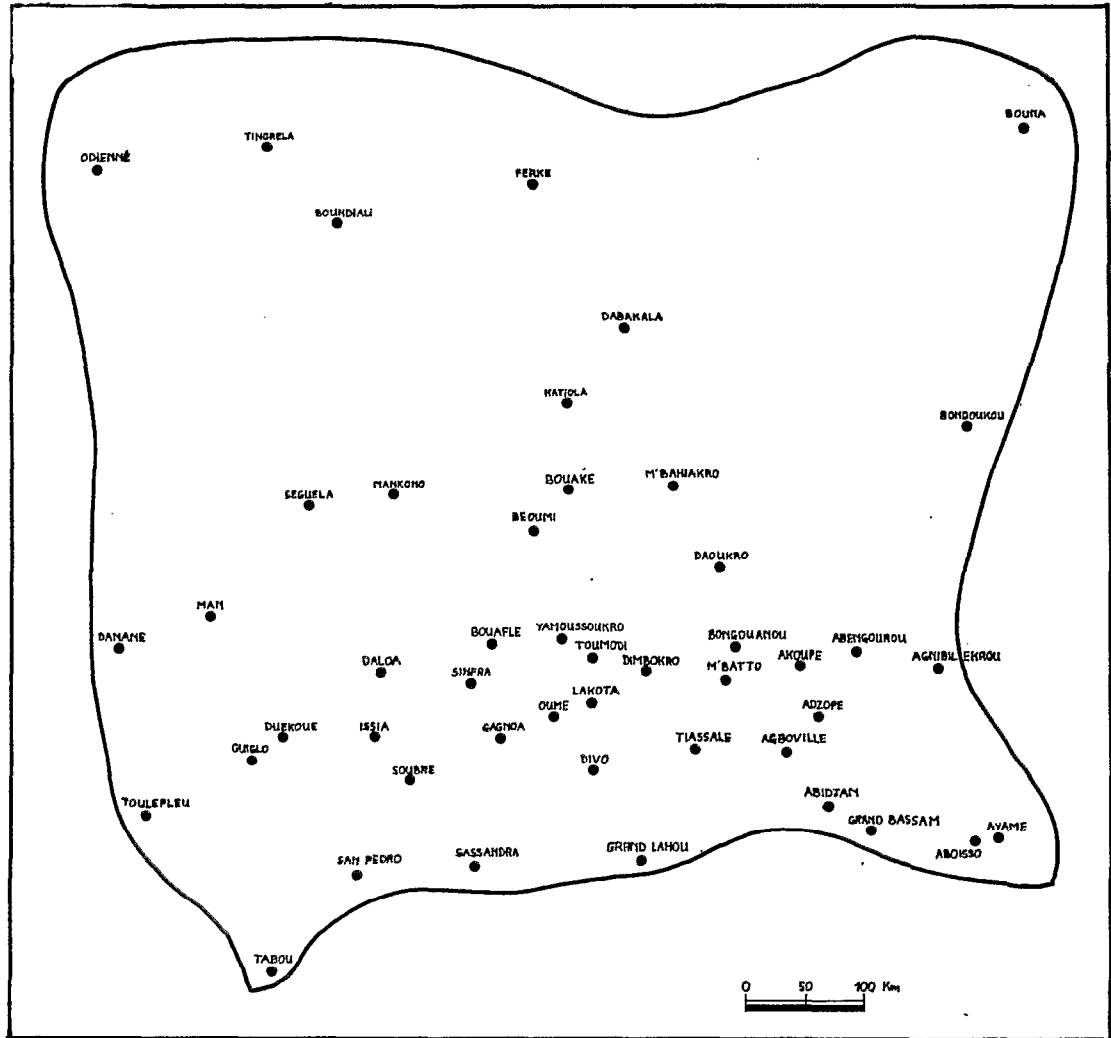
L'hypothèse que nous testons dans ce chapitre est qu'au-delà des spécificités locales, il y aurait des schémas de croissance liés à la forme spatiale de la hiérarchie urbaine et au rythme général d'urbanisation : ce questionnement renvoie au constat (2.3) qui affirme l'existence de processus généraux de la dynamique démographique des armatures urbaines, indépendants des mécanismes responsables de l'urbanisation. L'exemple ivoirien, considéré sur les périodes 1955-65 et 1965-75 semble suffisamment contrasté pour constituer un bon terrain d'expérience pour éprouver cette hypothèse similaire à celles vérifiées en terme de croissance et taille des villes.

Toute traduction statistique de la localisation relative d'un point dans un système étant nécessairement réductrice (ex : distance moyenne aux centres de même taille, distance minimale à la ville supérieure la plus proche etc...), il est préférable de baser entièrement cette recherche sur l'analyse des représentations cartographiques, qui seules conservent l'intégralité de l'information spatiale ; mais il importe de définir auparavant l'espace d'étude, donc de choisir le type de distance inter-villes qui le sous-tend.

. Création de l'anamorphose géographique.

Que ce soit dans le domaine de la répartition spatiale des concentrations humaines ou des migrations de population, les modèles font quasi-systématiquement référence aux distances à vol d'oiseau telles qu'elles

Carte 2.5 - Anamorphose géographique, en fonction des distances intervilles par la route



peuvent être mesurées sur des cartes géographiques classiques. Si cette approximation est tout à fait acceptable dans le cas de pays développés au réseau routier dense et relativement régulier, elle nous paraît irréaliste dans un pays comme la Côte d'Ivoire : le maillage des axes de communication est loin d'être régulier et homogène sur l'ensemble du territoire ivoirien. Or, la condition première d'application ou de recherches de modèles spatiaux à base cartographique est l'homogénéité de l'espace sur lequel est abordé le raisonnement, en termes d'accessibilité.

C'est pourquoi il nous a semblé nécessaire d'opérer une transformation de la représentation spatiale du territoire ivoirien, afin de se rapprocher des conditions réclamées par les modèles et de les rendre plausibles. Cette transformation consiste à représenter les localités ivoiriennes non plus de façon classique selon leur position géographique en latitude et longitude, mais en fonction de leurs distances relatives par la route : les mesures linéaires directes entre deux points d'un tel espace sont alors significatives des distances par la route, et non des distances abstraites à vol d'oiseau comme c'est le cas sur une carte géographique traditionnelle.

La méthode utilisée pour réaliser cette anamorphose géographique est l'analyse factorielle d'un tableau de distances (1). Ce type d'analyse a été réalisé sur le tableau des distances routières entre 47 localités ivoiriennes (soit 1081 distances prises en compte) : les distances figurant dans le tableau analysé correspondent au trajet le plus court ou le plus probable par les routes de catégorie A et B.

Ce traitement a ainsi permis d'établir la carte 2.5, qui est de fait la traduction graphique des projections des localités sur le plan défini par les deux premiers axes factoriels : étant donné les données utilisées et les principes d'élaboration de cette carte, on peut la considérer comme une représentation approchée de l'espace tel qu'il est quotidiennement vécu par les Ivoiriens circulant à travers le pays.

Quelques commentaires doivent être faits à propos de cette carte. La déformation d'ensemble du territoire national est peu marquée : on peut juste observer un léger tassement général (Nord-Sud) au profit d'une

(1) Pour une description précise de la méthode, on peut consulter :
T. FOUCART, 1982. Analyse factorielle. Programmation sur micro-ordinateurs. Masson, 243 p.

accentuation Est-Ouest, liée à une meilleure desserte du pays dans la direction Nord-Sud. Ce qui est transformé est la position des localités au sein de cet espace :

- La carte 2.5 accuse le caractère d'excentricité des villes du Nord, et agglomère selon une direction Est/Ouest toutes les villes de forêt bien desservies ; restent à l'écart de ce groupement les villes de l'extrême Ouest, les villes côtières, et les localités de l'extrême Sud-Est ivoirien. Quant aux villes du Centre-Sud de la savane, y compris Bouaké, elles demeurent relativement isolées, en trois sous-groupes bien démarqués du reste des localités ivoiriennes.

- Enfin, signalons un fait curieux : que ce soit dans le cas du traitement du tableau de distances non pondérées, ou dans celui des distances pondérées, par la qualité du revêtement (non présentée ici), Yamoussoukro, ville natale du Président HOUPHOUET BOIGNY, se trouve exactement sur l'origine des trois premiers axes factoriels déterminés par l'analyse!

A partir de cette anamorphose géographique, pourront être étudiées les relations entre croissance des villes et distance relative des villes entre elles. Cette transformation préalable de la représentation cartographique de l'espace ivoirien aura permis de pouvoir appréhender directement sur des cartes une distance plus réaliste que la distance à vol d'oiseau classique ; on pourrait nous objecter à juste titre que la distance par la route ne rend pas forcément compte de la distance "vécue" par les Ivoiriens. En effet, il pourrait être envisagé nombre d'autres représentations, plus directement liées à des notions telles que l'espace social, l'espace familial, ou l'espace défini par le champ des connaissances : au niveau individuel, il est certain, et nous le verrons précisément dans la suite de l'exposé, que la distance routière n'est qu'un facteur parmi d'autres du processus de choix de la destination d'une migration : il serait d'ailleurs passionnant d'étudier les espaces imaginaires des individus. Mais de telles structurations de l'espace étant propres à chaque individu, ou groupe restreint d'individus, la distance par la route demeure le seul facteur structurant commun (car objectif) que l'on puisse considérer pour raisonner au niveau collectif.

2.4.3. TAUX DE CROISSANCE ET LOCALISATION RELATIVE DES VILLES

Un premier élément d'hypothèse demande à être vérifié : le taux de croissance d'une ville serait lié à sa localisation par rapport aux autres centres de même taille. Ce phénomène de "concurrence" entre villes, très classique, s'observe en Côte d'Ivoire pour les villes de plus de 10 000 habitants. Le cas de Gagnoa et Daloa est bien connu : pendant trente ans, alternativement, leurs rythmes de croissance suivent des fluctuations en sens inverse.

Les limites de ce mécanisme de croissance concurrentielle révèlent la présence de systèmes régionaux de peuplement : ainsi, Man et Daloa, bien que proches et de tailles très voisines, ont connu depuis l'après-guerre une évolution tout à fait similaire.

De fait, les systèmes régionaux bicéphales sont en voie de disparition depuis quelques années ; dans tous les cas une des deux villes est devenue nettement plus importante que l'autre. Ainsi, l'écart s'est creusé entre Daloa et Gagnoa, Korhogo et Ferkessédougou. La maturation de l'armature urbaine s'est visiblement traduite par une hiérarchisation plus grande des localités les plus importantes, la concurrence locale ayant eu pour effet une sélection des centres urbains.

Le deuxième aspect à considérer est le lien existant entre les rythmes de croissance des localités et leur position relative par rapport aux villes de taille différente ; cette recherche ne portera que sur les deux dernières décennies, qui seules comptent un nombre suffisant de localités de plus de 5 000 habitants (cartes 2.6a et b).

Si l'on considère la période 1955-65, plusieurs observations peuvent être faites :

- La quasi-totalité des petits centres à croissance très rapide (10 %, et même souvent 15 % par an) est située dans les 2/3 Est du Sud forestier.

- Les quatre localités de cette zone comptant plus de 10 000 habitants croissent à un rythme relativement lent, de l'ordre de 3 à 4 % par an, alors qu'au cours de la période précédente leurs taux étaient compris entre 6,5 et plus de 15 %.

- La capitale, Abidjan, constitue le seul cas de grande ville à croissance rapide dans le Sud-Est forestier.

- Les villes moyennes de forêt situées en marge de la croissance des petits centres urbains ont, contrairement à celles du Sud-Est, des taux de croissance en progression, dépassant même 10 % dans l'Ouest du pays.

Ces quelques observations renvoient à deux types d'explications : le blocage de la croissance des villes moyennes lié à leur proximité de la capitale, et l'effet de la croissance effrénée des petits centres sur le rythme de développement des villes importantes de la région Sud-Est.

Il est délicat de chercher à déterminer la part respective de ces deux facteurs, du fait qu'entre 1955 et 1965, ils s'exercent sur la même zone du pays ; mais la carte représentant les taux de croissance des villes de 1965 à 1975, apporte la confirmation de ces deux processus, alors géographiquement dissociés.

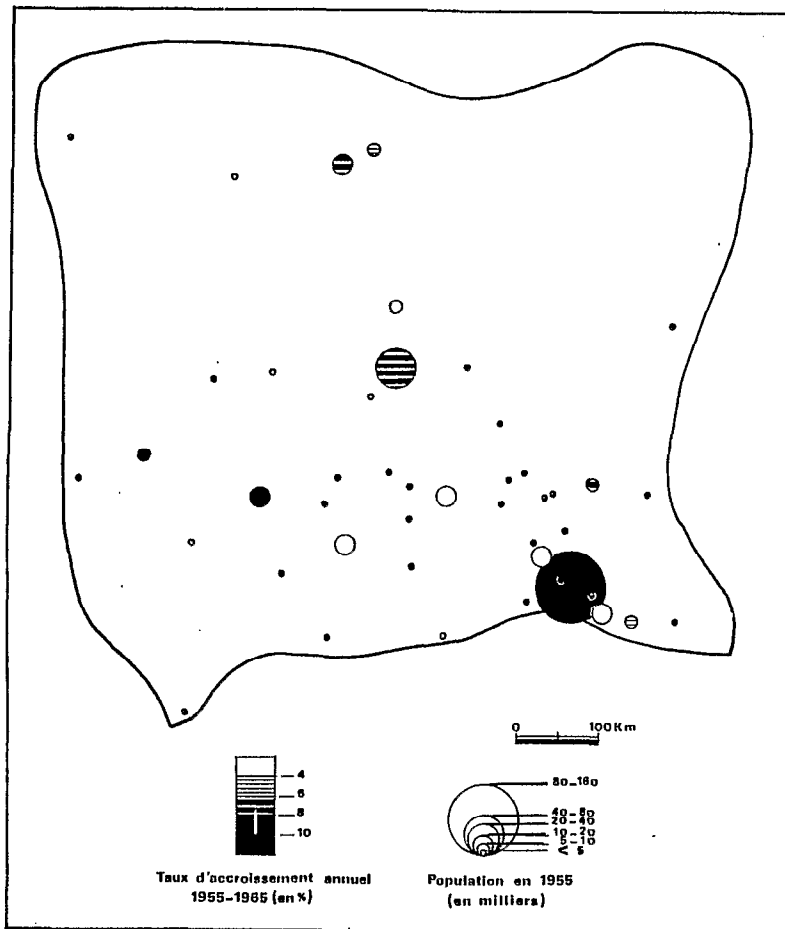
En effet, on peut observer (carte 2.6b) que la croissance démographique a repris dans les villes moyennes antérieurement en situation de stagnation, à l'exception de celles situées à moins de 100 km d'Abidjan : le blocage de l'expansion démographique des villes moyennes proches d'Abidjan est donc une réalité indéniable. Deux villes à croissance rapide à proximité de la capitale sont en fait devenues des banlieues d'Abidjan : c'est le cas d'Anyama, et de Bingerville, toutes deux reliées maintenant à la capitale par autoroute.

De même, la simultanéité de la baisse des taux de croissance des villes moyennes et de l'émergence d'un grand nombre de nouvelles localités dans la partie Ouest du Sud forestier confirme le processus observé dans le Sud-Est, pendant la décennie précédente ; il faut toutefois noter que la création ex-nihilo de San Pédro a sûrement contribué au blocage de la croissance des autres villes de la région, mais de façon très temporaire et avec un effet bien moindre qu'Abidjan dans le Sud-Est.

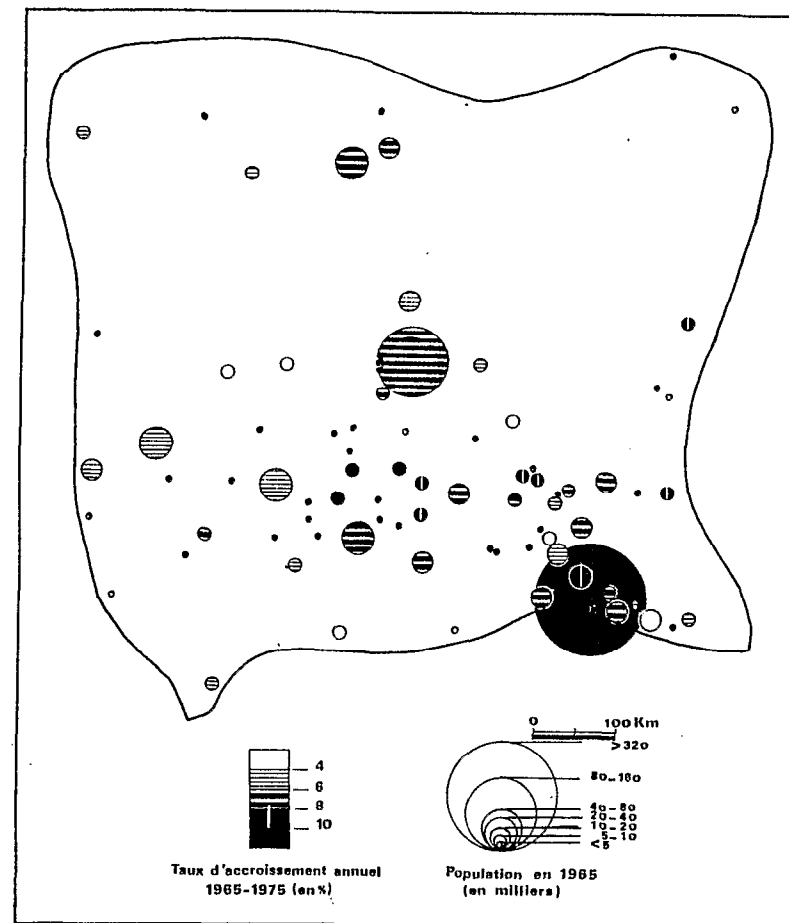
De ces quelques observations, il se déduit un schéma dynamique vérifié en zone de forêt, d'abord dans sa partie Est, puis dans sa partie Ouest : émergence rapide de quelques villes moyennes ; diffusion de l'urbanisation au détriment du rythme de croissance des plus grands centres régionaux, ralentissement et uniformisation des rythmes de croissance. Tandis que dans le Sud-Est ce schéma de croissance a été influencé par la présence d'Abidjan, et que la première phase de croissance de quelques gros centres a été particulièrement courte, ne permettant pas

Carte 2.6 - Taux de croissance des villes localisées selon leur distance par la route

(a) 1955-65



(b) 1965-75



l'établissement d'une armature très hiérarchisée, la zone située plus à l'Ouest est tout à fait représentative des deux premières étapes du schéma de mise en place d'un réseau urbain.

Si l'on met en parallèle le schéma observé à l'échelle de l'ensemble du pays, et ce schéma régional propre aux régions du Sud forestier, on observe que ces deux schémas sont tout à fait similaires : le schéma national est représentatif des situations régionales de la partie méridionale du pays. Par contre, ne se vérifient localement ni l'augmentation des taux de croissance avec la taille des localités pendant les périodes d'urbanisation accélérée, ni la relative constance de la part d'accroissement de la population urbaine dû à l'émergence de nouvelles localités de plus de 5 000 habitants.

Enfin, l'urbanisation telle qu'elle peut être observée dans le Nord du pays montre que l'existence de quelques villes moyennes n'induit pas de façon systématique la multiplication des petits centres urbains : les villes septentrionales se développent de manière isolée, sans montrer aucun indice d'une diffusion de l'urbanisation.

La dynamique des villes ne peut en effet être dissociée de celle de la population rurale, étant donné le stade et les modalités du processus d'urbanisation en Côte d'Ivoire : c'est à ce dernier facteur que sera consacré le chapitre suivant.

2.4.4. CROISSANCE DES VILLES ET CONCENTRATION DES POPULATIONS RURALES

L'importance de la concentration des populations rurales dans des villages de tailles de plus en plus grandes a été mise en évidence au chapitre 2.3.1. ; il importe d'analyser ce processus en relation avec la croissance urbaine, à l'échelle locale, entre 1965 et 1975, décennie pendant laquelle il joue un rôle maximal.

Pour permettre une observation spatialisée de la répartition de la population rurale en fonction des tailles de villages, a été réalisée une analyse des correspondances à partir du tableau de contingence ras-

semblant les données de l'année 1965 et de l'année 1975 (1). Afin de disposer d'effectifs assez importants, le découpage utilisé est relativement succinct : il s'agit du découpage départemental en vigueur en 1975. Par contre, le découpage en classes de taille est resté à un niveau élémentaire de regroupement, pour limiter les biais dus au choix des seuils : 32 classes ont été retenues.

Le tableau soumis à l'analyse consiste en la juxtaposition des deux tableaux de contingence de 1965 d'une part, et de 1975 d'autre part, chaque département apparaissant donc à deux reprises ; comme le signale VOLLE (1978), ce type de traitement sur des tableaux juxtaposés, tout à fait licite, permet de "suivre des "trajectoires" (...) représentant la modification des structures dans le temps".

La figure 2.10 et les cartes 2.7 et 2.8 présentent les principaux résultats de cette analyse : représentation du premier plan factoriel, et cartographies de la situation en 1965, et des rythmes de concentration de la population rurale entre 1965 et 1975. L'interprétation des deux premiers axes (65 % d'inertie) est pratiquement triviale : l'axe 1 oppose les petits villages aux villages de grande taille, et l'axe 2 oppose les villages de taille moyenne à ceux de taille extrême. Comme cela se produit fréquemment lorsque l'analyse porte sur un caractère ordonné, le nuage des points forme une parabole. Quant aux modifications de structure, il apparaît de nettes différences dans l'ampleur des mouvements selon les départements : en l'espace de dix ans, la concentration de la population rurale dans des villages de plus grandes tailles peut être nulle (exemple : Odienné) ou considérable (exemple : Daloa).

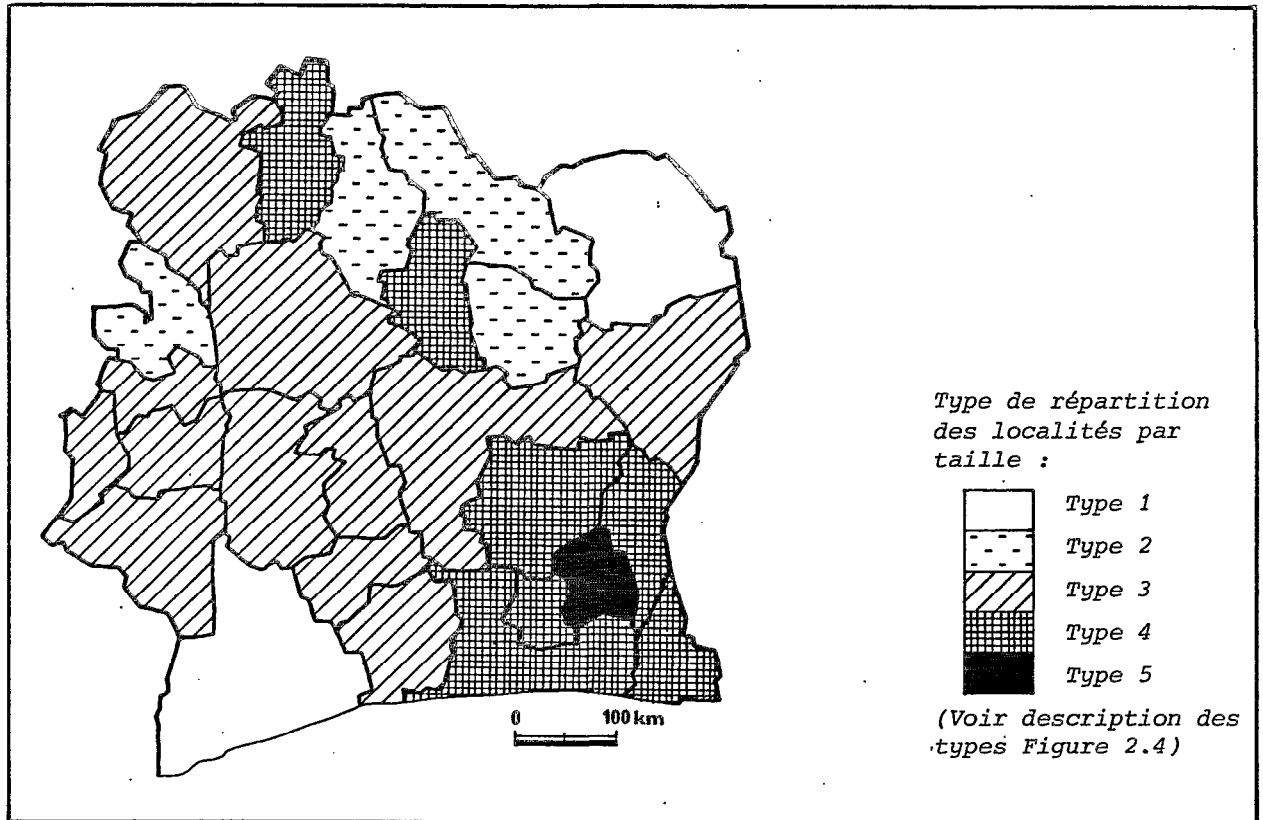
Ce sont ces résultats mêmes qu'il convient de confronter à deux phénomènes : l'apparition de nouveaux centres de plus de 5 000 habitants (carte 2.9), et les rythmes de croissance des localités existantes (carte 2.6b).

Ces comparaisons suscitent plusieurs observations :

- Il n'y a pas de concordance systématique entre le degré de concentration de la population rurale en 1965 et l'apparition de nouveaux

(1) On a donc pour chaque département la répartition de la population par classe de taille des localités ; ceci pour 1965, et pour 1975.

Carte 2.7 - Répartition de la population dans les villages < 5 000 habitants en 1965



Carte 2.8 - Processus de concentration de la population dans les villages < 5 000 habitants - (1965 à 1975)

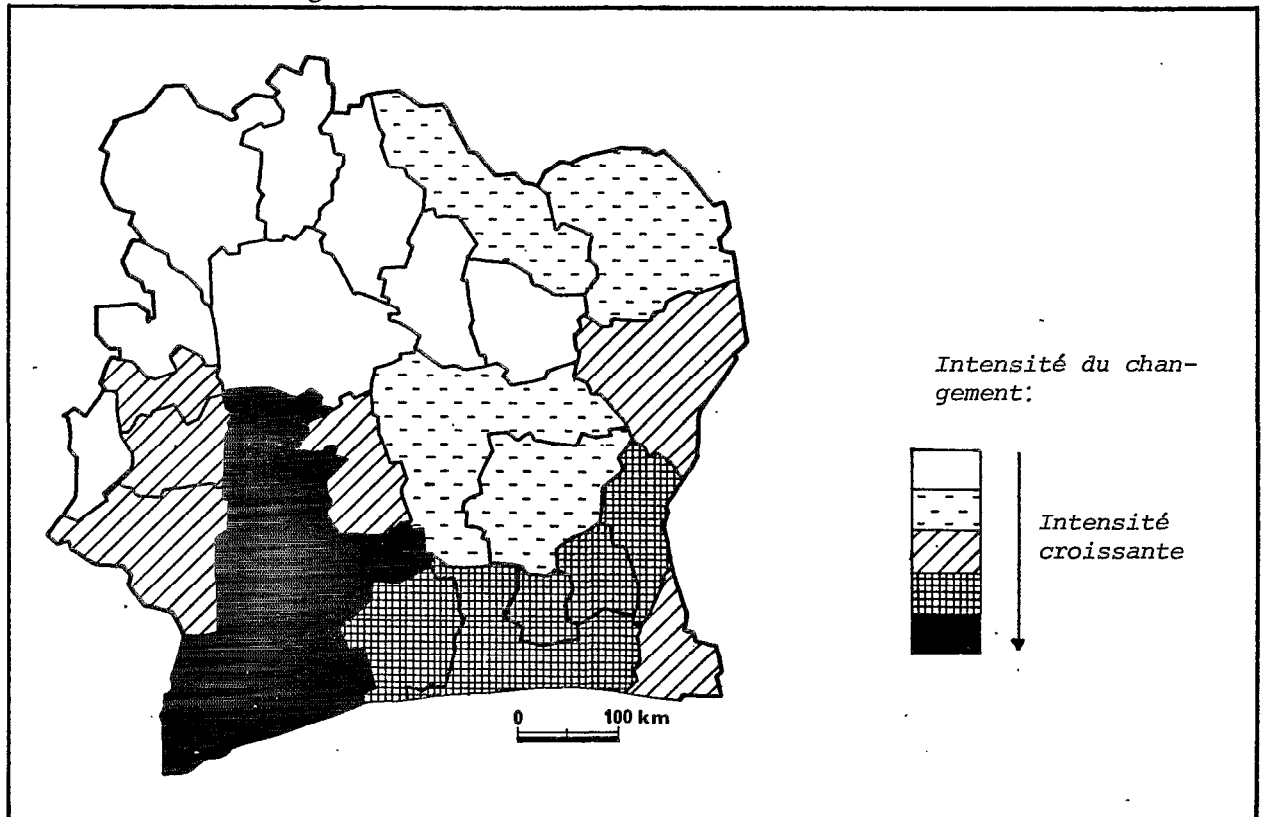
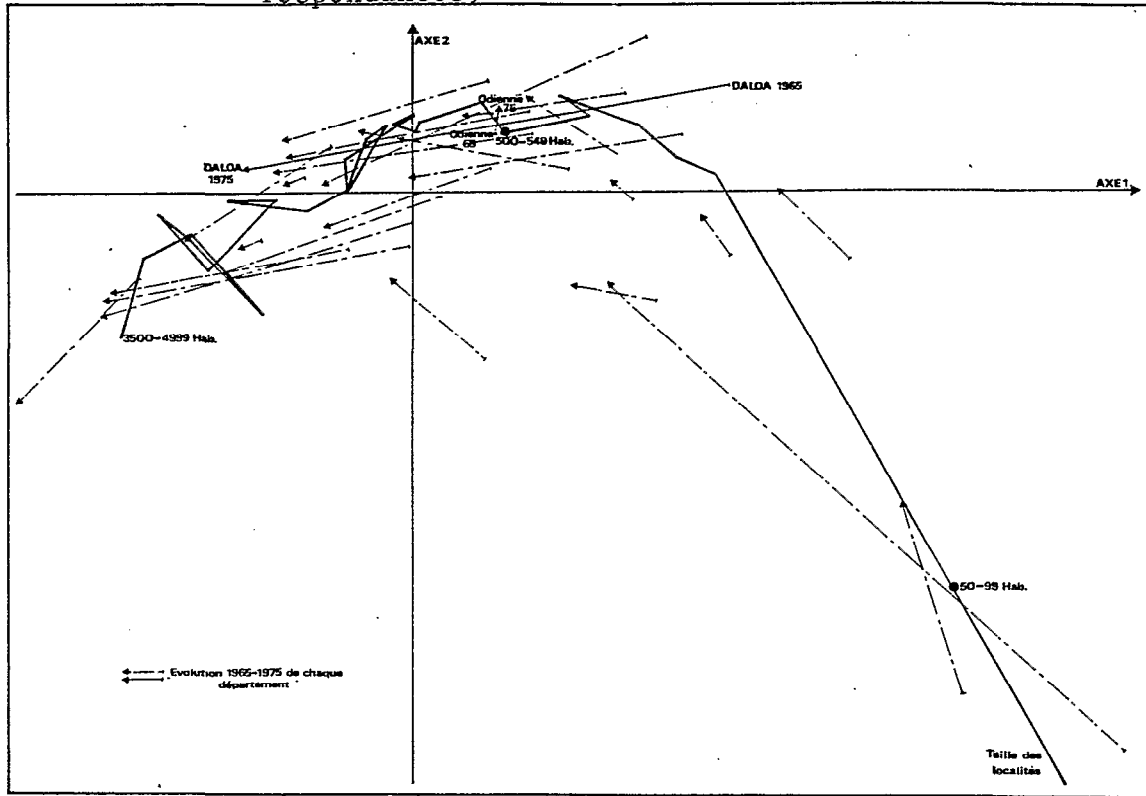
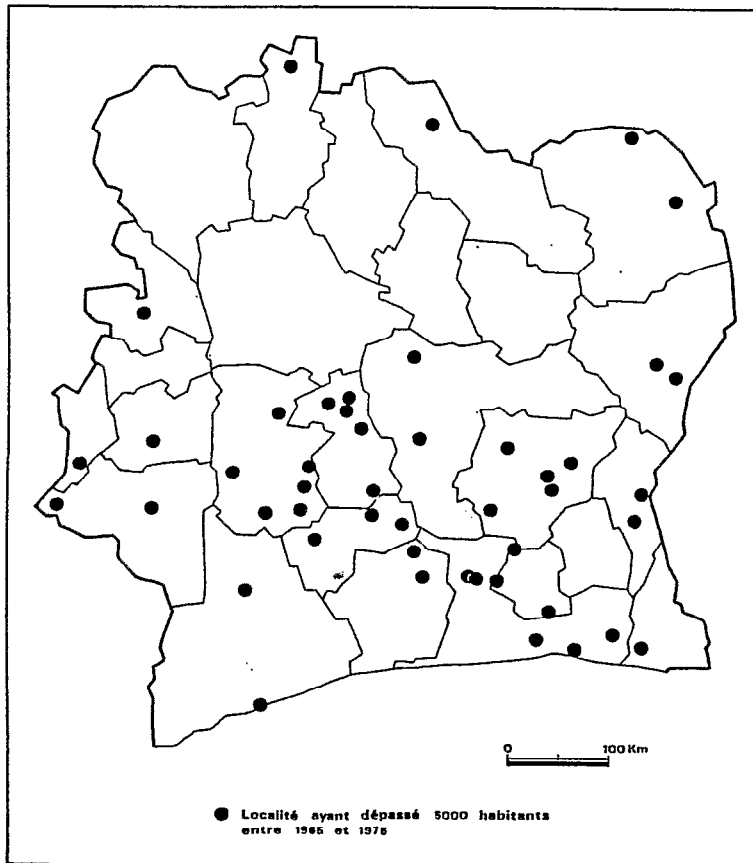


Figure 2.10 - Répartition de la population dans les villages < 5 000 habitants - 1965 et 1975 (analyse des correspondances)



Carte 2.9 - Nouvelles localités urbaines - 1965-1975



centres urbains, même s'il y a proportionnellement plus de nouvelles localités dans les zones à population rurale concentrée en 1965.

- Par contre, si l'on considère également l'importance du processus de concentration entre 1965 et 1975, la liaison devient évidente : les localités qui passent le seuil des 5 000 habitants pendant cette période appartiennent quasi-exclusivement à des départements ayant connu un fort mouvement de concentration de la population rurale entre 1965 et 1975, ou ayant déjà une population rurale très concentrée en 1965 (c'est le cas d'Adzopé et Dimbokro). Il apparaît tout à fait clairement que la multiplication des centres urbains participe d'un mouvement général de concentration de la population ; ce phénomène est tout à fait vérifié à l'échelle locale. Ainsi, la partie septentrionale de la Côte d'Ivoire montre sa marginalité par rapport au processus d'urbanisation nationale : dans cette région, on n'observe ni augmentation significative du nombre de villes, ni concentration de la population rurale, ce qui signifie que la moindre urbanisation du Nord ivoirien a toutes chances de demeurer une réalité pendant encore de nombreuses années.

- Les villes septentrionales n'ont pas les taux de croissance les plus faibles, ce qui renforce l'image "d'urbanisation concentrée" de cette partie du pays.

- Dans le Sud forestier, on remarque un processus qui confirme le schéma exposé au chapitre précédent : la concentration de la population rurale, plus rapide à Gagnoa, Daloa et Sassandra que dans tout le reste du pays, s'est accompagnée d'un ralentissement de la croissance des villes moyennes déjà existantes en 1965.

La vérification du schéma national à l'échelon des régions du Sud forestier repose sur l'observation de concordances spatiales et temporelles : il apparaît manifestement que la concentration des populations rurales, qui va de pair avec des taux d'accroissement démographique élevés en milieu rural, s'accompagne d'un ralentissement temporaire de la croissance des villes importantes de la région. Sans chercher à apporter dès maintenant une interprétation de ce phénomène, qui ne peut venir que d'une analyse précise des migrations, il faut bien admettre qu'un fort dynamisme économique et démographique du milieu rural bénéficie plus aux villes moyennes et petites qu'aux grands centres urbains de la région : voir dans l'urbanisation un produit de l'économie de plantation est tout à fait justifié, mais il convient de ne pas oublier le caractère éminemment différentiel de ce facteur urbanisant.

2.5. TYPES ET FACTEURS DE CROISSANCE DES VILLES IVOIRIENNES

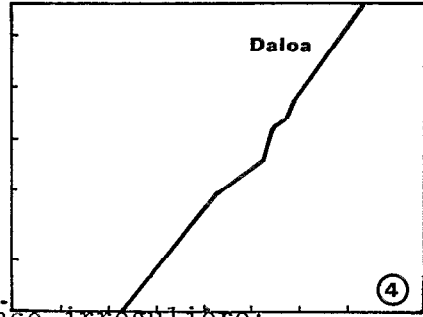
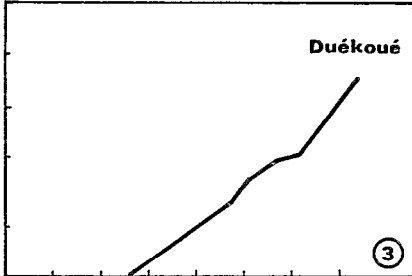
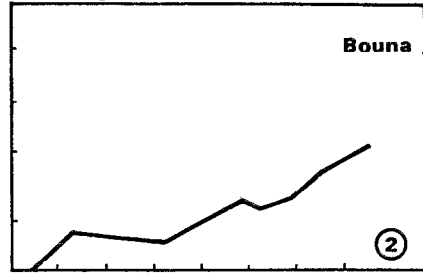
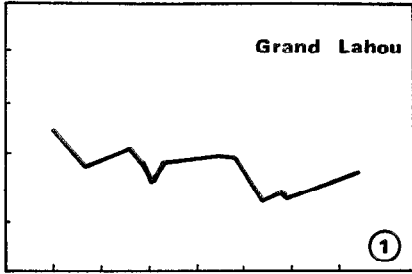
Le phénomène d'urbanisation de la Côte d'Ivoire a connu une nette accélération depuis le début des années 1950 ; si l'accélération de la croissance démographique à cette époque est un trait commun à de nombreuses villes ivoiriennes, il ne faut pas pour autant conclure à un phénomène général et uniforme ayant touché l'ensemble du pays. L'examen des courbes de croissance des villes de 1900 à 1975 révèle quelques types de croissance démographique bien différenciés. L'interprétation de ces différences a donné lieu à de nombreuses thèses explicatives, qui relèvent toutes d'une approche fonctionnaliste des réseaux urbains. Parmi le faisceau d'éléments explicatifs proposés, la première place est accordée, classiquement en Côte d'Ivoire, à la fonction administrative : c'est pourquoi, après avoir rappelé les différentes thèses en présence, nous analyserons plus finement le facteur administratif, sur lequel l'information existante autorise une analyse rétrospective continue.

2.5.1. LES TYPES DE CROISSANCE DES VILLES DEPUIS LE DEBUT DU SIECLE JUSQU'EN 1975

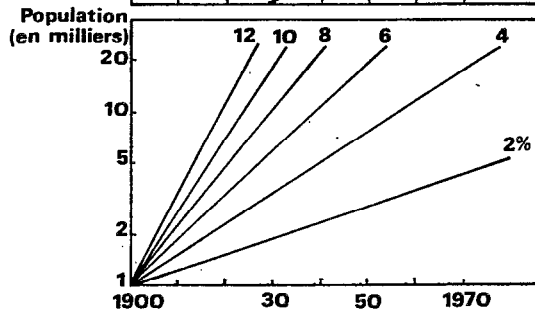
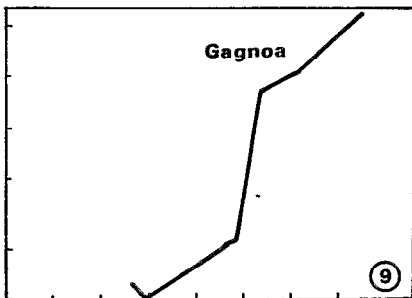
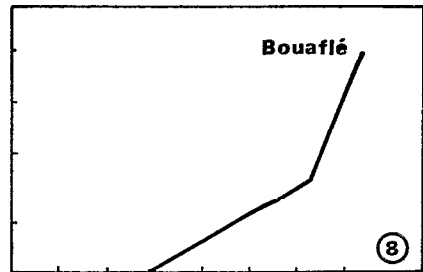
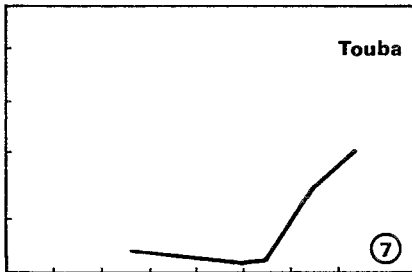
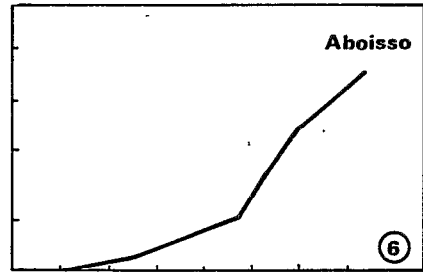
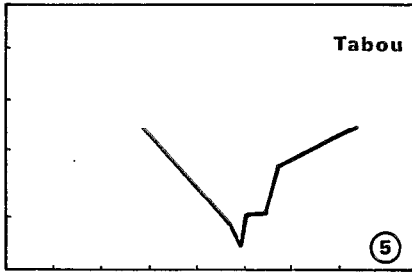
Tous les chiffres de population antérieurs à 1975 traduits graphiquement sur une échelle logarithmique sont issus des recensements administratifs : aucun redressement n'a été apporté à ces chiffres, nous avons juste éliminé quelques rares chiffres paraissant totalement aberrants par rapport à l'ensemble de la série statistique. Les données relatives à la date de 1975 proviennent du Recensement Général de la Population. En fonction de la disponibilité des chiffres, cinquante courbes ont ainsi pu être tracées ; compte tenu des quelques réserves émises quant à la qualité de ces données (chapitre 1.2.2.), on peut considérer ces courbes comme le reflet global de l'expansion démographique de chacune des villes.

Figure 2.11 - Les types de croissance des villes (1900-1975)

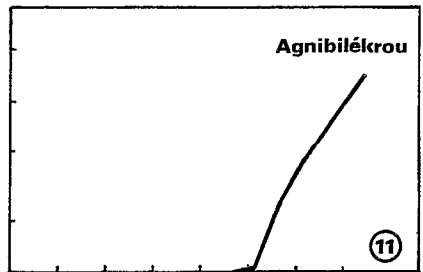
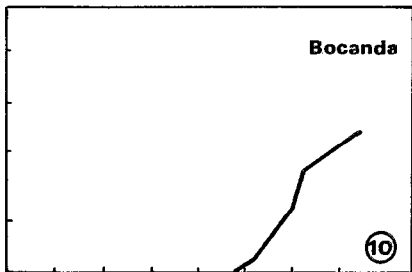
Les villes anciennes à croissance régulière:



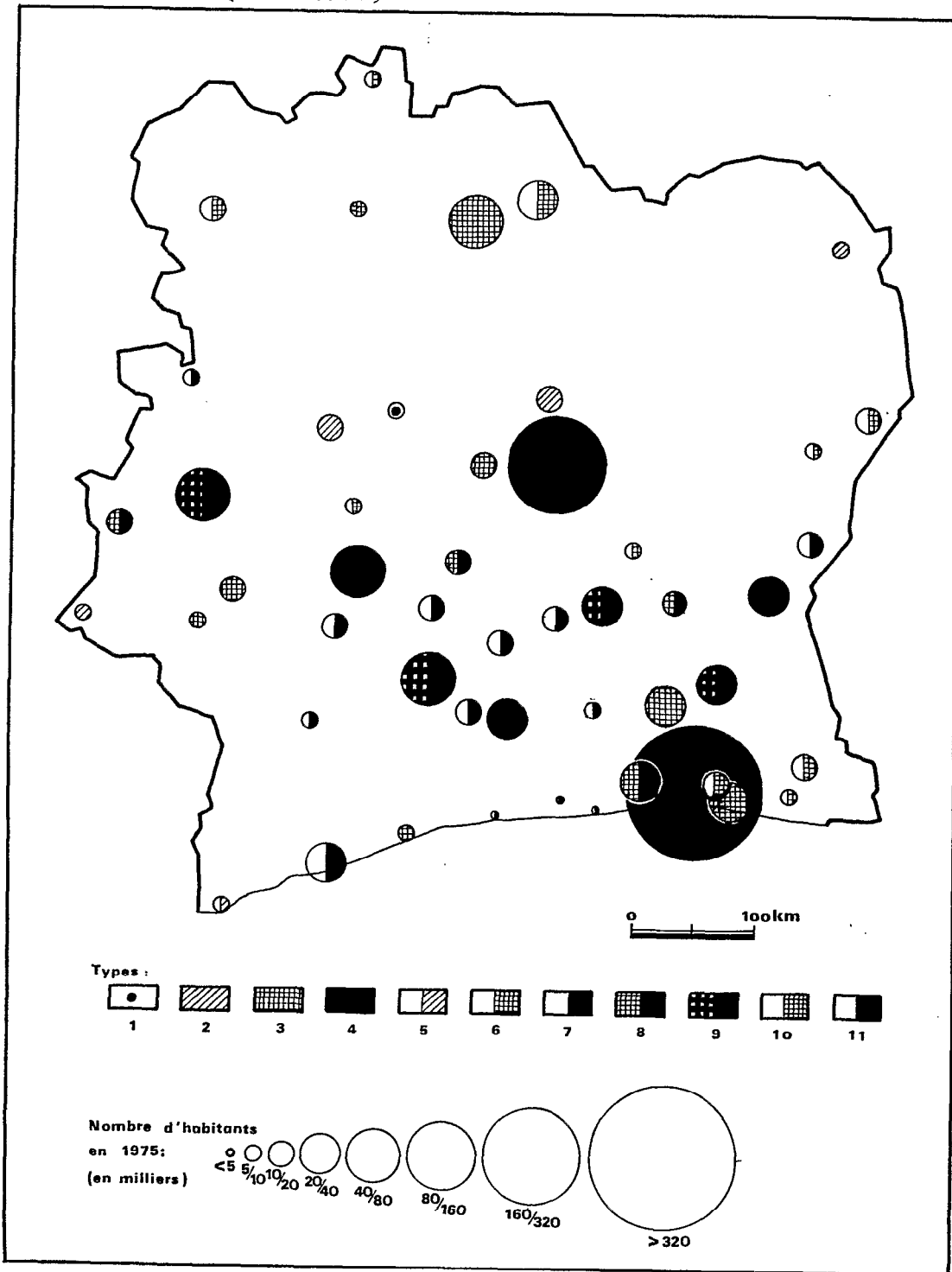
Les villes anciennes à croissance irrégulière:



Les villes récentes:



Carte 2.10 - Les types de croissance démographique des villes
(1900-1975)



(Ne sont figurées que les villes disposant d'une série d'évaluations d'effectifs de population).

Une première distinction peut être établie selon la "génération" des villes, c'est-à-dire en référence à l'époque à laquelle la localité a dépassé le seuil des 5 000 habitants : ainsi, peuvent être différenciées les villes antérieures à 1950 et les localités urbaines récentes n'ayant dépassé 5 000 habitants qu'après les années 1950.

Au sein de la génération de villes anciennes, 9 types de croissance se distinguent aisément, comme le montre la figure 2.11.

Quatre groupes de villes ont connu une évolution relativement régulière de leur population depuis le début du siècle :

- Type 1 : régression ou stagnation de la population : Grand Lahou et Mankono.

- Type 2 : croissance régulière à taux faible (2 à 3 %) : Bouna, Séguéla,

- Type 3 : croissance régulière à taux modéré (4 %) : Grand Bassam, Béoumi, Boundiali, Guiglo, Duékoué, Korhogo, Sassandra, Agboville.

- Type 4 : croissance régulière à un rythme très soutenu (≥ 8 %) : Abidjan, Bouaké, Daloa, Abengourou, Divo.

A l'opposé de ces localités au passé démographique peu mouvementé, les autres centres urbains anciens ont connu une rupture nette dans leur rythme de croissance au début des années cinquante.

Le cas extrême (type 5) est représenté par Tabou, Jacquerville et Fresco dont la population a chuté rapidement jusqu'en 1950, pour réaugmenter ensuite au même rythme (5 % par an).

Toutes les autres localités sont caractérisées par une accélération de leur rythme d'expansion démographique depuis 1950 :

- Un premier groupe (type 6) rassemble Ferkessedougou, Odienné, Bondoukou, Bingerville et Aboisso, dont les taux, inférieurs à 3 %, passent à 6 % à partir de 1950.

- Soubré, Touba et Tiassalé (type 7) ont vu leur population stagner jusqu'en 1950 ; ce n'est qu'à partir de cette date que l'accroissement démographique a été sensible (taux ≈ 8 %).

- Le type 8, représentatif de Bouaflé, Dabou, Danané et Bongouanou se définit par des rythmes de croissance plus soutenus avant 1950 (4 %), et surtout une accélération plus marquée du développement démographique ensuite (taux ≥ 10 %).

- Quant à Man, Adzopé, Dimbokro, et Gagnoa (type 9), ces villes sont remarquables par la rapidité de leur expansion : les taux atteignent 15 % dans les années cinquante. Un ralentissement s'observe ensuite, puis les taux se stabilisent aux environs de 7 % par an.

La plupart des villes ivoiriennes actuelles sont beaucoup plus récentes que celles que nous venons de classer : leur développement démographique ne remonte qu'à une trentaine d'années et ces centres n'ont encore atteint qu'une taille peu élevée, dans tous les cas inférieure à 15 000 habitants.

Au sein de cet ensemble, deux groupes se distinguent, selon leur rythme de croissance durant les trente dernières années :

- Les villes aux taux proches de 8 % (type 10) : Adiaké, Tingrela, Tanda, Bocanda, Vavoua.

- Les villes aux taux supérieurs à 10 % (type 11) : Toumodi, Agnibilékrou, Lakota, Zuénoula, Oumé, Issia, Sinfra.

La représentation cartographique des types de croissance (carte 2.10) permet de synthétiser ces résultats en intégrant la dimension spatiale du phénomène, et la taille des villes : l'appréhension des facteurs déterminant l'évolution démographique des villes devient ainsi beaucoup plus aisée.

A la lecture de la carte 2.10, deux règles de répartition des types de croissance apparaissent : d'une part, une régionalisation des types basée sur la situation géographique dans l'espace ivoirien, d'autre part une modulation locale selon la position respective des localités dans la région. Mais, par rapport à l'approche par période (cartes 2.6), de deuxième facteur intervient moins nettement : l'analyse longitudinale gomme les phénomènes temporels de blocage/diffusion de la croissance urbaine mis en évidence en 2.4.3.

Le tiers septentrional du pays n'est composé que de villes aux taux de croissance modérés ou faibles depuis le début : les villes du Nord, autrefois très prospères à l'époque du trafic caravanier, sont restées en marge de la vague d'urbanisation rapide qu'a connue la Côte d'Ivoire. Une nette organisation longitudinale apparaît au sein de cet ensemble : les rythmes de croissance les plus faibles sont tous situés dans la moitié Sud de la zone. Le lien entre la densité démographique et le

rythme d'urbanisation est clairement révélé par cette organisation des rythmes de croissance des villes de savane.

Les autres localités peu dynamiques sont toutes situées sur les marges du pays ; il s'agit soit de villes côtières, anciens comptoirs ayant périclité depuis l'ouverture du port d'Abidjan, soit de villes de l'extrême Ouest forestier, où les cultures de rente n'ont pas connu de développement spectaculaire.

C'est dans le reste du pays que se concentrent toutes les localités ayant des types de croissance rapide. A l'intérieur de la zone forestière, toutes les villes récentes à croissance très rapide (type 11) sont situées à l'Ouest du Bandama, ce qui confirme bien le dynamisme urbain de cette partie du pays. Si l'on focalise l'analyse sur les deux dernières décennies le transfert récent de la croissance urbaine vers l'Ouest devient tout à fait évident.

Les grands traits de la répartition zonale des types de croissance urbaine priment manifestement sur les différenciations intra-régionales : à l'échelle d'une cinquantaine d'années (en moyenne), aucune ville n'a connu un type de croissance diamétralement opposé à ceux des villes avoisinantes, si l'on écarte le cas des environs immédiats d'Abidjan. Ce qui tend à prouver le poids du dynamisme démographique et économique du milieu rural sur la croissance urbaine, et vérifie l'hypothèse de l'élévation du rythme minimal de croissance avec la taille des villes.

Néanmoins, on peut noter quelques nuances au sein des différents ensembles décrits ci-dessus : ainsi, Séguéla croît plus vite que Mankono, Toulépleu continue de stagner tandis que Danané voit sa croissance s'accroître nettement, Agboville et Adzopé distantes de moins de 50 km, n'ont pas connu le même type de développement démographique. Ces exemples, qui pourraient être multipliés, mettent en évidence l'interférence des conditions locales sur le développement démographique des villes, et, encore plus, sur l'émergence de nouveaux centres urbains : cette deuxième échelle d'analyse renvoie à nombre d'éléments d'explication qu'il convient de rappeler brièvement.

2.5.2. LES FACTEURS DE CROISSANCE : RAPPEL DES THESEES EXPLICATIVES

Les études relatives à la croissance urbaine en Côte d'Ivoire sont émaillées d'hypothèses interprétatives, plus ou moins clairement explicitées. Nous retiendrons ici celles qui se rapportent au développement économique et démographique des centres urbains, en distinguant l'échelle nationale, de la problématique locale.

Pour expliquer la localisation des types de développement de la population urbaine à l'échelle du pays, trois séries de facteurs sont généralement avancées (1) :

- Le dynamisme économique du milieu rural : le développement des cultures industrielles créant des revenus monétaires conséquents constituerait un facteur favorable à l'urbanisation.

- Une densité rurale élevée jouerait dans le même sens.

- Enfin la distance à Abidjan semblerait bloquer le développement urbain, si elle devient trop importante et donc facteur de marginalisation.

Ces trois grands facteurs contribuent à expliciter la concentration de l'urbanisation en zone forestière, et plus particulièrement dans sa partie orientale. Quant à la localisation des villes dans les grands ensembles régionaux, elle serait dictée par deux éléments :

- Le système de transport : "la situation des villes s'explique principalement par le réseau de moyens de communication" (TOUALY, 1983). Trois générations de ville trouveraient l'origine de leur développement dans le réseau de transports : les sites côtiers et fluviaux, les villes du chemin de fer, et les centres urbains en situation de carrefour nés avec le développement du réseau routier et de la circulation automobile.

- Le réseau hiérarchisé de centres administratifs, mis en place par les colonisateurs pour "assurer la sécurité, l'encadrement, et la mise en exploitation de leur conquête" (MARGUERAT, 1978), et complété par les autorités de l'Etat ivoirien devenu indépendant, qui ont multiplié les préfectures et les sous-préfectures.

(1) Voir COTTEN (1974), COTTEN et MARGUERAT (1976), DUCHEMIN et TROUCHAUD (1969), MARGUERAT (1978), TOUALY (1983).

A cette dernière hypothèse est accordée une place primordiale dans les analyses du réseau urbain ivoirien ; que ce soit pour expliquer sa mise en place à l'époque de la colonisation, ses fonctions, ou son évolution récente au profit exclusif d'une capitale hypertrophiée au service d'un Etat centralisateur .

Les cinq séries de facteurs énoncées ci-dessus ne sont pas indépendantes : ainsi, le développement du réseau routier est directement lié aux cultures industrielles dont il a favorisé l'essor, et qui ont, elles-mêmes, été à la base de la construction des routes carrossables passant par les centres administratifs devenus centres de collecte des produits agricoles et de distribution des biens manufacturés. Toute localité en situation de carrefour ou correspondant à un point de rupture de charge se trouve ainsi rassembler l'ensemble des facteurs favorables à son développement.

A la lecture de ce faisceau d'hypothèses, l'interprétation fonctionnaliste classique paraît manifestement sous-jacente : il est plus question de rang dans la hiérarchie fonctionnelle des villes que de taille démographique des villes. Vingt-cinq ans après leur premier énoncé, les théories de ROCHEFORT bâties sur l'analyse du réseau urbain alsacien imprègnent largement les réflexions sur le développement des villes en Côte d'Ivoire, et en Afrique Noire de manière générale.

Pourtant, on ne peut admettre qu'une convergence de facteurs favorables au développement des fonctions de commandement et de services d'une ville implique systématiquement son expansion démographique, et inversement : pour ne citer qu'un exemple parmi de nombreux autres, citons le cas de Bouaké, situé en dehors de la zone de culture du café et du cacao, dans un environnement rural peu dynamique démographiquement, dont la population croît à un rythme très soutenu depuis longtemps.

L'origine des réponses apportées à la question de la répartition spatiale de la croissance urbaine doit, nous semble-t-il, être recherchée dans le postulat de base des études urbaines en Côte d'Ivoire, issu des travaux de COTTEN : la ville ivoirienne est uniquement un centre administratif et commercial. Toutes les hypothèses explicatives avancées ne peuvent donc que conforter cette proposition, qui mériterait cependant d'être discutée précisément à la lumière des données récentes sur le secteur informel de production et de services.

Comment les différents facteurs intervenant sur le développement des fonctions administratives et commerciales des localités agissent sur leur évolution démographique ? Sur ce point, les différentes études consultées ne nous renseignent que très fragmentairement puisque leurs objectifs premiers ne sont pas démographiques. C'est donc à travers l'analyse du facteur administratif que nous essaierons de saisir les mécanismes en présence, à partir de la compilation des informations disponibles sur ce sujet.

2.5.3. ANALYSE D'UN FACTEUR DE CROISSANCE : LA FONCTION ADMINISTRATIVE

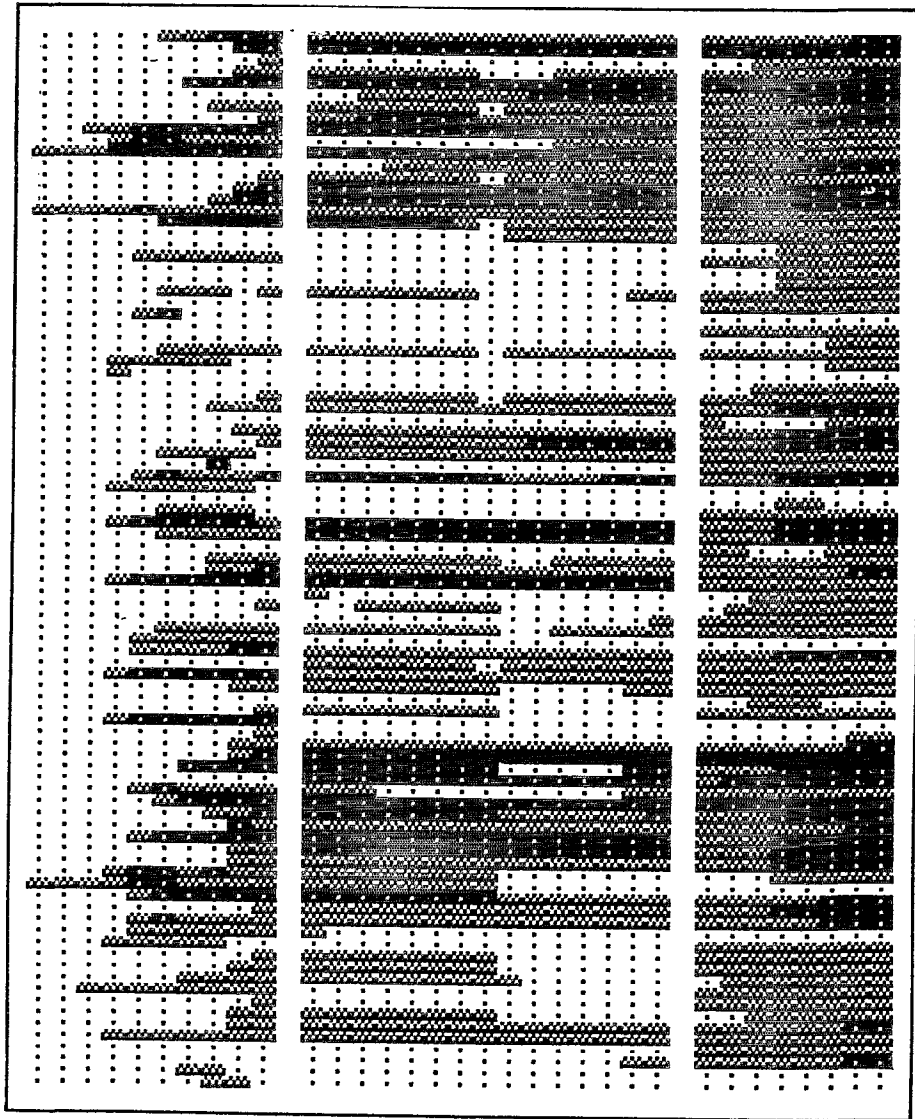
Outre le fait que le facteur administratif est généralement considéré comme un des éléments principaux de l'urbanisation en Côte d'Ivoire, centrer l'analyse sur les fonctions administratives présente l'intérêt de disposer de suffisamment d'informations pour une observation continue, et donc dynamique : il est ainsi possible de suivre parallèlement les histoires administrative et démographique des villes depuis le début du siècle.

2.5.3.1. Les biographies administratives des villes

La technique des matrices ordonnables mise au point par Jacques BERTIN, responsable du Laboratoire de Graphique de l'EHESS, permet de classer rapidement des tableaux de données (voir détail de la méthode en annexe 41) ; c'est une des variantes de cette méthode, le fichier ordonnable que nous avons appliquée à l'ensemble des séries chronologiques constitué par l'histoire administrative des villes ivoiriennes, classant le tableau de données en fonction des lignes du tableau, les colonnes étant déjà ordonnées selon la succession des dates.

La période prise en compte par le tableau traité démarre légèrement avant la promulgation du décret fondant officiellement la colonie de Côte d'Ivoire, et s'arrête en 1982. En raison des contraintes de taille du tableau traitable par le programme de matrice implanté sur mini-ordinateur Apple, les cent années couvertes par le tableau de données ont été réduites à 33 périodes de 3 ans ; et il a fallu sélectionner

Figure 2.12 - Typologie des biographies administratives des villes - Matrice non classée



Signification des paliers visuels selon la période

Période	1884 à 1913	1914 à 1958	1959 à 1982
Paliers			
• • •	Pas de fonction Administrative	Pas de fonction Adm. ou poste	Pas de fonction Administrative
■ ■ ■ ■	Poste	Chef-lieu de Subdivision	Chef-lieu de sous-préfecture
■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■	Chef-lieu de cercle ou chef-lieu de circonscription de région		chef-lieu de département

77 localités représentant tous les types d'histoire administrative parmi les 180 localités ivoiriennes ayant eu depuis 1884 une fonction administrative à un moment ou à un autre, ou comptant en 1975 plus de 5 000 habitants.

Cette réduction quantitative des données initiales ne perturbe que très peu le traitement, puisqu'il était relativement aisé d'effectuer un premier classement manuellement, et de sélectionner un petit nombre de centres parmi l'ensemble des localités ayant eu une histoire administrative très simplifiée ; mais il faut bien avoir présent à l'esprit que les matrices présentées ci-après sont représentatives en termes de définition des types, mais non en termes de nombre de localités par type.

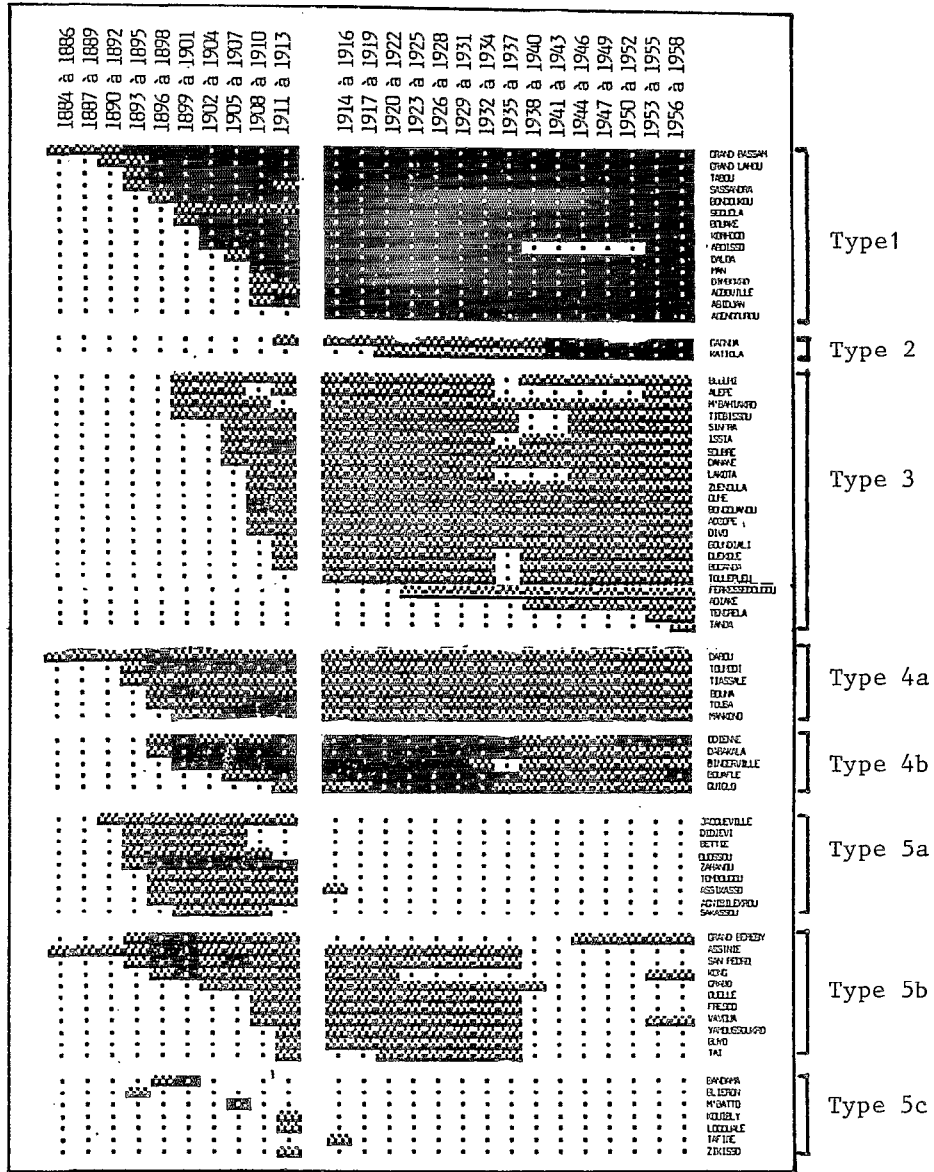
La définition des rangs de la hiérarchie administrative a varié selon les époques ; alors qu'entre 1883 et 1959 l'unité administrative la plus importante était la Région ou le Cercle, comprenant plusieurs Subdivisions ou Postes selon les fluctuations de la terminologie employée par les administrateurs coloniaux, la réforme de l'organisation administrative de la Côte d'Ivoire juste postérieure à l'Indépendance institue un découpage à deux niveaux, en Départements et Sous-Préfectures. La traduction graphique des rangs dans la hiérarchie administrative par des paliers de valeurs tient donc compte de ces modifications, et assimilent "Cercle et Région" au "Département" ; pour le rang inférieur de l'organisation administrative, nous avons assimilé à la "Sous-Préfecture", les "Postes" antérieurs à 1913, et les "Subdivisions" de la période 1914 à 1958. Enfin, notons qu'ont été uniquement considérés les rangs administratifs des localités, et non les modifications de limites des circonscriptions administratives rattachées (1).

A partir du tableau de données réduit et transcrit visuellement selon les principes énumérés ci-dessus (fig. 2.12), deux classements ont été réalisés, l'un sur la période antérieure à l'Indépendance (fig. 2.13), et l'autre depuis 1884 à nos jours (fig. 2.14).

Le traitement basé sur les biographies administratives des villes de 1884 à 1958 permet de déterminer cinq grands types, significatifs du passé

(1) L'annexe 39 reconstitue l'évolution de l'organisation administrative du territoire de la Côte d'Ivoire à travers la série des actes législatifs relatifs à la hiérarchie administrative du pays depuis 1896 à 1982.

Figure 2.13 - Typologie des biographies administratives des villes : classement sur la période 1884-1958



Signification des paliers visuels selon la période

Période	1884 à 1913	1914 à 1958	1959 à 1962
Paliers			
•••	Pas de fonction Administrative	Pas de fonction Adm. ou poste	Pas de fonction Administrative
■	Poste	Chef-lieu de Subdivision	Chef-lieu de sous-préfecture
■	Chef-lieu de cercle ou chef-lieu de circonscription de région		chef-lieu de département

villes tel qu'il aurait été observé juste avant l'Indépendance :

- type 1 : chef-lieu de cercle ou de circonscription de façon quasi-continue depuis leur érection en centre administratif, toujours antérieure à 1914 ;

- type 2 : ces localités n'ont atteint le rang supérieur de la hiérarchie que depuis une vingtaine d'années, après une longue période au rang inférieur ;

- type 3 : toutes ces localités n'ont eu que le rang de poste ou chef-lieu de subdivision, depuis des dates très variables, mais de façon quasi-continue.

Tandis que les trois premiers types décrivent des localités ayant grimpé dans la hiérarchie administrative, les autres types rendent compte de situations de déclin :

- type 4 : après avoir eu des fonctions administratives de rang supérieur, ces localités ont été déclassées depuis le milieu des années dix (4a) ou trente (4b) ;

- type 5 : même phénomène, au rang hiérarchique inférieur, avec trois modalités en fonction de la date du déclassement, et de la durée d'exercice des fonctions administratives.

A la fin des années cinquante, immédiatement avant l'Indépendance de la Côte d'Ivoire, bon nombre de centres administratifs créés par les colonisateurs ont déjà perdu leurs fonctions. Les différentes générations de postes correspondent à la volonté des autorités coloniales de maîtriser, contrôler un espace nouvellement pénétré : c'est donc sur le littoral et le long des fleuves que se rencontrent les postes les plus anciens (fondés avant 1895), viennent ensuite la série des postes liés à l'occupation de la zone de savane dévastée par Samory et du pays Baoulé, enfin les régions forestières sont progressivement occupées au cours des quinze premières années du 20e siècle, ce qui donne lieu à la création d'un grand nombre de postes administratifs ou militaires. A partir de 1915, les préoccupations économiques se font grandissantes et tiennent une place non négligeable dans le choix des centres administratifs et des limites de leur circonscription : comme le note KIPRE (1975), ces centres "sont conçus comme devant jouer un rôle précis sur le plan administratif, industriel et commercial de la région". Les anciens postes créés dans un

strict but de contrôle du territoire sont donc abandonnés ou déclassés s'il n'existe pas de justification économique à leur maintien.

Comme le montre la typologie (fig. 2.13), aucun centre administratif créé après 1913 n'est déclassé par la suite ; par contre, certains postes anciens ne sont déclassés qu'au milieu des années trente (types 4b et 5b), ne répondant plus à l'attente des colonisateurs en matière d'intérêt économique. Entre le milieu des années dix et l'Indépendance, le réseau administratif fait l'objet d'une réduction accompagnée d'une hiérarchisation de plus en plus marquée : les suppressions de postes dépassent de très loin les créations.

Il faut attendre les lendemains de l'Indépendance pour assister à une deuxième vague de création de centres administratifs : dans le souci de se rapprocher des administrés, l'Etat ivoirien multiplie les sous-préfectures, et fait passer nombre de sous-préfectures au rang de préfectures (figure 2.14). A l'implacable logique économique des colonisateurs dictée par l'exploitation optimale des potentialités de leurs colonies, succèdent des décisions relevant plus de la géopolitique du nouveau président ivoirien : l'érection en sous-préfectures de localités de savane comptant moins de 1000 habitants suite au voyage présidentiel dans le nord du pays est bien révélatrice de la rupture avec la période coloniale en matière d'administration territoriale.

C'est donc dans le Nord et l'Ouest du pays, auparavant délaissés par l'administration coloniale, que la densification des centres administratifs est le plus sensible. Comme le montre la figure 2.14, quelques nouvelles sous-préfectures avaient déjà été des postes au début du siècle (types 6a et b) ; mais cette règle est loin d'être générale.

Quant aux déclassements temporaires (type 3) ou définitifs (3 cas du type 4), ils sont relativement peu nombreux depuis l'Indépendance : seules 11 localités sont dans ce cas.

A une période de mise en place du semis de centres administratifs, succèdent donc pendant plus de 40 ans une phase d'apurement et de hiérarchisation du réseau administratif en fonction de critères économiques explicites, puis une nouvelle phase de multiplication des centres depuis près de vingt-cinq ans. A l'heure actuelle, le réseau de l'administration territoriale semble donc relativement jeune (plus de 50 % des centres

ont acquis leurs fonctions administratives au cours des vingt dernières années), ce qui contraste singulièrement avec la situation observée à la veille de l'Indépendance où quasiment tous les centres administratifs avaient plus de 40 ans d'existence.

2.5.3.2. Histoire administrative et croissance démographique des centres urbains

Comme l'ont montré les typologies des biographies administratives des villes, la variété des situations est grande ; tant par l'ancienneté variable des fonctions administratives, que par les vicissitudes des histoires administratives des villes depuis le début du siècle. Observe-t-on des liens entre l'histoire administrative et le type de croissance démographique qu'ont connus les différentes villes ivoiriennes ? Telle est la question que nous voudrions aborder ici, avant d'entamer l'analyse des mécanismes en présence.

A la veille de l'Indépendance (1955), toutes les localités comptant plus de 5 000 habitants ont eu pendant longtemps des fonctions administratives de niveau élevé (type 1 ou 2 de la figure 2.13), la seule exception à cette règle étant Bonoua ; et seulement 4 centres administratifs anciens (type 1) restent en dessous des 5 000 habitants chacun jusqu'à l'Indépendance. Le poids des activités administratives dans l'agglomération des populations est donc, à cette époque, tout à fait primordial : 92 % des villes (localités supérieures à 5 000 habitants) sont préfectures ou sous-préfectures.

Au fil des années, le phénomène d'urbanisation s'affranchit de plus en plus nettement du facteur administratif : si entre 1955 et 1965 le pourcentage de villes ayant des fonctions administratives parmi les nouveaux centres urbains atteint encore 77 %, il n'est plus que de 45 % pour la période suivante (1965-75). En zone de forêt plus particulièrement, l'administration n'est plus le facteur premier de localisation des concentrations de population ; en savane par contre, excepté le cas de Doropo, aucune nouvelle ville n'est apparue depuis le début du siècle sans qu'elle n'ait bénéficié auparavant de responsabilités administratives.

Si le facteur administratif ne constitue pas une condition sine qua non de développement démographique pour une localité de forêt, il est

également loin d'être un facteur suffisant : le nombre de centres administratifs très peu importants démographiquement en témoigne. En 1965, seulement 1/3 des chefs-lieux compte plus de 5 000 habitants.

Du fait que la fonction administrative pesait largement sur la localisation des concentrations humaines dans la première phase de mise en place de l'armature urbaine ivoirienne, la hiérarchie des tailles des villes porte encore la marque de ces conditions, même si elles sont devenues secondaires aujourd'hui : la plupart des grandes villes actuelles sont des centres administratifs anciens. Mais le processus classique d'"héritage" souvent mis en évidence dans les études d'armature urbaine ne correspond pas à un mécanisme systématique, et la présence d'exceptions à cette règle est justement très significative des nouvelles forces en présence :

- Divo, Adzopé, Danané dépassent plus ou moins nettement les 10 000 habitants en 1975, alors qu'elles sont restées de simples sous-préfectures jusqu'à la fin des années soixante.

- Anyama (26 000 habitants en 1975) et Dabou (23 000 habitants en 1975) sont toujours de simples sous-préfectures.

Quant à San Pédro (32 000 habitants en 1975), et Yamoussoukro (37 000 habitants en 1975), ces villes ont gardé le statut de sous-préfecture : même si toutes deux sont nées de l'intervention de l'Etat, cette dernière ne s'est pas concrétisée par un changement de statut administratif.

Ces quelques exemples montrent bien l'affaiblissement du facteur administratif dans la croissance démographique des localités ivoiriennes de forêt.

Si l'on considère maintenant les accidents des courbes de croissance démographique parallèlement aux changements de statut administratif des localités, il apparaît clairement qu'aucune relation systématique ne peut être dégagée : le constat qui vient d'être fait à partir d'une série d'observations transversales est confirmé par l'analyse longitudinale. Les seuls cas de liaisons entre rang administratif et démographie s'observent pour des villes de petite taille ayant vu leur population décliner encore plus rapidement après la perte de leurs fonctions administratives : Fresco constitue un exemple typique à cet égard.

Mais, pour la quasi-totalité des localités, aucune relation directe

ne se manifeste. Un grand nombre de centres administratifs anciens n'ont vu leur population s'accroître rapidement que longtemps après leur érection en sous-préfecture : cette observation montre bien qu'il faut relativiser le pouvoir urbanisant des fonctions administratives, qu'une simple observation statique en fin de période risque de privilégier à partir du constat que telle et telle ville numériquement importante sont des chefs-lieux de circonscriptions administratives.

Que l'on s'intéresse à la croissance démographique des villes ou à l'émergence de nouveaux centres urbains, le poids des facteurs administratifs est de moins en moins sensible dans la partie sud de la Côte d'Ivoire, tandis qu'il demeure primordial en savane : face à cet état de fait, il convient de s'interroger sur les origines de cette différenciation, ce qui permettra de démontrer précisément les mécanismes en jeu.

2.5.3.3. Incidence de l'érection en centre administratif

A l'époque de la colonisation, les remaniements administratifs se sont succédés à un rythme soutenu afin de satisfaire aux objectifs militaires d'abord, économiques ensuite une fois le territoire ivoirien entièrement occupé par les colonisateurs. A partir de 1915, un tri implacable fut réalisé parmi les anciens postes : ainsi Zaranou, poste créé en 1894 et promu chef-lieu de cercle dès 1896, perdit ses fonctions au bénéfice d'Abengourou dès 1915, la production locale de denrées d'exportation y étant jugée insuffisante par les administrateurs coloniaux. N'étaient maintenus que les postes situés "dans des régions susceptibles d'être exploitées de façon rentable" (KIPRE, 1981).

Dans les centres administratifs maintenus dans leurs fonctions, le développement du poste initial suivait un schéma relativement simple. L'installation de l'administrateur, déclenchait une série d'offres d'emplois salariés pour satisfaire les besoins en services personnels tout autant qu'en tâches administratives ; la distribution de ces salaires, et la fréquentation accrue de la localité par la population environnante désireuse de bénéficier des équipements et services publics naissants, attirèrent des commerçants (Dioula, Nago, Haoussa... etc) et artisans. Ce micro-commerce entre les mains d'africains n'était que la

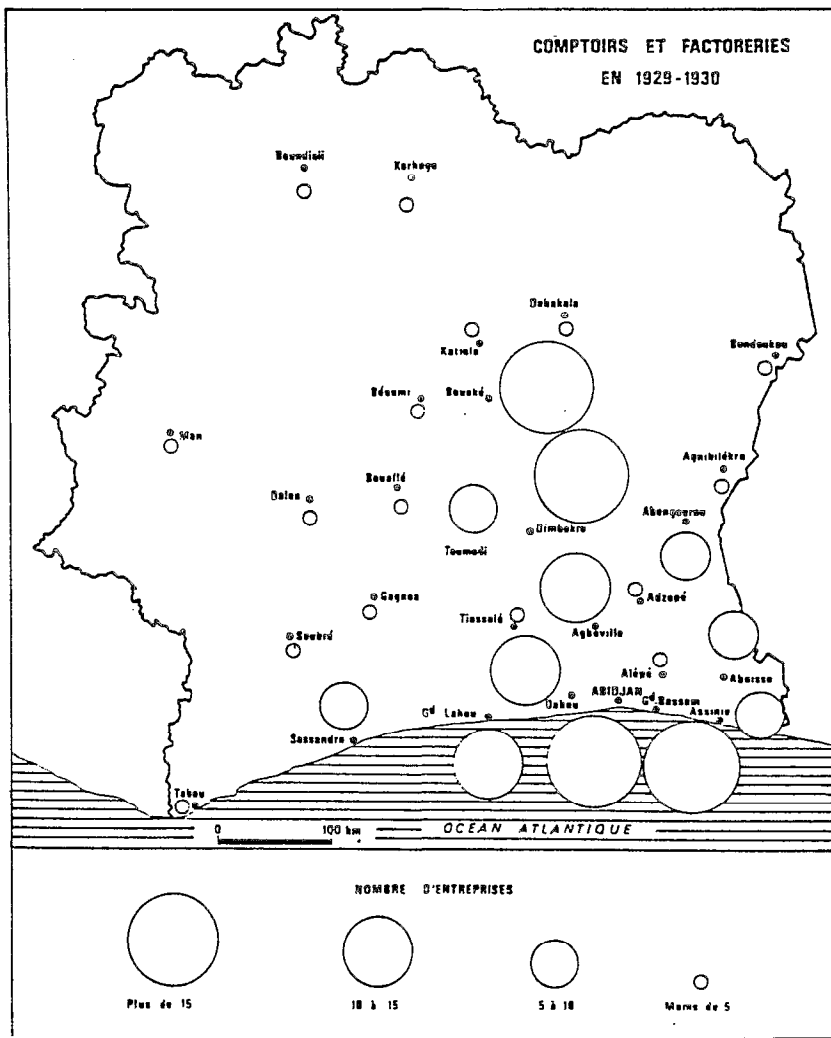
pièce inférieure de la structure de commercialisation, dominée par les grandes sociétés de traite et les distributeurs libano-syriens ou dioulas ; quels que soient les échelons considérés, ce sont les postes et chefs-lieux de cercles qui constituaient les sites les meilleurs pour une implantation commerciale. Il est donc logique que la carte des comptoirs et factoreries (carte 2.11) soit calquée sur l'armature administrative du pays, et que les concentrations humaines aient suivi le même schéma : la convergence spatiale des faits commerciaux et administratifs ne résulte que de l'application par les colonisateurs de critères économiques pour choisir les centres administratifs.

Avec l'Indépendance, ce schéma est remis en question, que ce soit au niveau des décisions ou des effets de l'érection d'une localité en sous-préfecture ou en préfecture.

Ce ne sont plus des critères économiques qui sont à la base des décisions prises en matière d'attribution des fonctions administratives : les critères politiques interviennent largement dans les choix. L'idéologie sous-jacente aux pratiques observées tient dans une idée simple, "la sous-préfecture crée la ville" ; cette idée, largement répandue tant parmi les populations locales, qui voient le salut de leur village dans l'attribution d'une charge de sous-préfecture, que dans les instances dirigeantes, participe d'une vision très volontariste de la modernisation de l'économie et de la société ivoiriennes. Cette idéologie a imprégné longtemps les discours officiels en matière d'aménagement du territoire : les fêtes de l'Indépendance (1) sont des produits caractéristiques de ce courant de pensée. Le pouvoir urbanisant attribué aux fonctions administratives fit quelque peu oublier la nécessité d'un environnement économique favorable au développement de la ville : d'où l'érection en sous-préfectures de villages comptant moins de 2000 habitants pour administrer des territoires rassemblant souvent moins de 10 000 personnes, dans le Nord du pays. Partant de là, on conçoit aisément que de telles sous-préfectures nouvellement créées aient eu d'énormes difficultés à se développer, au point que leur suppression soit envisagée

(1) Chaque année, était choisie une ville de l'intérieur du pays pour fêter l'anniversaire de l'Indépendance (7 décembre) : de ce fait, la ville élue bénéficiait de nombreux équipements modernes (aéroport, marché, lycée, hôpital, bitumage de la voirie urbaine ...etc) qui devaient faire d'elle une "ville moderne".

Carte 2.11 - Comptoirs et factoreries en 1929-1930



Source (Rep) : KIPRE P., 1975 - La place des centres urbains dans l'économie de la Côte d'Ivoire de 1920 à 1930. Annales de l'Université d'Abidjan série I, tome III, Histoire, pp. 93-120.

ou même effectuée (Gbeléban, sous-préfecture créée en 1974 est supprimée 8 ans plus tard).

Si les critères de sélection des centres administratifs ont évolué depuis l'Indépendance, il en est de même des investissements publics dans les chefs-lieux de préfectures ou de sous-préfectures. Plusieurs raisons doivent être invoquées pour expliquer l'affaiblissement des effets multiplicateurs d'une érection en centre administratif, autrefois synonyme de catalyseur des équipements et services publics :

* à un pouvoir monocéphale où toutes les décisions de l'Etat étaient coordonnées et poursuivaient un seul et même but, a succédé un pouvoir éclaté entre les ministères techniques ; seuls maîtres des implantations de leurs équipements et délégations respectifs, ces ministères sectoriels agissent à leur guise sans coordination aucune. La concentration des actions cède la place à des interventions sectorielles sans politique concertée.

* dans de nombreux cas, les équipements ont précédé l'érection en sous-préfecture : l'équipement minimal est souvent acquis antérieurement par le biais des FRAR (école, marché, dispensaire... etc), et l'accession au rang de sous-préfecture ne se traduit plus en termes de multiplication nette des équipements publics.

Outre ces deux raisons qui concourent à affaiblir les effets des fonctions administratives, on doit considérer deux autres aspects : l'impact des salaires distribués par l'administration dans les chefs-lieux de l'intérieur du pays, et la diffusion des modèles de consommation, et, plus généralement, des modes de vie des fonctionnaires.

Il est généralement admis que les salaires versés par l'administration aux fonctionnaires en poste dans l'intérieur constituent un apport financier important pour l'économie des villes ayant des fonctions administratives : COTTEN (1969) a montré qu'à Odienné ces salaires représentaient, en 1966, la moitié des apports mensuels d'argent dans la ville. On a souvent observé que "la distribution de cet argent a un effet urbanisant (...) ; le commerce, les réparateurs, les services viennent profiter d'une masse monétaire disponible" (BERRON, 1980). Cette proposition doit être nuancée selon les régions, comme nous allons le montrer.

En effet, si l'on admet que le personnel affecté par le Ministère de l'Intérieur à une sous-préfecture rassemble, en moyenne, 18 fonction-

naires (1), et que ce chiffre fait plus que doubler du fait que l'érection en sous-préfecture s'accompagne systématiquement de quelques autres services publics (eau, encadrement agricole... etc), on obtient une moyenne de 40 agents de l'Etat affectés dans une localité lors de son accession au rang de sous-préfecture. Un tel effectif correspond, en 1980, à 35 millions de francs CFA, environ, versés annuellement en salaires par la Fonction Publique ivoirienne. Selon la zone de Côte d'Ivoire, l'impact de cette masse salariale varie fortement :

- en forêt, on compte en moyenne 35 000 habitants par sous-préfecture, soit 2 à 2,5 milliards de francs CFA de revenus monétaires agricoles par an (2),

- en savane, il y a seulement 15 000 habitants par sous-préfecture, en moyenne, et les revenus, deux fois moins élevés qu'en forêt, sont de l'ordre de 500 millions de francs CFA par an, par sous-préfecture.

L'accroissement du pouvoir d'achat au niveau d'une localité par l'apport salarial des fonctionnaires de la nouvelle sous-préfecture sera donc 4 fois plus important en savane qu'en forêt : de par les différences d'effectifs de population et surtout de niveau des revenus monétaires agricoles, l'incidence de l'érection en sous-préfecture est bien plus faible en forêt qu'en savane, comme nous l'avons observé en 2.5.3.2.

Quant à la diffusion des comportements des fonctionnaires parmi la population avec laquelle ils sont en contact dans leur lieu d'affectation, elle mérite d'être signalée : dans de nombreux domaines, les attitudes des agents de l'Etat sont considérées comme des modèles, car synonymes de "modernité", ainsi qu'en raison du prestige attaché aux emplois de bureau réservés à "ceux qui connaissent papier", comme ont coutume de le dire les Ivoiriens illettrés admiratifs devant les fonctionnaires.

En matière de consommation alimentaire ou de dépenses vestimentaires, par exemple, la présence de fonctionnaires allochtones peut influencer sensiblement sur les habitudes locales : au niveau des plats consommés quotidiennement, le brassage ethnique auquel donnent lieu les affectations

(1) Les statistiques sont issues d'une étude sur la structure et l'implantation du secteur public en Côte d'Ivoire, réalisée par le Ministère du Plan en 1971 (YEGNAN T.).

(2) Les estimations de revenus agricoles ont été réalisées par ANCEY (1981).

de fonctionnaires (1) contribue à la diversification des mets locaux. Les fonctionnaires colportent également des modèles de consommation occidentaux, très répandus dans ce milieu. Toutes ces modifications au niveau des comportements, même lentes, ne sont pas sans effet sur les structures de commercialisation d'une localité devenue sous-préfecture, comme sur les structures de production agricole locale.

Enfin, ce tour d'horizon des effets de l'érection en centre administratif ne pourrait être clos sans signaler les effets démographiques directs : le prestige dont jouissent les fonctionnaires s'accompagne systématiquement d'un accroissement des personnes à charge, comparative-ment à un autre travailleur en milieu urbain : que ce soient des jeunes confiés pour la scolarisation ou des jeunes "nièces" venues contribuer à l'entretien de la maison et à la garde des enfants, tous sont plus nombreux dans un ménage de fonctionnaire. Ainsi, en 1965, on comptait 4,5 personnes en moyenne dans un ménage résidant en milieu urbain, contre 6,7 personnes dans un ménage de fonctionnaire (ROUSSEL, 1967). L'arrivée de fonctionnaires, population de jeunes adultes à forte dominante masculine, a donc des effets multiplicateurs immédiats importants pour la croissance de la ville, sans commune mesure avec ceux entraînés par l'installation d'autres catégories de travailleurs : leur installation a pour corollaire celle de leur famille (femme(s) et enfants), et de jeunes qui leur sont généralement apparentés.

Ces quelques observations montrent l'évolution du rôle urbanisant de l'administration dans le temps et dans l'espace : tandis que dans le Nord du pays ce facteur continue d'avoir un rôle de premier plan dans la localisation et la croissance des agglomérations de population, l'urbanisation de la zone forestière a depuis 40 ans pour moteur l'économie de planta-

(1) Le brassage ethnique correspond à une volonté du gouvernement ivoirien pour contribuer à l'édification de l'unité nationale : les agents de l'Etat sont donc affectés systématiquement en dehors de leur région d'origine. Cette pratique recueille d'ailleurs l'assentiment de nombreux fonctionnaires qui y voient le moyen de réduire les demandes de soutien financier de leur famille restée au village. Elle a également pour effet de rendre difficile la constitution de groupes de pression à base ethnique.

tion : dans la mesure où les choix de l'administration territoriale ne convergent plus avec les potentialités économiques locales ou régionales, les fonctions administratives n'interviennent plus sensiblement dans l'urbanisation du sud ivoirien. Dans cette partie du pays, les effets de l'administration deviennent pour l'essentiel des effets indirects, plus dus à la présence des fonctionnaires qu'à la présence d'équipements et de services publics déjà très répandus en zone forestière.

2.6. CONCLUSION

Les dernières décennies ont été marquées par une profonde modification du peuplement ivoirien, le pays s'urbanisant à un rythme très soutenu. L'analyse dynamique des formes de la concentration croissante de la population en Côte d'Ivoire depuis le début du siècle jusqu'à nos jours a mis en évidence quelques résultats qu'il importe de rappeler ici ; d'autre part, vu l'ampleur et la rapidité de la vague d'urbanisation, ce chapitre ne pourrait être clos sans évoquer quelques-uns des principaux effets à court terme de la redistribution de la population sur le territoire national.

• Principaux résultats

Si l'on retient le principe d'une définition constante de la ville ivoirienne de 1900 à nos jours, basée sur le seuil démographique de 5 000 habitants, on peut analyser le processus de concentration de la population dans les villes du pays ; avec, toutefois, une restriction importante, la non prise en compte de l'expansion spatiale des villes.

Avec une définition constante, les résultats diffèrent des observations communément admises, bâties sur une définition de plus en plus restrictive de la ville ivoirienne qui occulte une dimension de l'urbanisation : l'augmentation du nombre de villes, contribuant pour un tiers à la croissance numérique de la population urbaine de Côte d'Ivoire.

A la fin des années cinquante, le mouvement d'urbanisation s'accélère très sensiblement en Côte d'Ivoire : se met progressivement en place une armature urbaine étoffée, hiérarchisée selon la taille des villes, dont la forme se stabilise depuis le milieu des années soixante. Toutefois, l'ensemble du pays n'est pas touché de la même façon par ce mouvement : les types de peuplement urbains sont bien différenciés selon les régions, avec une double opposition forêt-savane et forêt orientale - forêt occidentale.

La part d'Abidjan dans la population urbaine ivoirienne est remarquablement constante et s'établit autour de 40 % depuis 1936 jusqu'en 1975 :

les villes de l'intérieur du pays participent bien à la vague d'urbanisation et l'on ne peut parler de concentration croissante de la population urbaine ivoirienne dans la capitale.

Plusieurs éléments de la dynamique démographique de l'armature urbaine ivoirienne ont été mis en évidence au cours de cette seconde partie :

- la croissance démographique des villes déjà existantes, première composante du processus d'urbanisation, varie :

- . selon la taille des localités : augmentation du taux minimal et diminution de la variance des taux, avec la classe de taille des villes
- . selon la localisation géographique au sein du pays, les taux les plus élevés étant concentrés en zone forestière
- . selon la situation par rapport aux autres villes : croissance concurrentielle des villes moyennes au sein de systèmes régionaux de peuplement, et ralentissement de la croissance des villes moyennes dans la phase de diffusion de l'urbanisation, lorsqu'émergent nombre de petites villes à croissance très rapide

- l'augmentation du nombre de villes, composante essentielle de l'urbanisation ivoirienne, repose sur un processus de concentration générale de la population rurale, et un processus sélectif de croissance très rapide de bourgs ruraux : c'est entre 1955 et 1965 que l'augmentation du nombre de villes a eu l'impact le plus fort sur l'augmentation de la population urbaine.

A l'échelle des différentes régions de forêt, on observe le schéma suivant : émergence rapide de quelques villes, diffusion de l'urbanisation au détriment du rythme de croissance des villes existantes ayant augmenté précédemment à des rythmes pouvant avoisiner 10 à 15 % par an, puis reprise de la croissance dans ces plus grandes villes, et homogénéisation des taux des villes moins importantes. Le développement de l'économie de plantation est un facteur clef de l'urbanisation, mais a un caractère éminemment différentiel : dans une première phase, il favorise davantage l'essor des villes moyennes et petites que l'expansion des villes les plus importantes.

La fonction administrative a joué un rôle clef dans l'émergence du réseau urbain ivoirien à la fin des années cinquante. Depuis, le rôle de l'administration dans l'urbanisation du pays a évolué et s'est différencié géographiquement : si dans le nord de la Côte d'Ivoire, région à bas revenus peu dynamique sur le plan économique, l'administration demeure un facteur essentiel de l'urbanisation, il n'en est plus de même dans la zone forestière où règne l'économie de plantation. Avec la banalisation des équipements publics, la dispersion des investissements publics réalisés par les ministères sectoriels, et le caractère plus politique qu'économique des choix récents de chefs-lieux administratifs, les effets directs de la fonction administrative diminuent ; toutefois demeure effectif l'impact de la présence de fonctionnaires dans une localité, à travers les salaires distribués en savane, ou par leurs comportements économiques et sociaux, dans tous les chefs-lieux administratifs de Côte d'Ivoire.

Ces conclusions du chapitre 2.5., résumées ci-dessus, corroborent l'observation issue de l'analyse des correspondances réalisée avec le fichier FRAR des équipements et des rangs administratifs : l'érection en sous-préfecture ne constitue plus un facteur discriminant pour les petites localités ivoiriennes.

• Les effets de l'évolution du peuplement

La rapidité de la vague d'urbanisation que connaît la Côte d'Ivoire depuis la fin des années cinquante interpelle l'observateur. Une si profonde redistribution de la population ne peut manquer de suggérer certaines conséquences sociologiques et économiques importantes.

Concurrencée par la culture de rente, la production vivrière demeurera-t-elle suffisante pour alimenter une population en forte croissance, de plus en plus urbanisée ? Les modes de consommation citadins n'entraînent-ils pas la Côte d'Ivoire dans une dépendance accrue vis-à-vis de la sphère économique internationale ? La concentration des populations dans les villes, lieux d'émergence de comportements spécifiques chez les néo-citadins, ne contribue-t-elle à la déstructuration des systèmes sociaux existants, dont les règles de solidarité permettaient au nouvel Etat ivoirien de s'abstenir de politique sociale conséquente ?

Sans prétendre répondre en quelques lignes à ces questions, deux éléments doivent être rappelés, qui mettent en évidence la spécificité du

cas ivoirien et interdisent tout constat alarmiste dans l'immédiat.

Il s'agit d'abord de la très forte immigration étrangère que connaît la Côte d'Ivoire qui rend inopérant tout raisonnement en termes de concurrence stricte entre spéculations agricoles, la main d'oeuvre agricole n'étant pas une population fermée, et les problèmes liés au manque de terres ne se posant pas encore pour les petits planteurs sur lesquels repose l'économie de plantation ivoirienne : la politique menée par le président Houphouët Boigny en matière de recours à la main d'oeuvre étrangère contribue à maintenir un certain équilibre dans la distribution spatiale de la force de travail sur le territoire.

D'autre part, l'intensité des échanges entre les néo-citadins et leur famille restée au village crée un tel niveau d'intégration économique qu'il est délicat de dresser un bilan économique en raisonnant sur un espace donné, dans des sociétés dont l'espace de reproduction peut être très étendu : la question qu'il convient de se poser est comment ces sociétés intègrent une composante citadine, quelle est la fonction d'une localisation urbaine dans le système de reproduction des sociétés locales.

Une concentration de population peut donner lieu à de nouvelles pratiques, par exploitation de la présence d'un marché de consommation important : citons le cas du développement des cultures maraîchères autour des centres urbains tels que Gagnoa, Daloa .. etc.

Les conséquences de la redistribution de la population mériteraient des études approfondies, la question étant aussi complexe que cruciale. Mais tel n'est pas l'objet de cette étude : après avoir mis en évidence quelques éléments fondamentaux de la dynamique urbaine à l'échelle de la Côte d'Ivoire, il importe maintenant de s'interroger sur les processus responsables des faits observés dans cette seconde partie. Nous délaissons donc la ville comme unité d'observation au profit des éléments constitutifs de la population citadine, c'est-à-dire les individus. L'analyse portera sur l'élément moteur de la dynamique de concentration des populations dans les villes : la migration.

P A R T I E I I I

LES MIGRATIONS, ELEMENT MOTEUR DE
LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE
DES VILLES IVOIRIENNES

Après avoir analysé les formes de la concentration croissante de la population ivoirienne dans une perspective dynamique et systémique, il s'avère nécessaire d'identifier les éléments moteurs de la redistribution de la population, c'est-à-dire les migrations, et de s'interroger sur les liaisons entre les déplacements de population et l'évolution démographique et économique des villes ivoiriennes. C'est à travers les caractéristiques individuelles des migrants à destination urbaine (caractéristiques d'état - sexe, âge, activité -, et lieux de provenance) que l'on cherchera à mettre en évidence l'impact des migrations sur le développement des centres urbains.

Dans un premier temps, l'analyse portera sur l'évolution des structures par sexe et âge des populations urbaines : on cherchera à cerner les effets directs des migrations sur les effectifs et les structures, comme les effets indirects sur le potentiel de croissance démographique des populations urbaines. Cette première partie démontrera l'importance du facteur migration et la complexité de ses effets sur la dynamique démographique des centres urbains ivoiriens.

Nous nous intéresserons ensuite aux caractéristiques générales des mouvements de population à destination urbaine resitués dans le contexte général de redistribution de la population en Côte d'Ivoire ; en effet, il nous semble essentiel d'envisager les migrations urbaines dans un cadre global, pour comprendre leur rôle dans le schéma de redistribution générale de la population.

À l'issue de cette description quantitative des déplacements de population, nous aborderons les liens entre migration et dynamique économique des villes : outre une analyse succincte de l'activité des migrants vers les villes, nous envisagerons plus particulièrement les modes de développement des activités urbaines et la dynamique du marché de l'emploi à travers les comportements des entrepreneurs, créateurs d'activités urbaines. Par l'étude du système d'apprentissage, facteur essentiel pour la compréhension de la dynamique des villes ivoiriennes, nous aborderons les conséquences des profondes mutations qui traversent la Côte d'Ivoire depuis quelques années, notamment celles liées à la crise économique et à la généralisation de la scolarisation : nous pourrons ainsi dépasser le stade de la description

quantitative des mouvements de population qu'a connus la Côte d'Ivoire dans sa période de pleine croissance, et aborder la dynamique démographique et économique des villes ivoiriennes dans les années quatre-vingt.

C'est donc aux migrations, à leurs conséquences sur la concentration démographique dans les villes ivoiriennes et aux déterminants de l'évolution des activités urbaines que sera consacrée cette troisième partie.

Déplacer l'objet d'observation des villes vers les individus constituant la population urbaine ne doit pas occulter l'impact des facteurs macro-économiques et politiques dans la dynamique des villes : en conclusion, nous examinerons rapidement comment s'inscrivent les déplacements individuels et les créations d'activité par les entrepreneurs, par rapport à la politique et aux interventions de l'Etat ayant des répercussions sur le développement régional, et plus précisément urbain de la Côte d'Ivoire.

3.1. LES STRUCTURES DEMOGRAPHIQUES DES VILLES, REVELATRICES DE L'IMPORTANCE DES MIGRATIONS

La croissance démographique des villes s'accompagne d'une évolution de la structure par âge et sexe de la population urbaine : le suivi de ces structures permet de mettre en évidence le mécanisme de base de cette croissance, alimentée par la migration de populations dont les caractéristiques démographiques renforcent le potentiel de développement naturel des populations urbaines.

3.3.1. QUELQUES DONNEES GLOBALES

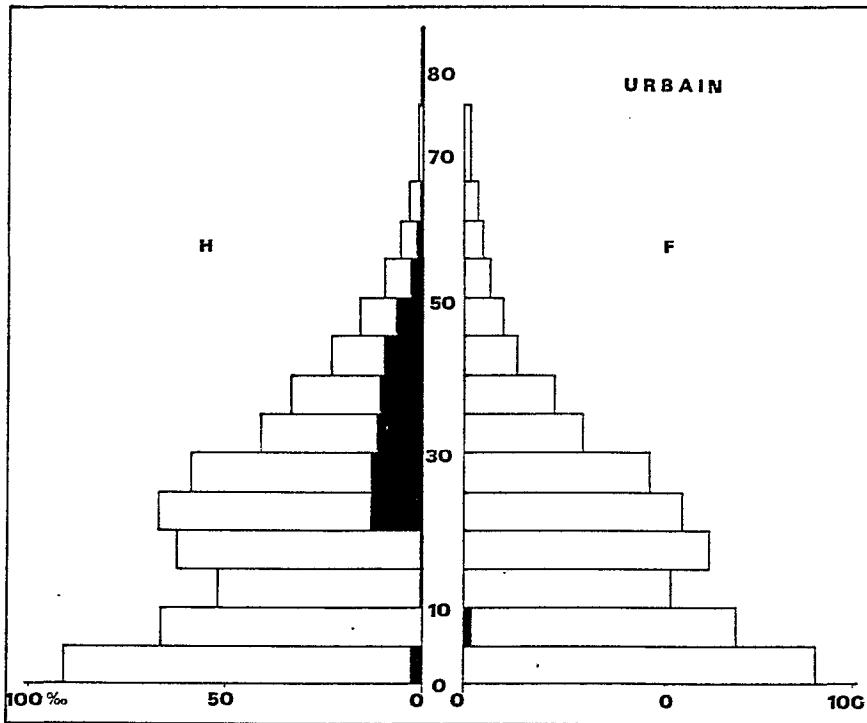
Avant d'aborder la dynamique des populations de quelques villes ivoiriennes, observons la situation en 1975 à l'échelle de l'ensemble du milieu urbain, c'est-à-dire sur le groupe des 66 localités qualifiées de villes lors du Recensement Général de la Population (1)

Si l'on considère dans un premier temps la structure par âge et sexe de la population totale, toutes nationalités confondues (figures 3.1 et 3.2), selon le milieu d'habitat, des différences majeures apparaissent, non imputables aux erreurs de dénombrements rappelées en 1.2.3.3.

C'est à partir de 15 ans que ces différences deviennent sensibles : en deçà, les bases larges des pyramides témoignent dans les deux cas d'une natalité élevée. Le brusque rétrécissement au niveau du groupe 10-15 ans se poursuit, en milieu rural, par une diminution assez régulière des effectifs avec l'âge jusqu'au sommet de la pyramide ; par contre, en milieu urbain, on observe un renflement de la pyramide de 15 à 40 ans avec maximum au niveau du groupe 20-25 ans pour les hommes, et 15-20 ans pour les femmes. De plus, la surmasculinité de la population urbaine est très marquée entre 20 et 45 ans. Enfin, notons la faible proportion de personnes âgées en ville, la pyramide se rétrécissant très rapidement aux âges élevés.

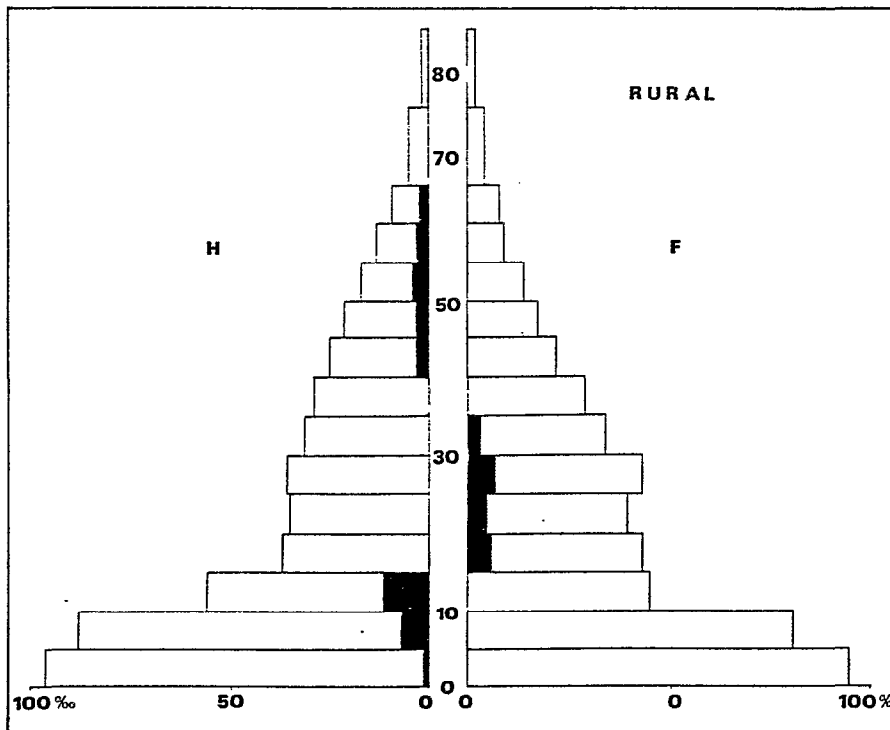
(1) Les tableaux disponibles ne renseignent pas sur la structure par sexe et groupes d'âges quinquennaux des localités non considérées comme villes au RGP ; nous sommes donc dans l'obligation de retenir les résultats concernant 66 villes.

Figure 3.1 - Population urbaine par groupe d'âge quinquennal - RGP 1975



Source : RGP 1975

Figure 3.2 - Population rurale par groupe d'âge quinquennal - RGP 1975



Source : RGP 1975

Les quelques observations que nous venons de faire sur les structures par âge et sexe de la population ivoirienne en fonction du milieu d'habitat font apparaître l'importance du facteur "migrations" en Côte d'Ivoire : en référence au schéma classique qui veut que les migrations sont, pour la majorité, le fait d'hommes seuls, d'âge actif, relativement jeunes, la pyramide urbaine signale une population d'immigrés, tandis que la population rurale est marquée par l'émigration.

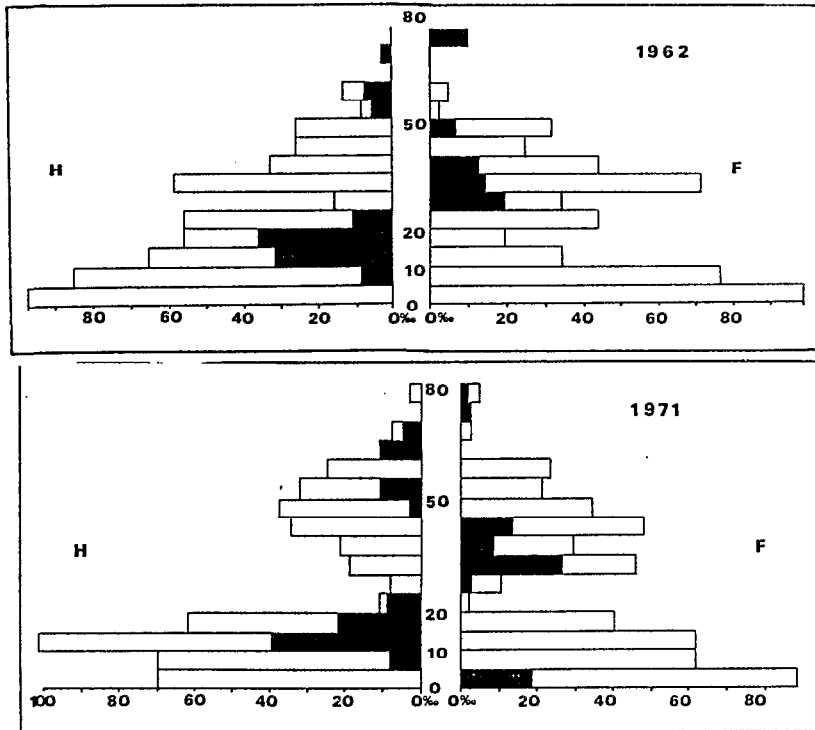
Les structures par âge et sexe de la population ivoirienne renforcent cette hypothèse (figure 1.3), si l'on observe plus particulièrement la forme des pyramides : tandis que le milieu rural présente l'aspect d'une population vieillie sur une base très large, le milieu urbain comprend une population jeune, où les moins de 30 ans sont largement majoritaires.

Les répartitions par âge et sexe selon le milieu d'habitat de la population de Côte d'Ivoire sont de peu d'intérêt pour la compréhension de la dynamique démographique : les structures des populations des deux grands ensembles spatiaux, milieux urbain et rural, ne sont que les résultantes des structures diversifiées. Les processus locaux de croissance sont masqués par ces regroupements.

Plutôt que de chercher à "lire" les pyramides nationales dans une problématique rétrospective de la croissance urbaine, il est plus intéressant d'interpréter ces données en termes prospectifs, c'est-à-dire de s'interroger sur les conséquences de la répartition par sexe et âge selon le milieu d'habitat sur la croissance démographique. Le fait majeur devient, alors, les différences des potentiels de croissance des deux milieux d'habitat : même si les déplacements de population étaient freinés ou stoppés (hypothèse peu plausible), la population urbaine continuerait de s'accroître plus rapidement que la population rurale, par le simple effet de la structure par âge, "favorable" en ville. Le seul facteur pouvant moduler ce schéma est l'évolution des comportements démographiques en matière de fécondité. Dans ce domaine, les changements radicaux sont tout à fait improbables ; les effets sur la croissance démographique en milieu urbain ne peuvent donc remettre en cause les différences de potentiel de croissance.

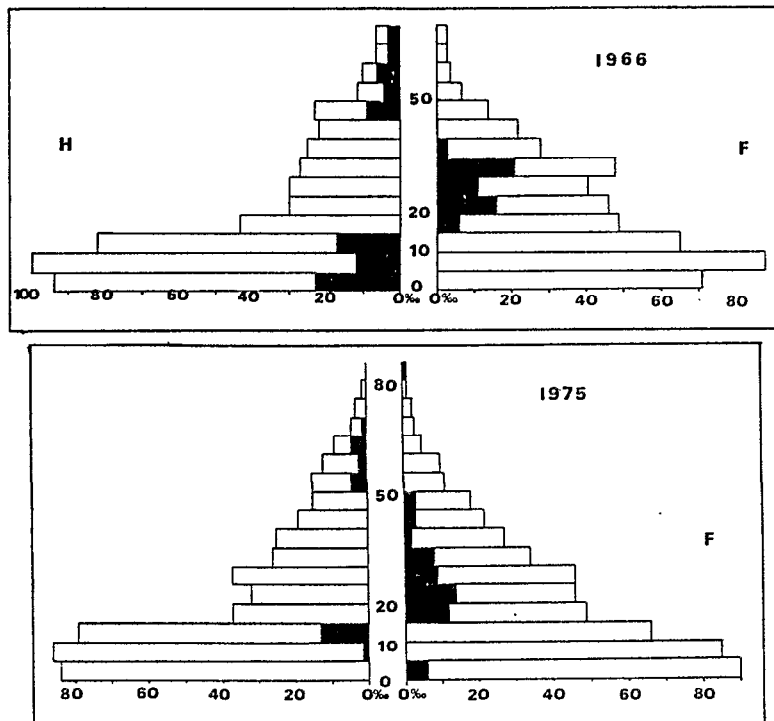
A moins d'un transfert massif des éléments jeunes de la population des

Figure 3.3 - Structures par sexe et âge du village de Guisserahio (département de Gagnoa) - 1962 -



Source : SAINT VIL (1973)

Figure 3.4 - Structures par sexe et âge de Toulepleu - 1966 et 1975 -



Sources : SCHWARTZ (1969) et RGP 1975.

villes vers les campagnes ivoiriennes, la population urbaine ne peut que continuer à croître très rapidement, du fait des effets multiplicateurs de migrations différentielles selon le sexe et l'âge. A l'opposé des villes, de nombreux villages de brousse sont voués au déclin démographique, les jeunes adultes quittant leur village d'origine pour d'autres destinations : l'évolution de la structure par âge et sexe du village Bété de Guisserahio (figure 3.3) est tout à fait typique à cet égard. Arrivée à ce stade, la population du village a perdu l'essentiel de sa force de travail et des possibilités de renouvellement de cette dernière.

Le tableau que nous venons de dresser pour mettre en évidence les effets multiplicateurs des déplacements de population, directement liés au caractère sélectif de la migration et au niveau de l'accroissement naturel, est tout à fait classique : il pourrait être réitéré dans nombre de pays en voie de développement. S'il correspond à la réalité mesurée pour la population ivoirienne, il doit être modulé en intégrant un autre phénomène majeur, l'immigration internationale ; elle permet le maintien d'un certain dynamisme démographique en milieu rural, et compense les effets immédiats de l'exode rural de la population ivoirienne, comme nous le verrons en 3.2.1.1.

De plus, il faut insister sur les limites de la notion de "transfert", sous-jacente aux analyses portant sur la migration : comme il l'a été souligné en 1.1.2.1., les migrations en Afrique de l'Ouest relèvent d'un état permanent, que certains ont même qualifié de "turbulence" (GEORGE, 1972). La notion de transfert, similaire à celle de solde migratoire, ne doit pas être appliquée au delà du cadre d'analyse des effets globaux des migrations : elle ne correspond que rarement à une réalité vécue. En d'autres termes, le dynamisme potentiel de la population urbaine n'est pas dû seulement à l'installation de jeunes adultes, mais également au séjour plus fréquent ou plus long de personnes aux caractéristiques démographiques similaires : comme nous le montrera la suite de l'exposé, les villes connaissent une très forte rotation de population et l'on ne doit pas oublier cette dimension du peuplement urbain.

3.1.2. L'EVOLUTION STRUCTURELLE DE LA POPULATION URBAINE. QUELQUES ETUDES DE CAS

Le recensement de 1975 étant la première opération d'envergure nationale, seul un petit échantillon de villes peut faire l'objet d'une étude multi-temporelle des structures par âge et sexe : en aucun cas cet échantillon n'est représentatif de l'ensemble des situations pouvant exister dans les villes ivoiriennes. Il comprend uniquement les villes dont la taille était déjà suffisamment importante à la fin des années cinquante pour justifier des investigations particulières. C'est donc au sein de cet ensemble déjà réduit que nous avons choisi quelques cas typiques, rendant compte de schémas de croissance divers.

3.1.2.1. La diversité des situations locales

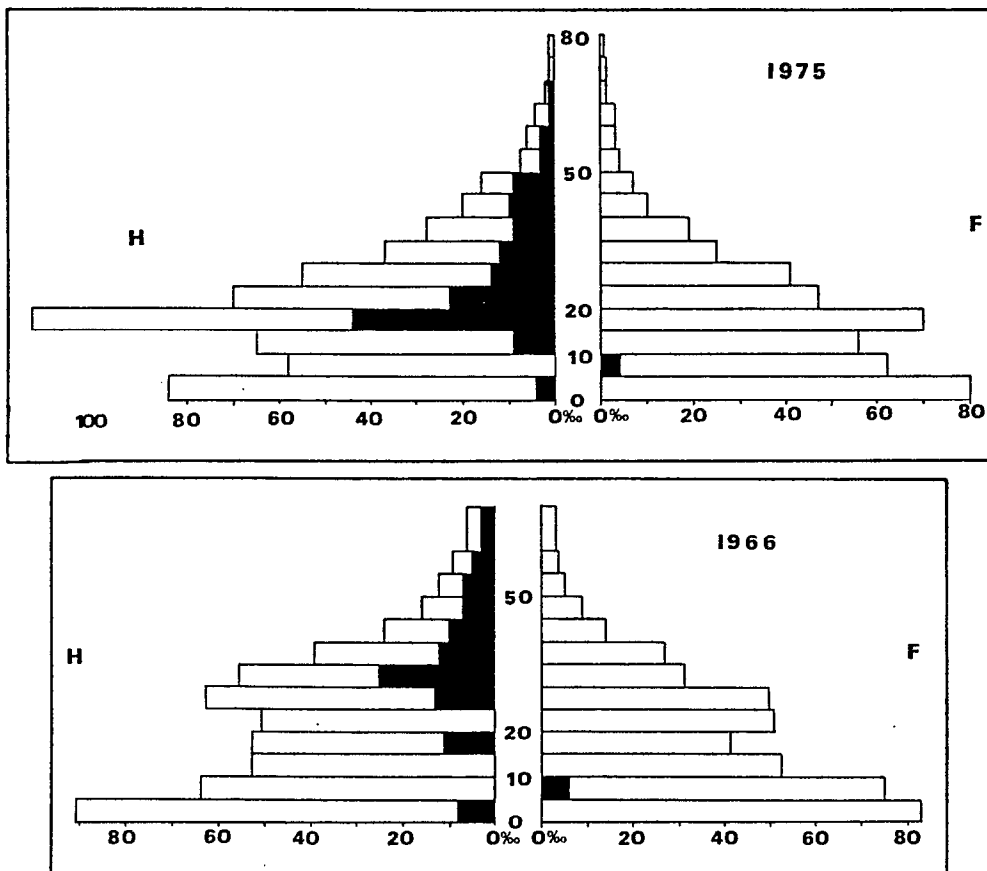
Toutes les villes ivoiriennes n'ont pas connu de transformation sensible de la structure par sexe et âge de leurs habitants. Une petite ville comme Toulepleu (figure 3.4), qui compte à peine plus de 5 000 habitants en 1975 présente, de ce point de vue, des caractéristiques tout à fait similaires au milieu rural environnant : cette localité, située aux confins occidentaux du pays, n'attire ou ne retient manifestement pas la population masculine adulte, et la sous-masculinité de 15 à 50 ans demeure constante depuis les années soixante.

Toulepleu constitue un exemple, relativement fréquent, de petite ville peu attractive, qui n'exerce une influence sensible que sur la population d'âge scolaire par le nombre des équipements scolaires dans la ville : l'essentiel de l'accroissement démographique résulte du mouvement naturel et de l'immigration liée à la scolarisation, dans le cycle primaire exclusivement.

Les effets de l'immigration scolaire sur les structures démographiques des villes peuvent être considérables, tout particulièrement dans la phase de création des établissements d'enseignement : comme l'a montré SAINT VIL (1975), l'immigration scolaire provoque le rajeunissement de la population, contribue à maintenir les taux de masculinité à un niveau élevé surtout entre 15 et 20 ans, et influe sur les structures des groupes ethniques présents dans la ville.

L'exemple de Dabou (figure 3.5) est tout à fait significatif : depuis le début du siècle, cette ville s'est vue dotée d'équipements éducatifs (école primaire dès 1903, Ecole Normale en 1936, devenue le Lycée Moderne de Dabou en 1974, CAFOP, CEG.. etc), qui en font un des premiers centres scolaires de Côte d'Ivoire. La taille encore modeste de Dabou, 23 000 habitants en 1975, rend les effets de l'immigration scolaire encore très lisibles : à cette date, le tiers des habitants de Dabou sont des élèves du cycle primaire ou secondaire.

Figure 3:5 - Structures par sexe et âge de Dabou - 1966 et 1975



Sources : Ecole de Statistique (1966) et RGP 1975.

La pyramide des âges en 1975 corrobore les observations de SAINT VIL : jeune et déséquilibrée au profit du sexe masculin, elle montre les effets d'une fonction scolaire de première importance, tout particulièrement

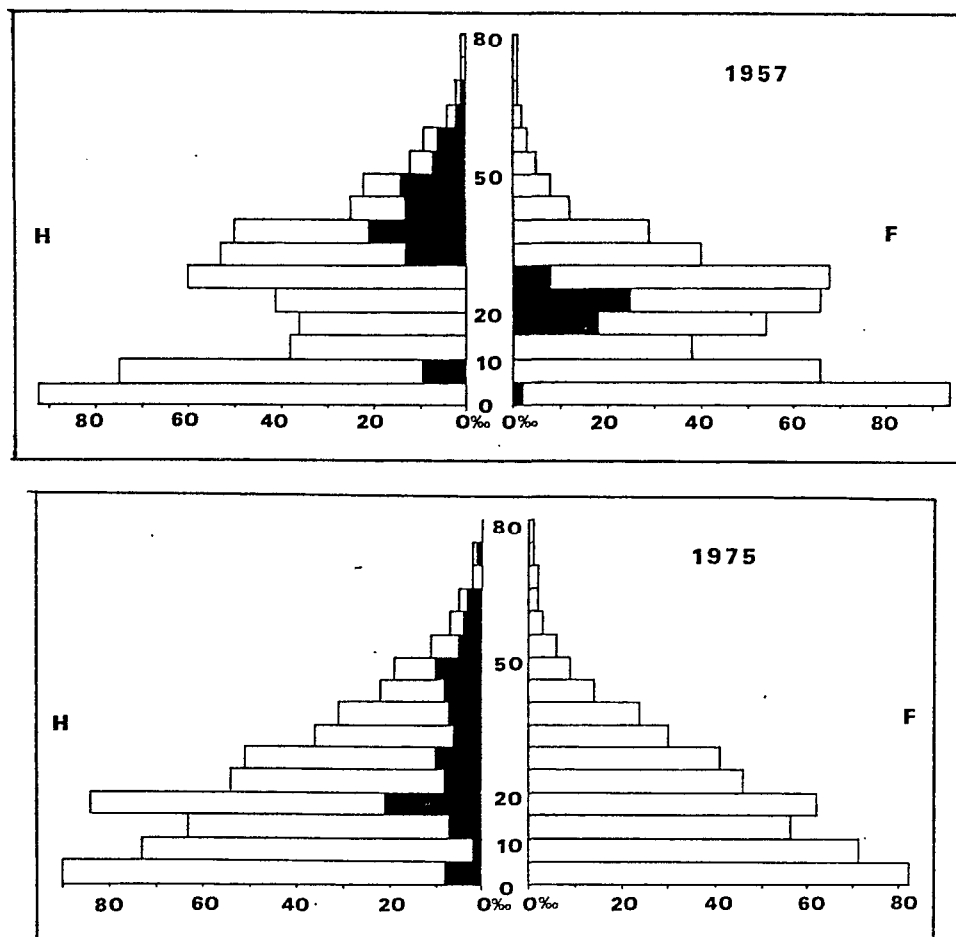
pour le cycle secondaire. A cette date, les 15-20 ans constituent plus de 18 % de la population de la ville. La comparaison avec la pyramide de 1966 précise l'impact de la création de nouveaux établissements secondaires, et de l'ouverture de nouvelles classes dans les établissements d'enseignement déjà existants : en dix ans d'intervalle, la structure démographique de Dabou est largement modifiée par l'arrivée de jeunes venus se scolariser dans la ville.

Si les effets immédiats de l'immigration scolaire sont très sensibles, notamment dans les villes de taille petite ou moyenne peu dynamiques sur le plan des activités économiques, on peut se demander quels sont les effets à plus long terme : s'agit-il d'une immigration de passage, les jeunes repartant dès leurs études terminées, ou d'un début d'installation dans la ville ? Quels sont les effets à long terme de ce séjour dans la ville de nombreux jeunes venus s'y scolariser ? Nous reviendrons sur ce point tout à fait crucial dans la suite de l'exposé : seule l'analyse des comportements migratoires individuels peut permettre de cerner l'impact de ce séjour. Néanmoins, il convient d'insister dès maintenant sur la particularité des effets de la migration scolaire, par rapport aux migrations d'adultes : à long terme, ces effets ne sont que partiels et indirects, et n'impliquent pas un transfert systématique de dynamisme démographique, comme c'est le cas pour les arrivées d'adultes en activité. C'est cette particularité qui explique la relativement faible proportion de jeunes enfants (moins de 10 ans) à Dabou.

Abengourou et Anyama n'ont pas de fonction scolaire particulièrement développée, leurs équipements éducatifs les plaçant dans une situation moyenne parmi l'ensemble des villes ivoiriennes de leur taille ; l'étude des variations de leur structure par âge permet de mettre en évidence deux schémas de croissance démographique de villes où l'immigration d'adultes intervient de façon sensible.

Anyama croît à un rythme très soutenu, supérieur à 8 % par an depuis les années cinquante ; Abengourou, par contre, connaît un ralentissement de son rythme de croissance qui de plus de 8 % par an au cours des années quarante, passe à 6 % dans les années soixante-dix. Toutes deux sont donc des villes à croissance rapide, l'une en ralentissement, l'autre voyant son rythme d'accroissement se maintenir.

Figure 3.6 - Structures par sexe et âge d'Abengourou - 1957 et 1975

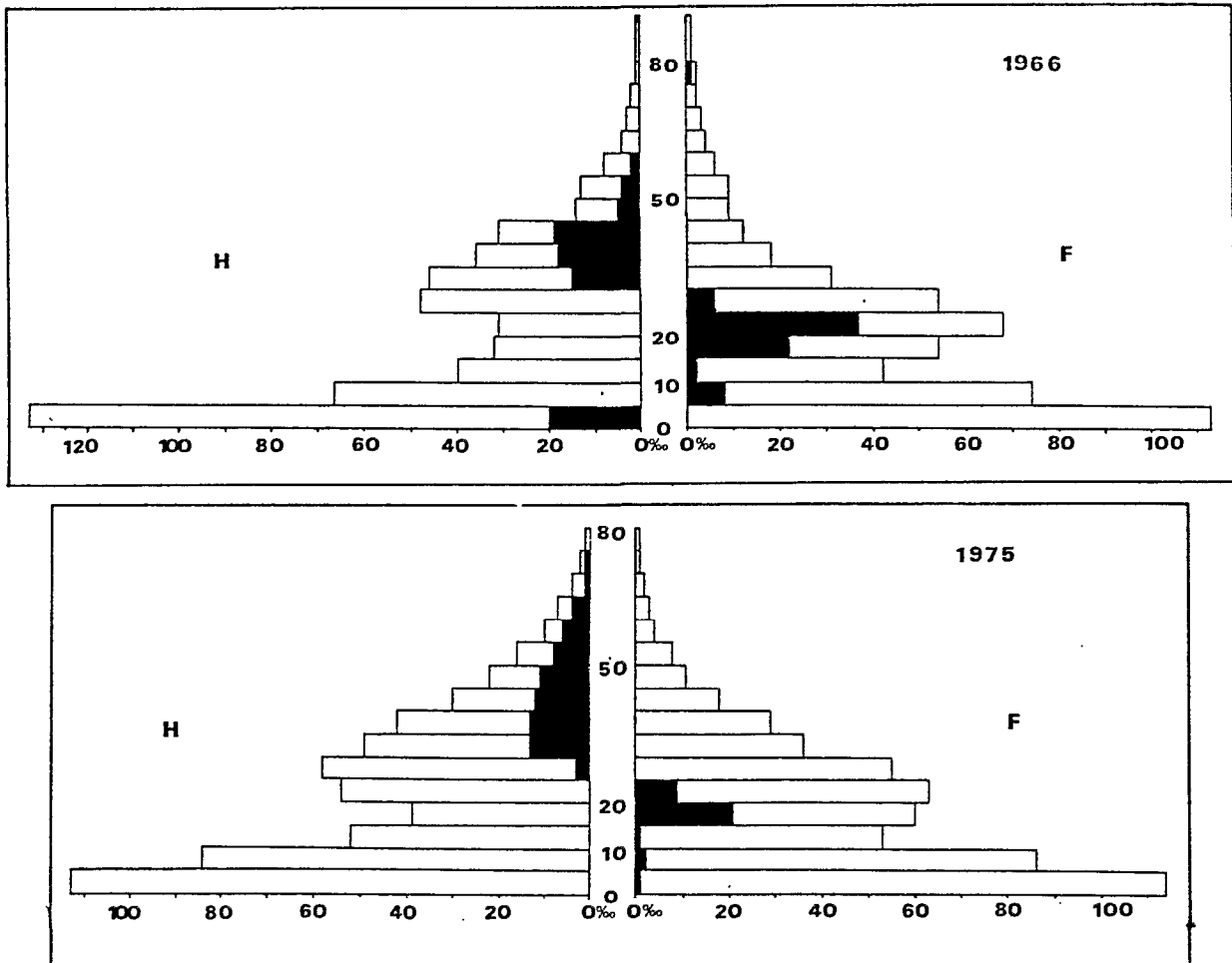


Sources : Direction de la statistique (1960) et RGP 1975.

Si l'on considère les pyramides respectives de ces deux centres urbains aux dates où ils avoisinent 12 000 habitants, les similitudes sont nombreuses (figures 3.6a et 3.7a) :

- base très large
- rétrécissement entre 10 et 25 ans
- gonflement pour les jeunes adultes, avec maximum à 15/30 pour les femmes, et 25/40 ans pour les hommes
- rétrécissement rapide aux âges élevés.

Figure 3.7 - Structures par sexe et âge d'Anyama -
1966 et 1975 -



Sources : VERNIERE (1969) et RGP 1975.

Après une phase d'accroissement rapide de la population, les structures par âge sont tout à fait similaires et présentent les mêmes déformations : il est clair que le décalage d'âge entre époux et la polygamie répandue parmi les immigrants vers Anyama et Abengourou sont responsables de la forme de la pyramide, typique d'une population à immigration intense.

Par contre, en 1975, où Anyama et Abengourou comptent, respectivement 30 000 et 26 900 habitants, les structures démographiques se différencient nettement. Tandis que la pyramide d'Anyama présente les mêmes caractéristiques qu'en 1966 seulement un peu moins accentuées, celle d'Abengourou s'est totalement transformée ; les grandes déformations sont gommées, et elle apparaît tout à fait régulière, avec pour seules particularités une

légère surmasculinité à tous les âges et un "surplomb" du groupe 15-20 ans chez les hommes lié à l'ouverture d'établissements d'enseignement secondaire.

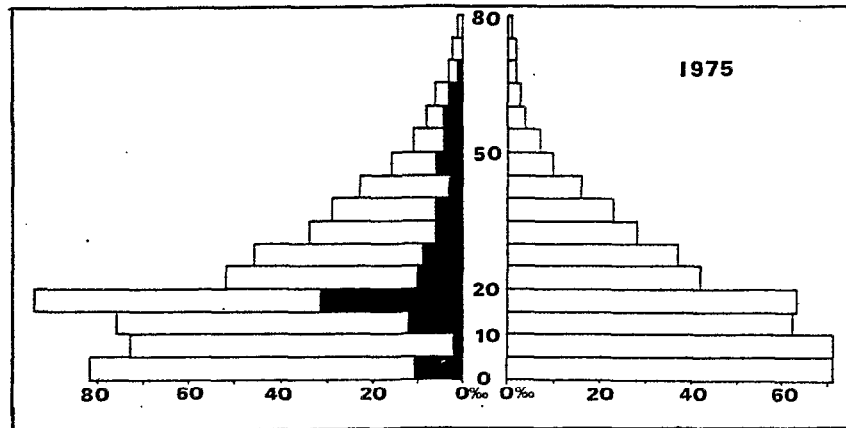
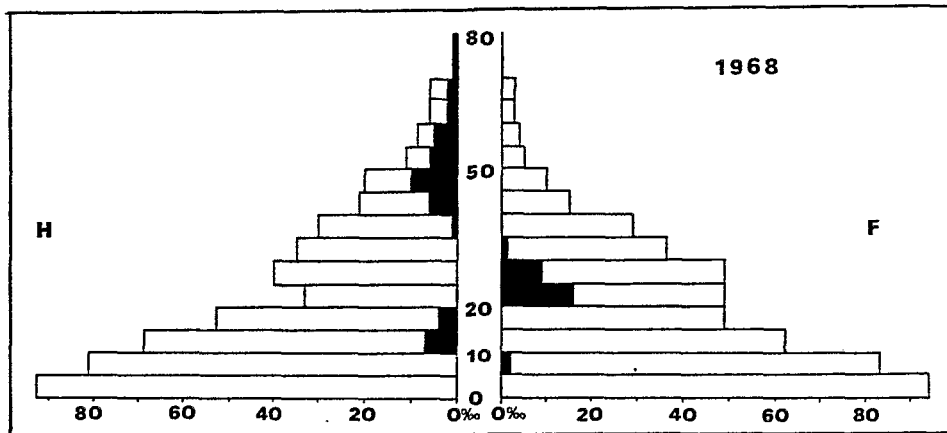
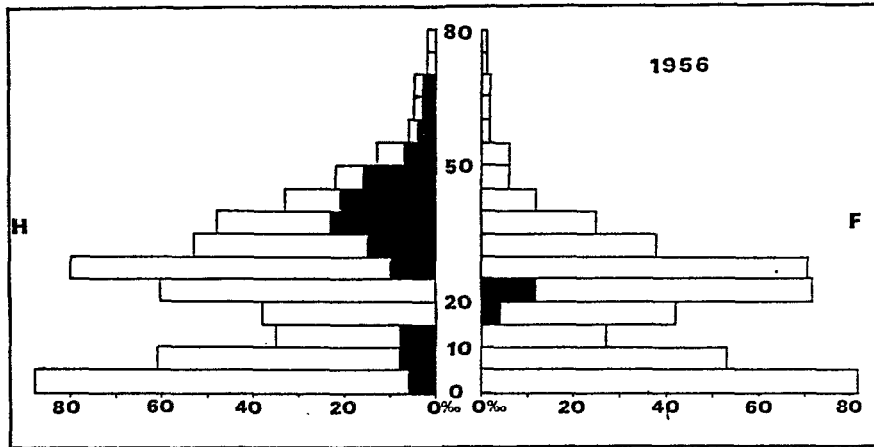
Nous voici donc en présence de deux schémas différents de croissance démographique :

* à Anyama, où le rythme de croissance demeure très élevé, la population continue de s'accroître par immigration massive de nouveaux arrivants dans la ville. Mais le dynamisme démographique de la population résidente joue également un rôle notable dans la croissance : la largeur de la base de la pyramide témoigne d'une natalité très élevée. L'accroissement naturel contribue à l'expansion démographique de la localité, qui est toujours alimentée par une immigration importante.

* à Abengourou, c'est le mouvement naturel qui est devenu le facteur premier de croissance démographique, l'immigration d'adultes s'étant ralentie depuis la fin des années cinquante : le rythme d'accroissement demeure élevé (6 % par an), du fait d'une structure par âge jeune, issue de la vague d'immigration passée et entretenue par l'arrivée de jeunes immigrants au sex ratio plus équilibré.

Cette phase "d'épanouissement démographique", abondamment décrite par VENNETIER (1969) se rencontre dans plusieurs autres villes de Côte d'Ivoire (Agboville, Bouaké, Dimbokro... etc). Le maintien d'un certain niveau de croissance démographique même lorsque le mouvement d'immigration se ralentit est à rapprocher de l'observation faite en 2.3.3. : nous notons alors que les minima des taux de croissance s'élèvent avec les classes de taille des villes. Les observations qui viennent d'être faites sur la structure par âge et sexe d'Abengourou apportent un des éléments d'explication du phénomène : dans la phase d'urbanisation récente que connaît la Côte d'Ivoire, les villes numériquement importantes n'ont pu acquérir leur effectif de population que par le jeu des immigrations, qui ont créé les conditions de structures démographiques favorables à un accroissement naturel élevé. Cette interprétation des niveaux de croissance en fonction de la taille des villes ne constitue qu'un élément d'explication ; les mécanismes régissant les déplacements de population fourniront des justifications complémentaires.

Figure 3.8 - Structures par sexe et âge à Agboville - 1956, 1968 et 1975



Sources : Direction de la Statistique (1960) et (1968),
et RGP 1975.

Comme nous venons de le voir, les structures démographiques urbaines évoluent diversement selon l'importance et le sens des migrations, depuis le schéma illustré par Toulépleu à celui observé à Anyama ; du fait même de la diversité des comportements migratoires des sous-populations d'une même ville, il n'y a pas correspondance univoque entre le rythme de croissance global de la ville et l'évolution structurelle de sa population totale.

3.1.2.2. L'hétérogénéité interne à la ville

La population d'une ville est profondément hétérogène : sa structure par âge et sexe n'est que le reflet des pratiques migratoires variées des sous-populations la constituant. L'exemple d'Agboville, qui a bénéficié de deux recensements démographiques exhaustifs en 1968 et en 1975, nous permet d'analyser ce phénomène dans sa dimension dynamique.

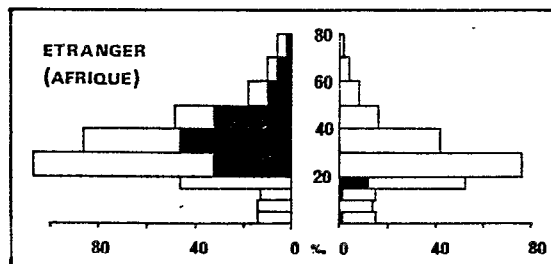
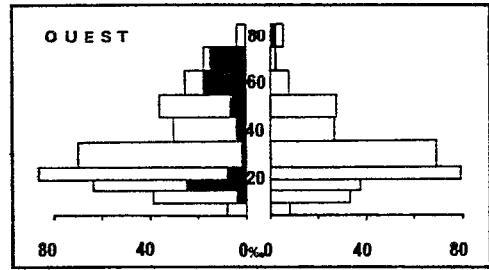
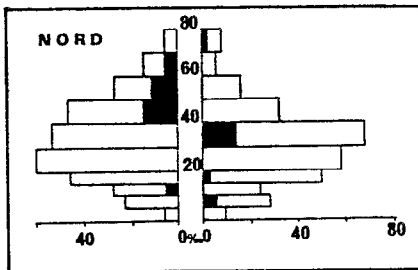
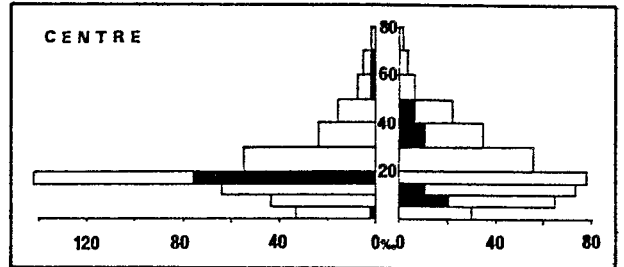
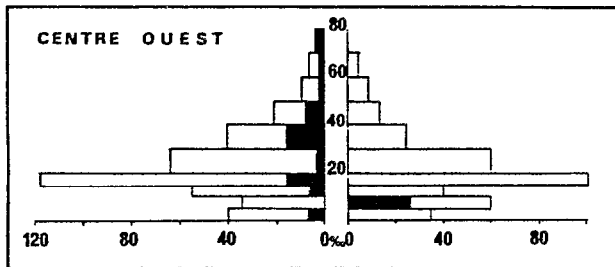
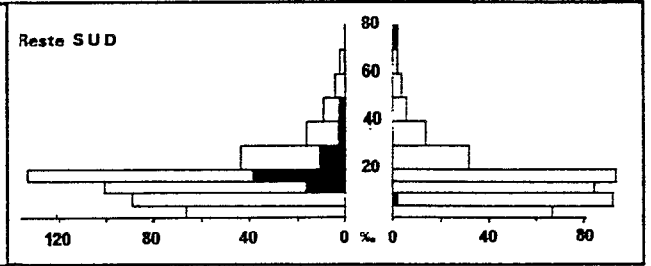
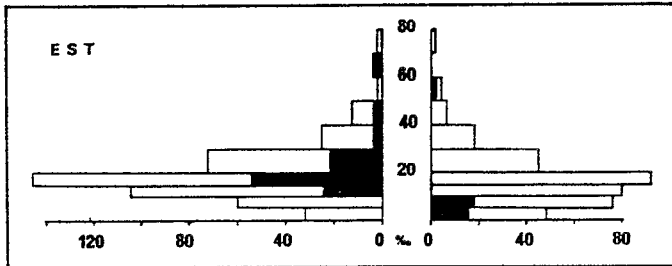
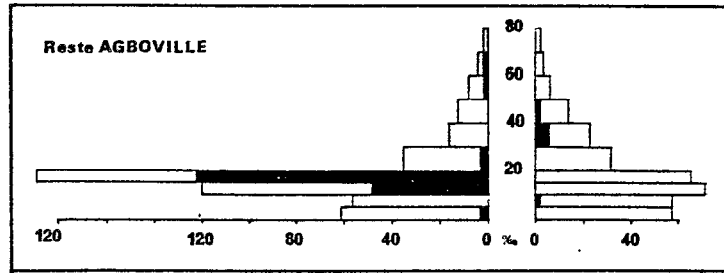
La figure 3.8 retrace l'évolution de la structure par âge et sexe de la population d'Agboville depuis 1956, date à laquelle une enquête par sondage a été réalisée. Après une période de croissance rapide à l'issue de laquelle Agboville compte 11 000 habitants (1956), la population est marquée par une sur-masculinité élevée (nombre d'hommes pour 100 femmes : 125), une proportion importante de jeunes adultes, et de très jeunes enfants, et un creux au niveau des adolescents de 10 à 20 ans.

Onze ans plus tard, la pyramide présente un aspect déjà plus régulier, que ce soit au niveau de la répartition par groupes d'âge, ou du sexe ratio (1) qui descend à 104 (tous âges confondus) : il y a rajeunissement et rééquilibrage des sexes. Enfin, la pyramide de 1975 est caractérisée par une diminution tout à fait régulière des effectifs en fonction de l'âge, la seule exception étant le groupe des 15-20 ans qui forme un "pic" important ; notons également la diminution du poids relatif des très jeunes enfants. Quant à la répartition par sexe, elle révèle une sur-masculinité légère à tous les âges (sexeratio global = 126).

En l'espace de vingt ans, la structure démographique d'Agboville a connu une transformation notable, marquée par un rajeunissement (43 % de moins de vingt ans en 1956, 58 % en 1968, 59 % en 1975) et un

(1) Nombre d'hommes pour 100 femmes.

Figure 3.9 - Structures par sexe et âge des non natifs d'Agboville selon le lieu de naissance - 1975



changement de la répartition par sexe en deux phases :

- 1956-68 : le sexe ratio passe de 125 à 104 (surféminité de 20 à 35 ans, surmasculinité légère aux autres âges)
- 1968-75 : le sexe ratio remonte à 126 (surmasculinité légère à tous âges).

Ces deux décennies correspondent à une période charnière de l'histoire de l'agglomération agbovilloise. La croissance initiale de la ville dominée par l'immigration de jeunes adultes masculins, puis féminins en grand nombre, s'est ralentie jusqu'à la fin des années soixante, et semble remplacée par une immigration de jeunes adolescents venus se scolariser à Agboville : comme le notent les auteurs du rapport du Recensement de 1968 dans la ville,

"l'immigration a depuis plusieurs années perdu de son intensité et surtout changé de nature".

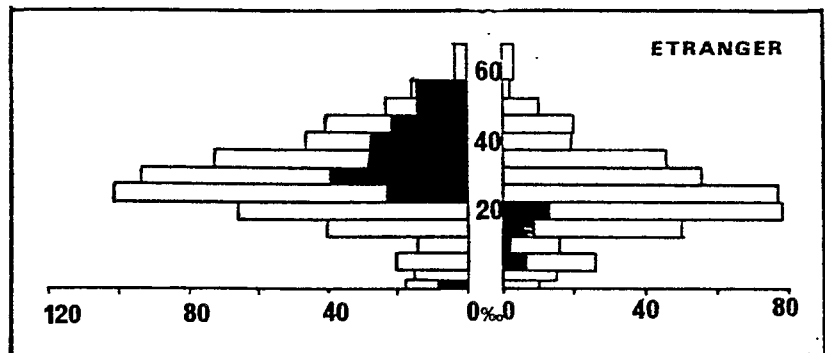
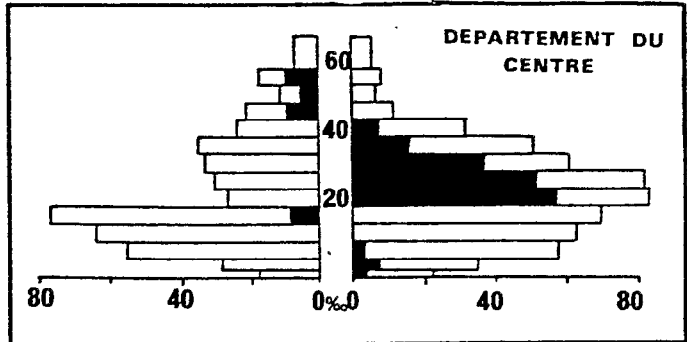
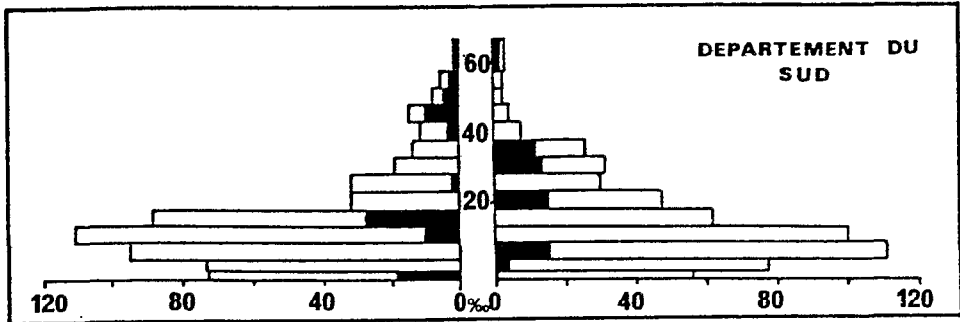
Les résultats du Recensement de 1975 confirment ce constat de changement qualitatif, mais montrent une augmentation de l'intensité du phénomène, qui prend une place de première importance dans l'évolution démographique d'Agboville.

Ces conclusions, qui résultent de l'analyse des résultats globaux, correspondent-elles à une réalité générale ? Peut-on conclure, hâtivement, que toutes les sous-populations immigrées ont connu une phase de rééquilibrage des sexes par arrivée massive des jeunes femmes d'immigrants, puis une phase d'immigration scolaire ? Les pyramides des âges des non-natifs d'Agboville apportent des éléments de réponse intéressants ; afin de rendre les données de 1975 comparables à celles de 1968, les non-natifs ont été classés en 9 groupes selon le découpage administratif en vigueur en 1968 (1).

Il est clair que les structures démographiques en 1975 varient fortement selon les zones d'origines considérées (figure 3.9). Tandis que les originaires de l'Etranger, et des départements du Nord et de l'Ouest comptent parmi eux une grande majorité d'adultes (plus de 20 ans), les natifs des départements de l'Est et du Sud (y compris la sous-préfecture

(1) En 1968, la Côte d'Ivoire était divisée en 6 grands départements. La sous-préfecture d'Agboville de l'époque correspond au département actuel d'Agboville.

Figure 3.10 - Structures par sexe et âge des non-natifs d'Agboville selon le lieu de naissance - 1968 -



Source : Direction de la Statistique (1968).

d'Agboville) sont composés d'une majorité de jeunes, qui peut atteindre 70 % de l'ensemble des originaires de la zone résidant à Agboville ; les originaires du Centre et du Centre Ouest sont dans une situation intermédiaire, la proportion d'adultes étant notable (~ 45 %), en même temps que le pourcentage de 15-20 ans (~ 25 %).

Il semble donc que les zones les plus touchées par le phénomène des migrations scolaires vers Agboville se situent dans l'hinterland proche de cette ville ; les régions les plus éloignées de cette agglomération restent marquées par une migration de jeunes adultes. Ce mouvement n'est pas systématiquement caractérisé par une surmasculinité globale des adultes : si cette dernière est vérifiée chez les originaires du Nord, de l'Ouest et du Centre Ouest, elle ne l'est pas pour le département du Centre, où interviennent les migrations autonomes des femmes Baoulé.

Si l'on fait un retour en arrière pour les trois groupes d'originaires aux structures les plus caractéristiques en 1975 (étranger, centre, Reste Sud), on peut observer (figure 3.10) :

* Que ce soit en 1968 ou en 1975, la structure démographique des natifs de l'étranger présente les mêmes caractéristiques : aucun indice de changement n'est visible.

* Jusqu'à 20 ans pour les filles et 15 ans pour les garçons, la répartition n'évolue pas pour les natifs du Centre ; par contre, on note une forte augmentation du nombre d'adolescents (15-20 ans) de sexe masculin. Chez les adultes, il y a diminution relative des femmes à tous les âges, et, dans une moindre proportion, des hommes au-dessus de 30 ans : les jeunes hommes (20-30 ans) voient leur part relative doubler en l'espace de 8 ans, passant de 5 % à 10 % de la population totale. Cette observation rejoint le constat fait par ANTOINE et HERRY (1983) à propos des migrations Baoulé à destination d'Abidjan :

"la campagne baoulé qui ne retenait plus ses filles, ne retient plus ses garçons."

* Dans le reste du département du Sud, on remarque que la jeunesse de la population non-native était déjà bien marquée en 1968 : la migration scolaire est un phénomène déjà ancien pour les zones proches d'Agboville.

L'exemple d'Agboville, qui a connu en vingt ans une régularisation de sa structure démographique, a permis d'aborder, certes superficiellement,

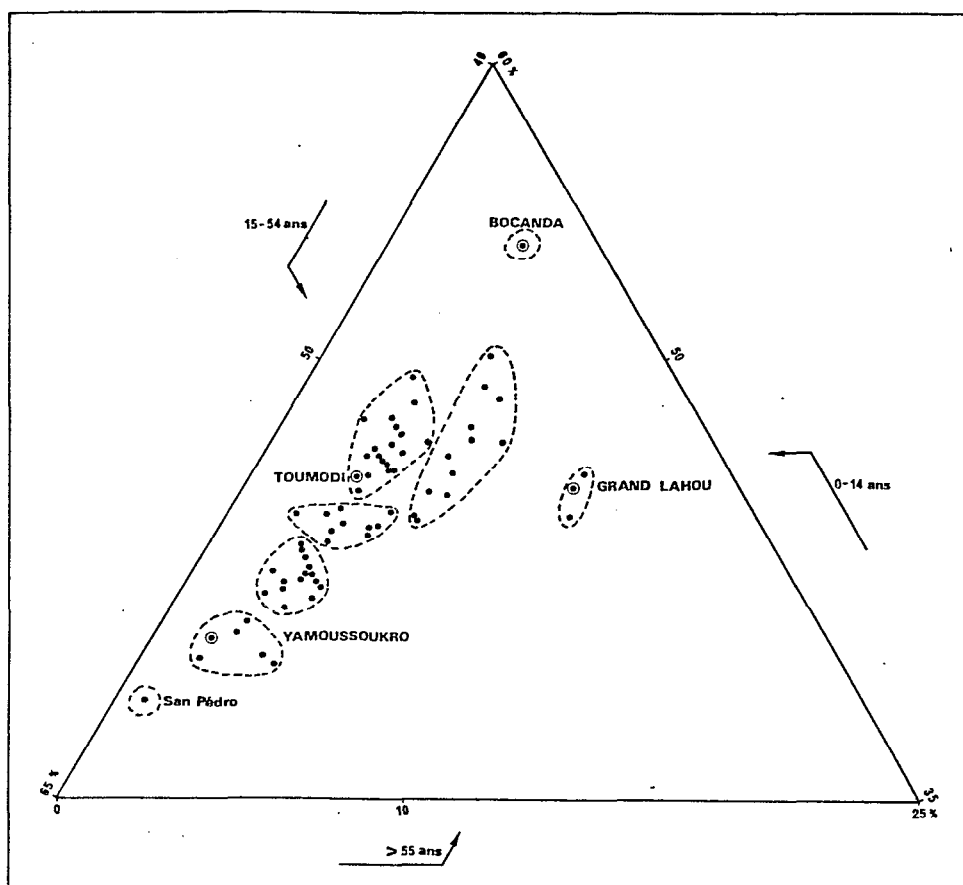
les grandes composantes de l'évolution démographique d'une ville ivoirienne (migrations scolaires, migrations d'adultes individuelles ou de ménages ... etc) : chacune des sous-populations qui alimentent les flux d'immigration vers la ville a une composition par âge et sexe bien particulière et réagit différemment à la baisse d'attractivité économique de la ville, sensible depuis la fin des années 50 du fait de la transformation du réseau de transports dans la région. Les comportements observés indirectement par examen des pyramides (révélatrices des soldes migratoires d'Agboville avec certaines zones du territoire) résultent de l'interaction complexe de nombreux facteurs, tels que la situation géographique par rapport à la ville ou les traditions migratoires de certains groupes sociaux par exemple, non réductibles à un schéma unique d'évolution. La régularisation de la pyramide globale de la population agbovil-loise n'est que le résultat d'évolutions diverses et parfois contradictoires, et ne correspond aucunement à un schéma unique d'évolution parmi toutes les sous-populations d'immigrés.

3.1.3. LA SITUATION EN 1975 : DES STRUCTURES TRES DIFFERENCIEES

Le recensement de 1975 renseigne sur les structures par sexe et groupes quinquennaux d'âge de la population de 66 localités considérées comme urbaines. Compte tenu des remarques qui précèdent, il paraît relativement vain de chercher à établir une typologie de ces structures démographiques, puisque chacune d'elles ne recouvre qu'une réalité très composite ; que ce soit dans une perspective historique ou dynamique, elles ne suffisent pas à caractériser la dynamique de population d'une ville.

Nous nous limiterons donc à quelques remarques d'ordre général, et à quelques exemples, dans le simple but de souligner la diversité des situations observées ; révélatrice du poids des déplacements de population dans l'évolution démographique des villes ivoiriennes, cette hétérogénéité des structures influe nécessairement sur leur devenir démographique, même s'il est sûr qu'il n'y a pas une réelle adéquation entre la population recensée dans un centre urbain et la population impliquée dans son accroissement naturel.

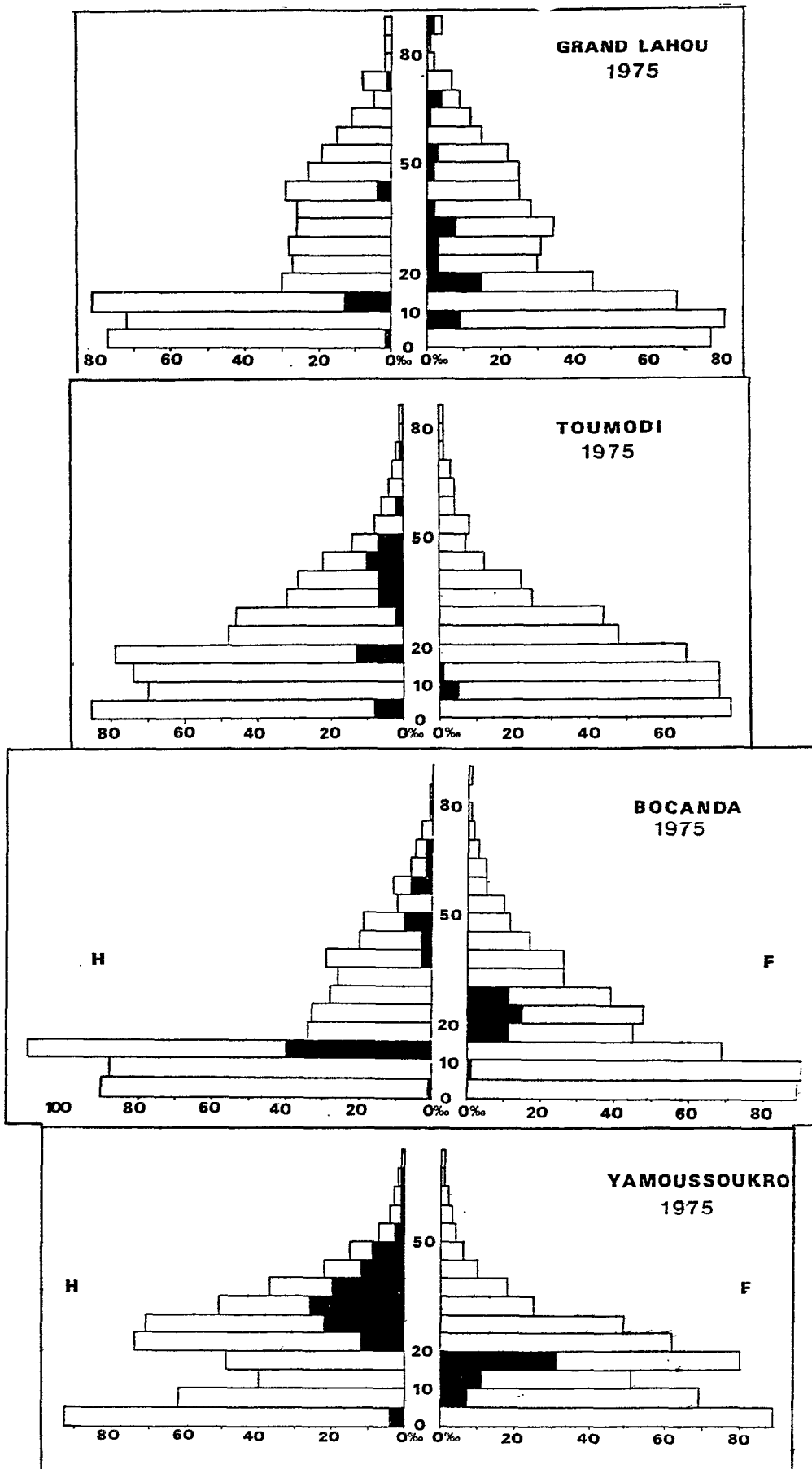
Figure 3.11 - Structures par âge des villes ivoiriennes - RGP 1975 -



Source : RGP 1975

La simple répartition en trois groupes d'âge (0-14 / 15-54 / 55 ans et plus) montre la pluralité des situations (figure 3.11). La proportion de personnes âgées (plus de 55 ans) individualise nettement trois centres, et légèrement une douzaine de villes : le pourcentage de plus de 55 ans dépasse 5 % de la population dans ces quinze villes. Dans l'ensemble des autres villes, c'est le rapport jeunes/adultes qui est discriminant : la cinquantaine de villes s'échelonnent selon un axe longitudinal depuis Bocanda qui compte 53,7 % de jeunes, à San Pedro où les adultes représentent 60,3 % de la population. Il n'existe pas de très nette corrélation entre la situation sur cet axe et la taille de la localité ; on observe néanmoins que ce sont les villes les plus grandes qui ont les proportions d'adultes les plus élevées.

Figure 3.12 - Structures par sexe et âge typiques - 1975



Quatre pyramides (figure 3.12) illustrent la différenciation mise en évidence grossièrement sur le diagramme triangulaire. La structure de la population de Grand Lahou, qui régresse depuis plusieurs décennies (Type 1 de la typologie établie en 2.5.1.), mérite d'être soulignée : elle symptomatise une situation rare en Côte d'Ivoire de déclin démographique d'un centre urbain. Les jeunes adultes des deux sexes, mais plus particulièrement ceux du sexe masculin quittent la ville de façon massive. Nous sommes ici en présence des effets d'une émigration importante, que l'on ne retrouve que dans deux autres villes ivoiriennes à ce stade extrême, et à un stade moins prononcé dans une douzaine de villes, de savane pour l'essentiel, qui ne connaissent qu'une expansion démographique modérée : le déclin démographique de villes de l'intérieur reste un phénomène marginal en Côte d'Ivoire dans les années soixante-dix.

A la structure démographique de Grand Lahou, caractérisée par une sous-masculinité et un déficit de jeunes adultes entre 15 et 40 ans, peut être opposée celle de Yamoussoukro, où les adolescents sont notablement absents tandis que les jeunes adultes sont en très grand nombre : la surmasculinité aux âges adultes est très accentuée. Toumodi représente une structure relativement répandue parmi les populations urbaines de Côte d'Ivoire, sans irrégularité marquée ; le grand nombre de jeunes adultes coexiste avec une proportion importante d'enfants et d'adolescents. A Bocanda, les déséquilibres par sexe et âge atteignent un niveau très élevé : les moins de 15 ans sont majoritaires dans la population du fait de l'importance du groupe 10-14 ans de sexe masculin, et les adultes sont peu nombreux à cause d'un déficit d'hommes entre 15 et 35 ans.

Que ce soit à Bocanda, Yamoussoukro ou Toumodi, la répartition par sexe révèle une surmasculinité moyenne comparativement aux autres villes du pays : le sexe ratio est, respectivement, de 105, 113, et 111. Si un rapport de masculinité inférieur à 100 désigne, dans tous les cas, une structure de population du type de celle observée à Grand Lahou (rapport de masculinité = 94), les sur-masculinités globales recouvrent des réalités très diverses : les structures par âge et sexe des trois villes précitées se différencient nettement, bien que leur sex-ratio global soit voisin. Le rapport de masculinité global, ou même calculé sur les adultes uniquement, ne suffit aucunement à caractériser le rythme ou le

stade des migrations d'une ville, contrairement à l'usage, trop répandu, qui est fait de cet indicateur : c'est ce qui explique l'absence de corrélation entre la taille des localités et leur rapport de masculinité.

En 1975, les populations des villes ivoiriennes présentent des structures par âge et sexe très variées, où l'ampleur des déformations ne peut s'expliquer que par des déplacements massifs de population, vers ou depuis les villes. En première approche, il ne se dégage réellement aucun schéma d'évolution structurelle de la population urbaine : la compréhension du processus de croissance passe par l'analyse des éléments moteurs de cette dynamique, les migrants, et non par l'observation statique des effets des migrations sur les structures démographiques.

3.2. CARACTERISTIQUES GENERALES DES MIGRATIONS URBAINES EN COTE D'IVOIRE

Tout en montrant la diversité des évolutions structurelles qui se cachent derrière des mêmes rythmes de croissance, l'analyse diachronique des structures par sexe et âge de quelques villes ivoiriennes a mis en évidence l'importance et la complexité du facteur migratoire dans l'expansion démographique des centres urbains : il importe maintenant de dépasser l'approche indirecte des migrations, à travers leurs effets sur les structures démographiques, pour centrer l'analyse sur le phénomène lui-même. Deux axes seront privilégiés : les directions des principaux mouvements de population, et leur composition, paramètres déterminants des effectifs et structures des populations urbaines. Outre une mise en évidence des caractéristiques générales, on examinera dans la limite des possibilités offertes par les données existantes s'il existe une spécificité des migrations selon les centres urbains.

3.2.1. LES PRINCIPAUX FLUX DE POPULATION

Pour appréhender les déplacements de population ayant les villes ivoiriennes comme destination ou comme origine, il s'avère nécessaire de les resituer dans le contexte général de redistribution de la population (1) sur le territoire ivoirien et même au-delà de ses frontières, à l'échelle de la région, l'Afrique de l'Ouest.

3.2.1.1. Bilan annuel des mouvements migratoires entre strates de l'E.P.R.

L'Enquête à Passages Répétés permet de faire un bilan annuel des mouve-

(1) Pour une description géographiquement plus précise des directions des flux de population en Côte d'Ivoire, on peut consulter différentes analyses du recensement de 1975 (Tableaux V) : DUREAU (1982), FARGUES (1982), ZACHARIAH (1978).

ments migratoires en Côte d'Ivoire : ont été enregistrés sur une durée de un an tous les déplacements entre districts d'enquête, unités de collecte de l'enquête.

Ont été considérés comme migrants,

"tous les individus ayant effectué un déplacement d'une durée supérieure à six mois. La période d'observation est de un an. L'unité d'observation pour le déplacement est le district d'enquête" (1) (2).

Tableau 3.1 - Statut migratoire selon la nationalité -
EPR 1978-79 -

Nationalité Statut migratoire	Ivoiriens		Non Ivoiriens		TOTAL	
	Effectifs absolus	%	Effectifs absolus	%	Effectifs absolus	%
Non-migrants	4 261 125	72,6	813 089	46,2	5 074 214	66,5
Migrants intra-strates	728 781	12,4	231 275	13,1	960 056	12,6
Migrants inter-strates de Côte d'Ivoire	853 821	14,5	150 404	8,5	1 004 225	13,2
Migrants internationaux	27 996	0,5	565 102	32,2	593 098	7,7
TOTAL	5 871 723	100,0	1 759 870	100,0	7 631 593	100,0

Source (Rep) : Direction de la Statistique, 1984.

En une année seulement, le tiers (33,5 %) de la population totale de Côte d'Ivoire a migré : les résultats observés à l'EPR confirment l'intense mobilité qui affecte la population de ce pays depuis des siècles pour des motifs divers (migrations de peuplement au seizième siècle, déplacements autoritaires par les colons, migrations de travail vers la basse Côte... etc). Les deux grandes composantes des mouvements migratoires apparaissent à la lecture du tableau 3.1 : les 3/4 des migrants se sont déplacés à l'intérieur de la Côte d'Ivoire, tandis qu'1/4 d'entre eux ont franchi les frontières ivoiriennes au cours de leur changement de résidence.

- (1) DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1984. Population de la Côte d'Ivoire. Analyse des données démographiques disponibles. Ministère de l'Economie et des Finances, Abidjan, 323 p.
- (2) Tous les tableaux du chapitre 3.2.1.1. correspondent à cette définition des migrants.

Tableau 3.2 - Flux et soldes migratoires annuels par strate
EPR 1978-79 -

Strate		Savane rurale	Forêt rurale	Savane urbaine	Forêt urbaine	Abidjan	TOTAL
MIGRATION INTERNE	Entrées	117 357	266 284	127 811	280 901	211 872	1 004 225
	Sorties	172 806	291 774	112 371	267 492	159 782	1 004 225
	Solde	- 55 449	- 25 490	+ 15 440	+ 13 409	+ 52 090	0
MIGRATION INTERNATIONALE	Entrées	16 898	131 654	29 861	51 766	114 877	345 056
	Sorties	11 432	105 751	16 164	35 349	79 346	248 042
	Solde	+ 5 466	+ 25 903	+ 13 697	+ 16 417	+ 35 531	+ 97 014
Solde migratoire		- 49 983	+ 413	+ 29 137	+ 29 826	+ 87 621	+ 97 014
Population moyenne		1 601 150	3 260 781	529 463	948 910	1 291 289	7 631 593

Source (Rep) : Direction de la Statistique - 1984.

Tableau 3.3 - Courants migratoires annuels par strates - EPR 1978-79.

Destination / Origine	Savane rurale	Forêt rurale	Savane urbaine	Forêt urbaine	Abidjan	Etranger	TOTAL	Population moyenne de la strate
Savane rurale	83 785	51 449 (98)(*)	44 269 (522)	57 426 (378)	19 662 (95)	11 432	268 023	1 601 150
Forêt rurale	29 758 (57)	405 938	35 911 (208)	146 680 (474)	79 425 (189)	105 751	803 463	3 260 781
Savane urbaine	31 036 (366)	29 455 (171)	93 604	19 862 (395)	32 018 (468)	16 164	222 139	529 463
Forêt urbaine	39 548 (260)	126 287 (408)	20 890 (416)	164 658	80 767 (659)	35 349	467 499	948 910
Abidjan	17 015 (82)	59 093 (140)	26 741 (391)	56 933 (465)	212 071	79 346	451 199	1 291 289
Etranger	16 898	131 654	29 861	51 766	114 877	-	345 056	-
TOTAL	218 040	803 876	251 276	497 325	538 820	248 042	2 557 379	7 631 593

(*) Entre parenthèses, probabilité du courant migratoire, exprimée en %. = courant migratoire/(population strate d'origine x population strate d'arrivée).

Source : Direction de la Statistique, 1984.

Tableau 3.4 - Proportions d'émigrants par strate (en %) -
EPR 1978-79 (*)

Strate de destination Strate d'origine		Savane rurale	Forêt rurale	Savane urbaine	Forêt urbaine	Abidjan	Etranger	Total émigration de la strate	Proportion de non migrants	Proportion de migrants internes à la strate
Savane rurale		-	32,1	27,6	35,9	12,3	7,1	115,0	832,7	52,3
Forêt rurale		9,1	-	11,0	45,0	24,4	32,4	121,9	753,6	124,5
Savane urbaine		58,6	55,6	-	37,5	60,5	30,5	242,7	580,5	176,8
Forêt urbaine		41,7	133,1	22,0	-	85,1	37,3	319,2	507,3	173,5
Abidjan		13,2	45,8	20,7	44,1	-	61,4	185,2	650,6	164,2

(*) : Proportion d'émigrants sortant de la strate x vers la strate y/population moyenne de la strate x.

Source : Direction de la Statistique, 1984.

Tableau 3.5 - Proportion d'émigrants par strate et nationalité -
EPR 1978-79 - (*) - (%)

Strate de destination Strate d'origine		Savane rurale	Forêt rurale	Savane urbaine	Forêt urbaine	Abidjan	Etranger	Total émigration de la strate	Proportion de non migrants	Proportion de migrants internes à la strate
Savane rurale	Ivoir.	-	33,3	25,5	36,9	12,6	1,0	109,3	840,0	50,7
	Non Iv	-	13,4	60,6	20,6	6,9	101,2	202,7	720,0	77,3
Forêt rurale	Ivoir.	11,4	-	12,7	43,2	26,6	1,5	95,4	778,3	126,3
	Non I.	0,6	-	5,0	51,6	16,2	146,6	220,0	662,3	117,7
Savane urbaine	Ivoir.	73,0	66,7	-	44,0	74,4	3,2	261,3	555,3	183,4
	Non I.	20,1	26,2	-	20,2	23,4	103,5	193,4	647,3	159,3
Forêt urbaine	Ivoir.	59,3	141,9	28,1	-	104,5	4,5	338,3	477,5	184,2
	Non I.	5,8	115,2	9,6	-	45,5	104,2	280,3	567,9	151,8
Abidjan	Ivoir.	21,0	62,2	29,8	62,0	-	6,5	181,5	640,5	178,0
	Non I.	0,9	19,9	6,3	15,8	-	148,1	191,0	666,5	142,5

(*) Proportion d'émigrants sortant de la strate x vers la strate y/population moyenne de la strate x.

Source : Direction de la Statistique, 1984.

Ivoiriens et étrangers n'ont visiblement pas le même comportement migratoire : si les migrations internes des Ivoiriens s'effectuent à 46 % au sein d'une même strate, celles des étrangers se réalisent pour 60 % d'entre elles à l'intérieur d'une strate de Côte d'Ivoire. Les étrangers résidant en Côte d'Ivoire seraient-ils moins enclins à des changements de milieu géographique que les Ivoiriens ? Il importerait de vérifier que ce résultat n'est pas dû à un simple effet du découpage en strates du territoire ivoirien, à la lumière des résultats géographiquement plus détaillés du recensement de 1975.

A l'intérieur du pays, les probabilités de courants migratoires les plus élevées (Tableau 3.3) s'observent dans quatre types de directions : entre le milieu rural et le milieu urbain de la même strate, entre les strates des villes de l'intérieur, des deux strates des villes de l'intérieur vers Abidjan et, inversement, d'Abidjan vers la forêt et la savane urbaines. A contrario, les migrations au sein du milieu rural ont des niveaux de probabilité assez faibles (inférieurs à 100 %), de même que les mouvements d'Abidjan en direction du milieu rural.

Le milieu urbain de Côte d'Ivoire tient donc une place de premier plan dans les mouvements internes au pays : 92 % des déplacements entre strates ivoiriennes se font à destination ou depuis une ville du pays (y compris Abidjan), et 71 % des migrations internes à la Côte d'Ivoire (intra-strates + interstrates) impliquent une ville de l'intérieur ou la capitale, au départ ou à l'arrivée du déplacement. Rappelons, à titre de comparaison, qu'à la même époque les villes de l'intérieur et Abidjan rassemblent 36 % de la population résidant dans le pays.

Les tableaux 3.4 et 3.6 confirment la plus grande mobilité des citadins : proportions d'émigrants dépassant 185 %. (contre 120 % en milieu rural), proportions d'immigrants de plus de 250 %. (contre 83,8 et 122,0 % en milieu rural). Ils mettent également en évidence plusieurs phénomènes importants :

- que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain, la population de forêt est plus mobile que celle de savane : les mouvements intra-strates et les départs y sont plus fréquents. Ces derniers sont dirigés pour l'essentiel vers les autres strates du sud du pays : un brassage important de population s'exerce (dans les deux sens) entre Abidjan, les villes de

Tableau 3.6 - Strate d'origine des immigrants selon la strate d'arrivée (%) - EPR 1978-79 -

Strate d'origine Strate de destination	Savane rurale	Forêt rurale	Savane urbaine	Forêt urbaine	Abidjan	Etranger	Total immigrants		Proportion d'immigrants (*) %.
							%	Effectifs absolus	
Savane rurale	-	22,2	23,1	29,5	12,7	12,5	100	234 255	83,8
Forêt rurale	12,9	-	7,4	31,7	14,8	33,2	100	397 938	122,0
Savane urbaine	28,1	22,8	-	13,2	17,0	18,9	100	157 672	297,8
Forêt urbaine	17,3	44,1	6,0	-	17,1	15,5	100	332 667	350,6
Abidjan	6,0	24,3	9,8	24,7	-	35,2	100	326 749	253,0
Etranger	4,6	42,6	6,5	14,3	32,0	-	100	248 042	/

(*) Proportion d'immigrants entrant dans la strate/population moyenne de la strate.

Source : EPR 1978-79.

Tableau 3.7 - Strates d'origine des immigrants internes selon la strate d'arrivée, par nationalité (%) - EPR 1978-79 -

Strate d'origine Strate de destination		Savane rurale	Forêt rurale	Savane urbaine	Forêt urbaine	Abidjan	Total immigrants	
							%	Ef. absolus
Savane rurale	Iv.	-	26,2	25,2	33,8	14,8	100	111 784
	Non Iv.	-	7,5	52,0	32,5	8,0	100	5 573
Forêt rurale	Iv.	23,3	-	11,9	42,0	22,8	100	215 284
	Non I.	2,6	-	7,4	70,5	19,5	100	51 000
Savane urbaine	Iv.	34,2	28,9	-	15,9	21,0	100	112 288
	Non I.	38,1	22,2	-	19,2	20,5	100	15 523
Forêt urbaine	Iv.	23,9	47,7	7,3	-	21,1	100	232 125
	Non I.	4,1	73,6	6,0	-	16,3	100	48 776
Abidjan	Iv.	10,4	37,4	15,7	36,5	-	100	182 340
	Non I.	2,3	38,2	11,4	48,1	-	100	29 532

Source : EPR 1978-79.

forêt, et le milieu rural de forêt. Les échanges de population entre villes et milieu rural sont bien moindres en savane.

- Les villes de forêt attirent plus les ruraux de savane que les villes de savane elles-mêmes.

- L'attraction d'Abidjan est nettement plus forte chez les citadins que chez les ruraux : la proportion d'émigrants vers Abidjan est cinq fois plus élevée chez les citadins de savane que chez les ruraux de la zone, et trois fois en forêt.

- Si l'on considère les mouvements de population au niveau du lieu d'arrivée, la savane et la forêt se distinguent non seulement par une différence dans le rythme d'immigration (plus élevé en forêt qu'en savane), mais par la structure géographique des immigrants : les immigrants en savane proviennent de toutes les strates du pays, tandis que ceux en forêt sont essentiellement originaires de l'autre strate de la forêt.

- Enfin, notons l'importance de l'immigration étrangère en forêt rurale et à Abidjan, qui représente le tiers du courant migratoire dirigé vers chacune de ces deux strates, soit deux fois plus qu'en savane ou dans les villes de forêt.

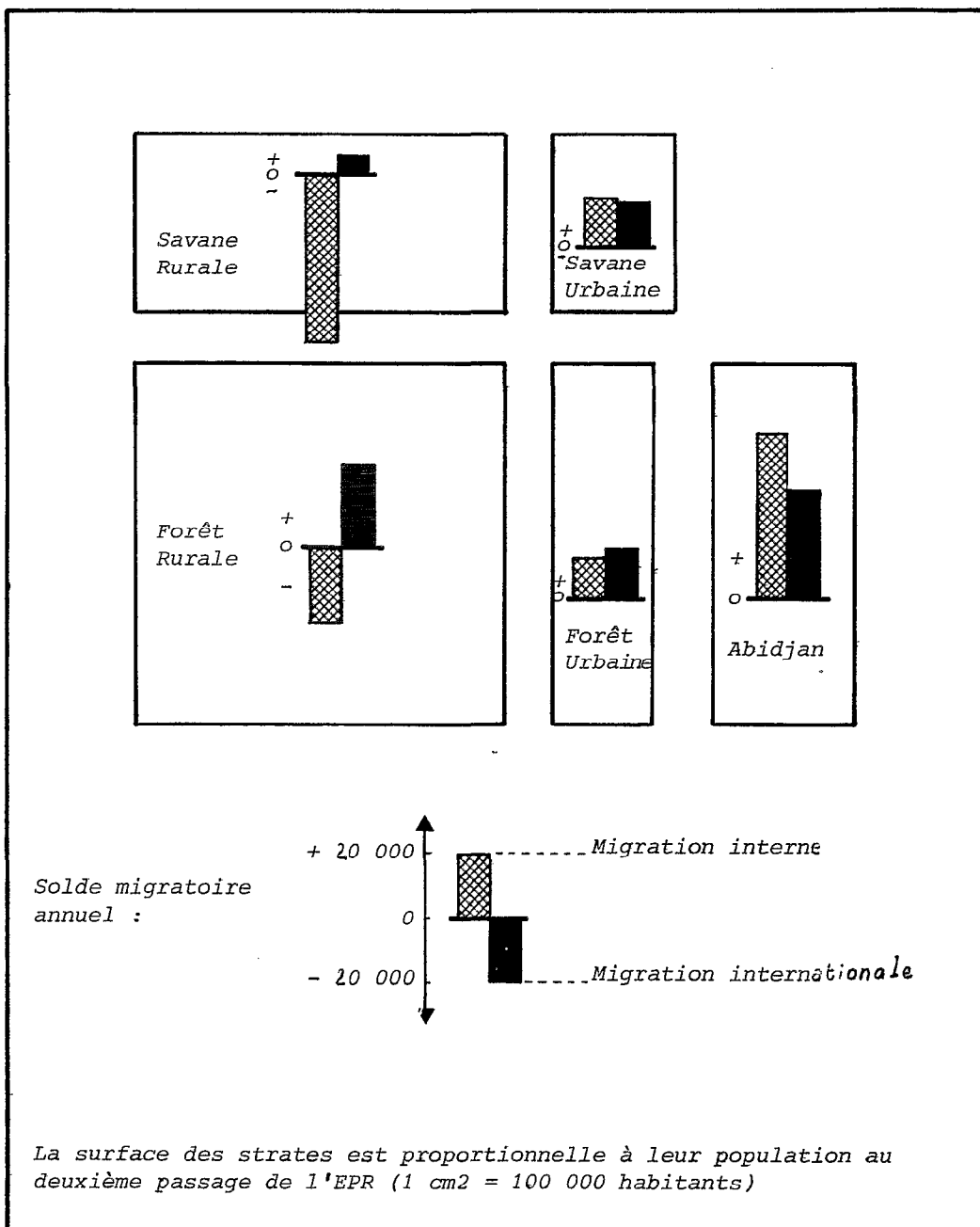
Ce constat global résulte des modalités de la migration interne tant des Ivoiriens que des étrangers. Dans quelle mesure Ivoiriens et étrangers ont-ils des comportements migratoires différents ? Les tableaux 3.5 et 3.7 font apparaître deux domaines de divergence importants :

- en milieu rural, les étrangers sont nettement plus mobiles que les Ivoiriens, tandis que c'est l'inverse en milieu urbain (tableau 3.5)

- les mouvements de population des étrangers en Côte d'Ivoire profitent plus aux villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire que ceux des Ivoiriens.

Nous venons de cerner, très analytiquement, les mouvements migratoires annuels en Côte d'Ivoire, en envisageant les probabilités des différents courants interstrates, les proportions d'émigrants par strate et la composition des flux d'immigrants selon les strates. La mobilité intense qui s'exerce en Côte d'Ivoire a pour effet une redistribution importante de la population résidant dans le pays. L'analyse des soldes migratoires annuels par strate (figure 3.13) met en évidence les grands traits de l'évolution du peuplement induite par les migrations au sein du pays, et entre la Côte d'Ivoire et l'étranger :

Figure 3.13 - Soldes migratoires annuels par strate - EPR 1978-79



Source : Direction de la Statistique, 1984.

- les trois strates urbaines ont des soldes migratoires positifs, Abidjan étant la strate la plus bénéficiaire dans les mouvements migratoires. Tandis que les villes de l'intérieur gagnent autant de population par les migrations internationales, que par le jeu des mouvements internes au pays, le solde migratoire très positif d'Abidjan est largement dû aux mouvements internes à la Côte d'Ivoire, qui favorisent nettement la capitale.

- en forêt rurale, le déficit des échanges internes (exode rural) est compensé par un solde positif, sensiblement équivalent, avec l'étranger.

- en savane rurale, la compensation est loin de s'effectuer : les migrations internationales ne tempèrent que légèrement le déficit de population créé par des départs fréquents vers la forêt rurale et les différentes villes du pays. Le solde global est très négatif.

On saisit donc la dynamique du peuplement ivoirien : alors que les migrations internationales se conjuguent aux migrations internes pour gonfler la population des villes ivoiriennes, elles contrecarrent le déficit de population rurale créé par les départs vers les villes du pays : en forêt, l'équilibre est atteint, mais non en savane, qui se vide de sa population à un rythme rapide (taux de migration nette = -3,1 % par an, soit, sensiblement, le taux d'accroissement naturel).

Les migrations internationales jouent donc un rôle essentiel dans le peuplement de la Côte d'Ivoire. Il importe d'identifier maintenant quelles sont les grandes composantes de ces mouvements internationaux.

3.2.1.2. Les grandes composantes des migrations internationales

Ce chapitre vise à répondre à deux questions : quels sont les principaux pays étrangers contribuant au peuplement ivoirien ? Existe-t-il une spécificité de cette contribution selon le pays d'origine, du point de vue des effets de l'immigration internationale sur le peuplement de la Côte d'Ivoire ?

Précisons tout d'abord qu'il ne sera question dans ce chapitre que des immigrants internationaux au sens strict du terme, c'est-à-dire des

personnes nées à l'étranger (qui sont à 98 % de nationalité étrangère) recensées en Côte d'Ivoire en 1975 : il s'agit donc de personnes ayant effectué elles-mêmes un mouvement d'un lieu-origine externe à la Côte d'Ivoire vers un lieu-destination en Côte d'Ivoire. Il est courant de raisonner sur l'ensemble des étrangers, plutôt que sur les nés à l'étranger exclusivement : nous avons préféré la deuxième solution qui nous semble plus proche de la réalité. En effet, peut-on attribuer une notion de mouvement à un individu uniquement par le fait de sa nationalité étrangère ?

Historiquement, la Côte d'Ivoire est un pays d'immigration : depuis le début du siècle, l'importance de l'immigration étrangère est une caractéristique essentielle du pays. Mais elle a pris des formes et une ampleur variables selon les périodes, tout en gardant les deux mêmes origines géographiques principales, le Mali et la Haute-Volta.

Cette immigration a tout d'abord été une migration de main-d'oeuvre, composée de migrants non-volontaires, destinés à travailler sur les exploitations forestières, les plantations, et à la construction des pistes et du chemin de fer en Côte d'Ivoire. La division de la Haute-Volta en 1932, sous la pression des colons, a permis l'amplification du recrutement des travailleurs voltaïques, puisque toutes les formalités administratives se trouvaient ainsi supprimées. L'abolition du travail forcé en 1936 par la Haute-Volta n'a arrêté en aucune façon ce mouvement de population, pas plus que son abolition officielle décrétée en 1946 par la Loi Houphouët-Boigny. Seulement, l'immigration a changé de forme ; de mouvement d'ensemble, obligatoire, elle est passée à une immigration volontaire ; ce nouveau caractère demeure seul, depuis que le syndicat interprofessionnel d'Acheminement de la Main-d'oeuvre, créé en 1951 par les organisations patronales ivoiriennes a été interdit par le gouvernement voltaïque lors de son accession à l'Indépendance (1960).

Depuis les années soixante, la Côte d'Ivoire est donc le premier pays d'Afrique de l'Ouest de par sa proportion de population d'origine étrangère ; le Ghana qui occupait cette position jusqu'alors, l'a perdue du fait de ses difficultés économiques, de la non-convertibilité de sa monnaie, et surtout de l'ordre d'expulsion des étrangers sans cartes de

séjour en règle en 1969.

Alors qu'en 1965, 10,9 % de la population résidant en Côte d'Ivoire était née à l'étranger, ce pourcentage atteint 15,6 % en 1975 : le mouvement se poursuit donc. A l'EPR, 14,7 % des résidents en Côte d'Ivoire sont natifs de l'étranger.

. Origines des étrangers contribuant au peuplement de la Côte d'Ivoire

Seul le recensement de 1975 renseigne sur le pays d'origine des immigrants internationaux : à l'EPR, tous les lieux d'origine extérieurs à la Côte d'Ivoire sont rassemblés dans une seule et même strate "étranger". Comme il l'a été dit en première partie, le RGP mesure des migrants par rapport au lieu de naissance : les effectifs observés dépendent donc de l'ancienneté du courant migratoire et de la stabilité de l'implantation en Côte d'Ivoire.

Si l'on considère les lieux de naissance des natifs de l'étranger en 1975 (tableau 3.8 et carte 3.1), plusieurs faits d'importance apparaissent. Plus de la moitié des immigrants internationaux sont originaires de la Haute-Volta (52,3 %) ; avec le Mali (22,5 %), ces deux pays rassemblent plus des 3/4 des immigrants. L'origine géographique des immigrants paraît donc relativement concentrée. Néanmoins, il faut noter que des pays non frontaliers avec la Côte d'Ivoire envoient également des contingents d'immigrants numériquement importants : c'est le cas du Bénin, du Niger, du Nigéria et, à un moindre degré, du Sénégal et du Togo. L'attraction de la Côte d'Ivoire dépasse donc largement l'environnement géographique immédiat du pays, qui, lui-même, est atteint dans des proportions très variables : c'est ainsi que le Libéria, pays frontalier de la Côte d'Ivoire, reste tout à fait en marge de l'attraction ivoirienne.

Au delà de la région ouest-africaine, deux pays comptent de nombreux migrants en Côte d'Ivoire : la France (22 401) et le Liban (2 981).

Comment ces différents courants d'immigrants vers la Côte d'Ivoire interviennent-ils dans l'accroissement de la population résidant en Côte d'Ivoire à la fin des années soixante-dix ? Quelques éléments d'information, très fragmentaires, nous sont livrés dans le bilan démographique établi par la Direction de la Statistique (1984) : les données sont issues de l'exploitation des mouvements enregistrés entre les trois passages de l'EPR.

Carte 3.1 - Pays de naissance des immigrants internationaux -
RGP 1975 -

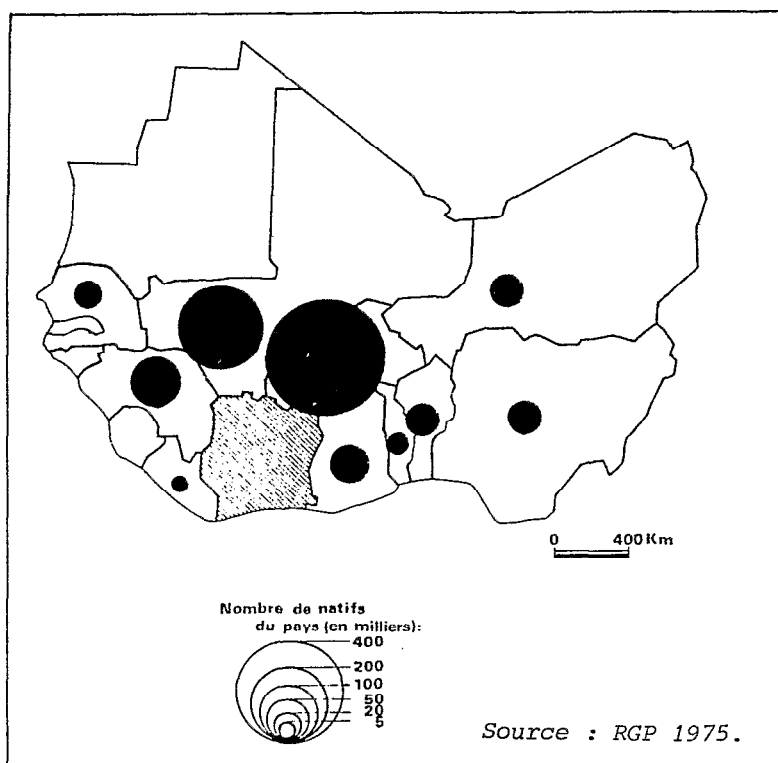


Tableau 3.8 - Pays de naissance des immigrants internationaux (*) - RGP 1975 -

Pays de naissance	Haute-Volta	Mali	Guinée	Ghana	Bénin	Niger	Nigéria	Sénégal	Togo	Libéria	Autre Afrique	France	Liban	Autre non Afrique	TOTAL
Effectifs	548 242	239 683	66 522	44 021	27 685	27 543	26 422	16 575	10 022	4 199	12 024	22 401	2 981	4 864	1 049 184
%	52,3	22,5	6,3	4,2	2,6	2,6	2,5	1,6	1,0	0,4	1,1	2,1	0,3	0,5	100,0

(*) migrants sur la durée de vie.

Source : RGP 1975 - Tableaux V.

Tableau 3.9 - Soldes migratoires annuels avec l'étranger -
EPR 1978-79

Pays d'origine ou de destination	Haute-Volta	Mali	Guinée	Autres pays	Total Etranger
Immigrations	146 195	66 004	23 722	109 135	345 056
Emigrations	105 615	44 721	19 381	78 325	248 042
Solde	+ 40 580	+ 21 283	+ 4 341	+ 30 810	+ 97 014

Source : EPR 1978-79 - Direction de la Statistique, 1984.

Tableau 3.10 - Indice d'efficacité des migrations internationales, selon le pays (*) - EPR 1978-79.

Pays	Haute Volta	Mali	Guinée	Autres pays
Indice (en %)	16,1	19,2	10,1	16,4

(*) : $indice = (entrées - sorties) / (entrées + sorties)$, par rapport à la Côte d'Ivoire.

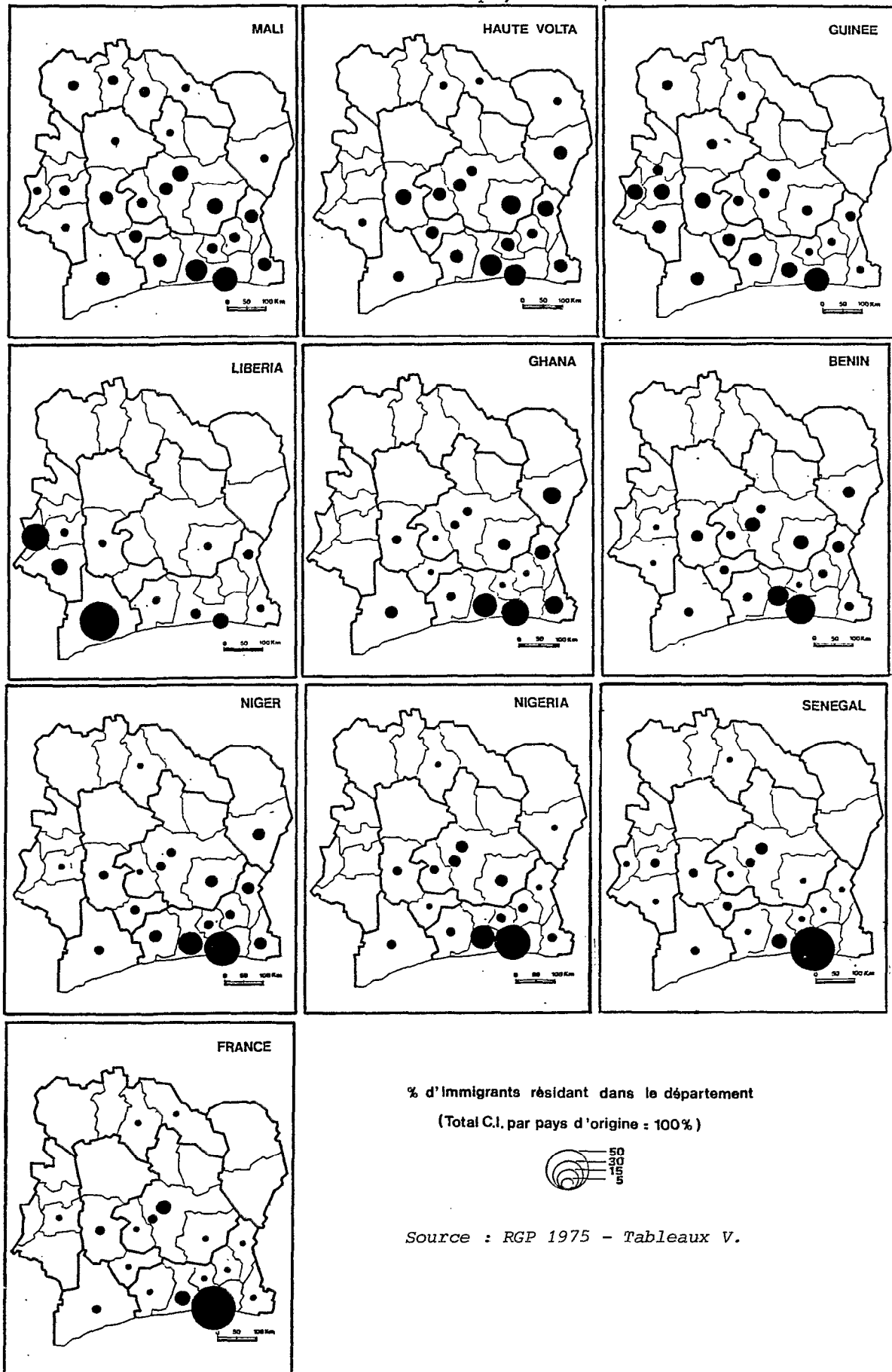
Source : EPR 1978-79. Direction de la statistique, 1984.

Les informations du tableau 3.9 corroborent les conclusions de l'analyse des lieux de naissance : la Haute-Volta joue un rôle de premier plan dans le solde migratoire positif de la Côte d'Ivoire (41,8 %), suivie du Mali (21,9 %), les autres pays n'ayant qu'une contribution beaucoup plus modeste. Le calcul des indices d'efficacité met en évidence une première différenciation des échanges migratoires internationaux selon les pays : les échanges avec le Mali sont plutôt plus déséquilibrés que ceux entre la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta, et surtout que ceux avec la Guinée. Par rapport à l'importance numérique de leurs échanges respectifs avec la Côte d'Ivoire, tous les pays étrangers n'ont pas le même effet sur l'accroissement de la population résidant en Côte d'Ivoire, la migration internationale avec le Mali étant la plus efficace et celle avec la Guinée la moins efficace.

. Localisation des immigrants en Côte d'Ivoire selon le pays d'origine

Non seulement les différents courants migratoires internationaux n'ont pas la même intensité, mais ils se distinguent aussi par des lieux de destination en Côte d'Ivoire variables. Deux éléments permettent de caractériser la spécificité des effets des courants migratoires internationaux sur le peuplement de la Côte d'Ivoire : le degré d'urbanisation des immigrants de l'étranger, et la structure géographique de leur implantation dans le pays.

Carte 3.2 - Lieux de résidence en Côte d'Ivoire des immigrants internationaux selon le pays de naissance - 1975



% d'immigrants résidant dans le département
(Total C.I. par pays d'origine : 100%)



Source : RGP 1975 - Tableaux V.

Tableau 3.11 - Taux d'urbanisation des immigrants internationaux selon le pays de naissance (en %) - RGP 1975 (*)

Pays de naissance	Haute Volta	Mali	Guinée	Ghana	Bénin	Niger	Nigéria	Sénégal	Togo	Libéria	Autre Afrique	France	Liban	Autre non Afrique	TOTAL
Taux d'urbanisation (%)	33,5	57,4	56,5	55,3	58,1	72,1	85,8	95,7	85,4	45,2	89,4	94,6	96,2	93,1	48,1

(*) : Migrants sur la durée de vie.

Source : RGP 1975 - Tableaux V.

Le bilan annuel des mouvements migratoires (3.2.1.1.) a montré que l'immigration étrangère contribue au maintien d'un certain niveau de population dans le milieu rural ivoirien, notamment dans la partie forestière, tout en renforçant la croissance démographique des villes, déjà alimentée par l'exode rural des Ivoiriens. Le tableau 3.11 fait apparaître que tous les immigrants étrangers ne contribuent pas de façon similaire à cette évolution du peuplement en Côte d'Ivoire :

- les originaires du Sénégal, Togo, Nigéria, France, Liban se concentrent dans les villes ivoiriennes : plus de 85 % des natifs de ces pays résident en milieu urbain.

- les natifs du Mali, Ghana, Bénin et de la Guinée s'établissent autant en milieu rural qu'en milieu urbain.

- quant aux Voltaïques, ils se distinguent par un faible taux d'urbanisation (33,5 %) ; ce sont les Voltaïques qui sont responsables de l'essentiel (67 %) de l'immigration internationale à destination rurale.

On peut se demander s'il existe des zones particulières d'immigration étrangère selon le pays d'origine ; la série des cartes de répartition par département des immigrants selon le pays d'origine permet de lever cette incertitude (cartes 3.2) (1).

En effet, si l'on considère, dans un premier temps, les originaires des différents pays limitrophes de la Côte d'Ivoire (Libéria, Guinée,

(1) N'ont été cartographiées que les répartitions des natifs de l'étranger dont l'effectif dépasse 15 000 individus, ou dont le pays de naissance est limitrophe de la Côte d'Ivoire.

Mali, Haute-Volta, Ghana), il apparaît que l'"effet de bordure" ne joue pas pour tous les pays :

- dans le cas du Mali et de la Haute-Volta : il est quasiment inexistant. Les originaires de ces deux pays se concentrent dans la moitié Sud du pays, c'est-à-dire que le facteur distance n'est aucunement dissuasif dans leur cas.

- les originaires du Libéria et de Guinée immigreront de manière préférentielle dans l'Ouest du pays, tandis que les Ghanéens restent plutôt dans la moitié Est : pour ces 3 pays, le facteur distance se combine avec le degré d'attractivité des différents départements ivoiriens.

Dans le cas du Ghana, ces deux facteurs jouent dans le même sens, d'où une concentration importante des immigrants de ce pays dans le quart Sud-Est de la Côte d'Ivoire : c'est à la fois la région la plus proche et la plus attractive.

Dans le cas du Libéria et de la Guinée, les facteurs distance et degré d'attractivité sont concurrentiels et aboutissent à une répartition des immigrants sur l'ensemble de la moitié Sud, et à un moindre degré dans les départements du Nord-Ouest proches de la Guinée.

Les originaires des pays sans frontière commune avec la Côte d'Ivoire se répartissent sur le territoire ivoirien, selon deux types d'organisation spatiale :

- France, Nigéria, et Sénégal : concentration accusée des immigrants dans les villes d'Abidjan et de Bouaké, le reste des immigrants se répartissant dans les autres villes importantes de l'intérieur du pays.

- Bénin et Niger, répartition diffuse sur l'ensemble de la moitié Sud du pays, avec une préférence pour le Sud-Est.

L'"effet de bordure", manifestation du facteur distance, ne joue donc pas pour les courants d'immigration internationale les plus importants, qui trouvent leur origine au Mali et en Haute-Volta. La rationalité économique de la migration internationale est manifeste ; la répartition spatiale de l'immigration étrangère est déterminée par trois facteurs essentiels :

- . l'existence d'un marché de l'emploi localement favorable en secteur rural : le choix du lieu de destination est directement fonction des possibilités de s'employer comme salarié sur les chantiers forestiers ou les plantations.

. secondairement, l'existence de terres disponibles pour s'installer comme planteur : le premier facteur énoncé explique la première localisation des étrangers lors de leur arrivée en Côte d'Ivoire, ce second facteur intervient essentiellement lorsque l'étranger installé en Côte d'Ivoire comme ouvrier agricole souhaite accéder au statut de planteur.

. la possibilité d'exercer en milieu urbain une activité commerciale, ou de services au sens le plus large du terme : les immigrants étrangers à destination urbaine se concentrent donc dans les centres aux fonctions urbaines développées et diversifiées.

L'immigration étrangère se dirige donc de manière privilégiée vers le pays côtier le plus favorable, et à l'intérieur de ce pays vers les zones les plus favorables en termes de gains potentiels ; et elle répond de ce fait aux besoins économiques particuliers des régions d'une Côte d'Ivoire en pleine croissance jusqu'à la fin des années soixante-dix.

* * *

Ce chapitre a permis de dresser un tableau général des mouvements de population que connaît la Côte d'Ivoire à la fin des années soixante-dix, après une période de forte croissance économique en Côte d'Ivoire. A l'issue de ce bilan, il importe de tirer deux types d'enseignements : au niveau de la dynamique générale de redistribution de la population, et au niveau des mouvements touchant directement les villes ivoiriennes.

A propos du contexte global de redistribution de la population au sein de la région, retenons trois éléments essentiels pour comprendre les migrations dont les villes sont l'objet :

- une intense mobilité caractérise la population de Côte d'Ivoire. Elle repose sur deux grandes composantes, migration interne et migration internationale : cette dernière contrebalance le déficit de population rurale créé par les départs vers les villes du pays, tout en se conjuguant à l'exode rural interne pour gonfler la population urbaine de Côte d'Ivoire, principalement celle de la capitale.

- les différents courants de migrations internationales ont des contributions spécifiques à cette évolution du peuplement ivoirien ; l'immigration voltaïque joue un rôle essentiel dans le peuplement des zones rurales ivoiriennes, principalement en forêt, tandis que l'immigration malienne intervient sensiblement dans la croissance des populations urbaines.

- la destination de l'immigration étrangère n'est pas régie que par un facteur de distance, mais correspond à une rationalité économique du déplacement.

C'est dans ce cadre général que l'on a pu mettre en évidence quelques particularités des migrations à destination ou origine urbaine :

- le milieu urbain tient une place de premier plan dans les mouvements internes au pays. Les citadins sont plus mobiles que les ruraux : étant donné la jeunesse de l'urbanisation en Côte d'Ivoire, on peut supposer que la migration est d'autant plus probable que l'individu a déjà migré.

- pour les Ivoiriens, les villes de forêt sont plus attractives que les villes de savane pour les ruraux de leur région respective, et les villes forestières attirent plus les ruraux de la savane, que les villes de savane elle-même. Le schéma est inversé pour les étrangers.

- les émigrants vers Abidjan sont proportionnellement plus nombreux chez les citadins de tout le pays que chez les ruraux : doit-on conclure à un rôle de relais migratoire des villes de l'intérieur au bénéfice de la capitale ? Les données ne nous permettent pas de tester précisément cette hypothèse, classique, de la place des villes secondaires dans les cheminements migratoires, puisque les mouvements vers les autres villes de chaque strate sont inconnus : observons toutefois que les migrations depuis les strates urbaines vers Abidjan n'ont pas une fréquence nettement plus élevée que celles vers le milieu rural (tableau 3.4). C'est même le phénomène inverse qui se produit en forêt. Cette observation tend à invalider le schéma de relais migratoire, mais demanderait à être confirmé par des données plus précises, rendant compte de toutes les destinations des sortants des villes de l'intérieur.

Les villes ivoiriennes sont donc l'objet de mouvements de population intenses, qui ne peuvent se résumer à un simple transfert du rural vers l'urbain, les mouvements en sens inverses, des villes vers le milieu rural, n'étant pas rares. Si l'immigration internationale se dirige de manière préférentielle vers Abidjan, plutôt que vers les villes de l'intérieur (également bénéficiaires), ces dernières bénéficient davantage des mouvements d'étrangers à l'intérieur du pays que la capitale. La présence, et le comportement des étrangers en Côte d'Ivoire contribue donc à un relatif équilibre du peuplement, entre milieu rural et urbain d'une part, entre villes de l'intérieur et Abidjan

d'autre part : elle tend à contrecarrer les déséquilibres créés par les déplacements de la population ivoirienne sur le territoire national.

Le chapitre 3.2.1. a montré l'importance de l'immigration étrangère dans la redistribution de la population. Quel est l'impact précis de cette composante du peuplement urbain ? A-t-il évolué depuis la fin des années cinquante, date du début de la vague d'urbanisation en Côte d'Ivoire ? C'est à ces deux interrogations que nous tenterons de répondre maintenant, afin de mieux cerner le rôle de l'immigration étrangère dans le processus d'urbanisation en Côte d'Ivoire.

3.2.2. LES COMPOSANTES DU PEUPEMENT DES VILLES :

L'IVOIRISATION DES MIGRATIONS URBAINES

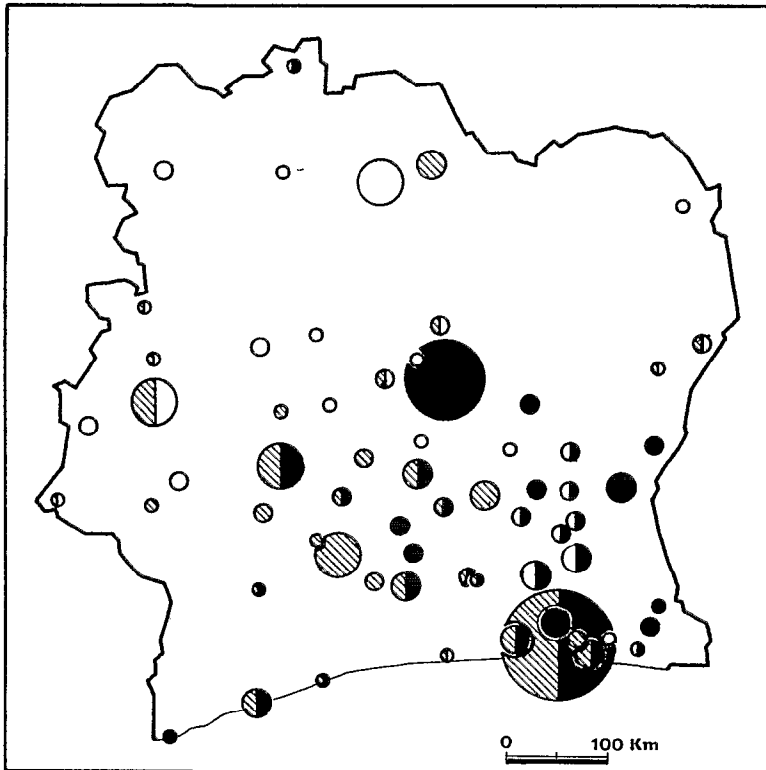
Comme en témoigne le tableau 3.12, la distribution par lieu de naissance des citadins a sensiblement évolué en l'espace de vingt ans : on observe une ivoirisation de l'immigration urbaine, le rapport (immigrants internes/immigrants internationaux) passant de 1,2-1,3 au début des années soixante à 2,2 à la fin des années soixante-dix.

Tableau 3.12 - Lieux de naissance des résidents urbains - 1958 à 1979.

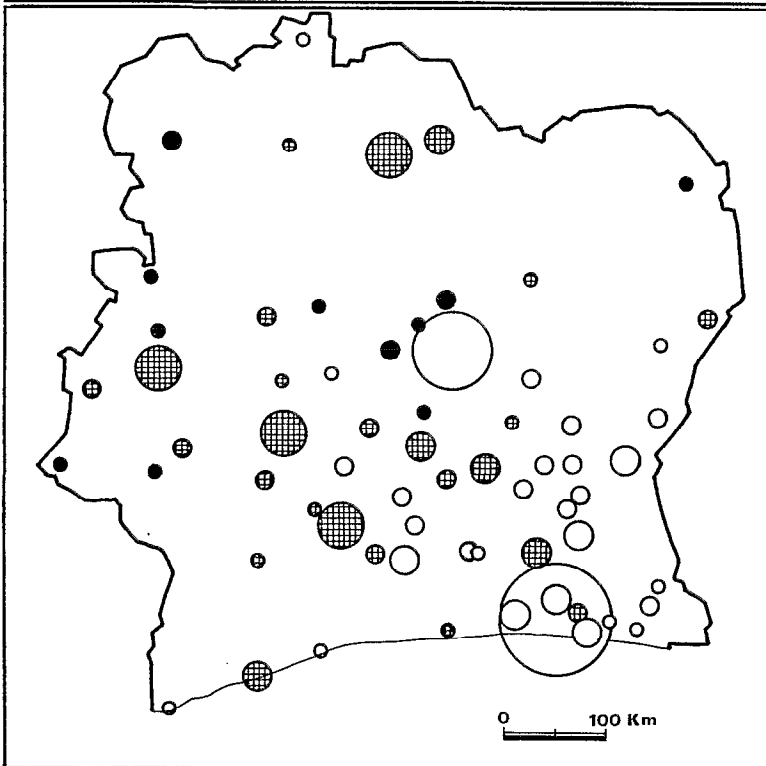
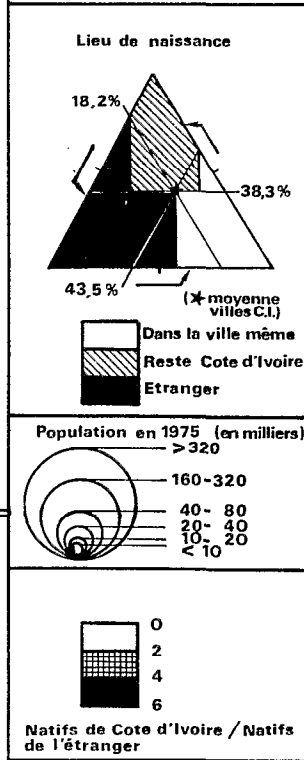
Années	Nés dans la localité de résidence (%)	Nés dans reste Côte d'Ivoire (%)	Nés à l'étranger (%)	TOTAL (%)	Nés dans reste CI/nés à l'étranger
1958	35,0	37,6	27,4	100,0	1,38
1965	35,0	35,9	29,1	100,0	1,24
1975	34,6	41,9	23,5	100,0	1,8
1978-79	30,5	47,3	22,2	100,0	2,2

Sources : ROUSSEL (Démographie comparée - 1967) - RGP 1975 - EPR 1978-79.

Nous avons noté en 3.2.1.2. que la proportion de natifs de l'étranger avait augmenté durant la même période. On ne peut donc attribuer l'ivoirisation de l'immigration urbaine à une conséquence de l'ancienneté



Carte 3.3 - Lieu de naissance des populations citadines - RGP 1975



Carte 3.4 - Migrants internes et migrants internationaux vers les villes ivoiriennes - RGP 1975

générale du mouvement d'immigration internationale en Côte d'Ivoire. Face à un tel constat, une question s'avère essentielle : sommes-nous en présence d'un effet de la sélectivité de la migration selon la taille des villes, ou d'une évolution généralisée à l'ensemble du milieu urbain ivoirien ? Cette question renvoie à une hypothèse : les villes évolueraient selon un schéma en deux phases, caractérisées par un peuplement d'abord international, puis interne.

Pour tester cette hypothèse, observons les cartes 3.3 et 3.4. La première met en évidence une régionalisation très nette des structures de peuplement des villes, appréhendées par la composition des populations citadines selon les lieux de naissance : tandis que le Nord du pays est dominé par de faibles proportions de non-natifs, le Sud offre une image bien distincte, différenciée entre la partie orientale où l'immigration étrangère est élevée et la partie occidentale, où les villes comptent une forte proportion d'immigrants internes au pays. Quelle que soit la région considérée, des villes de tailles très différentes présentent des structures par lieux de naissance similaires. Quant à la carte 3.4, elle souligne la division est/ouest au sein des villes de forêt, et fait apparaître des taux relativement élevés d'immigration interne : là encore, la taille des localités n'apparaît pas comme un critère discriminant, comparativement au poids du zonage géographique.

Considérons, d'autre part, le tableau 3.13, qui renseigne sur l'évolution de la structure par lieux de naissance pour quelques villes ivoiriennes ayant bénéficié d'opérations de collecte démographique avant le RGP de 1975 : dans tous les cas, à l'exception d'Anyama, l'immigration interne est, relativement à l'immigration internationale plus importante en 1975 qu'antérieurement.

Les résultats des cartes 3.3 et 3.4 et ceux du tableau 3.13 convergent tout à fait : nous sommes en présence d'une ivoirisation générale des migrations à destination urbaine : c'est dans la partie occidentale de la forêt, où le mouvement d'urbanisation est le plus fort actuellement, que l'on compte, proportionnellement, plus de natifs du pays, et toutes les villes enquêtées deux ou trois fois montrent une ivoirisation du recrutement des immigrants. L'hypothèse d'une évolution cyclique des villes, par immigration d'abord dominée par l'Etranger, puis par la Côte d'Ivoire, se trouve tout à fait infirmée par ces constats ; on n'observe pas de préférence pour

une taille de ville liée à l'origine des migrants urbains, interne ou internationale.

Tableau 3.13 - Evolution du rapport immigrants internes/immigrants internationaux, par ville -

Villes	Abidjan	Abengourou	Agboville	Bouaké	Dabou	Dimbokro	Grand Bassam	Korhogo	Man	Anyama	Bingerville
Rec ^t ou enquête (date)	0,9 (1955)	0,9 (1958)	1,1 (1958)	/	/	/	/	/	/	/	/
Rec ^t ou enquête (date)	1,2 (1963)	1,2 (1962)	2,2 (1968)	0,9 (1958)	1,1 (1966)	1,8 (1958)	1,1 (1963)	1,6 (1962)	2,3 (1958)	1,5 (1965)	1,5 (1965)
RGP 1975	1,5	1,3	2,1	1,7	1,8	3,2	1,7	2,2	3,0	1,3	1,9

Sources : RGP 1975 et opérations ponctuelles de collecte signalées en bibliographie.

3.2.3. CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES DES MIGRANTS VERS LES VILLES IVOIRIENNES

La Côte d'Ivoire bénéficie d'un apport important de population étrangère, et se trouve traversée par des courants migratoires non moins importants : le milieu urbain ivoirien sort largement bénéficiaire de ces mouvements intenses de population. Il importe de dépasser maintenant l'analyse quantitative en termes d'effectifs de population, pour s'interroger sur la composition de ces flux : ce n'est qu'ainsi que nous pourrons saisir le rôle des migrations dans la dynamique des villes ivoiriennes, et appréhender les facteurs régissant les déplacements de population.

L'accent sera mis sur les caractéristiques d'âge, de sexe et de nationalité ; à ce stade de l'exposé, l'activité ne fera pas l'objet d'analyse particulière, cette question étant abordée au chapitre 3.3. Une

source unique d'information sera utilisée dans le cadre de ce chapitre, l'Enquête à Passages Répétés de 1978-79 : cette dernière offre une mesure des migrants entre le RGP et l'EPR (1), avec indication de leurs caractéristiques individuelles à une date proche de leur migration (moins de quatre ans).

3.2.3.1. Structures par sexe et âge des immigrants internationaux

Considérons ici les individus résidant en Côte d'Ivoire au moment de l'E.P.R., dont la résidence au moment du Recensement de 1975 était située hors du territoire ivoirien.

Deux faits caractérisent les migrants intercensitaires résidant en 1975 à l'étranger, et dans les villes ivoiriennes au moment de l'enquête (tableau 3.14) :

- la majorité des immigrants sont des hommes (rapport de masculinité = 141)
- la population des immigrants internationaux est jeune, et compte une proportion très importante de jeunes adultes (plus de 60 %).

Tableau 3.14 - Structures par âge et sexe des immigrants internationaux à destination urbaine, selon la nationalité (*) - EPR 1978-79 -

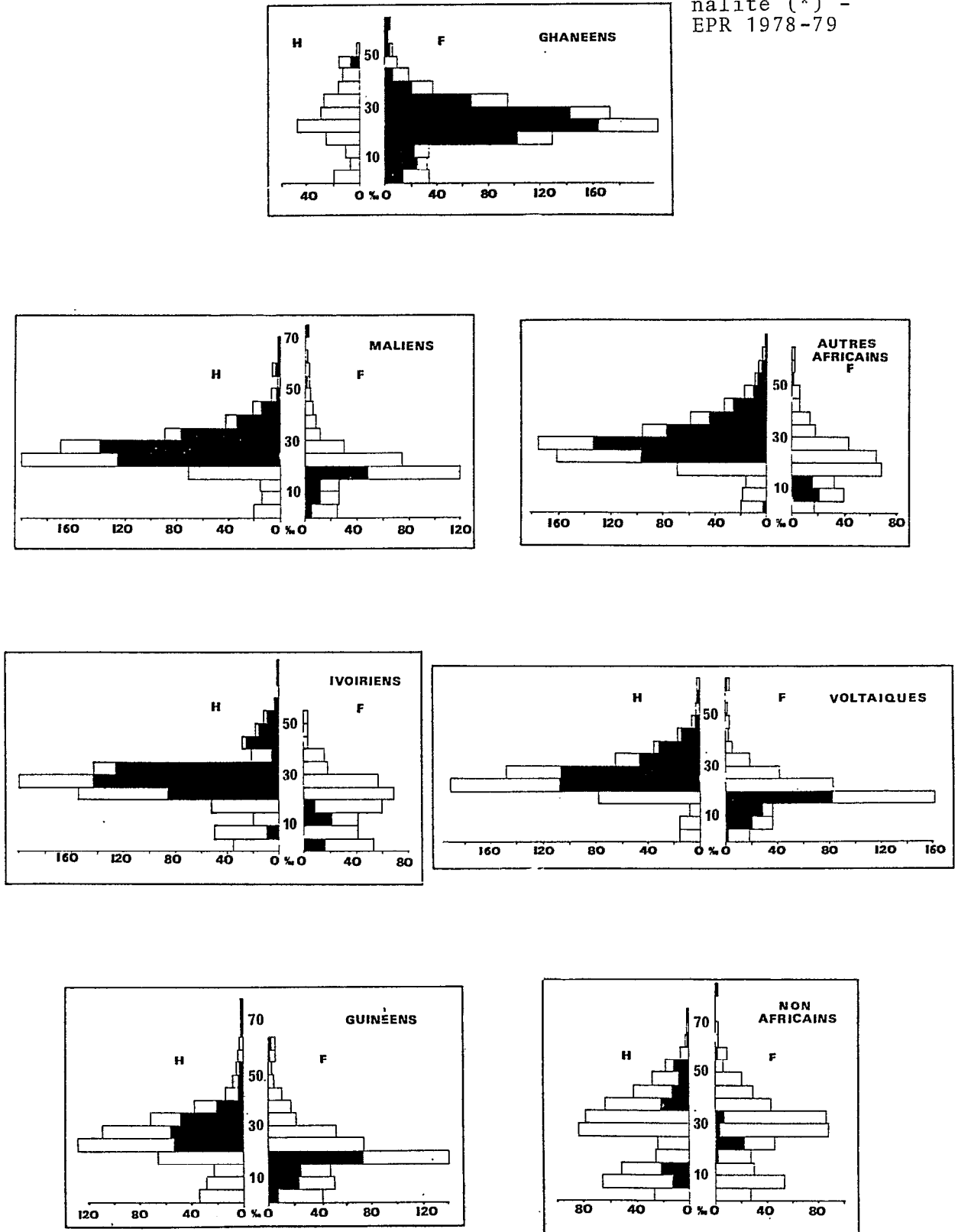
Nationalité	Ivoiriens	Vol-taiques	Maliens	Gui-néens	Gha-néens	Autres Afri-cains	Non Afri-cains	TOTAL
Rapport de masculinité (%)	174,7	145,2	192,2	114,0	28,2	217,9	113,2	141,0
Age moyen (en années)	22,6	22,8	24,2	22,5	24,4	25,2	27,1	24,1
0-14 ans (%)	23,9	13,0	12,2	22,0	13,7	14,5	25,7	15,7
15-29 ans (%)	54,8	70,6	66,3	56,6	61,7	58,3	30,3	60,5
30-59 ans (%)	21,0	15,8	20,6	20,3	24,2	26,5	42,8	23,0
60 ans et plus (%)	0,3	0,6	0,9	1,1	0,4	0,7	1,2	0,8
TOTAL (%)	100	100	100	100	100	100	100	100
(effectifs absolus)	(9229)	(53375)	(49813)	(18809)	(17684)	(40888)	(21096)	(210894)

(*) Migrants définis par leurs lieux de résidence au RGP 1975 et à l'EPR 1978-79.

Source : EPR 1978-79.

(1) que nous appellerons "Migrants intercensitaires" dans la suite de l'exposé.

Figure 3.14 - Structures par sexe et âge des immigrants internationaux à destination urbaine, selon la nationalité (*) - EPR 1978-79



Source : EPR 1978-79 - (*) Migrants entre le RGP et l'EPR.

Les jeunes hommes dominent donc dans les flux d'immigrants en provenance de l'étranger : cette observation confirme les résultats classiques de la migration différentielle selon la phase du cycle de vie.

Ce qu'il faut souligner, ce sont les écarts observés entre les différents groupes d'immigrants, classés selon leur nationalité (tableau 3.14 et figure 3.14) : la codification des lieux de résidence ne distinguant pas les différents pays étrangers, nous sommes dans l'obligation d'analyser la nationalité, pour approximer au mieux les variations de la composition des flux d'immigrants internationaux selon le pays de provenance. Dans la mesure où les migrations entre pays étrangers avant l'immigration en Côte d'Ivoire sont peu fréquentes, cette approximation peut se justifier ; il n'en demeure pas moins qu'elle est affectée par les changements de nationalité (ivoirisation surtout) liées au mariage, ou suscitées par une volonté d'accéder à certains droits réservés aux ivoiriens.

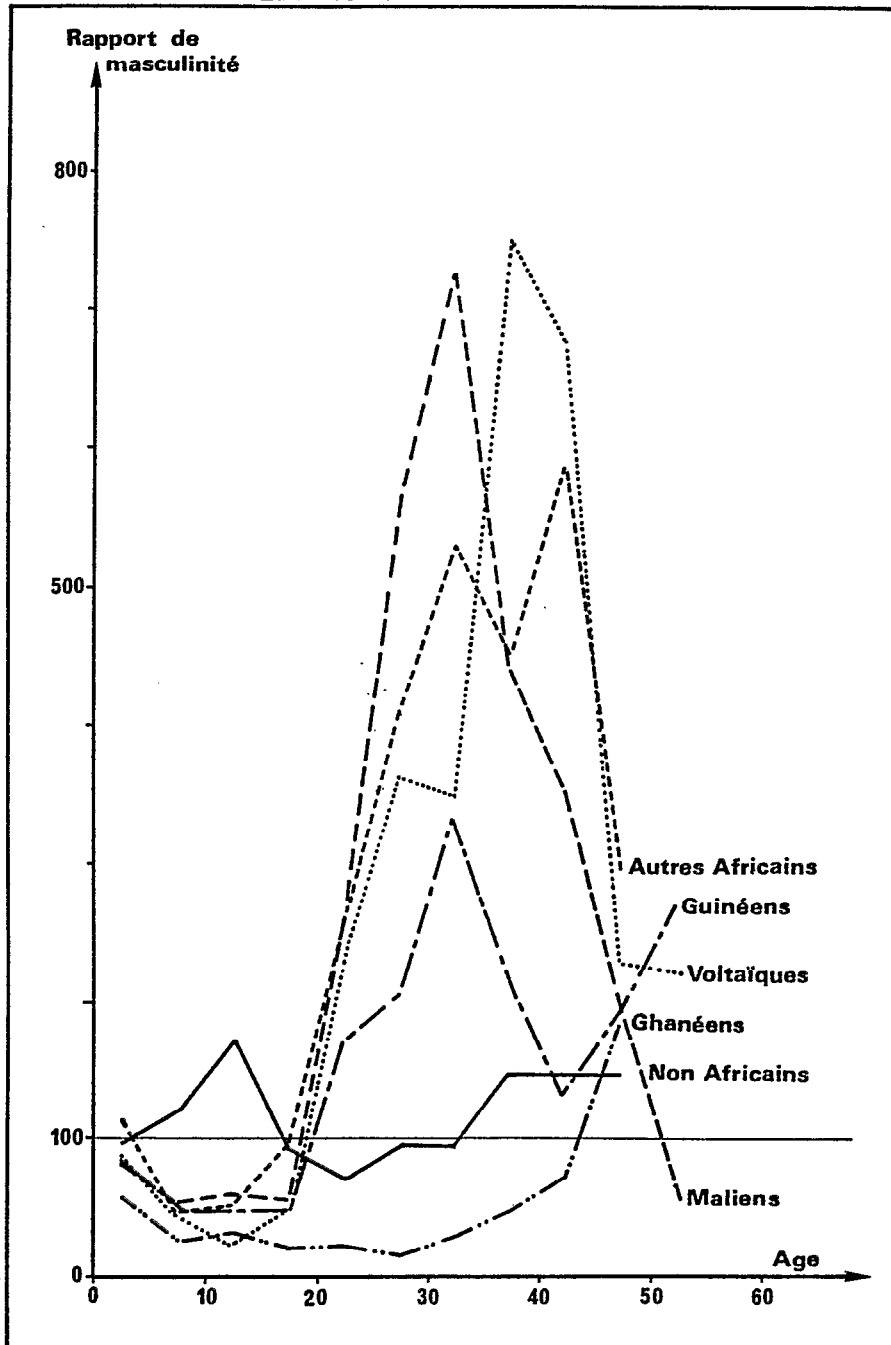
Un premier groupe de migrants s'individualise immédiatement : il s'agit de l'immigration ghanéenne, à majorité féminine ; notons que si la structure par sexe est inversée par rapport au schéma général, la structure par âge est similaire à celle de la majorité des autres groupes de migrants dominés, eux, par le sexe masculin. La prostitution féminine joue un rôle très important dans l'arrivée massive des Ghanéennes vers les villes ivoiriennes.

Les Maliens ainsi que les autres Africains ont des structures relativement proches : la sur-masculinité est très prononcée (plus de 190), et l'âge moyen relativement élevé (plus de 24 ans) du fait d'une proportion non négligeable d'adultes de plus de 30 ans.

L'immigration voltaïque est moins déséquilibrée par sexe (145), mais concerne surtout de très jeunes adultes : plus de 70 % des migrants ont entre 15 et 29 ans.

Enfin, notons le caractère plus équilibré de l'immigration guinéenne et non africaine, que ce soit au niveau de la répartition par sexe ou par âge : le rapport de masculinité chute à 114 pour les Guinéens (113 pour les non-Africains), et la part des moins de 15 ans s'élève à 22 % chez les Guinéens et 25 % chez les non-Africains.

Figure 3.15 - Rapports de masculinité par âge des immigrants internationaux à destination urbaine, selon la nationalité (*) - EPR 1978-79



(*) Migrants entre RGP 1975 et EPR 1978-79.

Source : EPR 1978-79.

Un dernier point mérite d'être évoqué : quelles que soient la nationalité des migrants africains et la proportion de moins de 15 ans parmi eux, on observe une sur-féminité sensible chez les enfants de moins de 15 ans. Au vu de la pyramide des Ivoiriens (figure 3.14), il paraît difficile d'invoquer une mauvaise déclaration de la nationalité des enfants liée à la scolarisation dans les établissements ivoiriens pour expliquer cette observations : on devrait observer une sur-masculinité des enfants ivoiriens de moins de 15 ans, ce qui n'est pas le cas. Il semble donc que nous sommes en présence d'une différence de comportement des parents migrants selon le sexe de leurs enfants : une fille sera plus volontiers emmenée à l'étranger, pour aider à la tenue de la maison éventuellement, qu'un garçon, que l'on préférerait laisser au pays afin qu'il y poursuive son éducation, son initiation ou sa participation aux travaux agricoles.

Les courbes des rapports de masculinité selon le groupe d'âge (figure 3.15) font apparaître des maxima entre 30 et 39 ans pour tous les groupes de migrants africains à l'exception des Ghanéens. On ne peut pour autant en tirer des conclusions sur la moindre fréquence des migrations de couples dans cette tranche d'âge, par rapport aux groupes d'âge encadrants. Si l'on tient compte de l'écart d'âge moyen entre époux, de l'ordre de 10 ans (1), et que l'on rapporte les effectifs masculins de chaque groupe d'âge à ceux des femmes de 10 ans plus jeunes, on cerne mieux l'état matrimonial des migrants : c'est alors le groupe d'âge 20-24 ans qui se distingue par un rapport de masculinité de plus de 530, tandis que ce rapport chute à 133 entre 25-29 ans et décroît ensuite régulièrement pour descendre en dessous de 100 à partir de 45 ans, et atteindre 50 à 60-64 ans (2).

Les adultes les plus jeunes (20-24 ans) ont tendance à migrer seuls, tandis que leurs aînés sont plus fréquemment accompagnés de leur(s) femme(s) dans leur expatriation, celles-ci les rejoignant en Côte d'Ivoire une fois un certain laps de temps écoulé si elles n'ont pas effectué la migration simultanément avec leur mari.

(1) Résultat issu du tableau 4.12, p. 237, du rapport sur l'E.P.R., Direction de la Statistique (1982) (Chapitre nuptialité).

(2) Calculs réalisés sur l'ensemble des migrants africains, non compris les Ghanéens.

Tableau 3.15 - Structures par âge et sexe des migrants entre strates de Côte d'Ivoire, à destination urbaine, selon la strate de résidence en 1975 (*)
EPR 1978-79 -

Strate de résidence en 1975	Forêt rurale	Savane rurale	Forêt urbaine	Savane urbaine	Abidjan	TOTAL
Rapport de masculinité (%)	89,2	93,0	107,5	100,6	114,1	99,5
Age moyen (en années)	18,3	19,8	19,8	20,2	20,9	19,6
0-14 ans (%)	41,7	34,7	29,7	29,3	33,1	34,3
15-29 ans (%)	47,3	51,5	57,5	57,2	46,8	52,2
30-59 ans (%)	9,8	12,7	12,4	12,6	19,8	12,7
plus de 60 ans (%)	1,2	1,1	0,4	0,9	0,3	0,8
TOTAL (%)	100	100	100	100	100	100
(Effectifs absolus)	(108 743)	(56 486)	(103 192)	(59 882)	(51 026)	(379 329)

(*) Migrants définis par leur lieu de résidence au RGP 1975 et à l'EPR 1978-79.

Source : EPR 1978-79.

Tableau 3.16 - Structures par âge et sexe des migrants entre strates de Côte d'Ivoire, à destination urbaine, selon la nationalité (*) -
EPR 1978-79 -

Nationalité	Ivoiriens	Non Ivoiriens
Rapport de masculinité (%)	94,4	154,5
Age moyen (en années) (%)	18,8	24,0
0-14 ans (%)	35,5	24,2
15-29 ans (%)	52,8	47,0
30-59 ans (%)	10,9	28,0
plus de 60 ans (%)	0,8	0,8
TOTAL (%)	100	100
(effectifs absolus)	(338 810)	(40 519)

(*) Migrants définis par leur lieu de résidence au RGP 1975 et à l'EPR 1978-79.

Source : EPR 1978-79.

3.2.3.2. Structures par sexe et âge des migrants internes

De même que nous avons considéré les mouvements internationaux à partir des migrants intercensitaires, nous analysons les structures par sexe et âge des migrants internes à partir des caractéristiques des individus ayant changé de strate ivoirienne entre le recensement de 1975 et l'enquête de 1978-79, au profit d'une strate urbaine (c'est-à-dire forêt, savane urbaines, ou Abidjan).

Les migrations urbaines internes à la Côte d'Ivoire se démarquent nettement des migrations internationales vers les villes ivoiriennes (tableau 3.15) : non seulement la surmasculinité y cède la place à un équilibre par sexe, mais la jeunesse des migrants y est encore plus accentuée. Plus du tiers des migrants ont moins de 15 ans, et l'âge moyen n'est que de 19,6 ans, soit 5 années de moins que chez les immigrants internationaux. Si l'on ne considère que les Ivoiriens, cette spécificité de la migration interne à destination urbaine se fait encore plus éclatante (tableau 3.16) : le rapport de masculinité n'est que de 94,4 et l'âge moyen de 18,8 ans.

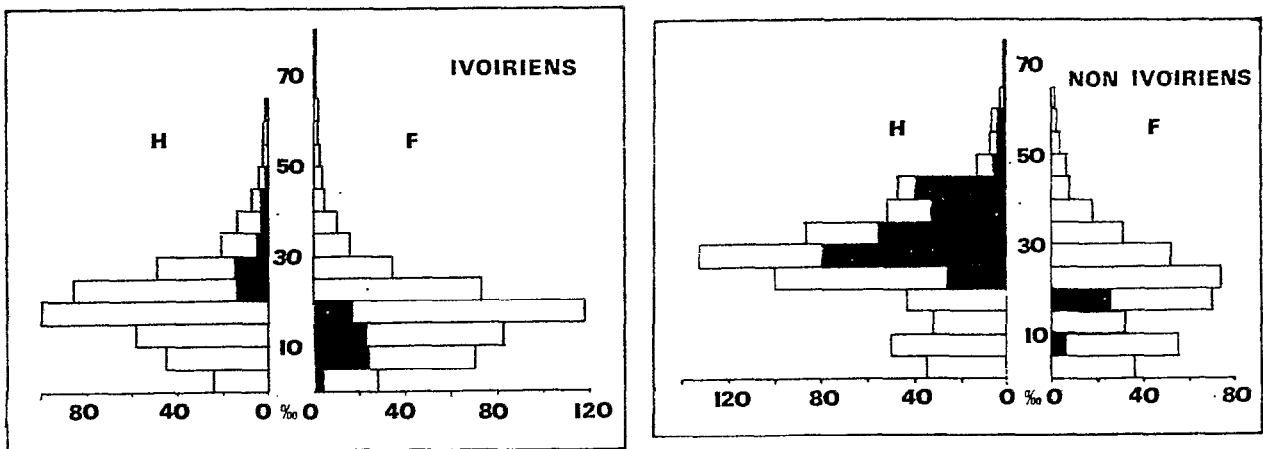
La scolarisation constitue un facteur clef de l'exode rural des adolescents ivoiriens : non seulement elle est à l'origine de nombreuses migrations d'élèves du cycle secondaire vers les villes bien équipées en lycées et collèges, mais elle contribue au départ de jeunes ruraux ayant suivi le cycle primaire, même partiellement. Comme nous le dit ce jeune immigré divolais,

pour un jeune ayant suivi l'école, il est très difficile de rester au village :

"J'ai fréquenté au village jusqu'au CM2 (...). En 1977, je suis venu à Divo pour apprendre un métier. (...) Avec les promotionnaires avec qui j'ai fréquenté, certains ont réussi, et d'autres n'ont pas réussi. Ils sont en ville. Chez nous, celui qui va rester au village, quand les autres vont venir, ils vont se moquer de lui, même s'ils ne font rien en ville. Donc on est obligé de s'évader un peu pour apprendre des métiers, pour connaître un peu la ville, pour comprendre. Entre les citadins et les villageois, il y a une très grande différence : leur manière d'agir et pour nous, ce n'est pas la même chose."
(S.K., apprenti menuisier, 23 ans).

Tandis que l'immigration internationale vers les villes ivoiriennes est essentiellement une migration de jeunes travailleurs de sexe masculin, la migration interne des Ivoiriens paraît plus diverse : aux migrations de jeunes adultes en âge actif des deux sexes, s'adjoint la migration d'adolescents et d'enfants. La porportion d'enfants de moins de 15 ans est deux fois plus élevée chez les migrants internes que chez les migrants internationaux.

Figure 3.16 - Structures par sexe et âge des migrants entre strates de Côte d'Ivoire à destination urbaine, selon la nationalité - EPR 1978-79 -



Source : EPR 1978-79.

Au vu des pyramides des migrants internes (figure 3.16), il est clair que la redistribution de la population au sein de la Côte d'Ivoire n'est pas de même nature selon l'origine des migrants : les flux migratoires

des autochtones (ivoiriens) vers les villes ivoiriennes contribuent à un rajeunissement de celles-ci par l'arrivée massive de jeunes adolescents. Par contre, les flux migratoires internes des allochtones vers le milieu urbain ivoirien amènent en ville une population d'adultes masculins : la redistribution spatiale des immigrés internationaux au sein de la Côte d'Ivoire contribue donc à l'accroissement de la population active des villes ivoiriennes. Les effets des migrations sur la dynamique urbaine sont donc bien différents dans les deux cas.

Selon la strate d'origine, les migrants internes vers les villes n'ont pas les mêmes structures par âge et sexe (tableau 3.15) : aux deux extrêmes, on trouve la forêt rurale (migrants très jeunes à dominante féminine) et Abidjan (migrants plus âgés, à dominante masculine). Les départs de la capitale comprennent une proportion importante d'adultes de 30 à 59 ans (19,8 %), nettement plus élevée que dans les autres strates urbaines (12,4 et 12,6 %) : pourtant, la proportion de 30-59 ans dans la population de chacune des trois strates urbaines est semblable (21 %). On pourrait conclure à une moindre fixation des adultes d'âge mur à Abidjan que dans les autres villes ivoiriennes. Il est délicat de retenir cette interprétation, au vu des données disponibles de l'EPR : n'ayant pas de mesure des migrants intercentraux entre villes de savane, ou entre villes de forêt, on ne peut comparer directement l'information relative à une strate composée d'une seule ville, à celle portant sur des strates composées de plusieurs dizaines de villes. Aucun élément ne permet d'affirmer que les départs d'adultes ne sont pas également fréquents depuis une ville donnée de forêt vers une autre ville de forêt.

On perçoit ici les effets d'un découpage géographique inadéquat pour étudier le phénomène qui nous intéresse ici, les migrations. Agglomérer les centres urbains de l'intérieur de la Côte d'Ivoire correspond à une nécessité statistique pour une enquête nationale par sondage ; cette procédure a pour effet d'interdire toute conclusion autre que spéculative sur les processus migratoires au niveau d'une ville quelconque de la strate, dans la mesure où les changements de résidence codifiés ne font pas référence à ce niveau d'unité géographique dans les cas des mesures de migrants par rapport au Recensement de 1975. On ne peut donc tirer de conclusion

précise sur les processus migratoires affectant les villes de l'intérieur par rapport à ceux dont Abidjan fait l'objet : les résultats pourraient n'être dus qu'à une échelle différente de mesure, l'ensemble de villes dans un cas, et une ville dans l'autre.

Nous ne poursuivrons donc pas plus avant l'analyse des structures par sexe et âge des migrants internes à destination urbaine. Retenons de l'analyse de la composition par sexe et âge des migrants à destination urbaine la spécificité des deux composantes du peuplement des villes : l'immigration internationale est, majoritairement, une migration d'adultes, jeunes, de sexe masculin, tandis que la migration interne comprend une proportion notable d'adolescents, et de femmes.

3.3. MIGRATION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES VILLES

Par leur importance numérique et leur composition démographique, les migrations qui touchent les villes ivoiriennes ne peuvent manquer d'avoir des répercussions importantes sur le développement économique de ces centres urbains. Nous avons vu dans les deux chapitres qui précèdent que les mouvements de population contribuent non seulement à l'augmentation directe des populations urbaines, mais engendrent une évolution sensible de la structure par âge et sexe, et induisent un certain potentiel de croissance naturelle : au delà de ces effets démographiques (au sens le plus restrictif du terme), quels sont les effets des migrations sur le développement économique des villes ivoiriennes à court et moyen terme ?

Pour répondre à cette interrogation, nous avons envisagé d'établir un bilan dans deux directions : la mobilité différentielle selon l'activité, et la composition par activité des flux d'entrées et de sorties des différentes villes ivoiriennes.

Comme l'a montré l'analyse critique des données, la principale lacune de l'information existant à l'échelle du pays réside justement dans la mauvaise appréhension des inter-relations migration-activité, pour des raisons ayant trait aux concepts utilisés d'une part, à la non-saisie de l'activité exercée par le migrant au moment de son déplacement d'autre part.

De plus, la mesure de la migration, changement de résidence entre strates à l'E.P.R., interdit toute conclusion au niveau de la dynamique des villes (1), puisque les mouvements entre villes de forêt, ou entre villes de savane sont inconnus (voir les remarques sur ce sujet au chapitre 3.2.2.2.).

Pour ces différentes raisons, nous avons préféré ne pas présenter ici les résultats de l'exploitation conjointe de la variable "catégorie socio-professionnelle" et des différentes mesures de la migration, que nous avons réalisée à partir du fichier informatisé de l'E.P.R. Non seulement les bilans ne peuvent être réalisés qu'au prix de nombreuses hypo-

(1) Qui n'est pas assimilable à la dynamique du milieu urbain considéré globalement ou en trois strates.

thèses, mais surtout la démarche s'avère totalement invalidante ; la structuration conceptuelle de l'espace géographique et professionnel et le caractère partiel du champ d'observation (1) rendent les résultats issus des croisements de variables de migration et d'activité difficilement interprétables, et peu significatifs.

De ces travaux, nous ne retiendrons donc, dans les lignes qui suivent, que l'analyse succincte de la composition par type d'activité des différents courants à destination urbaine : elle nous permettra d'identifier les composantes migrations d'actifs et migrations scolaires dans l'ensemble des mouvements ayant des villes ivoiriennes comme destination.

Par contre, il nous semble plus pertinent d'aborder les interrelations entre migration et développement économique des villes à travers une analyse des caractéristiques, comportements et stratégies des agents économiques fondamentaux que sont les entrepreneurs dirigeant une entreprise en milieu urbain. Certes, une telle approche au niveau des entreprises ne permet pas de répondre intégralement au questionnement posé en introduction de ce chapitre, mais elle présente un intérêt certain : pouvoir appréhender de façon unitaire les modes de développement des activités urbaines et la dynamique du marché de l'emploi, en liaison avec le profil des entrepreneurs, en prenant en compte le nouveau contexte d'une Côte d'Ivoire frappée de plein fouet par la crise économique et marquée par une évolution des mentalités de sa jeunesse, massivement scolarisée.

Ces questions sont essentielles pour la compréhension des effets des migrations sur le développement économique des villes. A défaut de les mesurer de façon exhaustive, cette approche (basée sur les données de l'Enquête CHATEAU, de l'enquête Activité-Migration de Divo, et sur des entretiens avec des ex-salariés d'une menuiserie abidjanaise) donne des éléments d'information sur les structures de production, les modes de gestion de la main d'oeuvre en ville, paramètres tous deux directement liés

(1) N'ayant pas eu accès aux données de mouvements entre passages de l'EPR, l'activité des migrants vers l'étranger n'est pas connue ; ce qui limite encore le champ d'observation, déjà réduit par la non-saisie des migrations entre villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire appartenant à une même strate, et de l'activité au moment de la migration. Sur ce dernier point, nous verrons en 3.3.2.2. que le degré de mobilité professionnelle interdit toute hypothèse de maintien de l'activité sur la durée séparant le recensement de 1975 de l'EPR (mesure des migrants par rapport à la résidence au RGP).

aux mouvements de population : par les migrations qu'ils engendrent, comme par celles qui leur ont donné naissance, les migrations d'entrepreneurs, créateurs d'activités en milieu urbain.

3.3.1. LES TYPES D'ACTIVITE DES IMMIGRANTS URBAINS

Les données utilisées dans ce chapitre correspondent aux migrants inter-strates, mesurés en comparant le lieu de résidence à l'enquête et le lieu de résidence au moment du recensement de 1975 : tout comme en 3.2.3., nous les désignerons sous le terme de "migrants intercensitaires".

Plusieurs années ont pu s'écouler entre le changement de résidence et l'enquête : l'activité enregistrée à l'enquête comporte donc une composante dont il faut tenir compte, les conditions de l'insertion de l'immigré en ville.

Intéressons-nous d'abord à la composition par type d'activité des immigrants urbains, avant de considérer l'impact de l'immigration sur les différents types d'actifs composant la population des villes ivoiriennes.

Si l'on considère l'ensemble des immigrants urbains quelle que soit la strate de destination (tableau 3.17), on constate que :

- les immigrants ivoiriens ne comptent que 61 % d'actifs (occupés ou non), tandis que les immigrants étrangers ont un taux d'activité supérieur à 90 % ; d'autre part, si l'on compare ces taux à ceux observés sur l'ensemble de la population urbaine de Côte d'Ivoire (respectivement 58 % et 82 %), on note qu'il y a proportionnellement plus d'actifs chez les migrants vers les villes que dans la population totale du pays, quelle que soit la nationalité considérée. Ces deux observations soulignent l'importance des migrations de travailleurs, tant dans la population ivoirienne que dans la population étrangère, dont la présence en Côte d'Ivoire est justement motivée par la recherche d'une source de revenus ; les migrations d'élèves tiennent peu de place chez les étrangers qui comprennent peu de jeunes scolarisables, mais constituent une composante importante des migrations d'Ivoiriens à destination urbaine (1/3 des immigrants urbains ivoiriens sont des élèves).

Tableau 3.17 - Type d'activité des immigrants âgés de 6 ans et plus à destination urbaine selon la strate de résidence à l'EPR, la nationalité et le sexe (en %) - EPR 1978-79. (*)

Type d'activité		Occupé	Chômeur en quête d'un emploi	Elève	Ména-gère	Hors activité Retraité Infirmes Autre inactif	TOTAL (**)
ABIDJAN	Ivoiriens	H 48,8 F 15,3	17,4 2,2	28,4 16,6	0 52,1	5,4 13,8	100 (67 328) 100 (77 965)
	Non Ivoiriens	H 86,2 F 29,0	5,2 1,1	6,2 7,0	0 54,4	2,4 8,5	100 (72 244) 100 (49 645)
FORET URBAINE	Ivoiriens	H 52,7 F 23,0	4,2 1,3	37,8 20,0	0 43,4	5,3 12,3	100 (55 080) 100 (49 414)
	Non Ivoiriens	H 89,4 F 31,8	3,2 0,3	3,2 2,8	0 55,2	4,2 9,9	100 (45 034) 100 (28 360)
SAVANE URBAINE	Ivoiriens	H 53,6 F 19,2	5,2 1,0	35,1 19,3	0 46,0	6,1 14,5	100 (34 897) 100 (34 592)
	Non Ivoiriens	H 87,9 F 34,4	2,1 0,3	4,4 3,3	0 52,4	5,6 9,6	100 (17 804) 100 (13 887)
TOTAL URBAIN	Ivoiriens	H 51,2 F 18,5	10,1 1,7	33,2 18,2	0 48,1	5,5 13,5	100 (157 305) 100 (161 971)
	Non Ivoiriens	H 87,5 F 30,7	4,1 0,7	5,0 5,1	0 54,4	3,4 9,1	100 (135 082) 100 (91 892)
	TOTAL	H 68,0 F 22,9	7,3 1,3	20,1 13,5	0 50,4	4,6 11,9	100 (292 387) 100 (253 863)

(*) migrants définis par leurs lieux de résidence au RGP 1975 et à l'EPR 1978-79.
** entre (), effectifs absolus.

Source : EPR 1978-79.

Tableau 3.18 - Proportions d'immigrants dans les populations masculines de 6 ans et plus des strates urbaines de l'EPR, selon le type d'activité (en %) (*) EPR 1978-79 -

Type d'activité	Occupé	Chômeurs en quête d'un emploi	Elève	Hors activité retraité Infirmes Autre inactif	ENSEMBLE
Abidjan	28,4	54,3	19,1	19,6	27,2
Forêt urbaine	28,8	44,9	20,9	14,5	25,8
Savane urbaine	28,0	47,1	23,0	14,4	25,6
TOTAL URBAIN	28,5	51,6	20,5	16,1	26,4

(*) migrants définis par leurs lieux de résidence au RGP 1975 et à l'EPR 1978-79.

Source : EPR 1978-79.

- les taux d'activité féminine sont très peu élevés, les femmes se retrouvant essentiellement dans les catégories de ménagères ou inactives : comme dans l'ensemble de la population féminine, l'activité est mal saisie par l'enquête. Nous ne considérerons que l'activité masculine dans la suite de ce chapitre, étant donné les biais qui affectent la mesure de l'activité féminine (1).

Le tableau 3.17 met en évidence la spécificité des différentes strates urbaines : Abidjan se démarque sensiblement des villes de l'intérieur, qu'elles soient en savane ou en forêt. L'élément de différenciation réside dans la part relative des élèves et des chômeurs chez les Ivoiriens, les autres types d'activité étant en proportions similaires dans toutes les strates urbaines : le pourcentage d'élèves parmi les immigrants ivoiriens est moins élevé à Abidjan (28,4 %) que dans les villes de l'intérieur (35 à 37 %) ; a contrario, la proportion de chômeurs est plus élevée dans la capitale (17,4 %, au lieu de 4 à 5 % dans les villes de l'intérieur).

Le tableau 3.18 mesure la proportion d'immigrants pour les différents types d'actifs (population masculine uniquement), indicateur de l'impact des mouvements migratoires sur la composition par type d'activité des populations de chaque strate urbaine. Il apparaît très clairement que c'est chez les chômeurs que l'effet des migrations est le plus sensible : plus de 50 % des chômeurs sont des immigrants, arrivés dans la strate depuis 1975, alors que la proportion d'immigrants est deux fois moindre pour les autres types d'activité. L'immigration "alimente" le chômage urbain en Côte d'Ivoire : cette observation confirme que la plupart des immigrés arrivent en ville sans emploi assuré, et connaissent une phase de chômage à leur arrivée en ville, surtout à Abidjan où le taux d'immigrants chez les chômeurs dépasse de 10 % celui de la forêt urbaine. Quelle est la durée de chômage, telle est l'information qu'il importerait de connaître pour tirer une conclusion sur le gonflement du chômage urbain par l'immigration.

D'autre part, il faut souligner le niveau moindre des taux d'immigrants chez les élèves, par rapport à ceux des actifs occupés : si la migration scolaire joue un rôle notable dans la redistribution spatiale des

(1) Voir les réserves émises sur cette question au chapitre 1.2.4.3.

populations, il importe de ne pas lui attribuer un impact supérieur à celui qu'elle joue dans les faits.

Les migrations d'élèves sont une composante plus importante de l'accroissement démographique par immigration dans les villes de l'intérieur qu'à Abidjan, si l'on raisonne en terme d'impact direct des migrations ; à moyen et long terme, il importerait de connaître le comportement des élèves migrants pour cerner l'effet de la migration scolaire sur l'évolution démographique des villes, comparativement aux migrations de travailleurs.

L'importance du taux de chômage chez les immigrants abidjanais est un indicateur des difficultés d'absorption des flux massifs d'immigrants dans un marché de l'emploi en crise dès la fin des années soixante-dix : la crise est sans doute moins sensible dans les villes de l'intérieur, où le marché local de l'emploi n'a jamais reposé sur l'emploi salarié, comme c'est le cas à Abidjan où le secteur moderne est le premier affecté par la conjoncture économique.

De plus, on peut faire l'hypothèse d'une sélectivité de la migration urbaine, qui contribuerait à l'arrivée plus fréquente d'adultes en quête d'un emploi à Abidjan, attirés justement par les possibilités d'embauche salariée, que dans les villes de l'intérieur : ne se dirigeraient vers ces dernières que les individus ayant conscience que la création de leur propre emploi est la condition la plus probable de leur insertion en ville. Sans pouvoir mesurer ce phénomène de sélectivité des villes de destination chez les candidats à la migration urbaine, il paraît certain qu'il joue un rôle non négligeable : l'image de la capitale, la représentation que s'en font les individus à partir des dires des anciens migrants, est nettement plus attractive que celle des villes de l'intérieur, et, bien qu'elle soit embellie et surtout caduque, attire sans discontinuer des flux d'immigrants, potentiels chômeurs pour beaucoup d'entre eux, vers Abidjan.

3.3.2. LES CREATIONS D'ACTIVITE EN MILIEU URBAIN

Le recensement général des activités en milieu urbain, communément appelé "Enquête CHATEAU", présente un intérêt indéniable pour étudier les

créations d'activités en milieu urbain, tant pour la variété et la qualité des variables exploitées, que par le nombre des établissements enquêtés (29 443) ; de plus, on peut considérer que tous les types d'activités sédentaires existant dans les villes ivoiriennes grandes et moyennes sont représentés dans l'échantillon issu de la collecte de données dans 38 villes de plus de 10 000 habitants. C'est donc à partir de cette source d'information que nous nous efforcerons de cerner les caractéristiques des activités sises dans les villes ivoiriennes en relation avec les caractéristiques individuelles des chefs d'entreprise. Nous pourrions ainsi appréhender un élément fondamental de la dynamique économique des villes ivoiriennes.

Dans cette optique, il nous semble essentiel de caractériser les activités par un indicateur du mode de fonctionnement qui dépasse la simple dichotomie secteur moderne-secteur informel, remise en cause par nombre d'économistes travaillant sur les pays africains. Nous exposons donc, dans un premier temps, les traitements réalisés sur le fichier de l'enquête CHATEAU pour établir cet indicateur.

3.3.2.1. La typologie des activités

Plusieurs références ont guidé nos recherches dans l'élaboration de la typologie : les travaux de DE MIRAS et du BIT (1) sur Abidjan, de LACHAUD sur Abengourou, et de BARIS, qui a également travaillé à partir de l'enquête CHATEAU. C'est à partir des critères de classification proposés par ces auteurs que nous avons sélectionné les variables sur lesquelles ont porté deux types de traitement statistique : analyse des correspondances et classification par regroupement autour de centres mobiles (2).

. Analyse des correspondances

Un premier traitement vise à répondre à deux objectifs : d'une part, cerner la pertinence du critère utilisé par CHATEAU pour sélectionner les

(1) BIT = Bureau International du Travail.

(2) Voir rappel de la méthode de classification en annexe 42.

établissements au moment de la collecte des données, et d'autre part, vérifier si la typologie des établissements peut être menée globalement, ou doit s'inscrire à l'intérieur de chaque grand secteur d'activité (production, services, commerce).

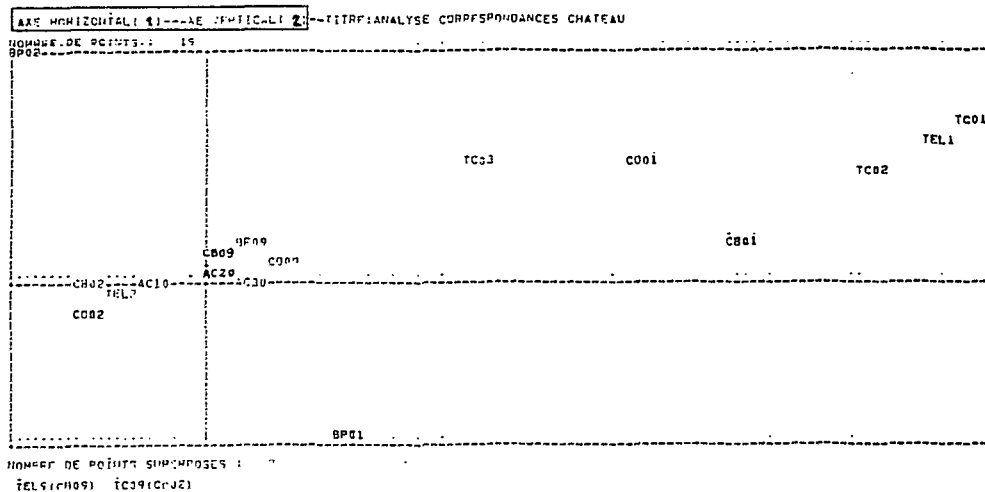
Cette première analyse des correspondances porte donc sur l'ensemble des établissements (soit 29 443) ayant été classés "sédentaires", quelle que soit leur situation en matière de comptabilité, qu'ils aient donc rempli l'intégralité du questionnaire ou non. Les variables retenues correspondent à quatre indicateurs de modernité : Boîte Postale, Compte Bancaire (ou postal), Téléphone, Comptabilité (qu'elle soit normale, simplifiée, ou tenue au siège). Sont mises en "variables supplémentaires" toutes les modalités "non-déclaré" des variables pré-citées, ainsi que les deux variables suivantes, pour répondre aux objectifs de ce premier traitement : branche d'activité en 3 postes (production - services - commerce) et type de comptabilité tenue sur place (comptabilité conforme, comptabilité simplifiée, autre forme de comptabilité).

Après recodage en disjonctif des quatre variables principales et des deux variables supplémentaires, l'analyse des correspondances donne les résultats présentés dans la figure 3.17.

Les axes factoriels 1 et 2 rendent compte, respectivement, de 57 % et 20 % de l'inertie du nuage. Le premier axe oppose la présence du téléphone, d'un compte bancaire et d'une comptabilité à l'absence de ces mêmes éléments ; par contre, la variable Boîte Postale, moins bien représentée sur l'axe, ne contribue que faiblement à sa définition. Mais cette deuxième variable définit presque intégralement le deuxième axe, selon que l'établissement possède ou non cet équipement. Enfin, le troisième axe oppose les établissements tenant une comptabilité, à ceux n'en tenant pas mais possédant le téléphone et un compte bancaire.

Les trois indicateurs de modernité (Compte Bancaire, Téléphone, Comptabilité) paraissent donc déterminants pour classer les établissements, et jouent tous trois dans le même sens. Le critère "Boîte Postale" est moins pertinent, du fait même que l'utilisation de cet équipement est plus largement répandue, même chez les ménages ivoiriens n'ayant pas d'entreprise, puisque c'est la seule solution pour recevoir du courrier en Côte d'Ivoire, la distribution à domicile par facteurs étant tout à fait absente.

Figure 3.17 - Enquête CHATEAU (1976) - Analyse des correspondances -



BP = Boîte Postale (01 = Présence - 02 = Absence - 09 = Non Déclaré)
 CB = Compte Bancaire (01 = Présence - 02 = Absence - 09 = Non Déclaré)
 TEL = Téléphone (01 = Présence - 02 = Absence - 09 = Non Déclaré)
 CO = Comptabilité (01 = Présence - 02 = Absence - 09 = Non Déclaré)
 AC = Branche d'activité (10 = Production - 20 = Services - 30 = Commerce)
 TC = Type de Comptabilité (01 = conforme - 02 = simplifiée -
 03 = autre forme).

Source : Enquête CHATEAU (1976).

Cette variable n'intervient donc qu'à titre secondaire, pour introduire une subdivision dans le bas de la "hiérarchie" des établissements. Et le troisième facteur montre que la modernité apparente de l'établissement basée sur des indicateurs d'équipements (Téléphone, Compte bancaire) ne va pas forcément de pair avec une gestion basée sur une comptabilité.

Si l'on s'intéresse maintenant à la projection des variables supplémentaires, il apparaît deux résultats fondamentaux :

- le type de plan comptable utilisé, critère de sélection utilisé pour la collecte des données, ne permet pas de discriminer les établissements :

le seuil entre le fait de tenir une comptabilité suivant un plan normal ou selon un plan simplifié est minime, par rapport à celui existant entre tenue d'une comptabilité simplifiée et tenue d'une autre forme de comptabilité, ou entre cette dernière et pas de comptabilité du tout.

- les trois grands secteurs d'activité se regroupent au centre des plans factoriels : il est donc plausible de rechercher une typologie sans distinguer le secteur d'activité des établissements, puisque ces derniers ont des comportements relativement similaires par rapport aux indicateurs de modernité définissant les axes factoriels.

La suite des traitements ne porte plus que sur les 28 763 établissements ayant rempli l'intégralité du questionnaire, c'est-à-dire ne tenant pas compte de comptabilité conforme sur place ; il s'agit de déterminer parmi les 71 variables du questionnaire, quelles sont les variables structurant le plus fortement l'ensemble des données.

Trois analyses de correspondances successives basées sur un nombre de variables de plus en plus restreint, conduisent à retenir les 10 variables suivantes :

- Les quatre indicateurs précédents, Boîte Postale, Téléphone, Compte bancaire et Comptabilité, codés en 2 modalités (présence/absence)
- Le nombre de machines, avec 8 modalités
- Le chiffre d'affaires, avec 8 modalités
- Le nombre d'employés, avec 8 modalités
- Les % de salariés, d'apprentis, et de main d'oeuvre familiale (FAM) parmi les employés de l'établissement, en 8 modalités.

De plus, ont été intégrées quelques variables supplémentaires : des caractéristiques du chef d'établissement (âge, scolarité, formation professionnelle, nationalité) et les deux variables supplémentaires de la première analyse (type de comptabilité, et secteur d'activité).

Cette seconde série de traitements permet de confirmer les conclusions de la première analyse : les secteurs d'activité ne se différencient pas sur aucun des axes, de même le type de plan comptable (simplifié, ou conforme) est tout à fait marginal par rapport à la discrimination créée par l'existence ou non d'une comptabilité quelle que soit sa forme.

Détailler l'ensemble des résultats intermédiaires de tous les traitements réalisés serait fastidieux ; ce qu'il faut retenir, c'est la liste

des variables sélectionnées et les grandes lignes de l'organisation des données :

- les quatre critères de modernité (Boîte Postale, Téléphone, Compte Bancaire, Comptabilité) jouent un rôle essentiel : ils contribuent en général pour près de 50 % à la formation du premier axe factoriel, en se combinant avec la taille de l'établissement.

- le deuxième axe correspond à l'ordre des établissements par taille, exprimée en Chiffre d'Affaires et Nombre d'employés.

- ce n'est qu'à partir du troisième axe qu'interviennent les indicateurs du statut des employés, de façon sensible.

. Classification par regroupement autour de centres mobiles

Le nombre d'établissements, près de 30 000, interdisant toute classification de type hiérarchique, c'est à une méthode de partition en un nombre fixé de classes que nous avons en recours.

Le choix du nombre de classes de la partition présentée ci-après résulte de trois considérations : le nombre de classes habituellement retenues par les différents spécialistes de cette question (4 pour DE MIRAS, 5 pour BARIS), le désir de ne pas tomber dans le piège du dualisme secteur moderne/secteur informel en réduisant trop le nombre de classes, et les résultats de nos tentatives de partition en 5 et 6 classes. Ces deux tentatives montrent que la partition demande plus d'itérations pour se fixer, et ne donne pas de résultats pertinents.

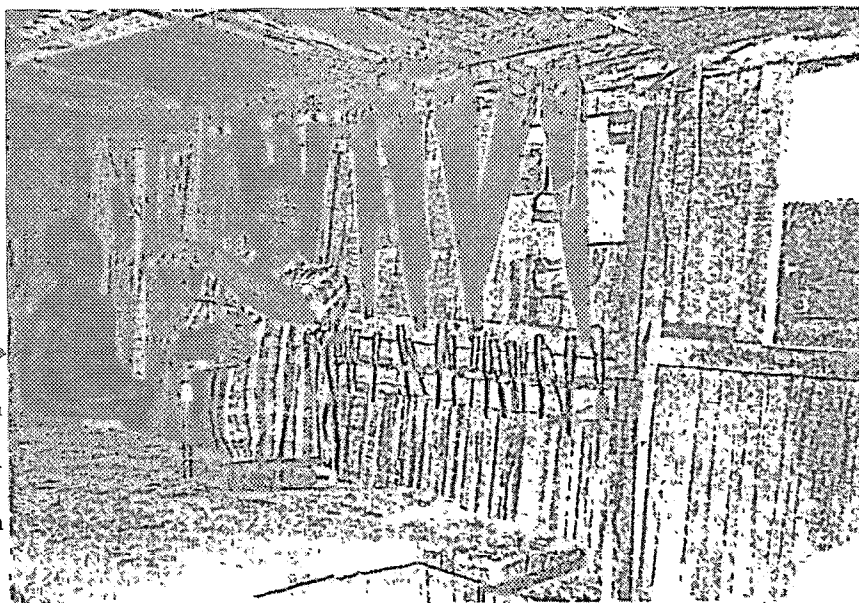
Il y a donc convergence entre le nombre de classes optimal défini par la vitesse d'agrégation en classes stables, et celui défini par une approche plus théorique des activités économiques.

Les variables prises en compte pour l'établissement de la partition sont au nombre de 10 : il s'agit des mêmes variables que celles retenues par la deuxième série d'analyses factorielles des correspondances. Dès la troisième itération, les classes définies à partir de ces variables se stabilisent nettement, l'ensemble des établissements étant alors classés selon les indications précisées dans la figure 3.18 . Les tableaux croisant les classes de la partition avec chacune des 10 variables intégrées dans le traitement permettent de compléter les indications de "valeurs moyennes", et d'interpréter précisément les caractéristiques de chacune



Installation illégale précaire dans les bas-fonds, outillage rudimentaire, pas de bois en stock. Production sur commande de boîtes, tabourets et lits de qualité médiocre.

Dans cet atelier de type "traditionnel", la situation est bien différente. Bien formé, le patron togolais installé depuis 12 ans à Divo possède un outillage manuel complet et entretenu; → l'atelier qu'il a construit (avec sol en ciment) renferme une production de menuiserie et d'ébénisterie de bonne qualité, et un petit stock de produits et de bois.



des classes. La figure 3.18 résume ces résultats, présentés de façon détaillée en annexe 30 .

Figure 3.18 - Enquête CHATEAU (1976) - Classification des établissements -

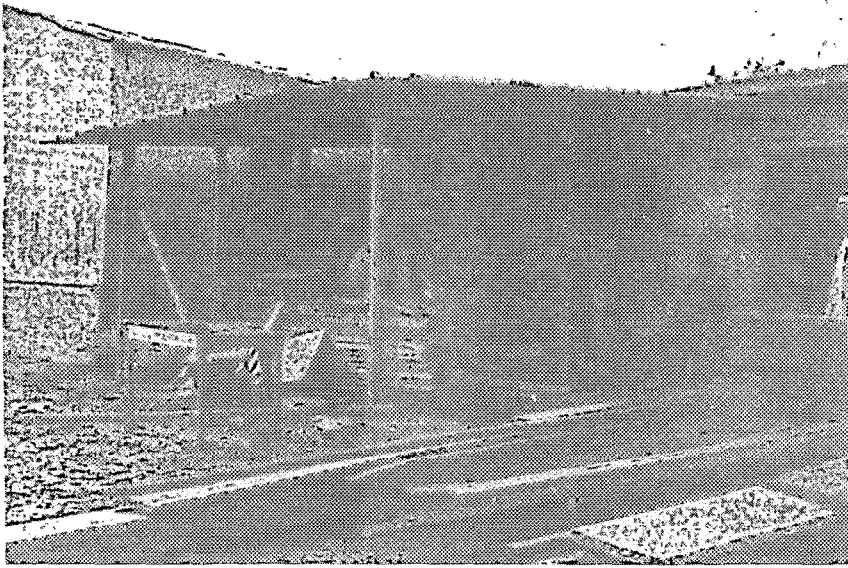
N° classe	Effectif	Boîte postale	Compte bancaire	Téléphone	Chiffre d'Affaires	Comptabilité	Ma-chines	Main d'oeuvre employée	% de salarés	% ap-pren-tis	% main d'oeuvre familiale
1	4 933	fort	moyen	moyen	moyen	moyen	moyen	moyen	fort		
2	1 646	fort	fort	fort	fort	fort	fort	fort	fort		
3	13 120										fort
4	9 064	moyen					moyen	moyen		fort	

faible
 moyen
 fort

La classe 2 regroupe les 1 646 établissements pouvant être qualifiés de "modernes" : ils ont tout à la fois tous les outils modernes de production, une gestion basée sur la tenue d'une comptabilité, et une structure d'emploi caractérisée par le recours quasi-exclusif au salariat. Leur chiffre d'affaires et leur nombre d'employés témoignent de leur taille importante. Les 680 établissements tenant une comptabilité conforme peuvent être adjoints à ce groupe, étant donné leurs caractéristiques, révélées par l'analyse des correspondances.

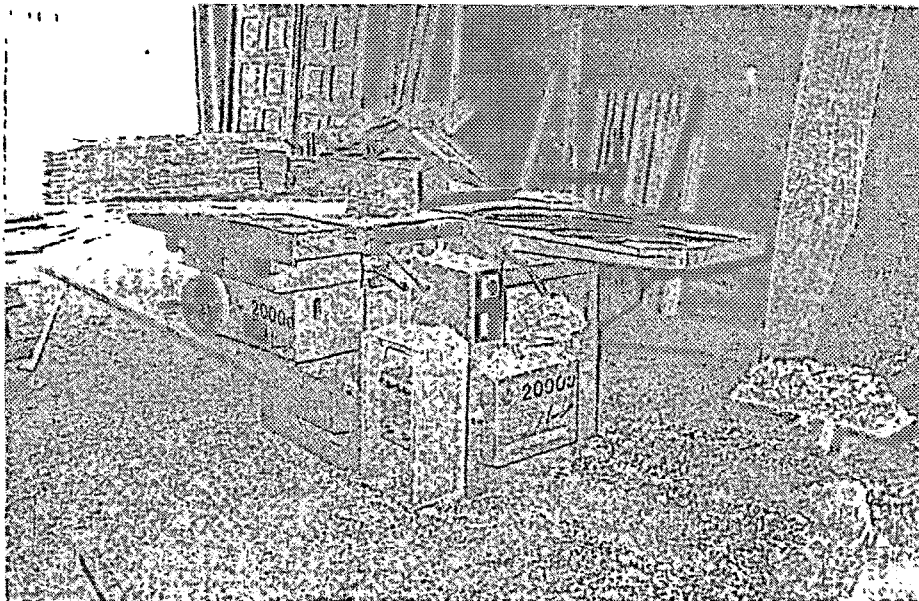
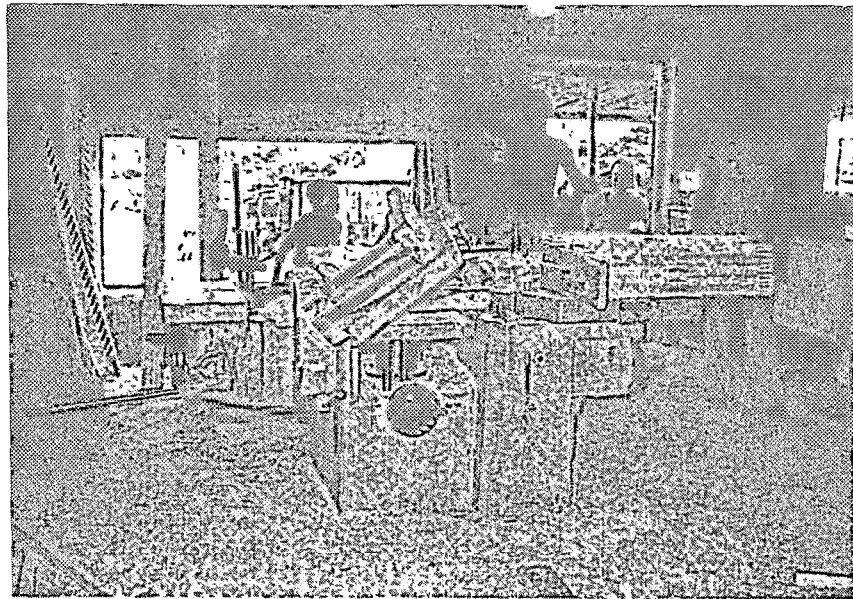
A l'opposé, la classe 3 est constituée des 13 120 établissements ne possédant aucun indicateur de modernité ; de petite taille, ils reposent essentiellement sur une main d'oeuvre familiale. Nous pouvons qualifier ce secteur de "traditionnel".

Entre ces deux extrêmes, apparaissent deux classes intermédiaires. La classe 4 se distingue du secteur traditionnel par l'usage relativement fréquent d'une boîte postale et d'une machine, une taille légèrement plus élevée, et surtout par l'appel quasi-systématique à une main d'oeuvre apprentie : ces différences permettent de la qualifier de "secteur de



Vue de l'arrière de l'atelier de la "Menuiserie Moderne de Divo" à Jérusalem. Sous le hangar, le patron avec son salarié et ses 2 apprentis. Le stock de bois et les meubles en finition témoignent de l'activité de l'atelier (à noter : les pieds des meubles réalisés sur tour électrique).

Vue générale de l'atelier actuel, loué, que le patron va abandonner pour un nouvel atelier nettement plus vaste qu'il a construit et financé lui-même, dans le quartier Bada.



La machine électrique "combinée - 7 opérations", investissement de 3 Millions CFA réalisé par le frère du patron.

transition".

Et la classe 1, se rapproche plutôt du secteur moderne ; le recours à des équipements modernes et la tenue d'une comptabilité étant assez fréquents, et les employés étant pour l'essentiel des salariés. La taille de ces établissements est un petit peu plus élevée que dans le secteur traditionnel ; pour simplifier, nous appellerons ce type d'établissements "PME", reprenant ainsi le qualificatif employé par DE MIRAS et BARIS.

Enfin, notons que les partitions en 5 et 6 classes confirment la pertinence de la classification en 4 postes, puisqu'elles réalisent des subdivisions secondaires et non des réorganisations d'ensemble. Une Classification Hiérarchique sur un échantillon de quelques centaines d'établissements aurait sans doute appuyé cette observation sur la structure des données, mais n'a malheureusement pas pu être réalisée : il est certain qu'une CAH préalable par sondage permet d'optimiser une classification autour de centres mobiles, le choix du nombre de classes étant alors guidé par une solide connaissance de la structuration des données.

Comparativement aux classifications déjà connues, celle que nous venons d'établir se différencie sur plusieurs plans :

- la méthode se rapproche de celle de BARIS, en termes de données utilisées et du pragmatisme de nos démarches respectives. Seulement, le principe de classification, segmentation d'un ensemble en fonction de seuils préétablis, conduit BARIS à privilégier un critère (comptabilité légale) introduisant une dichotomie fondamentale, complexifiée ensuite par des subdivisions internes des deux groupes ainsi définis, basées sur deux critères secondaires (nombre de salariés permanents et degré de sédentarité de l'établissement). Le recours à une classification autour de centres mobiles permet d'éviter deux écueils importants des segmentations : la limitation du nombre de variables, et les effets de seuils, qui prennent une place non négligeable dans une division rigide d'une réalité fondamentalement complexe.

Les méthodes employées sont responsables des différences entre nos classifications respectives, qui se rejoignent toutefois sur l'évaluation quantitative des grandes classes d'établissements.

- Quant au découpage par paliers adopté par DE MIRAS, il ne procède pas d'une démarche similaire : seul le "secteur de subsistance" est décrit

en termes statistiques, la définition des autres classes relevant plutôt d'une réflexion sur les mécanismes de création des établissements. Ce n'est donc que par l'observation de ces mécanismes pour chacune de nos classes que nous pourrions vérifier l'adéquation au schéma décrit par DE MIRAS, de notre classification volontairement conçue en paliers, sans la dichotomisation classique dont l'analyse des correspondances et les recherches sur ce thème ont montré les limites.

Les entreprises localisées dans les villes ivoiriennes présentent donc des caractères bien différenciés au niveau de la taille de la gestion proprement dite, de la gestion de main d'oeuvre, et des outils de production. Une grande partie d'entre elles (45 %) appartiennent au secteur traditionnel, tandis que 8 % seulement peuvent être qualifiées de modernes ; reste la moitié des entreprises qui, soit se rapprochent du type moderne (17 %), soit présentent un profil plus particulier, par le recours massif à la main d'oeuvre apprenant (30 %).

Dans quelle mesure ces types d'entreprises correspondent à des profils particuliers d'entrepreneurs ; c'est sur cette question essentielle pour la dynamique des villes à forte immigration qu'il convient de s'interroger maintenant. Etant donné que chaque type d'entreprise emploie une masse et un type de main d'oeuvre particuliers, cette interrogation renvoie à un problème clef, au delà de l'effet sur les fonctions urbaines : l'impact de la création d'une entreprise sur le marché de l'emploi d'une ville ivoirienne en fonction des caractéristiques de l'entrepreneur.

3.3.2.2. Profil des entrepreneurs, types d'établissements et secteurs d'activité

Qui sont les entrepreneurs exerçant dans les villes ivoiriennes en 1976 ? Le rapprochement des données de l'enquête CHATEAU et des résultats du recensement de 1975 met en évidence la spécificité de ce groupe d'agents économiques par rapport à l'ensemble de la population des villes ivoiriennes :

- les chefs d'établissement forment une population très jeune (46 % d'entre eux ont moins de 30 ans), à majorité masculine (92 % d'hommes)
- ils sont plutôt moins scolarisés que la moyenne des urbains (69 %

d'illettrés chez les entrepreneurs pour 59 % dans l'ensemble de la population urbaine)

- plus de la moitié (51 %) des entrepreneurs des villes ivoiriennes ont reçu une formation professionnelle : c'est l'apprentissage qui constitue le mode de formation professionnelle par excellence, puisque 89 % des entrepreneurs ont été formés de cette façon

- les étrangers sont majoritaires : la proportion des non-Ivoiriens est deux fois plus élevée chez les entrepreneurs (68 %) que dans l'ensemble de la population urbaine de plus de 15 ans. La composition par nationalité des étrangers (tableau 3.19) montre une plus grande diversité chez les entrepreneurs : tandis que les Voltaïques sont deux fois moins fréquents chez les entrepreneurs (18 %) que dans la population urbaine adulte, les Nigériens, Sénégalais et Libanais y sont, proportionnellement, mieux représentés.

Tableau 3.19 - Répartition des étrangers selon la nationalité -
RGP 1975 - Enquête CHATEAU 1976 -

Nationalité	Maliens	Voltaïques	Nigériens	Guinéens	Sénégalais	Libériens	Bénoinois	Nigériens	Togoïais	Ghanéens	Libanais	Français	Autres Etrangers	TOTAL
Entrepreneurs (1)	21,5	18,0	15,8	8,7	7,0	0,1	4,9	3,1	2,3	1,9	5,6	4,3	6,8	100,0
Population urbaine ≥ 15 ans (2)	27,6	37,3	4,4	7,7	3,0	0,3	3,0	4,1	1,5	4,1	0,7	4,0	2,3	100,0

Sources : (1) Enquête CHATEAU 1976 - (2) RGP 1975.

Si la population des entrepreneurs des villes ivoiriennes a des caractéristiques bien spécifiques, la différenciant de l'ensemble de la population urbaine, elle demeure néanmoins très composite. Nous avons signalé au chapitre 3.3.2.1. que quatre variables supplémentaires ont été intégrées dans l'analyse des correspondances réalisée sur le fichier de l'enquête CHATEAU : décrivant les principales caractéristiques du chef d'établissement (âge, scolarité, formation professionnelle et nationalité), elles mettent en évidence, de façon sommaire certes, quelques liens entre la sociologie de l'exploitant et la nature de l'établissement. La figure 3.19

Figure 3.19 - Types d'établissements et caractéristiques du chef d'établissement - Analyse des correspondances - Enquête CHATEAU 1976

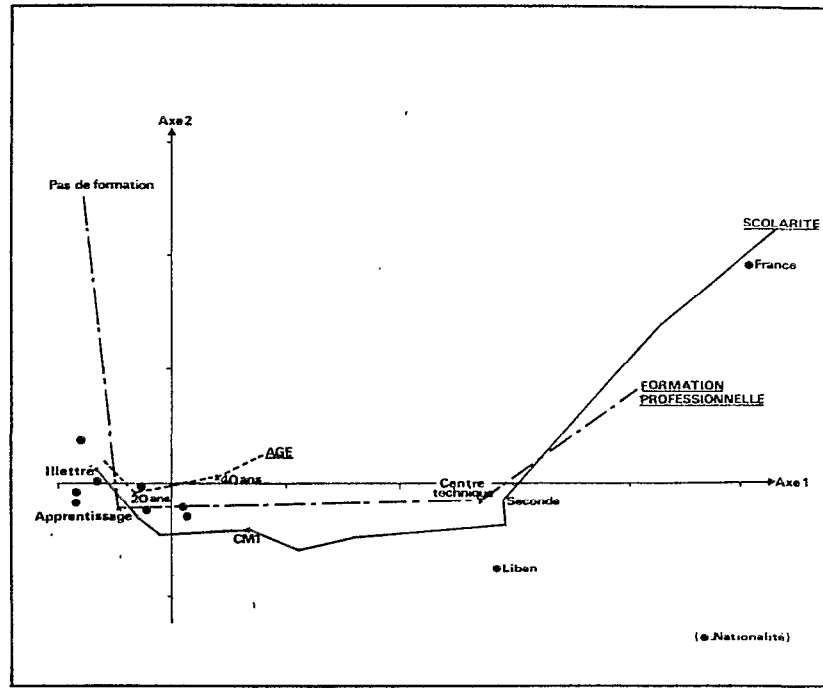


Tableau 3.20 - Type d'établissement selon le niveau scolaire du chef d'établissement - 1976 (en %) -

Type d'établissement	Illétré	Primaire incomplet	Primaire complet	Premier cycle secondaire	Second cycle du secondaire et supérieur
Moderne	0,8	1,6	8,9	22,3	48,4
P.M.E. de transition	12,7	17,1	23,3	34,0	39,4
traditionnel	33,6	44,2	33,8	18,1	4,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
(*)	19 923	1 336	3 697	2 591	1 134

* entre (), effectifs absolus.

Source : Enquête CHATEAU - 1976.

Tableau 3.21 - Type d'établissement selon la formation professionnelle du chef d'établissement - 1976 - (en %) -

Type d'établissement	Pas de formation	Apprentissage	Cours de perfectionnement	Centre de Formation professionnelle
Moderne	5,1	1,6	24,5	47,0
PME de transition	23,3	8,7	34,7	33,4
traditionnel	10,2	57,1	30,6	10,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0
(*)	14 087	13 029	49	1 471

* entre (), effectifs absolus.

Source : Enquête CHATEAU - 1976 -

schématise la projection des quatre variables sur le premier plan factoriel, dont l'interprétation a été exposée au chapitre qui précède.

La figure 3.19, et les tableaux 3.20 et 3.21 issus du croisement de la typologie en 4 classes et des caractéristiques des chefs d'établissement, font apparaître trois faits majeurs :

- Le niveau scolaire et la formation professionnelle sont étroitement liés au type d'établissement : l'étalement des modalités de ces deux variables le long de l'axe 1, et secondairement de l'axe 2, témoigne du caractère très discriminant de ces deux variables, et de leur forte liaison avec les indicateurs de modernité et de taille des établissements. Les illettrés se concentrent dans le secteur traditionnel (52,9 %), de même que les faiblement scolarisés (primaire incomplet) dirigent surtout des établissements du secteur traditionnel ou de transition (81,3 %) ; à l'opposé, les plus scolarisés dirigent des établissements modernes ou des PME, 88 % des entreprises modernes ayant à leur tête un patron ayant suivi au moins le cycle primaire complet.

Quant à la formation professionnelle, on observe que les patrons ayant bénéficié d'une formation en centre technique dirigent, en majorité, des entreprises modernes ou des PME, tandis que ceux ayant suivi un apprentissage se concentrent dans le secteur de transition (57,2 %), caractérisé par l'emploi d'une main d'oeuvre apprentie.

Cette dernière observation, confirmée par le fait que les entrepreneurs sans formation professionnelle font plutôt appel à une main d'oeuvre familiale (Traditionnel = 61,4 %) ou même salariée (PME + moderne = 28,3 %) qu'apprentie (10,2 %), met en évidence le caractère particulier du système d'apprentissage, système de reproduction d'une classe d'entrepreneurs, formés par apprentissage et exerçant leur activité grâce au recours à une main d'oeuvre apprentie.

- les liens entre nationalité et type d'établissement sont moins marqués, surtout si l'on raisonne sur la population africaine, dont les entreprises ont sensiblement les mêmes caractéristiques quelle que soit la nationalité. L'opposition qui domine se situe entre Africains et non Africains, les Libanais et Français dirigeant plutôt des établissements de type moderne (62 % des Français) ou PME (62 % des Libanais).

- plus l'entrepreneur est âgé, plus son établissement présente des caractéristiques de modernité : mais, l'étalement des classes d'âge sur le premier axe reste très réduit sur l'axe 1, et pratiquement nul sur l'axe 2. Cette observation montre qu'il existe bien une évolution dans le mode de fonctionnement de l'entreprise avec l'âge du patron, ce qui est une donnée importante pour la dynamique des activités urbaines, mais que cette évolution reste limitée en comparaison des facteurs permanents tels que la scolarisation et la formation professionnelle, caractéristiques que l'entrepreneur garde durant toute sa vie active en l'absence de système de recyclage ou formation continue en Côte d'Ivoire.

Niveau de scolarisation et formation professionnelle du patron constituent donc des facteurs clefs pour le mode de fonctionnement des entreprises, traduit par la typologie en quatre postes. La nationalité des Africains intervient peu sur le type d'entreprise ; néanmoins, elle joue un rôle important dans la formation du marché de l'emploi. Comme le montre le tableau 3.22, la création d'une entreprise n'aura pas la même répercussion sur le marché de l'emploi selon que l'entrepreneur est ivoirien, africain non ivoirien, ou non africain.

La proportion d'Ivoiriens dans la main d'oeuvre salariée des entreprises enquêtées en 1976 révèle le comportement des patrons en matière d'embauche : les patrons ivoiriens privilégient l'embauche d'ivoiriens (77,2 % des établissements comptent une majorité d'Ivoiriens), tandis que les patrons non ivoiriens font peu appel à la main d'oeuvre ivoirienne (70,7 % des établissements n'ont aucun Ivoirien parmi les salariés).

Tableau 3.22 - Répartition des établissements selon le pourcentage d'Ivoiriens dans la main d'oeuvre salariée, et la nationalité du chef d'établissement - 1976 -

Nationalité du chef d'établissement	% Ivoiriens					TOTAL	
	0-9	10-29	30-49	50-99	100	%	Effectifs
	Ivoirien	16,9	1,9	4,0	24,7	52,5	100,0
Africain non ivoirien	70,7	1,9	3,7	11,3	12,4	100,0	2 975
Non Africain	15,4	5,6	8,8	36,9	33,3	100,0	1 756

Source : Enquête CHATEAU - 1976.

Quant aux entrepreneurs non africains, ils ont un comportement voisin des Ivoiriens, favorisant le recrutement d'Ivoiriens plutôt que d'Africains non ivoiriens : il faut noter qu'il s'agit là d'un comportement plus ou moins obligé pour les dirigeants d'entreprises modernes ou de PME, plus étroitement contrôlées par l'Office de la Main d'Oeuvre ivoirienne que les petites entreprises dirigées par des Africains non ivoiriens, qui échappent ainsi aux lois sur l'ivoirisation de la main d'oeuvre.

Le comportement sélectif des patrons en matière d'embauche rend l'impact d'une création d'entreprise sur le marché de l'emploi très différent selon la nationalité de l'entrepreneur : selon les cas, cette création aura des répercussions sur l'absorption du volant de jeunes chômeurs ivoiriens, ou d'étrangers en quête d'un emploi, ou sur l'augmentation de la population active allochtone par appel à une main d'oeuvre non encore résidente dans le lieu d'implantation de l'entreprise.

Hormis l'observation des liaisons entre âge et type d'établissement, nous avons mené jusqu'ici une analyse statique en ne considérant que des caractéristiques d'état des entrepreneurs en relation avec les principaux traits des établissements qu'ils dirigent. Les relations mises en évidence ci-dessus ne doivent pas occulter une dimension essentielle de l'activité en Côte d'Ivoire : la mobilité professionnelle.

Ainsi, sur les plus de 29 000 chefs d'établissement recensés par l'enquête CHATEAU, plus de la moitié de ceux ayant exercé une autre activité auparavant ont changé de secteur d'activité. Selon le secteur d'activité antérieur, la proportion de changement de secteur est variable : 73 % pour le commerce, 61 % pour la production, et 46 % pour les services.

Aussi bien chez les ex-travailleurs des services que chez ceux exerçant auparavant dans la production ou dans l'administration, la reconversion se fait majoritairement vers les professions commerciales : deux tiers des changements de secteur d'activité se font en direction du commerce. A contrario, rares sont les reconversions en direction du secteur de la production. Le commerce serait-il le secteur "refuge" des travailleurs ? Il faudrait connaître les circonstances du changement d'activité pour confirmer cette hypothèse, qui est déjà confortée par le fait que le secteur commercial est le plus ouvert puisqu'il ne réclame pas l'acquisition d'un savoir-faire bien précis.

L'examen des durées d'exercice de l'activité antérieure (tableau 3.23) rend manifeste le degré de mobilité des travailleurs, et corrobore la place particulière du commerce. Tous secteurs confondus, la durée d'exercice est particulièrement courte, puisque 52,5 % des durées sont inférieures à cinq ans. C'est dans le secteur du commerce que les durées sont les plus courtes, avec 17,4 % de durées inférieures à un an : s'il attire de nombreux entrepreneurs, ce secteur ne les retient manifestement pas longtemps. A l'opposé, les durées d'activité les plus longues se rencontrent dans le secteur de la production.

Outre des différences de longévité des activités privées selon le secteur, le tableau 3.23 précise le passage de la Fonction Publique vers le secteur privé : il est clair que ce type de reconversion touche des employés n'ayant pas un long passé dans l'administration, la moitié des durées de travail dans la Fonction Publique étant inférieures à cinq ans. L'abandon d'un poste dans l'administration est vraisemblablement lié à la précarité de cet emploi (statut d'agent journalier, par exemple), les fonctionnaires titulaires ayant la possibilité de mener de front une double activité, comme nous le verrons sur l'exemple de Divo en quatrième partie.

Tableau 3.23 - Durée de l'activité antérieure des chefs d'établissement selon le secteur d'activité antérieur - 1976 - (en %)

Durée de l'activité antérieure	Production	Services	Commerce	Administration	Ensemble
< 1 an	10,4	13,3	17,4	16,7	12,8
1 an rév.	15,9	18,3	18,3	17,7	17,0
2-4 ans rév.	23,7	21,5	22,6	17,1	22,7
5-9 ans rév.	27,0	24,5	23,3	19,9	25,4
> 10 ans	23,0	22,4	18,4	28,6	22,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
(*)	(9 363)	(4 184)	(3 725)	(538)	(17 810)

(*): entre (), effectifs absolus.

Source : Enquête CHATEAU - 1976.

La mobilité résidentielle est élevée en Côte d'Ivoire, de même que la mobilité professionnelle ; dans quelle mesure ces deux formes de mobilité sont-elles liées ? changement de résidence et changement de secteur d'activité vont-ils de pair ? Les résultats issus du croisement des variables dérivées du fichier initial, "changement de secteur d'activité" et "changement de lieu d'exercice de l'activité", montrent qu'il n'en est rien :

- la probabilité de changer de secteur d'activité est inférieure dans le cas où il y a changement de résidence (0,537 contre 0,617) que dans le cas contraire

- la probabilité de changer de lieu est inférieure dans le cas où il y a changement de secteur d'activité (0,354 contre 0,432) que dans le cas contraire.

Un changement de secteur d'activité s'accompagnerait donc plutôt d'une stabilité résidentielle, tandis qu'une migration irait de pair avec un relatif maintien dans le secteur d'activité antérieur : mobilité résidentielle et mobilité entre secteurs d'activité ne vont pas de pair et varient en sens inverse. Un changement de secteur d'activité a, il est vrai, d'autant plus de chance de déboucher sur une entreprise viable que l'entrepreneur a déjà une bonne assise locale, une implantation solide : cumuler migration et reconversion est une opération plus risquée, qui ne doit pas, logiquement, tenter beaucoup d'entrepreneurs.

Un autre facteur nous paraît essentiel pour interpréter la plus grande mobilité résidentielle des entrepreneurs n'ayant pas changé de secteur d'activité lors de leur changement d'activité : il s'agit de la règle, qui veut qu'un apprenti ne fonde pas sa propre entreprise sur le lieu même de son apprentissage afin de ne pas exercer une concurrence directe à son ex-patron. Cette règle contribue directement à augmenter le taux de mobilité spatiale des travailleurs changeant d'activité tout en restant dans la même branche. Nous pourrions approfondir cette question à partir de l'enquête activité-migration de Divo, au chapitre 4.2.4. consacré aux interrelations formation professionnelle et parcours migratoire.

A deux reprises au cours de ce chapitre, la formation professionnelle est apparue comme un facteur clef de la compréhension de la dynamique des villes ivoiriennes, par son impact sur le type d'établissement créé, et

par ses effets sur la mobilité spatiale des travailleurs ; de plus, il est apparu qu'une partie importante des entreprises dans les villes ivoiriennes (un tiers) repose quasi-exclusivement sur une main d'oeuvre apprenie. Il s'avère donc nécessaire d'analyser plus précisément le fonctionnement du système d'apprentissage : c'est l'objet du chapitre suivant.

3.3.3. L'APPRENTISSAGE, UNE DONNEE ESSENTIELLE POUR LA COMPREHENSION DE LA DYNAMIQUE URBAINE

Comme l'a montré le chapitre 3.3.2., l'apprentissage tient une place conséquente dans le développement des activités situées en dehors de la sphère moderne de production : non seulement l'apprentissage offre à ces entreprises une main d'oeuvre docile et bon marché, mais il constitue la pierre angulaire du système de reproduction d'un certain type d'entrepreneurs, par sa fonction de formation professionnelle aux métiers techniques non agricoles. Et, en tant que phase importante du cycle de vie active de nombreux travailleurs, l'apprentissage a de nombreuses implications sur les comportements migratoires : nous avons eu l'occasion de le voir succinctement au cours du chapitre qui précède, et la partie IV sera l'occasion d'approfondir cette question. Il importe donc d'analyser précisément le fonctionnement de l'apprentissage et de s'interroger sur l'adaptation d'un système traditionnel aux nouvelles conditions économiques et sociologiques que connaît la Côte d'Ivoire, en ce milieu des années quatre-vingt. (1)

Par l'analyse d'un phénomène au centre de la problématique migration-activité, fondée sur les résultats de l'enquête réalisée à Divo en 1984 et des entretiens avec des menuisiers licenciés par une grande entreprise abidjanaise (300 salariés) qui a fermé ses portes en 1983, nous pourrions aborder les profondes mutations qui traversent la Côte d'Ivoire depuis ces dernières années et remettent en cause certains schémas prévalant pendant la période de pleine croissance : dans cette troisième partie, toutes les données utilisées jusqu'ici dressaient un tableau des réalités ivoiriennes avant l'approfondissement de la crise économique.

(1) Pour plus de précisions sur cette question, voir : DUBERT A. et DUREAU F., 1985. L'apprentissage en mutation. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines.

C'est en suivant les différentes étapes que parcourt un jeune apprenti que nous traiterons du système d'apprentissage dans sa forme traditionnelle : cette description initiale nous fera prendre précisément connaissance du fonctionnement d'un système important de gestion de main d'oeuvre, avant de voir comment il peut évoluer sous l'effet d'un contexte économique et sociologique nouveau.

3.3.3.1. Le système traditionnel de l'apprentissage

A travers les biographies des patrons, anciens apprentis maintenant installés à leur compte, et des apprentis actuels, se profilent les caractéristiques principales du système d'apprentissage tel qu'il fonctionne traditionnellement dans le secteur non structuré de la menuiserie et du bâtiment, sur lequel nous avons centré notre investigation à Divo.

. L'entrée en apprentissage

L'entrée en apprentissage concerne essentiellement des jeunes non scolarisés ou déscolarisés : face à une situation d'échec scolaire, d'impossibilité financière de leur famille à prendre en charge leur scolarité, ou d'une volonté personnelle d'interrompre leurs études, de nombreux jeunes débutent l'apprentissage d'un métier auprès d'un patron. A côté de ces jeunes apprentis, coexistent cependant des apprentis souvent plus âgés, venus aider un parent dans son atelier et bénéficiant ainsi d'une formation professionnelle sur le tas.

Le niveau scolaire des apprentis est peu élevé, qu'il s'agisse des apprentis actuels ou de leurs patrons ayant suivi le même type de formation :

"J'ai fait le CM1, puis j'ai arrêté : c'est moi-même qui ai abandonné l'école parce que je voulais apprendre un métier. Chez moi on était beaucoup, j'avais des frères qui étaient avant moi ; il y en avait quatre qui étaient au collège. Mon vieux était seul pour s'occuper de nous. J'ai vu que ceux qui sont partis devant n'ont qu'à continuer, et moi je vais apprendre un métier ; c'est là que j'ai abandonné l'école et que je suis allé en menuiserie." (D.P., menuisier salarié, 29 ans).

Tableau 3.24 - Niveau scolaire des apprentis et de leurs patrons (Divo - 1984) - (en %)

Niveau scolaire	Non scolarisé	Primaire	Secondaire	TOTAL
Apprentis menuisiers actuels	61	35	4	100
Patrons menuisiers	77	20	3	100

Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

Aujourd'hui comme il y a vingt ans, les apprentis ont un niveau scolaire inférieur à la moyenne du pays dont ils sont originaires : l'élévation de la proportion des scolarisés (de 23 % à 39 %) n'est pas aussi marquée que les progrès de la scolarisation le laisseraient attendre, ce qui confirme la marginalisation de ces jeunes par rapport au système scolaire. D'autre part, notons que la présence de nombreux patrons togolais et béninois davantage scolarisés dans les menuiseries enquêtées entraîne une certaine hausse du taux de scolarisés chez les anciens apprentis : 84 % des patrons étrangers sont scolarisés contre 66 % des Ivoiriens. Il demeure exceptionnel qu'un jeune ayant bénéficié d'une formation scolaire conséquente (au-delà du cycle primaire chez les Ivoiriens, et du BEPC pour les Togolais et Béninois) se tourne vers les métiers manuels et suive un apprentissage quelconque.

. Le coût et les modalités de paiement de l'apprentissage

Le choix du métier et de l'entreprise est directement lié à l'univers de connaissances du jeune et de ses parents (1). Le métier et le patron étant choisis, ce dernier est sollicité par les parents pour prendre le jeune en apprentissage avec lui. C'est à ce moment que sont débattues les conditions matérielles de la formation, notamment l'hébergement et le coût de l'apprentissage à verser au patron.

Il n'existe aucune règle écrite fixant la durée et le prix de l'apprentissage pour un métier donné ; en Côte d'Ivoire, contrairement à d'autres

(1) Cette question sera traitée en détail au chapitre 4.2.4.3.

pays d'Afrique Noire, l'Etat n'intervient aucunement pour réglementer la formation professionnelle sur le tas. Mais tous les témoignages relatifs à cette question montrent bien l'existence de coutumes solidement établies régissant le système d'apprentissage : paiement de la formation en deux temps (au début, et à la libération), montant des versements établi au début de l'apprentissage, hébergement de l'apprenti si ce ne sont pas des parents qui s'en chargent, etc...

Le montant des versements demandés par le patron pour prendre un apprenti dans son atelier est extrêmement variable, même dans une spécialité donnée. Le prix demandé est établi par le patron selon deux critères : la somme qui a été versée pour son propre apprentissage, et son degré de connaissance avec l'apprenti et ses parents.

"Moi, quand j'ai fait mon apprentissage, je n'ai pas payé. Alors je ne peux pas faire payer mes apprentis ; je ne peux pas demander quelque chose." (K.V., patron menuisier, 44 ans).

"Si c'est un parent ou une connaissance, je ne demande pas d'argent." (E.Y., patron plombier, 32 ans).

Le montant fixé (autour de 30 000 F CFA en menuiserie, mais pouvant atteindre le double ou le triple selon les ateliers) est sans rapport avec le coût réel de l'apprentissage pour le patron de l'atelier, et ne correspond pas non plus aux frais de nourriture si l'apprenti est en pension chez lui ; dans tous les cas, passé un certain stade, l'apprenti devient un travailleur productif et fournit une main d'oeuvre bon marché, rétribuée au gré du patron, jusqu'à ce qu'il demande sa libération pour aller s'installer à son propre compte.

. La règle d'or du système : avant d'apprendre, respecter le patron

La transmission du savoir-faire professionnel à l'apprenti n'est pas instantanée, ni automatique :

"Au début, tu fais le manoeuvrage. Si c'est de l'électricité, le patron trace et toi tu fais les saignées ; ou tu es à côté de lui, et s'il a besoin de quelque chose, tu vas le chercher. Tu regardes quoi, et tu le suis. Si il voit que tu es vraiment très, très respectueux, alors il commencera à t'apprendre en te disant le nom des choses." (K.A., patron électricien, 25 ans).

"Si tu habites chez le patron, après le travail il faut laver ses habits. Surtout au début, parce que tu es nouveau, il faut te faire aimer par la femme du patron ; c'est très important." (E.Y., patron plombier, 32 ans).

Dans le système traditionnel, l'apprentissage se mérite en faisant preuve de respect pour le patron et sa famille ; dans le cas contraire, l'apprenti peut être renvoyé à ses parents.

. Le contenu de l'apprentissage

Une fois que l'apprenti a montré à son patron qu'il mérite son enseignement, débute la formation proprement dite, selon un schéma d'ensemble à peu près similaire dans tous les ateliers d'une même branche d'activité, mais dont le contenu précis varie selon les travaux commandés par les clients.

Les ateliers de bois du secteur de transition réalisant aussi bien la charpente, la menuiserie de bâtiment que l'ébénisterie, la formation des apprentis n'y est guère spécialisée et correspond à tout le champ d'activités couvert par l'entreprise. Si l'atelier possède une machine à bois, l'apprentissage manuel précède systématiquement la formation sur machine. Outre des raisons de sécurité, intervient également le fait que beaucoup d'apprentis auront à exercer la menuiserie en grande partie manuellement étant donné le coût très élevé de ces machines à bois (environ 3 millions de F CFA en 1984).

D'ailleurs, nombreux sont les menuisiers qui ont fait volontairement deux apprentissages, d'abord chez un patron travaillant exclusivement à la main, puis dans un atelier possédant une machine afin d'acquérir les connaissances complémentaires nécessaires à leur formation de menuisier.

Quelle que soit la taille de l'établissement, les modalités de l'apprentissage restent sensiblement les mêmes ; la relation individuelle patron-apprenti est maintenue dans les ateliers de grande taille, chaque apprenti étant affecté à un ouvrier salarié.

. La libération

La libération de l'apprenti par son patron désigne la fin de sa formation dans l'entreprise, officialisée par la délivrance d'un certificat d'apprentissage et marquée par le versement du solde des frais d'apprentissage.

Deux facteurs interviennent pour déclencher la libération de l'apprenti : son aptitude technique à exercer le métier, et la possibilité pour lui de fonder sa propre entreprise ou, plus rarement, d'être embauché comme salarié. C'est le manque de moyens financiers de l'apprenti pour acheter ses outils et monter un atelier qui explique le prolongement de l'apprentissage, la situation d'employé rétribué précairement lui semblant somme toute préférable ; les deux parties s'entendent en fait pour décider du moment de la libération.

"C'est moi qui décide si je peux libérer un apprenti. Je vois, si je le laisse seul sur un chantier, qu'il fait le travail et que ça a bien marché, 2 ou 3 fois. Je sais qu'il peut vraiment faire quelque chose maintenant. Alors j'appelle son parent qui l'a envoyé, et je lui dis : ton petit il est bien maintenant, je vais le délivrer. Je fais le papier, et il peut s'installer, s'il veut faire le particulier comme moi." (B.G., patron électricien, 31 ans).

"Ça fait 7 ans que je suis apprenti. Moi-même je suis né d'une famille très pauvre, sinon je serais déjà sorti de l'apprentissage ; mais je n'ai pas les moyens de m'installer. Si le patron voit que je fais un travail proprement, il me satisfait et me donne un peu, un peu." (S.K., apprenti menuisier, 23 ans).

Parmi les patrons enquêtés, aucune voix ne s'est élevée pour porter un jugement négatif sur l'apprentissage : chacun a trouvé satisfaction dans le contenu et les modalités de sa formation sur le tas, puisqu'il a pu atteindre son objectif, monter sa propre entreprise. Il paraît certain que l'apprentissage remplit sa fonction de reproduction d'entrepreneurs pour le secteur de transition tout en fournissant une main d'oeuvre bon marché aux entreprises existantes ; mais il ne prépare que très mal à dépasser ce stade de simple reproduction, du fait du niveau de recrutement des apprentis (peu ou pas scolarisés), plus que des modalités du système de formation lui-même.

3.3.3.2. Les modalités classiques de l'apprentissage remises en question : les effets de la crise économique et de la scolarisation

L'apprentissage, pierre angulaire du secteur de transition auquel appartient l'essentiel des entreprises de production des villes de l'intérieur, ne reste pas à l'écart des grandes transformations de l'économie

et de la société ivoiriennes. Les transferts d'activités et de main d'oeuvre entre les différents secteurs de production, liés à la crise économique sévissant en Côte d'Ivoire, remettent-ils en cause les schémas classiques de l'apprentissage qui viennent d'être exposés ? Quelles sont les répercussions de la scolarisation massive des jeunes ivoiriens ?

. Transformation des structures de production et relocalisation des activités

La crise économique ne se traduit pas seulement par un ralentissement généralisé des activités, mais aussi par une transformation des structures de production qui a des répercussions sur la formation en entreprise et le degré de fixation des travailleurs en ville. Un des faits les plus marquants de cette évolution consiste dans l'accroissement de la sous-traitance industrielle en Côte d'Ivoire, élément de base de l'intégration des différents secteurs de production.

En effet, depuis quelques années, les grandes entreprises de menuiserie et du bâtiment (secteurs les plus touchés par la crise) abandonnent un certain nombre d'activités pour les sous-traiter à des entreprises du secteur de transition, dirigées par leurs anciens salariés ou non.

Un schéma se répète de plus en plus souvent : la grande entreprise de bâtiment licencie ses chefs de chantier avec, parfois, une partie de leur équipe, et travaille ensuite avec eux comme tâcherons pour la pose, ou leur sous-traitent des productions particulières. Pour l'entreprise, l'opération procure des avantages certains : un même travail est réalisé à moindres frais, tout en bénéficiant d'une réduction des salariés de l'entreprise, ce qui réduit les frais de gestion du personnel, et permet de pouvoir affronter les baisses d'activité sans conflit social.

Cette pratique n'est pas nouvelle en Côte d'Ivoire : les chantiers forestiers n'ont pas attendu la crise pour adopter ce système. Le fait nouveau, c'est la généralisation du procédé à d'autres branches d'activités et, surtout, l'apparition d'un sous-emploi des nouveaux patrons par leur société-mère : de ce fait, un certain nombre de ces patrons sous-traitants acquièrent une autonomie de plus en plus grande vis-à-vis de leur ancienne société, et multiplient leurs activités avec l'acquis d'une

formation dans des structures modernes de production, qui leur procure un avantage certain dans la compétition implacable des entreprises du secteur de transition.

Le développement de la sous-traitance contribue à une relocalisation des activités sur le territoire national : le centralisme abidjanais des grandes entreprises s'affaiblit avec la parcellisation des structures de production.

Bon nombre des licenciés du secteur moderne ne restent pas à Abidjan pour fonder leur entreprise, mais misent sur une ville de l'intérieur pour réussir leur installation : cette pratique se fait de plus en plus courante dans la mesure où les travaux pour leur ancienne société se raréfient et où la vie abidjanaise devient chaque jour plus difficile pour les personnes aux revenus modestes. Les indemnités de licenciement perçues par les ex-salariés permettent des investissements conséquents pour fonder leur propre entreprise : dans le contexte économique actuel, l'embauche salariée est quasi-inexistante dans des secteurs tels que le bâtiment et la menuiserie, et les exclus du secteur moderne adoptent presque toujours la solution de créer leur entreprise. Le montant relativement important des indemnités, et la possibilité d'acquérir les machines à un prix avantageux au moment de la liquidation de leur ancienne société, placent les travailleurs licenciés en position favorable pour envisager leur retour dans une ville de leur région d'origine, qu'ils n'hésitent pas à concrétiser dans une période où rester à Abidjan ne présente plus grand avantage pour eux sur le plan professionnel.

. Les nouveaux patrons, anciens travailleurs du secteur moderne

Nous venons de le voir, le secteur de transition accueille, en cette période de crise économique, de nombreux ex-salariés du secteur moderne, soit licenciés purement et simplement, soit devenus indépendants et sous-traitants de l'entreprise qui les employait auparavant comme salariés. L'arrivée de ces nouveaux patrons insuffle de nouvelles potentialités dans le secteur de transition : diversification des activités, évolution des méthodes de gestion et de travail, et élévation du niveau de compétence des patrons sont autant de transformations qui influent sur l'apprentissage, et, de façon générale, sur le développement des entreprises du secteur de transition.

Les entreprises dirigées par des ex-travailleurs du secteur moderne ont de nombreux atouts, qui les rendent attractives tant pour les apprentis que pour les clients. Il n'est pas rare qu'elles se voient confier des travaux de pose sur des grands chantiers comme les "tours administratives" (1) auparavant tout à fait inaccessibles au secteur de transition, ou des productions très spécialisées nécessitant relativement peu de travail machine, mais une bonne qualification technique, et une main d'oeuvre nombreuse (décoration d'hôtels ou de boîtes de nuit par exemple).

D'un niveau scolaire plus élevé que leurs collègues formés dans le secteur de transition, ces nouveaux patrons ont de plus acquis un savoir-faire technique non négligeable dans des entreprises pratiquant des techniques modernes de construction et de gestion. Le travail mécanisé, l'établissement de devis, la lecture de plans et l'utilisation de produits nouveaux font partie du bagage technique que nombre d'ex-employés qualifiés du secteur moderne peuvent transmettre à leurs apprentis, tandis que ces connaissances sont quasi-systématiquement absentes chez les patrons ayant toujours exercé dans le secteur non structuré.

Enfin, il faut bien dire que les exigences extra-professionnelles des patrons vis-à-vis de leurs apprentis s'estompent chez les travailleurs ayant travaillé plus ou moins longtemps dans un monde où le travail est complètement dissocié du reste de l'univers de l'individu : l'apprenti doit toujours le respect à son patron, mais ce dernier restreint sa demande au cadre strictement professionnel.

. Les effets de la scolarisation et de l'évolution des mentalités

Depuis l'Indépendance, l'Etat ivoirien a placé la scolarisation au rang de ses priorités, si bien qu'en l'espace de vingt ans, le nombre d'élèves primaire et secondaire confondus, a été multiplié par 6, atteignant presque 1,2 million d'individus en 1980.

L'outil qui a permis cette diffusion rapide de la scolarisation dans le

(1) Ensemble de 5 tours de bureaux, comptant chacune une trentaine d'étages, construites dans le Nord du quartier Plateau, à Abidjan, au début des années quatre-vingt.

cycle primaire a été l'enseignement télévisuel mis en place en 1971 pour pallier le manque de maîtres qualifiés : les élèves du primaire ont donc reçu, pour la majorité d'entre eux, un enseignement ayant le même contenu d'un bout à l'autre du territoire, valorisant nettement les modèles de vie urbains au détriment du monde rural.

Même si la scolarité s'arrête à la fin du cycle primaire pour la plupart des élèves (les places en sixième étant nettement moins nombreuses que le nombre d'élèves ayant suivi le CM2), ceux-ci, même en campagne, ont les yeux tournés vers la ville et quittent massivement leurs villages d'origine pour une destination urbaine afin d'y chercher un travail quand ce n'est pas pour débiter des études secondaires. Le rôle de la scolarisation dans l'exode rural est tout à fait net, le système éducatif véhiculant les vertus de la citoyenneté, tout comme le font les mass média, notamment la télévision, largement implantée dans le pays du fait même de la généralisation des postes sur l'ensemble du territoire par l'enseignement télévisuel.

La scolarisation de masse est donc responsable de l'arrivée de nombreux jeunes ruraux en ville (voir chapitre 3.2.3.2.), ce qui a priori pousserait à conclure à un étoffement du marché des apprentis potentiels. La réalité est loin d'être aussi simple. Les aspirations professionnelles de ces jeunes sont très sélectives : les métiers urbains ont une image de marque et un attrait très variables, et le nombre de candidats apprentis est directement fonction du prestige lié à un métier donné.

La menuiserie n'est pas spécialement bien placée dans le classement établi par les jeunes : ce sont aux métiers de bureau, ou bien aux métiers techniques jugés modernes et rémunérateurs que vont leurs préférences, tels que la mécanique-automobile ou l'électrotechnique. Ainsi les métiers du bâtiment et de la menuiserie n'attirent que peu de candidats qui, ayant un certain niveau scolaire, ne veulent pas se dévaloriser par l'exercice d'un métier peu prestigieux.

La généralisation de la scolarisation ne fait pas que détourner un certain nombre de jeunes des métiers manuels : elle contribue à la destruction des schémas traditionnels de transmission du savoir. A l'école, nul besoin de soumission totale pour acquérir des connaissances :

dans les ateliers, les nouveaux apprentis ne respectent donc plus une règle du jeu jugée périmée, et remettent en cause les exigences patronales.

Véritable leitmotiv dans la bouche des patrons menuisiers enquêtés à Divo, les manquements aux règles traditionnelles de respect du patron les poussent à ne plus embaucher d'apprentis. Confronté au non respect d'un apprenti, le patron conclut immanquablement que ce dernier ne veut pas apprendre ; aucun patron enquêté n'a envisagé de restreindre ses prérogatives et aménager le système traditionnel, jamais remis en cause. L'entière responsabilité de l'échec actuel de l'apprentissage sous ses formes classiques est rejetée sur l'apprenti.

A côté de l'impasse qui se crée dans les établissements traditionnels ceux-ci ne pouvant satisfaire les exigences de la jeunesse rejoignant massivement les centres urbains, émerge une voie intermédiaire satisfaisant aux aspirations actuelles des jeunes en formation : chez les anciens salariés du secteur moderne, la condition de respect du patron n'est pas levée, mais se limite au domaine strictement professionnel. De ce fait, elle devient nettement plus acceptable par les jeunes et l'intégration des apprentis pose moins de problèmes que dans les entreprises dirigées par des patrons n'ayant jamais vécu d'autres conditions d'exercice de leur métier que celles en vigueur dans le secteur informel où la règle est l'interpénétration entre le travail et la vie sociale et familiale.

. Du recrutement d'apprentis à l'embauche des manoeuvres

Face à la désaffection des jeunes pour leur métier ou à la remise en cause des règles traditionnelles de respect du patron par les candidats à l'apprentissage, de nombreux patrons privilégient l'embauche de manoeuvres journaliers :

"Maintenant, c'est coup de poing avec l'apprenti. Alors on prend quelqu'un qui travaille, un manoeuvre journalier. On travaille avec lui pendant la durée du chantier." (J.A., patron menuisier, 36 ans).

Le remplacement croissant des apprentis par des manoeuvres, et la distinction très nette que font les patrons entre ces deux catégories de personnel du point de vue de l'acquisition d'un savoir-faire professionnel, montrent bien (s'il en était encore besoin) la fonction importante des

apprentis dans le fonctionnement des entreprises du secteur non structuré : ces entreprises ont besoin du travail bon marché fourni par les apprentis, ou par des journaliers non qualifiés.

A la place d'un consensus relatif bâti autour de l'apprentissage d'un métier par des jeunes en échange d'un travail pratiquement pas rétribué, se substitue un système d'utilisation maximale d'une force de travail plus âgée, peu qualifiée, assurée d'une rémunération, faible il est vrai, mais sans transmission de connaissances : nous sommes donc en présence d'une évolution sensible du marché du travail qui s'oriente en direction d'une population plus âgée, et ne contribue aucunement à l'amélioration de sa qualification, mettant fin à la traditionnelle fonction de reproduction d'une classe d'entrepreneurs. Aussi bien à court qu'à long terme, la dynamique démographique et économique des villes se trouve fortement modifiée par la substitution du manoeuvrage à l'apprentissage dans de nombreuses entreprises.

De façon paradoxale, les entreprises les plus traditionnelles adoptent donc une politique d'embauche proche de celle des industriels, alors que les entreprises du secteur de transition dirigées par des hommes ayant recours aux méthodes modernes de production et de gestion, renouant avec la tradition, ont de plus en plus recours à l'apprentissage sous une forme renouvelée et acceptée par les jeunes.

L'observation renouvelée réalisée à Divo à partir du recensement général des activités en milieu urbain (1976) et de l'enquête menée en 1984 met bien en évidence ce phénomène, observé également par le suivi des entreprises créées par des ex-salariés du bâtiment : celles-ci fonctionnaient uniquement avec des salariés en 1976, et ont augmenté leur effectif de personnel entre 1976 et 1984 en embauchant des apprentis, et les entreprises créées depuis par des ex-travailleurs du secteur moderne recourent massivement aux apprentis qui ne manquent pas de se presser à leurs portes.

Le schéma est simple : l'apprentissage se développe de façon sélective, dans les entreprises attractives par leurs techniques de travail et un système d'apprentissage plus souple. Les autres entreprises, numériquement majoritaires, délaissées par les jeunes, se voient dans l'obli-

gation de recourir aux manoeuvres journaliers pour disposer d'une force de travail docile et bon marché.

Les conditions économiques difficiles et l'évolution des mentalités ont donc bousculé le schéma traditionnel de la formation sur le tas dans les entreprises de menuiserie et du bâtiment.

Les licenciements massifs dans le secteur moderne amènent à la tête d'entreprises du secteur de transition un nombre important de professionnels qualifiés, rompus aux techniques modernes de production. Ces nouveaux patrons réussissent une symbiose des méthodes de travail pratiquées dans les grandes entreprises, et des procédés de gestion de main d'oeuvre usités dans le secteur de transition : se met ainsi en place, surtout dans les villes de l'intérieur (comme Divo) un système d'apprentissage de qualité, adapté aux nouvelles exigences de la jeunesse ivoirienne.

A travers l'étude de l'apprentissage, élément fondamental de reproduction et de développement du secteur de transition, nous avons pu percevoir quelques effets de la crise économique et des progrès de la scolarisation. Rappelons les principaux effets sur la dynamique urbaine :

- au niveau des mouvements de population : départs d'Abidjan d'ex-salariés du secteur moderne vers les villes des régions dont ils sont originaires, arrivée massive de jeunes ruraux qui ne trouvent pas satisfaction dans le système traditionnel d'apprentissage dans le cas où ils accepteraient d'exercer un métier manuel.

- à propos des structures de production : développement de la soustraitance, élargissement du champ d'intervention des entreprises du secteur de transition, et relocalisation des activités au profit des villes de l'intérieur.

- à propos de la gestion de main d'oeuvre : substitution de manoeuvres journaliers aux apprentis dans les entreprises les plus traditionnelles, et recours à l'apprentissage par les nouveaux entrepreneurs ex-salariés dans le secteur moderne.

Les effets mis en évidence par l'analyse du système d'apprentissage ne sont pas exclusifs d'autres mutations qu'a pu connaître la Côte d'Ivoire depuis la fin des années soixante-dix, sur lesquelles nous manquons d'éléments d'information. Mais ils dessinent déjà un mouvement important lié aux migrations d'ex-salariés abidjanais devenus entrepreneurs :

un certain transfert de dynamisme économique au profit des villes de l'intérieur du pays, immédiat par la création d'activités dirigées par des professionnels maîtrisant les méthodes modernes de production tout en faisant leurs certaines facilités d'utilisation de main d'oeuvre peu coûteuse, et, à plus long terme, par l'action de formation de ces professionnels, qui peuvent transmettre à des apprentis, dans les villes de l'intérieur, une technique professionnelle de bon niveau.

* * *

Bien que très succinct sur les inter-relations migration-activité proprement dites, le chapitre 3.3. aura fait apparaître plusieurs résultats importants pour la compréhension du développement économique des villes ivoiriennes.

Après avoir observé la part importante des migrations d'actifs chez les étrangers, comptant peu de migrations scolaires à la différence des Ivoiriens, nous avons mis en évidence la spécificité des types d'activité chez les immigrants abidjanais, qui alimentent le chômage dans la capitale.

Nous nous sommes ensuite intéressée aux chefs d'entreprise, population jeune, masculine, à dominante étrangère. Il s'est avéré que leur comportement économique dépend en grande partie de leur niveau scolaire ainsi que de leur formation professionnelle, et évolue avec leur âge, ce qui dénote l'existence d'un certain pouvoir d'accumulation leur permettant d'accéder à des outils de production plus performants. Les patrons ont un comportement d'embauche très sélectif, basé sur la nationalité des candidats à l'emploi. La mobilité professionnelle est très forte chez les travailleurs citadins, mais il ne faut pas pour autant en conclure que mobilité professionnelle et résidentielle varient systématiquement dans le même sens ; c'est l'inverse qui se produit si l'on examine la mobilité entre secteurs d'activité.

Tel est le schéma prévalant jusqu'à la fin des années soixante-dix, auquel s'adjoint maintenant un nouveau type d'entrepreneurs, de mieux en mieux représenté dans le secteur de transition, les ex-salariés du secteur moderne, qui viennent insuffler un certain dynamisme économique dans les villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire.

C'est essentiellement à travers les caractéristiques de l'offre de travail des entreprises, en liaison avec le profil des entrepreneurs que nous avons appréhendé la dynamique économique des villes ivoiriennes. Pour compléter l'analyse, il conviendrait de relier ces observations à un examen précis de la mobilité des individus, c'est-à-dire des travailleurs et de leurs familles : mais les données disponibles à l'échelle de la Côte d'Ivoire ne permettent pas cette approche, que nous tenterons donc de réaliser, en partie, sur le cas de la ville de Divo, centre urbain en forte croissance du sud du pays.

3.4. CONCLUSION

. Migrations et développement démographique et économique des villes : quelques enseignements

Les courants migratoires dirigés vers les villes ivoiriennes s'inscrivent dans un contexte général de redistribution de la population, caractérisé par une intense mobilité interne et internationale au sein de la région ouest-africaine, régie par des facteurs macro-économiques plus que par le facteur distance. La Côte d'Ivoire bénéficie d'un courant d'immigration étrangère important, qui contrecarre le déficit de population rurale créé par l'exode des Ivoiriens vers les villes du pays, tout en se conjuguant à l'exode rural ivoirien pour gonfler la population urbaine de Côte d'Ivoire ; par leurs comportements migratoires au sein de la Côte d'Ivoire, les étrangers contribuent à un relatif équilibre du peuplement entre milieu rural et milieu urbain, et favorisent la croissance des villes de l'intérieur du pays par rapport à Abidjan, destination privilégiée des migrants ivoiriens.

Une évolution se dessine dans les contributions des différents courants migratoires au développement démographique des villes : on observe une ivoirisation générale de l'immigration urbaine. Ce changement dans l'importance relative des migrations internes et internationales vers les villes induit une certaine transformation des structures globales par âge et sexe des courants migratoires dirigés vers les villes : rajeunissement et féminisation de l'apport de population liés à l'ivoirisation de l'immigration urbaine.

Les migrations vers les villes ont en effet des compositions par sexe et âge bien particulières, qui marquent fortement les pyramides des populations urbaines ; l'immigration internationale est, majoritairement, une migration d'adultes, jeune, masculine, tandis que la migration interne comprend une proportion notable d'adolescents et de femmes.

Au sein de ces deux composantes des migrations urbaines, les sous-populations de migrants urbains ont des structures très typées, qui ne connaissent pas de schéma unique d'évolution : la régularisation des pyramides des populations urbaines, base du schéma de VENNETIER sur le cycle d'évo-

lution des structures démographiques des villes, est le résultat d'évolutions diverses et parfois contradictoires.

Il ne se dégage pas de schéma d'évolution structurelle de la population urbaine, si l'on observe les villes ivoiriennes depuis deux décennies : non seulement la composition de chacun des courants migratoires ne suit pas systématiquement une tendance au rééquilibrage par sexe et âge, mais la notion de transfert de potentiel d'accroissement démographique est d'une application délicate dans des zones caractérisées par une très forte rotation de la population.

Les effets des migrations ne se limitent pas à la dynamique démographique des villes. De par la structure par sexe et âge des migrants vers les villes, les migrations constituent un élément essentiel de la dynamique économique urbaine.

En focalisant l'analyse sur les entrepreneurs et l'apprentissage, système de reproduction des chefs d'entreprise mais aussi source de main d'oeuvre bon marché, nous avons pu cerner certains mécanismes de la dynamique du marché de l'emploi et des activités urbaines, liés aux mouvements migratoires, que nous avons rappelés à l'issue des chapitres 3.3.2. et 3.3.3. ; ces dernières années (début des années quatre-vingt) sont marquées par une évolution sensible des mouvements de population, des structures de production et des modes de gestion de la main d'oeuvre, concourant à une dynamisation des villes de l'intérieur par rapport à Abidjan, dont les entreprises de type moderne sont durement frappées par la crise économique.

. Interventions de l'Etat et développement des villes ivoiriennes

Comment s'inscrit la dynamisation des villes de l'intérieur liée aux migrations par rapport aux actions de l'Etat en matière de développement régional et, plus précisément, urbain ?

C'est à travers l'étude des effets de la crise économique et de la scolarisation de masse que nous avons mis en évidence cette évolution récente : outre l'impact des conditions macro-économiques, il est apparu que l'Etat, par sa politique scolaire, pouvait avoir un rôle important dans la dynamique du peuplement et le processus d'urbanisation du pays. Et le fait même que l'Etat voit ses ressources diminuées par la chute des revenus du café-cacao

et des possibilités de recours aux sources de financement extérieurs, renforce le rôle des acteurs locaux dans la dynamique urbaine.

Au delà de ces deux facteurs d'intervention indirecte de l'Etat ivoirien en matière d'urbanisation, quatre autres types d'actions ont des effets induits très importants, bien que leur objectif ne soit pas spécifiquement le développement urbain :

- favoriser les cultures de rente contribue à l'urbanisation du sud forestier, où se généralise la monétarisation de la société et émerge une classe de planteurs susceptibles d'investir de façon conséquente en ville.
- la politique d'ouverture des frontières en direction de la main d'oeuvre ouest-africaine permet l'installation de nombreux entrepreneurs africains dans les villes ivoiriennes,
- le désenclavement du sud-ouest ivoirien et la réglementation foncière ont contribué au processus de colonisation de nouvelles terres dans la partie occidentale de la forêt, et donc à un certain rééquilibrage du réseau urbain, jusque là très concentré dans la moitié est.
- enfin, l'absence de structures publiques de formation professionnelle induit le maintien du système d'apprentissage, localisé dans les villes ayant une activité économique suffisante pour proposer une offre de recrutement d'apprentis.

A côté de ces actions de l'Etat ayant des effets indirects sur le développement démographique et économique des villes ivoiriennes, quelles sont les grandes composantes de la politique de l'Etat ivoirien en matière d'urbanisation, et leur impact relatif ?

La principale caractéristique de cette politique est de se baser d'abord sur le financement d'équipements et, plus rarement, sur des investissements productifs, toujours limités à la sphère industrielle (exemple : les complexes textiles des villes du chemin de fer). Les équipements financés sont de deux types, "non structurants" (santé, éducation), ou "structurants"(1) (télécommunications, énergie, services aux entreprises) : ces derniers services que l'on peut qualifier de "rares" sont destinés à permettre l'implantation massive d'entreprises dans les villes ; mais, de par leur nature et le mode de fonctionnement des entreprises ivoiriennes (voir la typologie en 3.3.1.) ils

(1) Terminologie employée par la Direction du Développement Régional dans les derniers plans quinquennaux ivoiriens.

ne peuvent avoir d'effet induit que sur la sphère moderne de production, très réduite en Côte d'Ivoire en dehors de la capitale Abidjan.

Les interventions étatiques directes en matière d'urbanisation étant essentiellement limitées à la sphère moderne de production, une question centrale est de s'interroger sur les interrelations entre industrialisation et urbanisation dans un pays où les deux phénomènes ne sont pas systématiquement liés contrairement à l'Europe du 19e siècle : un programme de recherches en cours sur cette question à l'ORSTOM permettra d'apporter des éléments de réponse à ce propos dans quelques mois.

En tout état de cause, il est d'ores et déjà possible de conclure, à l'issue de cette troisième partie, que les politiques économiques et sociales non spécifiquement urbaines de l'Etat ivoirien jouent un rôle essentiel dans la dynamique urbaine : les comportements et stratégies des acteurs locaux en matière de résidence et d'activité s'inscrivent dans ce contexte pour déterminer le développement "spontané" de certains centres urbains, non programmé ou planifié par l'Etat ivoirien. L'exemple de Divo, traité dans la partie qui suit, nous éclairera sur ce type de situation très répandue.

P A R T I E I V

LA CROISSANCE DE LA VILLE DE DIVO : ANALYSE DU ROLE
DES IMMIGRES DANS LE PROCESSUS D'URBANISATION
A PARTIR D'UN CAS DE DEVELOPPEMENT URBAIN SPONTANE
EN MILIEU FORESTIER IVOIRIEN

Les chapitres qui précèdent nous ont permis d'appréhender les grandes composantes de la croissance démographique et économique des villes ivoiriennes. Pour permettre une meilleure compréhension de la dynamique même du processus d'urbanisation, il est nécessaire de s'affranchir des contraintes du système d'observation prévalant à l'échelle nationale, et de recentrer l'analyse sur les immigrés d'une ville moyenne dynamique de la zone forestière, Divo.

Nous pourrions ainsi analyser comment un centre urbain attractif peut s'accroître démographiquement et se développer sur le plan économique, sans que l'Etat n'intervienne directement par des actions volontaristes d'aménagement : c'est le vécu des immigrés, plus précisément le passé migratoire et professionnel des travailleurs du secteur informel, qui constituera la base de notre information, et guidera notre appréhension de la dynamique de cette ville, resituée dans l'ensemble spatial au sein duquel s'établit son fonctionnement.

Dans un premier temps, nous essaierons de montrer comment, en l'espace de trois décennies, Divo est passé du stade de centre administratif de base à celui de pôle exerçant un rôle capital pour la région environnante : les principales étapes de la croissance démographique et économique de la ville seront envisagées, ainsi que l'évolution de la structuration interne du centre urbain, et la polarisation de l'espace régional.

Une fois dressé ce bilan général des conditions et des modalités du développement de Divo, nous privilégierons l'analyse des migrations. Après avoir replacé les mouvements en direction de la ville dans le contexte général des migrations vers le département de Divo et de l'ensemble des mouvements de population vers les villes ivoiriennes, nous nous intéresserons aux trajectoires des immigrants et aux facteurs qui les conduisent en si grand nombre à Divo ; les départs de la ville seront également envisagés, de façon très sommaire, l'information sur cette question étant plus partielle.

Dans un troisième point, nous analyserons les processus de créations d'activités économiques par les immigrés : il s'agira de cerner quels sont les mécanismes présidant à la décision de créer une entreprise dans la ville, quels moyens sont mobilisés pour mettre en oeuvre cette décision et faire fonctionner l'entreprise.

Enfin, l'accent sera mis sur les structurations économique et spatiale, corollaires des mouvements de population dont Divo fait l'objet ; à travers plusieurs exemples, nous nous efforcerons de mettre en évidence l'intégration de Divo dans un système dont la cohésion est assurée entre les différentes portions d'espace qui le composent par les déplacements de population.

4.1. DU POSTE ADMINISTRATIF AU POLE REGIONAL

Poste administratif créé dès le début du siècle au coeur de la zone de forêt, Divo a connu un développement tardif : mais entre 1955 et maintenant, en l'espace de trois décennies, ce centre administratif de base s'est transformé en une ville de taille importante, assumant un rôle capital au niveau de la région environnante.

4.1.1. LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

Jusqu'en 1955, le département de Divo apparaît comme une zone peu densément peuplée (moins de 8 habitants au km²), à l'exception d'un noyau de concentration de population rurale autour de Lakota (près de 15 habitants au km²) ; aucune localité ne dépasse 5 000 habitants, Lakota ne comptant encore que moins de 3 000 habitants, et Divo avoisinant les 5 000 habitants. Au sein d'une zone peu dynamique démographiquement, ces deux centres se distinguent par leur rythme d'accroissement : depuis l'après-guerre, jusqu'en 1955, leurs populations respectives augmentent de plus de 11 % par an.

Tableau 4.1 - La population du département de Divo -
1955 à 1975 -

Sous-préfecture	Densité population rurale (Hab/km ²)			Population en 1975 (3)		
	1955 (1)	1965 (2)	1975 (3)	Rural	Urbain	Total
Divo	7,6	12,6	32,2	105 664	45 863	151 527
Fresco	2,4	4,8	6,2	11 667	-	11 667
Guitry	4,7	9,0	13,3	38 738	-	38 738
Lakota	14,9	23,0	23,8	63 863	12 958	76 821
TOTAL	9,2	13,0	20,4	219 932	58 821	278 753

Sources : (1) = Recensement administratif.

(2) = Estimations DITTGEN (1978, Evolution de la population rurale en Côte d'Ivoire).

(3) = RGP 1975

Le milieu des années cinquante marque le début d'une nouvelle époque dans l'histoire démographique du département : tandis que Divo et Lakota poursuivent leur développement à un rythme élevé (14,1 et 7,2 %) par an, la population rurale se densifie très nettement, atteignant 24 habitants par km² dans la sous-préfecture de Lakota. Ce sont essentiellement les sous-préfectures du Nord du département qui bénéficient de cet essor démographique : la zone littorale de Fresco reste relativement en marge du mouvement régional de densification et demeure très peu peuplée.

Entre 1965 et 1975, la population rurale est passée de 138 000 personnes à près de 220 000, soit un taux d'accroissement annuel d'environ 4,8 % ; ce taux, déjà plus élevé que celui de l'ensemble de la zone forestière (≈ 3 % par an) masque en fait des situations divergentes au sein du département. Aux alentours de Lakota, zone la plus densément peuplée en 1965, la population ne connaît qu'un accroissement minime durant la décennie ; de même à Fresco, où la population reste très clairsemée. C'est la sous-préfecture de Divo qui concentre la majeure partie de l'accroissement démographique départemental : de 12,6 habitants par km² en 1965, la densité rurale passe à 32,2 en 1975, la population rurale se développant à un taux record voisin de 10 % par an. La circonscription de Divo est ainsi placée parmi les sous-préfectures de forêt les plus densément peuplées en 1975 ; la pression démographique commençant à poser des problèmes d'acquisition de terres, il est tout à fait probable que le rythme de croissance démographique s'est ralenti depuis 1975 à la proximité immédiate de Divo, au profit très certainement du développement démographique de la sous-préfecture de Guitry.

Dans le même temps (1965-1975), les villes de Divo et Lakota continuent de croître très rapidement, à des taux respectivement voisins de 7 % et 10 % par an. Deux autres localités du département comptent plus de 5 000 habitants en 1975 : Hiré Watta qui atteint 10 200 personnes, et Kouamékro, situé à mi-chemin entre Divo et Tiassalé, le long de la grande route bitumée (environ 5 700 habitants). L'émergence de nouveaux centres urbains reste un phénomène relativement limité dans un rayon de 50 à 70 km autour de Divo : la concentration de la population rurale dans de gros bourgs est moins nette que dans le département de Daloa, qui a connu un rythme d'accroissement démographique du même ordre. Dans le départe-

ment de Divo, il semble que ce soient les villages de taille petite ou moyenne, et surtout de nouvelles localités créées au cours de la décennie qui ont été les plus dynamiques : le nombre de localités du département a augmenté de 10 % pendant cette période, du fait de la disparition ou du regroupement de certains sites habités, et de l'édification d'un grand nombre de nouveaux villages. Le tableau 4.2 témoigne ainsi de la "jeunesse" des villages du département de Divo, où près du quart d'entre eux ont moins de 10 ans d'existence.

Tableau 4.2 - Répartition des villages selon leur ancienneté -

Zone	Ancienneté du village (%)			
	< 10 ans	10-19 ans	≥ 20 ans	TOTAL
Département Divo	24	6	70	100,0
Côte d'Ivoire	9 (Min : 1 Max : 27)	7 (Min : 2 Max : 19)	84 (Min : 58 Max : 100)	100,00

Source (Rep.) : Recensement Général de l'Agriculture - 1973/74 - (Tab. B.22).

En l'espace de trente ans, l'environnement démographique de Divo a été totalement bouleversé : la charge de population s'est considérablement accrue, tout particulièrement aux alentours immédiats de Divo. Le rappel de ces conditions locales est tout à fait nécessaire à la compréhension de la croissance de la ville elle-même depuis l'après-guerre : c'est le développement des plantations de produits agricoles d'exportation, directement lié à la densification démographique de l'espace rural, qui a permis et entretenu l'essor de la ville de Divo.

Ce centre urbain représente le type-même des villes issues de l'économie de plantation, facteur important de l'urbanisation ivoirienne, comme nous l'avons vu dans la partie II. Parmi les différents types de croissance des villes mis en évidence plus haut (chap. 2.5.1.), Divo appartient au type 4, caractérisé par une croissance très soutenue, sans affaiblissement très notable du rythme de croissance à aucun moment :

Tableau 4.3 - Evolution démographique des villes de Divo et Lakota

	Effectifs de population (estimations)					Taux d'accroissement annuel (estimations)		
	1948 (1)	1955 (1)	1965 (1)	1975 (2)	1979 (1)	1955-65	1965-75	1975-79
Divo	2 250	4 800	18 000	35 610	45 393	14,1	7,1	6,3
Lakota	715	2 500	5 000	12 958	-	7,2	10,0	-

Sources : (1) = Recensement administratif
(2) = RGP 1975

En 1985, la population de Divo a très certainement dépassé les 60 000 habitants : les estimations du BCET (1) varient entre 61 500 et 69 000 habitants, selon les hypothèses d'accroissement avancées. Si l'on retient le taux d'accroissement observé entre 1975 et 1979, date à laquelle a été réalisé un recensement administratif, Divo compterait 65 600 habitants en 1985 : ce chiffre peut être considéré comme l'effectif minimum de la ville à cette date, étant donné la sous-estimation relative du recensement administratif de 1979 par rapport au RGP de 1975. De plus, il est tout à fait probable que le rythme d'accroissement démographique des principales villes de l'intérieur se soit accéléré depuis le début des années 1980 : comme nous l'ont montré nos enquêtes personnelles réalisées en 1984, la crise économique qui frappe de plein fouet la Côte d'Ivoire a pour effet de détourner une partie des migrants auparavant captés par Abidjan sur les villes de l'intérieur, et d'accélérer les départs d'Abidjan où la vie devient insoutenable pour les citoyens sans sources régulières de revenus personnels.

Simple bourgade de deux milliers d'habitants à l'issue de la seconde guerre mondiale, Divo s'est hissé dans le groupe des plus grandes villes ivoiriennes de l'intérieur du pays en l'espace de trente ans, et apparaît maintenant comme un des centres urbains de grande taille les plus dynamiques sur le plan démographique, avec Daloa. A l'opposé de Yamoussoukro, produit de la volonté présidentielle en matière d'urbanisation, Divo s'est

(1) BCET = Bureau Central d'Etudes Techniques, du Ministère des Travaux Publics, des Transports, de la Construction, et de l'Urbanisme.

développé sans bénéficier d'aucune mesure particulière visant à favoriser sa croissance et son rôle régional ; comment la ville a émergé ainsi à partir de l'équation banale "centre administratif en zone forestière", telle est la question qu'il convient d'aborder maintenant.

4.1.2. LES CONDITIONS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'essor spectaculaire du secteur privé dans la ville de Divo s'est réalisé dans des conditions bien particulières, qu'il est nécessaire de rappeler pour une meilleure compréhension des formes de développement économique qu'a connues la ville : tandis que les pouvoirs publics n'ont pas oeuvré directement pour l'expansion de Divo, l'essor de l'agriculture locale a joué un rôle déterminant dans l'émergence du pôle régional.

4.1.2.1. Le dynamisme de l'agriculture locale

Situé en plein centre de la forêt ivoirienne, le département de Divo a une vocation agricole bien affirmée : les conditions naturelles, que ce soit en termes de pluviométrie, de topographie ou de pédologie, sont tout à fait propices au développement de l'agriculture.

La flambée des cours du café et du cacao immédiatement après la seconde guerre mondiale marque le début de la spécialisation massive des agriculteurs locaux pour les cultures d'exportation : jusque là, seules quelques grandes plantations européennes étaient consacrées au café et au cacao. Depuis les années cinquante jusqu'à ces dernières années, le tonnage produit à l'intérieur du département de Divo n'a cessé d'augmenter.

- la production de café a doublé depuis 1968, pour atteindre 23 000 tonnes en 1975, soit plus de 7 % de la production totale de café en Côte d'Ivoire pour 5 % des superficies de la caféière ivoirienne.

- la production de cacao a triplé, passant de 12 000 tonnes en 1968 à 36 000 tonnes en 1975, soit 14 % de la production ivoirienne totale de cacao, pour 15 % des superficies de la cacaoyère nationale.

Pour des raisons d'ordre humain plus que phytoécologique, les agriculteurs proches de Divo se consacrent plus à la culture du cacao qu'à

celle du café : chaque année, parmi les 8 000 hectares nouvellement plantés, près de 60 % sont destinés aux cacaoyers. Pourtant, on observe que les rendements départementaux en café sont meilleurs que ceux en cacao, relativement à la moyenne nationale (1) :

- Café : Divo : 396 T/ha
Côte d'Ivoire : 205 T/ha
- Cacao : Divo : 519 T/ha (campagne 1977/78)
Côte d'Ivoire : 534 T/ha

Ces deux produits, qui occupent 25 % de la surface agricole utile du département de Divo procurent l'essentiel des revenus monétaires en milieu rural. Les sociétés d'encadrement agricole s'efforcent toutefois de diversifier les productions agricoles locales ; citons, dans le domaine des cultures industrielles :

- le palmier à huile : création par la SODEPALM d'un bloc de cultures de 4 400 hectares, et encadrement de 3 800 hectares de petites plantations villageoises.
- le cocotier : également sous la responsabilité de la SODEPALM, un bloc de 2 800 hectares, et 400 hectares de plantations villageoises près de Fresco, dans la zone littorale du département.
- l'ananas : 700 hectares sont plantés pour la production d'ananas frais. Près de la moitié des superficies plantées appartiennent à la société SPADI, qui dispose d'une usine d'emballage dans la ville-même de Divo, et dont une partie des plantations sont situées à proximité immédiate, sur le territoire de la commune.

Quant aux cultures vivrières, elles sont dominées par le riz paddy, et surtout la banane plantain, pour laquelle Divo est, de loin, le premier département producteur de Côte d'Ivoire ; les autres cultures, maïs, taro, igname et manioc ne tiennent pas une place aussi importante dans l'économie agricole locale.

Enfin, signalons que l'élevage demeure une activité marginale dans le département, bien que le cheptel ne soit pas aussi réduit que dans beaucoup d'autres zones de forêt.

(1) Rappelons, à titre de comparaison, que la densité rurale moyenne en 1975 du Département de Divo (20 habitants/km²) correspond à la moyenne de la zone forestière (19 habitants/km²).

Ce rapide tour d'horizon des activités agricoles du département de Divo montre la complète transformation de l'économie rurale locale ; le développement extrêmement rapide de l'agriculture d'exportation basée sur le couple café-cacao s'est traduit par une augmentation très sensible des revenus monétaires agricoles. Si l'on reprend les estimations d'ANCEY, réalisées pour le Ministère du Plan à partir des Comptes Economiques Régionaux 1965-75 (1), et des statistiques du Ministère de l'Agriculture, on peut dresser le tableau ci-dessous :

Tableau 4.4 - Revenus monétaires du secteur primaire traditionnel par tête, de 1965 à 1980 -

Zone \ Année	En Francs courants		
	1965	1975	1980
Divo	11 900	48 800	106 000
Ensemble Côte d'Ivoire	11 000	27 000	50 000

Source : ANCEY. Notes internes DDR, Ministère du Plan.

En 1965, le niveau moyen des revenus monétaires plaçait Divo en septième position des départements ivoiriens ; en 1975, Divo devient, selon cet indicateur, le troisième département ivoirien, et en 1980, il est en seconde position, juste derrière Aboisso, qui depuis longtemps déjà a des revenus monétaires parmi les plus élevés du pays. Cette ascension très rapide dans l'échelle des revenus agricoles fait du département une zone propice au développement des activités urbaines :

"Le plus souvent au niveau de Divo, ce sont les planteurs qui sont les meilleurs clients (...). Avec eux, il n'y a pas de problèmes, c'est très facile : ils paient les matériaux et le chantier est très rapide (...). Parce qu'un planteur, il se prépare avant de commencer un chantier : il paye en gros, alors tu peux monter et finir tout sans problème alors qu'avec un fonctionnaire, il faut des fois 3-4 ans avant de bâtir et il y a toujours des problèmes avec eux." (propos recueillis lors d'un entretien collectif avec des ouvriers du bâtiment).

De l'avis de tous les chefs d'établissements enquêtés à Divo, ce sont bien les planteurs de la région, qu'ils soient ivoiriens ou non,

(1) Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, DDR. "Analyse régionale des comptes économiques régionaux pour les années 1965 et 1975". Abidjan, 1978.

les meilleurs clients ; ils assurent la bonne marche des établissements de la ville, de par l'importance de leurs commandes et la régularité de leurs paiements.

La présence de planteurs à pouvoir d'achat élevé, et le faible coût de la vie dans la ville-même font de Divo un pôle d'attraction pour de nombreux entrepreneurs ivoiriens et étrangers.

La sécheresse qui a sévi en Côte d'Ivoire pendant l'année 1983 n'a pas totalement remis en cause ce faisceau de conditions favorables au développement des activités : si la région de Divo n'a pas été épargnée par la dégradation des conditions climatiques, elle n'a toutefois connu qu'une sécheresse beaucoup plus limitée que la zone de forêt située à l'Est du Bandama.

C'est essentiellement la production de café qui a été affectée par le manque de pluies : la caféière régionale, majoritairement aux mains des ivoiriens, est relativement vieillie du fait que les techniques de régénération sont peu appliquées par les planteurs ; aussi, n'a-t-elle produit que la moitié du tonnage habituel. Par contre, les plantations de cacao, le plus souvent tenues par des étrangers sont nettement mieux encadrées par la SATMACI (1), et ont moins subi les effets néfastes du manque de précipitations, alors que le cacao est une plante plus exigeante en eau que le café.

Ce rapide exposé de l'environnement agricole de la ville de Divo montre son insertion dans un contexte économique local dynamique, favorable à l'émergence d'une agglomération urbaine aux fonctions diversifiées : l'agriculture de plantation s'est largement développée depuis 1955 dans le département, permettant une substantielle augmentation des revenus des agriculteurs locaux.

4.1.2.2. La faiblesse des investissements publics

Bien que Divo ait eu très tôt des fonctions administratives, la ville

(1) SATMACI : Etablissement Public à caractère industriel et commercial, chargé du développement et de l'encadrement de la production agricole, principalement pour le café et le cacao.

n'a pas bénéficié jusqu'à ce jour d'investissements importants de la part de l'Etat ivoirien.

C'est en 1909 que les colons français créent le poste de Divo, en même temps que celui de Lakota, dans le cadre de l'occupation militaire de la moitié occidentale de la zone forestière ; le pays Dida constitue alors un "secteur militaire" intégré à la "Région Militaire de l'Ouest", dispositif d'occupation progressive de l'ouest ivoirien à partir des implantations plus anciennes (Grand Lahou, Sassandra, Boutoubré, Guidéko, etc...). Les objectifs poursuivis pendant cette période, qualifiée généralement de "période d'action lente en taches d'huile", sont clairs :

"Il s'agit d'imposer l'autorité française aux populations locales. Mais il s'agit également et surtout de préparer une mise en exploitation de l'ensemble du territoire" (KIPRE, 1981).

En dépit des remaniements nombreux qui ont marqué l'organisation administrative du pays, Divo conserve ses fonctions administratives depuis sa création : de poste administratif, la ville devient chef-lieu de subdivision lorsque les circulaires fixent une terminologie basée sur une hiérarchie à deux niveaux (1914), puis sous-préfecture au lendemain de l'Indépendance (1961) et, enfin, préfecture lorsque le nombre de départements est passé de 6 à 24 (1969) (1). Parmi l'ensemble des histoires administratives des villes ivoiriennes, Divo apparaît donc comme un centre administratif créé tôt, mais n'ayant eu des fonctions importantes que tardivement, une dizaine d'années après l'Indépendance ; jusqu'en 1957, c'est Grand Lahou qui est le pôle administratif exclusif de la région.

Par la loi du 9 janvier 1978 créant 19 nouvelles communes dans l'intérieur du pays, la ville de Divo acquiert le statut de commune de plein exercice.

Les fonctions administratives déléguées à Divo ne sont pas accompagnées d'investissements publics conséquents. Sur la période 1971-1982, Divo fait partie des cinq préfectures ivoiriennes les moins bien dotées par l'Etat, alors que sa population en 1975 en fait la septième ville du pays ; elle n'a bénéficié d'aucun programme spéciale d'équipement du type

(1) Voir l'histoire de la hiérarchie administrative des villes ivoiriennes au point 2.5.3.1.

programme d'urgence ou fêtes de l'Indépendance.

De ce fait, la ville apparaît relativement sous-équipée au regard du nombre d'habitants résidant dans la ville-même ou à sa proximité immédiate ; pourtant l'implantation des services administratifs des Ministères Techniques est loin d'être négligeable, tout particulièrement si l'on considère le nombre de délégations des services responsables de l'équipement et de l'encadrement agricole. Paradoxalement, les administrations ont fait de Divo un centre régional d'encadrement et de décision, sans qu'aucun investissement particulier ne soit réalisé en matière d'équipement.

En termes d'équipements productifs, la ville a reçu la "quote-part" classique des villes forestières : l'usine de décorticage de café, créée en 1978/79 par UNICAFE à quelques kilomètres de l'agglomération. C'est la seule infrastructure productive installée à Divo sur décision de l'Etat ivoirien (1) ; soulignons, d'ailleurs, que cette installation est nettement postérieure au développement des cultures de café dans la région.

Tableau 4.5 - Investissements publics par ville.
Moyenne annuelle 1971-82 -

Ville	Y compris programmes d'urgence		Non compris programmes d'urgence	
	Francs CFA 1980 par habitant	Rang de Divo parmi les préfectures	Francs CFA 1980 par habitant	Rang de Divo parmi les préfectures
Divo	3 090	/	3 090	/
(Mini. 1 164 Préfectures (Moy. 13 519 (Maxi. 50 520)		29e (sur 34 préfectures)	0 6 442 16 273	26e (sur 34 préfectures)
Sous-Préfectures* (Mini. 0 (Maxi. 24 887)		/	0 24 887	/

* Non compris Yamoussoukro.

Sources : SCET, 1983. Etude pour une stratégie d'investissement public dans les villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire. Vol. D, Tal. D 9 - D 30.

(1) UNICAFE est une société privée à capitaux ivoiriens, n'appartenant pas au secteur public ; mais le choix des lieux d'implantation de nouvelles usines relève de l'Etat ivoirien.

Ce n'est que tout récemment que le constat du dynamisme économique de Divo et de sa région apparaît dans les rapports et études de l'administration ivoirienne ; face au décalage entre le développement spontané des activités et la faiblesse des actions de l'Etat, la décision d'accompagner et structurer la croissance de la ville par des mesures conséquentes vient d'être prise par les autorités ivoiriennes. Dans le cadre du projet d'investissement public dans les villes de l'intérieur, financé par la Banque Mondiale, il a été décidé de doter Divo de toute l'infrastructure nécessaire pour en faire un pôle régional, s'insérant dans un schéma volontariste d'armature urbaine (voir carte 4.1) ; on peut bien sûr rester circonspect quant à la réussite d'un tel projet, mais il est très significatif que, pour la première fois dans les textes relatifs à la politique de l'Etat en matière d'aménagement du territoire, Divo soit mis sur le même plan que Daloa, Cagnoa, Man et Abengourou. De plus, même si ce projet n'atteint pas ses objectifs, il est certain que ses effets sur la ville de Divo ne seront pas négligeables, et lui permettront de sortir quelque peu de son état actuel de sous-équipement.

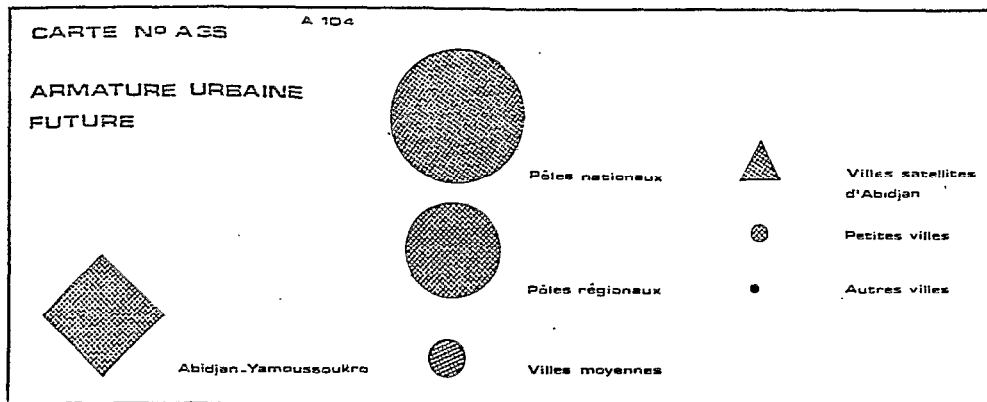
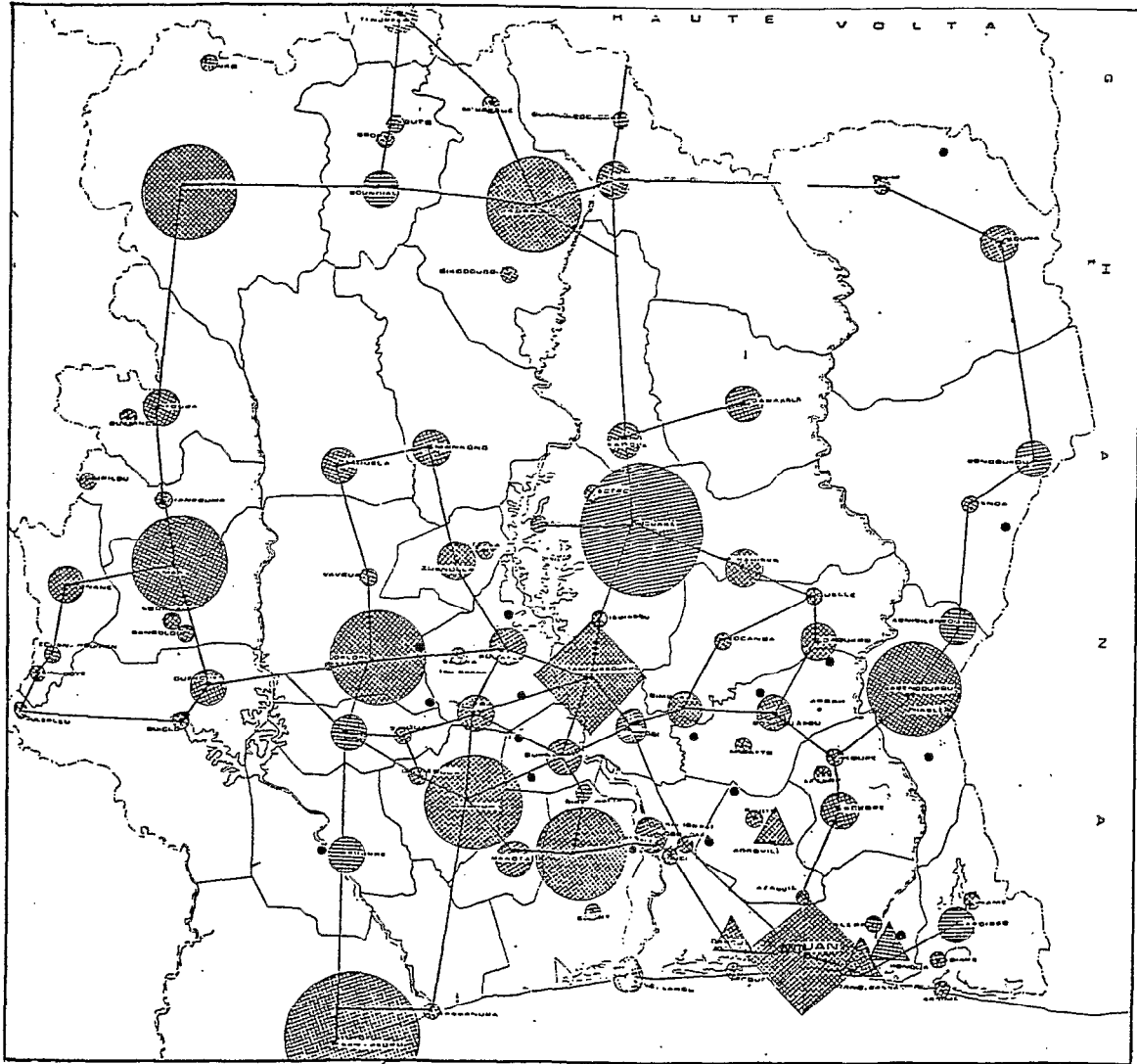
Enfin, la mise en place de la municipalité divolaise, suite à l'érection de la ville en commune, est un atout non négligeable pour le développement de Divo ; dans la mesure où le système des finances locales, pas encore totalement défini, laisse aux municipalités une autonomie financière suffisante (1), la commune pourra bénéficier de la compétence et du dynamisme de l'équipe de cadres travaillant à la mairie, et fermement décidés à réaliser un projet cohérent visant à faire de leur ville un pôle régional, plutôt qu'une simple cité moderne.

4.1.2.3. L'essor spectaculaire du secteur privé

Etablir un bilan rétrospectif de l'évolution du secteur privé à Divo (comme dans la plupart des autres villes ivoiriennes) constitue un exercice difficile à mener à bien : aucune donnée antérieure à 1976, date de réalisation de l'enquête CHATEAU, ne rend compte de l'ensemble du secteur

(1) Notamment en matière de décentralisation de l'émission des taxes, de possibilité de recours à des emprunts communaux, d'élargissement de l'assiette fiscale de communes.

Carte 4.1 - L'armature urbaine future (Projet d'investissement public dans les villes de l'intérieur)



Source (Rep) : SCET, SETAME, SEDES, SINORG, BEP, 1983. Etude pour une stratégie d'investissement public dans les villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire - Rapport de première phase.

privé. Nous nous en tiendrons donc à la mise en évidence de l'accroissement des activités entre 1976 et 1984, à partir des résultats de l'Enquête CHATEAU et de notre enquête Activité-Migration 1984 ; le recensement de la population de 1975 ne distinguant pas la ville de Divo de celle d'Hiré Watta pour les tableaux d'activité, cette source d'information ne peut pas nous être d'une grande utilité pour notre analyse diachronique.

Les rares entreprises industrielles de Divo (tableau 4.6) ne sont pas des créations récentes : au cours des vingt dernières années, une seule industrie a vu le jour, UNICAFE, qui a ouvert ses portes en 1978. Les trois autres industries datent des années cinquante et du début des années soixante ; leurs secteurs d'activité (boulangerie - menuiserie, scierie, et ananas) sont tout à fait représentatifs des types d'industries présentes dans les villes moyennes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire. En 1984, ces établissements industriels ne procurent qu'environ 400 emplois permanents (dont 200 sur les plantations d'ananas), et 200 emplois temporaires au moment de la récolte du café : le volume d'emploi créé sur Divo est donc peu élevé au regard de la population active, et en nette diminution depuis la fin des années soixante-dix.

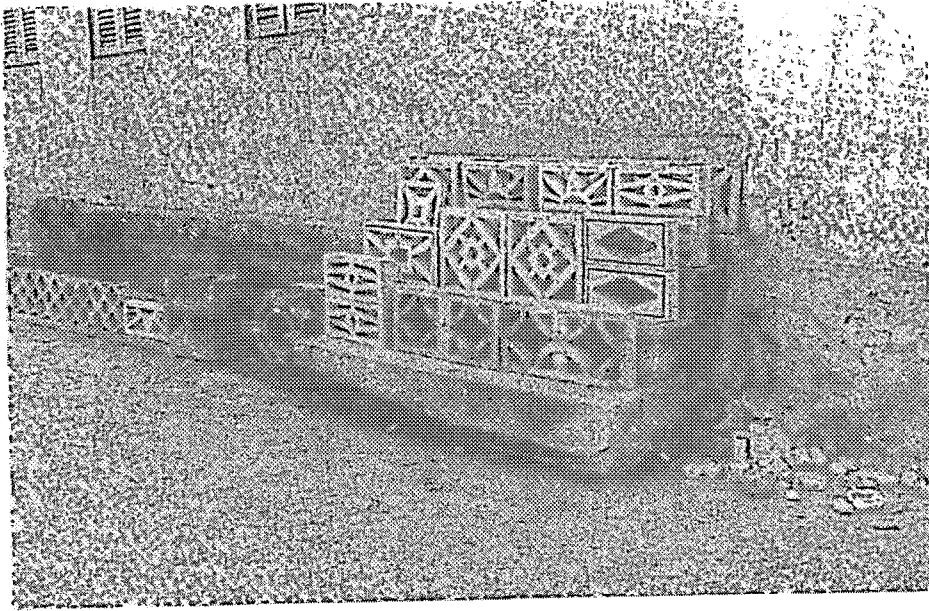
Tableau 4.6 - Les grandes entreprises industrielles de Divo en 1984 -

Nom	Activité	Personnel	Date de création
SOBOUDI	Boulangerie - Menuiserie	56 salariés	1952
SPADI	Plantations et emballage ananas frais	250 salariés	1956
E F S D	Scierie et exploitation forestière	68 salariés	1961
UNICAFE	Décorticage du café	40 permanents (200 pendant la campagne)	1978

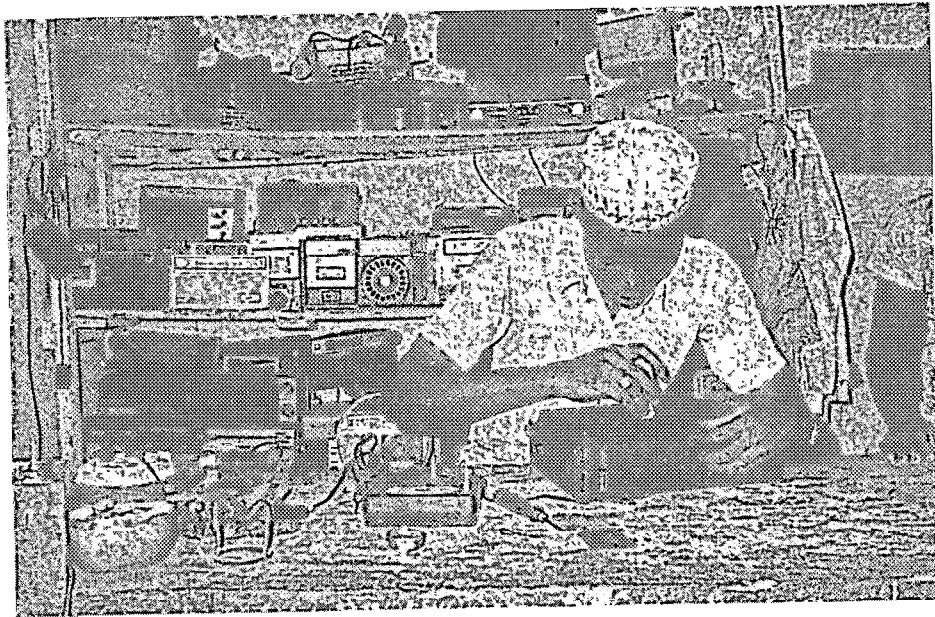
Sources : Enquête Activité-Migration à Divo - 1984.

Ce n'est donc pas du côté du secteur industriel qu'il faut rechercher le dynamisme économique de Divo : sa présence restreinte, et le déclin qu'il connaît depuis ces dernières années, en font un secteur tout à fait

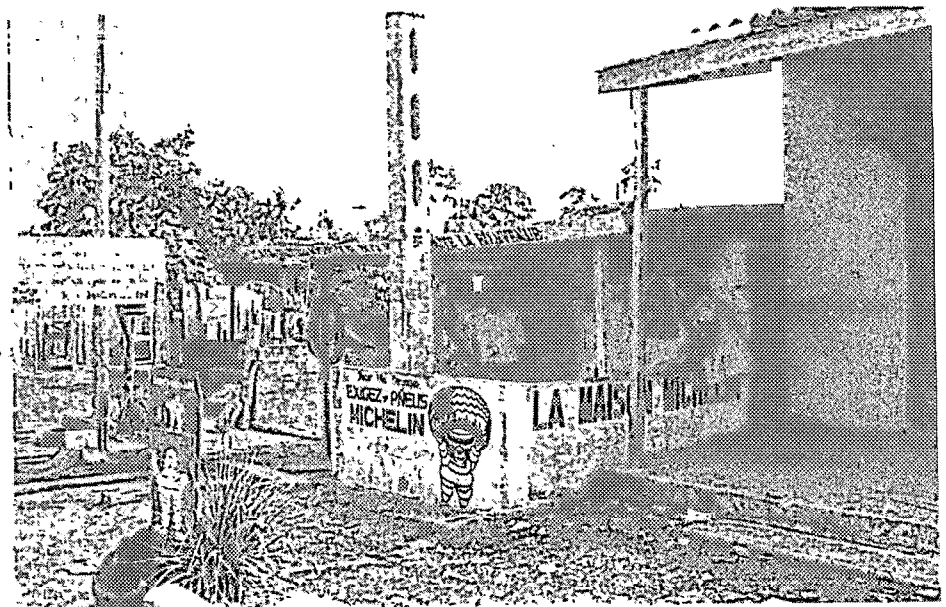
L'ACTIVITE AU FIL DES RUES : production et réparation



Fabrication de
parpaings à
Konankro



Dépannage
radio-télé



Vulcanisation et
charge de batteries
sur la rue princi-
pale

marginal par rapport à l'évolution générale des activités économiques dans la ville.

En 1976, Divo ne se différencie sensiblement des autres villes de même taille, ni par le nombre global d'établissements sédentaires, ni par leur structure par secteurs d'activité. On peut toutefois noter quelques particularités intéressantes (tableau 4.7) (1)

- les commerces sont légèrement sur-représentés par rapport à la moyenne observée sur les 8 villes comptant entre 25 000 et 45 000 habitants en 1975, tandis que c'est l'inverse pour le secteur productif.

- les entreprises modernes, de même que les PME, sont relativement rares à Divo : par contre, les entreprises de type traditionnel sont particulièrement nombreuses.

- la faible représentation du secteur moderne s'observe dans la production et les services ; dans le commerce, Divo apparaît comme très bien dotée en entreprises modernes.

- à Divo, le secteur de transition tient une place sensiblement plus élevée que la moyenne dans le domaine des services.

Tableau 4.7 - Répartition des établissements sédentaires par type et secteur d'activité, en 1976, à Divo et dans 8 villes de 25 à 45 000 habitants -

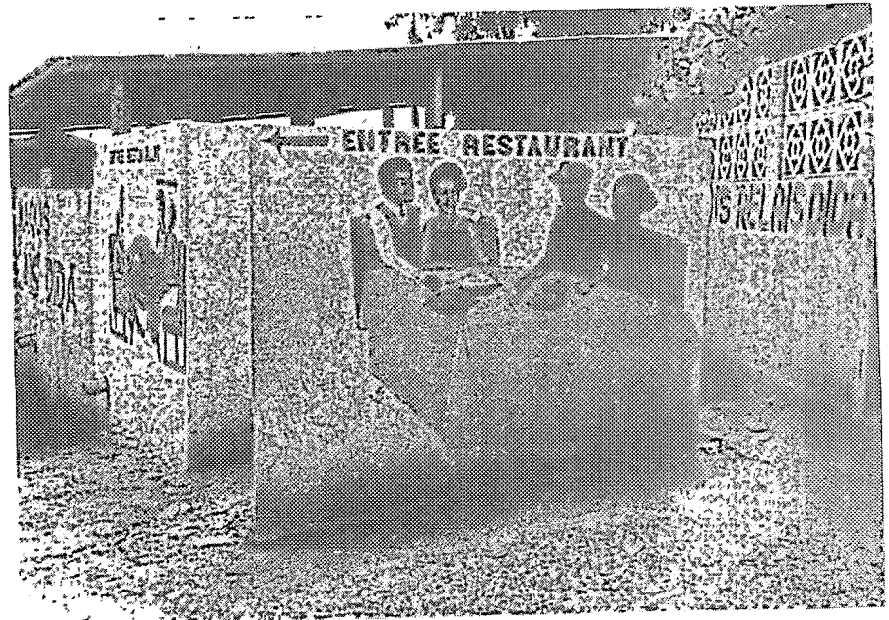
Type d'établissement Secteur d'activité	Moderne	PME	Transition	Traditionnel	TOTAL
Production	2 * (12)	17 (21)	193 (200)	93 (84)	305 (317)
Services	0 (13)	32 (44)	83 (71)	122 (108)	237 (236)
Commerce	54 (45)	66 (75)	15 (29)	323 (298)	458 (447)
TOTAL	56 (70)	115 (140)	291 (300)	538 (490)	1 000 (1 000)

Source : Enquête CHATEAU, 1976.

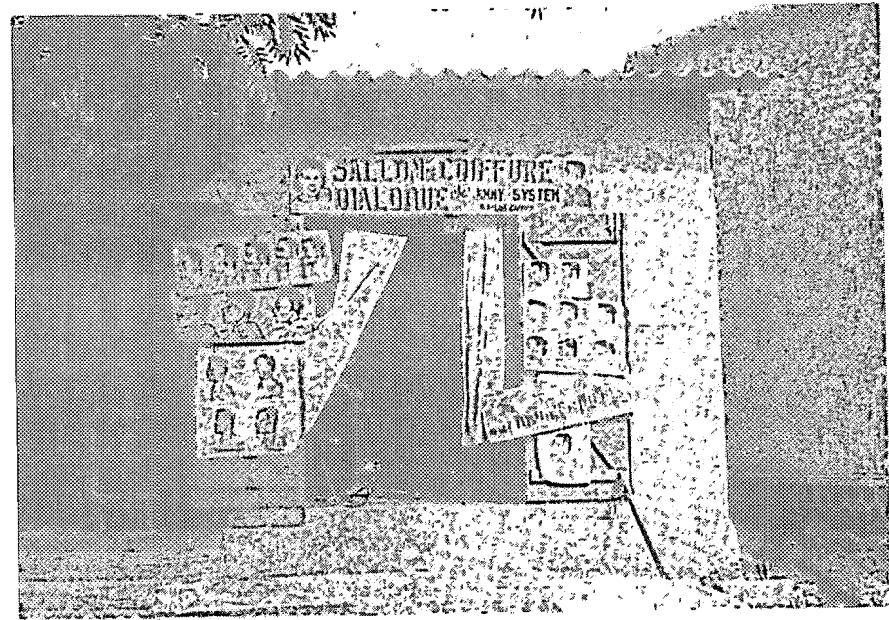
* = les chiffres entre parenthèses concernent la répartition moyenne sur les huit villes de 25 à 45 000 habitants en 1975.

(1) Nous reprenons ci-après la typologie des activités établie au chap.3.3.

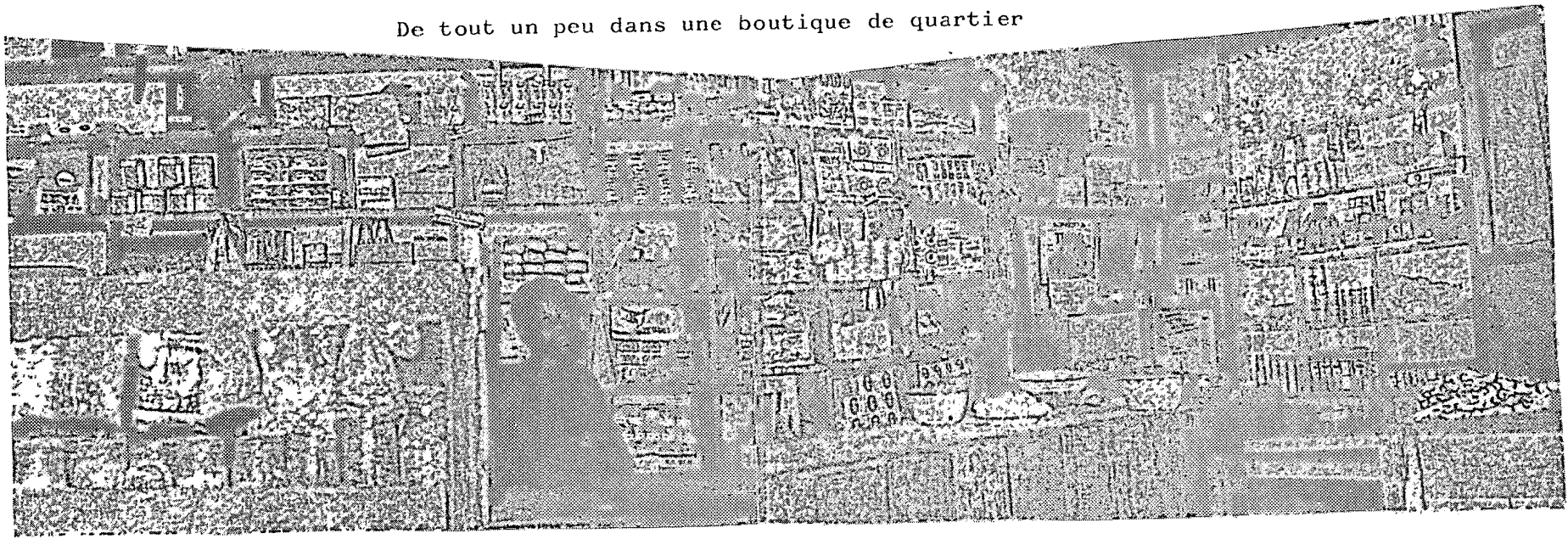
Invitation à entrer dans un maquis



L'un des nombreux salons de coiffure de Divo



De tout un peu dans une boutique de quartier



L'ACTIVITE AU FIL DES RUES : Services personnels et commerces

En 1976, Divo offre donc l'image d'une ville dont le niveau et la structure des activités est relativement conforme au "standard" des villes moyennes de forêt, bien qu'elle n'ait bénéficié d'aucun investissement industriel d'importance depuis 1961, ni d'équipements conséquents de la part de l'Etat. Durant les années qui suivent (1976 à 1984), les établissements augmentent considérablement : de 415 établissements sédentaires recensés en 1976 (1), on passe à 1 125 en 1984, soit une progression de + 171 %.

On peut comparer ce rythme d'accroissement à celui de deux villes de taille similaire en 1975 ayant fait l'objet en 1984 d'un recensement d'établissements par une équipe de l'ORSTOM (2) :

- Agboville (27 000 habitants en 1975, environ 45 000 en 1984) : 359 établissements en 1976, 660 établissements en 1984, soit un taux d'accroissement de + 84 %.
- Dimbokro (31 000 habitants en 1975, environ 50 000 en 1984) : 338 établissements en 1976, 632 établissements en 1984, soit un taux d'accroissement de + 87 %.

Les méthodes de recensement en 1984 et les hypothèses faites pour évaluer la part des établissements sédentaires (3) étant tout à fait semblables pour les trois villes, il est possible de tirer quelques conclusions crédibles de la comparaison de ces résultats. Le fait le plus marquant est le niveau nettement plus élevé de l'augmentation du nombre d'établissements à Divo : les établissements s'y sont multipliés à un rythme presque deux fois plus élevé que le rythme d'augmentation de la population divo-laise, alors qu'à Dimbokro et Agboville ce même rapport est de l'ordre d'1,3.

Sur les marchés urbains, Divo a également connu une progression plus

(1) Non compris les transports et tâcherons du bâtiment.

(2) Ces recensements s'inscrivent dans un programme de recherches sur "les rapports entre migration, urbanisation et industrialisation", réalisé par une équipe pluridisciplinaire sous la responsabilité de M. DUBRESSON, dans quatre villes où sont implantés des complexes textiles. Voir LOOTVET, 1984.

(3) Afin de rendre comparables nos données avec celles de l'enquête CHATEAU, nous avons dû exclure les activités exercées en dehors de tout local, à l'exception des garages automobiles et des fabriques de pains que CHATEAU incluait dans les activités sédentaires (cf. Manuel d'instructions aux enquêteurs).

rapide des activités que les deux autres villes : de 855 activités en 1976, on passe à 1 511 en 1984, soit un accroissement de + 77 %, tout à fait comparable au rythme d'accroissement démographique de la ville durant la période.

Pour expliquer cette hausse spectaculaire du nombre d'établissements en dehors et dans les marchés, plus importante que l'augmentation de la population urbaine, on pourrait invoquer une diminution de la taille des établissements : selon cette hypothèse, les résultats qui viennent d'être exposés seraient dus à un morcellement de l'appareil économique. Cette explication est insuffisante : de 1976 à 1984, les emplois des établissements hors-marché ont augmenté de + 97 %, pour une augmentation de la population divolaise d'environ + 60 %. Quant aux activités sur les marchés, elles ne peuvent être morcelées, puisqu'elles correspondent à des individus.

Nous sommes donc bel et bien en présence d'une croissance sensible des capacités économiques de Divo.

Au vu de ces résultats, l'essor du secteur privé à Divo apparaît tout à fait phénoménal, et ne peut être expliqué sans faire référence à un élargissement de la clientèle extra-urbaine des établissements divolais : Dimbokro et Agboville ne connaissent pas ce phénomène, leur clientèle étant déjà "captée" depuis plus longtemps, et, surtout, du fait de la baisse du pouvoir d'achat des agriculteurs de la région de Dimbokro très touchés par la sécheresse, et de l'influence grandissante d'Abidjan, rendue plus proche d'Agboville avec l'amélioration de la liaison routière.

Le mouvement général d'expansion du secteur privé recouvre, en fait, des mouvements distincts selon les secteurs d'activité ; les tableaux 4.8 et 4.9 nous renseignent sur les grands traits de l'évolution différentielle des activités, perçue à partir des établissements, et le tableau 4.10 complète l'information par l'analyse des emplois par secteur.

Quels que soient l'indicateur considéré et le lieu d'exercice de l'activité, il est clair que ce sont les services qui ont connu l'augmentation la plus élevée, les commerces se développant sensiblement moins vite. Quant au secteur productif exercé dans les établissements hors-marché, il est marqué par un double mouvement, croissance très nette du nombre d'établissements (+ 111 %), mais beaucoup moins élevée de nombre d'emplois (+ 22 %) : la production apparaît comme le seul secteur ayant véritablement

connu un morcellement de l'appareil en multiples établissements de petite taille. La création de petits établissements de production a, toutefois, permis d'"éponger" le déficit d'emplois dans les industries locales (350 emplois supprimés, pour seulement 40 emplois permanents créés à UNICAFE), qui atteint environ la moitié des emplois productifs de 1976 : hors emplois industriels, le volume d'emploi du secteur productif a augmenté de + 66 % de 1976 à 1984, ce qui correspond grossièrement à l'accroissement de population durant la même période. On ne peut donc pas parler de "déclin" du secteur de production, mais plutôt de moindre croissance que les autres secteurs et de transformation structurelle du tissu économique.

A l'intérieur de chacun des trois grands secteurs, certaines activités connaissent des évolutions tout à fait divergentes (1). Dans le secteur productif, le textile n'évolue pratiquement pas, tandis que les menuiseries sont multipliées par 3 et les établissements agro-alimentaires (décortiqueuses) par 7 ; le développement des services est surtout dû aux établissements de réparation (radio-télé, frigoriste, horloger), aux restaurants

Tableau 4.8 - Evolution de la structure d'établissements sédentaires hors-marché, par secteur d'activité - 1976 - 1984 - (*)

Secteur d'activité	1976		1984		Taux d'accroissement 1976 - 1984
	Effectifs	%	Effectifs	%	
Production	123	30	259	23	+ 111 %
Services	103	24	364	32	+ 253 %
Commerce	189	46	502	45	+ 166 %
TOTAL	415	100	1 125	100	+ 171 %

* Non compris transports et tâcherons du bâtiment.

Sources : Enquête CHATEAU 1976.

Enquête activité-migration 1984.

et bars qui voient leur nombre multiplié par plus de 5, sans oublier les banques et assurances (x 5) ; enfin, le commerce s'est surtout développé en direction du commerce alimentaire, et, à un moindre degré, du commerce spécialisé (x 4).

(1) Voir résultats détaillés en annexe 36 pour les activités de marché, et en annexe 35 pour les établissements hors marchés.

Tableau 4.9 - Evolution de la structure des activités sur les marchés, par secteur d'activité - 1976-1984 -

Secteur d'activité	1976		1984		Taux d'accroissement 1976-1984
	Effectifs	%	Effectifs	%	
Production	90	10	93	6	+ 3 %
Services	80	9	175	12	+ 119 %
Commerce	685	81	1 243	82	+ 81 %
TOTAL	855	100	1 511	100	+ 77 %

Sources : . Enquête CHATEAU 1976
. Enquête Activité-Migration 1984.

Tableau 4.10 - Evolution de la structure des emplois, par secteur d'activité et localisation dans la ville - 1976-1984 - (*)

		1976		1984		Taux d'accroissement 1976-1984
		Effectifs	% par lieu	Effectifs	% par lieu	
Pro- duc- tion	Hors Marché	764	57	936	36	+ 22 %
	Marché	90	10	93	6	+ 3 %
	TOTAL	854	39	1 029	25	+ 20 %
Ser- vices	Hors Marché	242	18	960	36	+ 297 %
	Marché	80	9	175	12	+ 119 %
	TOTAL	322	15	1 135	27	+ 252 %
Com- merce	Hors marché	331	25	734	28	+ 122 %
	Marché	685	81	1 243	82	+ 81 %
	TOTAL	1 016	46	1 977	48	+ 95 %
TOTAL	Hors Marché	1 337	100	2 630	100	+ 97 %
	Marché	855	100	1 511	100	+ 77 %
	TOTAL	2 192	100	4 141	100	+ 89 %

(*) Non compris les établissements non sédentaires hors-marché, transport et bâtiment.

Sources : . Enquête CHATEAU 1976
. Enquête Activité-Migration 1984.

A l'issue de cette phase d'essor du secteur privé, Divo offre l'image d'une ville ayant une structure des établissements quelque peu différente de celles observées à Agboville et Dimbokro (tableau 4.11) : hors marché, les établissements productifs y sont proportionnellement plus nombreux (19 %, contre 12 et 11 %), et ceux à vocation de services plutôt sous-représentés (32 %, contre 39 et 46 %). La structure des activités sur les marchés est comparable dans les trois villes.

Si l'on se réfère au nombre d'emplois par secteur (tableau 4.12), il convient d'éliminer les grands complexes textiles, qui pèsent d'un poids considérable dans la structure de l'emploi : il apparaît alors que les répartitions des emplois par grand secteur d'activité sont tout à fait similaires dans les trois villes. Le commerce occupe la moitié des actifs du secteur privé, les services le tiers, et la production le sixième environ.

Bien que n'ayant pas bénéficié de l'implantation de gros complexe industriel, comme cela a été le cas pour Agboville et Dimbokro, Divo ne se différencie absolument pas de ces deux villes sur le plan de la structure des emplois du secteur privé destiné à la clientèle citadine et régionale : la seule particularité de Divo réside dans un morcellement plus prononcé du secteur productif.

La similitude entre Divo d'une part, et Agboville et Dimbokro d'autre part met en évidence un phénomène majeur : la croissance "spontanée" (1) d'un centre urbain peut conduire au même développement économique du secteur privé non industriel qu'une croissance volontaire, dirigée par l'implantation d'industries employant environ 1 500 personnes. Ce résultat tend à montrer les limites des effets induits par la "greffe" d'une industrie non intégrée dans les circuits économiques locaux, totalement extravertie par rapport à la région. Comme le souligne la croissance divolaïse, le dynamisme de l'agriculture régionale peut être la base du développement des mêmes activités urbaines privées : les effets indirects locaux d'un grand complexe industriel (distribution de revenus salariaux... etc) ne sont pas supérieurs ou dissemblables des effets d'un substrat agricole dynamique. Cette conclusion, issue d'une approche certes superficielle, mérite qu'on

(1) C'est-à-dire sans intervention spécifique de l'Etat pour développer le centre urbain.

Tableau 4.11 - Répartition des établissements par secteur d'activité (*)

		Production %	Services %	Commerce %	TOTAL %
AGBOVILLE (1984)	Hors Marché	12	39	49	100 (1 522)
	Marché	8	5	87	100 (813)
	TOTAL	11	27	62	100 (2 335)
DIMBOKRO (1984)	Hors Marché	11	46	43	100 (1 524)
	Marché	3	6	91	100 (1 083)
	TOTAL	8	30	62	100 (2 607)
DIVO (1984)	Hors Marché	19	32	49	100 (1 607)
	Marché	6	12	82	100 (1 511)
	TOTAL	13	22	65	100 (3 118)

(*) Non compris transports et tâcherons du bâtiment.
Y compris établissements non sédentaires hors-marché.

Sources : .Enquêtes ORSTOM, Agboville et Dimbokro,
.Enquête activité-migration Divo.

Tableau 4.12 - Répartition des emplois par secteur d'activité (*)

		Production %	Services %	Commerce %	TOTAL %
AGBOVILLE (1984)		42	23	35	100 (5 545)
	Non compris COTIVO	19	32	49	100 (3 958)
DIMBOKRO (1984)		37	23	40	100 (5 316)
	Non compris UTEXI	16	30	54	100 (3 964)
DIVO (1984)		23	28	49	100 (4 638)
	Non compris SPADI	19	30	51	100 (4 388)

(*) Non compris transports et tâcherons du bâtiment
Y compris établissements non sédentaires hors-marché.

Sources : .Enquêtes ORSTOM - Agboville et Dimbokro,
.Enquête activité-migration Divo.

tente de cerner plus précisément les mécanismes responsables de cet état de fait : c'est ce que nous tenterons de faire dans les chapitres 4.2 et suivants.

Enfin, insistons sur le poids du secteur privé non industriel à Divo, qui procure 3,5 fois plus d'emplois que le secteur public, et 10 fois plus que le secteur industriel : avec l'agriculture urbaine et péri-urbaine (que nous avons dû malheureusement exclure de notre champ d'enquête), les activités privées non modernes représentent donc la composante essentielle de l'économie urbaine divolaise.

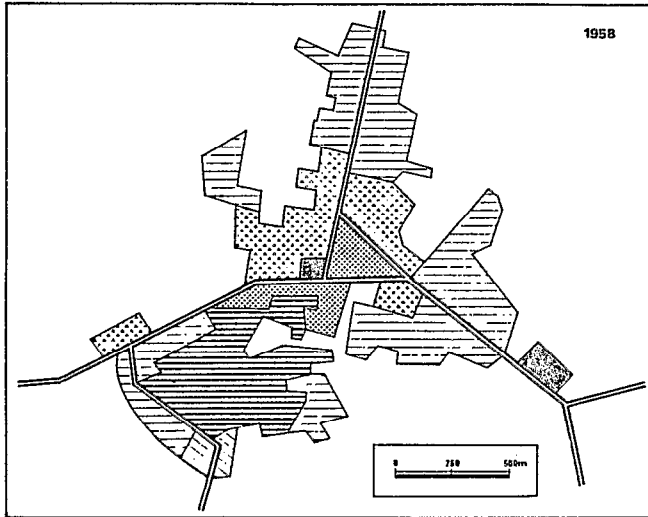
4.1.3. LA STRUCTURATION DE L'ESPACE URBAIN

Les deux chapitres qui précèdent ont mis en évidence la croissance quantitative de la population et des activités de la ville de Divo. Mais l'urbanisation ne saurait être réduite à un phénomène de concentration démographique et économique : les formes d'occupation et de structuration de l'espace intra-urbain sont une composante essentielle de l'urbanisation. C'est donc à une lecture spatialisée de l'émergence de l'agglomération divolaise que nous consacrerons ce chapitre, à travers l'évolution des paysages urbains depuis la création du poste administratif.

Le développement spatial de la ville de Divo s'est accompagné d'une structuration bien marquée de l'espace intra-urbain, née des contraintes du site et des pratiques des sous-populations résidant dans l'agglomération : en l'absence de toute mesure autoritaire issue d'un quelconque schéma d'aménagement urbain, l'organisation spatiale de l'habitat et des activités est la traduction immédiate des pouvoirs en matière foncière, des particularismes ethniques, et des spécialisations économiques des groupes humains composant la "population divolaise".

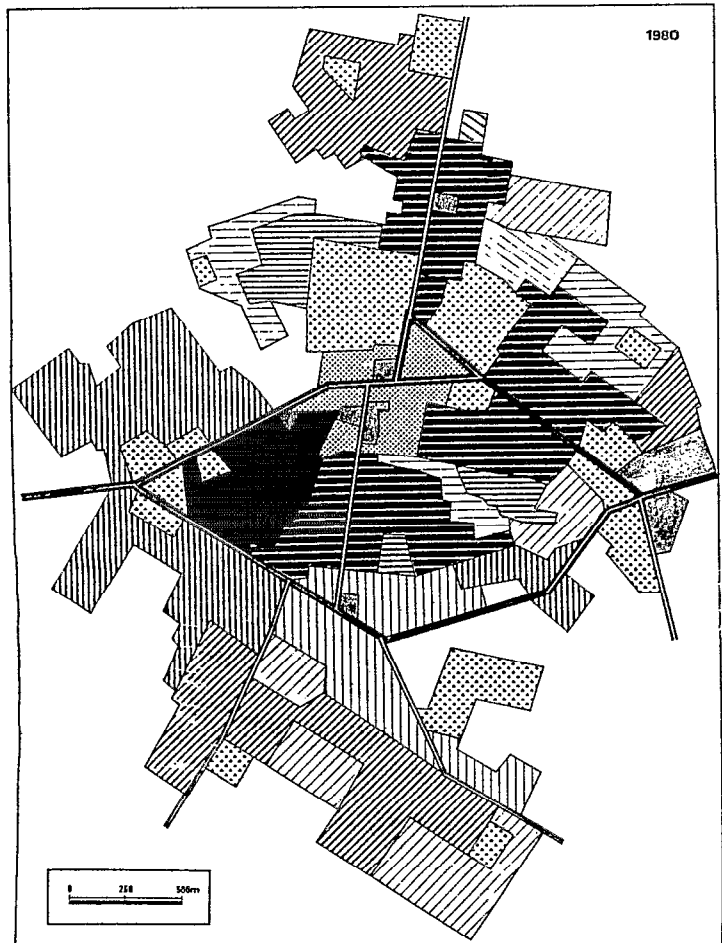
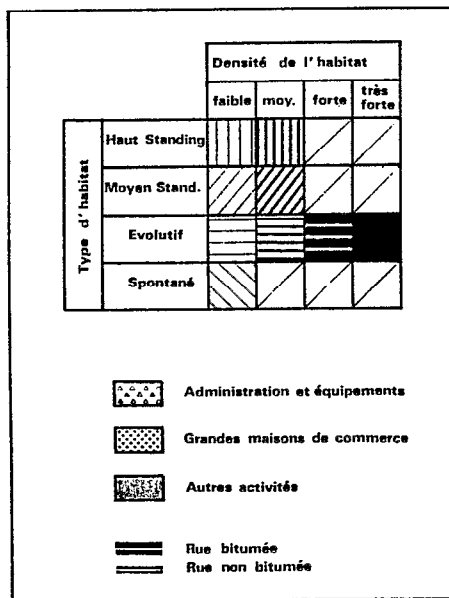
Lorsque les colonisateurs arrivèrent sur le site qui allait donner naissance à la ville de Divo, ils trouvèrent deux villages, Gbada et Boudougou. Selon la légende, Gbada aurait été créé par des Djiboua originaires de Sassandra ayant fui leur territoire traditionnel suite à une dispute avec le clan Gnahoré, avec lequel ils partageaient cette région :

Carte 4.2 - La ville de Divo en 1958 - Les grands types d'occupation du sol



Source : Photo-interprétation de la mission AOF 105/100 - Divo, 1985, 1/10.000.

Carte 4.3 - La ville de Divo en 1980 - Les grands types d'occupation du sol



Source : Photo interprétation de la mission IGCI, 1980, 1/15.000.

après un conflit entre deux chasseurs du village de Gbada, qui avait suscité une scission dans la population villageoise entre les supporters des deux parties, une fraction de population choisit de fonder un nouveau campement au Nord du village initial : c'est ainsi que serait né le campement de Boudougou, c'est-à-dire "le village des invincibles".

C'est à proximité immédiate de Boudougou que les colons décidèrent d'implanter, en 1909, un poste administratif destiné à contrôler l'hinterland de Grand Lahou. Le site primitif de la ville de Divo, création coloniale typique, correspond donc au point culminant (128 m) de la langue de plateau située entre les deux villages originels : aucun obstacle physique ne s'oppose à l'extension de la ville dans toutes les directions, sur ce site de "plateau granitique ondulé et disséqué par un réseau de vallons secs ou drainés par de petites rivières" (DOBE, 1979). Mais la présence de bas-fonds inondables détermine un développement spatial en étoile, les constructions se concentrant sur les parties hautes du plateau.

Jusqu'en 1955 où la région reste sous la suprématie politique et économique de Grand Lahou, la ville ne se développe que lentement. La carte 4.2 fait état de la situation en 1958 :

* le "commerce" (1) : au centre de la ville, c'est dans ce quartier qu'ont été implantés les services administratifs lors de la création du poste. De part et d'autre de la route jouxtant le quartier administratif, se sont installées les succursales des grandes maisons de commerce, autour du marché.

* les quartiers Gbada et Boudougou encadrent, respectivement à l'Est et à l'Ouest, le centre administratif et commercial : depuis la création du poste, c'est Gbada qui a connu l'extension la plus marquée. Dans ces deux quartiers, la densité du bâti reste peu élevée. Déjà en 1955, les éléments qui composent traditionnellement l'implantation spatiale villageoise chez les Djiboua sont très altérés : la disposition traditionnelle des cases à impluvium a cédé la place à des alignements de cases rectangulaires le long des voies, suivant une trame orthogonale.

* à Konankro, au Nord, le tissu urbain présente un aspect tout à fait similaire à celui des deux quartiers ci-dessus : c'est là que se sont implantés les Baoulé venus s'installer à Divo.

(1) Désignation commune de ce quartier par les Divolais, qui parfois le qualifient de "plateau".

* tandis que les trois quartiers d'habitat qui viennent d'être cités sont encore peu densément bâtis, Dioulabougou, au Sud-Ouest, se distingue par une densité plus élevée, et un tissu urbain relativement inorganisé : de façon très classique dans toutes les villes coloniales de forêt, les commerçants et transporteurs soudanais sont venus s'installer dans le poste de Divo, groupés dans un quartier à proximité immédiate du quartier administratif et commercial. Les nouveaux immigrants convergent vers ce noyau initial, qui se densifie très rapidement.

A la fin de la colonisation, la structuration spatiale de la ville de Divo demeure très simple : un quartier commercial et administratif entre les deux quartiers d'autochtones, et deux noyaux d'habitat d'immigrés Baoulé et Dioula, auxquels les Djiboua ont attribué des terres sans difficultés, étant bien conscients du rôle que jouent les commerces dans le développement de leur localité.

Comment la croissance démographique qu'a connue la ville durant les vingt-cinq années suivantes s'est traduite spatialement, à partir de ce schéma simple d'implantation sectorialisée des premiers groupes d'immigrants, c'est ce que permet d'appréhender la carte 4.3, issue de l'interprétation des photographies aériennes de 1980.

Deux décennies après l'Indépendance, le paysage urbain de Divo, bien que marqué par les conditions initiales de sa création, est largement modifié : le poste administratif de 5 000 habitants a cédé la place à une agglomération s'étendant sur plus de 600 hectares autour du centre initial. Quelques faits majeurs marquent cette transformation :

* au niveau de l'habitat : outre l'expansion des zones d'habitat vers le Sud, puis en direction de l'Est sur la route d'Abidjan, et une densification remarquable des quartiers les plus anciens, on note une stratification des types d'habitat, tandis qu'en 1958 aucune différenciation nette n'apparaissait au sein du domaine bâti à usage d'habitation. En 1980, quatre types d'habitat se distinguent aisément :

- l'habitat spontané, précaire tant par les matériaux utilisés (planches, tôles ...etc) que par le statut d'occupation des terrains
- l'habitat évolutif, construit en "dur", avec la particularité de rassembler les bâtiments autour de cours

- l'habitat de moyen standing : l'organisation autours des cours est remplacée par un bâtiment d'habitation en dur, disposé au centre de la parcelle (1)
- l'habitat de haut standing, qui présente la même organisation spatiale que le type précédent, avec un bâtiment en dur de grande taille entouré d'un jardin : ce type d'habitat peut être observé au Quartier Résidentiel, surnommé "quartier des noirs blancs" par les habitants de Divo.

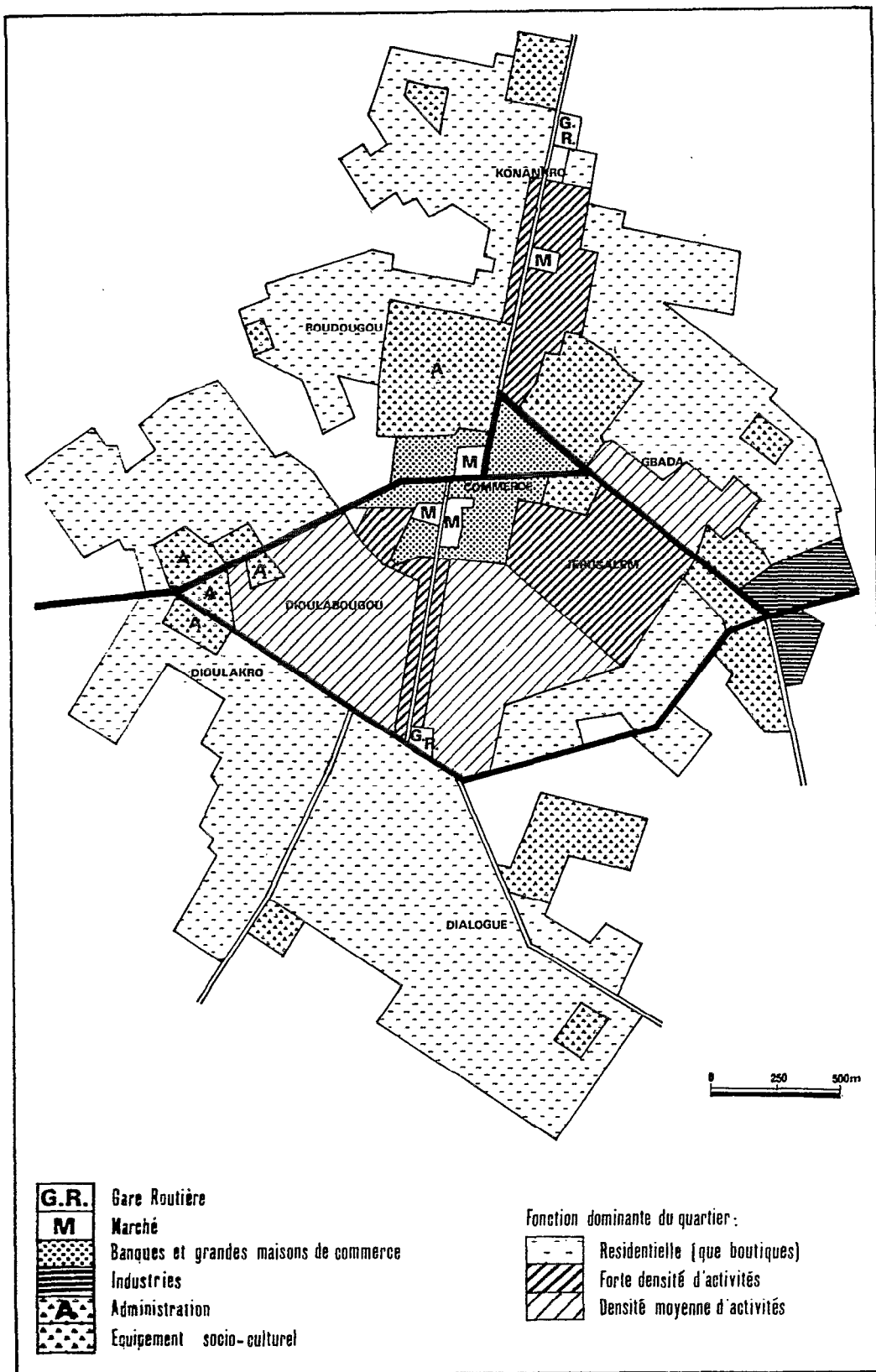
Ces types d'habitat, aisément discernables sur photographies aériennes, constituent la véritable innovation des dernières décennies : le passage du petit centre à la grande agglomération ne correspond pas simplement à une modification quantitative de l'espace urbain en densité et en superficie, mais se traduit également par une stratification des qualités de l'habitat, beaucoup plus lourde de significations que la simple dichotomisation habitat européen-habitat africain visible à l'époque de la colonisation.

* au niveau des activités, on observe une relocalisation assez nette dans l'espace intra-urbain, marquée par trois mouvements :

- transfert des principaux services administratifs dans l'Ouest de Divo, qui regroupe d'ores et déjà tous les services de l'administration territoriale : préfecture, sous-préfecture, mairie.
- éclatement spatial des fonctions banales : écoles, marchés, gares routières
- spécialisation fonctionnelle des quartiers (carte 4.4), en ce qui concerne les différentes branches d'activité productives, de services ou commerciales apparues au cours des vingt dernières années à Divo . Si les grands établissements bancaires et commerciaux restent concentrés de part et d'autre de l'artère bitumée centrale, nombre de petites entreprises ont vu le jour dans le reste de la ville, tout particulièrement à Jérusalem et Dioulabougou, dans l'espace circonscrit par les deux routes bitumées : il apparaît clairement que dans cette zone centrale sont rassemblées toutes les activités destinées à une clientèle régionale qui

(1) En Côte d'Ivoire, ce type de maison est souvent désigné par le terme "villa".

Carte 4.4 - La spécialisation fonctionnelle des quartiers - Divo 1984



Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

déborde les limites de l'agglomération, tandis que dans les zones périphériques il s'agit plus de satisfaire à la demande des populations résidant dans le quartier.

Le développement de Divo, qui atteint maintenant le stade de l'annexion de villages pré-urbains (Gremia à l'ouest, et Dougakro au sud), s'est donc traduit sur le terrain par une organisation très nette des espaces : une hiérarchisation des types d'habitat et une spécialisation fonctionnelle des quartiers se conjuguent pour faire de cette agglomération de population un véritable organisme urbain structuré à vocation régionale.

4.1.4. LA POLARISATION DE L'ESPACE REGIONAL

Ce rappel des conditions du développement de la ville de Divo ne pourrait être clos sans aborder un élément essentiel de l'urbanisation : les relations de la ville avec l'espace environnant. Sans entrer dans le débat relatif à la pertinence des concepts de pôle de croissance et pôle de développement, utilisés par F. FERROUX dans le cadre de sa théorie de l'espace économique, nous chercherons uniquement à évoquer la place occupée par Divo dans la vie économique et sociale de la région, en mettant l'accent sur l'organisation et la structuration des relations.

Depuis 1890, date de l'occupation permanente du poste, jusqu'à la veille de l'Indépendance, "Grand Lahou est une véritable plaque tournante, un centre commercial florissant" (DOBE, 1979). Mais la perte d'intérêt de sa situation en tant que port lors de la construction du wharf de Port Bouët à Abidjan (1931), et en tant que site fluvial quand les routes ont supplanté les voies d'eau, remet en cause la suprématie économique de Grand Lahou sur la région de Divo. L'ouverture de la route Divo-Tiassalé (en 1924), puis Divo-Lakota-Gagnoa, et, enfin, de l'axe bitumé Divo-Abidjan (1970) précipite le déclin de Grand Lahou : l'hinterland de la ville se tourne vers Abidjan au fur et à mesure que les voies de communication facilitent ce rapprochement.

De même que les commerçants européens et libano-syriens quittent Grand Lahou pour s'installer à Divo, les services administratifs sont progressivement transférés à Divo, qui devient en 1961 un centre administratif

tout à fait autonome par rapport à Grand Lahou, concentrant tous les services publics représentés dans la zone. Ce "basculement" constitue le fait majeur de l'organisation de la région Dida jusqu'à l'Indépendance.

Mais Divo a fait plus que supplanter Grand Lahou : s'il s'agit au départ d'un phénomène de substitution en termes de fonctions administratives, le rôle économique de Divo est sans comparaison avec celui de Grand Lahou, qui, au plan régional, n'a jamais eu qu'une très faible fonction redistributrice.

Dans deux domaines des services publics, Divo remplit des fonctions très importantes : direction régionale des travaux publics rayonnant sur une circonscription très vaste (jusqu'à 40 km d'Abidjan), et services régionaux d'encadrement agricole (SATMACI, SODEPALM notamment). La présence des services publics, et des multiples établissements de production de commerces et de services (décrits en 4.1.3.) font de Divo une concentration unique de fonctions diversifiées dans une région restée jusque-là sans pôle urbain important : en direction de l'est vers Abidjan, le seul centre urbain ayant un rôle économique notable est N'Douci, qui voit son activité chuter brutalement depuis le détournement du trafic automobile par l'autoroute Abidjan-Yamoussoukro. Le niveau de développement des activités à Divo crée nécessairement une nouvelle structuration de l'espace environnant, que nous allons découvrir à travers trois types de relations : les transports de voyageurs, la commercialisation des produits vivriers, et la clientèle de quelques types d'établissements.

4.1.4.1. Les transports de voyageurs

Les transports constituent un indicateur précieux de l'intensité des relations entre les différents points de l'espace ; nous utiliserons donc à cet effet les statistiques du Syndicat National des Transporteurs concernant :

- le nombre des véhicules affectés à chaque ligne de transport : connaissant les types de véhicules, nous avons pu estimer le nombre de places mis à disposition par les transporteurs sur chaque destination.
- les nombres maximum et minimum (par jour) de véhicules effectuant réellement chaque trajet, qui renseignent sur l'intensité effective des liaisons et leurs variations dans le temps.

De ces informations sont issus le tableau 4.13 et la carte 4.5. Une précision importante est nécessaire pour analyser ces résultats : le Syndicat définit quelles sont les liaisons qui sont du ressort de chaque gare routière du pays, ce qui signifie que l'absence d'une destination dans une gare (exemple : Daloa à la gare de Divo) n'implique pas nécessairement absence de transport entre les deux villes. Les résultats recueillis à Divo doivent donc être interprétés de façon relative, entre eux, sans oublier que d'autres liaisons peuvent exister sous la responsabilité d'autres gares routières.

Tableau 4.13 - Transport de voyageurs : nombre de places par destination - 1979 et 1983 (1).

Destination		Abidjan	Tiassalé	Bouaké	Lakota Gagnoa San Pédro	Grand Lahou	Principales liaisons internes au départ. de Divo	TOTAL
1979	Ef. %	800 48,3	112 6,8	240 14,5	240 14,5	48 2,9	216 13,0	1 656 100,0
1984	Ef. %	1 270 41,0	104 3,4	419 13,5	400 12,9	154 5,0	748(*) 24,2	3 095 100,00
Variation relative 1979-1983 (%)		+58,8	-0,07	+74,6	+66,7	+220,8	+246,3	+86,9

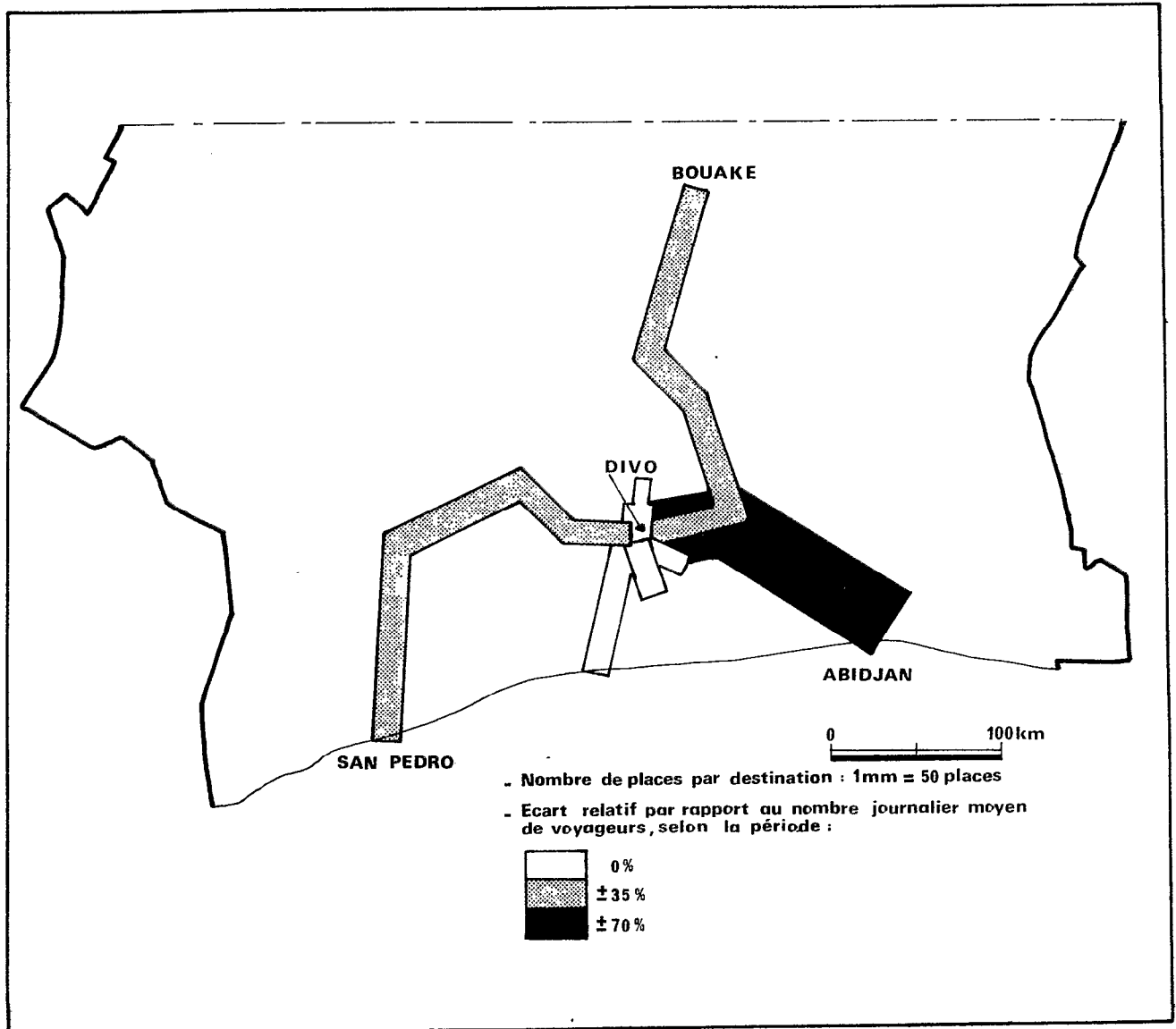
Sources : Syndicat des transporteurs

(*) : 2 979 en tenant compte de toutes les liaisons internes au département de Divo.

En cinq ans, de 1979 à 1983, le nombre de places mis à la disposition des voyageurs a doublé (1 656 à 3 095), s'accroissant donc plus rapidement que la population de Divo : il paraît clair que la fréquentation de la ville connaît une progression spectaculaire. Cet accroissement s'est accompagné d'un changement certain dans la répartition des places selon les destinations desservies par les gares routières de Divo : ce sont les

(1) Les statistiques du tableau 4.13 renseignent sur le nombre de places mis à disposition des voyageurs sur les différentes destinations : il s'agit donc de la limite supérieure du trafic journalier de passagers à partir de Divo, selon la destination. Ces chiffres seraient atteints si chaque véhicule faisait un aller-retour chaque jour sur la destination de son ressort.

Carte 4.5 - Le transport des voyageurs à partir de la gare routière de Divo - 1985



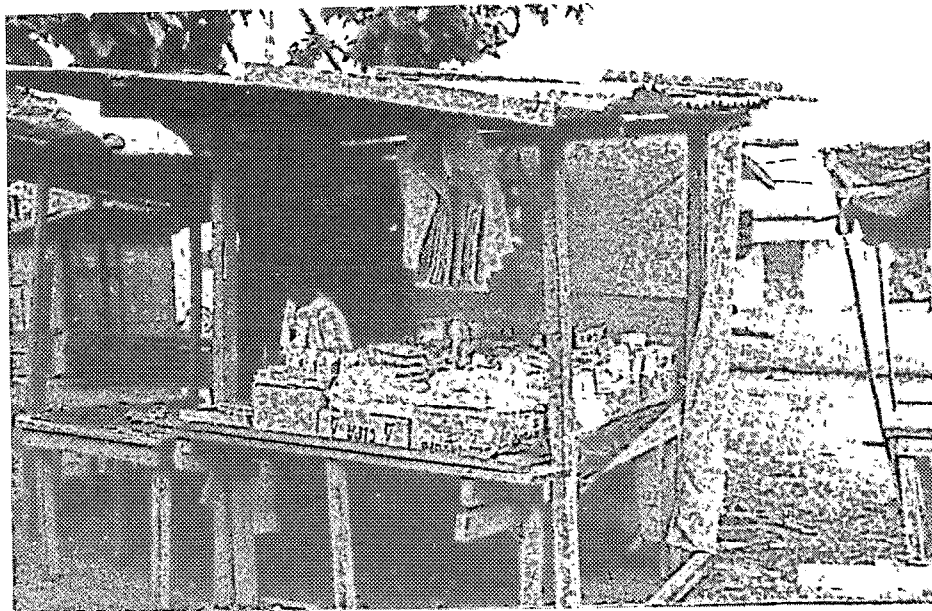
Source : Syndicat des transporteurs de Divo.

liaisons internes au département et avec Grand Lahou qui ont connu un bond remarquable (plus de +220 %), tandis que les autres liaisons ont connu une augmentation quatre fois moins importante. Parmi les transports de voyageurs à longue distance, c'est la destination d'Abidjan qui a l'augmentation relative la moins élevée (+ 58,8 %) : au vu des statistiques de transport de voyageurs, Divo voit ses fonctions régionales s'affirmer, tandis que s'opère un rééquilibrage dans ses relations à longue distance, la prépondérance d'Abidjan s'affaiblissant, et Bouaké et Sud Ouest gardant une place équivalente (carte 4.5).

Les statistiques relatives aux nombres de personnes réellement transportées confirment ce constat : c'est sur les longues destinations que l'écart entre places disponibles et personnes transportées est le plus important, et plus particulièrement sur la liaison Divo-Abidjan. Comme le notent le responsable du Syndicat et tous les chauffeurs interrogés, c'est le transport avec la capitale qui pose le plus de problèmes depuis quelques temps : les chauffeurs sont obligés souvent de "poser pendant cinq jours" avant de pouvoir faire un voyage (1). Ce qui a amené le Syndicat à baisser de 20 % le prix du trajet Divo-Abidjan pour "l'adapter aux moyens des passagers" : mesure d'exception vu le rythme d'augmentation du prix du carburant et des assurances automobiles en Côte d'Ivoire.

L'amplitude et le rythme des variations du nombre de personnes transportées montrent bien la spécificité des différents trajets (carte 4.5) : aux liaisons à faibles amplitudes dirigées par les dates de marché, la période de la traite, et les dates de vacances scolaires, s'oppose la liaison avec la capitale où l'intensité des transports de voyageurs subit l'influence de la date de versement des salaires (20 à 25 véhicules par jour juste après la fin du mois, 10 à 15 en milieu de mois, et 5 avant la fin du mois).

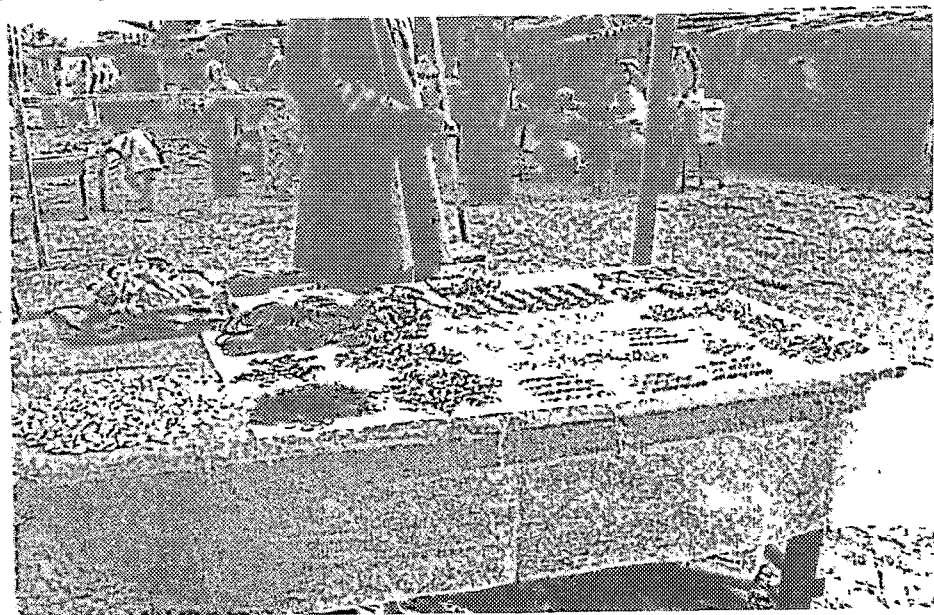
(1) Arrivant dans une gare routière avec leur contingent de voyageurs, les chauffeurs doivent attendre pour repartir que les chauffeurs des véhicules arrivés avant eux soient repartis avec de nouveaux clients : ce n'est qu'une fois ces véhicules remplis et partis, que leur propre véhicule sera chargé et pourra repartir. Le respect de cette règle est assuré dans chaque gare routière par un représentant du Syndicat des Transporteurs. Durant ces "arrêts forcés", les chauffeurs de taxi inter-urbains essaient de trouver des clients pour des trajets internes à la ville : ainsi, la compétition est très forte à Abidjan pour desservir Abodo-gare, banlieue très peuplée au nord de la capitale, et les taxis urbains luttent durement contre cette concurrence déloyale.



Boutique: le commerce général



Boucher mossi



Vente de bijoux
porte-bonheur

La moindre augmentation des liaisons avec Abidjan (relativement à d'autres destinations) renvoie à deux types d'explications, sans qu'il soit réellement possible d'estimer l'importance de chacune d'elles :

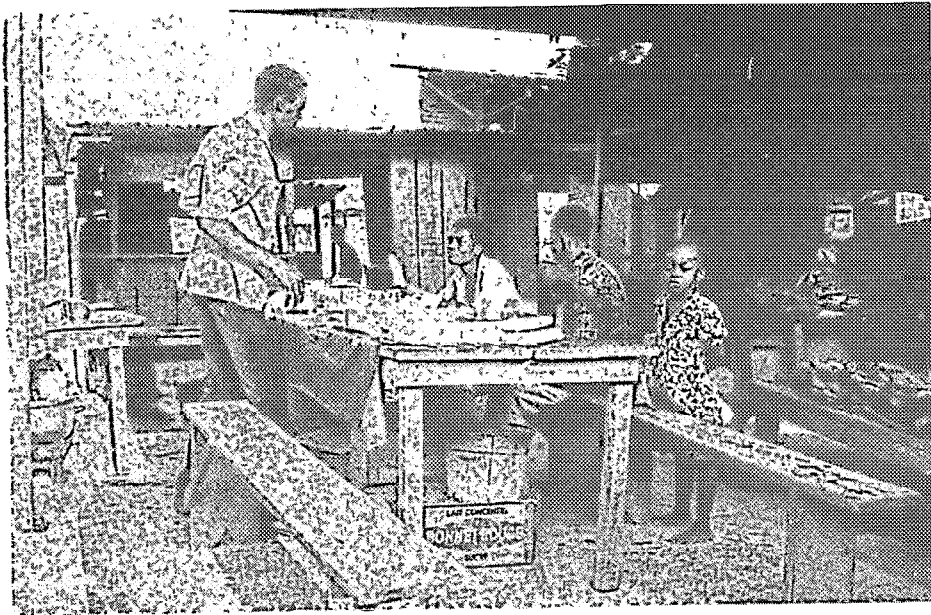
* la baisse du pouvoir d'achat des salariés originaires de Divo en poste à Abidjan les contraint à diminuer la fréquence de leurs voyages dans leur région d'origine

* la multiplication des services, productions et commerces à Divo et dans d'autres villes de l'intérieur contribue à limiter les déplacements vers Abidjan ; la baisse générale des revenus dans le secteur privé joue dans le même sens, les voyageurs "potentiels" annulant de plus en plus les voyages vers la capitale devenus non "rentables".

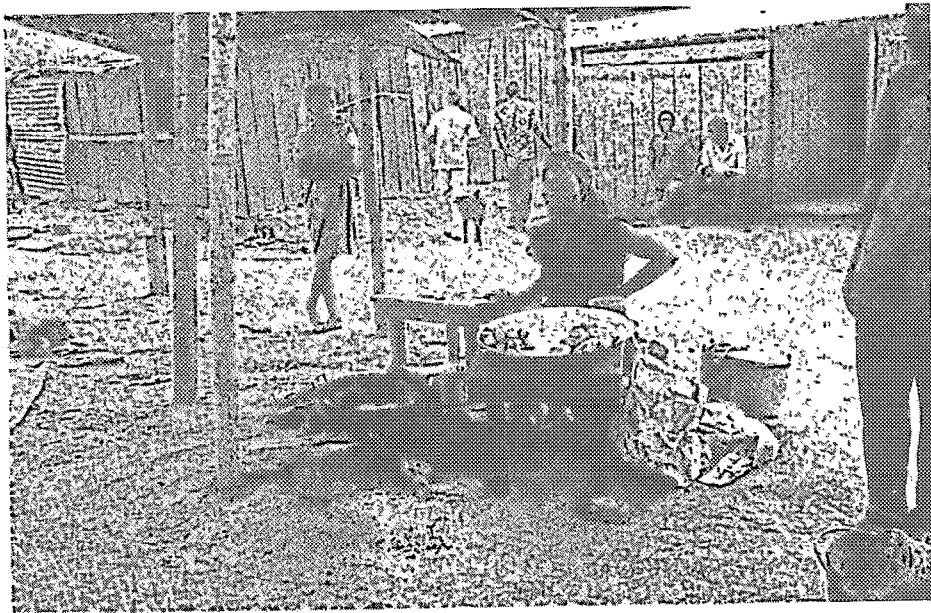
4.1.4.2. La commercialisation des produits vivriers

Si les "taxis-brousse" assurent le transport des voyageurs, ils jouent également un rôle de premier plan dans le transport des produits vivriers : il y a souvent plus de poids sur le toit du véhicule, surnommé à juste raison "1000 kilos", qu'à l'intérieur ! En effet, une partie de la commercialisation des produits vivriers se fait par vente directe au détail par les paysans : ces derniers ont systématiquement recours aux taxis-brousse pour transporter leur marchandise, tandis que les revendeurs qui s'approvisionnent sur les lieux de production pour revendre en ville louent parfois des camions, et que les grossistes sont souvent propriétaires de leur propre véhicule.

Il est possible de schématiser grossièrement la commercialisation des produits vivriers en vente sur les marchés de Divo :



Petit-Déjeuner



Beignets

Bar-Restaurant
préparant de la
viande de brousse

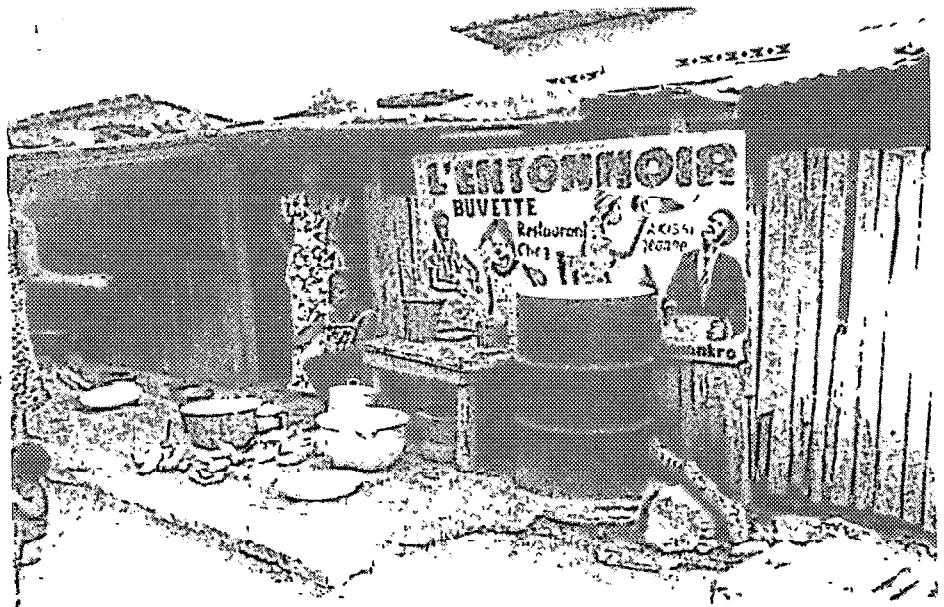
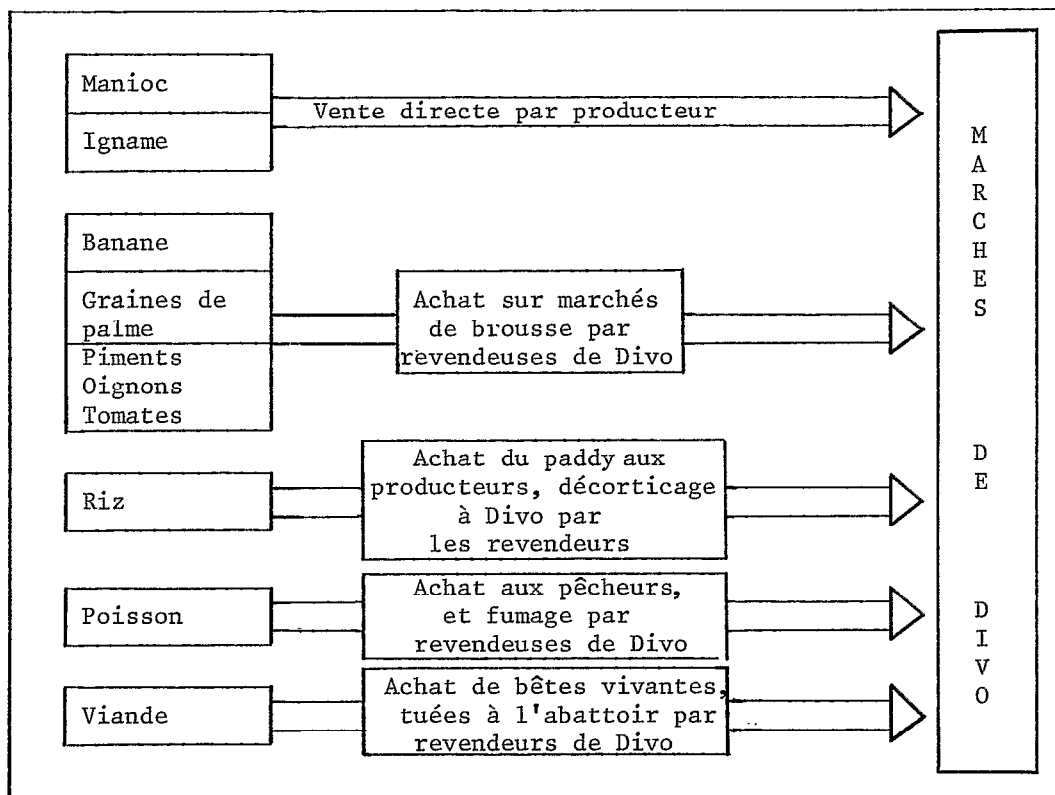
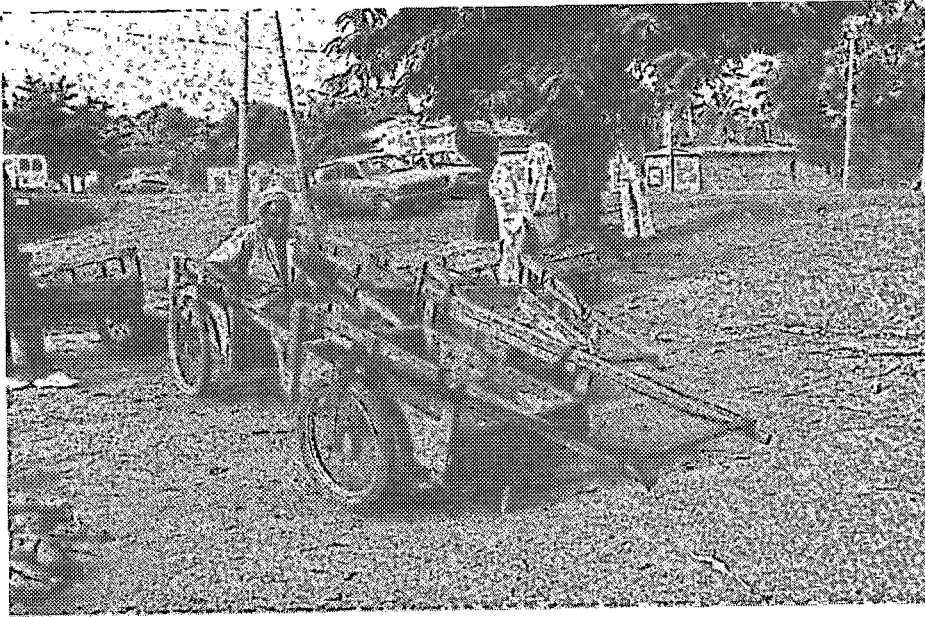


Fig. 4.1 - La commercialisation des produits vivriers

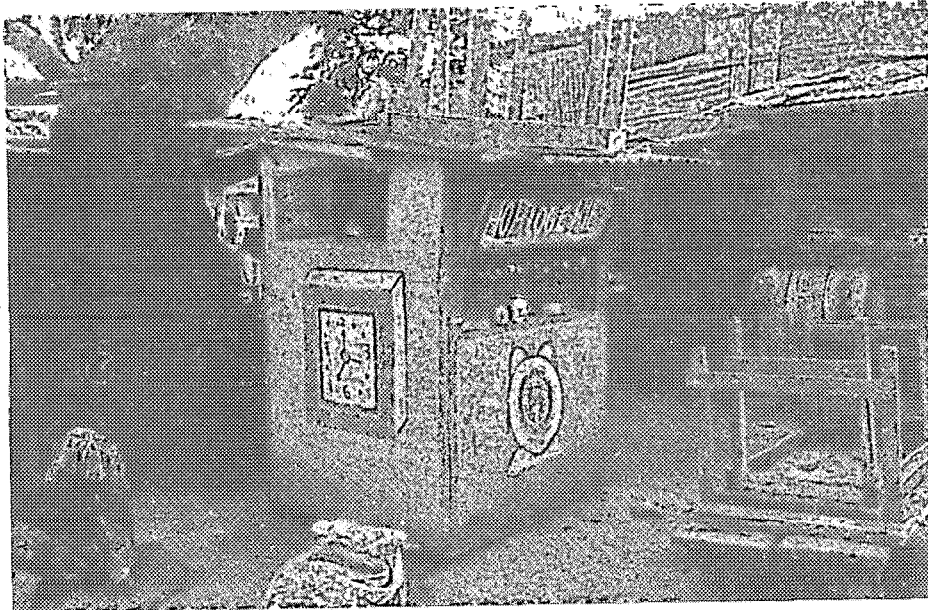


Trois types de circuits se partagent donc la masse des produits vivriers commercialisés à Divo : vente directe, revente sans transformation, revente avec transformation du produit brut acheté en brousse. Femmes baoulés, didas et dioulas participent activement au ravitaillement de la ville en s'approvisionnant auprès des producteurs de la zone rurale environnante ; leur intervention peut être tout à fait limitée, comme c'est le cas pour les vendeuses de légumes qui dès six heures du matin s'embarquent dans les taxis-brousse de Divo pour aller chercher leur marchandise en brousse et être de retour assez tôt pour prendre place sur les marchés de Divo. A côté de ce "micro-commerce", signalons l'envergure plus grande des intermédiaires dioulas, qui à chaque voyage en brousse ramènent quatre à cinq sacs de paddy, le font décortiquer à Divo, et vende au détail le riz sur les marchés de la ville. Quant au commerce de la viande, c'est le domaine exclusif des hommes, généralement originaires des pays sahéliens.

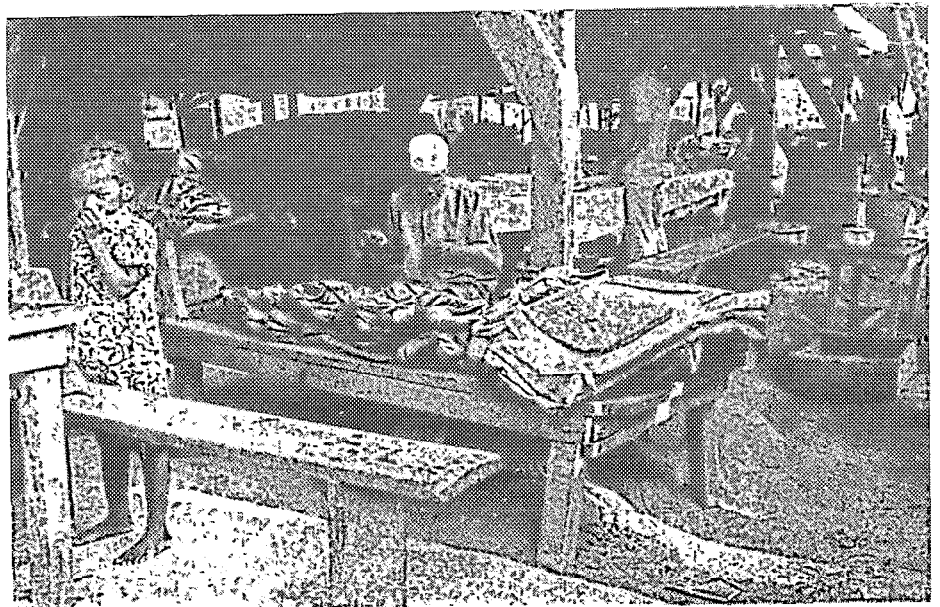


La charrette, mode de transport quotidien des marchandises vendues du marché.

un horloger à l'entrée du marché



le secteur des cordonniers



L'ensemble du département participe au ravitaillement de la ville de Divo : la présence du marché de consommation que représente l'agglomération de plusieurs dizaines de milliers de citadins a contribué à l'augmentation des superficies occupées par les cultures vivrières dans le département de Divo. Entre 1969 et 1978, les superficies cultivées en maïs et en riz ont augmenté de 70 %, tandis que celles occupées par l'igname et le taro ont été multipliées par 3, et par 6 pour la banane plantain (1). Certains villages très bien reliés à Divo ont fait de la production vivrière une véritable spécialisation. En dehors de l'approvisionnement en viande bovine, l'agglomération divolaise est nourrie par son département : le développement de la production vivrière rurale et péri-urbaine de Divo répond à l'accroissement de la demande urbaine locale, et contribue également au ravitaillement des Abidjanais, principalement en banane plantain.

L'agglomération divolaise, qui rassemble un énorme potentiel de consommateurs et la quasi-totalité des revendeurs de produits vivriers, suscite et organise la production vivrière sur un rayon de plus de 50 km au Nord, et 100 au Sud (jusqu'à la côte entre Grand Lahou et Fresco) ; ce drainage des produits agricoles pour la consommation divolaise ou extra départementale, assis sur un réseau de petites villes-marchés, n'est qu'un des aspects d'intenses relations entre Divo et le milieu rural environnant, également faites de services et distribution commerciale à partir de la ville, comme nous allons le voir maintenant.

4.1.4.3. La clientèle des établissements divolais

Nous avons signalé au chapitre 4.1.2.1. que les planteurs constituent une clientèle très importante pour les établissements des secteurs menuiserie-ébénisterie et bâtiment de Divo : non seulement ce sont des clients nombreux, mais également des clients très appréciés en raison de la bonne rétribution des travaux qu'ils commandent. La plupart des patrons et entrepreneurs interrogés ont une bonne partie de leur clientèle qui appar-

(1) Source : Situation économique, sociale et culture du département. Préfecture de Divo - Février 1980.

tient au milieu des planteurs ; les entrepreneurs et tâcherons du bâtiment font nombre de leurs interventions dans un rayon de cent kilomètres autour de Divo.

Le champ d'intervention des entrepreneurs et tâcherons du bâtiment établis à Divo s'étend d'ailleurs bien au delà de ce rayon d'une centaine de kilomètres autour de Divo. Deux facteurs contribuent à diversifier les lieux d'intervention des patrons divolais du secteur de la construction :

- souvent non originaires de Divo, ils ont parfois des propositions de travaux dans leur région d'origine qui peut être très éloignée de la ville.

- la mobilité des travailleurs fait qu'ils ont une clientèle propre dans tous les lieux où ils ont exercé, qui fait appel à eux même après leur départ. Si la qualité du travail est appréciée comme c'est le cas pour le menuisier Jacques A., les offres de ce type se multiplient et l'entrepreneur fonctionne sur la base d'un réseau de clientèle solide, localisée dans différentes parties du territoire :

"Pour un bon travailleur, son nom est déjà parti, ou vient. On dit "c'est lui qui a fait ça, allons y le chercher" ; et ils viennent me chercher pour faire un mois, deux mois là-bas. Quelqu'un peut même quitter Abidjan et venir me prendre" (Jacques A., patron menuisier).

Outre cette diversification des lieux d'implantation de la clientèle directement liée à la mobilité résidentielle des travailleurs, il faut noter un élargissement de la zone d'influence de Divo, due à l'amélioration qualitative des commerces et services proposés dans la ville. Ainsi, la possibilité récente de trouver à Divo tous les matériaux nécessaires à la construction d'un bâtiment a fait diminuer la fréquentation d'Abidjan, et surtout de Gagnoa par les clients de ce type de produits. Les exemples similaires sont légion, tant au niveau des commerces que des services proposés à Divo, de plus en plus attractifs.

Pour mettre en évidence ce mécanisme de "conquête" d'un nouveau marché par amélioration des prestations de services à Divo, écoutons Yaya A., jeune électricien de Divo, béninois né à Divo, ayant monté un atelier d'électricité dans la ville après s'être absenté trois ans pour se former à Abidjan :

"Je ne fais pas seulement l'électricité de bâtiment ; je fais aussi les chargeurs de batterie. (...) Je vais à Abidjan ramasser les diodes, les transformateurs.. etc. et je monte les chargeurs : je les vends à Daloa, Lakota, Gagnoa, Issia, des fois à Yamoussoukro, N'Douci (...). Tous ceux qui sont derrière Divo, ou tous ceux qui sont derrière Daloa, pour ne pas s'embêter à aller à Abidjan, ils m'expédient les chargeurs à Divo et je les répare ; des fois, ils m'appellent et je vais réparer."

Simple exemple d'un jeune ayant participé à l'élévation du niveau des services divolais, en exploitant un savoir-faire relativement rare acquis dans une entreprise spécialisée du secteur moderne à Abidjan : il faut d'ailleurs noter qu'il s'agit là d'une création d'un service destiné aux nombreux établissements de "vulcanisation-charge de batteries", jusque là sous la dépendance d'Abidjan pour la réparation de leur outil de travail.

* * *

De sa situation de petit poste aux fonctions strictement administratives, Divo est passé au stade d'une ville moyenne dynamique, spatialement structurée au niveau des fonctions et des quartiers d'habitat reflétant la stratification sociale des citadins ; l'évocation rapide de la structure des flux autour du centre urbain a montré que la ville, produit de l'économie de plantation dans la région Dida, affermit et élargit ses relations économiques avec l'espace rural environnant.

Cerner les relations économiques de Divo dans l'espace avoisinant pour mettre en valeur son rôle de pôle régional et l'étendue de sa zone d'influence ne doit pas faire oublier une dimension majeure de la structure des échanges économiques et sociaux d'une ville africaine telle que Divo : l'espace des relations, établi par les migrations des personnes composant "la population divolaise". Déjà entrevu plus haut, cet espace, éclaté et souvent non limitrophe de la ville, joue un rôle fondamental dans la vie économique du centre urbain : le point 4.4.1., qui suivra l'analyse des migrations et créations d'activité à Divo, sera l'occasion de revenir plus en détail sur cette question. Retenons simplement ici que la croissance économique de Divo ne s'inscrit pas uniquement dans l'espace jouxtant la ville, mais aussi dans un espace discontinu correspondant au réseau de relations bâti, entretenu par les migrants qui sont les principaux artisans du développement économique de la ville.

Tableau 4.14 - Population résidant en 1975 dans le département de Divo, selon le lieu de naissance et le milieu d'habitat (1) -

Lieu de naissance \ Lieu de résidence	Rural		Urbain (Divo + Hire Watta) + Lakota		TOTAL	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Même localité	91 737	41,7	21 321	36,2	113 058	40,5
Autre localité du département	36 398	16,5	4 676	7,9	41 074	14,7
Reste Côte d'Ivoire	53 634	24,4	19 523	33,2	73 157	26,2
Etranger	37 480	17,0	13 116	22,3	50 596	18,2
N.D.	683	0,4	185	0,4	868	0,4
TOTAL	219 932	100,0	58 821	100,0	278 753	100,0

(1) Le milieu urbain comprend les localités de Divo, Lakota et Hire Watta, conformément à la définition utilisée lors du RGP de 1975.

Sources : RGP 1975 - Tableaux V.

Tableau 4.15 - Immigrants internationaux résidant dans le département de Divo en 1975, selon le pays de naissance et le milieu d'habitat.

Pays de naissance \ Lieu de résidence 75	Rural			Urbain (Divo + Lakota Hire Watta)			TOTAL Département de Divo		Ensemble Côte d'Ivoire (Rural + Urbain)	
	Effectifs	%	Im.vers le dépt/ Im.CI rural (2)	Effectifs	%	Im.vers le dépt/ Im.CI urbain sauf (3) Abidjan	Effectifs	%	Effectifs	%
Haute-Volta	25 451	67,9	7,0	3 779	28,8	4,1	29 230	57,8	548 242	32,3
Mali	8 517	22,7	8,5	5 143	39,2	5,6	13 660	27,0	235 683	22,5
Guinée	1 574	4,2	5,4	1 538	11,7	6,0	3 112	6,2	66 522	6,3
Ghana	603	1,6	3,1	507	3,9	3,8	1 110	2,2	44 021	4,2
Niger	612	1,6	8,0	485	3,7	5,1	1 097	2,2	27 543	2,6
Bénin	406	1,1	3,5	477	3,6	6,3	883	1,7	27 685	2,6
Nigéria	132	0,4	3,5	393	3,0	3,8	525	1,0	26 422	2,5
Sénégal	26	/	3,6	216	1,6	4,2	242	0,5	16 575	1,6
France	61	0,2	5,1	137	1,0	2,3	198	0,4	22 401	2,1
Libéria	19	0,1	0,8	7	0,1	0,9	26	0,1	4 199	0,4
Autres pays	79	0,2	2,5	434	3,4	3,9	513	0,9	29 881	2,9
TOTAL	37 480	100,0	6,9	13 116	100,0	4,8	50 596	100,0	1 049 184	100,0

Sources : RGP 1975 - Tableaux V.

4.2. LES PROCESSUS MIGRATOIRES RESPONSABLES DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DE DIVO

Le chapitre qui précède a permis de mettre en évidence l'évolution qu'a connue la ville de Divo, simple poste administratif se transformant en l'espace de quelques décennies en une agglomération importante tant sur le plan économique que démographique. Une fois ce bilan rétrospectif établi, il importe de s'interroger sur les processus ayant engendré une croissance si rapide, en focalisant l'analyse sur les principaux acteurs de ce développement, les immigrants.

Dans un premier temps, nous centrons l'analyse sur la croissance démographique de Divo : tel est l'objet du présent chapitre, qui tente de cerner les processus migratoires responsables de cette croissance numérique de la population divolaise. Quelles populations participent à cette croissance, comment et pourquoi y participent-elles ? Nous tenterons de répondre à ces questions essentielles pour comprendre la dynamique démographique de la ville, d'abord de manière globale à partir du recensement de 1975, puis à travers les cheminements migratoires et professionnels des travailleurs divolais : nous pourrons ainsi appréhender la place occupée par une ville comme Divo dans les stratégies individuelles ou collectives induisant des déplacements spatiaux de population, éléments fondateurs de l'urbanisation.

4.2.1. LES GRANDS TRAITES DU PEUPEMENT DIVOLAIS, A PARTIR DU RECENSEMENT DE 1975

Le recensement de 1975, seule source démographique exhaustive, permet de saisir les particularités du peuplement divolais, et les composantes de l'accroissement démographique de la ville. L'essor de la cité divolaise s'est réalisé sur un substrat rural densifié par une immigration massive ; et la croissance démographique de la ville repose sur des flux de peuplement d'origine souvent lointaine.

4.2.1.1. Un département globalement attractif

Depuis une trentaine d'années, la population du département de Divo croît à un rythme très soutenu, entretenu par l'arrivée massive d'immigrants venus du reste de la Côte d'Ivoire comme de l'étranger ; milieu rural et milieu urbain bénéficient tous deux de ce vaste mouvement d'immigration.

La jeunesse du peuplement dans la région transparait clairement du tableau 4.14 : en 1975, seulement la moitié des résidents sont natifs du département, un quart sont nés dans un autre département ivoirien, et 18 % à l'étranger.

Si le milieu urbain ne compte qu'un tiers de natifs parmi les résidents, le milieu rural n'en comprend guère plus de 40 % : l'immigration joue un rôle tout aussi important dans la croissance de la population rurale, que dans celle de la population urbaine. De plus, les origines des immigrants apparaissent sensiblement équivalentes quel que soit le milieu d'habitat : dans les deux cas, 58 % des non natifs du département viennent du reste du pays, et près de 42 % sont originaires d'un pays étranger. Les mouvements intradépartementaux ne sont pas négligeables, mais contribuent peu, en valeur relative, à la croissance des centres urbains du département : seulement 8 % des résidents urbains sont natifs d'une autre localité du département.

Ce découpage grossier en quatre zones demeure insuffisant pour décrire les flux de population ayant le département de Divo comme origine ou destination ; arrêtons-nous un instant sur la composition des immigrants selon leur lieu de naissance afin de cerner les principaux mouvements, et surtout de dégager les spécificités du département de Divo par rapport à l'ensemble du pays (tableaux 4.15 à 4.17).

Si l'on considère l'origine des immigrants internationaux à destination rurale, il n'apparaît pas de différence majeure entre la situation observée à Divo et celle déjà décrite pour l'ensemble du pays : la prédominance des Voltaïques est du même ordre (67-68 %) dans les deux cas. Mais l'indice calculé en rapportant les originaires d'un pays donné résidant dans la zone rurale de Divo, à l'ensemble des originaires de ce même

pays résidant dans l'ensemble du milieu rural ivoirien, permet d'approcher la notion de "préférence pour Divo" comme lieu et destination du mouvement migratoire, et de révéler quelques comportements caractéristiques :

- les originaires du Mali et du Niger (taux de 8,5 et 8 %) ont tendance à s'établir plus fréquemment dans le département de Divo que ne le font la majorité des immigrants internationaux, notamment les Voltaïques qui forment près des 2/3 de ces immigrants.

- à l'opposé, il semble exister une certaine "désaffection", toujours relative, des Ghanéens, Béninois, Nigériens et Sénégalais pour la zone rurale divolaïse.

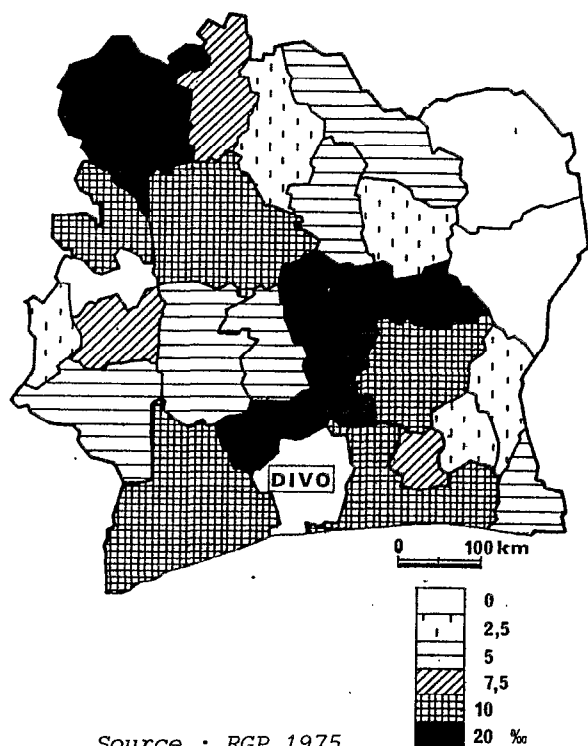
Le principal attrait de la partie rurale du département de Divo résidant dans les revenus élevés pouvant être tirés de la culture du café ou du cacao, il est tout à fait logique que les originaires de ces quatre derniers pays soient peu attirés par une installation dans cette zone, à la différence des Voltaïques qui trouvent dans une installation à Divo de bonnes conditions de réalisation de leur projet migratoire. Quant à la "préférence" des Maliens et des Nigériens, elle ressort du même processus que celui, mieux connu, des "Voltaïques à vocation de planteurs" ; à ce propos, le recensement de l'Agriculture de 1973-74 montre clairement que la proportion de Maliens parmi les chefs d'exploitation étrangers en région forestière est loin d'être négligeable (plus de 20 %), et connaît une augmentation sensible depuis le début des années soixante.

En ce qui concerne l'immigration étrangère vers les villes du département de Divo, elle se démarque assez nettement de l'ensemble de l'immigration dirigée vers les villes ivoiriennes de l'intérieur du pays (1) : la place des Guinéens et des Béninois est nettement supérieure à celle qu'ils occupent généralement dans les centres urbains ivoiriens. Il en est de même pour les Maliens et les Nigériens, mais dans de moindres proportions. Par contre, les Voltaïques, ainsi que les originaires du Ghana et du Nigeria semblent moins attirés par Divo, Hiré Watta et Lakota que par le reste du milieu urbain ivoirien.

Nous reviendrons plus longuement sur les migrations à destination urbaine lors de l'analyse spécifique des migrations vers la ville de Divo

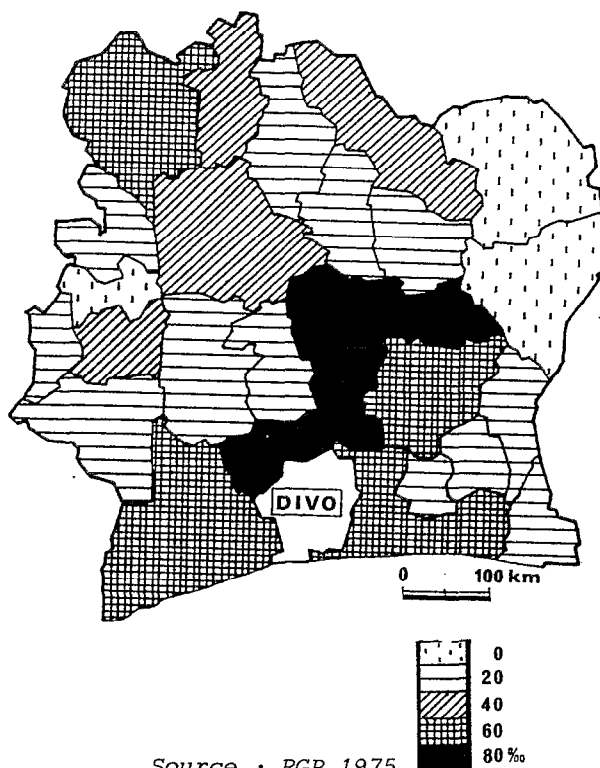
(1) Les immigrants étrangers vers Abidjan sont exclus du calcul de la colonne 6 du tableau 4.15, afin de pouvoir comparer Divo aux autres villes de l'intérieur du pays.

Carte 4.6 - Proportion d'émigrants vers le département de Divo, par rapport à l'ensemble des natifs de chaque département - 1975



Source : RGP 1975

Carte 4.7 - Proportion d'émigrants vers le département de Divo, par rapport à l'ensemble des émigrants de chaque département - 1975



Source : RGP 1975

Tableau 4.16 - Répartition ethnique des chefs d'exploitation agricole du département de Divo - 1973/74 -

Ethnie	Nombre de villages où l'ethnie est présente	% du nombre total de villages	Nombre de chefs d'exploitation	%
Abbey	17	5,2	17	-
Abron	0	-	0	-
Adjoukrou	0	-	0	-
Agni	10	3,0	10	-
Attié	0	-	0	-
Baoulé	191	58,2	6 225	19,1
Bété	95	29,0	583	1,8
Dida	265	80,8	14 474	44,5
Gouro	62	18,9	149	0,5
Guéré	1	0,3	10	-
Koulango	0	-	0	-
Malinké	95	29,0	1 307	4,0
Sénoufo	82	25,0	445	1,4
Wobé	61	18,6	280	0,9
Yacouba	42	12,8	538	1,7
Autres	303	92,4	8 484	26,1
TOTAL	328		32 512	100,0

Source : Recensement Général de l'Agriculture - 1973-74 - (Tab. B-7).

elle-même, à partir des résultats de l'enquête activité-migration. Mais les résultats du RGP permettent déjà de mettre en évidence quelques particularités des mouvements de population vers le département de Divo : l'immigration malienne et nigérienne est plus élevée que dans l'ensemble du pays, que ce soit en direction de la zone urbaine ou de la zone rurale du département, et les Béninois et Guinéens contribuent à la croissance du milieu urbain local de façon plus intensive que dans la moyenne des villes de l'intérieur.

Tout comme le département de Divo attire de façon sélective les natifs des pays voisins, il n'exerce pas le même attrait sur tous les peuples de Côte d'Ivoire ; c'est ce que révèlent les cartes 4.6 et 4.7.

Pour cerner l'immigration interne vers Divo, deux axes d'analyse peuvent être considérés :

- l'intensité de l'émigration vers Divo, c'est-à-dire le degré d'attractivité de Divo, mesuré par le nombre de natifs d'un département résidant dans le département de Divo en 1975, rapporté au nombre de natifs total du département en question.

- le degré de préférence pour Divo par rapport aux autres départements ivoiriens, mesuré en rapportant les natifs d'un département résidant dans le département de Divo en 1975, au nombre de natifs du département en question résidant dans un autre département que celui de naissance en 1975.

Alors que le premier de ces indices est sensible au degré de stabilité de la population du département concerné, le second permet de faire abstraction de ce caractère propre à la zone de départ, pour centrer l'analyse sur le choix de la destination des émigrants.

La carte 4.6 des taux d'émigration départementaux en direction du département de Divo signale deux zones d'intensité forte, l'une constituée par les départements limitrophes, l'autre dans le quart nord-ouest du pays ; par contre, très peu de natifs de l'est du pays et des départements de Daloa - Bouaflé - Guiglo - Danané résident dans le département de Divo.

Deux phénomènes se combinent pour déterminer le poids relatif de Divo parmi l'ensemble des destinations des émigrants (carte 4.7) :

- la proximité du département natal par rapport à Divo, favorise le choix de Divo comme lieu de destination de la migration : la zone formée par les départements à taux élevés autour de Divo s'interpréterait alors

Tableau 4.17 - Immigrants internes résidant dans le département de Divo en 1975, selon le département de naissance et le milieu d'habitat -

Lieu de résidence Départ. de naissance	Rural		Urbain (Divo + Lakota + Hire Watta)		TOTAL	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Abengourou	249	4,6	237	12,1	486	6,6
Abidjan ville	1 540	28,8	1 259	64,5	2 799	38,3
Abidjan dépt.	3 495	65,1	1 700	87,1	5 195	71,0
Aboisso	503	9,3	228	11,7	731	10,0
Adzopé	389	7,3	280	14,3	669	9,1
Agboville	557	10,4	334	17,1	891	12,2
Biankouma	74	1,4	70	3,6	144	2,0
Bondoukou	187	3,5	148	7,6	335	4,6
Bouaflé	672	12,5	572	29,3	1 244	17,0
Bouaké ville	1 959	36,5	690	35,3	2 649	36,2
Bouaké dépt.	25 982	484,4	3 972	203,5	29 954	409,4
Bouna	93	1,7	25	1,3	118	1,6
Boundiali	882	16,4	435	22,3	1 317	18,0
Dabakala	187	3,5	63	3,2	250	3,4
Daloa	781	14,6	773	39,6	1 554	21,3
Danané	319	5,9	208	10,7	527	7,2
Dimbokro	4 051	75,5	648	33,2	4 699	64,2
Ferkéssédougou	381	7,1	113	5,8	494	6,8
Gagnoa	3 351	62,6	2 013	103,1	5 364	73,3
Guiglo	515	9,6	315	16,1	830	11,3
Katiola	413	7,7	160	8,2	573	7,8
Korhogo	709	13,2	350	17,9	1 059	14,5
Man	1 591	29,7	818	41,9	2 409	32,9
Odienné	2 263	42,2	1 790	91,7	4 053	55,4
Sassandra	1 046	19,5	508	26,0	1 554	21,2
Séguéla	948	17,7	1 281	65,6	2 229	30,6
Touba	497	9,3	533	27,3	1 030	14,1
TOTAL	53 634	1000,0	19 523	1000,0	73 157	1000,0

Sources : RGP 1975 - Tableaux V.

en termes de "zone d'influence" d'un pôle migratoire.

- la présence de départements éloignés ayant un pourcentage important de leurs migrants qui se dirigent vers le département de Divo renvoie à une interprétation toute différente, les distances "sociales" se substituant aux distances géographiques.

Pour la population baoulé, les deux éléments d'interprétation convergent, et expliquent la concentration de plus de 10 % des émigrants baoulé dans le département de Divo. Après avoir insisté sur la concentration spatiale des émigrants baoulés, LESOURD (1982) note à ce propos :

"L'installation des Baoulé dans les subdivisions de cercles proches du Baoulé (Divo, Guitry, ...) à partir de 1950 est liée à plusieurs facteurs : la proximité et la connaissance des sociétés autochtones, les densités médiocres et l'importance des réserves forestières, le contexte politique et économique de la région".

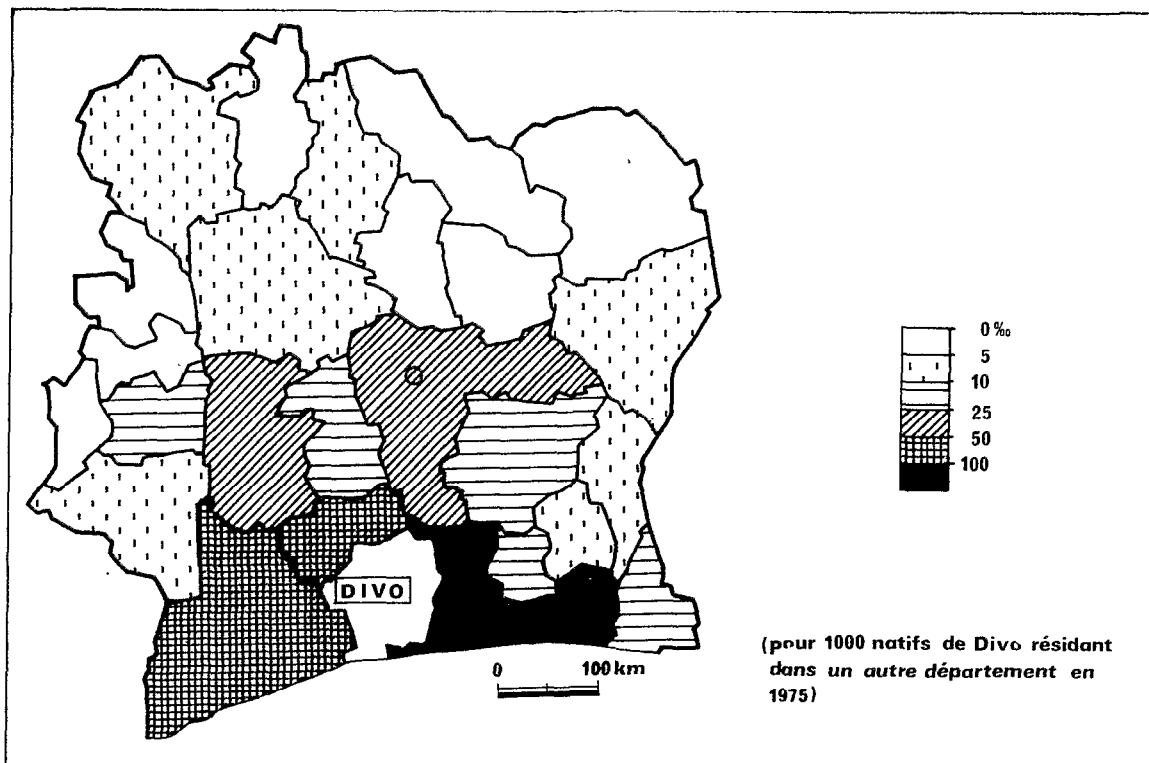
L'immigration baoulé constitue en effet le trait majeur du peuplement dans le département de Divo depuis une trentaine d'années : comme le montre le tableau 4.16, les Baoulé représentent près de 20 % des chefs d'exploitation agricole, et sont présents dans presque 60 % des villages du département, ce qui dénote d'ailleurs une stratégie d'occupation de l'espace bien particulière.

La migration baoulé vers les départements forestiers est un phénomène bien connu qui contribue largement à la croissance démographique des zones rurales du sud du pays ; par contre, il importe de souligner l'existence d'un autre courant migratoire important ayant le département de Dimbokro pour origine. Directement lié au déclin de la boucle du cacao, ce flux de population, nettement plus récent que celui issu de Bouaké, bénéficie essentiellement au secteur rural de Divo.

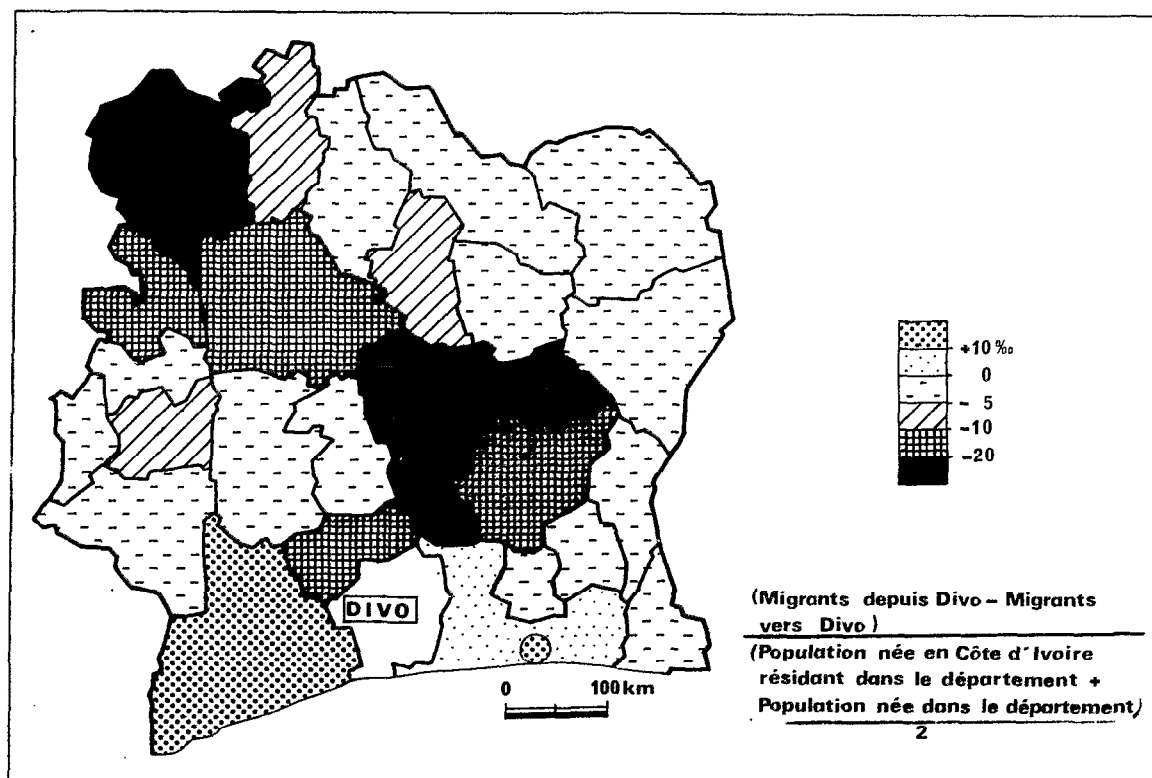
A l'opposé, l'attraction de Divo sur les départements du nord-ouest est essentiellement due aux centres urbains du département : nous n'observons, en fait, qu'une conséquence logique du comportement migratoire des Malinké qui, de manière systématique, privilégient les mouvements à destination urbaine.

Enfin, la lecture des cartes 4.6 et 4.7 fait apparaître un fait digne d'intérêt : c'est l'importance du taux d'émigration vers Divo et de la part relative de Divo parmi les destinations des émigrants du département

Carte 4.8 - Proportion d'émigrants du département de Divo résidant dans chaque département - 1975



Carte 4.9 - Taux de solde migratoire avec le département de Divo - 1975



de Man. Bien sûr, ce phénomène ne constitue par une donnée primordiale si l'on raisonne en termes quantitatifs à propos de la croissance de Divo : les natifs de Man ne représentent que 3 % de la population résidant dans le département de Divo en 1975. Mais, si l'on déplace le centre d'intérêt pour privilégier une analyse bi-polaire des migrations on se trouve en présence d'un phénomène intéressant quant à la compréhension des déplacements de population à l'intérieur de la Côte d'Ivoire.

En effet, l'immigration des habitants de la région de Man, qui sont de l'ethnie Yacouba pour la majorité d'entre eux, n'est pas un phénomène récent ; au contraire, l'intensité des flux actuels est dictée par des comportements anciens. Comme le relate un Yacouba récemment installé à Divo :

"C'est parce qu'il y a de vieux Yacouba qui sont là qu'on est si nombreux à Divo. Chez nous, il n'y a pas assez pour faire des champs. Alors, il y en a qui viennent ici faire des plantations de café, de cacao. C'est mieux de cultiver ici ; chez nous, il y a trop de montagnes ; ici, c'est plat.

Et si il veut la place, il paye la place, s'il est d'accord sur le prix. Y'en a qui demandent 50 000 F un terrain. Les gens prennent ça pour faire les champs cacao, café, riz aussi. Les Bété sont souvent plus durs. Avec les Dida, c'est plus facile. Quand leurs parents viennent demander une place, facilement on leur donne. Quand tu vas demander une place à Gagnoa, pour avoir la place d'abord c'est difficile, et un moment encore, si les gens voient que tu as bien fait les champs, que tu es riche, ils risquent de te demander encore leur place et qu'ils vont te rembourser ce que tu leur a donné. Et si tu ne veux pas, ils vont te faire quitter là-bas, alors que tu as déjà tout planté.

C'est pour ça, les gens là-bas ils leur plaisent pas, ils dépassent là-bas et viennent ici à Divo. Ici, c'est plus facile."
(Mathurin G., 20 ans, menuisier salarié à Divo).

Nombre d'originaires de Man sont descendus dès le début du siècle en Basse Côte occuper des emplois dans l'administration coloniale, ou pour se placer comme boys auprès des Français présents dans la partie méridionale du pays ; ainsi permise, leur connaissance de l'"hospitalité Dida" a très certainement contribué à orienter les migrations de planteurs yacouba vers le département de Divo. Depuis, ce mouvement s'auto-entretient, la présence de Yacouba à Divo gommant les effets dissuasifs de la distance kilométrique, que ce soit pour rejoindre les villes du département ou la brousse : les mouvements de population depuis Man vers Divo contribuent aussi bien à la croissance démographique des villes qu'à celle du milieu rural du département.

Tableau 4.18 - Emigrants internes nés dans le département de Divo, selon le département et le milieu d'habitat de résidence en 1975 -

Milieu d'habitat 75 Départ. de résidence 75	Rural		Urbain	
	Effectifs (1)	(1)/natifs du départ. de Divo (en %)	Effectifs (2)	(2)/natifs du départ. de Divo (en %)
Abengourou	70	0,4	117	0,6
Abidjan ville	/	/	8 980	48,8
Abidjan départ.	1 805	9,8	5 695	30,9
Aboisso	180	1,0	153	0,8
Adzopé	109	0,6	157	0,9
Agboville	193	1,0	192	1,0
Biankouma	9	0	16	0,1
Boudoukou	46	0,2	120	0,7
Bouaflé	210	1,1	211	1,1
Bouaké ville	/	/	1 046	5,7
Bouaké dépt.	774	4,2	438	2,4
Bouna	21	0,1	9	0
Boundiali	70	0,4	72	0,4
Dabakala	9	0	10	0,1
Daloa	514	2,8	555	3,0
Danané	61	0,3	46	0,2
Dimbokro	148	0,8	395	2,1
Ferkessédougou	34	0,2	103	0,6
Gagnoa	1 609	8,7	1 340	7,3
Guiglo	146	0,8	124	0,7
Katiola	26	0,1	59	0,3
Korhogo	33	0,2	152	0,8
Man	214	1,2	220	1,2
Odienné	151	0,8	60	0,3
Sassandra	1 592	8,6	1 366	7,4
Séguéla	124	0,7	89	0,5
Touba	53	0,3	33	0,2
TOTAL	8 201	44,3	21 758	118,1

Sources : RGP 1975 - Tableaux V.

La répartition des émigrants du département de Divo (tableau 4.18) vers le reste du pays confirme la place particulière de Man par rapport au reste de l'Ouest ivoirien : non seulement l'émigration vers Divo est relativement importante, mais les départs depuis Divo en direction de Man ne sont pas négligeables, d'où un courant net de migrants peu déséquilibré, et tout à fait semblable selon le milieu d'habitat du lieu de destination. Ceci témoigne bien d'un système migratoire constitué d'échanges de population, en opposition avec le système du nord-ouest ivoirien qui reçoit très peu de natifs de Divo.

Dans l'ensemble, les départs de Divo sont nettement plus concentrés spatialement que les arrivées, que les habitants s'installent en milieu rural ou en milieu urbain (carte 4.8) :

- Quatre départements rassemblent plus de 70 % des émigrants de Divo à destination rurale : il s'agit d'Abidjan, Gagnoa, Sassandra et, à un moindre degré, Bouaké.

- le département d'Abidjan (dont la capitale) est le lieu de destination de 67 % des émigrants à destination urbaine de Divo.

Il faut également noter que les départs de Divo vers les villes de Côte d'Ivoire sont nettement plus fréquents que les départs pour une autre zone rurale : près de 72 % des émigrants partent en ville.

Ce chiffre est à rapprocher du pourcentage d'immigrants à destination rurale ; parmi l'ensemble des entrants vers Divo, 73 % s'installent en brousse. Le solde (1) globalement positif du département de Divo (73 157 immigrants internes au pays, pour 29 959 émigrants) recouvre en fait une réalité plus complexe qu'un simple bilan positif dans ses échanges migratoires avec le reste du pays (carte 4.9) : le solde est très positif avec tous les départements ivoiriens sauf deux, Abidjan dont l'agglomération fait une ponction importante de population, et Sassandra, où la disponibilité des terres et la création de San Pédro attirent bon nombre de natifs de Divo.

Divo, département attractif par ses potentialités agricoles et sa relative disponibilité en terres, reçoit donc depuis trente ans un afflux

(1) Selon la terminologie décrite par COURGEAU (1980), il s'agit, précisément, d'un courant net de migrants.

incessant d'immigrants auxquels les Dida ont permis d'accéder sans problème aux terres forestières, selon leur hospitalité légendaire ; les centres urbains ne sont pas restés à l'écart de ce mouvement général et ont reçu également nombre d'immigrants ivoiriens et étrangers (1).

Capitale d'un "pays Dida" qui compte maintenant près de la moitié d'allochtones, et continue de se vider d'une partie de ses jeunes autochtones vers Abidjan, la ville de Divo s'est développée grâce au dynamisme de l'immigration vers l'ensemble du département : la densité de la population rurale qui a résulté de cet afflux de population constituait la condition sine qua non pour l'émergence d'un pôle économique régional.

4.2.1.2. Les Dida minoritaires dans leur capitale

Au coeur d'une région attractive par ses potentialités agricoles et la relative facilité d'installation accordée aux allochtones, la ville de Divo, comme d'autres villes de forêt, s'accroît chaque année d'un nombre considérable de nouveaux habitants d'origines diverses, et souvent bien lointaines. Avant de s'attacher à cerner les processus migratoires responsables de cet état de fait, rappelons ici les traits principaux du peuplement de l'agglomération divolaise, à travers les appartenances ethniques des habitants recensés en 1975.

L'analyse de la répartition ethnique de la population permet une première approche de l'immigration vers Divo, envisagée dans sa dimension historique : l'appartenance ethnique non-dida d'une personne ne révèle pas systématiquement que l'individu en question a migré lui-même, mais l'accumulation de situations de ce type signale un mouvement général plus ou moins vieux, dont l'ancienneté, les variations d'amplitude et les modalités peuvent être appréhendées très grossièrement par la structure par sexe et âge de la population divolaise appartenant à l'ethnie en question.

En 1975, on compte seulement 11 % de Dida dans la population divo-

(1) La pyramide des âges de la population de la ville de Divo selon le statut natif/non natif (Figure 1.14) souligne l'importance de l'immigration vers l'agglomération.

laise (tableau 4.19) : non seulement l'ethnie occupant traditionnellement les terres locales ne représente que le dixième de la population de l'agglomération, mais elle est minoritaire par rapport aux Baoulé et aux Mandé du Nord, qui forment chacun plus de 14 % des habitants. Nous retrouvons donc à Divo, en plus accentué, les grands traits du peuplement des villes de la partie centrale de la zone forestière, qui comptent toutes moins de 25 % de citoyens "autochtones" (1). Dans cet ensemble régional, la particularité de Divo réside dans la composition des "allochtones", notamment la forte proportion de Baoulé.

En acceptant l'installation du poste colonial par les Européens, puis celle des allochtones arrivant en flux massif depuis les années soixante, les Dida de Bada et Boudoukou se sont littéralement fait déborder numériquement par les nouveaux arrivants venus des régions lointaines du pays (Mandé du Nord), ou plus proches (Baoulé), et de l'étranger : le tiers de la population divolaise est de nationalité non ivoirienne. Il est déjà manifeste, à travers la simple répartition ethnique de la population, que le peuplement de Divo n'est pas le fait de la région, mais s'est construit sur des mouvements de population à relativement longue distance.

En dehors des groupes ethniques déjà cités, aucune des autres grandes familles ethniques de Côte d'Ivoire n'est fortement représentée dans la ville : les Mandé du Sud et les autres Krou ne rassemblent chacun que 4 % de la population et les Bété 7 %, ce qui montre bien que le quart sud-ouest de la Côte d'Ivoire a peu contribué à la constitution de la population divolaise, malgré l'appartenance des Dida au groupe Krou peuplant cette région du pays. De même, le reste des Ivoiriens originaires du nord-est et sud-est ont visiblement été peu attirés par Divo.

Ville des Baoulé, des Mandingue et des étrangers, Divo ne se démarque donc pas sensiblement du milieu rural environnant si l'on s'en tient à la structure ethnique des non-Dida : c'est la faible proportion de Dida dans la ville qui constitue le facteur original du peuplement urbain dans l'ensemble régional.

Différentes dans leur ampleur, les contributions des différentes ethnies à la population divolaise se distinguent également en termes de

(1) Voir à ce propos l'analyse des migrations vers les villes selon les ethnies, faite par MARGUERAT (1981).

Tableau 4.19 - Les Dida dans la population de la ville de Divo (*) - 1975 -

Age	Dida	Baoulé	Autres Akan	Bété	Autres Krou	Mandé du Nord	Mandé du Sud	Voltaïques	Etrangers	TOTAL
0-4	8,8	12,7	6,6	6,3	4,9	14,9	4,3	3,5	38,0	100,0
5-9	10,9	17,1	7,9	7,9	4,7	15,3	4,7	2,9	28,6	100,0
10-14	18,3	19,5	8,9	10,1	5,5	12,3	5,5	2,2	17,7	100,0
15-19	17,0	17,7	8,0	10,0	5,5	12,3	4,8	2,4	22,3	100,0
20-29	7,2	11,8	4,8	4,7	3,5	15,1	4,0	3,4	45,5	100,0
30-39	7,1	11,8	4,0	5,1	3,8	15,6	3,4	2,9	46,3	100,0
40-49	9,5	10,9	4,9	5,5	4,0	17,8	3,9	2,6	40,9	100,0
50-69	14,9	13,9	4,0	5,8	5,8	17,4	5,4	1,6	31,2	100,0
60-69	14,8	8,2	2,6	6,2	6,6	22,6	4,5	1,3	33,2	100,0
70 et +	22,1	6,9	4,1	5,9	2,9	20,3	5,9	1,8	30,1	100,0
TOTAL	11,1 (3 961)	14,4 (5 108)	6,5 (2 259)	6,9 (2 467)	4,5 (1 557)	14,8 (5 239)	4,5 (1 557)	2,9 (1 014)	34,4 (12 206)	100,0 (35 368)

Source : RGP 1975 - Tableaux VI - (*: en % du total par ligne)

composition par sexe et âge (tableau 4.19 et figure 4.2) ; en dehors de la structure par âge et sexe bien particulière des Dida, dominée par les jeunes d'âge scolaire et la faible proportion d'adultes des deux sexes, on observe trois grands types :

1) Pyramide à base très large jusqu'à 20 ans, avec un brusque rétrécissement au niveau des adultes, faiblement représentés. Une légère sur-masculinité marque les groupes d'âge adultes, sauf dans le cas des Baoulé où les jeunes femmes migrent massivement vers les villes du sud ivoirien. Les quatre pyramides de ce type correspondent à des ethnies peu éloignées géographiquement de Divo.

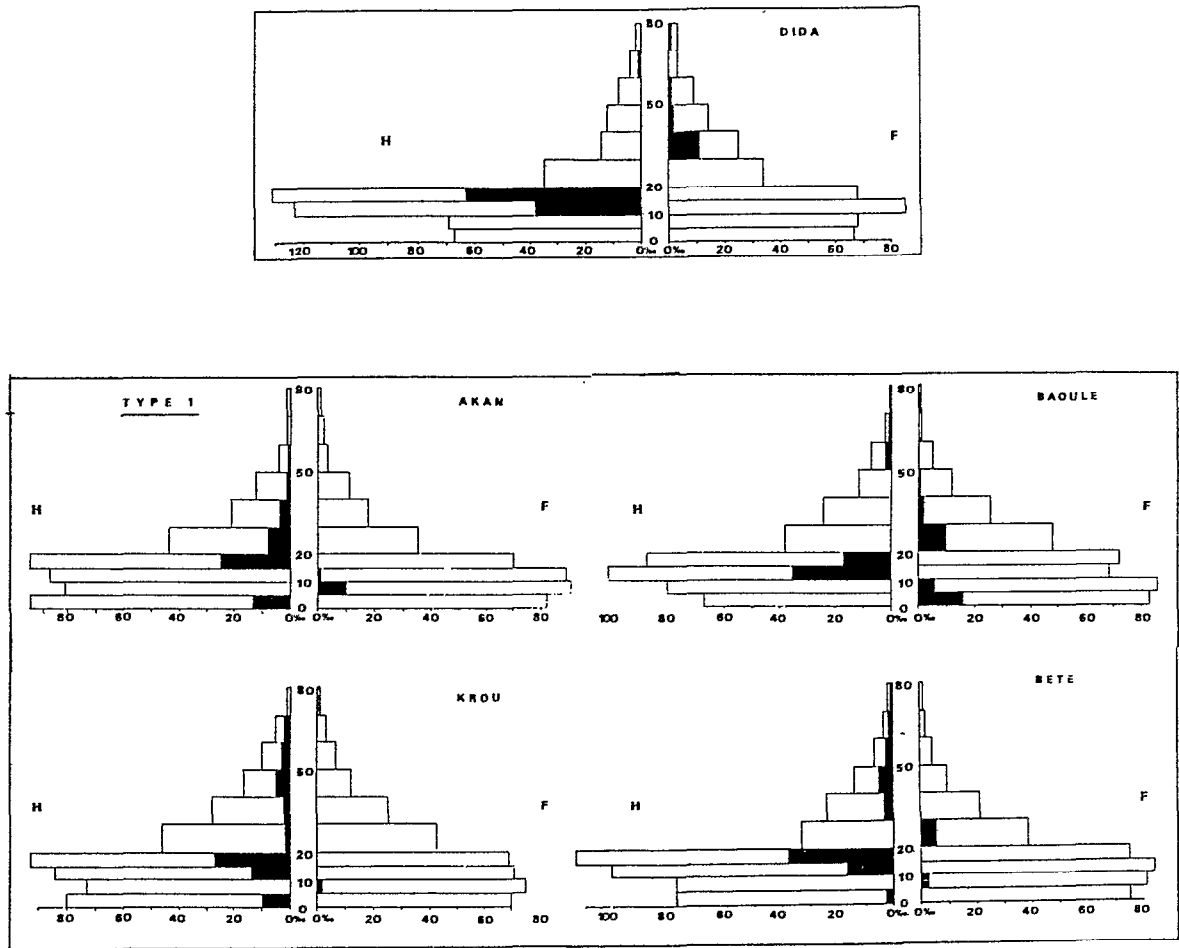
2) A l'opposé les Ivoiriens d'ethnies voltaïques et les étrangers comptent une grande proportion d'adultes plutôt jeunes, à large dominante masculine, peu d'adolescents, et un nombre notable de très jeunes enfants. Ce second type de pyramide, habituellement qualifiée "en taille de guêpe" est la traduction de migrations de travailleurs avec retour au pays d'origine dès que l'âge s'élève.

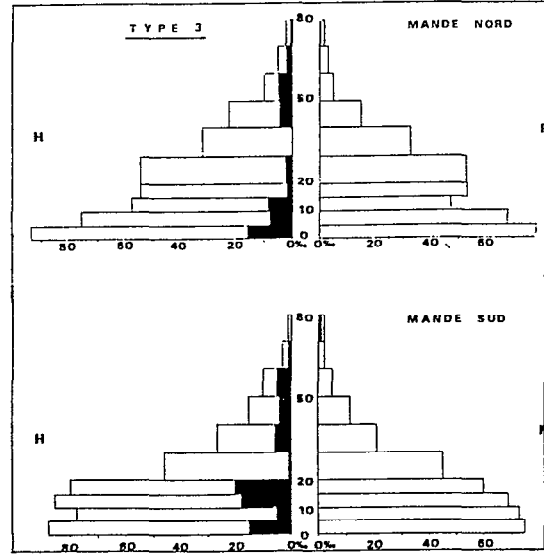
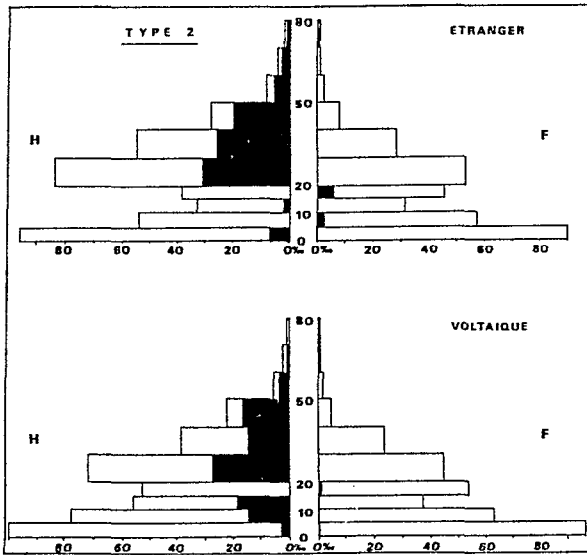
3) Enfin, les pyramides des Mandé du Nord et du Sud offrent des allures beaucoup plus régulières : aucune déformation de grande envergure ne marque ces structures par âge, où l'on observe uniquement une relative surmasculinité à tous les âges. Leurs formes révèlent la particularité de l'immigration Mandé à Divo, comme dans de nombreuses autres villes de la forêt ivoirienne : mouvement ancien qui se perpétue sans s'affaiblir depuis plusieurs décennies, se traduisant par un phénomène de réelle installation de familles entières.

A travers ce rapide survol des effectifs et structures par âge et sexe des principaux groupes ethniques représentés dans l'agglomération divolaise, se lisent l'intensité et la diversité des processus migratoires contribuant à l'essor démographique de la ville dida, devenue, sur le plan démographique tout au moins, étrangère à sa région au sens traditionnel ; les trois principales composantes démographiques de la ville, étrangers, Mandingue et Baoulé, n'entretiennent visiblement pas les mêmes rapports avec Divo.

Le tiers des habitants de l'agglomération divolaise ne sont pas de nationalité ivoirienne : si ce résultat ne différencie pas beaucoup Divo des autres villes forestières de Côte d'Ivoire, par contre, la composition

Figure 4.2 - Structures par âge et sexe, selon les groupes ethniques - Ville de Divo - 1975





Source : RGP 1975.

Tableau 4.20 - Population de la ville de Divo par sexe et nationalité en 1975 -

Nationalité	Hommes		Femmes		TOTAL		Rapport de masculinité %	Ensemble C.I. urbain (H+F) %
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%		
Ivoiriens	12 373	63,2	10 967	68,4	23 340	65,5	112,8	65,4
Non Ivoiriens	7 158	36,6	5 045	31,4	12 203	34,3	141,9	33,9
ND	35	0,2	32	0,2	67	0,2		0,7
TOTAL	19 566	100,0	16 044	100,0	35 610	100,0	122,0	100,0
Maliens	3 151	44,0	2 162	42,9	5 313	43,6	145,7	28,5
Voltaïques	1 787	24,9	1 057	20,9	2 844	23,3	169,1	37,6
Guinéens	732	10,2	555	11,0	1 287	10,5	131,9	2,6
Béninois	349	4,9	237	4,7	586	4,8	147,3	3,0
Nigériens	296	4,1	212	4,2	508	4,2	139,6	3,3
Nigériens	213	3,0	268	5,3	481	3,9	79,5	5,0
Ghanéens	157	2,2	271	5,4	428	3,5	57,9	3,8
Sénégalais	150	2,1	71	1,4	221	1,8	211,3	2,7
Togolais	78	1,1	49	0,9	127	1,0	159,2	1,5
Autres Africains	105	1,5	50	1,0	155	1,3	210,0	10,4
Autres	140	2,0	113	2,3	253	2,1	123,9	1,6
TOTAL	7 158	100,0	5 045	100,0	12 203	100,0	141,9	100,0

Sources : RGP 1975 - Tableaux VI.

de la population étrangère par nationalité y présente des caractéristiques bien particulières.

Comme la population ivoirienne recensée en 1975 à Divo, la population étrangère est dominée par quelques groupes massivement implantés dans la ville (tableau 4.20) : tandis que les Maliens forment près de la moitié des non-Ivoiriens et les Voltaïques près du quart, les autres nationalités sont peu représentées (moins de 5 % du total étrangers), à l'exception des Guinéens, formant 10 % de la population étrangère résidant dans l'agglomération divolaise. La comparaison de la structure par nationalité des étrangers de Divo avec celle de l'ensemble des non-Ivoiriens résidant dans les villes ivoiriennes en 1975 permet de cerner les spécificités des migrations internationales de cette ville. Quelques faits majeurs méritent d'être soulignés :

- la proportion de Maliens est particulièrement élevée, puisqu'elle est supérieure de 50 % à celle observée sur l'ensemble du milieu urbain.

- à l'opposé, les Voltaïques semblent sous-représentés à Divo.

- La "dispersion" des nationalités est relativement faible à Divo : cinq nationalités (Maliens, Voltaïques, Guinéens, Béninois et Nigériens) suffisent à rassembler 86 % de la population étrangère, alors qu'il en faut huit si l'on raisonne sur l'ensemble du milieu urbain. Si le pourcentage élevé de Guinéens surprend peu dans une ville forestière en situation occidentale, le nombre de Béninois n'est pas un résultat attendu et mérite une attention particulière. Nous reviendrons sur cette question au cours du chapitre 4.2.2.

* * *

L'exploitation sommaire des résultats du recensement de 1975 a montré le caractère éminemment allogène de la population de l'agglomération divolaise, peuplée par un afflux massif d'étrangers, de Baoulé et de Mandé du Nord ; les différences des structures par âge et sexe de ces trois composantes démographiques soulignent les spécificités de leur insertion dans la ville. Les origines géographiques des immigrants s'accompagnent de processus migratoires particuliers qu'il conviendra de préciser dans la suite de ce travail.

D'autre part, soulignons l'importance de l'immigration vers le milieu

rural environnant sur laquelle s'est bâti le développement de la ville de Divo : le contexte rural est essentiel pour la compréhension de la dynamique de la ville proprement dite, tant d'un strict point de vue de l'essor des activités lié à l'expansion du marché local, que du point de vue de la formation des dynamiques migratoires.

Enfin, il faut noter que les mouvements migratoires dirigés vers la ville de Divo et son département correspondent à la convergence de courants généraux, notamment : des Malinké vers les villes de forêt, des Baoulé vers les zones de forêt proches de leur territoire traditionnel, et des étrangers vers la forêt ivoirienne. L'agglomération divolaise ne constitue pas un cas particulier si l'on considère les origines de son peuplement, même si le rythme d'immigration et l'importance relative des différents courants de peuplement peuvent la distinguer d'autres villes de forêt : c'est justement la non-spécificité du cas divolais qui lui confère sa place dans une étude à l'échelle du pays.

4.2.2. LA POPULATION ACTIVE DIVOLAISE : SES ORIGINES, SA COMPOSITION ET SON ANCIENNETE DANS LA VILLE

Le recensement de 1975 nous a permis de mettre en évidence la forte attraction exercée par la ville de Divo, et le département divolais dans son ensemble, et de dresser une esquisse rapide des origines géographiques de l'ensemble des immigrés, tous âges et toutes situations d'activité confondues. Afin de préciser le pouvoir d'attraction de Divo et ses caractéristiques, nous centrerons maintenant l'analyse sur les citoyens actifs, acteurs principaux du développement urbain. Trois questions seront abordées ici : l'aire de recrutement des travailleurs divolais, l'ancienneté de leur installation à Divo et les caractéristiques individuelles des immigrés. On pourra ainsi appréhender les modalités de la dynamique de cette ville moyenne du sud forestier, avant de s'interroger sur les processus migratoires qui sous-tendent l'édification de l'agglomération divolaise au plan démographique et économique.

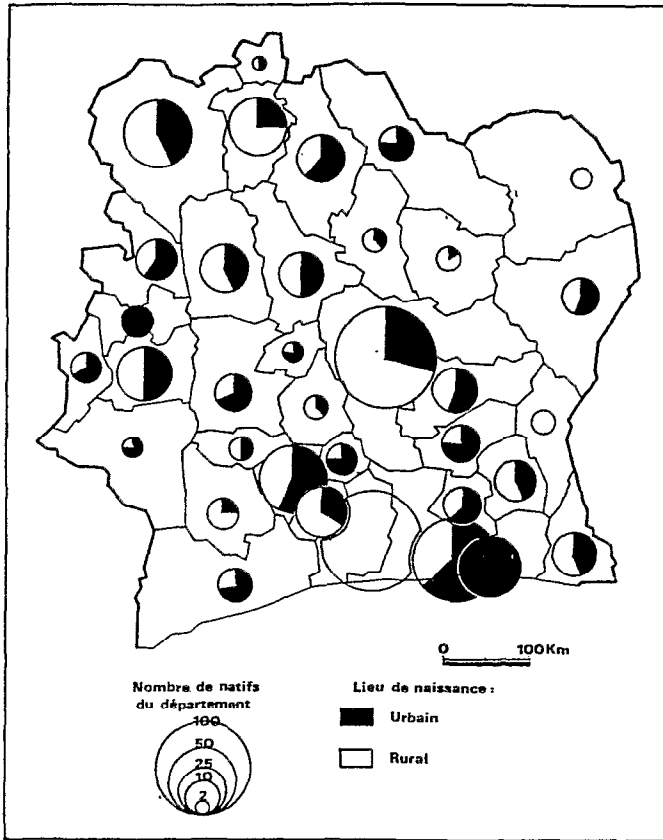
4.2.2.1. Les origines géographiques des travailleurs divolais

L'enquête quantitative réalisée auprès des travailleurs des établissements hors-marché renseigne sur leur lieu de naissance, et leur dernier lieu de résidence avant leur installation à Divo : ces deux mesures permettent de cerner l'aire de recrutement de Divo de façon différente, le temps ayant un effet variable sur chacune d'elles.

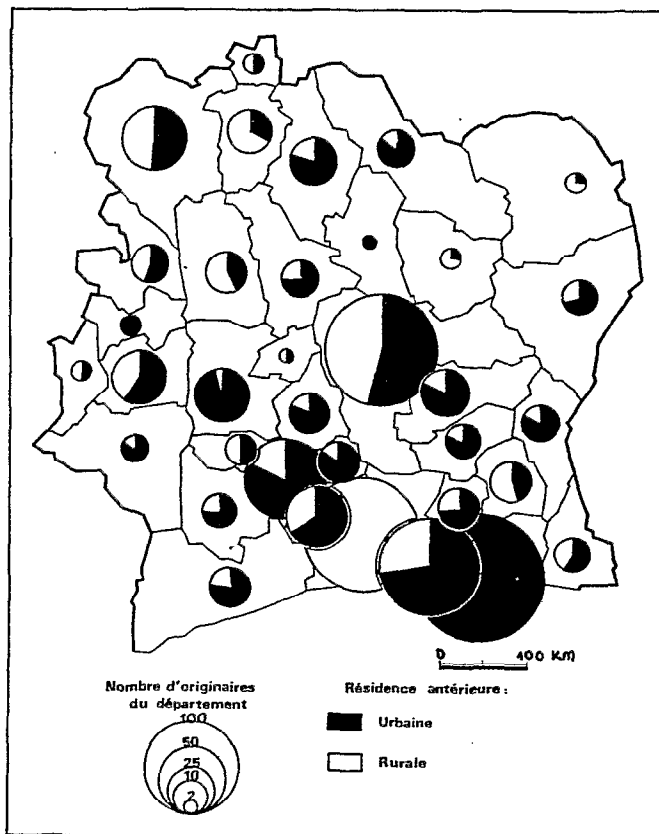
. Les lieux de naissance

La quasi-totalité des travailleurs enquêtés ne sont pas nés dans la ville : la mise en minorité des Divolais de naissance (13,2 %) paraît encore plus éclatante dans la population active que dans l'ensemble de la population citadine masculine en 1975 (34,5 %). Mais, si l'on ne retient que la population masculine de 15 ans et plus pour rendre comparables les champs couverts par le RGP et par l'enquête, le pourcentage de natifs en 1975 tombe à 7,9 %. Ce résultat porte à conclure à une certaine stabilité des immigrants, les plus anciens arrivants commençant à donner naissance à une génération de natifs de Divo : l'autre hypothèse explicative, plus grande proportion d'immigrants dans la fraction de population non enquêtée en 1984, se révèle en effet insuffisante puisque, même en faisant l'hypothèse que tous les fonctionnaires sont non-natifs, le taux de natifs en 1984 demeure toujours supérieur à celui observé en 1975.

L'étranger contribue largement au peuplement divolais : plus de 60 % des non-natifs sont originaires de l'étranger, tandis que seulement 5 % sont nés dans le département de Divo et 34 % dans le reste de la Côte d'Ivoire (tableau 4.21). Si les natifs de Côte d'Ivoire hors Divo comptent autant de ruraux que d'urbains, l'immigration étrangère présente une dominante rurale plus marquée ; parmi les villes ivoiriennes où sont nés des actifs de Divo, Abidjan représente moins de 12 % des natifs, ce qui est très peu en considération de la part de la capitale dans l'ensemble de la population urbaine ivoirienne, mais constitue un résultat logique par rapport aux origines très diverses de la population abidjanaise elle-même.



Carte 4.11 - Lieu de résidence antérieur en Côte d'Ivoire des immigrants de la ville de Divo - 1984



Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

Tableau 4.21 - Lieu de naissance et Lieu de résidence antérieur -
Divo 1984 -

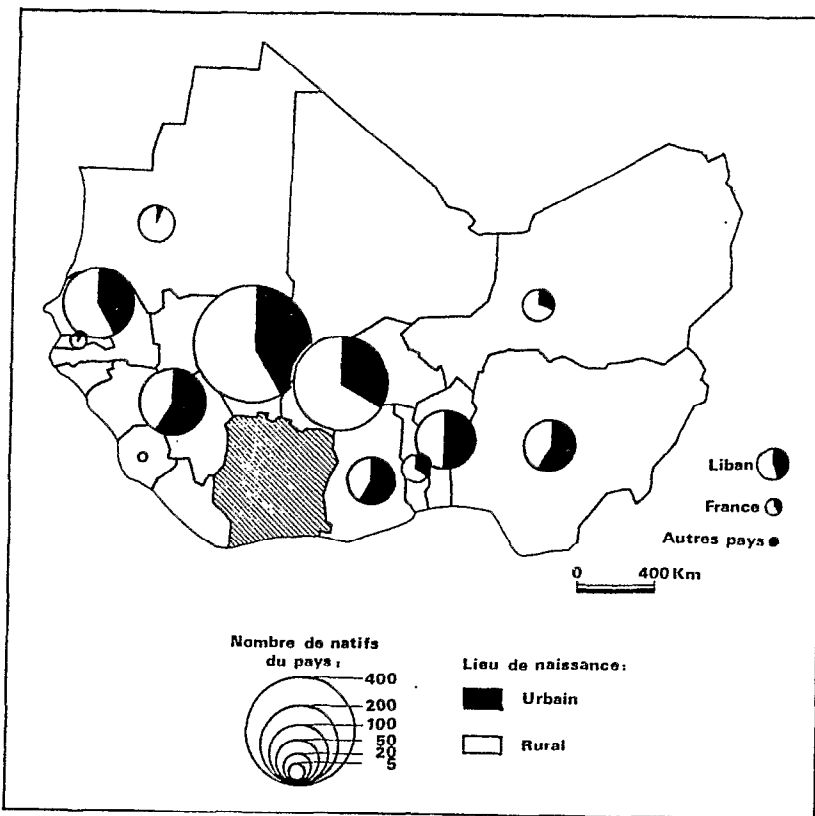
	Divo ville	Reste Dept Divo	C.I.ru- ral sauf Divo	Abid- jan	C.I.ur- bain sauf Divo et Abidjan	Etran- ger rural	Etran- ger urbain	TOTAL
Lieu de naissance	13,2	4,8	14,4	1,6	13,2	29,8	23,0	100 (2 579)
	/	5,5	16,6	1,8	15,2	34,4	26,5	100 (2 238)
Lieu de résidence antérieur	10,9	6,4	10,3	7,8	20,9	22,8	20,9	100 (2 579)
	/	7,1	11,6	8,8	23,5	25,6	23,4	100 (2 297)

Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

Les cartes 4.10 et 4.12 précisent ces résultats généraux sur les lieux de naissance. Un premier constat s'impose immédiatement : tous les départements ivoiriens participent à la composition de la population divolaïse. De même, tous les pays étrangers d'Afrique de l'Ouest sont concernés : deux exceptions à cette règle d'ensemble, le Libéria, dont aucun enquêté n'est natif, bien que ce soit le pays étranger le plus proche de Divo (1), et la Guinée Bissau.

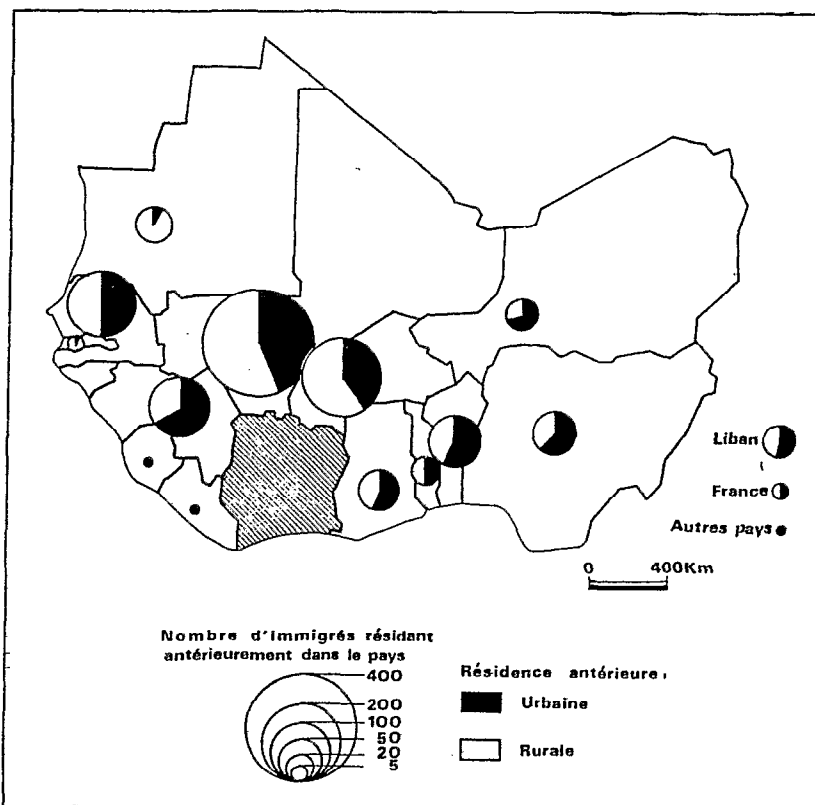
En Côte d'Ivoire, trois régions envoient massivement des migrants vers Divo : le quart nord-ouest du pays, le département de Bouaké, et une zone proche de Divo s'étendant de Gagnoa à Aboisso. Nous retrouvons donc les résultats observés en 1975 sur les lieux de naissance de la totalité de la population divolaïse et confirmés par une analyse sur la seule population masculine de plus de 15 ans, à quelques différences près qu'il importe de souligner : les départements de l'extrême sud-est du pays (Abidjan, Aboisso, Agboville, Adzopé) contribuent plus intensivement aux migrations vers Divo, et les natifs de Gagnoa se "raréfient" tandis que

(1) Rappelons la proportion de natifs du Libéria dans la population de Côte d'Ivoire née à l'étranger : 0,4 % (source : RGP 1975 - Tableaux V).



Carte 4.12 - Lieu de naissance à l'étranger des non-natifs de la ville de Divo - 1984

Carte 4.13 - Lieu de résidence antérieur à l'étranger des immigrants de la ville de Divo - 1984



ceux du département même de Divo se font, proportionnellement, plus nombreux. Il semble donc que l'agglomération divolaise conforte son emprise sur ses environs immédiats, et profite largement du déclin du sud-est ivoirien.

Outre les trois zones principales mentionnées ci-dessus, la carte 4.10 met aussi en évidence le nombre élevé de natifs du département de Man, qui se distingue très nettement des départements situés immédiatement à l'est et au sud de Man : la place particulière de Man dans les migrations vers Divo avait déjà été relevée en 1975, mais le phénomène paraît encore plus net dans la population active masculine couverte par le champ de notre enquête en 1984.

Si nous considérons maintenant les natifs de l'étranger (carte 4.12), on observe une assez grande dispersion géographique des lieux de naissance : le Mali et la Haute-Volta sont le pays d'origine de plus de la moitié des natifs de l'étranger, le Sénégal, la Guinée, le Bénin et le Nigéria en rassemblent un tiers. Le reste des natifs de l'étranger se partage en plus d'une dizaine de pays de naissance. Un fait à souligner : la part du Mali dans les natifs de l'étranger passe de 43,4 % en 1975 (calcul portant sur les hommes de plus de 15 ans) à 32,4 % en 1984, et celle de la Haute Volta de 26,9 % à 20,8 %. On peut vraisemblablement conclure à une diversification de l'immigration étrangère à Divo : d'un stade d'attraction limitée aux aires traditionnelles de recrutement des immigrés des petites villes ivoiriennes, Divo serait passé à une autre phase de développement, sur une assise internationale plus large.

. Les lieux de résidence antérieurs

L'analyse des lieux de naissance comporte de nombreuses limites pour cerner l'aire de recrutement d'une ville, comme de toute autre zone d'ailleurs : à travers cette source de données, on ne peut observer qu'une structure, statique, résultant de séries complexes de déplacements d'individus installés depuis plus ou moins longtemps dans la ville. Le degré d'attractivité du pôle d'immigration joue tout autant que son pouvoir de fixation des immigrants pour déterminer la structure des lieux de naissance de la population résidant à Divo en 1984. C'est pourquoi, consciente de ce problème, nous avons tenté de saisir l'aire de recrutement de Divo en interrogeant les travailleurs sur leur lieu de résidence précédant leur instal-

lation à Divo : ce sont les résultats à cette question que nous allons considérer maintenant (tableau 4.21 et cartes 4.11 et 4.13).

Près de 11 % des travailleurs interrogés déclarent ne jamais avoir migré depuis leur naissance : que l'on considère les lieux de naissance ou les lieux de résidence antérieurs, la proportion de Divolais ne change pas fondamentalement. Par contre, la structure géographique des immigrés se modifie assez largement selon que l'on considère un paramètre ou l'autre. Trois zones sont mieux représentées dans les lieux de résidence antérieurs : Abidjan (8,8 % au lieu de 1,8 %), les villes ivoiriennes de l'intérieur (23,5 % au lieu de 15,2 %), et le reste du département de Divo (7,1 % au lieu de 5,5 %). Inversement, l'étranger dans son ensemble, (surtout le secteur rural), et le secteur rural de la Côte d'Ivoire voient leurs proportions diminuer.

Ces différences révèlent, de façon sommaire, les étapes précédant l'arrivée à Divo : étapes urbaines des natifs du milieu rural, étapes rurales dans le département de Divo pour certains immigrés... etc. Nous reviendrons sur cette question au chapitre 4.2.3. où nous analyserons les cheminements migratoires des immigrés.

La comparaison des cartographies des lieux de naissance (carte 4.10) et des lieux de résidence antérieurs (carte 4.11) est, déjà, riche d'enseignements. En Côte d'Ivoire, l'aire de recrutement immédiat apparaît plus concentrée, sur le plan géographique, que la zone décrite par les lieux de naissance : le poids de la partie septentrionale du pays diminue au profit des zones forestières situées à l'est du fleuve Sassandra. Dans tous les départements, la part d'urbains augmente : s'agit-il d'une étape pour les ruraux du département, ou pour les ruraux extérieurs au département, nous devons nous interroger sur ce point.

Quant au département de Man, il est remarquablement stable : son nombre total de natifs est strictement égal à celui d'originaires, et l'élévation du taux d'urbanisation des immigrés est bien moindre que celle des autres départements forestiers.

La cartographie de l'aire de recrutement à l'étranger (cartes 4.12 et 4.13) présente moins de variations que celle relative aux mouvements internes à la Côte d'Ivoire : si le nombre d'immigrés résidant auparavant

à l'étranger est inférieur, globalement, à celui des natifs de l'étranger, cette diminution est générale et ne recouvre aucune modification de la répartition des immigrés par pays. De même, on observe partout une même urbanisation plus élevée des lieux de provenance que des lieux de naissance.

L'opposition entre la Côte d'Ivoire et l'étranger, sur le plan de la variabilité des aires de recrutement, pourrait être attribuée au degré de finesse du découpage adopté dans chacun des cas : ne retenir que les frontières nationales pour l'étranger occulte tous les mouvements internes à chacun des pays considérés. En fait, l'analyse la plus fine des lieux de naissance, ne montre pas de mouvement important interne au pays d'origine avant l'immigration vers Divo : la plupart des dernières migrations se font depuis le lieu de naissance. Quant aux migrations internationales précédant l'installation à Divo, la similitude des cartes 4.12 et 4.13 met bien en évidence leur caractère marginal : la Côte d'Ivoire forestière exerce une attraction directe sur les habitants de l'Ouest Africain, et il n'existe pas de "pays-relais" (ni même de transit par le nord du pays) de la migration vers la Côte d'Ivoire.

Les zones de recrutement des immigrés décrites par les deux cartes de Côte d'Ivoire (4.10 et 4.11) bousculent quelque peu les schémas classiques de l'analyse des migrations.

Tout d'abord, il s'avère que la distance joue un rôle complexe dans la répartition régionale des flux vers l'agglomération divolaïse, qu'on ne peut résumer à une simple diminution de l'attractivité d'un centre en fonction inverse de la distance géographique : les natifs et originaires du sud-ouest sont moins nombreux que ceux de l'extrême nord-ouest de la Côte d'Ivoire, qui ont pourtant une distance trois à quatre fois plus grande à parcourir pour arriver à Divo. Comme il l'a été signalé au point 1.1.2.1., la distance géographique n'est pas un élément fondamental de la structuration de l'espace pour les populations ouest-africaines. Pourtant, on ne peut négliger ce facteur pour expliquer certains comportements migratoires qui ont des répercussions sur la cartographie des lieux de résidence antérieurs. La fréquence et la durée des retours des émigrés dans leur région d'origine est fonction de la distance qui les en sépare : les migrations lointaines donnent lieu à des séjours au village moins fréquents,

mais plus longs. L'émigré profite souvent d'un changement professionnel ou résidentiel pour effectuer un retour au village : il est donc très probable qu'une distance importante entre Divo et le lieu de naissance favorise les déclarations d'un lieu de résidence antérieur correspondant au lieu de naissance. L'aire de recrutement immédiat des immigrés à Divo est donc, très certainement, plus concentrée géographiquement que ne le laissent apparaître les cartes 4.11 et 4.13. Les différences ou similitudes entre les cartes 4.10 et 4.12, ou 4.11. et 4.13 sont le reflet de processus migratoires variables selon les zones du pays, que seules des biographies peuvent cerner précisément.

D'autre part, on observe qu'une ville de 60 000 habitants comme Divo attire en grand nombre des populations résidant dans des villes de tailles nettement plus importantes : sur les 1 171 immigrés résidant auparavant en Côte d'Ivoire, un tiers vient directement de villes de taille supérieure à Divo (17,2 % d'Abidjan, et 16,5 % de villes de l'intérieur numériquement plus importantes que Divo). Ce résultat ne peut être attribué à un simple effet de taille des populations en présence : par rapport à leur importance dans la population ivoirienne, les zones rurales sont sous-représentées parmi les immigrés de Côte d'Ivoire résidant à Divo en 1984, tandis que les centres urbains de petite taille, les grandes villes et Abidjan sont sur-représentés. Le schéma qui veut que les migrations se fassent par étapes successives du milieu rural, à la petite ville, pour se terminer dans la capitale ne s'applique absolument pas aux faits observés à Divo : ce processus ne correspond pas à la réalité ivoirienne, comme il ne s'applique pas non plus au Togo comme l'a montré Véronique DUPONT. Après avoir analysé les résultats d'une enquête renouvelée réalisée dans trois villes secondaires du Togo, celle-ci conclut :

"Les résultats précédents limitent également la portée du modèle de migrations par étapes dirigées progressivement des zones rurales vers des villes de taille croissante" (DUPONT, 1984).

Dans le cas de Divo, il est clair que le recrutement des immigrés ne se limite pas au milieu rural et aux villes de plus petite taille que Divo, mais atteint des villes de plus grande taille, dont Abidjan : la migration vers la ville de Divo participe donc de processus qui ne sont pas régis "mécaniquement" par la distance, ni par la taille des villes. Quels sont les autres facteurs déterminant les parcours migratoires ? C'est à cette question que nous tenterons de répondre dans les chapitres 4.2.3. et 4.2.4., à l'aide des biographies migratoires et professionnelles.

4.2.2.2. Origines géographiques des immigrants et durée de résidence à Divo

Le peuplement de l'agglomération divolaise s'appuie sur une aire de recrutement des immigrants que nous venons de décrire en faisant abstraction de la dimension temporelle. Pour introduire le facteur temps, essentiel pour la compréhension de la dynamique urbaine, on peut analyser les durées de présence des immigrants selon leurs origines.

En faisant l'hypothèse, très simplificatrice, d'une constance des durées de séjour moyen à Divo par lieu d'origine des immigrés sur l'ensemble de la période, il est possible d'appréhender la composition géographique des flux selon la période.

Tableau 4.22 - Durées de résidence des non-natifs - Divo 1984 -

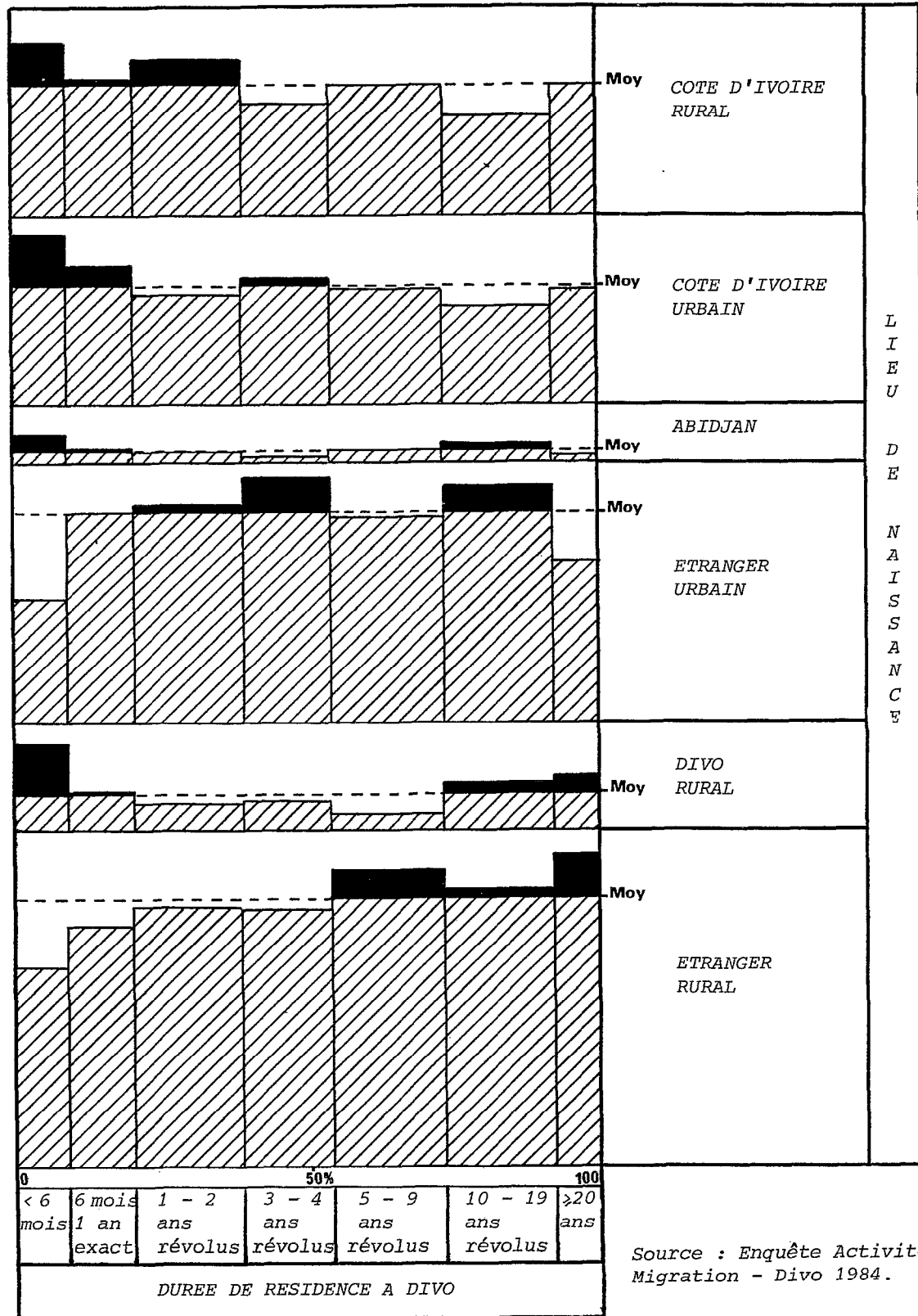
Durée de résidence	<6 mois exacts	6m.-1 an exact	1 - 2 ans révolus	3 - 4 ans révolus	5 - 9 ans révolus	10-19 ans révolus	≥ 20 ans exacts	TOTAL
%	8,6	11,1	18,7	15,7	19,7	18,0	8,2	100,0 (2 157)
% cumulés	8,6	19,7	38,4	54,1	73,8	91,8	100	/

Sources : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

La jeunesse du peuplement divolais transparait dans le tableau 4.22 : les trois quarts de la population ont séjourné moins de 10 ans dans la ville, et la moitié, moins de 5 ans. La durée moyenne de la résidence en cours à Divo est de 7,7 ans, chez les travailleurs composant l'échantillon enquêté.

Dans quelle mesure la structure observée des durées de résidence en 1984 est due à une forte rotation de la population divolaise, ou à une augmentation de l'attraction de la ville ? Il est délicat d'apporter une réponse précise à cette question importante, à partir des sources d'information statistique dont nous disposons : seule une enquête nous informant sur les durées de séjour des émigrés de Divo permettrait de lever le doute. On peut toutefois souligner la part importante des durées de

Figure 4.3 - Durées de résidence des non-natifs de Divo, selon le lieu de naissance - Divo 1984



(Les surfaces sont proportionnelles aux effectifs)

séjour inférieures à 1 an (19,7 %), par rapport à celle des durées de 1 an révolu (10,1 %), 2 ans révolus (8,6 %), 3 ans révolus (8,6 %), et 4 ans révolus (7,1 %) : dans la série des durées de séjour détaillée année par année, les pourcentages diminuent régulièrement, sans que l'on retrouve une telle amplitude (division par 2) entre deux classes de durées successives. On peut donc avancer l'hypothèse d'une dualité de la population immigrée, qui serait composée d'un groupe d'éléments relativement stables, et d'un autre groupe en perpétuel renouvellement ; passé le cap de 1 an on assisterait à une relative sédentarisation des immigrants. Il faut toutefois souligner le caractère précaire de cette hypothèse, dans la mesure où les changements du contexte économique ivoirien ont été suffisamment prononcés durant l'année 1983 pour bouleverser les schémas migratoires antérieurs.

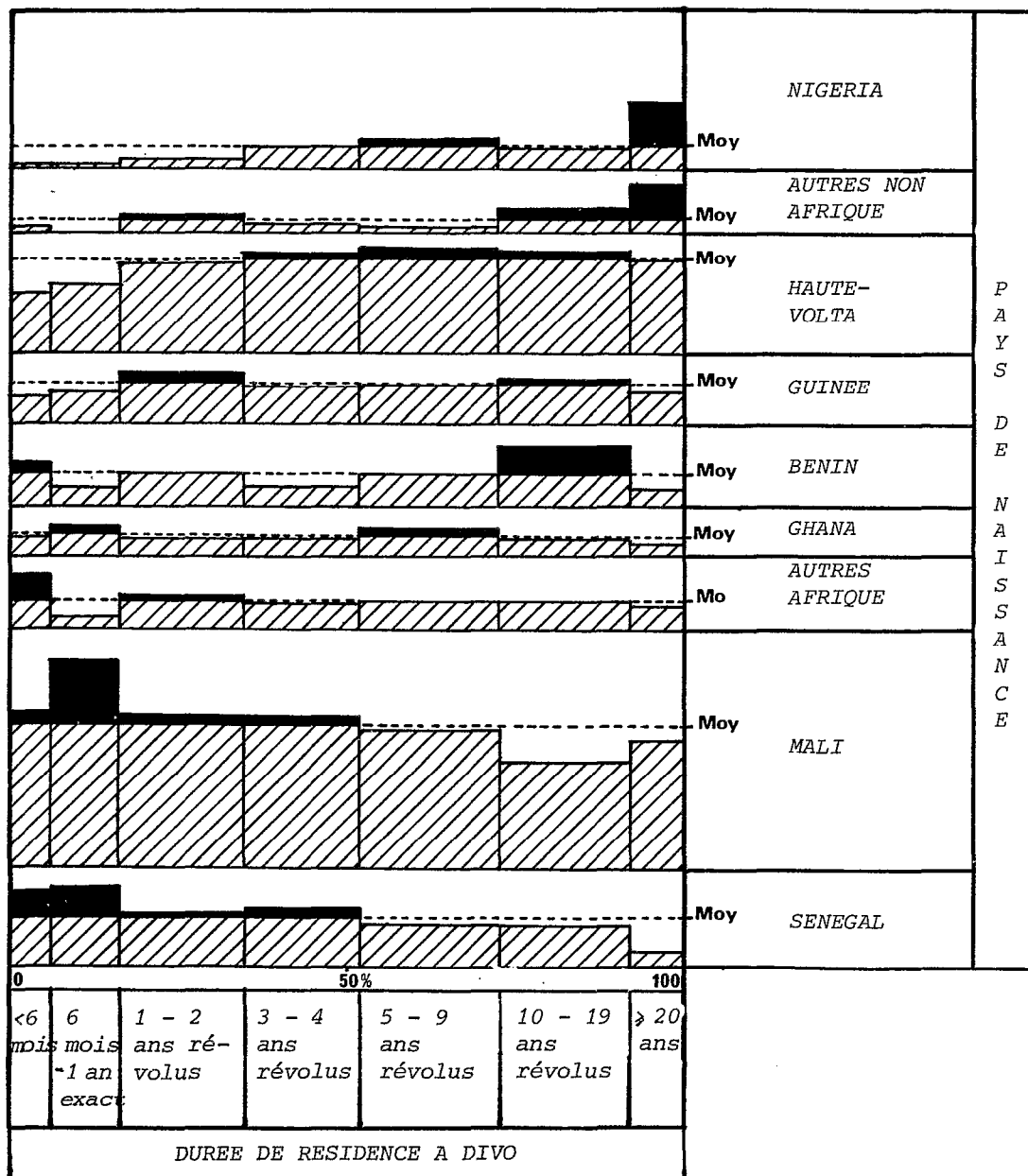
La conclusion essentielle que l'on peut tirer du tableau 4.22 réside plutôt dans les effets de la jeunesse de l'installation divolaise pour la plupart des immigrants : la population de l'agglomération est essentiellement constituée de "néo-divolais", qui impriment à la ville leurs particularismes, encore vivants après des séjours si brefs.

Si l'on introduit maintenant l'origine géographique des immigrants, une nette différenciation apparaît dans la structure des durées de résidence à Divo, différenciation qui ne semble pas liée à l'âge des immigrants au moment de leur installation.

Considérons, dans un premier temps, les lieux de naissance des immigrants (figure 4.3). On observe que les natifs du département de Divo et du secteur rural de l'étranger présentent, proportionnellement à leurs effectifs, plus de durées de séjour longues (≥ 10 ans) que les autres groupes d'immigrants : leur durée moyenne de présence à Divo s'élève, respectivement, à 8,2 et 8,3 ans. A l'opposé, les natifs de Côte d'Ivoire, qu'ils soient d'origine urbaine ou rurale, ont des durées de résidence courtes, surtout inférieures à 5 ans, d'où une durée moyenne de séjour de 7,1 ans. Les natifs d'Abidjan ne se distinguent pas sensiblement de ceux des autres villes ivoiriennes.

Les premières étapes du peuplement de Divo seraient donc dominées par l'afflux d'étrangers, tandis que l'expansion récente serait plus marquée par une contribution démographique nationale : le recrutement de Divo s'ivoiriserait très nettement. La croissance démographique de Divo serait de plus en plus le fait des natifs de Côte d'Ivoire: ce résultat confirme tout à fait les observations faites au chapitre 3.2.2., où nous notions l'ivoirisation de l'immigration urbaine.

Figure 4.4 - Durées de résidence des non natifs de Divo selon le pays de naissance - Divo 1984



(Les surfaces sont proportionnelles aux effectifs)

Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

La figure 4.4 précise l'évolution de la composition géographique des flux de natifs de l'étranger. La Haute-Volta, le Nigéria, et les pays non africains voient leur intensité relative diminuer depuis l'Indépendance, tandis que se fait plus intense l'immigration en provenance du Sénégal et des autres pays africains. Les profils du Bénin et de Guinée révèlent l'importance des facteurs politiques dans les déplacements de population en Afrique de l'Ouest.

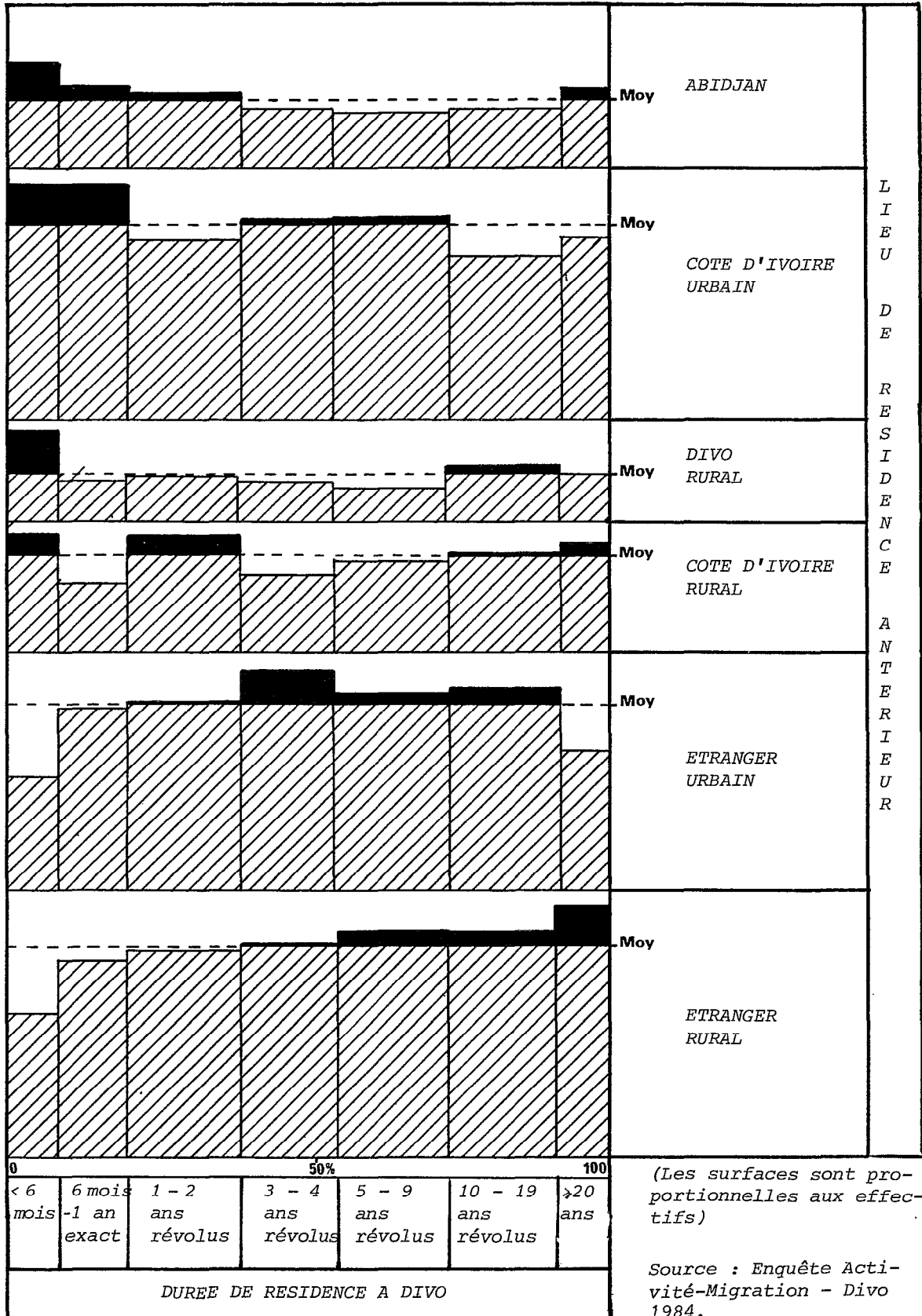
Le cas du Mali pose question : la figure 4.4 montre une augmentation relative du poids des natifs du Mali parmi l'ensemble des natifs de l'étranger, depuis la classe 10-19 ans jusqu'à la classe 6 mois-1 ans. Ce résultat contredit, apparemment, nos conclusions précédentes issues de la comparaison avec le RGP, et vérifiées avec les durées de présence des natifs des différents pays. Nous ne voyons que deux types d'explications possibles, qui demanderaient à être vérifiées : un raccourcissement de la durée de séjour des Maliens depuis 1975, ou un retour récent assez massif des premiers Maliens installés à Divo.

Si l'on centre l'analyse sur les lieux de résidence antérieurs (figure 4.5), l'évolution du peuplement divolais apparaît sous un jour quelque peu différent : l'effet "tampon" des durées de vie cède la place aux seuls déplacements directs effectués par les individus venus travailler à Divo.

L'augmentation relative des mouvements d'Abidjan vers Divo devient alors éclatante : les immigrés venus d'Abidjan sont, en proportion, deux fois plus nombreux parmi les immigrés depuis moins de 6 mois que parmi ceux installés depuis 5 à 10 ans. L'immigration depuis les villes ivoiriennes s'est également renforcée, mais dans des proportions bien moindres que celles d'Abidjan, et le mouvement y est plus ancien. Les profils relatifs aux autres lieux de provenance confirment les observations faites sur les lieux de naissance, notamment le déclin relatif de l'immigration étrangère. Par contre, la saisie des flux directs met en évidence un double mouvement pour les immigrés venus de la Côte d'Ivoire rurale : après une phase de diminution de leur contribution au développement démographique de Divo, ils semblent s'intensifier depuis deux ans.

L'analyse de la composition géographique des cohortes d'immigrés travaillant à Divo met donc en évidence les grands traits de la dynamique

Figure 4.5 - Durées de résidence des immigrants de Divo, selon le lieu de résidence antérieur - Divo 1984



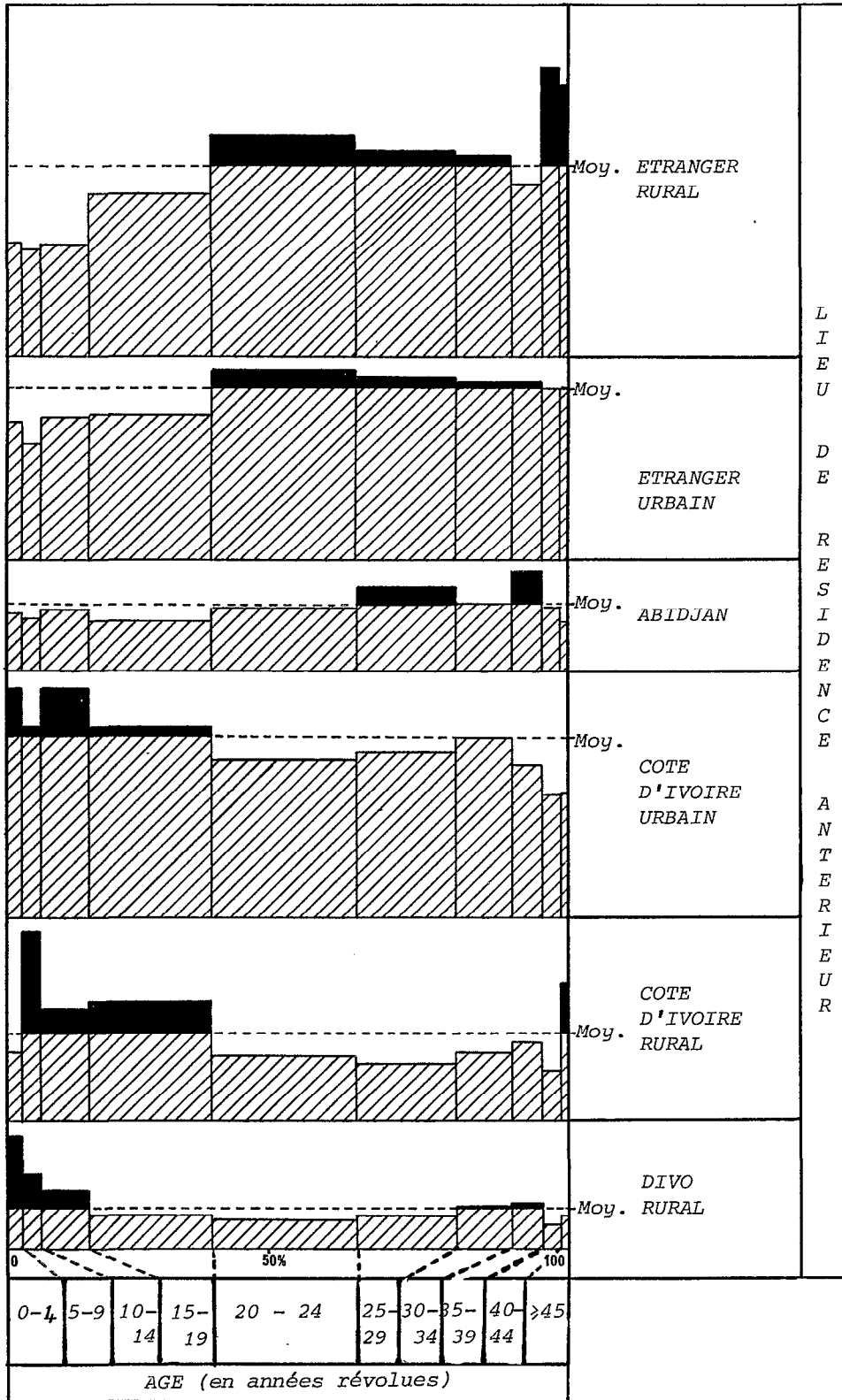
du peuplement de l'agglomération divolaise. En l'espace de quelques décennies, plusieurs phases d'immigration ont façonné la population actuelle de Divo : après s'être bâtie sur l'arrivée de population étrangère (voltaïque, malienne, nigériane et française principalement), la croissance s'est poursuivie avec l'immigration plus massive de populations ivoiriennes. Les dernières années du développement de Divo sont marquées par une diversification de l'immigration étrangère (se substituant en partie à l'immigration voltaïque en déclin), et une intensification des flux en provenance des villes ivoiriennes. C'est depuis Abidjan que l'immigration urbaine s'intensifie le plus rapidement : la crise économique ivoirienne y a des répercussions encore plus vives qu'ailleurs, et entraîne le départ, plus ou moins subit, de nombreux travailleurs, comme nous le confirment les témoignages recueillis à Divo en 1984. Enfin, il faut noter un renforcement de l'attraction divolaise sur les campagnes ivoiriennes : il semble que Divo commence à capter des flux auparavant mobilisés par d'autres villes ivoiriennes, dont la capitale.

Le schéma dynamique, tel que nous venons de l'exposer, paraît le plus probable au vu des informations dont nous disposons pour l'établir ; néanmoins, il ne faut pas perdre de vue que les données exploitées (durées de résidence des travailleurs immigrés présents en 1984) sont imparfaites, puisque les effectifs observés dépendent aussi du degré de fixation des immigrés à Divo. Il importerait donc de vérifier que les différents groupes de migrants n'ont pas des systèmes résidentiels trop dissemblables, ni trop variables dans le temps ; pour l'instant, la concordance des résultats avec ceux issus de la simple comparaison des lieux de provenance et des lieux de naissance enregistrés en 1984 nous conduit à leur accorder un certain crédit.

4.2.2.3. L'âge des immigrés

La ville de Divo attire des populations d'origines variées, nous venons de le voir : quelles sont les caractéristiques de la population attirée par ce centre urbain, telle est la question sur laquelle il convient de s'interroger maintenant. Mais il faut insister sur le caractère partiel de notre investigation statistique sur ce point : l'enquête n'ayant porté

Figure 4.6 - Age à l'immigration selon le lieu de résidence antérieur - Divo 1984



(Les surfaces sont proportionnelles aux effectifs)

Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

que sur les travailleurs des établissements hors marché, notre population enquêtée n'est aucunement représentative en termes de caractéristiques individuelles de la population immigrée de Divo, alors qu'on pouvait la considérer comme telle pour les aires de recrutement des adultes masculins immigrés "volontaires" (c'est-à-dire non mutés par une administration ou une entreprise). Nous n'avons observé que la population, surtout masculine, ayant réussi son insertion professionnelle à Divo : il est donc délicat de tirer de nos observations des conclusions générales sur la spécificité de l'attraction que Divo pourrait exercer sur certains groupes de la population ivoirienne ou ouest-africaine. Nous nous limiterons donc à la variable âge, dans les pages qui suivent.

La première caractéristique de la population active immigrée à Divo est sa jeunesse : alors que notre échantillon ne porte sur sur les actifs, donc des adolescents ou adultes, la moyenne d'âge au moment de l'arrivée à Divo n'atteint que 23,9 ans.

Si l'on décompose les immigrés en générations déterminées par la durée de résidence à Divo, aucune évolution ne se dessine, que ce soit dans le sens d'un rajeunissement ou, au contraire, d'un vieillissement des immigrés au moment de leur arrivée dans la ville.

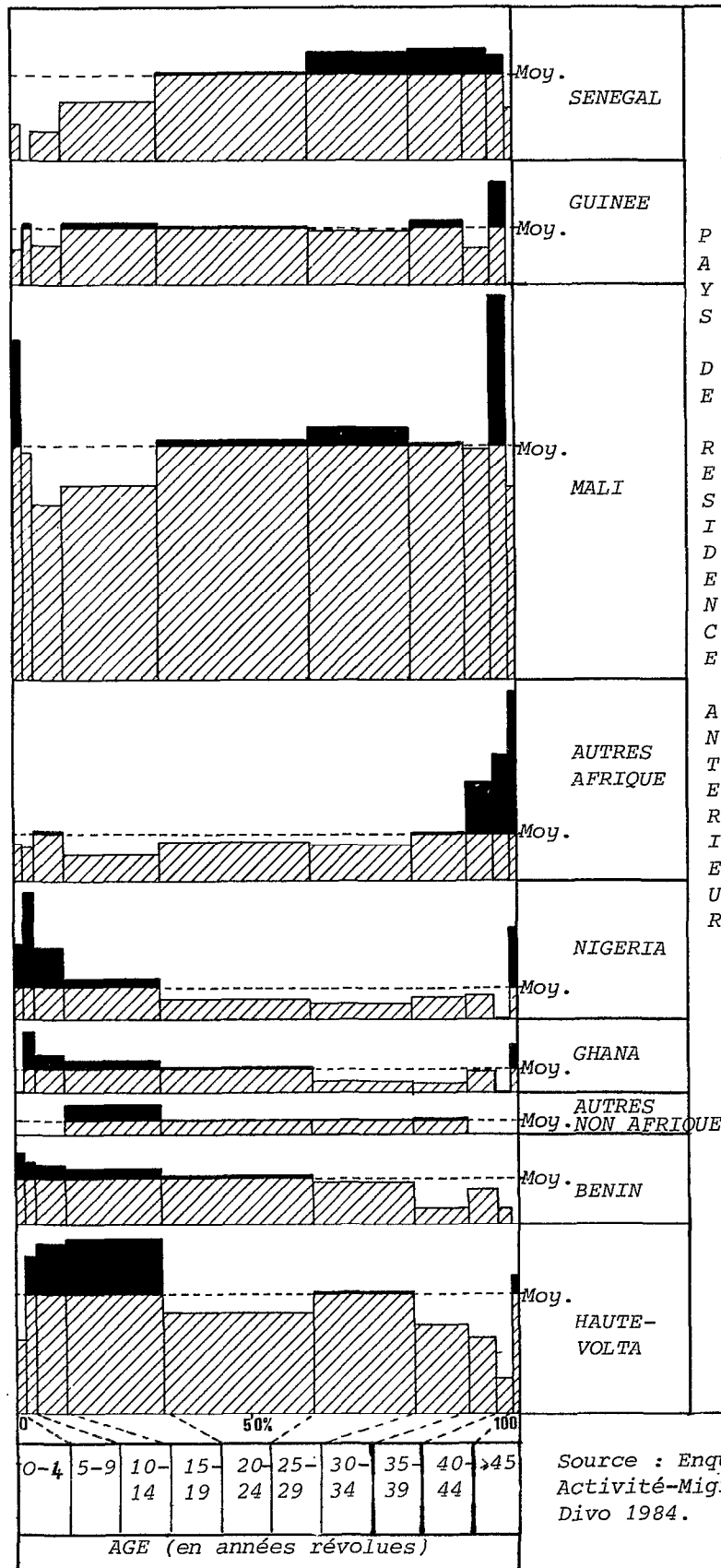
Selon les lieux d'origine, l'âge moyen s'écarte quelque peu du chiffre de 23,9 ans (tableau 4.23) : la jeunesse des immigrés est plus marquée chez les originaires du milieu rural ivoirien (21,6 et 21,9) que chez les originaires d'une ville de l'intérieur (22,5) ou d'Abidjan (24,5). Par contre, le phénomène s'inverse pour les immigrés de l'étranger, plus jeunes s'ils viennent d'une ville (24,2) que de la brousse (25,0) : dans les deux cas, ces derniers ont un âge moyen à l'immigration plus élevé que tous les immigrés de Côte d'Ivoire, comme nous l'observons au chapitre 3.2.3.

Tableau 4.23 - Age moyen à l'immigration selon le lieu de résidence antérieur - Divo 1984 -

Lieu de résidence antérieure	Départ. de Divo	Côte d'I. rural sauf Divo	Abidjan	Côte d'I. urbain sauf Divo et Abidjan	Etranger rural	Etranger urbain	TOTAL
Age moyen (en années)	21,6	21,9	24,5	22,5	25,0	24,2	23,9

Source : *Enquête Activité-Migration - Divo 1984.*

Figure 4.7 - Age à l'immigration selon le pays de résidence antérieur - Divo 1984



Source : Enquête
Activité-Migration -
Divo 1984.

(Les surfaces sont proportionnelles aux effectifs)

Sur la figure 4.6, s'opposent les courants d'origine ivoirienne aux courants en provenance de l'étranger : les premiers s'individualisent par leur pourcentage important de moins de 20 ans, et les seconds par leur proportion d'adultes de plus de 20 ans. Abidjan se démarque des flux d'origine ivoirienne, en présentant un profil assez proche de celui des courants d'immigration en provenance de l'étranger. On note également la concentration des âges à l'immigration : 66 % des immigrés ivoirais sont arrivés à un âge compris entre 15 et 30 ans exacts. Enfin, soulignons l'origine bien particulière des immigrés les plus âgés, arrivés à Divo après 45 ans : plus de la moitié d'entre eux viennent de zones rurales, de Côte d'Ivoire ou de l'étranger.

Dans l'ensemble des immigrés en provenance de l'étranger, les comportements sont loin d'être uniformes (tableau 4.24 et figure 4.7). Les Sénégalais (27,3) et les Guinéens (25,4) arrivent, en moyenne, plus âgés à Divo que les autres étrangers ; à l'opposé, les Nigériens (21,2) et les Béninois (21,7) sont particulièrement jeunes. Quant aux deux contingents d'immigrés les plus nombreux, Maliens et Voltaïques, ils présentent les mêmes différences que celles mises en évidence par HAERINGER (1973) à propos des immigrés maliens et voltaïques d'Abidjan, et par l'EPR 1978-79 (voir chapitre 3.2.3.1.) : 2,4 années séparent leurs moyennes d'âge au moment de l'installation à Divo.

Tableau 4.24 - Age moyen à l'immigration selon le pays de résidence antérieur - Divo 1984 -

Pays de résidence antér.	Mali	Haute Volta	Sénégal	Guinée	Bénin	Nigéria	Ghana	Autres Afrique	Autres non Afrique	TOTAL ETRANGER
Age moyen	24,9	22,5	27,3	25,4	21,7	21,2	22,6	27,9	22,9	24,5

Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

La figure 4.7 montre des structures par âge à l'immigration d'une grande variété, et d'une complexité supérieure à celles observées en ne considérant que les six grandes zones d'origine des immigrés divolais. La spécificité des différents courants migratoires en provenance de l'étranger se lit dans ces structures bâties sur la seule variable âge. Tandis que l'immigration sénégalaise se limite essentiellement aux adultes de 20 à 40 ans, les Ghanéens et Nigériens présentent une structure inverse, avec des proportions relativement importantes de moins de 20 ans et d'adultes de plus de 45 ans : on peut supposer que ces caractéristiques renvoient à des migrations familiales plus répandues et à une plus grande stabilité des immigrés chez des derniers que chez les Sénégalais. De même, les Voltaïques et les Maliens ont des profils complémentaires, les premiers comptant beaucoup de jeunes entre 10 et 20 ans, alors que les seconds sont composés d'enfants de moins de 10 ans en nombre relativement important et d'adultes de plus de 20 ans.

Enfin, signalons un point qui mériterait d'être approfondi : tandis que les originaires du Mali comptent nettement plus d'immigrés avant 5 ans qu'entre 5 et 10 ans, la situation est inversée chez les originaires de Haute Volta. Serait-ce le signe de stratégies différentes des migrants vis-à-vis de leurs jeunes enfants ?

A travers les variations des structures par âge à l'immigration, on perçoit déjà la diversité des processus migratoires dans lesquels s'inscrivent des changements de résidence en direction de la ville de Divo. La part relativement importante de migrations à un âge très jeune (moins de 10 ans) dans un ensemble de travailleurs immigrés, adultes pour la plupart, souligne la stabilité de certains groupes de population, venus de la campagne ou des villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire comme du Mali, du Nigéria ou du Bénin. A contrario, d'autres groupes de migrants, comme les Sénégalais, semblent n'inclure leur résidence divolaise que comme une étape transitoire dans leur cycle de vie. Pour le développement de Divo, il est bien évident que ces comportements particuliers se traduiront par des impacts d'ampleur et de nature différentes.

* * *

La simple analyse des caractéristiques de la population active divolaise fait donc apparaître trois dimensions importantes de la dynamique démographique de Divo :

- la croissance démographique repose sur une immigration massive à laquelle participent toutes les régions et tous les milieux (rural, petite ville, grande ville) de Côte d'Ivoire, et pays d'Afrique de l'Ouest, selon des intensités très variables qui ne sont pas fonction directe de la distance à Divo ; l'attraction divolaise s'exerce dans des directions privilégiées.

- l'aire de recrutement des immigrés ne semble pas être soumise à des variations de grande amplitude, si l'on en juge par l'évolution des lieux de naissance depuis dix ans ; toutefois, on assiste, selon toute vraisemblance, à une ivoirisation de l'immigration, et à une accentuation de l'emprise divolaise sur les environs immédiats de la ville.

- la population immigrée est jeune, et très récente dans la ville. Il ne s'agit pas pour autant d'une migration de passage de ruraux en route vers Abidjan : Divo attire un nombre conséquent de résidents d'Abidjan comme d'autres villes de l'intérieur numériquement plus importantes que Divo.

Il convient maintenant de dépasser l'approche dichotomique des déplacements spatiaux entre un "point de départ" et un "point d'arrivée", pour nous intéresser à une approche continue et globale des migrations resituées dans les stratégies qui leur donnent naissance : nous passerons ainsi de l'observation des transferts de population, à l'analyse de la dynamique et des fonctions de la migration pour les populations qui, nous l'avons vu, ont intégré l'agglomération divolaise dans leur espace migratoire.

4.2.3. LES CHEMINEMENTS MIGRATOIRES

Elire domicile dans un point quelconque de l'espace n'est pas un acte neutre : l'espace étant fortement différencié, un tel choix a des implications multiples tant sur le plan humain qu'économique, pour l'individu et le groupe auquel il appartient. Les stratégies migratoires, ou les systèmes

résidentiels (qui ne sont que deux approches des mêmes réalités) peuvent être analysés à travers les cheminements migratoires individuels observés par enquête rétrospective ; leur connaissance est essentielle pour appréhender les formes de reproduction sociale et économique des sociétés locales, et comprendre quel rôle joue une installation dans une ville telle que Divo dans ce processus. C'est donc en tant que révélateur de stratégies sociales et économiques que les déplacements successifs des individus nous intéresseront ici.

Avant d'aborder l'analyse des biographies proprement dites, nous exploiterons les données recueillies par l'enquête quantitative. Nous pourrons ainsi mettre en lumière quelques faits d'ensemble vérifiés sur un nombre significatif d'individus, avant de chercher à connaître

"le déroulement temporel, spatial et social (de la migration), au fond sa véritable dimension humaine" (1)

4.2.3.1. Les filières migratoires révélées par la cartographie des lieux de naissance des étrangers

L'enquête réalisée à Divo en 1984 nous informe sur les lieux de naissance précis des travailleurs exerçant dans les établissements recensés : ce sont ces résultats qui ont été cartographiés ci-après, pour chacun des pays comptant plus de 50 originaires parmi la population enquêtée. Les variations des répartitions spatiales des lieux de naissance selon les pays renseignent indirectement sur les conditions dans lesquelles s'effectuent les déplacements humains vers Divo, et dans quel cadre social et économique ils s'inscrivent.

De manière générale, le suivi des parcours migratoires en termes de durée et surtout de localisation informe, indirectement mais objectivement, sur les mécanismes en action : il permet de comprendre les raisons du choix de Divo, difficiles à appréhender par une question directe sur les motifs de l'installation dans la ville, qui ne peut donner lieu qu'à des réponses biaisées par son caractère rétrospectif, l'enquêté répondant en fonction de son vécu divolais et non de son état d'esprit au moment du départ.

(1) COURADE, G., 1979. Victoria Bota. Croissance urbaine et immigration. Travaux et Documents de l'ORSTOM n° 105, 125 p.

Notre analyse se limitera aux natifs de l'étranger : pour la Côte d'Ivoire, nous ne disposons pas de données aussi précises (par localités), sur l'ensemble du territoire (1). Quant au choix du lieu de naissance plutôt que du lieu de provenance, il est dicté par le désir de resituer l'immigré dans son univers collectif de base : c'est "au village" que sont ses racines, et que réside le noyau fondateur et dirigeant de son groupe, même si celui-ci est marqué par l'ubiquité de son système de fonctionnement.

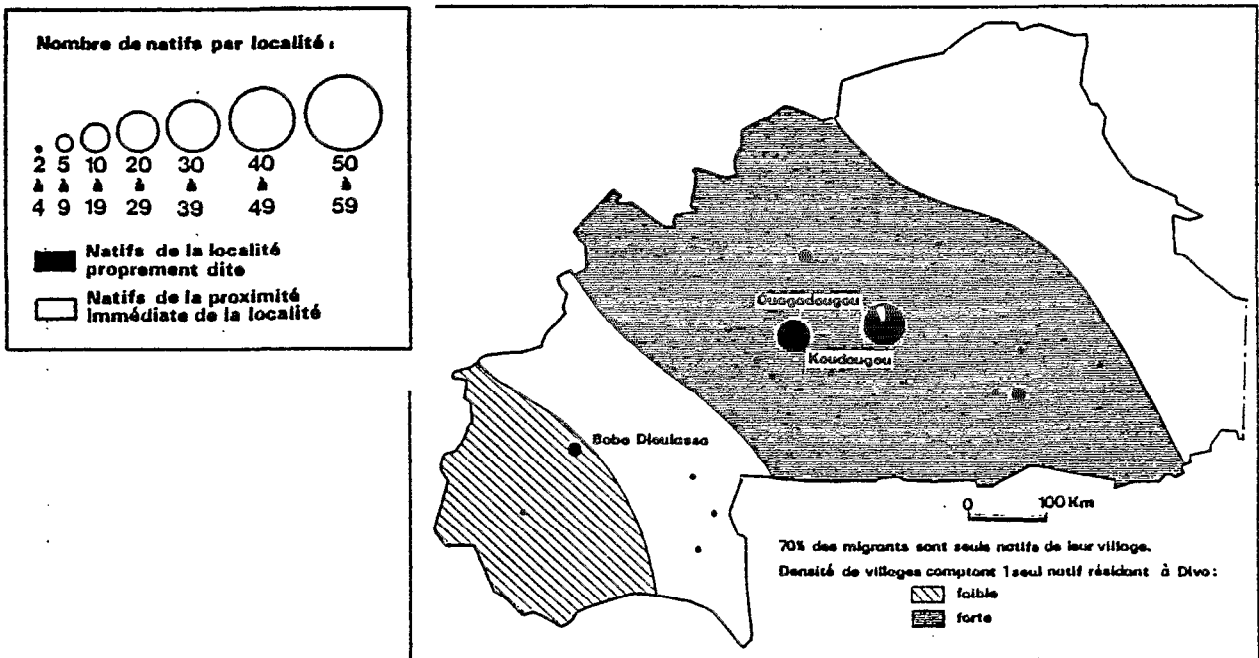
Au vu des cartes 4.14 à 4.19, un premier constat s'impose immédiatement : la Haute-Volta se distingue de tous les autres pays par la dispersion des lieux de naissance de ses originaires. Alors que partout apparaissent des regroupements tout à fait significatifs, il n'en est absolument pas de même pour les Voltaïques : d'origine plus rurale que les autres immigrants internationaux, ces derniers sont nés dans une pléiade de petites localités dispersées sur l'ensemble du territoire voltaïque, avec une intensité maximale dans la région du plateau Mossi. Il est tout à fait remarquable que l'on trouve bon nombre de Voltaïques seuls originaires de leur localité natale, tandis que ce type de situation demeure exceptionnelle dans les autres pays de naissance des travailleurs divolais.

L'opposition entre la Haute Volta et les autres pays d'Afrique de l'Ouest du point de vue de la répartition spatiale des lieux de naissance pose question : quels éléments d'explication peuvent éclairer une situation aussi tranchée de ce pays par rapport à ses voisins ?

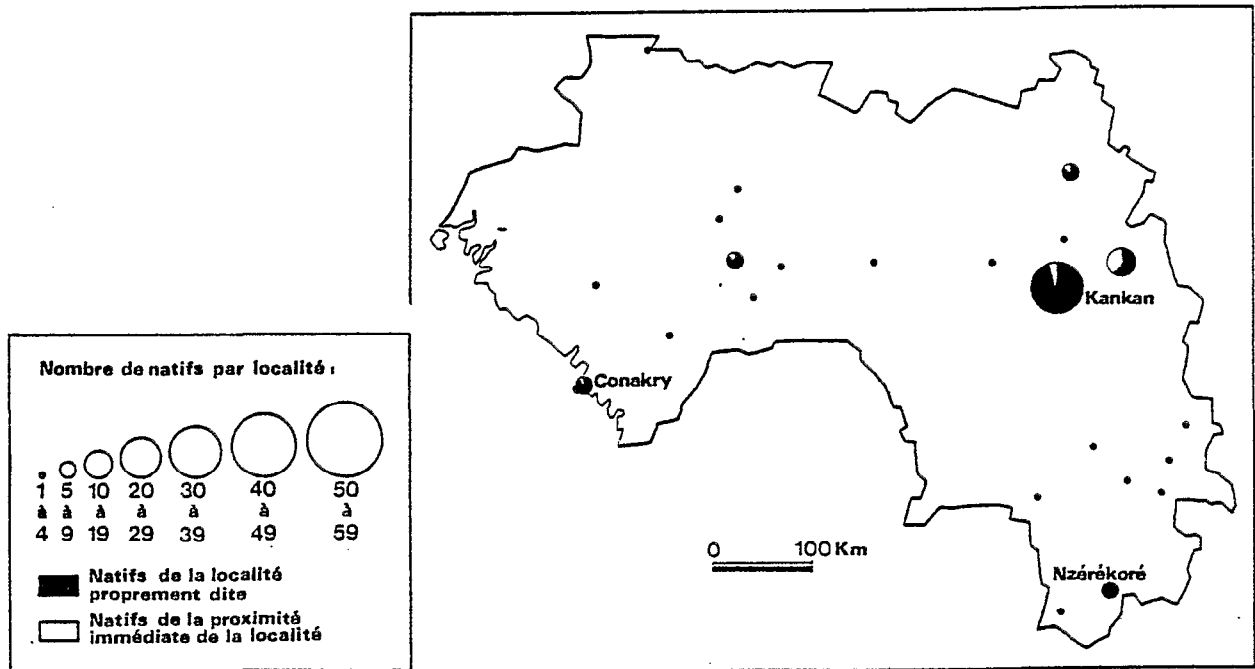
Une première série d'hypothèses peut être proposée, en relation avec l'ancienneté et l'intensité des mouvements migratoires entre la Haute Volta et le sud forestier de la Côte d'Ivoire : banalisées et intégrées dans le mode de vie voltaïque, les migrations vers la côte seraient passées au stade

(1) Les découpages administratifs des différents pays étrangers ont des degrés de finesse très variés : c'est pour s'affranchir des biais introduits par un classement plus ou moins fin des lieux de naissance à l'étranger que nous avons demandé aux enquêteurs de relever systématiquement la localité précise (village ou ville) pour les lieux situés hors Côte d'Ivoire. Nous pouvions ainsi recomposer, a posteriori, un découpage adéquat des pays étrangers, homogène avec le découpage ivoirien. Il s'avère que la solution appliquée pour les lieux étrangers aurait dû être retenue pour les lieux situés en Côte d'Ivoire, plutôt que de s'enfermer comme nous l'avons fait dans un découpage trop grossier en sous-préfectures, qui interdit toute mise en évidence précise de filières migratoires.

Carte 4.14 - Lieu de naissance des natifs de Haute-Volta résidant à Divo - 1984



Carte 4.15 - Lieu de naissance des natifs de Guinée résidant à Divo - 1984



Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

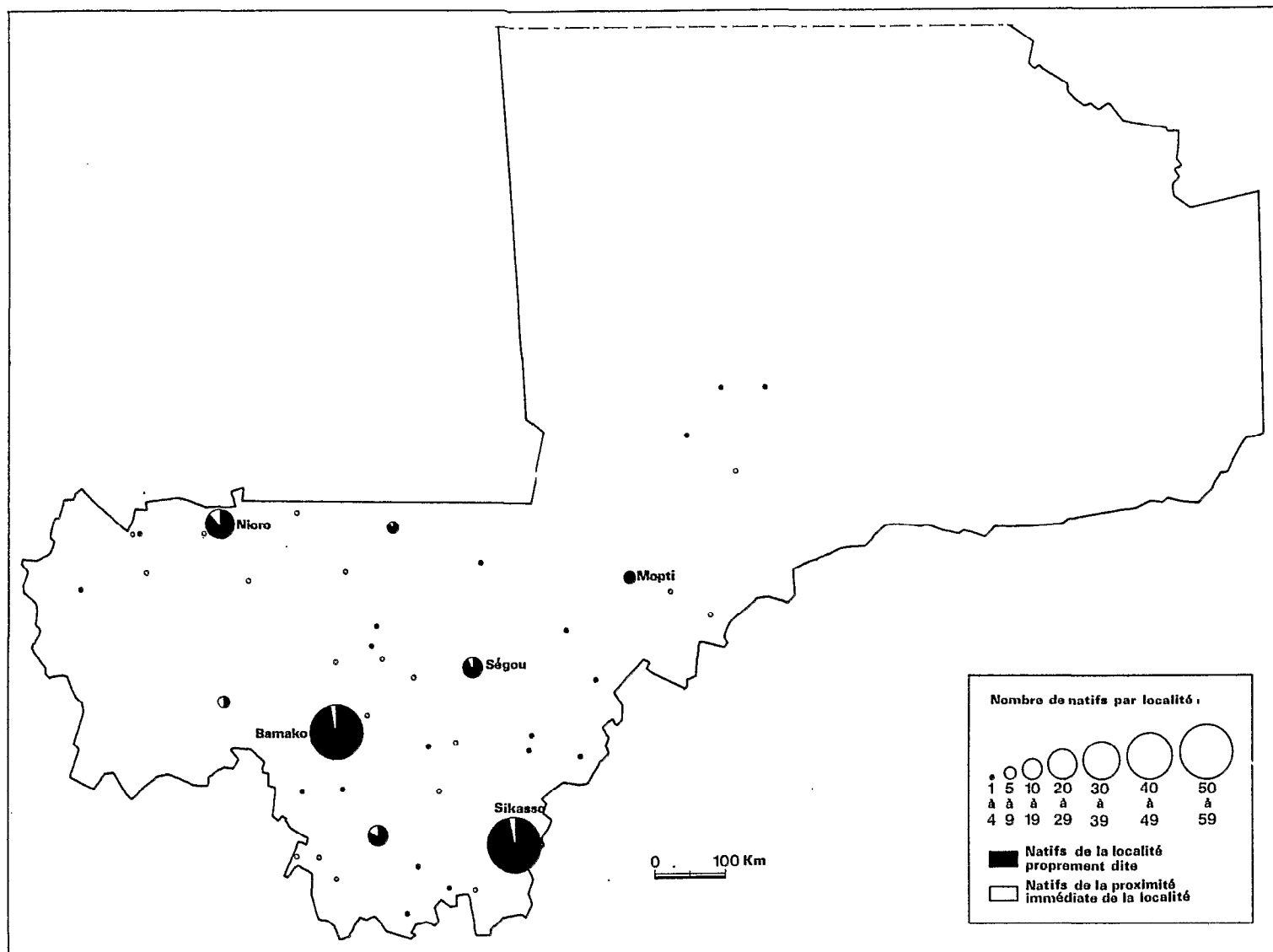
d'une véritable institution collective de grande envergure, dépassant le cadre rigide des filières villageoises. Devenue en quelque sorte inéluctable, la migration s'affranchirait de toute forme précisément directionnelle. Il est certain que ce premier volet d'hypothèses, reposant sur l'effet de masse et de nécessité de la migration, contribue à une dispersion géographique des migrations : notons d'ailleurs que la dispersion observée à travers les lieux de naissance des Voltaïques installés à Divo renvoie à une diffusion des destinations des émigrés d'un même village, puisque l'on sait que ces régions voltaïques connaissent un exode massif.

Mais il convient de signaler également d'autres hypothèses toutes aussi plausibles, qu'il conviendra de vérifier dans la suite de notre recherche ; les rythmes de migration peuvent expliquer une partie des différences observées ici ; de même un biais peut avoir été introduit en n'enquêtant pas l'ensemble des travailleurs divolais dans le cas où les Voltaïques seraient sur-représentés dans la fraction non enquêtée de la population laborieuse.

Hormis le cas des Voltaïques, l'ensemble des natifs de l'étranger présentent la caractéristique de provenir de quelques localités bien définies ; et certaines régions de leur pays natal sont totalement exclues des échanges migratoires avec Divo. Sous une simplicité qui passerait pour une évidence si la Haute-Volta n'était pas là pour démontrer le contraire, cette proposition relative à un simple constat géographique nous semble renfermer l'essence même du vécu et de la fonction des migrations en Afrique de l'Ouest : les déplacements de population s'inscrivent dans la logique de l'ubiquité des sociétés locales, et ne signifient en aucun cas une rupture avec le milieu d'origine. La concentration des lieux de naissance révèle le degré de l'intégration, et les formes que celle-ci prend, entre Divo et les autres régions d'Afrique de l'Ouest.

Certaines régions sont tout à fait en marge des courants migratoires avec Divo : c'est le cas de la partie septentrionale des pays du Golfe de Guinée (Ghana, Bénin), de la Casamance et du Sénégal Oriental, de l'extrême ouest du Mali ainsi que de la moitié nord de ce pays, des 2/3 est du Nigéria (non représenté ici). Enfin, en Guinée, deux zones ne comptent pas d'originaires parmi les travailleurs enquêtés à Divo : la frange nord du pays, et le sud-ouest de Kankan. Parmi ces zones exclues des

Carte 4.16 - Lieu de naissance des natifs du Mali résidant à Divo - 1984



Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

échanges de population avec Divo, on retrouve bien sûr des régions très faiblement peuplées : dans ce cas, l'absence d'émigration peut s'expliquer par le simple jeu des probabilités de migrer appliquées à une population numériquement négligeable.

Mais, tous les espaces ne comptant pas d'émigrants vers Divo ne sont pas vides d'hommes, loin s'en faut :

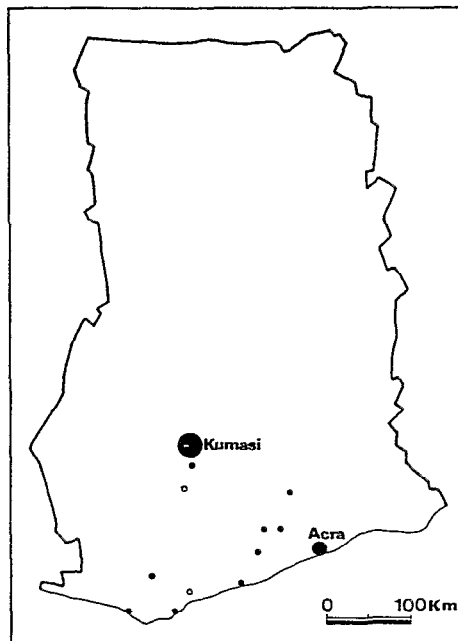
. il est remarquable que, dans l'ensemble, les capitales des pays ouest-africains ne contribuent que très faiblement aux courants migratoires vers Divo : seules Dakar et Bamako contredisent cette règle. Ainsi, se distinguent les deux pays alimentant traditionnellement une migration de commerçants, qui trouvent leur intérêt à exercer leur activité marchande dans une ville côtière dynamique telle que Divo.

. les régions de savane des pays côtiers du Golfe de Guinée restent en marge des échanges démographiques avec Divo : faiblement urbanisées, les populations n'ont pas de tradition migratoire vers les villes moyennes de Côte d'Ivoire, à la différence des Sahéliens.

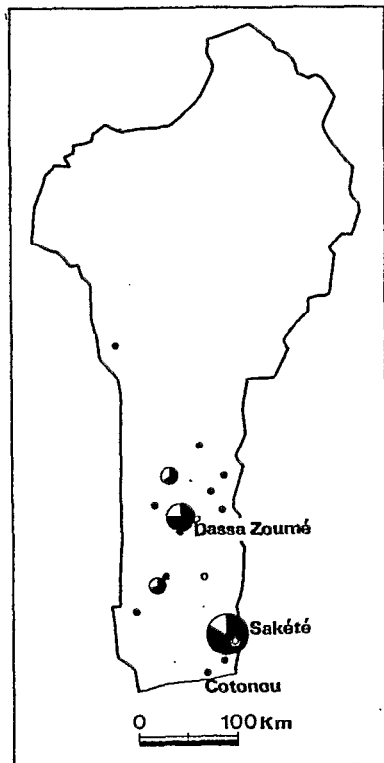
Parmi les caractéristiques communes aux zones comptant beaucoup de natifs dans la population divolaise, il faut souligner le rôle majeur joué par les villes petites et moyennes (Sakété, Abomey, Dassa Zoumé et Ouèdémé au Bénin, par exemple). Mais on ne saurait affirmer l'existence de règles strictes relatives à la situation et aux caractéristiques d'une région, conditionnant la probabilité de migrer vers Divo : il est plus probable que ce sont des facteurs humains, contingents, qui déclenchent des échanges de population avec cette ville ivoirienne. L'analyse des professions exercées par lieu de naissance des travailleurs corrobore tout à fait cette hypothèse : dans le choix de l'activité exercée à Divo par le migrant, intervient fortement la spécialisation professionnelle des "pays" déjà installés dans la ville. Citons, pour l'exemple, les Maliens de Tombouctou et autres localités du nord du pays qui tiennent tous des "tabliers" (1) à Divo : parmi la palette de métiers d'accès facile (ne nécessitant ni mise de fonds importante, ni formation spécifique), la préférence est donnée à l'activité exercée par ses proches, sans qu'intervienne une analyse en termes de rentabilité, une identité professionnelle liée à l'ethnie, ou autres déterminants du milieu d'origine.

(1) Le terme de "tablier" désigne, dans le langage courant, les étalages des vendeurs de cigarettes et bonbons, le plus souvent exposés dans des valises ouvertes, déposées sur le sol des trottoirs.

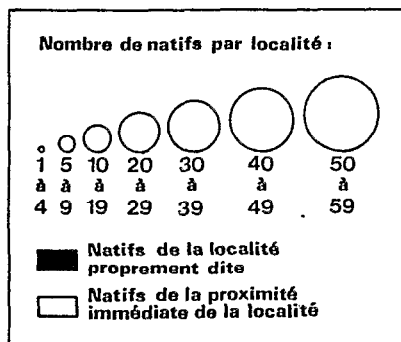
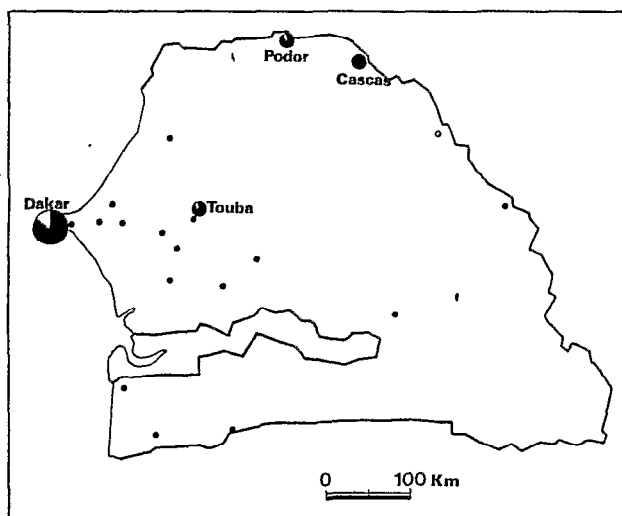
Carte 4.17 - Lieu de naissance des natifs du Ghana résidant à Divo - 1984



Carte 4.18 - Lieu de naissance des natifs du Bénin résidant à Divo - 1984



Carte 4.19 - Lieu de naissance des natifs du Sénégal résidant à Divo - 1984



Source : Enquête Activité-Migration - 1984.

Au vu de la cartographie des lieux de naissance des natifs de l'étranger recensés à Divo, il est manifeste que les échanges de population avec l'étranger sont circonscrits dans un ensemble discontinu de points, et non selon un simple schéma de zone d'influence continue, plus ou moins étendue selon les directions : la distance intervient pour déterminer les limites externes du réseau de relations démographiques (de la Mauritanie au Nigéria), mais d'autres facteurs interviennent localement pour moduler l'intensité des échanges avec Divo.

Le fonctionnement du système montre le poids de la collectivité sur les itinéraires individuels : la migration vers Divo appelle et dirige dans le même sens les migrations ultérieures. Information sur les potentialités offertes par une ville telle que Divo, et assurance d'une prise en charge même prolongée par les proches déjà émigrés contribuent, tout à fait logiquement, à entretenir des échanges de population avec cette ville; l'individu s'expatriant pour Divo depuis une des localités comptant bon nombre de natifs installés dans cette ville participe en fait, au procès de reproduction de sa communauté, qui repose sur une segmentation géographique du groupe social.

L'impossibilité d'avancer un schéma cohérent d'explications rationnelles des localisations des lieux de naissance des natifs de l'étranger installés à Divo montre d'ailleurs bien l'absolue nécessité de recourir à une analyse en termes collectifs. Pourquoi un Guinéen natif de Kankan s'installerait à Divo plutôt que Daloa, Gagnoa ou une autre ville de l'ouest forestier de la Côte d'Ivoire ? C'est qu'une telle migration dans une ville déjà intégrée au réseau social des habitants de Kankan optimise les effets attendus de ce déplacement individuel : en élargissant l'espace de reproduction du groupe par intégration de sites économiquement favorables comme Divo, la collectivité centrée sur Kankan améliore les conditions de cette reproduction, tout en maintenant une forte cohésion entre ses membres, jamais isolés.

Le schéma d'analyse qui vient d'être établi, succinctement, rend compte de la concentration des lieux de naissance des Divolais nés à l'étranger, observée dans la quasi-totalité des cas. La Haute-Volta, nous l'avons vu, offre une configuration spatiale des lieux de naissance diamétralement opposée, puisque dominée par la dispersion sur la majeure partie du terri-

Tableau 4.25 - Répartition des travailleurs selon le lieu de naissance et le lieu de résidence antérieur - Divo 1984 (*)

Résidence antérieure Naissance	Divo ville	Divo rural	Autre ville C. I.	Abidjan ville	Reste C. I. rural	Etranger rural	Etranger urbain	TOTAL
Divo ville	281 (281)	5	16	19	9	2	7	339
Département Divo rural	/	107 (106)	5	6	3	2	2	125
Autre ville de l'intérieur - C.I.	/	12	278 (216)	35	9	1	4	339
Abidjan ville	/	0	11	28 (28)	0	0	0	39
Reste C.I. rural	/	20	97	32	219 (208)	0	1	369
Etranger rural	/	13	67	45	16	581	44	766
Etranger urbain	/	7	59	33	10	5	479	593
TOTAL	281	164	533	198	266	591	537	2 570

(*) = Entre parenthèses, les effectifs de travailleurs nés en Côte d'Ivoire, pour lesquels les sous-préfectures et milieux (urbain et rural) de naissance et de résidence antérieur sont semblables.

Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

toire : l'ensemble du sud forestier rural et urbain de la Côte d'Ivoire fait partie intégrante de l'espace de reproduction des communautés voltaïques, du groupe Mossi notamment, sans que des échanges privilégiés apparaissent entre des localités précises des deux pays.

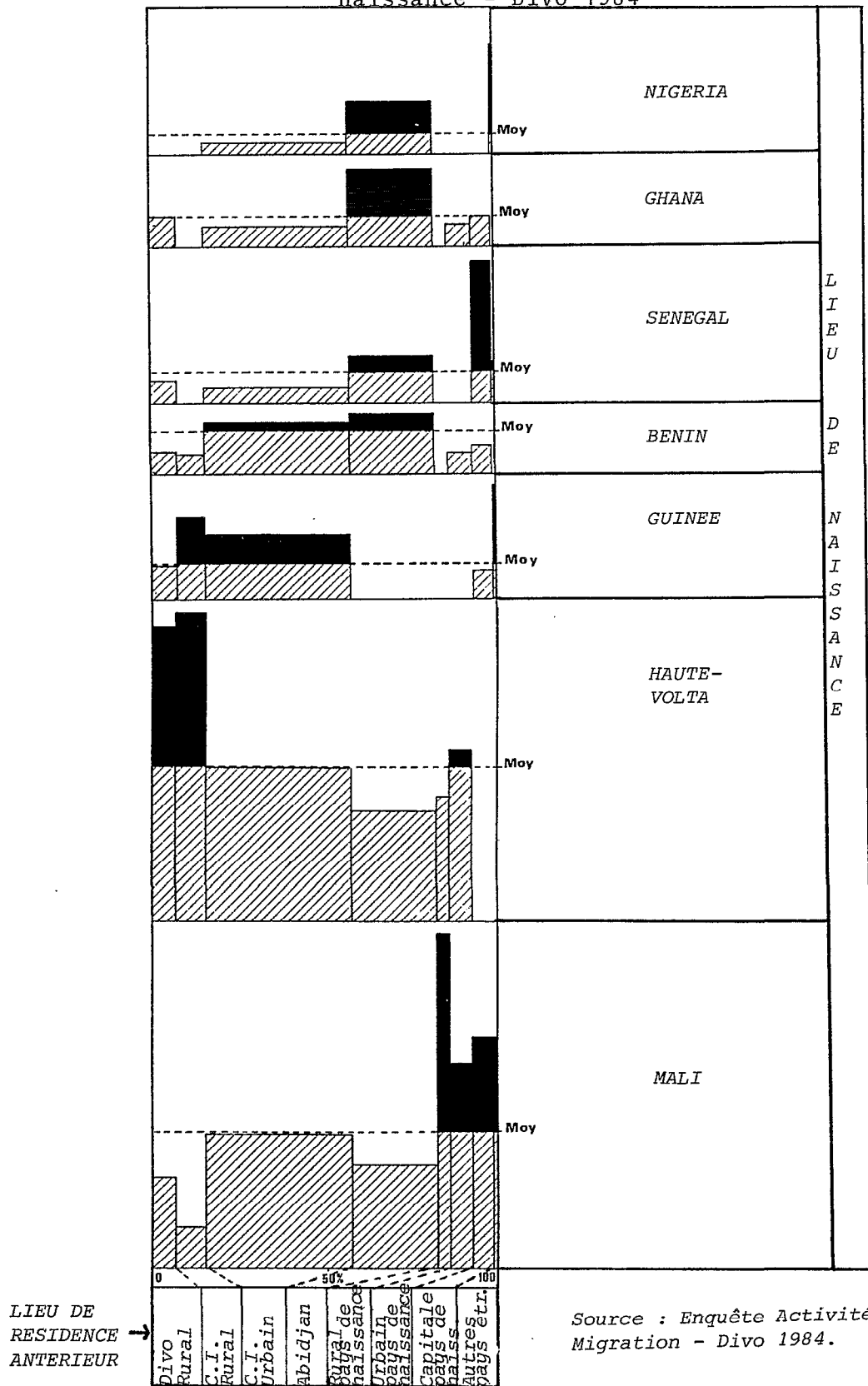
4.2.3.2. Du lieu de naissance à Divo : les parcours migratoires indiqués par les lieux de résidence antérieurs

Nous avons vu, aux chapitres 4.2.2.1. et 4.2.2.2., les écarts existant entre la structure géographique des lieux de naissance et celle des lieux de résidence des travailleurs immigrés. Il semble donc opportun d'intégrer ces deux variables dans une optique longitudinale : les parcours lieu de naissance → lieu de résidence antérieure → Divo constituent une première approche, certes sommaire, des cheminements migratoires suivis par les travailleurs divolais.

Le tableau 4.2.5 fait apparaître un premier fait d'importance : la majorité des non-natifs de Divo ont un lieu de résidence antérieur équivalent à leur lieu de naissance. Ainsi, 69 % des immigrants natifs de Côte d'Ivoire sont arrivés en provenance directe de leur lieu de naissance, si l'on considère le découpage géographique le plus fin, c'est-à-dire les sous-préfectures selon le milieu d'habitat ; pour les natifs de l'étranger, c'est plus de 75 % des immigrants qui ont effectué leur dernière migration depuis leur localité de naissance.

Ces proportions élevées de migrations directes depuis le lieu de naissance ne signifient pas pour autant qu'il s'agit systématiquement de premières migrations ; par contre, elles confirment la réalité du concept d'espace migratoire, ayant la localité natale comme "noyau", auquel on retourne fréquemment entre deux étapes migratoires. Nous avons déjà signalé cet état de fait dès le chapitre 1.4., lors de l'analyse critique des données de l'enquête Activité-Migration : plutôt que d'analyser les différences entre les proportions d'immigrés ayant effectué une dernière migration depuis leur lieu de naissance, qui recouvrent des réalités hétérogènes (premières migrations, ou nièmes migrations avec étape intermédiaire au lieu de naissance), intéressons-nous aux schémas spatiaux des immigrants ayant résidé dans un autre lieu que celui de naissance avant

Figure 4.8 - Lieu de naissance et lieu de résidence antérieur des natifs de l'étranger ne provenant pas directement de leur lieu de naissance - Divo 1984



Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

(Les surfaces sont proportionnelles aux effectifs)

avant de migrer vers Divo. La question posée est l'existence éventuelle de zones de transit spécifiques à certains lieux de naissance, notamment les villes de la région d'origine pour les natifs du milieu rural, comme l'hypothèse en a souvent été faite.

Considérons, dans un premier temps, les natifs de Côte d'Ivoire. Les natifs d'une ville ivoirienne autre que Divo et Abidjan n'ayant pas migré directement depuis leur lieu de naissance ont transité, pour la moitié d'entre eux, par une autre ville de l'intérieur ; 28 % ont résidé antérieurement à Abidjan, 17 % en milieu rural ivoirien, et 5 % à l'étranger. Pour les urbains de naissance, l'étape précédant l'installation à Divo se situe donc en large majorité dans la sphère urbaine : la citadinité ne semble pas être une condition qu'on abandonne fréquemment lorsqu'on l'a vécue dès les premières années de sa vie.

Quant aux natifs du milieu rural ivoirien, ils ont suivi des chemine-
ments bien particuliers. Parmi la forte proportion de natifs de Côte
d'Ivoire rurale ayant eu une résidence antérieure différente de leur lieu
de naissance (44 %), la majorité (60 %) ont transité par une autre ville
ivoirienne, et 20 % par Abidjan : seulement 19 % d'entre eux ont transité
par une localité rurale d'une autre sous-préfecture du pays. Les mouvements
intra-ruraux paraissent donc négligeables au regard des mouvements intra-
urbains, pour ce qui est de l'étape immédiatement antérieure à la migration
vers l'agglomération divolaïse. Mais ce n'est pas pour autant que l'on
vérifie l'hypothèse, classique, d'un exode rural marqué par une première
étape urbaine à proximité immédiate du lieu de naissance : dans 68 % des
cas, la résidence urbaine précédant la migration vers Divo est extérieure
au département de naissance. Même chez les travailleurs les plus jeunes,
pour lesquels on peut supposer que la résidence antérieure à Divo corres-
pond à la première étape du cheminement migratoire, cette proposition se
vérifie. Les faits observés chez les travailleurs divolaïses infirment donc
le schéma de parcours migratoire emmenant le jeune rural de sa brousse na-
tale vers la ville la plus proche avant des migrations intra-urbaines ulté-
rieures : la distance géographique n'est pas le facteur premier de choix
de destination des migrations internes à destination urbaine.

Intéressons-nous maintenant aux natifs de l'étranger (figure 4.8). Le
chapitre précédent a montré l'existence de filières migratoires bien pré-

cises pour tous les natifs de l'étranger, à l'exception des natifs de Haute-Volta : nous retrouvons ici le particularisme de la migration voltaïque, qui s'individualise par le plus faible taux de migration directe depuis le lieu de naissance (66 %).

Par quelles zones ont transité les immigrants de l'étranger avant d'arriver dans la ville de Divo ? Tout comme chez les immigrants ivoiriens, les résidences antérieures rurales sont relativement peu nombreuses (moins de 16 % des résidences antérieures des immigrés ne provenant pas de leur lieu de naissance) ; mais le département de Divo tient, dans ces étapes rurales, une place de moindre importance que chez les immigrants de Côte d'Ivoire. Quand la résidence antérieure est urbaine, Abidjan est plus fréquemment cité par les immigrants de l'étranger que par les immigrants internes à la Côte d'Ivoire : doit-on voir dans cet état de fait un phénomène de redistribution dans les villes ivoiriennes de l'intérieur d'immigrants étrangers attirés en premier lieu par Abidjan ? Nous ne saurions l'affirmer au vu des seules données disponibles ; cette hypothèse, probable, mériterait d'être vérifiée et approfondie.

La figure 4.8 confirme le poids d'Abidjan dans les résidences antérieures des immigrants à l'étranger, natifs du Nigéria, du Ghana et du Sénégal ; ces derniers ne délaissent toutefois pas leur propre capitale, Dakar, avant leur installation divolaise.

A contrario, les Guinéens transitent plutôt par une ville de l'intérieur : Abidjan est totalement absente des lieux de résidence antérieurs des natifs de Guinée. Quant aux deux groupes d'immigrants de l'étranger numériquement les plus importants parmi les travailleurs divolais, ils ont des parcours bien spécifiques : les natifs de Haute-Volta privilégient les étapes rurales en Côte d'Ivoire, tandis que les natifs du Mali font très fréquemment étape dans leur pays d'origine, que ce soit en brousse, en ville ou à Bamako.

L'observation des trajectoires passées des immigrants à travers les simples mesures du lieu de naissance et du lieu de résidence antérieur fait apparaître des comportements très différenciés chez les natifs de l'étranger, et infirme l'hypothèse de cheminements migratoires par étapes depuis la brousse passant en premier lieu par la ville de la région natale. Pour comprendre ces faits observés, il importe d'envisager maintenant non

plus deux étapes, mais l'ensemble du parcours migratoire individuel et de replacer ces parcours spatiaux dans leur contexte : les changements de résidence s'inscrivent dans une logique économique et sociale, où la collectivité, nous l'avons vu, joue souvent un rôle essentiel.

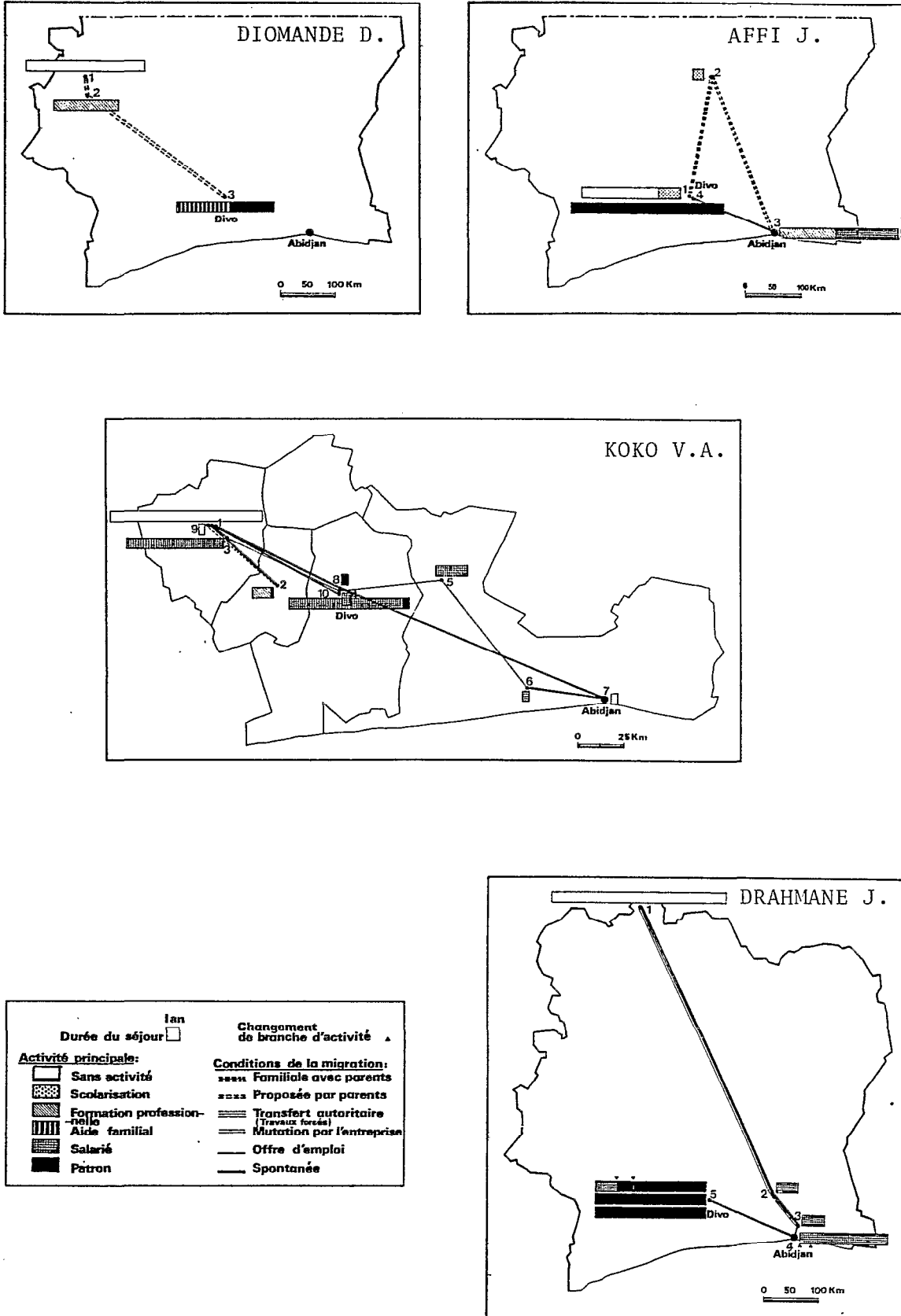
4.2.3.3. Analyse de quelques biographies caractéristiques

Dans le cadre des entretiens semi-directifs réalisés auprès des travailleurs des secteurs menuiserie et bâtiment, nous avons recueilli les biographies migratoires et professionnelles des enquêtés, selon les méthodes d'enquête exposées au chapitre 1.4.1.2. : il s'est agi d'appréhender les cheminements migratoires et professionnels, ainsi que les mécanismes de création et d'exercice de l'activité, auprès d'un échantillon de patrons, salariés, et apprentis (voir grille d'entretien en annexe 14). L'échantillon ne vise aucune représentativité statistique ; mais l'analyse du vécu de quelques immigrés permet une approche globale de la dynamique résidentielle : il est essentiel de pouvoir resituer chacune des étapes des parcours individuels dans son contexte social et économique, afin de saisir les déterminants et les fonctions de la migration.

L'analyse portera sur cinq biographies, choisies pour illustrer les différentes composantes du peuplement divolais présentes dans ces secteurs d'activité et analyser différents types de comportements migratoires ; pour chaque biographie, l'ordre chronologique des événements a été restitué, alors que les récits exposés par les interviewés ne respectaient pas tous la chronologie des faits. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce point, qui constitue un élément d'information précieux sur les stratégies migratoires. Afin de faciliter la compréhension et la comparaison des dynamiques individuelles, nous avons transcrit chaque biographie sous forme graphique. Selon une construction uniforme, les graphiques individuels schématisent les biographies, sous forme de cheminements dans un référentiel multiple : spatial (localisation des lieux de séjour), temporel (durée de chaque séjour), professionnel (activité dans chaque lieu de séjour), et familial (type de migration, selon le contexte familial du déplacement). (1)

(1) Emile LEBRIS a déjà réalisé une représentation graphique des biographies, en précisant l'activité, les conditions d'accueil de l'immigrant, et sa parenté au village et au lieu de migration. Voir LEBRIS E., 1982.

Carte 4.20 - Biographies migratoires et professionnelles de quatre natifs de Côte d'Ivoire immigrés à Divo - 1984



Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

. DRAHMANE J., 58 ans, entrepreneur en bâtiment, né dans le Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire

Drahmane, sénoufo, est originaire d'un village des environs de Tengrela, à quelques kilomètres de la frontière malienne, où ses parents sont cultivateurs ; il n'a jamais été scolarisé.

C'est au début des années quarante qu'il descend en "Basse-Côte", les colons l'enrôlant pour les travaux forcés en zone forestière, d'abord dans les environs d'Agboville, puis près d'Abidjan. Une fois libéré, il se fait embaucher par la Manutention Africaine, puis dans la plus grande entreprise de bâtiment d'Abidjan : c'est là qu'il apprend les différents métiers du bâtiment (maçonnerie, peinture, charpente, électricité...). Embauché comme manoeuvre, il se voit confier des responsabilités de plus en plus importantes au sein de l'entreprise, et termine comme chef de chantier, dirigeant les tâcherons employés sur les différents chantiers.

En 1954, il quitte cette entreprise abidjanaise pour partir travailler chez un entrepreneur français installé à Divo ; après deux années passées chez ce dernier comme chef de chantier, Drahmane perd son emploi quand les activités de la société s'interrompent avec le retour du patron en France.

Il tente alors de s'installer comme planteur de café-cacao, ainsi que le font nombre de ses compatriotes à l'époque. Ses plantations ne lui rapportant pas les revenus escomptés, il fonde sa propre entreprise de bâtiment (tous corps de métiers) ; sa famille l'aide financièrement pour acheter ses premiers camions d'occasion.

Dans un premier temps, il travaille en sous-traitance pour des entreprises locales ; puis, il se spécialise dans la construction de stations-service, pour les sociétés pétrolières qui s'installent sur l'ensemble du territoire ivoirien. Les contrats avec AGIP et TOTAL se multiplient, ses affaires prospèrent : il change ses vieux camions pour des véhicules neufs achetés à crédit, et envoie son fils, titulaire du BEPC, en France et en Italie suivre une formation technique du bâtiment. Son entreprise familiale devient la plus importante de la place.

Le déclin de ses activités commence dans les années 80 : ses clients habituels, sociétés pétrolières et entreprises industrielles diverses,

diminuent leurs investissements, et la clientèle privée fait directement appel aux tâcherons, "court-circuitant" les entrepreneurs en bâtiment pour alléger les coûts de construction. La situation de Drahmane, qui doit honorer ses traites de crédit et entretenir une famille très nombreuse, devient assez critique, même si la qualité de ses prestations est unanimement reconnue dans la région ; propriétaire de sa maison et de son atelier à Divo, il n'envisage pas de quitter la ville dans un avenir proche.

En commençant par l'exemple de Drahmane, nous mettons l'accent sur les prolongements actuels des déplacements autoritaires de population par les colons au cours de la première moitié du 20e siècle : le transfert d'hommes jeunes depuis les zones de savane de Côte d'Ivoire ou de Haute-Volta vers les régions forestières a déclenché une nouvelle forme de stratégie de reproduction des sociétés sahéliennes, dans les populations les plus touchées par la colonisation. Leur espace de reproduction intègre maintenant les zones forestières : les membres de la famille, émigrés, contribuent à entretenir la parenté restée au village. Pour Drahmane, l'exploitation optimale de ses compétences professionnelles ne peut se faire que dans un environnement économique dynamique, en forêt donc, et surtout pas à Tingrela, région marginalisée et végétative sur le plan économique : la reproduction du groupe passe par la présence et la réussite professionnelle de Drahmane en forêt.

A travers le cas individuel de Drahmane, on lit les grandes caractéristiques du développement économique de la Côte d'Ivoire, dans leur continuité et leur logique historique. Du point de vue des déplacements spatiaux de la population, les réseaux migratoires ainsi générés sont souvent remarquablement stables : au sein de notre échantillon, nous n'observons aucun cas de mobilité intense parmi ce type d'immigrés. Inscrites dans une logique économique collective, ces migrations individuelles spontanées issues des transferts autoritaires pour travaux forcés sont marquées par des stratégies professionnelles bien précises, où l'improvisation a peu de place : la réussite d'un entrepreneur impliquant sa stabilité, on a donc des parcours migratoires peu complexes.

• DIOMANDE D., 27 ans, patron menuisier, natif de Biankouma

Nous l'avons vu tout au long des pages qui précèdent, l'ouest ivoirien contribue au peuplement de la ville de Divo depuis des décennies. Diomandé, natif de Biankouma, appartient à ce courant d'immigrés yacouba, que les antécédents migratoires familiaux conduisent de façon incessante à Divo.

Né de parents planteurs résidant à Biankouma, Diomandé ne va pas à l'école ; à l'âge de 10 ans, il commence à apprendre la menuiserie, chez un petit menuisier d'un village voisin. Après un an passé chez ce dernier, son grand frère, lui-même menuisier à Divo, vient le chercher, et le place en apprentissage dans un atelier plus important de Man, afin qu'il apprenne correctement le métier.

Diomandé reste 6 années en apprentissage ; après avoir donné un sac de riz et de la boisson à son patron, il reçoit son certificat et part travailler dans l'atelier de son frère, à Divo. En fonction des commandes, son frère lui laisse faire certains travaux et le rétribue quelque peu. Avec ses gains, Diomandé se construit un atelier à Divo ; une fois la construction terminée, il part se marier au village et s'installe avec sa femme à Divo près de son nouvel atelier.

Son frère étant parti s'installer à Man, emmenant avec lui sa machine, Diomandé poursuit ses activités de menuiserie pour son propre compte ; il utilise alors les outils à main achetés au début de son séjour divolais, et conforte peu à peu le début de clientèle acquise en travaillant aux côtés de son frère. A ses gains de menuiserie, il espère ajouter les revenus d'un taxi-ville qu'il vient d'acquérir : mais les chauffeurs successifs profitent de son inexpérience en matière de transport pour tricher sur les recettes. Les gains du taxi restant médiocres, il revend le véhicule en 1981.

Diomandé ne possède donc plus maintenant que son atelier de menuiserie, où il travaille avec 4 apprentis, tous yacouba : trois sont nés dans le département de Biankouma, le quatrième à Divo. Les considérant comme ses frères, même s'il n'existe aucun lien de parenté effectif, il ne leur fait pas payer de frais d'apprentissage ; il les nourrit et les loge chez lui, en compagnie de sa femme et de son propre enfant.

Ce n'est qu'une fois qu'il aura réussi à se payer une machine qu'il envisage de quitter Divo pour s'installer à Biankouma, où, selon lui, la conjoncture est favorable pour un menuisier : la concurrence n'y est pas encore trop forte dans ce secteur d'activité et le travail ne manque pas dans une ville "nouvelle" comme Biankouma. Bien que son envie de retrouver son milieu d'origine soit très pressante, Diomandé préfère mettre tous les atouts de son côté pour réussir son installation à Biankouma, en profitant au mieux de la solidité de son implantation divolaise.

Avec la biographie de Diomandé, on voit apparaître directement le rôle de la famille dans la détermination du devenir résidentiel et professionnel de l'individu : en dehors de sa décision de rester à Divo malgré le départ de son frère, les autres composantes de sa mobilité ont été dictées ou guidées par sa parenté. Selon les schémas classiques de l'analyse des migrations, sa migration serait qualifiée d'"individuelle", et "active" : on conçoit clairement l'inadéquation de ces concepts dans le cas présent, dès que l'on replace la migration dans son contexte familial.

Si Drahmane est bien actif quand il migre d'Abidjan à Divo, on ne peut en dire autant de Diomandé dont les migrations s'inscrivent dans un réseau migratoire familial bien canalisé, déjà constitué : Diomandé ne crée ni ne transforme aucun schéma migratoire préexistant en s'installant à Divo ; il ne fait que s'établir dans un des pôles résidentiels des Yacouba, en y exerçant une activité classique dans sa famille. Une fois installé à son compte à Divo, il perpétue les circuits migratoires traditionnels en accueillant des apprentis yacouba en nombre élevé par rapport à la taille de son atelier et à son niveau d'activités.

Sa seule tentative hors de la sphère traditionnelle d'activité de ses frères yacouba à Divo, l'achat d'un taxi, se solde par un échec.

Enfin, sa biographie montre bien le poids des soutiens familiaux dans la création d'une entreprise : c'est grâce aux rémunérations versées par son frère que Diomandé a pu économiser et monter son atelier.

Composante du fonctionnement bipolaire de certaines familles yacouba, la migration de Diomandé vers Divo n'est aucunement un signe de rupture avec le milieu d'origine : c'est plutôt en termes de mobilité sociale individuelle dans un univers spatialement stable qu'elle pourrait être

perçue. Les biographies de Yacouba corroborent tout à fait les observations faites au chapitre 4.2.2. sur la spécificité des migrations en provenance de l'ouest ivoirien.

• AKAKPO J. et DOGBASSO T., 45 et 56 ans, patrons menuisiers, natifs du Togo

Parmi les menuisiers, les Togolais forment la colonie étrangère la mieux représentée : c'est à travers eux que nous allons donc appréhender les migrations internationales.

Bien que de nationalité togolaise, Dogbasso a passé l'essentiel de son existence en dehors du Togo. Dès l'âge de 12 ans, il quitte sa région natale d'Anecho pour le Ghana, où son père émigre en compagnie de sa femme et de ses enfants ; son père s'installe comme blanchisseur, et place son fils comme apprenti-menuisier.

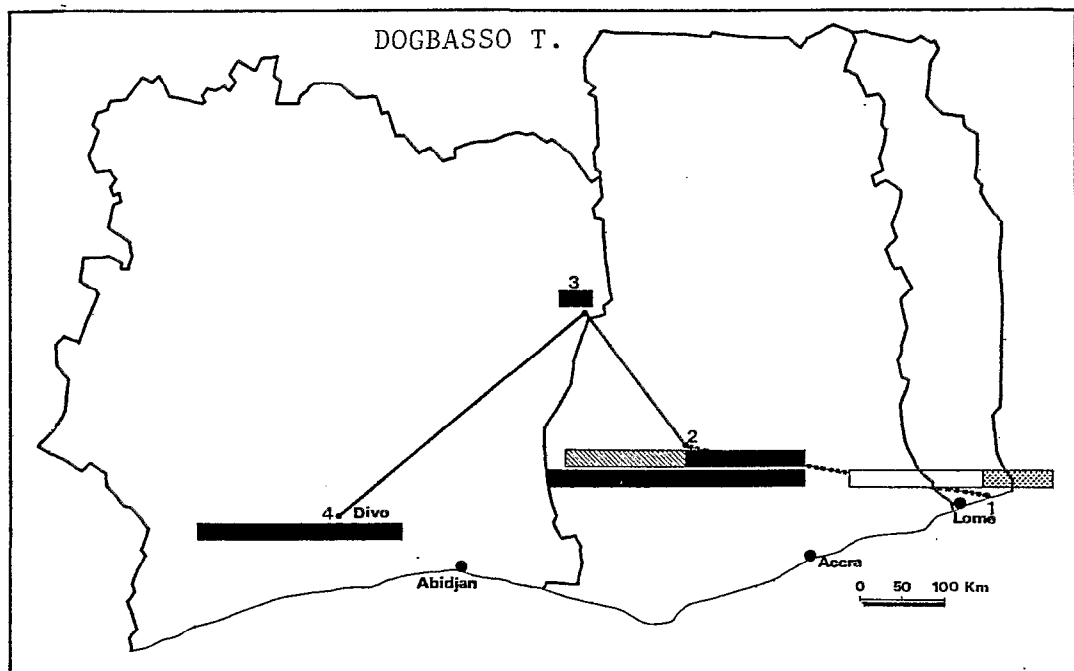
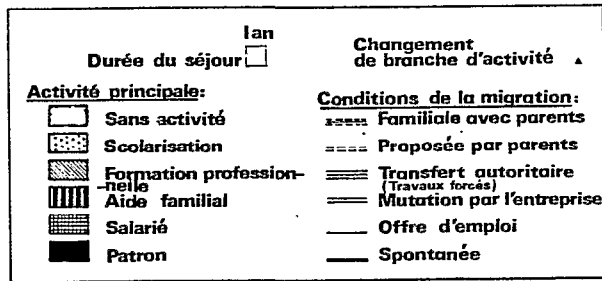
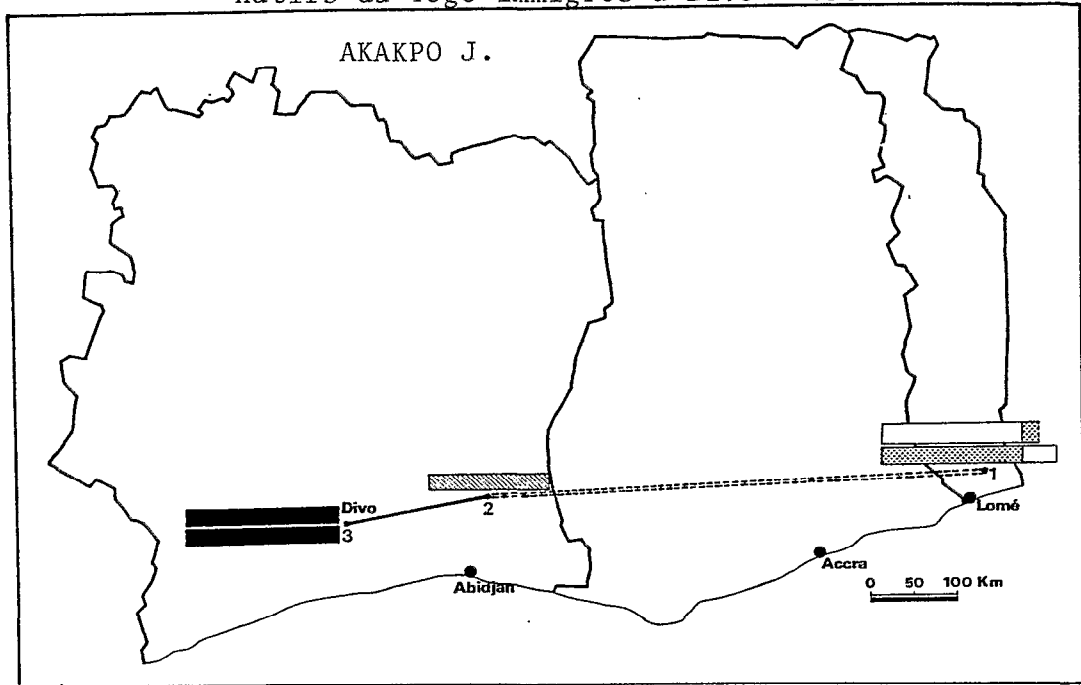
Après sept années d'apprentissage, Dogbasso s'installe à son propre compte comme menuisier à Kumasi. Durant les années cinquante, son entreprise fonctionne correctement, et il arrive à économiser pour se faire construire une maison dans sa ville natale. Mais les affaires commencent à se ralentir et Dogbasso voit son atelier décliner ; face aux difficultés économiques grandissantes que connaît le Ghana, il décide à la fin des années soixante de partir pour la Côte d'Ivoire, jugée plus propice pour exercer ses activités professionnelles.

C'est ainsi qu'il monte un atelier de menuiserie à Bondoukou, dans le nord-est de la Côte d'Ivoire. Ses affaires ne se révèlent guère plus florissantes qu'au Ghana. Un client lui ayant confié une toiture à réparer sur un chantier à Divo, Dogbasso séjourne quelques semaines dans cette ville et décide de s'y établir.

Depuis 1971, le voilà donc installé à Divo avec sa famille. Dans un atelier en planches qu'il loue (2 000 F/mois) (1), il fabrique des meubles avec un outillage rudimentaire, afin de combler le manque de commandes en charpente, sa spécialité d'origine ; les bénéfices sont minimes et Dogbasso n'envisage aucune solution pour tenter d'améliorer le fonctionnement de

(1) Voir les photographies de son atelier au chapitre 3.3.2.

Carte 4.21 - Biographies migratoires et professionnelles de deux natifs du Togo immigrés à Divo - 1984



Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

son entreprise, qui n'a jamais été prospère et n'a bénéficié d'aucun investissement productif.

Il "survit" simplement à Divo, en attendant de réintégrer très prochainement sa ville natale, Anecho, pour terminer ses jours dans la maison qu'il y possède : la menuiserie est pour lui "le travail des pauvres" qui "contente" les personnes qui l'exercent puisqu'"elle peut donner un peu d'argent pour manger".

Le cheminement migratoire de Dogbasso est relativement classique pour un immigré togolais en Côte d'Ivoire : le Ghana a longtemps constitué le pôle d'immigration favori des Togolais, tant que ce pays connaissait une vitalité économique supérieure à la Côte d'Ivoire. Le parcours de Dogbasso participe donc d'un mouvement historique des populations èwésque les puissances coloniales ont divisées entre Togo et Ghana (alors dénommé "Gold Coast") en 1919. A partir de son séjour familial ghanéen, les étapes suivantes sont dictées par des échecs successifs de son entreprise de menuiserie : Bondoukou et Divo sont choisies dans l'espoir de bénéficier de conditions économiques locales favorables, mais la réussite ne sourit pas pour autant à ce menuisier aux qualités professionnelles réduites.

Avec l'âge, et le constat d'un dernier échec dans un contexte local pourtant favorable, Dogbasso n'envisage plus de nouvelle migration, seul élément de stratégie de réussite professionnelle qu'il a mis en oeuvre jusque là : l'attente du retour aux racines natales est la seule préoccupation de ce Togolais arrivé à la fin d'une émigration peu constructive.

Akakpo J., togolais de l'ethnie éwé comme Dogbasso, est également à la tête d'un atelier de menuiserie à Divo ; mais son entreprise connaît une activité autrement plus soutenue que celle de son compatriote. La confrontation de leurs itinéraires migratoires et professionnels respectifs met en évidence quelques facteurs de réussite d'une installation individuelle dans une ville étrangère.

Écoutons d'abord Akakpo nous conter les conditions de son implantation à Divo :

"Après mes études primaires en ville au Togo, j'ai choisi la menuiserie, parce que c'est un métier que j'ai beaucoup préféré dans la vie. Et je suis venu chez un grand cousin, qui était menuisier en Côte d'Ivoire, à Adzopé. J'ai fait 7 ans d'apprentissage avec lui, pour mieux connaître la menuiserie.

C'est lui qui a payé mon voyage. De Lomé à Adzopé, en car. C'est lui qui a tout payé et je suis venu. Comme c'est un grand cousin d'abord. Et j'ai fait 7 ans chez lui, pour mieux connaître la menuiserie, pour approfondir. Pour que demain, si on me donne quelque chose qui concerne le bois, je n'arrive pas à le déterminer, à le faire... Alors, là non. C'est pourquoi j'ai approfondi pour mieux connaître le métier. Ce qui fait que j'ai fait 7 ans. Il m'a appris à travailler à la main.

Après, il a vu que je suis compétent et que je peux aller tout seul et puis, il ne voit pas l'inconvénient. C'est ce qui fait que je me suis décidé à venir m'installer à Divo.

J'ai choisi Divo parce que c'est un pays tout d'abord agricole, il y a presque tout dans la région de Divo. Je dis tout, mais la base c'est le café et le cacao.

J'ai préféré m'éloigner de mon patron pour savoir ce que c'est que la vie quoi. Toutefois que je suis chez lui, c'est comme si je suis à côté de mes parents. Moi, je veux m'installer tout seul pour savoir ce que c'est que la vie, comment la vie passe, tout ça quoi.

Je suis venu à Divo comme ça, tout seul. J'ai préféré Divo parce que, c'est une ville, que j'ai compris le nom de Divo longtemps, depuis que je suis en Côte d'Ivoire.

C'est en Côte d'Ivoire que j'ai compris le nom de Divo.

Mais j'ai pas voulu m'installer à Abidjan, parce que je vois que c'est la grande ville ; tout est cher ; et puis, moi, ça n'aurait pas marché tellement à Abidjan.

Je suis encore jeune, je voudrais rester un peu à l'étranger avant d'aller au Togo. Je voudrais aller à l'aventure, connaître bien l'aventure. Que si demain quelqu'un me pose des questions sur telle ou telle chose, je dise, tel, voilà comment c'est.

Depuis que je suis arrivé à Divo, je me suis installé un peu plus loin, dans la même rue. J'ai loué un terrain, et c'est moi qui ai fait l'atelier. Je loue chaque mois ; présentement, je paye 3 000 F chaque fin de mois.

Au début, c'était tout un tas de problèmes. Les gens me connaissaient pas, ne savaient pas de quelle chose j'étais. Je suis resté pendant un an avant que les gens puissent connaître le goût de mon travail. En ce temps j'étais seul...

Chacun fait pour soi, à sa façon. Tu te débrouilles tout seul, à moins que tu aies un grand frère ou un papa ici qui puisse t'aider. Sinon, il n'y a rien. J'ai monté mon atelier tout seul ; j'ai loué un terrain, et c'est moi qui ai construit l'atelier."

C'est ainsi qu'en 1966, Akakpo crée son atelier de menuiserie à Divo, qu'il dirige toujours depuis bientôt vingt ans dans le quartier Bada. Un certain nombre de modifications sont intervenues dans son entreprise depuis sa création. Ebéniste de formation, il vient d'élargir son champ d'activités à la menuiserie (portes, fenêtres, placards) ; certaines tâches sont maintenant effectuées sur les machines de ses collègues.

Alors que la main d'oeuvre de son atelier ne comprenait que deux apprentis en 1976⁽¹⁾, elle s'élève en 1984 à deux salariés et un apprenti, ce qui témoigne non seulement de la vitalité de l'entreprise (accroissement de la force de travail), mais aussi d'un changement de stratégie de gestion de la main d'oeuvre (substitution du salariat à l'apprentissage).

La réforme des baux administratifs porte, toutefois, un coup de frein sérieux à l'essor de l'entreprise d'Akakpo ; c'est pourquoi, lors de son dernier voyage au Togo (retours annuels réguliers), il a laissé sa femme et ses enfants là-bas, où leur séjour au sein de la sphère familiale élargie est moins onéreux. Mais sa décision de cesser ses activités à Divo pour retourner vivre au Togo n'est pas prise ; pour l'instant, il préfère poursuivre son entreprise dans la ville où il a une clientèle solide, en tentant de faire face au marasme économique de la Côte d'Ivoire par la diversification de ses activités, et la diminution des frais d'entretien de sa famille directe.

Si la présence d'un membre de sa famille disposant d'un atelier de menuiserie à Adzopé est à l'origine de la venue d'Akakpo en Côte d'Ivoire, les autres événements de sa biographie relèvent d'une stratégie personnelle bien établie. Son vécu montre le caractère très individuel de certaines migrations, qui ne bénéficient d'aucun support familial au lieu d'arrivée : la ville d'installation est choisie en fonction de critères strictement économiques et non dans le cadre d'un réseau collectif de migration préétabli.

Dans ce contexte très rationnel, l'individu joue sur deux tableaux, mobilité professionnelle et mobilité résidentielle pour améliorer sa situation : l'exemple d'Akakpo est tout à fait spécifique d'entrepreneurs ayant une maîtrise suffisante de leur métier pour parvenir à ce stade de conduite de leurs itinéraires personnels. Ce n'est pas le cas de Dogbasso qui n'a jamais pu utiliser qu'une "arme" de réussite, la migration. On saisit combien les comportements migratoires sont intimement liés aux stratégies professionnelles et, surtout, aux moyens que les travailleurs savent mettre en oeuvre pour réussir leur entreprise professionnelle : pour un patron menuisier, la capacité à répondre aux conditions, changeantes, du marché est un facteur de stabilisation spatiale certain.

(1) Source : Enquête CHATEAU (1976), d'après les questionnaires conservés au Ministère du Plan.

L'autre éclairage qu'apporte la biographie d'Akakpo réside dans la segmentation de la famille nucléaire depuis un an : le retour de sa femme et de ses enfants au Togo relève aussi d'une "stratégie de crise", comme la multiplication de ses activités professionnelles. Dans des pays où les systèmes étatiques de solidarité nationale sont inconnus, l'entraide familiale a toujours joué un rôle essentiel : comme nous le verrons au chapitre 4.4.1.2., les néo-citadins contribuent largement à entretenir leur famille restée au village, participent à la formation de leurs jeunes frères villageois en finançant leurs études ou leur apprentissage, et favorisent leur insertion professionnelle.

Cette expression classique de l'entraide familiale tend à s'inverser de sens avec la crise : la situation est devenue si précaire en ville que certains néo-citadins font maintenant appel à la solidarité villageoise en renvoyant les membres de leur propre famille au village natal. Contrairement aux schémas habituels de l'entraide familiale, c'est maintenant "le village" qui est sollicité par les émigrés urbains pour participer à la reproduction de leurs propres descendants : situation transitoire ou inversion durable de la structure de l'espace familial, ce sont les conditions macro-économiques qui en décideront.

• AFFI J., 36 ans, patron menuisier, né à Divo

Pour conclure cette série de biographies, nous nous intéresserons maintenant à un natif de Divo qui a séjourné longtemps hors de la ville.

Né à Dougakro, village dida maintenant absorbé par l'agglomération divolaïse, Affi ne séjourne que neuf années dans cette localité, avant d'émigrer à Bouaké où est muté son père, employé de la C.F.C.I. Sa scolarisation, peu brillante, s'interrompt avec le CE 1 ; il décide alors d'apprendre un métier, celui de menuisier, auquel il consacre déjà ses loisirs.

Ayant fait part de son désir à son père, celui-ci le confie à un ami menuisier à Abidjan ; Affi reste deux ans chez ce patron, où il apprend les premiers rudiments du métier. Puis, désirant compléter sa formation manuelle par un apprentissage sur machine, il poursuit son apprentissage chez un second patron, où il demeure trois années.

En 1963, toujours à Abidjan, il est embauché comme menuisier salarié chez un entrepreneur libanais ; grâce à ses premiers revenus salariaux, et à ses charges relativement réduites de célibataire, Affi peut commencer à acheter des outils de menuiserie. Après trois ans au service du Libanais, il démissionne pour devenir employé de la KECI, entreprise de bâtiment où il désire compléter sa maîtrise du métier en s'exerçant à la menuiserie de coffrage. Cette entreprise réalise de nombreuses constructions pour la SODEPALM, implantée dans toute la zone littorale : ces chantiers obligent Affi à une très grande mobilité, les séjours de courte durée hors d'Abidjan se succédant sans arrêt, d'Aboisso à Dabou.

Quand il apprend que le chantier prochain se situera à San Pedro, à l'extrême sud-ouest du pays, il refuse de s'éloigner autant de son village natal et démissionne de KECI. Au cours des années passées en entreprise, il a pu compléter son équipement en achetant régulièrement de nouveaux outils : il se sent prêt à travailler pour son compte et décide de retourner à Dougakro pour réaliser son projet.

Arrivé au village, il se marie et débute comme tâcheron, en 1970 : il intervient, sur contrat, pour fabriquer et poser charpentes, portes et fenêtres. Un gros chantier le retient deux ans dans une entreprise de la place.

Depuis dix ans maintenant, il est installé à son propre compte et possède son atelier dans sa maison de Dougakro ; sa clientèle s'est étoffée peu à peu, aussi bien au niveau du village et de l'agglomération que chez les planteurs des environs. Contrairement à d'autres de ses collègues, il ne fait pas d'ébénisterie, mais s'en tient à la menuiserie en effectuant lui-même la pose. Ne pouvant supporter le "manque de respect" des jeunes apprentis, il préfère avoir recours à une main d'oeuvre de journaliers, embauchés pour la durée de chaque chantier.

Ses revenus tirés de la menuiserie sont complétés par deux autres sources : une boutique de commerce général qu'il a confiée à sa femme depuis un an, et une plantation située à 3 km de son domicile divolais.

Jacques Affi fait donc partie des 17 % de travailleurs divolais nés dans la ville qui ont émigré de la ville avant d'y revenir résider : parmi ceux-ci, les individus résidant auparavant à Abidjan sont en nombre non

négligeable (1/3 des natifs de Divo ville ayant migré). Nous abordons ici un phénomène qui s'intensifie nettement au cours des dernières années (voir chapitre 4.2.2.2.), la migration d'Abidjan vers une ville de l'intérieur : le retour d'Affi sur Divo, en 1974, a précédé le mouvement d'ampleur lié à la crise économique, mais se révèle riche d'enseignements sur les processus de décision présidant à une migration de retour après un long séjour abidjanais.

Dès la première phase de sa vie, consacrée à l'acquisition d'un savoir-faire professionnel correspondant à des critères qualitatifs bien précis (choix de la menuiserie, et d'une formation manuelle et sur machine), Affi a une stratégie personnelle bien affirmée : la famille n'intervient que ponctuellement, pour aider à la réalisation de son projet. C'est ainsi qu'il est placé en apprentissage à Abidjan, chez un ami de son père. Les séjours dans des grandes entreprises sont l'occasion d'assimiler des techniques modernes de production, et d'accumuler le capital productif nécessaire à la création de son propre atelier de menuiserie, objectif poursuivi sans discontinuer pendant une quinzaine d'années.

Il faut souligner la nature bien précise du facteur qui déclenche l'arrêt de sa phase de salariat, et la création de son entreprise à Divo : l'éloignement trop important de son village natal, Dougakro, maintenant absorbé par Divo, lui semble insupportable, c'est-à-dire incompatible avec le maintien de relations étroites avec son milieu d'origine, condition essentielle pour son futur retour comme patron-menuisier. Le facteur distance peut donc jouer un rôle non négligeable dans les choix de résidence dans certaines situations particulières : la distance à la région natale structure la perception de l'espace par les individus et peut se révéler un facteur limitant pour certains déplacements, à un stade du cycle de vie où l'individu tient à entretenir des liens très étroits avec son village natal.

Enfin, tout comme le togolais Akakpo, Affi met en oeuvre une stratégie professionnelle offensive en élargissant son champ d'activités par la création d'une boutique ; et nous retrouvons ici la substitution du manoeuvrage à l'apprentissage, liée à l'évolution des mentalités des jeunes scolarisés, que nous avons évoquée au chapitre 3.3.3.2.

* * *

L'ensemble du chapitre 4.2.3., consacré aux cheminements migratoires, nous permet de tirer quelques enseignements, issus de la convergence des conclusions permises par trois approches complémentaires : la cartographie précise des lieux de naissance, la comparaison des lieux de résidence à la naissance et avant la migration vers Divo, et les biographies migratoires.

En premier lieu, les migrations vers Divo ne sauraient être comprises sans se référer à la collectivité à laquelle appartient l'immigré : le poids du groupe sur les formes spatiales et temporelles des cheminements migratoires est toujours présent, selon des modalités et intensités variables. L'espace urbain divolais fait partie intégrante d'espaces migratoires collectifs, et cela aussi bien pour les Voltaïques qui ont intégré l'ensemble du sud forestier dans leur espace de reproduction, que chez des Béninois ou Yacouba, qui entretiennent des relations étroites avec Divo précisément. Dans aucun cas la migration vers Divo n'a signifié pour les individus enquêtés une rupture avec le milieu d'origine, mais plutôt le prolongement d'un réseau migratoire préexistant.

D'autre part, il est clair que cheminements migratoires et professionnels s'interpénètrent intensément : dans un pays où les mutations sont le fait quasi-exclusif de la fonction publique, les migrations d'adultes travaillant dans le secteur privé sont des migrations volontaires, jouant une fonction centrale dans les stratégies des agents économiques, individus et familles. La migration est un instrument essentiel de la réussite professionnelle, et, partant, de la reproduction des sociétés : nous l'avons vu avec les biographies, on utilise la migration personnelle comme la migration des membres de sa famille directe (conjoint et descendants) pour mener à bien un projet, une entreprise professionnels. Les biographies de Dogbasso et d'Akakpo ont bien montré les diverses formes et fonctions de la migration dans les stratégies professionnelles. D'un point de vue méthodologique, l'exemple d'Akakpo, qui renvoie sa famille au village, confirme l'impérieuse nécessité de connaître le contexte qui environne toute migration : dans ce cas précis, cette migration familiale (femme +

enfants) serait incompréhensible si l'on ne prenait en compte l'effet d'une réforme nationale ivoirienne (les baux administratifs) sur l'activité du mari, chef d'entreprise à Divo.

L'analyse des biographies a porté sur le contenu du discours des enquêtés ; arrêtons-nous un instant sur deux informations apportées par la forme de ce discours. Comme nous l'avons dit au début de ce chapitre, l'ordre chronologique des événements est de notre fait. Le discours des enquêtés s'écartait plus ou moins de ce mode de narration parmi l'ensemble des menuisiers; quasiment tous ont débuté leur récit de vie à l'apprentissage, en précisant le nom du patron et le lieu de la formation, sans préciser les événements antérieurs à cet apprentissage, quel que soit l'âge auquel il ait eu lieu. Deux exceptions seulement à cette règle : Akakpo J., menuisier, et Yaya A., électricien né à Divo, qui ont tous deux des stratégies professionnelles personnelles bien affirmées. A partir de ce point de départ, c'est le vécu professionnel qui rythme leur discours, sans qu'aucune allusion ne soit faite spontanément aux événements familiaux n'ayant pas de rapport direct avec l'activité exercée, tels que les mariages ou toute modification dans la composition de l'unité familiale.

Nous poursuivrons donc notre analyse des processus migratoires en focalisant l'étude sur la formation professionnelle, phase-clef du cycle de vie des travailleurs immigrés à Divo.

4.2.4. FORMATION PROFESSIONNELLE ET PARCOURS MIGRATOIRE

C'est, bien souvent, la formation qui est à l'origine des premières migrations. SAINT VIL (1) a montré l'importance des migrations scolaires en Côte d'Ivoire, et leurs répercussions sur la dynamique démographique de certaines villes : la concentration des établissements secondaires dans quelques centres urbains a des effets directs sur la croissance de ces centres urbains. Par contre, la dispersion des écoles primaires sur l'ensemble du territoire, et un niveau d'équipement acceptable en toute région

(1) SAINT VIL J., 1981. Migrations scolaires et urbanisation en Côte d'Ivoire. Cahiers d'Outre-mer, vol. 34, n° 133, pp. 23-41.

limitent les migrations pour motif scolaire avant l'entrée en sixième. En raison de son niveau scolaire peu élevé, la population de travailleurs divolais à laquelle nous nous intéressons est donc peu touchée par les migrations scolaires : les déplacements pour motif de formation recouvrent quasi-exclusivement des migrations liées à l'apprentissage.

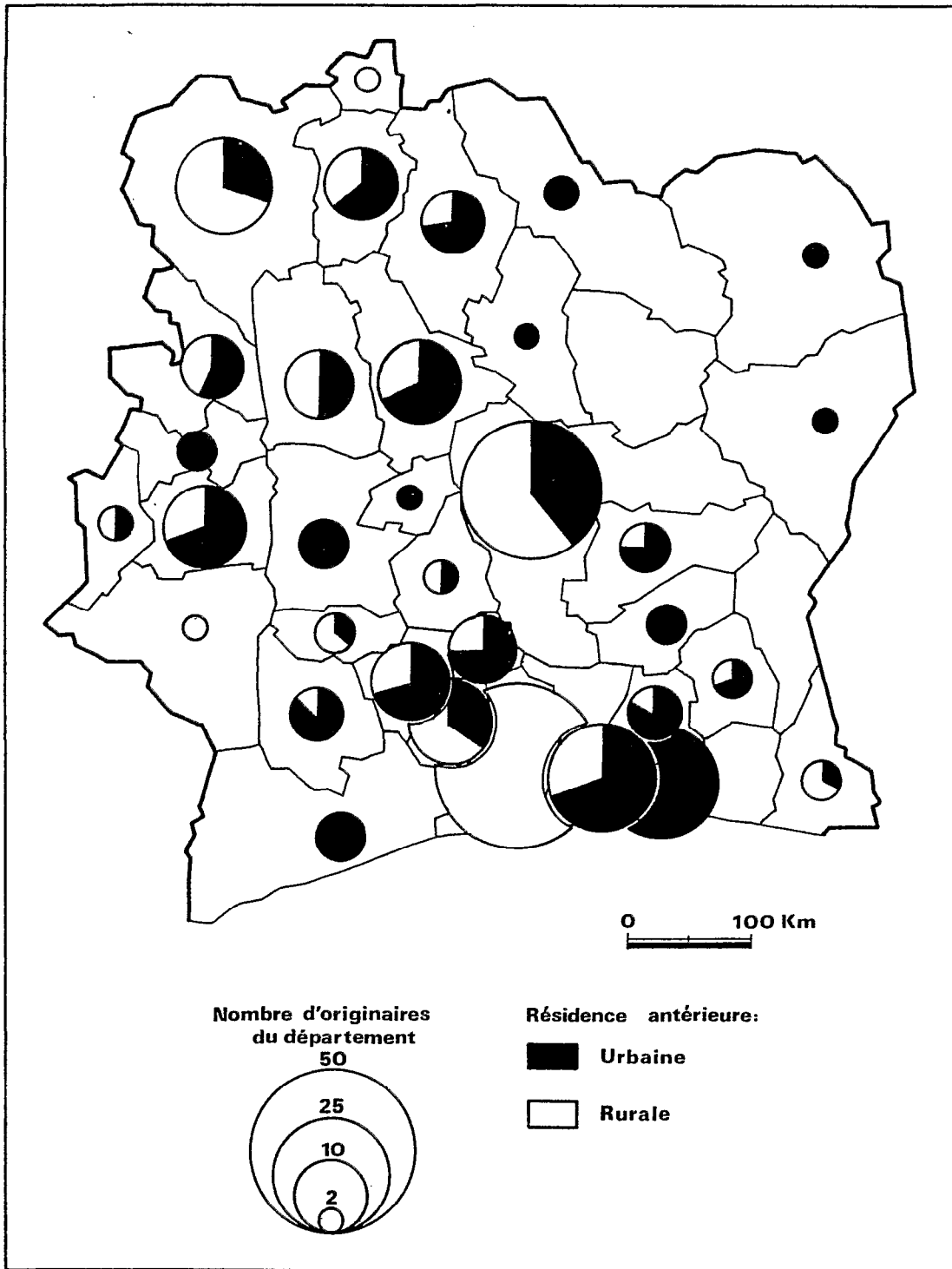
On peut se demander dans quelle mesure la formation professionnelle a un impact sur l'aire d'attractivité d'une ville, et intervient sur le développement économique de cette même ville. Outre cette approche directe des effets de la formation professionnelle sur la dynamique urbaine, il convient de s'interroger sur les déterminants du lieu de formation et sur le rôle de cette étape dans les stratégies migratoires et professionnelles. C'est à ces différentes questions que nous tenterons de répondre dans ce chapitre, à partir des caractéristiques des apprentis actuels et du passé des travailleurs divolais ayant suivi un apprentissage.

4.2.4.1. L'aire de recrutement des apprentis actuels

Les entreprises divolaises font appel massivement à une main d'oeuvre apprentie, bon marché, qui est la condition sine qua non de leur développement, et permet à de nombreux jeunes d'acquérir le bagage technique nécessaire à l'exercice de certains métiers : par la concentration d'établissements relevant du secteur de transition (au sens où ce secteur a été défini au chapitre 3.3), la ville exerce une fonction de formation professionnelle tout à fait essentielle. Quel est l'impact de cette fonction sur la zone d'attractivité et d'influence de la ville ?

Le tableau 4.26 et la carte 4.22 décrivent l'aire de recrutement des jeunes actuellement en apprentissage à Divo. Si l'on compare ces résultats à ceux relatifs à l'ensemble de la population laborieuse (tableau 4.21 et carte 4.11), il apparaît très clairement que l'aire de recrutement des apprentis est plus restreinte que celle des autres travailleurs (qui sont chefs d'établissements propriétaires, pour 71 % d'entre eux).

Carte 4.22 - Lieu de résidence antérieur des apprentis en cours de formation à Divo - 1984



Source : Enquête Activité-Migration - 1984.

Tableau 4.26 - Lieux de naissance et lieux de résidence antérieurs des apprentis en cours de formation - Divo 1984 -

	Divo ville	Reste Dépt. Divo	C.I. rural sauf Divo	Abidjan	C.I. urbain sauf Divo et Abidjan	Etranger rural	Etranger urbain	TOTAL	
Lieu de naissance	27,4	8,7	18,3	1,9	20,4	9,5	13,8	100 (529)	
		12,0	25,3	2,6	28,1	13,0	19,0	100 (384)	
Lieu de résidence antérieur	24,2	10,2	15,7	4,7	24,0	7,6	13,6	100 (529)	
		13,5	20,7	6,1	31,7	10,0	18,0	100 (401)	
RAPPEL TAB. 4.21 (ens. des travailleurs)	Lieu Nais.	13,2	4,8	14,4	1,6	13,2	29,8	23,0	100
	Lieu Rés. Ant.	10,9	6,4	10,3	7,8	20,9	22,8	20,9	100

Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

Le recrutement des apprentis s'appuie en premier lieu sur les jeunes de la ville de Divo elle-même : 27,4 % des apprentis actuels sont natifs de la ville. Le département de Divo envoie également de nombreux apprentis au chef-lieu : la part des natifs ou immigrés directs du département est deux fois plus élevée chez les apprentis immigrés, que dans l'ensemble des immigrés. A contrario, la fonction de formation professionnelle de Divo a peu d'impact sur l'étranger et sur Abidjan.

La carte 4.22 précise l'aire de recrutement des apprentis résidant antérieurement en Côte d'Ivoire. L'apprentissage n'est responsable intégralement d'aucun flux de migrants vers Divo : il n'élargit donc pas la sphère d'influence de l'agglomération, mais la renforce sur deux zones ; la proximité immédiate de Divo, et le quart nord-ouest du pays, de Korhogo à Man. On observe ainsi une bipolarisation de l'aire d'influence divolaise, en matière d'apprentissage ; demeurent en marge de l'attraction divolaise les départements dotés de villes importantes comptant elles-

mêmes des établissements demandeurs de main d'oeuvre apprentie (Abengourou, Adzopé, Daloa par exemple).

La formation professionnelle en entreprise ne contribue donc pas à l'élargissement de la zone d'influence de Divo, contrairement à ce qu'a démontré SAINT VIL (1981) à propos de la scolarisation en cycle secondaire : les fondements de la localisation de ces deux fonctions urbaines sur le territoire ivoirien diffèrent tout autant que les motifs et modalités des migrations qu'elles engendrent.

4.2.4.2. Lieux de formation professionnelle des travailleurs divolais

Considérons maintenant les lieux de formation professionnelle des 629 travailleurs divolais ayant achevé leur apprentissage au moment de l'enquête : cette source d'informations permet de replacer les observations faites sur les apprentis de Divo dans le schéma global des mouvements de population générés par l'apprentissage dans les entreprises des villes ivoiriennes. De plus, on peut ainsi aborder dans leur continuité les stratégies professionnelles, dont l'apprentissage constitue une étape-clef.

La majorité (62 %) des travailleurs de Divo n'ont pas appris leur métier dans la ville : presque un quart d'entre eux (22 %) ont été formés à l'étranger, autant dans les villes ivoiriennes de l'intérieur, et 16 % à Abidjan. Le milieu rural est tout à fait absent (2 %) de la formation professionnelle des actifs divolais, ce qui est logique étant donné les métiers faisant l'objet de notre investigation.

Avant de pousser plus avant notre analyse, il convient d'insister sur la nature de l'observation qui est à la source des résultats analysés ici : il s'agit de travailleurs, patrons pour la plupart d'entre eux, installés à Divo. Les résultats ne reflètent donc pas uniquement les structures et facteurs de localisation de la formation professionnelle, mais aussi les stratégies spatiales en matière de création d'entreprise qui font que ces chefs d'entreprise sont à Divo et non ailleurs.

La figure 4.9 apporte des éléments d'information intéressants. Ainsi, les natifs de Côte d'Ivoire hors-Divo, sont plutôt sous-représentés parmi les ex-apprentis de Divo, comparativement aux natifs de l'étranger : il est clair que chez ces derniers (qui ont appris leur métier en Côte d'Ivoire pour 42,5 % d'entre eux) le fait d'avoir été formé à Divo ne les empêche pas d'y créer leur entreprise. Chez les natifs de Haute-Volta, ce comportement est tout à fait spécifique : deux-tiers d'entre eux ont acquis leur savoir-faire professionnel en Côte d'Ivoire, dont 62 % à Divo.

Les natifs de Côte d'Ivoire (hors Divo ville) présentent sensiblement le même profil : ce sont les villes de l'intérieur et, dans une moindre mesure, Abidjan qui ont contribué le plus à la formation professionnelle des non-Abidjanais. Par contre, les natifs d'Abidjan se sont formés en grosse majorité sur place, dans la capitale.

Si l'on compare précisément (à l'échelle de chaque sous-préfecture du pays, en distinguant milieu rural et milieu urbain) le lieu de naissance et le lieu de formation professionnelle des natifs de Côte d'Ivoire, on note en effet que :

- 63 % des natifs d'Abidjan ont été formés dans la capitale
- 17 % seulement des natifs d'une ville de l'intérieur (non compris Divo) ont suivi leur formation dans la même ville
- et 2 % des natifs d'un village ivoirien sont demeurés sur place pour apprendre leur métier.

Si le dernier chiffre est un résultat attendu, l'écart entre la mobilité des Abidjanais et des autres citoyens mérite d'être souligné : la capitale offre à la fois un large éventail d'entreprises pouvant employer des apprentis dans toutes les branches d'activité, et un marché assez vaste pour permettre de ne pas être tributaire des problèmes de concurrence entre ex-apprentis et patrons : il est donc possible de se former et de s'installer dans la même ville, ce qui induit une moindre mobilité liée à l'apprentissage que dans l'intérieur du pays.

Pour vérifier ce schéma, selon lequel les migrations au moment de l'apprentissage seraient à mettre en relation avec la volonté des jeunes de pouvoir créer leur entreprise dans leur région natale, observons le tableau 4.27.

Figure 4.9 -
Lieu de nais-
sance et lieu
de formation
professionnelle
des travail-
leurs ayant
achevé leur
formation -
Divo 1984

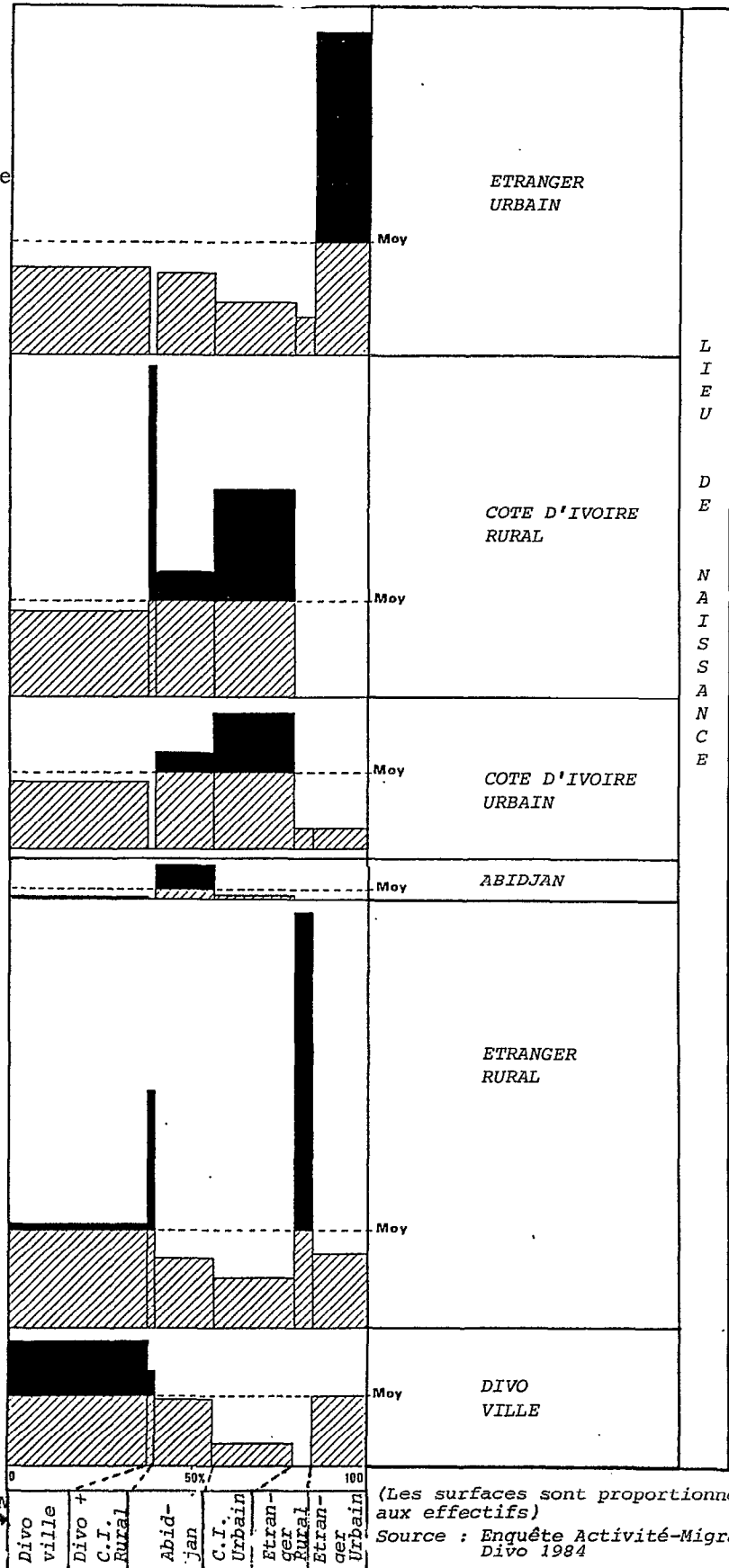


Tableau 4.27 - Lieux de formation professionnelle des travailleurs natifs de Côte d'Ivoire, sauf Divo ville et Abidjan (en %) - Divo 1984 -

Lieu de naissance	Ville du département de naissance	Abidjan	Autre ville de l'intérieur (dont Divo)	TOTAL
7,9	10,3	19,4	62,4 (26,7)	100 (169)*

Source : *Enquête Activité-Migration - Divo 1984.*

(*) = effectif absolu

Les résultats consignés dans le tableau 4.27 confirment notre hypothèse : seulement 18 % des travailleurs divolais nés en Côte d'Ivoire (hors Divo ville et Abidjan) ont suivi leur formation dans leur département de naissance, contre près de 20 % à Abidjan, et plus de 60 % dans une autre ville de l'intérieur. Chez les ruraux, les villes du département de naissance, quelles qu'elles soient, ne constituent pas le lieu de formation préféré ; et les urbains de naissance partent faire l'apprentissage de leur métier dans une autre ville, éventuellement la capitale.

Au vu de ces quelques résultats, il semble donc que Divo soit l'objet de deux stratégies d'implantation bien distinctes : les Ivoiriens en apprentissage dans les entreprises divolaises se fixent moins dans la ville que les étrangers. Ces pratiques relèvent-elles uniquement de stratégies professionnelles cohérentes, intervenant dès le choix du lieu de formation professionnelle, ou aussi de contingences familiales ; c'est une des questions auxquelles nous allons tenter de répondre maintenant en analysant les déterminants du lieu de formation professionnelle.

4.2.4.3. Les déterminants du lieu de formation professionnelle

S'interroger sur les facteurs de localisation de l'apprentissage revient, de fait, à analyser les fondements du choix de l'entreprise où sera dispensée cette formation. Au vu de l'importance des relations familiales en Afrique de l'Ouest, on peut, logiquement, penser que c'est dans la phase de la vie

professionnelle consacrée à la formation des jeunes qu'elles s'exercent le plus intensément. Cette proposition se vérifie effectivement, mais selon des mécanismes variés.

La présence d'un membre de la famille dans l'établissement d'apprentissage n'est pas une situation courante (tableau 4.28) : 83 % des apprentis n'ont aucun lien de parenté avec les travailleurs de l'établissement. Si, dans les menuisiers, 37 % des apprentis ont un lien familial dans l'entreprise, ce pourcentage tombe entre 16 et 13 % pour les autres activités comptant de nombreux apprentis (couture, réparation de véhicules et autres matériels).

Pour la moitié des apprentis divolais, c'est une demande spontanée qui est à l'origine de l'embauche d'un apprenti, sans qu'intervienne ni lien familial, ni connaissance antérieure avec le patron : seul le secteur de la menuiserie se distingue par un faible taux d'embauche sur candidature spontanée (7 %). Sans doute la menuiserie est-elle une activité plus fermée que les autres : le fait que l'apprentissage y soit plus long n'est sans doute pas étranger à cette situation. Et le choix de l'entreprise d'apprentissage ne peut obéir tout à fait aux mêmes critères en menuiserie que ceux prévalant dans les autres secteurs d'activité, où la fonction de formation de l'apprentissage est plus reléguée au second plan, après la fonction économique de fournisseur de main d'oeuvre bon marché.

Tableau 4.28 - Les liens familiaux des apprentis dans leur établissement - Divo 1984 -

Secteur d'activité Lien familial	Menuiserie	Couture	Réparation de véhicules	Réparation autres matériels	Autres (Services et commerces)	TOTAL
% d'apprentis ayant au moins un membre de leur famille parmi les travailleurs de l'établissement	37 (49)	16 (130)	14 (273)	13 (32)	21 (57)	17 (541)

(* : entre parenthèses, nombre total d'apprentis du secteur d'activité, non compris les non déclarés).

Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

En dehors de la menuiserie, on observe donc que ce n'est généralement pas la présence d'un membre de la famille dans l'entreprise qui détermine le recrutement d'un apprenti. C'est le plus souvent en amont de l'entrée en apprentissage qu'intervient la famille, qui place le jeune dans un atelier dont elle connaît le patron : un tiers des embauches d'apprentis se font selon cette procédure.

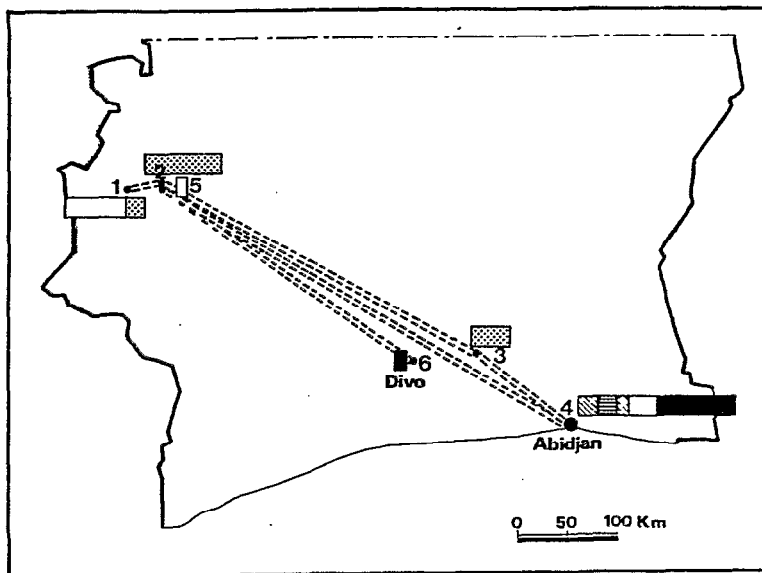
L'intervention d'un membre de la famille est alors décisive pour l'avenir du jeune : en effet, le choix du métier et de l'entreprise vont souvent de pair lorsqu'un parent intervient spontanément. Pascal K., actuellement en fin d'apprentissage de menuiserie à Divo, constitue un exemple tout à fait caractéristique :

"Je suis un Dida. Je suis né en 1961 dans la région de Grand Lahou, à Dibossoko. J'ai fréquenté jusqu'au CM2. En 1977, quand j'ai eu le certificat, mes parents n'avaient plus les moyens pour me mettre au collège et je suis resté au village. C'est après que mon oncle m'a fait appeler, et m'a dit de venir ici à Divo. Quand je suis venu ici, je suis resté à la maison pendant 2 semaines. Il ne m'avais pas dit que je devais faire la menuiserie. C'est un matin qu'il m'a dit : "Pascal, allons-y". Il m'a dit que c'est la menuiserie que je devais travailler, que je n'avais pas droit à faire un choix. Alors au début, j'essayai de venir. Et puis je partais. Jusqu'à ce que j'aie commencé à prendre goût. C'est là que je suis resté."
(Pascal K., apprenti menuisier, 23 ans).

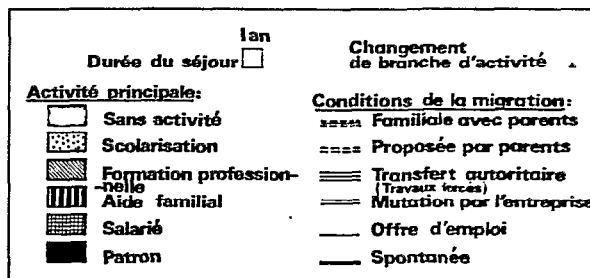
Le devenir de certains jeunes peut donc être quasiment dicté par un parent, sans que cette intervention de la sphère familiale n'apparaisse par une simple observation des relations de parenté au sein de l'entreprise où exerce l'apprenti. Même si elle se limite au choix d'une entreprise intervenant dans le secteur d'activité déterminé par le jeune lui-même, l'intervention parentale (au sens large du terme) a un effet non négligeable : elle contribue à entretenir certains réseaux migratoires, qui correspondent au réseau de relations du parent, bien déterminé sur le plan géographique. Ces pratiques favorisent la reproduction d'espaces migratoires familiaux, de la génération du parent à celle du jeune apprenti.

Cette assertion se vérifie d'autant plus que l'action d'un parent au moment de l'apprentissage n'est souvent que la manifestation d'une intervention continue de la famille dans la vie de l'individu. On observe ainsi des parcours migratoires où toute stratégie individuelle est totalement absente. La biographie de Sadia B., tâcheron plombier de 28 ans nous permet d'illustrer ce comportement.

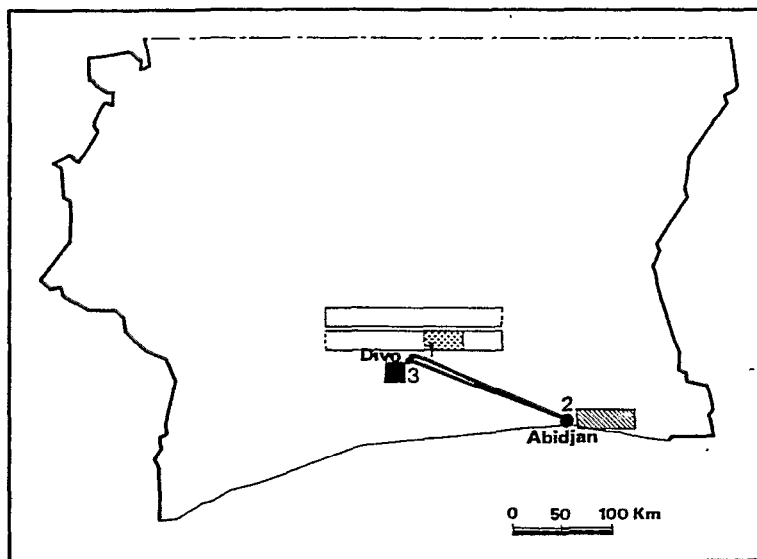
Carte 4.23 - Biographies migratoires et professionnelles de deux travailleurs divolais - 1984



SADIA B.



YAYA A.



Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

Natif d'un village situé à une cinquantaine de kilomètres de Man (Mahapleu), Sadia B. est venu faire toute sa scolarité primaire dans la ville de Man. A l'issue du CM2, son frère résidant à Tiassalé l'héberge afin de lui permettre de continuer ses études au Lycée Moderne de la ville.

Il interrompt rapidement ses études secondaires et se décide à entrer en apprentissage : son frère lui donnant le choix entre l'électricité et la plomberie, Sadia choisit la plomberie. C'est à Abidjan que son frère finance son apprentissage. L'entreprise où il est placé a une activité soutenue et diversifiée, ce qui lui permet d'acquérir rapidement un savoir-faire professionnel.

Muni d'un certificat d'études et d'un certificat de travail, Sadia cherche un emploi à Abidjan et parvient à se faire embaucher comme ouvrier plombier dans une entreprise de bâtiment du Plateau ayant des chantiers à Bingerville ; son patron le nomme ensuite chef d'équipe, 2 ou 3 mois après son embauche. Après un an dans cette entreprise et 9 mois au Centre de Formation Professionnelle de Koumassi (quartier d'Abidjan), il tombe gravement malade.

Une fois remis sur pieds, il s'installe à son compte comme tâcheron à Abidjan, et fait la plomberie pour des particuliers ; après des débuts assez fastes, les travaux deviennent plus rares au début des années quatre-vingt. Ses parents lui demandent alors de chercher un emploi stable, plus rémunérateur à Man ; Sadia suit leurs conseils, et part à la quête d'un emploi à Man. Après cinq mois de recherches infructueuses, ses économies s'épuisent : il voit bien que sa situation est sans issue à Man, mais aussi que sa clientèle abidjanaise a eu le temps de l'oublier en 5 mois. Il ne peut donc plus espérer réintégrer Abidjan dans des conditions acceptables, et se tourne vers son grand frère, qui lui avait payé l'apprentissage. Celui-ci est maintenant installé à Divo, où il travaille pour les FRAR : Sadia le rejoint en novembre 1983 et s'installe comme plombier à Divo. Par l'intermédiaire de son frère, il bénéficie de quelques travaux sur les chantiers des FRAR, dans les villages des environs de Divo.

Spontanée ou sollicitée, l'intervention de la famille est une constante du parcours de Sadia B. : depuis presque 30 ans, sa mobilité s'inscrit strictement dans un cadre défini par ses parents. Ses migrations

apparaissent bien comme des événements relevant du réseau migratoire de la collectivité à laquelle il appartient : non seulement ses migrations sont dirigées vers des lieux intégrés dans ce réseau, mais aussi les décisions de migrer ne sont jamais nées de sa propre initiative.

Si les pratiques du type de celle de Sadia sont les plus répandues, elles ne doivent toutefois pas occulter les autres facteurs déterminant le lieu d'apprentissage : la connaissance du patron par un membre de la famille n'exclut pas des considérations d'ordre strictement professionnel. L'efficacité attendue du séjour comme apprenti dans l'entreprise intervient également, que le choix se fasse dans l'ensemble des entreprises connues par des parents ou sur la demande spontanée du jeune : de même qu'on vise la meilleure école, on recherche l'entreprise apte à dispenser une bonne formation à ses apprentis, c'est-à-dire une entreprise plutôt florissante. D'une part, une entreprise qui "marche" est supposée proposer une plus grande variété de tâches à l'apprenti ; d'autre part, l'apprenti, ayant le plus souvent comme objectif de s'installer à son compte dès sa formation achevée, espère qu'en faisant siennes les méthodes apprises auprès du patron il atteindra le même niveau de réussite que ce dernier.

C'est ainsi que Koffi a procédé pour choisir son patron :

"La personne si tu vois que son travail marche bien, avec qui tu ne peux pas perdre ton temps, tu dis à ton papa que tu veux marcher avec lui, et qu'il faut le solliciter pour apprendre le métier avec lui." (Koffi D., patron maçon, 42 ans).

Et le choix de l'entreprise d'apprentissage de Yaya A., électricien de 22 ans, s'inscrit dans la stratégie offensive de ce jeune béninois en matière d'activité professionnelle :

"J'étais à l'école primaire Bada, ici. Depuis 1977, jusqu'en 1978, où j'ai passé mon cycle de CP. Ça n'allait pas, alors j'ai dit "Non, ce n'est pas la peine de chercher l'entrée en 6e pour aller gaspiller mon temps dedans. Puisque ça met du retard dans la vie". Donc, j'ai dit à mon père que si vraiment, il ne peut pas me chercher de la place, je peux me débrouiller tout seul pour aller à Abidjan. Il dit non, que pour le moment, il n'a pas de moyen.

J'ai chômé pendant 79 et 80, à Divo. Maintenant, vers les fins 80, j'ai pris un camion et je suis parti à Abidjan avec un collègue ; je n'étais jamais allé à Abidjan. Je voulais aller là-bas pour ne pas être en retard de la vie. Puisque vraiment rester là sans connaître quelque chose, c'est bête.

A Divo, je ne pouvais pas apprendre. A Divo, ceux qui disent qu'ils connaissent le travail, ils connaissent pas. On connaît mieux le travail à Abidjan.

Je n'ai même pas prévenu mes parents que je partais. J'ai pris le départ comme ça, avec 1 350 F(CFA), et je suis allé à Abidjan avec mon ami acheteur de produits qui connaissait Abidjan. Arrivé à Abidjan, j'avais une soeur. Elle était mariée, elle habitait à Biétry. Je l'ai trouvée, j'ai vu mon beau-frère. Il m'a dit de bien réfléchir au travail qui me plaît. C'est comme ça qu'il m'a mis dans l'atelier AGM, où on fait l'électricité. Il travaillait là-bas, sur les chambres froides. Je suis resté là-bas jusqu'en 1983 ; je travaillais chaque dimanche. Ou nous donnait des leçons dans des cahiers : comment il faut faire des schémas, comment il faut faire l'installation d'un double interrupteur .. etc. En 1983, j'ai demandé la libération ; j'ai envoyé 5 000 F(CFA) au patron pour faire les papiers.

Maintenant j'ai un atelier à Bada. Ça marche bien."
(Yaya A., électricien, 22 ans).

Parti contre l'avis de ses parents à Abidjan pour apprendre correctement un métier à exercer ensuite à Divo, Yaya n'a fait appel à son beau-frère que pour mettre en oeuvre son projet : ce dernier en a autorisé la concrétisation, en hébergeant Yaya et en lui proposant une entreprise susceptible de lui apporter de solides bases techniques.

Paradoxalement, c'est donc l'apprenti le plus indépendant, ayant bâti lui-même une stratégie professionnelle à long terme, que l'on retrouve en formation dans une entreprise où exerce un membre de sa famille, son beau-frère en l'occurrence. La prise en considération du contexte qui a donné naissance à ce fait objectif, "apprentissage avec lieu de parenté dans l'entreprise", ne relève pas de l'anecdote, mais apporte l'information nécessaire pour saisir la signification d'une telle situation. On peut donc tirer un enseignement méthodologique de l'exposé qui précède: pour comprendre un événement, ou une situation, il est nécessaire d'appréhender son environnement dans toutes ses dimensions, et pas uniquement dans l'unité d'observation directement impliquée, l'entreprise dans le cas d'une analyse des événements de la vie professionnelle des individus. Seule la multiplication des cadres d'observation peut éviter des interprétations inadéquates.

4.2.4.4. Le devenir des apprentis divolais

Divo attire de nombreux jeunes désireux de se former : en 1984, nous

avons recensé 619 apprentis, soit 90 % de plus qu'en 1976. Le nombre d'apprentis s'est donc accru dans les mêmes proportions que la population divolaise, et que la population active de Divo : le recrutement d'apprentis étant la clef de voûte du secteur de transition, on peut imaginer que la capacité de formation sur le tas à Divo va continuer de s'accroître tant que les établissements se multiplieront et garderont les mêmes méthodes d'utilisation de la force de travail. Dans quelle mesure la fonction de formation assurée par les entreprises divolaises influe-t-elle sur le potentiel de développement économique de la ville, au delà d'un simple rôle de mise à disposition d'une main d'oeuvre bon marché ? Cette interrogation nous conduit à nous intéresser au devenir des apprentis divolais.

La fonction essentielle de l'apprentissage est d'assurer la reproduction de chefs d'établissement pour le secteur de transition. Dès son entrée en apprentissage, le jeune a bien conscience d'acquérir le savoir-faire professionnel nécessaire à la direction d'un atelier, dans une branche d'activité donnée : le contenu de la formation est établi en fonction de cet objectif, admis par tous les apprentis que nous avons interviewés. Tous, sans exception, projettent de s'installer à leur compte, dès la libération prononcée par leur patron. Pourtant, tous ne vont pas réaliser leur projet professionnel, et, surtout, ne vont pas forcément le réaliser à Divo : les apprentis divolais ne sont pas tous des entrepreneurs divolais en puissance.

Le premier obstacle à surmonter est l'investissement initial nécessaire pour la création d'un atelier : les subsides versés par le patron à son apprenti demeurent souvent insuffisants pour que ce dernier puisse acquérir les outils réclamés par l'exercice d'une activité telle que la menuiserie. Pour réunir les 100 000 F CFA d'investissement initial (atelier + outillage en menuiserie), le jeune est souvent dans l'obligation de solliciter une aide de ses parents. Lorsque sa demande trouve une réponse positive, l'ex-apprenti devient effectivement patron d'une nouvelle entreprise. Mais, dans le cas contraire, l'apprentissage se prolonge tant que l'apprenti, devenu un travailleur productif, n'a pas atteint un niveau minimum d'outillage pour voler de ses propres ailes ; la situation peut durer des années, ce qui explique des durées d'apprentissage extrêmement longues, parfois supérieures à dix ans en menuiserie. Il suffira alors qu'une

opportunité se présente à l'apprenti, pour qu'il abandonne sa situation d'attente, mal rémunérée, pour un emploi quelconque mieux rétribué.

En terme de capital de formation, un tel changement d'activité signifie une perte nette pour le secteur d'activité qui a dispensé la formation professionnelle ; le degré de déperdition influe directement sur la dynamique de la branche économique concernée. Si l'on considère les travailleurs de Divo ayant effectué un apprentissage, on observe deux faits importants :

- le "taux de reconversion" (rapport du nombre de travailleurs exerçant un métier différent de celui appris, au nombre total de travailleurs ayant fait l'apprentissage dans ce même métier) est très variable selon les métiers : dans la mécanique auto et la couture, une personne sur cinq a abandonné le métier pour lequel elle avait suivi un apprentissage (tableau 4.29). A l'opposé, la coiffure et le dépannage radio-télé connaissent peu de déperditions.

- quelle que soit la formation initiale abandonnée, la reconversion se fait systématiquement en direction du commerce, de la restauration, des transports ou du manoeuvrage.

Il y a donc transfert d'un capital humain de travailleurs formés, entre les différentes branches d'activité économique : les métiers les plus accessibles, ne réclamant ni formation, ni investissement conséquents voient affluer des travailleurs formés à d'autres professions, souvent en situation d'échec dans leur propre secteur d'activité.

Tableau 4.29 - Taux de reconversion selon le métier appris.
Divo 1984 -

Métier	Tailleur	Mécanique auto	Vulcanisation	Menuisier	Coiffeur	Dépanneur radio-télé
Taux de reconversion (en %)	21 %	20 %	11 %	10 %	4 %	0 %

Source : Enquête Activité-Migration - 1984.

De l'apprentissage à la direction d'entreprise, une sélection s'établit d'abord par l'investissement à faire, puis par le jeu implacable de la concurrence dans une économie très tendue. Le deuxième niveau de sélection à considérer est le lieu d'implantation des entreprises créées par les ex-apprentis divolais.

Les quelques biographies qui ont précédé ont montré que l'entreprise est rarement créée sur le lieu d'apprentissage : sur l'ensemble des entrepreneurs réalisés, nous n'avons rencontré que trois contre-exemples, dont deux à Abidjan et un à Koumassi au Ghana. Afin d'éviter une concurrence préjudiciable de l'apprenti envers son ex-patron, la règle veut que l'installation se fasse sur la base d'une clientèle propre, donc en dehors de la ville dans le cas des centres urbains peu importants : il est d'ailleurs plausible de penser que c'est justement le respect de cette règle, avancée par tous nos enquêtés, qui pousse le jeune à "s'expatrier" pour l'apprentissage. En agissant ainsi, il préserve ses possibilités d'installation dans sa ville d'origine, une fois sa formation terminée.

En application de ces usages, une faible proportion des apprentis divolais actuels créera son entreprise à Divo : suivant l'exemple de Touré F., natif de Gbablasso à une cinquantaine de km au nord de Man, ils retourneront dans une ville de leur région d'origine.

"Je m'installerai à Man, parce que Man est à côté de mon village, et qu'il y a plus d'argent à Man que dans mon village. Je ne resterai pas à Divo". (Touré F., menuisier en fin d'apprentissage, 21 ans).

De même, Kouadio K. envisage de s'installer dans son village à proximité immédiate d'Agnibilekrou, ville de l'est du pays

"Je préfère m'installer au village, près de mes parents. J'aurai des clients au village ; actuellement, il y a de nouvelles constructions au village." (Kouadio K., menuisier, 26 ans).

Le départ des apprentis formés à Divo ne signifie pas pour autant une simple ponction du capital humain divolais au profit des autres villes ivoiriennes : le mouvement des apprentis divolais s'inscrit dans une logique plus globale de circulation de la main d'oeuvre, sans déséquilibre majeur entre les centres urbains de taille moyenne ou grande que leurs entreprises font participer au système d'apprentissage.

Si l'on fait un bilan instantané de la situation à Divo, on note que le nombre d'apprentis en cours de formation (619) est équivalent au nombre de travailleurs ex-apprentis (629) : parmi ces derniers, 62 % ont fait leur apprentissage en dehors de Divo et 28 % dans la ville. En admettant que tous les apprentis actuels non originaires du département de Divo iront s'établir en dehors de la ville, mais que tous les natifs de ce même département resteront dans la ville de Divo, on estime à 189 le nombre d'apprentis actuels qui demeureront sur place, soit 36 % de l'ensemble des jeunes actuellement en formation dans les entreprises divolaises ; cette hypothèse surestime sans doute légèrement la proportion d'apprentis s'établissant à Divo, mais la conclusion de ce rapide bilan est suffisamment nette pour ne pas être remise en question : la ville de Divo assure une fonction de formation professionnelle dont bénéficient largement des jeunes non-divolais qui ne se fixent pas sur place, et, en retour, reçoit un nombre sensiblement équivalent de travailleurs formés à l'extérieur. Dans la mesure où il n'y a probablement pas eu de transformations sensibles dans les durées d'apprentissage, on peut dire que le bilan de Divo en termes de formation professionnelle est équilibré globalement.

Contrairement à la fonction scolaire, l'apprentissage n'induit pas de flux déséquilibrés pour les villes concernées ; ce résultat n'a rien de surprenant, puisque l'apprentissage fait partie intégrante de la dynamique économique urbaine, alors que la scolarisation secondaire a sa logique propre, tout à fait en marge de l'économie.

* * *

Non seulement la formation professionnelle n'élargit pas la zone d'attraction migratoire de Divo, mais elle ne crée pas de flux déséquilibrés : les effets de l'apprentissage sur la dynamique urbaine sont radicalement différents de ceux de la scolarisation en cycle secondaire mis en évidence en Côte d'Ivoire par Saint Vil.

Si l'on considère les natifs de Côte d'Ivoire, la formation professionnelle par apprentissage joue le rôle moteur des migrations entre les éléments d'un système urbain : chaque ville comptant un secteur de transition développé participe à la formation de travailleurs allochènes. L'apprentis-

sage est un facteur clef de la circulation humaine entre les villes ivoiriennes ; la raison essentielle en est l'existence d'une règle tacite de non-concurrence de l'apprenti envers son ex-patron. Pour cette raison, on observe que la ville d'apprentissage des jeunes natifs du milieu rural n'est généralement pas celle de leur département d'origine : cette remarque corrobore les observations faites en 4.2.3.2. sur les cheminements migratoires des ruraux.

Cette règle, combinée aux connaissances des parents de l'apprenti et à une recherche d'une formation de qualité, contribue à définir le lieu d'apprentissage des jeunes désireux d'acquérir un métier : dans la mesure où des travailleurs très qualifiés quittent Abidjan pour l'intérieur du pays (voir chapitre 3.3), l'attractivité des villes de l'intérieur se renforce parmi la jeunesse ivoirienne se destinant à un métier technique réclamant un apprentissage.

* * *

Au terme de cette analyse des processus migratoires responsables de la croissance démographique de la ville de Divo, rappelons les principales conclusions auxquelles nous avons abouti.

Sur le plan des modalités du peuplement de la ville, soulignons la vague d'immigration qu'a connue l'ensemble du département : le dynamisme démographique du monde agricole départemental a sous-tendu le développement de la ville de Divo. Bénéficiant d'abord d'une immigration à dominante étrangère, l'agglomération divolaise a conforté ensuite son attractivité sur la population ivoirienne, notamment sur la population rurale proche et sur celles des villes de toutes tailles ; nous avons également observé que cette attractivité s'exerce dans des directions privilégiées et non en fonction, simplement, de la distance géographique par rapport à Divo. D'autre part, il est apparu que nombre d'immigrants divolais proviennent de villes numériquement plus importantes que Divo, dont la capitale, Abidjan.

L'analyse des cheminements migratoires nous a permis d'aborder la dynamique et les fonctions de la migration, au delà d'une simple approche quantitative des transferts de population.

Sur le strict plan des cheminements migratoires, nos observations infirment le schéma classique d'une migration par étapes, selon un degré progressif d'urbanisation : du milieu rural à la petite ville de la région, puis à des villes moyennes plus éloignées, pour aboutir inéluctablement à la capitale. Le constat est lié :

- au contexte local des migrations : l'espace perçu par les individus est structuré par la référence constante au village d'origine, et par l'espace migratoire de la collectivité à laquelle il appartient,

- aux conditions économiques du moment qui favorisent les villes de l'intérieur par rapport à Abidjan, pour les travailleurs indépendants qui constituent notre population d'enquête. Comme le dit crûment Yapo D.,

"la vie d'Abidjan, si tu n'as pas bien serré ta ceinture, ça ne peut pas aller."

Pour ces deux raisons, les modèles migratoires basés sur la distance et les notions de coût/avantage de la migration individuelle se révèlent inadaptés aux réalités locales.

Il apparaît que les facteurs régissant les migrations dépassent le cadre de la rationalité économique du déplacement pour l'individu migrant, et s'inscrivent dans le procès de reproduction des communautés dans un espace élargi et segmenté : les stratégies sociales et économiques qui guident les stratégies migratoires ne peuvent être comprises sans référence au groupe social, même si elles s'expriment au niveau individuel.

On a eu l'occasion de souligner à plusieurs reprises cette fonction économique essentielle assurée par la migration : mobilité spatiale et mobilité professionnelle sont deux moyens d'assurer, sur le plan économique, la reproduction des sociétés. Moyens complémentaires, ils ont des interactions étroites : de la stratégie professionnelle choisie, découle une stratégie migratoire particulière. Cette assertion se vérifie dès le plus jeune âge, pour le choix des lieux d'apprentissage.

4.3. LES CREATIONS D'ACTIVITE DANS LA VILLE PAR LES IMMIGRES

Le chapitre 4.1. a été l'occasion de montrer l'essor spectaculaire du secteur privé non agricole à Divo au cours des dix dernières années ; quant au chapitre 4.2., il nous a permis de prendre connaissance des processus migratoires responsables de la croissance démographique de la cité divolaise. Il convient maintenant de s'interroger précisément sur la façon dont les immigrants interviennent dans la croissance des activités de la ville.

Etant donné les conclusions du chapitre qui précède à propos des stratégies professionnelles, trois questions nécessitent une investigation particulière. D'abord, dans quelle mesure le poids de la collectivité sur les itinéraires professionnels individuels peut créer des situations de spécialisation professionnelle ethnique, et même des monopoles dans certains secteurs d'activités ? Outre une approche statistique sur ce point, on tentera d'apporter des éléments de réponse en analysant l'implantation spatiale des établissements dans la ville, en fonction de l'ethnie du chef d'établissement. Enfin, nous nous intéresserons aux moyens mobilisés pour créer une entreprise, et à l'identité des investisseurs.

Nous pourrions ainsi cerner les principaux facteurs présidant à la création d'une entreprise dans une ville ivoirienne du sud-forestier, et les conditions dans lesquelles s'effectuent ces créations d'activités. Rappelons auparavant la place que tiennent les immigrants parmi les chefs d'établissement propriétaires (tableau 4.30).

Le tableau 4.30 accentue le caractère allogène des travailleurs divolais mis en évidence par le tableau 4.21 : seulement 8,7 % des chefs d'établissement propriétaires sont nés à Divo (contre 13,2 % pour l'ensemble des travailleurs recensés tous statuts confondus). Les immigrants étrangers sont proportionnellement plus nombreux chez les patrons (63,7 % de natifs de l'étranger) que dans la population laborieuse prise dans son ensemble.

Tableau 4.30 - Lieux de naissance et lieux de résidence antérieurs des chefs d'établissement propriétaires - Divo 1984 -

	Divo ville	Reste Dépt. Divo	C.I. rural sauf Divo	Abidjan	C.I. urbain sauf Divo et Abidjan	Etranger rural	Etranger urbain	TOTAL
Lieu de naissance	8,7	2,9	12,7	1,0	11,0	35,2	28,5	100,0 (1 468)
	/	3,1	13,9	1,1	12,0	38,6	31,3	100,0 (1 341)
Lieu de résidence antérieur	6,9	4,1	9,2	6,7	18,7	28,4	26,0	100,0 (1 468)
	/	4,4	9,9	7,2	20,0	30,6	27,9	100,0 (1 367)

Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

On peut donc affirmer que l'économie privée divolaise non agricole est entre les mains des immigrés. Ce résultat n'est aucunement surprenant : il découle, tout à fait logiquement, du mode de peuplement de Divo (comme de nombreuses autres villes de forêt), et de l'évolution des composantes géographiques de ce peuplement au cours des dernières décennies.

4.3.1. LA SPECIALISATION PROFESSIONNELLE DES ETHNIES : DU MYTHE AUX REALITES OBSERVEES

Les biographies de menuisiers et travailleurs du bâtiment ont montré que le choix du métier peut relever entièrement d'une décision d'un membre de la famille (Pascal K. et Sadia B., par exemple), être seulement "guidé" par l'exemple d'un parent exerçant déjà ce métier (Diomandé D., Akakpo J.), ou résulter entièrement d'un choix personnel (Yaya A.). Certains jeunes ont même à lutter pour faire admettre à leurs parents leur choix personnel :

"Mes parents m'ont dit : le courant, ça tue. Mais je leur ai dit que même si ça tue, je vais essayer ce métier. Chacun sa chance."
(Kouakou A., patron électricien, 26 ans).

Figure 4.10 - Secteurs d'activité selon la nationalité - Divo 1984

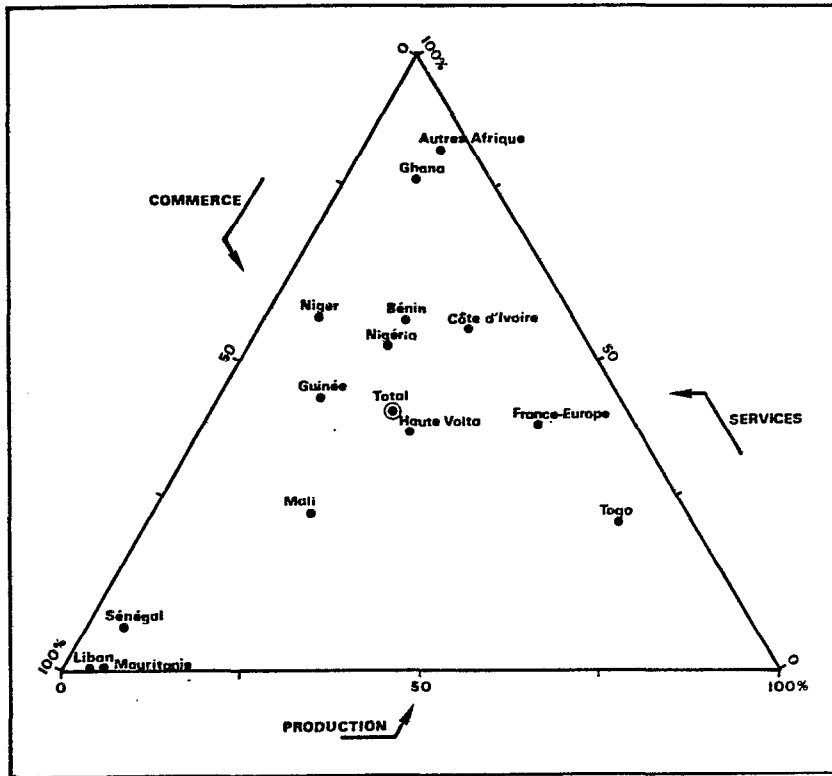
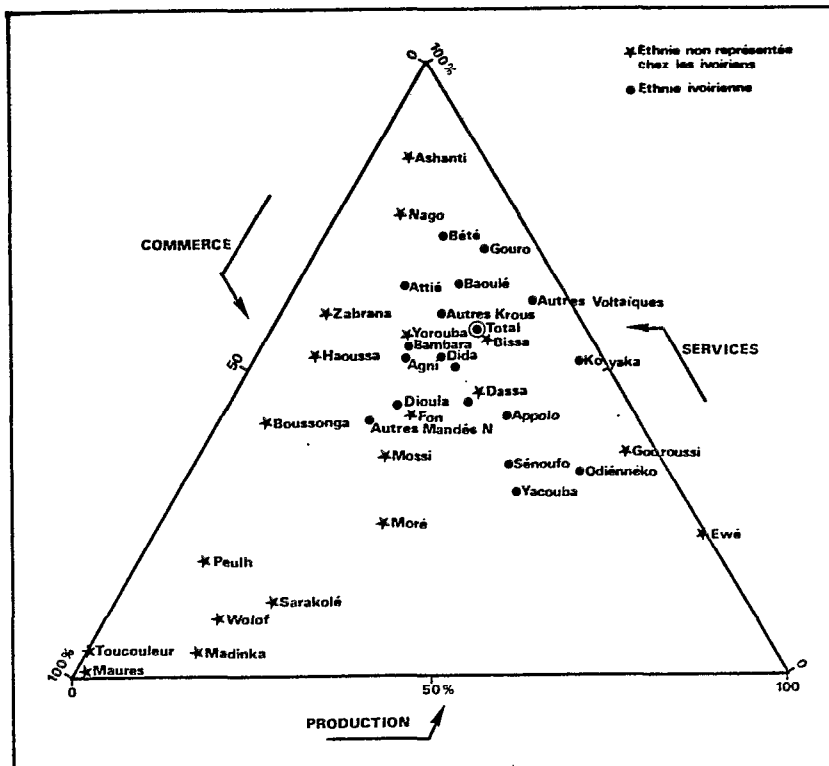


Figure 4.11 - Secteurs d'activité selon l'ethnie - Divo 1984



Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984

Tous les cas de figures s'offrent donc à nous, tout au moins dans les secteurs d'activité qui ont fait l'objet d'entretiens non-directifs (menuiserie et bâtiment) ; mais, demeurent largement majoritaires les cas où la famille intervient dans le choix du métier, directement ou par influence. C'est ainsi que nous concluons au chapitre 4.2.4.3. à une reproduction des espaces migratoires familiaux, due à l'intervention familiale dans le choix du lieu d'apprentissage et du métier.

Il importe de vérifier cette conclusion en élargissant notre champ d'investigation à l'ensemble des secteurs d'activité du privé non-agricole à Divo. L'enquête quantitative réalisée auprès des travailleurs de tous les établissements apporte un élément d'information sur cette question : l'ethnie des travailleurs. On ne peut tenir pour équivalentes appartenance familiale et ethnique, mais ces deux caractéristiques nous intéressent au même titre : la question posée est de vérifier dans quelle mesure l'activité exercée par un individu est déterminée par son appartenance à un groupe social plus ou moins vaste (ethnie ou famille), facteur sur lequel l'individu ne peut intervenir. Une réponse positive à cette question signifierait que la structure d'activités d'une ville telle que Divo serait largement dépendante de la structure ethnique de sa population : il est donc essentiel de s'interroger sur ce point, de la plus haute importance pour la dynamique économique urbaine.

Envisageons d'abord le problème sous un angle global, en considérant les trois grands secteurs d'activité (production - services - commerce), et les nationalités des travailleurs (1). La figure 4.10 montre que les différentes nationalités ne se répartissent pas de façon uniforme entre les trois grands secteurs d'activité. Tandis que les Sénégalais, Libanais et Mauritanais sont avant tout des commerçants, les Ghanéens et autres Africains (Camerounais et Gambiens) sont spécialisés dans les services ; à l'opposé, les Togolais et Européens ne participent que peu au commerce. A côté de ces trois groupes extrêmes très typés pour qui certaines activités sont quasiment exclues, on observe des groupes marqués par une ou deux dominantes, sans exclusion des autres secteurs économiques : c'est

(1) En toute rigueur, les nationalités ne constituent pas des regroupements d'ethnies, puisqu'une même ethnie peut être présente dans plusieurs pays voisins. Mais cette assimilation est acceptable, dans la mesure où tous les pays cités ont des structures ethniques bien différentes.

le cas des Maliens avec le commerce, des Ivoiriens - Béninois - Nigériens avec la production et les services, des Guinéens et Nigériens avec les services et le commerce. Quant aux Voltaïques, ils se répartissent tout à fait équitablement entre les trois secteurs d'activité.

Nationalité, ethnie par conséquent, et secteur d'activité ne sont pas des variables indépendantes : la composition par activités du secteur privé non agricole de Divo n'est donc pas étrangère à la composition géographique des flux d'immigrés par pays.

Si l'on considère la question de manière plus précise, en analysant les structures d'activités en fonction des principales ethnies représentées parmi les travailleurs divolais (figure 4.11), il apparaît un phénomène intéressant : les ethnies représentées en Côte d'Ivoire ont des structures d'activités moins différenciées que les ethnies propres aux étrangers. Ce résultat ne peut être attribué à un simple effet statistique des effectifs des ethnies en présence, puisque l'on n'observe pas de lien entre ces effectifs et les écarts à la répartition moyenne par activités.

Quels sont les facteurs expliquant cet état de fait ? Deux types d'hypothèses peuvent être avancées. En effet, rappelons que la situation est observée chez les travailleurs divolais en activité, et résulte par conséquent, des processus de choix du métier chez les jeunes, des facteurs de sélectivité de la migration liés au métier des individus, et des modalités de l'insertion professionnelle à Divo. D'après les entretiens que nous avons réalisés, aucun élément ne vient confirmer l'existence de différences dans les processus de choix du métier, quand ce dernier nécessite une formation professionnelle. C'est donc les deux autres hypothèses qu'il faut retenir.

La spécialisation professionnelle plus marquée chez les ethnies étrangères à la Côte d'Ivoire suggère ainsi que les migrations vers Divo s'effectueraient dans des conditions différentes selon qu'elles ont leurs origines à l'étranger ou en Côte d'Ivoire même : l'immigration étrangère s'inscrirait dans un cadre plus rigide que l'immigration ivoirienne, de par une sélectivité plus nette de la migration en fonction de la compétence professionnelle et/ou, à l'arrivée à Divo, une insertion professionnelle plus guidée par les membres de la collectivité déjà présents dans la ville.

Plusieurs éléments viennent étayer ces suppositions. D'une part, l'analyse des migrations à l'échelle de l'ensemble de la Côte d'Ivoire (chapitre 3.2) a révélé une plus forte logique économique dans les migrations internationales que dans celles internes au pays : ce fait suppose une sélection étroite chez les candidats au départ, en fonction de leur compétence professionnelle, gage de réussite économique du changement de résidence. D'autre part, l'examen des lieux de naissance des natifs de l'étranger (chapitre 4.2.3.1) nous a montré l'existence de filières migratoires bien précises pour tous les pays sauf la Haute-Volta : ces filières migratoires ne se limitent pas à une "canalisation" spatiale des mouvements de population, mais rendent compte de l'intégration du migrant dans un système bien établi, qui détermine les modalités de son insertion à Divo, et donc l'activité qu'il y exerce. Le poids de la collectivité s'exerce non seulement sur les itinéraires individuels géographiques, mais aussi professionnels : le chapitre 4.3.2 apportera des compléments d'information sur cette question, en centrant l'analyse sur l'insertion des immigrés dans l'agglomération divolaïse.

Au vu des éléments d'information à notre disposition, il est délicat d'expliquer plus précisément les différences observées entre les ethnies étrangères et ivoiriennes : il conviendrait de disposer de données précises sur les filières migratoires pour les natifs de Côte d'Ivoire pour confirmer nos hypothèses sur les relations entre ethnies et secteurs d'activité.

Dans la mesure où les ethnies montrent une certaine spécialisation professionnelle, on peut se demander si cet état de fait aboutit à des situations de monopoles, certaines activités étant exercées par un seul groupe ethnique : dans ce cas, la création d'entreprises dans ce secteur se ferait dans des conditions de concurrence bien particulières, très délicates pour les individus ne faisant pas partie de l'ethnie dominant cette activité.

Afin de vérifier cette hypothèse, nous avons analysé la répartition de tous les travailleurs divolaïses enquêtés selon l'ethnie détaillée et l'activité exercée décrite avec la nomenclature la plus fine (135 postes). Les résultats font apparaître que :

- il n'existe aucun cas de monopole absolu d'une activité qui serait

entre les mains d'une seule ethnie

- les activités où une ethnie domine largement parmi les travailleurs sont rares et se limitent à deux types d'activité : des productions bien particulières, relevant de l'artisanat traditionnel (forgerons sénoufos, fabricants de mortier marakas, par exemple), ou des commerces spécialisés (fripiers malinkés, vendeurs de bangui baoulés, par exemple). Dans les activités de services, les exemples de ce type de situation sont rarissimes : citons les guérisseurs haoussas, et les photographes qui comptent près de 50 % de Yacouba parmi les professionnels de ce secteur qui sont, pour plus de 80 % d'entre eux ghanéens ou nigériens.

Nos observations issues de l'enquête activité-migration de Divo infirment donc largement l'idée selon laquelle certaines activités économiques sont entre les mains d'ethnies bien précises : cette opinion est, d'ailleurs, entretenue par une dérive du vocabulaire local qui tend à désigner sous une même appellation ethnique tous les professionnels d'un secteur d'activité. C'est ainsi que la majorité des commerçants sont appelés "Dioula" (ethnie malinké célèbre pour ses circuits commerciaux) ; inversement, le terme de "maraka" désigne dans la bouche de tous les Divolais les marchands de bois débité en planches, alors qu'il s'agit d'une ethnie (1) dont les représentants à Divo même exercent bien d'autres activités.

L'assimilation ethnie-activité professionnelle ne se vérifie qu'exceptionnellement, et les situations de monopole d'activités sont marginales par rapport à l'ensemble du secteur privé non-agricole de Divo. Ce qui signifie, pour l'immigré créant une entreprise à Divo qu'il doit affronter la concurrence des entreprises existantes, et ne se trouve pas en situation totalement protégée par une solidarité intra-ethnique.

Au terme de cette étude des relations entre ethnies et activité professionnelle, on peut donc conclure que les réalités sont bien en retrait des hypothèses, pourtant généralement admises : la spécialisation professionnelle des ethnies se vérifie surtout chez les immigrés de l'étranger, mais peu chez les immigrés ivoiriens, et l'on rencontre peu de cas d'acti-

(1) En langue Bambara, maraka signifie sarakolé, ethnie malinké.

cités monopolisées par une ethnie (ou même une nationalité). La structure par secteurs d'activités de l'économie divolaïse n'est pas indépendante de la composition ethnique (donc géographique) des flux d'immigrés mais l'ethnie ne suffit pas à expliquer la situation observée. Il n'y a pas relation bi-univoque entre ethnie et activité professionnelle.

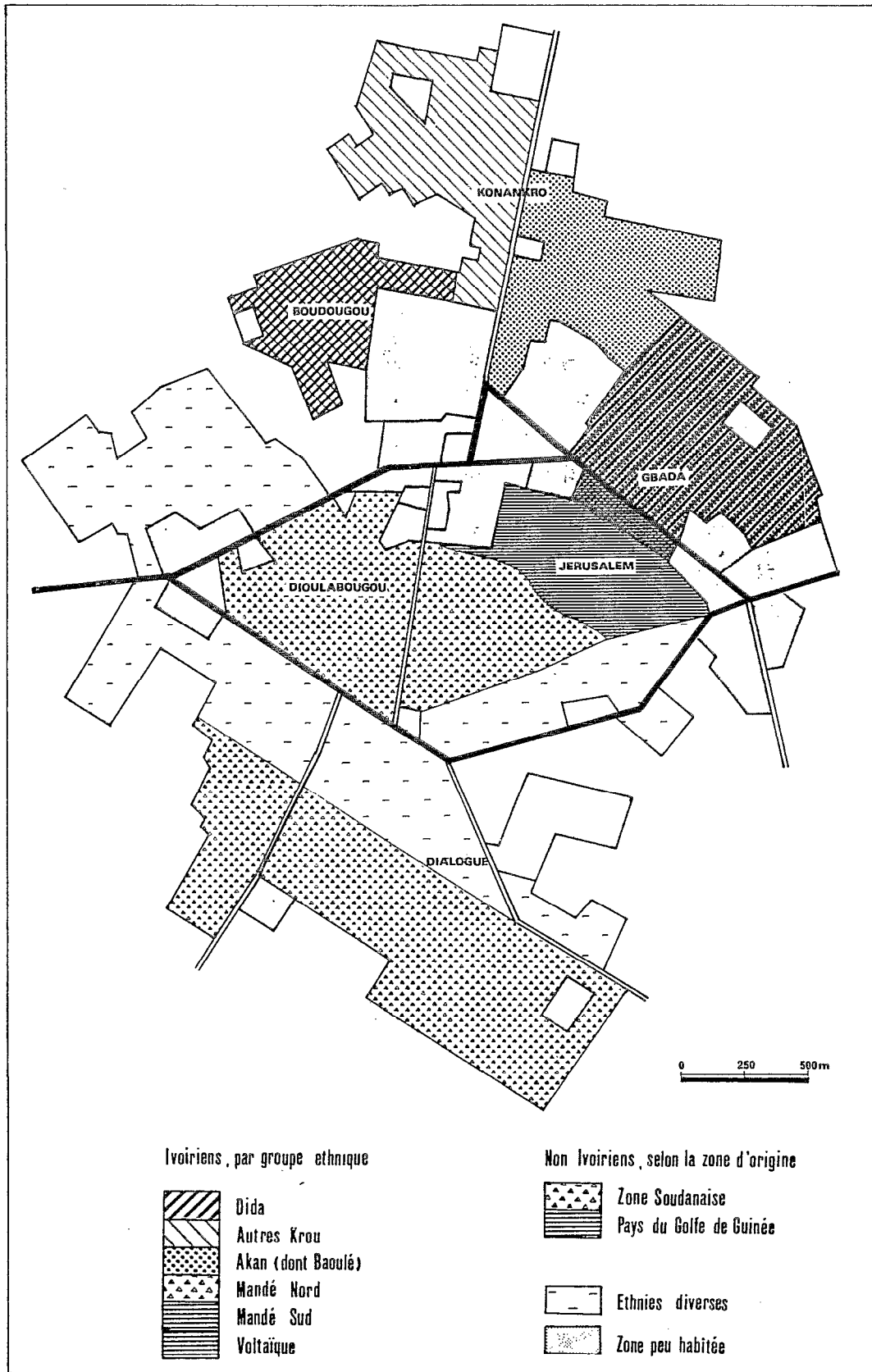
Selon toute probabilité, l'ethnie influera de moins en moins sur l'activité professionnelle, pour deux raisons : d'une part les nouvelles générations se montrent plus indépendantes vis-à-vis de leurs proches, d'autre part le jeu des migrations passées contribuent à l'émergence de sociétés pluri-ethniques, notamment en ville. Il n'y a plus systématiquement identité entre unité de peuplement et unité ethnique : pour choisir son activité professionnelle, le jeune est donc confronté à un univers professionnel plus varié que celui dominant dans sa propre ethnie, dans la mesure où celle-ci n'est pas la seule présente dans son lieu de résidence habituel. On commence ainsi à observer des cas où c'est un lieu de résidence antérieur qui crée le dénominateur commun entre immigrés exerçant la même activité, et non l'ethnie : citons l'exemple des originaires de Tombouctou (Mali) travaillant à Divo qui tiennent tous un "tablier"(1) à Divo, et sont de quatre ethnies différentes. Le groupe social d'appartenance ne suffit pas à déterminer l'activité professionnelle des individus, du fait même des effets des mouvements de population dans l'espace, qui créent un brassage des populations.

4.3.2. L'IMPLANTATION SPATIALE DES ETHNIES DANS LA VILLE

L'agglomération divolaïse s'est développée sur un site occupé par deux villages didas, Gbada et Boudougou : l'arrivée massive d'immigrants s'est traduite, nous l'avons vu au chapitre 4.1.2. par une expansion importante des surfaces bâties, s'accompagnant d'une hiérarchisation des types d'habitat et une spécialisation fonctionnelle des quartiers. L'étude de l'implantation spatiale des établissements dans la ville selon l'ethnie

(1) Terme qui désigne la vente de cigarettes et confiseries, à la pièce ou au paquet, sur un étalage en bordure de trottoir.

Carte 4.24 - L'implantation spatiale des ethnies dans la ville de Divo - 1979 et 1984



Source : DOBE (1979) et Enquête Activité-Migration, Divo 1984.

du chef d'établissement permet de compléter ces premières observations sur la dynamique de l'occupation de l'espace intra-urbain, et de prolonger nos réflexions sur les modalités de l'insertion des immigrants à Divo.

La carte 4.24 est la synthèse de deux sources d'informations, les renseignements relatifs à la composition ethnique des habitants des quartiers correspondant aux observations de DOBE (1979), ceux concernant l'ethnie des chefs d'établissement sédentaire (au lieu d'activité) provenant de notre enquête activité-migration (1984). Dans les chapitres de sa thèse consacrés aux espaces de vie des Divolais, DOBE souligne la relative sédentarité des habitants de la ville : en dehors des fonctionnaires, salariés des grandes entreprises, et commerçants du marché, la grande majorité des travailleurs exercent leur activité dans leur quartier de résidence. C'est pourquoi nous considérons ces deux sources d'information comme tout à fait complémentaires, et avons établi une synthèse pour la représentation cartographique.

La comparaison des résultats de DOBE et de ceux de l'enquête 1984 (1) montre que les deux répartitions spatiales selon l'ethnie, pourtant établies à cinq années d'intervalle, concordent tout à fait, pour ce qui est des quartiers résidentiels ayant également des fonctions économiques : il y a donc stabilité dans le temps de l'implantation spatiale, et nous vérifions ici le constat de DOBE à propos de la sédentarité des travailleurs divolais.

L'implantation spatiale des ethnies traduit les vagues de peuplement qu'a connues la ville :

- les Dida, ethnie autochtone, restent concentrés autour des deux villages existant avant la création du poste administratif, à Gbada et Boudougou.
- le quartier Dioulabougou, premier quartier créé après l'arrivée des colons, et Dioulabougou résidentiel plus au sud, restent occupés majoritairement par des ethnies soudanaises : les Ivoiriens non malinkés et les étrangers venus des régions bordant le Golfe de Guinée sont remarquablement absents de ce quartier, qui reste occupé par les ressortissants des ethnies de ses premiers occupants.
- les Baoulé restent confinés dans la moitié Nord-Est de la ville, à Konankro-Est, Gbada, et le nord de Jérusalem, tandis que
- les Krou se regroupent autour de l'ancien village dida de Boudougou,

(1) Sur une carte au 1/5000 de Divo, nous avons localisé chaque établissement recensé, avec l'ethnie du chef d'établissement.

et dans la moitié ouest de Konankro : l'extension nord de Divo est nettement scindée en deux zones homogènes ethniquement, et ce depuis l'arrivée de ces deux groupes d'immigrés, Krou, et Baoulé, dans la ville.

En dehors des extensions du quartier Gbada (Jérusalem et Legbreville), et des quartiers résidentiels du sud occupés par les cadres et fonctionnaires d'origines diverses, les différents quartiers de Divo offrent un caractère marqué d'homogénéité ethnique ; cette stratégie de regroupement des ethnies au sein de l'agglomération se perpétue depuis des années, puisque l'on observe une stabilité des lieux d'implantation de chaque groupe ethnique depuis le début de son immigration vers Divo jusqu'à nos jours.

La diversification de l'immigration étrangère, notée au chapitre 4.2., a succédé à une première vague d'installation de Maliens et Voltaïques, occupant le quartier Dioulabougou : si les Sénégalais, Mauritaniens et Nigériens ont pu s'insérer dans ce quartier déjà densément peuplé d'autres ethnies soudanaises du Mali et de Haute-Volta, ce n'est pas le cas des originaires du Golfe de Guinée (Fon, Yorouba, Ewé notamment) qui ont investi l'est de la ville à Jérusalem et Gbada, se mêlant aux Baoulé déjà présents, et créant ainsi des quartiers ethniquement hétérogènes, que les autres Divolais identifient justement comme le quartier spécifique aux "autres".

Au vu des modalités de l'implantation spatiale des ethnies dans l'agglomération divolaïse, il est clair que l'insertion des immigrés se fait dans le cadre de structures d'accueil bien établies, reposant sur une forte cohésion entre les membres d'un même groupe ethnique : seule la solidarité ethnique peut expliquer les concentrations spatiales des ethnies, et les monopoles ethniques de certains quartiers. Pour s'installer à Divo, l'immigré n'affronte pas seul les difficultés, mais dans le cadre de rapports ethniques bien établis : c'est ainsi que l'attribution d'un logement, d'un atelier ou d'une parcelle lui est facilitée par ses "frères", ayant déjà conclu des accords sur l'occupation des terrains avec les propriétaires coutumiers djibouas.

Nous retrouvons donc ici le contexte collectif des migrations individuelles, qui était largement occulté au chapitre 4.3.1., où nous considé-

rions les liens entre ethnie et activité professionnelle : que ce soit à l'échelle nationale et internationale des espaces migratoires, ou à l'échelle intra urbaine des lieux d'installation à Divo, les caractéristiques spatiales de la migration s'inscrivent dans des réseaux collectifs précis, et ne relèvent pas d'une simple logique individuelle.

DOBE prolonge nos observations issues d'une analyse de la résidence et du lieu d'activité selon les ethnies :

"Les espaces de vie sociale apparaissent subordonnés à la répartition ethnique des habitants, et à leurs lieux d'origine" (DOBE, 1979, p. 208).

Le regroupement ethnique ne se limite pas aux "espaces de vie logement", et aux "espaces de vie active" des entrepreneurs, mais constitue une réalité bien vivante dans tous les actes de la vie sociale : ce qui renforce l'idée de collectivisation du processus d'insertion de l'immigré dans la ville, et souligne la perception et la pratique partielles de la ville que peuvent avoir les membres des différents groupes ethniques.

Nous ne disposons pas de données relatives au statut d'occupation des logements des travailleurs divolais : il serait intéressant de poursuivre notre première approche de l'implantation spatiale des ethnies dans la ville, en analysant de telles données. On pourrait ainsi examiner s'il existe des différences de comportements traduisant des stratégies variables d'insertion à Divo selon les ethnies. Au delà d'une spécialisation fonctionnelle des quartiers, le regroupement spatial des ethnies dans l'espace intra-urbain constitue une constante, quel que soit le groupe considéré ; mais les processus responsables de cet état de fait sont-ils les mêmes dans tous les cas ? Rien ne nous permet de l'affirmer avec certitude à partir des seules données disponibles.

4.3.3. DES CHEFS D'ETABLISSEMENTS AUX INVESTISSEURS

Tout apprenti espère devenir chef d'entreprise à l'issue de sa période de formation. Pourtant, nous l'avons déjà signalé au chapitre 4.2.4.4., tous ne réaliseront pas leur objectif : le premier obstacle est de réunir l'investissement initial nécessaire à la création de son entreprise. Dans quelle mesure les différentes sources de financement

offrent-elles une réponse à ce problème et permettent-elles au professionnel qu'est devenu l'ex-apprenti de fonder une entreprise ? S'interroger sur cette question permet de cerner l'efficacité du système en vigueur, ainsi que la nature et la configuration des réseaux de financement.

Etant donné les conséquences importantes sur la mobilité spatiale, sociale et professionnelle, nous élargirons donc notre champ d'investigation, au delà du secteur artisanal, à toutes les branches de l'activité économique.

4.3.3.1. Epargne personnelle et utilisation des bénéfices

Dans un premier temps, considérons l'impact de l'auto-financement, c'est-à-dire les investissements réalisés par les chefs d'établissement eux-mêmes, sans intervention extérieure.

Bien qu'il nous soit impossible de chiffrer précisément les investissements à partir de nos entretiens non-directifs, il apparaît que l'essentiel des dépenses nécessaires au fonctionnement des entreprises de menuiserie non mécanisées ont été couvertes par le chef d'établissement lui-même. Si le patron est passé par une phase d'activité salariée avant de créer sa propre entreprise, il en a systématiquement tiré parti pour s'équiper progressivement :

"J'ai acheté mes outils en travaillant, quand j'étais salarié. Chaque fin du mois, je pouvais pas tout mettre pour manger et j'achetais quelques outils. Jusqu'à..., ma caisse j'ai vu que ça allait. Mais les outils de menuiserie ça ne finit jamais, et je continue à en acheter." (Affi J., 36 ans, patron menuisier, 6 années de salariat).

Lorsque le patron s'est installé directement après son apprentissage, ce sont les petites rétributions reçues en fin d'apprentissage qui sont à l'origine de l'outillage de base ; cette source de revenus étant aléatoire et d'un niveau très variable, la famille est souvent sollicitée pour compléter l'investissement initial en petit outillage manuel.

Une partie des bénéfices tirés de l'activité, une fois celle-ci démarrée, est réinvesti dans l'entreprise ; mais il faut bien reconnaître que rare sont les entrepreneurs dégagant un surplus suffisant pour augmenter sensiblement leur capital productif. Le plus souvent, il ne s'agit

que d'un simple remplacement de l'outillage usagé. Comme nous le verrons en 4.4.1.2., le coût d'une machine à bois (3 000 000 F CFA) est prohibitif en l'absence de crédit : les menuisiers ont donc tendance à investir leurs bénéfices dans la construction d'une maison, plutôt que d'améliorer leur potentiel de production en le mécanisant.

La mécanisation d'une entreprise de menuiserie fait ainsi appel à des réseaux de financement bien différents de ceux des ateliers manuels : la part du financement extérieur prime alors sur l'autofinancement, et l'on assiste à l'émergence de la "gérance". Dans toutes les menuiseries mécanisées que nous avons enquêtées, sauf une, le chef d'établissement n'est pas le propriétaire de la machine.

Par contre, les cas de mécanisation par autofinancement sur les gains de l'entreprise ne sont pas inexistantes dans les autres métiers du bâtiment : si Yaya A., et Drahmane, ont été aidés par leur famille pour l'investissement initial, ils se sont équipés sur fonds propres respectivement d'un groupe électrogène (350 000 F CFA) et de trois camions.

On ne peut donc que s'élever contre les auteurs affirmant que le secteur informel est incapable d'évoluer, et a juste pour fonctions d'assurer la subsistance des citoyens que la sphère moderne de production ne peut absorber : dans les branches où la modernisation de l'appareil productif n'est pas trop coûteuse par rapport aux bénéfices que l'activité permet, on observe l'émergence d'une classe d'entrepreneurs dynamiques faisant évoluer leur capital productif en réinjectant leurs bénéfices dans l'entreprise. La menuiserie est, en fait, un secteur bien particulier, où la mécanisation réclame (du point de vue des menuisiers d'Afrique de l'Ouest pour qui la seule machine valable est la combinée 7 opérations ou plus) un investissement considérable : pour un usage professionnel, c'est en millions de francs CFA que se chiffre l'acquisition de toute machine non portative. Ce secteur n'est donc pas représentatif de l'ensemble des entreprises de production : étudier l'accumulation du capital productif à travers la menuiserie nous paraît biaiser d'emblée les conclusions sur la dynamique du secteur informel.

Enfin, signalons qu'un seul menuisier a déclaré être locataire de son atelier ; tous les autres ont bâti eux-mêmes leur atelier en planches

ou en dur, sur un terrain systématiquement loué (environ 3 000 F CFA par mois). Ce fait reflète une stratégie d'installation durable dans la ville.

4.3.3.2. Les soutiens extérieurs

Pour acquérir l'outillage manuel nécessaire à l'exercice de son activité, le jeune sortant d'apprentissage fait appel, classiquement, à sa famille quand il ne peut faire face seul aux dépenses. Si cette démarche était bien admise autrefois, elle est quelque peu remise en question par les jeunes actuellement en apprentissage. Plusieurs d'entre eux nous ont fait part de leurs réticences à mobiliser la solidarité familiale :

"Un grand frère peut te dépanner pour que tu deviennes patron. Mais, en cas de quelque chose, il va te consulter "Oui, vous voyez, c'est grâce à moi qu'il a fait tant... C'est grâce à moi que tu es tant". Tu seras embrouillé ; alors, non, il faut pas lui demander."
(Jean-Claude B., apprenti menuisier, 16 ans).

Le désir de s'affranchir du carcan familial paraît bien réel dans la jeune génération, qui craint d'être sollicitée ensuite par la famille, en contrepartie de son aide initiale. Si cette crainte peut déjà être admise facilement dans le cas d'une aide à l'achat de l'outillage de base, on peut s'interroger sur les relations de dépendance créées par la mise à disposition d'une machine à bois.

Pour l'achat d'une machine, la relation familiale n'est pas la seule forme de lien unissant le chef d'établissement et l'investisseur :
peuvent intervenir entre eux aussi bien l'amitié que la relation de nature purement économique. La notion de gérance recouvre, en fait, des réalités très variables : le seul point commun est l'usage d'une machine dont le chef d'établissement n'est pas propriétaire. Mais les situations divergent quand on considère la destination des bénéfices tirés de cet usage :

- Koko V.A. travaille sur une machine achetée par son cousin, cadre salarié du secteur privé à Tiassalé, sur les conseils d'un ami : ce dernier l'a utilisée exclusivement à son profit personnel, le propriétaire lui a donc retiré la machine. Il l'a ensuite confiée à Koko, qui l'utilise sans contrepartie envers son frère. Il s'agit donc d'une mise à disposi-

tion pure et simple d'un outil de travail, dont l'investisseur n'a pas réussi à tirer le profit initialement escompté.

- Diarassouba V. exerce en association avec son frère menuisier, propriétaire d'une machine à bois que ses doubles revenus de planteur et de menuisier lui ont permis d'acquérir. Chacun a sa propre clientèle et ses outils manuels personnels. Son frère se retirant des activités de menuiserie depuis quelque temps, Diarassouba V. se trouve devenir progressivement le chef d'établissement effectif d'une entreprise dont il ne possède en propre qu'une partie du capital productif, et n'a qu'un droit d'usage sur la machine dont l'entretien est assuré par son frère.

- Dro P. est gérant salarié d'une menuiserie appartenant totalement à un ingénieur des travaux publics à Daloa : les outils à main, la machine et les bâtiments étant la possession de ce dernier, Dro loue sa force de travail, sans autre participation à l'entreprise. La matière première est achetée par le propriétaire à Daloa. La règle fixée entre les partenaires est de verser tous les bénéfices des travaux sur un compte en banque au nom du patron, charge à celui-ci de rémunérer son gérant et autres employés selon un salaire mensuel fixe.

Si des non-professionnels investissent dans une machine à bois, c'est bien parce qu'ils espèrent en tirer un profit conséquent. Mais comment éviter que "le gérant ne pense pas à son patron quand il gagne de l'argent" (situation du prédécesseur de Dro P., ou de Koko V.A.), dans des entreprises où aucune comptabilité, même sommaire, n'est tenue ? Face à un problème difficilement soluble pour un propriétaire ne résidant pas sur place, ce dernier abandonne souvent tout espoir de profit immédiat, en confiant sa machine à un membre de sa famille, solution non envisagée initialement dans un contexte de productivité de l'investissement. On quitte alors le domaine de la gérance proprement dite pour entre dans celui des droits d'usage, au contenu souvent incertain : si Koko V.A. contribue à améliorer le capital productif en achetant des outils complémentaires pour la machine, qu'il désigne souvent comme étant "sa" machine, Dro P. n'intervient aucunement en ce sens sur une machine à laquelle il a un accès et non un usage exclusif.

La menuiserie n'est pas le seul secteur où l'on rencontre des chefs d'établissement non propriétaires : 7,9 % des établissements de production, 7,5 % de ceux de services, et 10,8 % de ceux de commerce, sont gérés par des non-propriétaires. Certaines activités précises sont la cible privilégiée des investisseurs ; le taux d'établissement mis en gérance atteint, en effet (1) :

- 36 % dans les décortiqueries
- 18 % dans le commerce alimentaire
- 15 % dans les services personnels
- 9 % en menuiserie, et dans le commerce général, et spécialisé (cassettes, radios, montres, ... etc)
- 7 % dans la restauration-hôtellerie, et la vente de quincaillerie ou matériaux de construction.

A l'opposé, d'autres activités sont toujours entre les mains des professionnels qui dirigent l'établissement ; citons le travail des métaux, l'artisanat d'art, la vente de mobilier manufacturé et ustensiles de cuisine.

Comme les activités choisies, les investisseurs ont des caractéristiques bien particulières. Les deux tiers des établissements en gérance (total = 158) appartiennent à des entrepreneurs ayant au moins un autre établissement à Divo (54), ou dans une autre ville du pays (43). Les planteurs du département ne sont pas absents des activités urbaines : 30 d'entre eux sont propriétaires d'un établissement dans la ville ; ils se tournent plus particulièrement vers le commerce (60 % de leurs investissements).

Les fonctionnaires détiennent 20 établissements de Divo : les agents de la Fonction Publique en poste à Divo sont aussi nombreux (10) que leurs collègues d'Abidjan. Tandis que les fonctionnaires abidjanais investissent largement dans le commerce, ceux de Divo préfèrent la restauration-hôtellerie à la vente.

Enfin, fait remarquable, aucun propriétaire ne réside en milieu rural hors du département de Divo, ni à l'étranger ; quant aux résidents urbains

(1) Nous ne citons pas les secteurs d'activité relevant du système des succursales multiples, comme la vente de carburant, les banques, etc...

non divolais, ils résident à Abidjan pour les trois quarts d'entre eux (ce qui est plus que ne laisse attendre un simple effet dû à la masse d'Abidjan par rapport aux autres villes ivoiriennes) et aucun ne réside dans une ville de savane.

La structure géographique et professionnelle des investisseurs n'exerçant pas leur activité principale à Divo se démarque nettement des répartitions dictées par les courants de peuplement, ou la structure globale des actifs de Côte d'Ivoire : ces différences soulignent l'existence de comportements économiques spécifiques. L'intensité des échanges de population ne se traduit pas systématiquement par des investissements productifs dans la ville de Divo ; c'est ainsi que les originaires du nord-ouest sont totalement absents de ce mouvement.

Le nombre de planteurs témoigne d'une amorce d'intégration de la ville dans sa région : il est très significatif que ceux-ci commencent à tirer profit de la concentration urbaine qui a vu le jour sur leurs terres.

Quant à la participation des fonctionnaires en poste à Divo à l'économie de la ville, elle constitue un fait souvent occulté : elle témoigne d'une insertion poussée dans la ville d'individus non originaires, affectés autoritairement dans ce lieu pour une durée non déterminée.

4.3.3.3. Le secteur bancaire moderne : interventions limitées et hautement sélectives

L'ensemble des agences bancaires de Divo ne rassemble qu'environ 2 500 comptes, tous types confondus, si l'on exclut les 2 232 comptes de la BNDA (1) : l'essentiel de la clientèle bancaire citadine est composée de fonctionnaires, pour qui l'ouverture d'un compte permet les virements de salaires et d'avoir accès aux différents services offerts par les banques, notamment le crédit.

Pour les banquiers, les fonctionnaires constituent la seule clientèle réellement solvable, les autres salariés étant à la merci d'une rupture

(1) Banque Nationale pour le Développement Agricole, qui a une clientèle rurale quasi-exclusivement.

de paiement par les entreprises en difficulté. Comme le souligne Dro P., menuisier salarié :

"Actuellement, pour avoir un prêt, il faut quelqu'un du gouvernement qui peut te placer devant. Comme ça, on peut passer par lui pour avoir un prêt, un crédit. Si tu connais personne, c'est difficile à avoir. Il faut connaître quelqu'un, payer une partie, et puis chaque fin du mois, tu verses."

Ne pouvant avoir accès directement au crédit bancaire, la plupart des entrepreneurs sont donc contraints de passer par le canal d'un fonctionnaire pour obtenir un prêt ; selon le degré de parenté ou d'amitié les liant tous deux, le taux d'usure sera plus ou moins élevé. Certains agents de la Fonction Publique ont d'ailleurs érigé sur cette base une véritable source de revenus parallèle, en prêtant aux particuliers à des taux nettement plus élevés que les taux de crédit des organismes officiels de crédit.

La seule intervention des banquiers divolais en direction des entrepreneurs locaux est d'autoriser des découverts sur un mois, que le client rembourse avec agios débiteurs : encore cette pratique n'est-elle le fait que d'une seule agence, et relève d'une politique personnelle du Directeur de cette agence locale qui réserve cette solution aux artisans déjà bien connus. Il accorde également quelques crédits à remboursement constant aux commerçants ayant une activité et des revenus réguliers, mais jamais à des artisans.

Face aux demandes exprimées par les entrepreneurs, le secteur bancaire moderne n'offre donc aucune réponse permettant à ceux-ci de concrétiser des projets de création ou développement d'entreprises : aucune politique cohérente d'aide aux commerçants et artisans n'a jamais été mise en place, à la différence du secteur agricole qui bénéficie d'un système d'aide efficace avec la BNDA.

Cet état de fait renforce le pouvoir des agents de la Fonction Publique dans le secteur dit "informel", et favorise l'émergence de circuits de financement parallèles ; mais il engendre aussi le maintien des solidarités familiales traditionnelles, tout particulièrement pour la phase d'investissement initial dans les entreprises. Ce n'est qu'une fois ce cap passé, et l'entreprise développée que l'entrepreneur pourra espérer s'affranchir des soutiens familiaux en recourant à la banque.

Rappelons ce que DE MIRAS concluait en 1976, dans son étude sur les menuiseries abidjanaises (1) :

"Moins l'artisan a accès aux prêts des banques, plus il est contraint de solliciter des participations directes de son entourage familial mais surtout de sa clientèle (cas des ateliers africains non ivoiriens)".

Selon DE MIRAS, certains clients des artisans menuisiers participent au financement des menuiseries d'Abidjan en prêtant des sommes d'argent, remboursables "par le versement mensuel d'une somme forfaitaire" ou "l'exécution gratis de travaux de menuiserie".

Nos propres observations n'ont pas révélé de participation de la clientèle dans le financement des entreprises, mais uniquement des participations s'inscrivant dans les cadres relationnels de parenté ou d'amitié, ou des investissements productifs permis par une commande importante ; dans le rapport de LOOTVOET (1984) sur les menuisiers d'Agboville et Dimbokro, les résultats exposés corroborent les nôtres. On peut donc penser qu'il y a eu une évolution entre 1976 et 1984 ; et émettre l'hypothèse que la diminution des sources de financement ne relevant pas de la sphère familiale ou d'amitié est directement liée à la crise économique, qui réduit les capacités de financement des particuliers.

* * *

A l'issue de ce tour d'horizon des sources de financement mobilisées pour la création et le développement des entreprises, on note que plusieurs paramètres interviennent pour déterminer l'importance relative du financement personnel, des soutiens extérieurs basés sur des relations familiales, amicales, ou strictement professionnelles, et du financement par crédit bancaire : l'âge du patron, le secteur d'activité, le montant des investissements à réaliser (lié à la mécanisation de l'appareil de production). Les différents acteurs sociaux ont des stratégies économiques spécifiques qui font que l'on ne peut déduire le niveau de l'investissement externe à Divo de l'intensité des échanges migratoires. L'intervention des

(1) DE MIRAS C., 1976. La formation du capital productif privé ivoirien. Le secteur menuiserie à Abidjan. ORSTOM. Ministère du Plan. Abidjan, 82 p.

fonctionnaires apparaît tout à fait fondamentale dans le développement des activités du secteur privé ; et les planteurs du département interviennent dans l'économie urbaine divolaïse non seulement comme consommateurs, mais également comme investisseurs.

* * *

Ce chapitre a mis en évidence trois types de résultats :

- d'une part, il n'y a pas de relation biunivoque entre ethnie et activité professionnelle, surtout chez les Ivoiriens ; l'influence de l'ethnie dans la détermination de l'activité professionnelle tend à s'affaiblir avec le brassage des populations résultant des migrations.

- d'autre part, les différentes ethnies tendent à se regrouper dans des zones bien spécifiques de l'agglomération divolaïse, selon un schéma d'implantation spatial relativement stable. L'insertion des immigrants dans la ville se fait dans le cadre de structures d'accueil bien établies, reposant sur une forte cohésion entre les membres d'un même groupe ethnique.

- enfin, le financement des établissements est assuré, dans des proportions variables, par l'entrepreneur lui-même ou par recours à des soutiens extérieurs. Parmi ces derniers, le secteur bancaire moderne n'intervient pas directement mais plutôt, dans la plupart des cas, par le canal d'un fonctionnaire, seul agent économique crédible aux yeux des banquiers. Les participations financières à l'investissement des entreprises s'inscrivent généralement dans les cadres relationnels de parenté ou d'amitié avec le patron.

4.4. MIGRATION ET STRUCTURATIONS ECONOMIQUE ET SPATIALE

Nous avons jusqu'ici envisagé l'impact des migrations sur la dynamique de la ville de Divo sous un seul angle : les créations d'activités dans la ville elle-même. Cette approche reste très fragmentaire : du fait même que les migrations vers Divo s'intègrent dans des réseaux migratoires collectifs, leur impact sur la dynamique urbaine ne se limite pas à ces créations d'entreprises à Divo. Nous tenterons donc d'envisager ici les autres effets induits par les modalités particulières du peuplement divolais en nous intéressant tant aux structurations créées dans la ville, qu'entre la ville et l'extérieur ; trois aspects seront abordés, les flux monétaires, les circuits commerciaux et les pouvoirs s'exerçant dans la gestion de la ville.

Par le biais de ces quelques exemples, nous pourrions appréhender, partiellement, les réseaux sociaux et économiques qui sous-tendent le fonctionnement des sociétés locales et voir comment les migrations jouent le rôle de vecteur et de facteur d'évolution de ces réseaux intégrant des localités urbaines telles que Divo.

4.4.1. LE DEVELOPPEMENT ET LA STRUCTURATION DES ECHANGES MONETAIRES

Quelle que soit la distance parcourue, le migrant ne rompt pas avec son milieu d'origine : entraide familiale et investissements témoignent de la vivacité des liens unissant l'émigré à ses racines, et de l'unité de fonctionnement de groupes sociaux éclatés spatialement. Ainsi, une agglomération comme Divo entretient-elle des relations économiques étroites avec certaines zones du pays ou de l'étranger, d'où sont issus les nouveaux divolais ou vers lesquelles se sont dirigés les Dida de la région.

4.4.1.1. Epargne et circulation monétaire : les banquiers ambulants, pivots du secteur bancaire informel

Cerner quantitativement les échanges monétaires en Côte d'Ivoire

tient de la gageure, tout particulièrement si l'on s'intéresse aux flux entre individus. En effet, les sources statistiques disponibles en matière de transferts monétaires sont établies :

- par les banques : les seules données existant par agence (donc par lieu) sont relatives aux dépôts par type de compte bancaire, les statistiques sur les virements étant généralement comptabilisées pour l'ensemble des agences bancaires du pays par l'agence centrale d'Abidjan. Dans ce cas, il n'est pas possible de connaître le montant des transferts à partir, et vers une ville donnée.

- par la poste : sont disponibles les montants totaux des mandats payés à Divo pour chaque mois de l'année, ainsi que ceux des mandats émis à Divo. Le système comptable de la poste assimilant Côte d'Ivoire et CAPTEAO (ensemble des Etats d'Afrique de l'Ouest), il n'est pas possible de connaître les statistiques de répartition par pays, ni par région de Côte d'Ivoire.

Qu'il s'agisse des banques ou de la poste, les données disponibles renseignent sur l'importance de ces transferts monétaires, mais pas précisément sur leur distribution géographique : il n'est donc pas possible d'appréhender la structuration des échanges monétaires à partir de ces données, seules statistiques existant en la matière.

On pourrait nous objecter que le recours aux banques et à la poste n'est pas une pratique très développée en Côte d'Ivoire, en dehors d'une frange de la population très européanisée, aux revenus importants, et que les statistiques, si elles existaient, ne rendraient compte que d'un phénomène marginal. Deux réponses peuvent être faites à cette objection. D'une part, le recours aux mandats postaux est une pratique tout à fait courante en Côte d'Ivoire pour faire parvenir une somme d'argent à une personne éloignée. D'autre part, s'il est vrai que la possession d'un compte en banque est très peu répandue chez les Africains, qu'ils soient chefs d'entreprise ou non, il faut signaler l'existence d'un secteur bancaire informel comptant de nombreux adeptes, qui n'est pas sans marquer les statistiques du secteur bancaire moderne, ou son mode de fonctionnement.

Rappelons brièvement le fonctionnement de ce système bancaire informel,

révélateur des comportements de la population citadine locale vis-à-vis de l'argent. Sous l'appellation populaire de "banquiers ambulants", des Nigériens, au nombre d'une demi-douzaine à Divo, exercent la fonction de banquiers, sans local fixe, mais plutôt de façon itinérante à travers la ville qu'ils sillonnent à mobylette. Le service bancaire fonctionne de la façon suivante : les clients confient aux banquiers ambulants des sommes d'argent, notées dans un cahier qui reste en possession de ces derniers, et vont retirer auprès d'eux tout ou partie de leur argent en dépôt quand ils en ont besoin (1). Le service rendu par les banquiers ambulants n'est pas gratuit : des "frais de garde" non négligeables sont prélevés en proportion du montant des dépôts (de l'ordre de 1 000 F CFA par mois pour 30 000 F CFA déposés). Non seulement les banquiers se font rétribuer leur service auprès des clients, mais ils tirent bénéfice des sommes qui leur sont confiées en les plaçant sur des comptes-épargne dans les banques du secteur moderne : secteur informel et secteur moderne de la banque ne fonctionnent donc pas indépendamment, mais sont étroitement imbriqués et dépendants.

Quelles sont les raisons qui peuvent expliquer le succès des banquiers ambulants auprès des citadins, a priori peu avantagés par ce système où ils payent pour déposer de l'argent sans garder aucune trace écrite des sommes confiées aux banquiers ambulants.

Tout d'abord, il faut bien dire que notre réaction de méfiance vis-à-vis d'un système reposant intégralement sur l'apparente honnêteté des banquiers n'est pas du tout partagée : les clients, issus pour l'essentiel d'un milieu populaire, font entièrement confiance aux banquiers, les cas de départs inopinés de la ville avec en poche l'argent des clients étant très rares, d'après les dires des personnes interrogées à ce sujet. Et, comme nous le faisait justement remarquer le directeur d'une agence bancaire comptant des banquiers ambulants parmi ses clients, le système est suffisamment avantageux pour ceux-ci, pour que la tentation de disparaître avec l'argent ne soit pas trop forte.

Les clients qui préfèrent le système informel au système bancaire

(1) Les banquiers ambulants se limitent généralement à la garde de l'argent épargné par leurs clients et ne font pas de prêts.

moderne y trouvent deux avantages conséquents. Le premier est que les banquiers ambulants dépassent leur simple rôle de banquiers, pour tenir celui de "conseillers financiers" : tous nos interlocuteurs nous ont affirmé que le recours aux banquiers ambulants permet de faire plus facilement des économies, ces derniers leur déconseillant de retirer leur argent inconsidérément avant d'avoir atteint un niveau d'épargne suffisant pour réaliser un achat intéressant (du type machine à coudre, ou groupe électrogène, par exemple), tandis que dans les agences bancaires personne n'intervient pour tempérer des retraits destinés à des dépenses futiles. La fonction de conseil assurée par les banquiers ambulants satisfait les deux parties : le client qui peut épargner plus facilement, et le banquier qui conserve ainsi des sommes plus importantes, générant des intérêts conséquents.

D'autre part, règne une certaine méfiance vis-à-vis des agences bancaires modernes, qui représentent pour la majeure partie de la population locale un univers étranger dont ils se sentent souvent exclus ; le fait que les banques n'interviennent quasiment jamais pour prêter à des petits entrepreneurs du secteur non structuré renforce chez la majorité des habitants le sentiment d'exclusion d'un système réservé à "ceux qui connaissent papier", qui ont beaucoup d'argent, et des relations, par exemple "quelqu'un du gouvernement qui peut te placer devant". Avec les banquiers informels, des relations personnelles, composante très importante de la vie africaine, peuvent être nouées, sans exclusive vis-à-vis d'un groupe quelconque de la société locale.

Les banquiers ambulants, exemple typique du fonctionnement du secteur informel et des raisons de son développement, satisfont les besoins d'une population à faibles revenus, en exploitant au mieux les potentialités du secteur bancaire moderne ; là encore, ce sont des non-originaires de Divo qui sont à l'origine et gardent la maîtrise de cette activité, que, d'ailleurs, la plupart des personnes interrogées ne souhaitent pas voir exercée par des Ivoiriens.

Mais les banquiers ambulants témoignent aussi d'une nouvelle structuration sociale dans la communauté locale : l'essor de l'épargne individuelle accompagne l'enrichissement d'un groupe d'intermédiaires entre le particulier et l'agence bancaire. Les tontines, système traditionnel

d'épargne communautaire où chacun récupère à tour de rôle le montant intégral des dépôts, se différencient tout à fait des banquiers ambulants ; ces derniers, favorisant l'individualisation de l'épargne par un service rémunéré, autrefois assuré sans intérêt par une collectivité, symptomatisent les mutations profondes qui traversent une société en voie de citadinisation.

4.4.1.2. Les Divolais et leur village : entraide familiale, et investissements

Que ce soit au niveau individuel ou collectif, les liens entre les Divolais non-natifs de la ville et leur village d'origine demeurent très étroits : séjours au village, entraide financière au sein de la famille, accueil des parents villageois à Divo, et investissements des Divolais du village, témoignent de la vivacité des liens individuels, tandis que les associations d'originaires se préoccupent du développement du village tout en prolongeant la vie communautaire villageoise dans la ville-même.

• L'entraide familiale

Quelle que soit la distance séparant Divo de la région d'origine des immigrés, ceux-ci retournent régulièrement "au village" (expression systématiquement employée pour désigner son propre village). Du rythme annuel de retour au village des Voltaïques, Maliens, et autres étrangers, au rythme mensuel des Ivoiriens ayant une distance moyenne (≈ 300 km) à parcourir pour retourner dans leur région, toutes les fréquences de voyage existent, mais le dénominateur commun est toujours le même : voir ses parents régulièrement, notamment les plus vieux qui se déplacent difficilement. C'est d'ailleurs pour ne pas risquer de compromettre ces visites que certains hésitent à émigrer dans une localité trop éloignée du lieu de résidence de leur famille, ce qui entraînerait des coûts de transport prohibitifs.

Les événements familiaux (naissances, mariages, décès) et les cérémonies villageoises traditionnelles justifient de nombreuses visites au village d'origine ; il est d'ailleurs très délicat d'échapper à ces mani-

festations collectives, car toute absence peut être interprétée par les villageois de façon très défavorable. La presse écrite et la radio se font l'écho quotidien des convocations aux réunions familiales ou villageoises, de façon à prévenir tous les originaires dispersés sur le territoire national :

"Si il y a une fête ou un événement au village, ça passe à la radio et nous y allons tous. Quand c'est terminé, on se retourne chez nous" (Mathurin G., menuisier yacouba).

Les séjours au village ne sont pas simplement l'occasion de revoir ses proches et entretenir une vie sociale ; comme le note DRO P., menuisier à Divo qui retourne à la fin de chaque mois dans son village à proximité immédiate de Man :

"Chaque fois que l'on va au village, c'est l'argent qu'on envoie". Et c'est justement parce qu'un travailleur de la ville ne peut retourner au village sans y laisser quelques milliers de francs CFA, que certains en arrivent à espacer leurs visites aux parents, seule solution pour se soustraire quelque peu aux règles de la solidarité familiale. Les charges familiales peuvent en effet peser très lourd pour un petit entrepreneur aux revenus modestes et surtout aléatoires :

"Moi, j'ai des charges au village, parce que j'ai des soeurs là-bas ; donc, tous ceux là, c'est pour moi. Je dois payer l'école à mes neveux, et à mes soeurs qui sont au village. C'est obligé. Si tu vois que tu as les moyens, pendant la rentrée, il faut envoyer un peu d'argent à tes parents pour scolariser tes frères et soeurs.

Si tu n'as pas les moyens, on ne peut pas t'obliger. Mais si tu as de l'argent et que tu n'envoies rien, ce n'est pas bon. Ils vont dire : "ah, notre enfant, nous, on t'a poussé, aujourd'hui tu es bien et tu ne veux pas nous reconnaître". Là, tu deviens maudit. Les parents vont se mettre contre toi (...). Là, tu vas avoir de l'argent, mais ça ne restera pas (...). Si quelqu'un qui t'a supporté, il a quelque chose de mauvais dans ton coeur, tu ne réussiras pas (...). Chez vous, à partir de 18 ans, terminé, tu t'occupes de toi-même ; alors que chez nous, ce n'est pas ça, il faut t'occuper de tes frères". (Kouadio K., menuisier).

Gagnant moins de 30 000 F CFA par mois, ce jeune menuisier de 26 ans qui, sans parent à Divo, doit se loger et se nourrir par ses propres moyens se voit donc dans l'obligation d'assurer la scolarité de quatre personnes de sa famille restées au village : plus poussé par des craintes empreintes de superstition que par un élan spontané de générosité envers sa famille, Kouadio K., comme la quasi-totalité des citadins ayant une source de revenus, participe aux dépenses incombant à sa famille restée dans l'est de la Côte d'Ivoire.

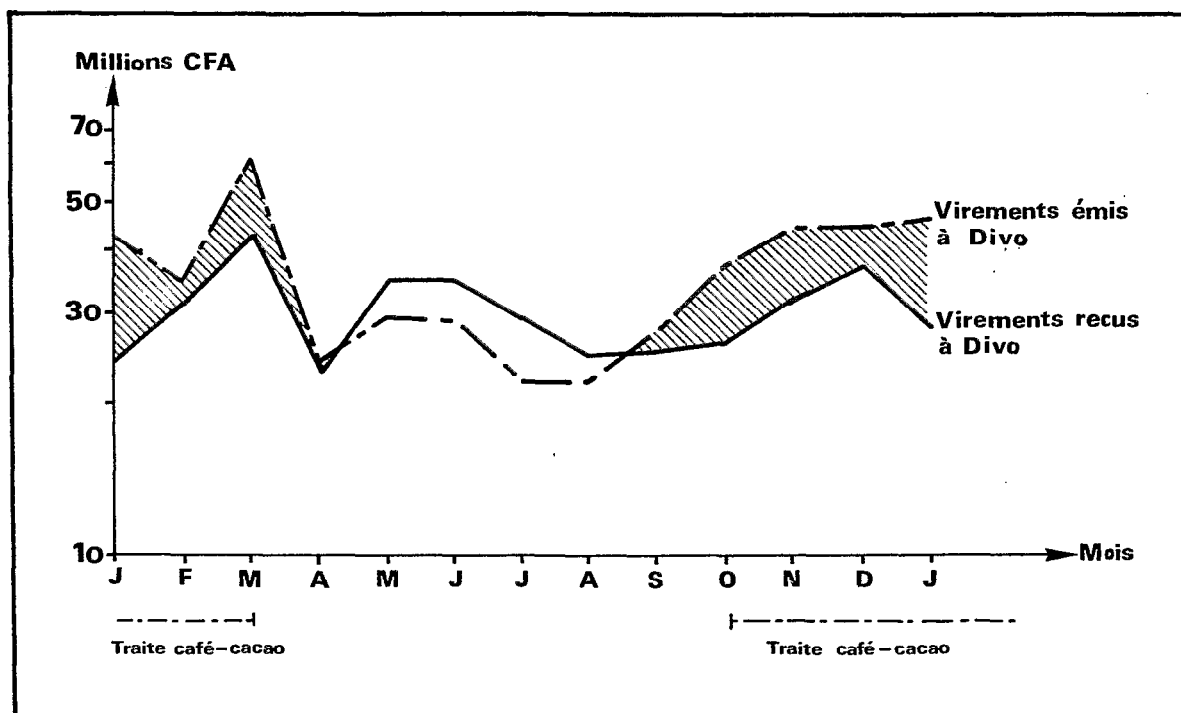
Quand la distance entre Divo et le village d'origine limite les voyages, c'est par la poste que les envois d'argent sont réalisés. C'est pourquoi les statistiques des mandats postaux méritent d'être consultées. Sur l'ensemble de l'année 1983, 468,5 millions CFA de mandats postaux ont été envoyés à partir de la poste de Divo, dont 85 % destinés aux autres postes de Côte d'Ivoire et aux pays de la CAPTEAO ; grossièrement, cela signifie que les ménages de la ville de Divo auraient envoyé, en moyenne, 35 000 francs CFA en mandat postal au cours de l'année 1983 (1). Même si ce calcul approximatif surestime le montant des mandats émis par ménage vu que la poste de Divo n'est pas utilisée uniquement par les habitants de la ville, il n'en demeure pas moins que ces transferts sont loin d'être négligeables, et rendent compte d'un des faits majeurs de la vie économique et sociale en Afrique de l'Ouest.

Le graphique 4.12. nous renseigne sur les variations saisonnières de l'émission de mandats postaux à Divo : c'est de novembre à avril, autour de la traite, que les montants mensuels des envois sont les plus élevés. En dehors de cette période, les mandats sont nettement moins importants, deux fois moins en juillet-août qu'en mars. La similitude entre ces variations saisonnières et celles de la perception des revenus montre que dès que les Divolais perçoivent leurs revenus, ils en font participer leurs proches non-résidents à Divo ; les envois familiaux se ralentissent ensuite jusqu'à la prochaine période de traite, période faste pour l'ensemble de la ville qui vit au rythme de la récolte du café et du cacao.

Les relations monétaires intra-familiales ne se limitent pas à des envois d'argent des citadins aux membres de la famille restés au village : les Divolais reçoivent aussi une aide financière, comme en témoignent les 367 millions CFA de mandats postaux touchés à Divo en 1983. Les variations saisonnières des réceptions de mandats à Divo sont relativement proches de celles des émissions de mandats (fig. 4.12) : cette

(1) En prenant comme hypothèse de calcul 4,5 personnes par ménage, et 60 000 habitants pour la ville de Divo. Il faut ajouter que la poste n'est pas utilisée par les entreprises du secteur moderne pour leurs transferts de fonds réalisés par voie bancaire ; les statistiques postales renseignent donc sur la circulation des fonds individuels.

Figure 4.12 - Mandats postaux : virements émis et virements reçus à la poste de Divo - 1983



Source : Statistiques de la poste de Divo - 1983.

observation confirme les renseignements fournis par les responsables de la poste et des agences bancaires de Divo, selon lesquels peu d'échanges monétaires sont réalisés avec le nord du pays, l'essentiel des mandats et virements concernant les villes forestières, avec un maximum pour Abidjan, et Bouaké, ce qui est tout à fait logique vu l'importance de l'immigration baoulé dans la ville de Divo et sa région.

Il est délicat de conclure sur un bilan des transferts intrafamiliaux à partir des statistiques existantes : elles ne renseignent que sur une forme particulière de transferts, les échanges monétaires par voie postale, qui sont loin de représenter la totalité des transferts tout particulièrement dans le sens rural → urbain où l'aide en nature est très développée. D'autre part, la participation des citoyens à la vie économique du village ne se réduit pas à des dons, mais peut se réaliser indirectement, par des investissements aux retombées certaines sur le niveau de vie de la famille restée au village.

• Les investissements au village

Posséder une maison et une plantation dans sa région d'origine sont les préoccupations principales de la quasi-totalité des néo-citadins. Si tous les travailleurs enquêtés à Divo n'ont pas encore réalisé ces objectifs, tous, sans exception, ont ces projets en tête.

Comme l'a montré DELPECH (1983), la maison au village est

"un élément sécurisant, un facteur de stabilité et d'équilibre (...) face aux revers dus au chômage et à la maladie", et, aussi, "concrétise des aspirations plus profondes que le seul souci de préparer une réinsertion rurale au soir de la vie ou le désir de paraître aux yeux des villageois."

"Dans les villages, on construit beaucoup. Car si ton ami a construit, tu le vois et toi aussi forcément, tu dois construire."
(Jacques A., menuisier dida, 36 ans).

Investissement réalisé ou projeté pour tous les travailleurs enquêtés à Divo quel que soit leur âge ou le niveau de leurs revenus, la construction d'une maison au village occupe généralement le premier rang des projets :

"Ça, c'est la première chose, construire une maison"
(Diarassouba V., menuisier malinké, 33 ans).

Il est courant que la construction d'une maison précède les investissements productifs pourtant jugés absolument nécessaires pour l'entreprise, tels que l'achat des outils, la construction d'un atelier en dur, ou l'achat d'une machine à bois. C'est que l'investissement immobilier correspond mieux aux disponibilités financières de travailleurs aux revenus modestes et irréguliers :

"J'ai construit une maison au village, à côté de Man. (...) L'argent de la maison n'est pas la même chose que l'argent de la machine à bois. Pour la machine à bois, il faut mettre l'argent en espèces et puis payer. Mais pour la maison, si tu as un peu quelque chose, tu t'en vas acheter deux ou trois paquets de ciment (1). Tu peux faire un peu, un peu, jusqu'au moment où tu peux terminer. Mais pour la machine, il faut verser l'argent en espèces dès le début, et les banques ne prêtent pas d'argent : il faut avoir un million à la banque pour qu'ils te prêtent pour acheter la machine. Pour la maison, 20 000 F même et tu peux acheter un paquet de ciment, aller au village, et terminer comme ça ta maison." (Dro P., menuisier, originaire des environs de Man).

Il faut également noter que l'édification de la maison ne se fait pas systématiquement dans le village même, mais est de plus en plus souvent réalisée dans la ville la plus proche du village ; aux motivations classiques se joignent des préoccupations de rentabilité et d'utilité pour les membres de la famille, visant à optimiser l'investissement financier tout en conservant les fonctions classiques de la maison construite dans le milieu d'origine de l'émigré. Très répandue chez les nouveaux citadins installés dans une ville peu éloignée de leur village, cette attitude se généralise très rapidement chez l'ensemble des émigrés : Man, Odienné et Bouaké sont souvent choisies de préférence aux villages proches, où l'émigré a ses racines proprement dites :

"Je n'ai pas de maison au village. J'ai commencé à construire à Divo, ici même ; mais je n'ai pas encore fini. J'ai construit ici parce que j'ai mes enfants qui vont à l'école. Si je meurs demain, c'est dans la maison qu'ils vont prendre pour manger. Sinon, qui va payer ? Mon frère ne peut pas payer. Là, les enfants n'auront qu'à gagner un peu pour acheter les petites choses pour aller à l'école. Voilà pourquoi j'ai préféré construire ici plutôt qu'au village : si je construis au village, qui va payer pour louer la maison ? Là, ça fait deux ans que j'ai commencé la maison ; je paye des hommes pour la maçonnerie et

(1) En 1984, le prix d'un sac de 50 kg de ciment est d'environ 25 000 F CFA, avec une variation selon l'éloignement du point de vente, d'Abidjan.

j'achète les matériaux ici. Comme je n'ai pas l'argent pour acheter en gros, j'achète ici petit à petit plutôt que d'aller à Abidjan avec le prix du transport aller et retour."
(Kakou D., menuisier salarié; Dida).

Tandis que la construction d'une maison au village-même ou dans une ville proche constitue un projet mis en oeuvre ou complètement réalisé pour un grand nombre des travailleurs adultes que nous avons enquêtés, la possession d'une plantation ne semble pas aussi répandue : en dehors des citadins originaires de la région de Divo, tous les travailleurs enquêtés affirment ne pas avoir à l'heure actuelle de plantation au village, même si beaucoup espèrent pouvoir réaliser ce projet dès que leurs moyens le leur permettront.

"Je ne veux pas faire menuisier toute ma vie. Si je fais vingt ans comme ça, après, je vais aller au village pour faire des plantations. Je vais payer des plantations avec l'argent de la menuiserie et je payerai des ouvriers pour travailler."
(Diomandé D., menuisier indépendant, Yacouba).

L'absence de citadins planteurs dans notre échantillon divolais converge avec les conclusions de l'enquête ROC (1), qui montre que seulement 0,5 % du revenu des indépendants de Divo est issu de plantations ou d'élevage alors que ce pourcentage est de 6,5 % à Agboville. La composition de l'échantillon contribue largement à ces résultats : vu l'âge relativement bas des enquêtés et leur origine géographique et sociale, il est tout à fait compréhensible que peu d'entre eux possèdent des plantations de rapport du type café-cacao. Mais on ne peut pour autant conclure à l'absence de revenus tirés de l'agriculture : si l'on s'en tient au mode de formation des revenus au sein du ménage, on ne peut négliger la contribution des champs vivriers que cultive la femme du néo-citadin restée au village. Indirectement, à l'échelle du ménage, la réalité des intérêts villageois de l'émigré ne peut être niée.

Pour les originaires de la région de Divo qui peuvent travailler eux-mêmes sur leurs champs, la question ne se pose pas du tout dans les mêmes termes et l'on se trouve véritablement en face de situations de double activité, au delà d'une simple diversification des revenus du ménage :

(1) R.O.C., 1984. Recherche d'indicateurs urbains dans les pays en développement. Rapport final. Paris, 143 p.

"La vie n'est pas très chère à Divo, mais il faut connaître attraper pour vivre bien. Pour connaître attraper, tu fais un petit champ au village ; et tu peux faire le riz ou le manioc sur ton champ. Moi, j'ai un champ de manioc, où je vais chaque samedi et dimanche. L'année passée, j'ai fait un champ de riz aussi ; mais comme c'était sec, je n'ai pas bien réussi et j'ai dû acheter un sac de riz. (...). Je travaille sur le champ avec ma femme ; si j'ai un peu d'argent, je paye des ouvriers contractuels, sinon on fait nous-mêmes."
(Jacques D., menuisier indépendant, originaire des environs de Guitry).

L'intervention individuelle des Divolais dans leur village d'origine se poursuit de manière plus formelle dans les groupements d'originaires, rassemblant les Divolais d'une même région. Tout à la fois groupes d'entraide intervenant pour soutenir financièrement ou moralement l'un des membres confrontés à des difficultés, et regroupements de "compatriotes" désireux de participer aux décisions relatives à la vie de leur village, ces associations prolongent la vie communautaire villageoise en milieu urbain. Perçues par le néo-citadin comme un substitut de la famille absente à ses côtés (1), les associations d'originaires existant à Divo sont directement issues des règles de solidarité intra ethnique ; en cela, elles diffèrent sensiblement des associations d'originaires basées à Abidjan, où la présence de cadres leur donne une dimension plus ambitieuse, le développement de la région d'origine prenant alors le pas sur la perpétuation de la solidarité villageoise. Nous reviendrons plus longuement sur cette question dans le chapitre 4.4.3., consacré aux pouvoirs dans la ville.

4.4.1.3. Les investissements des non-résidents à Divo

Nous avons vu plus haut (Chapitre 4.3.) qu'une partie des créations d'activités dans la ville de Divo sont le fait de non-résidents, originaires de la région émigrés dans le reste de la Côte d'Ivoire. Mais l'intervention des "Divolais de l'extérieur" ne s'arrête pas aux créations d'entreprises : l'investissement immobilier constitue la deuxième forme de leur intervention dans la ville.

En l'absence de cadastrage intégral de la ville, il est impossible de connaître exhaustivement la structure professionnelle et géographique des

(1) A une question posée sur la présence des membres de sa famille à Divo, un jeune enquêté nous a immédiatement répondu : "J'ai pas de famille à Divo. Mais on a une association des Agni(...). Si je dis que j'ai des parents, c'est l'association".

propriétaires fonciers. Mais le relevé des données relatives aux attributions de lots, aux permis de construire, ainsi qu'aux impôts fonciers fournit quelques indications intéressantes :

Tableau 4.31 - Lieu de résidence des propriétaires fonciers de Divo (*)

Lieu de résidence	Divo ville	Reste Divo dépt.	Abidjan ville	Reste région sud	Région Centre	Région Centre Ouest	Région Est	Région Nord	Région Ouest	Région Sud Ouest	TOTAL
Attributions de lots - 1983	77	3	14	1	1	1	-	2	-	1	100 (390)
Permis de construire - 1983	75	12	7	2	1	2	-	1	-	-	100 (102)
Impôts fonciers - 1983	58		29	6	4	1	-	1	1	-	100 (146)

(*) = en % du total ligne - () = Total en chiffres absolus.

Le tableau 4.31 fait apparaître trois phénomènes :

- les 3/4 des lots attribués, et des permis de construire sont alloués à des Divolais, tandis que la moitié seulement des propriétaires de maisons en location (seuls propriétaires redevables de l'impôt foncier) résident à Divo. L'investissement immobilier de rapport aux mains des non-résidents constitue bien une réalité tangible dans une ville moyenne comme Divo.

- ce sont les Abidjanais qui forment le principal groupe de non-résidents investissant dans l'immobilier à Divo : presque le 1/3 du parc immobilier en location à Divo leur appartiendrait selon les statistiques de la perception. Les autres lieux de résidence ne constituent que des proportions très faibles, excepté la région Centre : les similitudes entre la répartition des propriétaires fonciers dans l'intérieur du pays et la structure géographique des mouvements migratoires avec la ville de Divo sont manifestes.

- la part des investisseurs ruraux de la région est loin d'être négligeable, puisqu'ils obtiennent la moitié des permis de construire délivrés en 1983 à des non-résidents à Divo. Il est intéressant de noter que la part relative des Abidjanais et des ruraux de la région s'inverse si l'on observe les attributions de

DANS NOS DEPARTEMENTS

FRATERNITE MATIN PAGE 10
MERCREDI 15 FEVRIER 1984

Le marché de l'immobilier à l'Ouest

par Ambroise Djilali

2 GUIGLO: DES POSSIBILITÉS DE LOCATIONS LIMITÉES

La résiliation des baux a posé le problème de trouver par ses propres moyens une maison pour se loger. Si longtemps les maisons bâties avaient occupé la difficulté de trouver un toit, aujourd'hui chacun se rend à l'évidence. Les prix des loyers relativement élevés, la vétusté des maisons nécessitent des travaux onéreux de la part du nouveau locataire, sont le lot quotidien de la majorité des enseignants qui forment le gros des consommateurs. Chacun réussit à se loger, mais après quels efforts et à quel prix?

Après la résiliation des baux, tous les propriétaires semblent-ils avoir obtenu ce qu'ils voulaient. Le Chef de l'Etat, qui avait demandé un pas en arrière les professeurs jusqu'à la fin du mois de juin, ils avaient d'autre part accepté de faire des concessions, en réduisant au maximum les loyers. Mais la suppression des baux avait provoqué une psychose parmi les propriétaires des maisons qui craignaient ne pas trouver de locataires. La solution fut de chercher à se rapprocher des 100.000F de loyer comme un plancher apprécié pour honorer leurs traités bancaires. Le corps habillé a été la cible favorite des propriétaires.

M^{lle} Rosalie Gouchi qui avait mis toute une fortune dans la construction de sa dernière villa, avait vu son projet de la louer à un prix fort (150.000 F environ) contrarié. Elle a fini par accepter 70.000 F. Quant à M^{lle} Sidiki Sanogo sa première réaction a été d'expulser ses locataires. Mais l'intervention de la commission a permis de trouver un terrain d'entente.

Malgré ces concessions notables, les professeurs qui forment le gros des locataires de Guiglo, ont rechigné à rester dans leurs anciennes maisons. Jusque les loyers encore élevés. Il y eut un mouvement vers les maisons économiques, avec souvent des cours communes.

DIFFICULTÉS DE SE LOGER

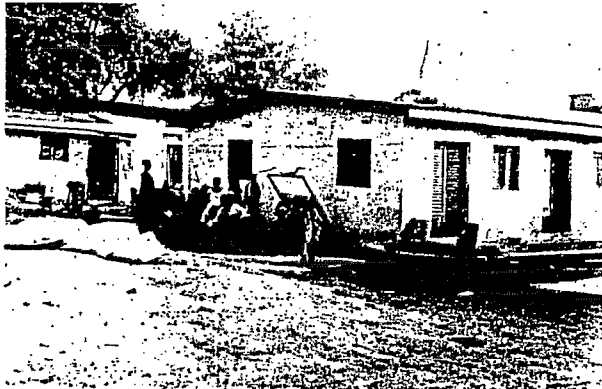
Le marché de l'immobilier n'est pas fourni : «trouver une maison n'est pas facile parce qu'il n'y a pas suffisamment de maisons», souligne M. Dogo, professeur de

lettres au Lycée Moderne de Guiglo. Il habite une maison bâillonnée. Dès la résiliation des baux, il a dû l'abandonner face à l'exigence de son propriétaire qui lui réclamait 120.000 F, selon lui. Aujourd'hui il occupe pour 40.000 F un quatre pièces. Mais il a dû auparavant effectuer des travaux pour presque 300.000 F, «même si je ne paie pas de loyer jusqu'à concurrence du montant de mes dépenses, il fallait avoir cet argent».

Il nous apprend d'autre part que, dès que vous abordez un propriétaire, il vous demande le montant de votre indemnité et veut savoir votre part de contribution. Pour lui c'est que «les propriétaires ont tendance à considérer que les indemnités sont versées par l'Etat à leur intention et qu'elles ne seraient pas parties du salaire».

M. N'Gnessan Attibou est professeur de Physique, fraîchement sorti de l'EN.S. Il est donc à son premier poste. Il effectue trois voyages à Guiglo deux l'espérer de se trouver un appartement mais sans résultat positif. A la rentrée, il fut hébergé par un collègue mais il lui fallait trouver une maison. Il finit par l'avoir, pour un loyer de 50.000 F. Il paye le premier mois. Mais le propriétaire avant appris son statut de «débutant» lui exigea une caution de 100.000 F.

Cartes le cas de N'Gnessan Attibou ne reflète pas la situation générale des locataires de Guiglo. Cependant, tous les propriétaires préfèrent des personnes solvables. Car au bout de la chaîne il y a la banque. Les jours fatés de la location assurée par l'Etat sont revendus. A Guiglo, on a préféré refuser des maisons à deux personnes de douane, car leurs indemnités ne



Avec la résiliation des baux, la plupart des locataires se sont réplés sur les maisons pour économiquement faibles ou même les cours communes.

pas tant leur «semble-t-il. Tout le monde court après les assistants techniques. C'est plus sûr.

LA FIN DE L'ETAT-PROVIDENCE

La résiliation des baux a sougé le glas d'un marché du bâtiment déjà éprouvé par la crise économique. «La suppression des baux est un frein au développement des villes de l'intérieur car aucun particulier ne veut prendre le risque de construire», nous assure un interlocuteur. Ce que confirme M. Sidiki Sanogo. «J'ai deux villas qui sont en cours de construction. Mais par manque de moyens financiers, les travaux sont arrêtés. La crise du bâtiment a accentué les problèmes de l'économie du pays.

Si les banques nous accordent des prêts comme par le passé, le bâtiment peut démarrer en entraînant à sa suite d'autres secteurs de l'économie», pense-t-il.

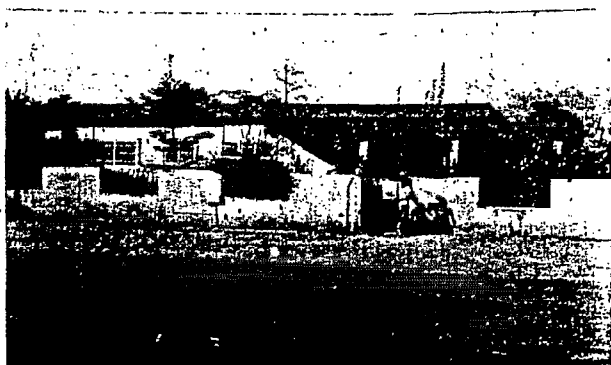
Tel est le constat d'un secteur qui «est criblé jusque-là derrière les subsides de l'Etat. Aujourd'hui il lui faut repenser toute sa structure. La crise de l'immobilier ou du moins la psychose engendrée

par la résiliation des baux administratifs indique un tournant. Les propriétaires doivent diversifier leurs sources de revenus parce que la crise met fin à l'Etat-Providence

Aujourd'hui il est passé à la phase de réduction drastique de ses dépenses et les propriétaires de maisons sont obligés de s'adapter pour survivre.

Demain: quelle politique de l'habitat à l'Ouest?

LE RIZ AMÉRICAIN
parce que le riz c'est important
économique - haute qualité - nutritif



Les villas à grand standing sont de plus en plus remises en cause. (Photos Antonio Koré).

lots. C'est que la composition et les motivations de ces deux sous-populations diffèrent sensiblement :

"Les planteurs construisent parfois en ville (...) ; le chantier est très rapide avec eux. Mais chez les fonctionnaires, c'est très lent (...). Ils sont à Abidjan et ils construisent ici ; mais chez eux, c'est lent (...). Avec un fonctionnaire, il faut des fois 3-4 ans avant de bâtir. (...) Un planteur, il se prépare d'abord avant de commencer ; il paye en gros."
(Entretien collectif avec des travailleurs du bâtiment).

Tandis que les planteurs préparent et réalisent un investissement immobilier au sens strict du terme, l'Abidjanais qui construit dans le chef-lieu de sa région d'origine n'est pas mû par les mêmes motivations et ne met pas en oeuvre les mêmes moyens pour mener à terme un projet répondant souvent autant à des motivations d'ordre psychologique qu'à des considérations financières. Notons à ce propos que l'origine du financement de la construction a des effets induits sur l'activité des entreprises et tâcherons installés à Divo : les investisseurs abidjanais ont parfois tendance à faire travailler des entreprises ou tâcherons abidjanais sur leurs chantiers de Divo, tandis que la construction financée par les planteurs peut rester entre les mains des travailleurs divolais.

Au moment où nous écrivons ces lignes, les quelques résultats qui viennent d'être exposés peuvent être remis en cause par la réforme des baux administratifs : comme le relate l'article de Fraternité Matin (page 532), la suppression des baux, auparavant contractés par l'Etat pour assurer le logement des enseignants, remet en cause les pratiques dans le secteur immobilier, qui perd son statut de placement extrêmement rentable. Il est donc probable que les investisseurs traditionnels reportent leurs capitaux sur d'autres types de placement, et que le marché de l'immobilier à Divo, en s'effondrant, passe entre de nouvelles mains, celles des citadins de Divo.

Manifeste à travers les témoignages recueillis, l'intensité des échanges économiques entre Divo et les principales régions d'origine des immigrés composant la population divolaise ne peut être perçue statistiquement : les circuits par lesquels sont réalisés ses transferts n'appartiennent pas au champ couvert par les statistiques, puisque justement celles-ci ne sont aptes à mesurer que les phénomènes déjà bien connus en

Europe. Notre échantillon de travailleurs enquêtés sous forme d'interview n'est pas vraiment pertinent pour cette question : entièrement masculin, plutôt jeune, et concentré sur deux secteurs d'activité bien particuliers, il ne peut rendre compte correctement de la structure des échanges entre Divo et les régions d'origine des nouveaux Divolais (1).

Nous ne pousserons donc pas plus avant cette analyse, qui en reste donc à un rapide tableau des formes prises par ces échanges, dressé à partir des témoignages spontanés d'enquêtés, recueillis à propos de questions centrées sur le fonctionnement de leur activité et non sur les relations avec leur milieu d'origine. Ces témoignages convergent tous vers une même conclusion : la ville fonctionne comme une entité économique ouverte, avec des prolongements structurés par la composition géographique de la population qui construit l'agglomération.

4.4.2. LA CREATION DE NOUVEAUX CIRCUITS COMMERCIAUX : LE CAS DU BOIS

Outre le développement des échanges monétaires entre Divo et les autres lieux avec lesquels la population installée dans la ville entretient des rapports sociaux étroits, l'arrivée massive d'immigrants peut s'accompagner de la mise en place de nouveaux circuits de commercialisation : à titre d'exemple de ce phénomène, nous nous intéresserons à la vente du bois en planches, qui a connu une transformation radicale à Divo en l'espace de quelques années.

Au début des années soixante-dix, la situation de Divo est classique pour une ville située en pleine zone d'exploitation forestière : la scierie E.F.S.D. (2), plus connue sous le terme de "scierie BREVET", du nom de son propriétaire-fondateur français, débite les grumes des chantiers forestiers de la région, et vend une partie de sa production à la

(1) Cette réserve peut s'appliquer à d'autres thèmes analysés à partir de ces entretiens, mais prend toute sa dimension dans le cas présent : nous n'avons pas du tout abordé la question des échanges économiques dans le questionnaire quantitatif des établissements, ce qui nous interdit toute confrontation entre enquête exhaustive et interviews (contrairement à ce que nous avons fait pour les migrations).

(2) E.F.S.D. : Exploitation Forestière - Scierie de Divo.

clientèle locale. C'est donc à la scierie BREVET, seul point de vente de planches de bois à Divo, que s'approvisionnent les menuisiers et ébénistes de la ville.

C'est en 1974 que la situation se transforme, comme nous le raconte Jacques A., menuisier togolais installé depuis 1966 à Divo :

"Avant, quand je suis venu, il n'y avait pas de Maraka qui vendaient le bois dans les rues ; c'est vers 1974, le vieux BREVET qui a fondé la scierie a cédé la place à ses enfants, et là ça ne marchait plus. Avant la scierie, ils envoyaient des billes sur le parc et il y avait beaucoup d'ouvriers, les machines étaient en bon état ; et puis, tout a gâté, ils ont compressé les ouvriers, et ils n'ont plus assez de catégories de bois au parc. Les Maraka, eux, ont su qu'il y aurait quelque chose et commençaient déjà à s'installer un à un ; jusqu'à ... ils ont pris tout le marché du bois à Divo."

En quelques années, la vente du bois débité à Divo est donc passée aux mains des Maraka, après avoir été pendant des décennies le monopole commercial de la scierie locale. La rapidité de cette mutation est tout à fait remarquable : tous les témoignages recueillis sur l'approvisionnement en bois auprès des menuisiers-ébénistes insistent sur ce point, certains émettant même l'hypothèse que "ceux qui travaillent à la scierie se sont mis d'accord avec les Maraka" (Diarassouba V., menuisier).

La célérité du processus qui vient d'être décrit témoigne bien de l'admirable capacité d'adaptation d'un groupe organisé, prêt à exploiter toute potentialité nouvelle. La succession de l'entreprise familiale s'est traduite par une réorientation des activités de l'EFSD : pour le fils BREVET qui a pris la tête de l'entreprise, la scierie ne sert qu'à réaliser les quotas réclamés par le ministère des Eaux et Forêts (1), et aucune mesure n'est prise pour commercialiser localement le bois scié. De là découlent la diminution, en quantité et en essences, du bois débité, le non-fractionnement des ventes, et l'absence de politique de prix attractifs dont se plaignent la totalité des menuisiers-ébénistes de Divo ; parmi les 240 salariés que comptait autrefois la scierie, il n'en reste plus que 68 en 1984, ce qui rend bien compte de la baisse des activités de scierie à l'EFSD.

Face à un marché ainsi libéré, les Maraka ont exploité aussitôt une

(1) Tout exportateur de bois doit justifier d'un volume de bois scié en Côte d'Ivoire proportionnel au volume de bois qu'il désire exporter. De nombreuses sociétés exportatrices de bois ne possédant pas leurs propres scieries, elles achètent donc des "quotas" de bois scié à des scieries exportant peu ou pas du tout.

situation favorable : les plus de soixante clients potentiels que sont les menuisiers ébénistes de Divo constituent un marché significatif, auxquels viennent s'adjoindre nombre de tâcherons ou petits entrepreneurs du bâtiment. La réussite de l'implantation des Maraka a été immédiate : en effet, les artisans (clients) ont trouvé satisfaction sur plusieurs plans :

- la diversité des produits proposés (essences, et dimensions des planches et chevrons) : "Les Maraka, ils envoient tout"
- le bois vendu par les Maraka est sec, et ne "travaille" donc pas, à la différence du bois disponible à la scierie, qui n'a pas de sécheuse à bois
- le fractionnement possible des commandes en petites quantités
- des prix abordables, et surtout, discutables : "On discute un peu, et on peut avoir un rabais. Alors là, on gagne"
- possibilité de payer une partie de la commande à crédit.

On conçoit aisément que l'ensemble de ces facteurs favorables aient contribué au succès des Maraka à Divo, qui ont conquis tout le marché de la vente du bois à Divo ; mais par quels systèmes les Maraka arrivent-ils à proposer de telles conditions de vente ? (1)

Rappelons brièvement qui sont ces vendeurs de bois désignés systématiquement sous le nom de "Maraka" : leurs caractéristiques individuelles permettront de comprendre aisément le fonctionnement de ce secteur d'activité. A l'exception de deux Voltaïques, tous ces vendeurs sont maliens, arrivés à 80 % depuis moins de 10 ans à Divo : mais, contrairement à leur appellation, ils ne sont pas tous Maraka, mais appartiennent à différentes ethnies Mandé représentées au Mali, avec une forte proportion de Bambara (2).

Non scolarisés et sans aucune formation professionnelle, ils arrivent

-
- (1) Le seul menuisier irréductible qui s'approvisionne à l'EFSD le fait non par insensibilité à de tels avantages, mais pour la simple raison que la famille BREVET constitue l'un de ses principaux clients.
 - (2) Nous continuerons néanmoins à appeler les vendeurs de bois de Divo les "Maraka", comme le font tous les habitants de la ville. Il est d'ailleurs tout à fait significatif qu'une dénomination ethnique se soit transformée en terme générique d'un type d'activité (voir chapitre 4.3.1.).

souvent directement de leur localité natale : les deux tiers d'entre eux sont déjà des citoyens avant de s'installer à Divo, soit de naissance, soit par une étape migratoire dans une ville du Mali. Lorsqu'ils arrivent à Divo, la création d'un commerce de bois n'est pas immédiate (seulement un quart des créations d'établissement ont lieu la première année d'installation dans la ville) ; c'est généralement après un à deux ans de séjour employé à aider un parent vendeur de bois que démarre l'activité commerciale propre à l'immigré.

Tous les points de commerce de bois en planches correspondent à un modèle unique d'entreprise : entreprise individuelle, sans activité secondaire, dont le propriétaire, seul travailleur de l'établissement dans 80 % des cas, ne tient jamais de comptabilité. L'installation du point de vente est relativement sommaire et se résume à un hangar avec toit en tôle (voir photos page suivante) ; le vendeur, propriétaire du stock de bois et du hangar, ne possède pas de camion.

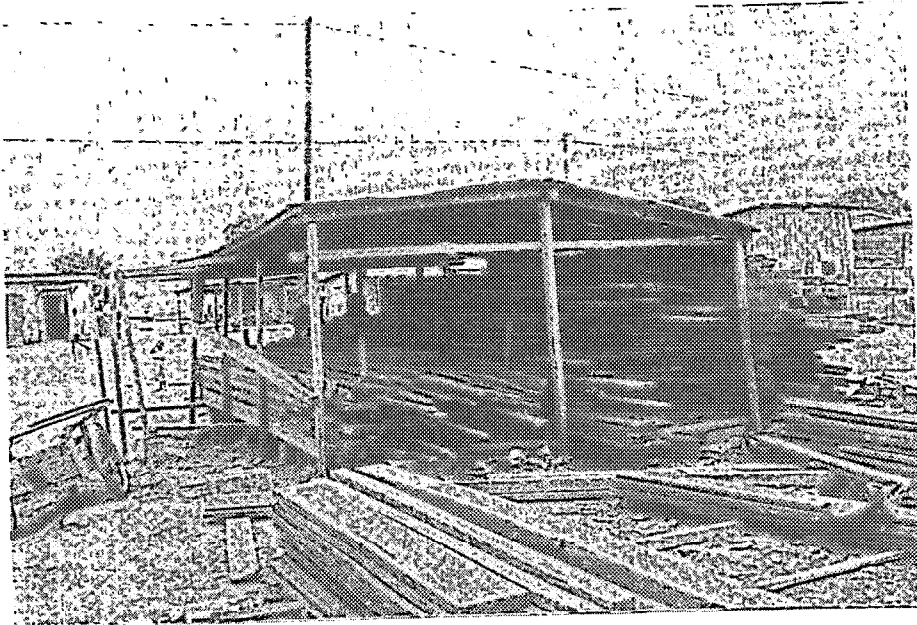
Les coûts d'exploitation sont donc réduits au minimum : le capital immobilisé tient, pour l'essentiel, dans le stock de planches et de chevrons mis en vente, qui est relativement réduit vu le mode d'approvisionnement des vendeurs de bois. Les pratiques, là encore, sont tout à fait uniformes : les vendeurs louent un camion de marchandises aux transporteurs de Divo (1) s'il s'agit d'une destination proche, ou aux transporteurs de la ville où sera fait le chargement, achètent le bois dans des scieries où le paiement s'effectue comptant, avec une avance au moment de la commande s'il s'agit de débits particuliers. De retour à Divo avec la marchandise, le vendeur commercialise son stock auprès des menuisiers, entrepreneurs, ou particuliers se faisant construire une maison : il n'existe pas de revendeurs intermédiaires entre les Maraka et la clientèle utilisatrice du bois. Généralement, le client paye moitié au comptant et moitié à crédit.

Ainsi, environ trois fois par an jusqu'à deux fois par mois pour les commerces plus importants, les vendeurs de bois vont s'approvisionner dans des scieries plus ou moins éloignées de Divo :

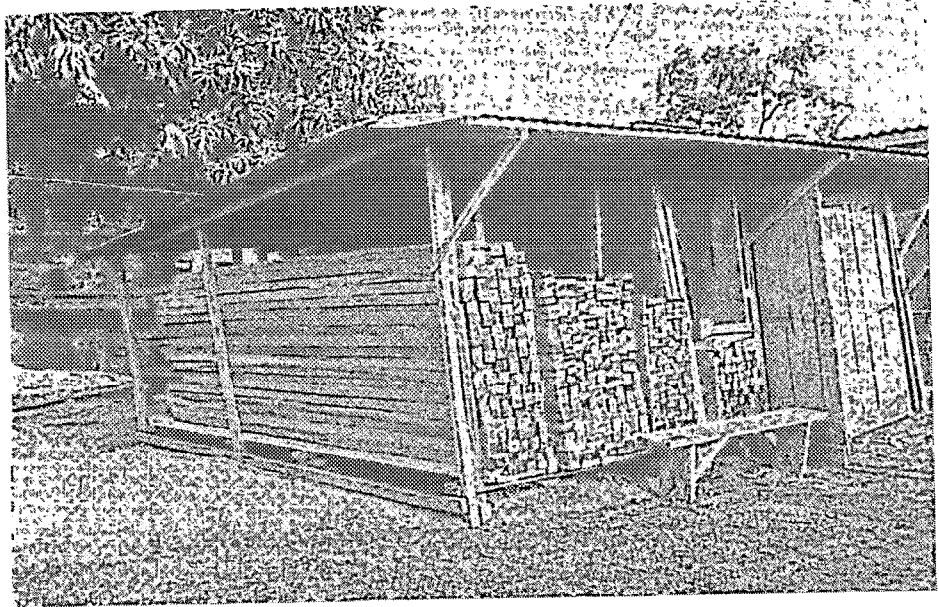
- aux alentours de Divo : scieries du sud du département et de Tiassalé
- dans le centre-ouest et le sud-ouest : Guibèroua, Daloa, et surtout

(1) En 1984, un camion de 10 tonnes se loue environ 60 000 francs CFA pour un trajet du type Divo-San Pedro (260 km) ou Divo Abidjan (200 km).

LA COMMERCIALISATION DU BOIS



Planches et chevrons



Chevrons



Bois à usage domestique

San Pedro.

Ce réseau d'approvisionnement est relativement stable : chaque vendeur de bois de Divo a l'habitude de travailler avec une scierie bien déterminée. De plus, le système de solidarité intra-ethnique qui sous-tend le commerce du bois entretient le réseau existant : les nouveaux arrivants sont systématiquement pris en charge par leurs aînés déjà installés à Divo qui les associent à leur propre commerce dans un premier temps, puis les aident ensuite financièrement pour leur propre installation.

A un circuit de commercialisation du bois débité en planches ou chevrons uniquement centré sur Divo, a donc été substitué depuis une dizaine d'années un réseau d'approvisionnement spatialement diversifié : alors qu'auparavant Divo n'avait, en matière de bois, de relations qu'avec Abidjan (vente sur place de bois scié à Divo, et export par Abidjan), la ville se trouve maintenant intégrée dans un circuit complexe la mettant en relation avec le reste du département, et surtout différents points de l'ouest forestier.

Outre cette intégration spatiale, il faut noter également les effets d'un tel circuit de commercialisation du bois sur l'activité des scieries vendant du bois aux Maraka.

L'évolution observée à Divo n'est pas un phénomène isolé : de manière assez générale, les sociétés exportatrices de bois ayant des scieries traitent préférentiellement avec les revendeurs maliens, plutôt qu'avec les clients utilisateurs du bois débité. Comme nous avons pu l'observer dans une grande scierie d'Abidjan possédant des chantiers forestiers (1) cette solution commerciale s'inscrit dans la logique générale de la politique de ces grandes entreprises, qui font "sous-traiter" de plus en plus d'activités : c'est le cas du transport des billes de bois autrefois assuré par des salariés conduisant des grumiers appartenant à l'entreprise, et qui est confié maintenant aux transporteurs privés, dioulas pour la plupart. De même, la commercialisation au détail du bois débité est laissée

(1) Cette entreprise située à Yopougon, banlieue ouest d'Abidjan, a une triple activité : exploitation forestière, sciage, fabrication de lambris et de meubles. Y ayant assuré pendant 4 mois le secrétariat et la comptabilité, j'ai ainsi pu observer de façon tout à fait privilégiée la gestion de l'entreprise, et des établissements similaires avec lesquels existaient de nombreux contacts.

à des revendeurs maliens qui présentent, du point de vue de la scierie, deux avantages non négligeables :

* ils présentent des commandes groupées, permettant de scier à la demande sans multiplier les réglages (opérations souvent longues) des machines ; il n'est donc plus nécessaire que la scierie immobilise une quantité de bois scié de différentes dimensions pour répondre aux demandes des particuliers

* ils paient comptant, avec une avance dans bien des cas, à la différence des autres gros clients possibles (grandes maisons de commerce européennes de matériaux de bâtiment, ou entreprises de construction) qui paient par traites à 30, 60, ou 90 jours impliquant des agios bancaires élevés. Vu les difficultés économiques qui touchent bien des entreprises, ce facteur est tout à fait primordial et contribue à résoudre leurs problèmes de trésorerie : dès qu'une échéance financière incontournable arrive, toute la capacité de production de la scierie est même mise au service des revendeurs maliens pour pouvoir répondre à cette échéance en disposant d'argent immédiatement disponible. Nombre de salariés d'entreprises en déclin du secteur du bois n'ont pu continuer de percevoir leur salaire que grâce à ce système.

L'arrivée des Maraka vendeurs de bois débité à Divo depuis la succession à la direction de la scierie locale dépasse largement le stade du récit anecdotique ; bien que numériquement peu important (1), ce mouvement de population a des implications économiques essentielles dans une ville où la consommation de bois est particulièrement élevée en raison du dynamisme du secteur de la transformation du bois (menuiserie et ébénisterie).

L'installation des Maraka à Divo correspond à l'évolution structurelle et spatiale du circuit de commercialisation du bois, marquée par la multiplication des acteurs et des lieux : l'époque de la concentration verticale des activités touchant au bois est aujourd'hui révolue. Dans ce domaine, Divo se trouve maintenant intégré dans un circuit commercial tourné vers l'ouest forestier, de par l'intervention d'un groupe social qui a trouvé ses intérêts dans l'établissement du "maillon intermédiaire" entre les

(1) Nous avons dénombré une trentaine d'établissements de vente de bois en planches et chevrons. On peut donc estimer, très grossièrement, que les travailleurs de ce secteur d'activité et leurs familles rassemblent moins de 300 personnes à Divo.

consommateurs de bois de Divo et les scieries du sud-ouest ivoirien : il s'agit là d'un prolongement logique de l'activité déjà ancienne de certains Maliens revendant au Mali (Bamako, Ségou, Kayes, notamment) du bois acheté aux scieries ivoiriennes. Ce fait mérite d'être souligné, car il risque de marquer de plus en plus fortement l'économie urbaine en Côte d'Ivoire : le savoir-faire malien en matière d'organisation de grands circuits commerciaux appliqué jusque là au commerce interafricain profitera de plus en plus au commerce interne à la Côte d'Ivoire, délaissé par les entreprises européennes dans un nombre croissant de domaines.

4.4.3. LES POUVOIRS DANS LA VILLE : INTERVENTIONS FORMELLES ET INFORMELLES DES DIVOLAIS D'ABIDJAN

En 1975, près de 9 000 natifs du département de Divo résidaient à Abidjan ; mais les Divolais résidant dans la capitale ivoirienne ont un rôle encore plus important que celui suggéré par leur effectif. En effet, aux actions individuelles dans le domaine foncier et immobilier, s'ajoute une dimension collective des interventions des Divolais d'Abidjan dans leur ville natale : regroupés au sein de l'association d'originaires, ces derniers exercent un pouvoir certain dans la gestion des affaires politiques et économiques de Divo.

Il suffit de se brancher sur la RTI (1) ou de parcourir les colonnes de Fraternité Matin pour saisir l'importance des associations d'originaires, ou mutuelles de développement : pas un jour ne s'écoule sans que des dizaines de convocations aux réunions de ces associations ne soient transmises par la radio ou la presse écrite. Apparues à la fin des années soixante et proliférant sans cesse depuis une quinzaine d'années, ces regroupements sont nés le plus souvent sur l'initiative de cadres désireux de favoriser le développement économique de leur région d'origine, mettant ainsi en application les recommandations du Président HOUPHOUËT BOIGNY. Se posant en chefs de file du développement de l'intérieur du pays, ces intellectuels émigrés ont jeté les bases d'un véritable mouve-

(1) RTI : Radio Télévision Ivoirienne.

DANS NOS DEPARTEMENTS

FRATERNITE MATIN PAGE 10
JEUDI 1^{er} MARS 1984

Sud

ABOISSO

UN MARCHÉ DE 12 MILLIONS
INAUGURÉ À MAFÉRÉ

• Une école de six classes a été également mise en service

«L'œuvre que nous inaugurons aujourd'hui constitue une réussite matérialisant la philosophie politique du Chef de l'Etat, S.E. Félix Houphouët Boigny qui a toujours voulu que la Côte d'Ivoire compte sur elle-même pour assurer son développement»

C'est en ces termes que s'est exprimé le premier magistrat du département d'Aboisso, M. Jean-Baptiste Ello à qui la mise en service du nouveau marché de Maféré a donné l'occasion de rendre un hommage solennel au dynamisme des cadres et populations de la région. Cette cérémonie d'inauguration a donné lieu à une fête populaire qui s'est déroulée en présence du ministre de l'Intérieur, M. Léon Konan Koffi.

C'est une population en liesse, chantant et dansant qui a accueilli le samedi 25 février à 11 h les personnalités et autres invités venus participer aux manifestations organisées à l'occasion de la mise en service officielle du nouveau marché couvert et du troisième groupe scolaire de Maféré.

Tout a commencé par le salut aux couleurs admirablement exécuté par les élèves du village dont les vivats et refrains militants ont reçu les applaudissements nourris du public.

Dans l'allocution qu'il a prononcée, le président de la Mutualité des originaires de Maféré (MUREMA), M. Ayereby Manouan a rappelé la genèse de la MUREMA et fait état des réalisations menées et achevées sous la houlette de cette mutuelle.

M. Manouan a présenté le nouveau marché en mentionnant qu'il symbolise l'adhésion et le soutien total des habitants de Maféré à la politique gouvernementale et notamment au mot d'ordre, invitant les populations à se prendre davantage en charge en ce qui concerne leur développement.

De fait, la nouvelle et magnifique surface commerciale, d'un coût total de 12 millions cinq cent mille francs entièrement financés par le village, représente la consécration du dynamisme d'une

communauté qui très tôt a compris et mis en pratique la politique du «compter sur soi d'abord»

Ce mérite, le préfet d'Aboisso, M. Jean-Baptiste Ello l'a justement relevé en même temps qu'il en a solennellement félicité les auteurs. Tout en louant le sens d'organisation, l'esprit d'initiative et la détermination qui prévalent au niveau des cadres, des notables et populations du village de Maféré en particulier et du département en général, le préfet Jean-Baptiste Ello a dit que ces efforts s'inscrivent parfaitement dans le sens de la philosophie politique du Chef de l'Etat qui a toujours voulu que la Côte d'Ivoire indépendante assume elle-même son destin.

DIX BOUTIQUES

A la fin de ces deux allocutions une visite du marché et de la troisième école a été organisée. Composée de deux grands bâtiments couvrant une superficie totale au sol de 400 m², le marché comprend en outre dix boutiques, deux poissonneries, deux boucheries et un pavillon de vente de produits divers. Des tables fixes ont été installées à l'intention des vendeuses.

Située sur un vaste espace dans une localité qui est un village centre, cette surface commerciale est appelée à être un véritable centre d'échanges entre divers



Le ministre de l'Intérieur, M. Léon Konan Koffi visite les installations du marché.

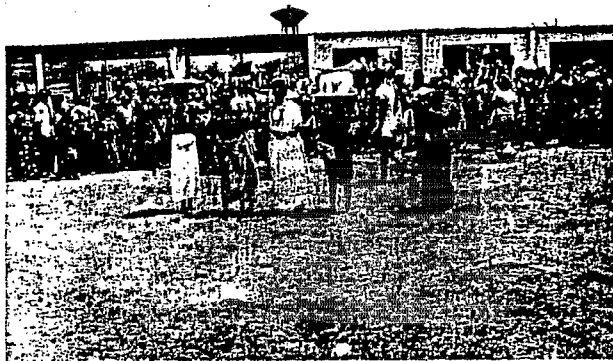
photos

Kissi
Barthélémy

agents économiques de la région. Par la même occasion, grâce à une meilleure perception des droits de marché, elle va offrir à terme à la MUREMA et au village les moyens d'autres réalisations socio-économiques.

La troisième école quant à elle comporte six classes assorties de trois logements de maîtres, le tout ayant coûté environ 10 millions de francs.

ALLOUTH KOUTOUA



Les danses traditionnelles étaient au rendez-vous de cette fête populaire à laquelle a donné lieu cette cérémonie d'inauguration.

EXEMPLE DE
DYNAMISME

Maféré, village situé à 25 km d'Aboisso constitue manifestement une source de fierté non seulement pour ses habitants, mais aussi pour toutes les populations du département d'Aboisso. Cette localité illustre en effet éloquentement le résultat prodigieux auquel peut conduire une politique volontariste en matière d'animation rurale.

Comme à Bonoua avec l'AREBO, les cadres et populations de ce terroir, groupés au sein de la MUREMA, sont parvenus à créer une symbiose et une dynamique d'action qui a eu raison de toutes les difficultés rencontrées dans nos contrées rurales: Ecoles primaires, centre de santé, adduction d'eau, lotissement, foyer des jeunes, GVC, plantation d'arbres... telles sont entre autres, les réalisations faites directement ou indirectement sous la direction de la MUREMA.

Au delà des équipements collectifs auxquels viennent de s'ajouter récemment le magasin de stockage du GVC (25 millions de francs), le marché couvert et la 3^e école, l'attention du visiteur à Maféré est surtout retenue pour des découvertes aux coins de rues quelque peu insolites pour un village: boulangerie, jardin d'enfants, ambulance, alimentations, caves, magasins de prêt-à-porter, dépôt de pharmacie, salons de coiffure, ate-

liers de vulcanisation, de réparation montres radio - TV, creux de chaussées...

Profitant de la position carrefour du village, les populations ont réalisé, à côté des coquettes villas et grands édifices qui bordent les larges rues et avenues, de nombreuses chambres de passage, des maquis, des bars-dancings et même des boîtes de nuit.

Toutes choses qui maintiennent dans la cité une animation permanente et vivifie incontestablement la vie économique. L'extension de jour en jour du village et surtout son essor démographique (7000 habitants avec un nombre très impressionnant de non nationaux) commence à poser des problèmes de gestion et d'encadrement à l'autorité traditionnelle quelque peu dépassée. Les dizaines d'agents de l'Etat qui y habitent (services des Eaux et Forêts, des douanes, des T.P., de l'Enseignement, de la santé, de l'Agriculture...) trouvent la symphonie inachevée du fait de l'éloignement de l'administration.

Il faut espérer que cette préoccupation, exprimée samedi au ministre de l'Intérieur, M. Léon Konan Koffi, trouvera une suite favorable afin que la cité moderne et exemplaire de Maféré puisse continuer dans la tranquillité et la sécurité son développement harmonieux après un décollage vraiment rural.

A.K.

ment de fond, n'épargnant aucune région du pays : au niveau individuel un certain nombre de responsables du PDCI ont été à l'origine de ce type d'association, et le développement de ces regroupements a bénéficié de la caution officielle du Parti. La coupure de presse (ci-contre) met bien en évidence la dimension politique de ces associations, à propos de l'inauguration d'une école et d'un marché couvert financés par les originaires de Maféré (Département d'Aboisso) : tant la taille même de l'article dans l'unique quotidien de Côte d'Ivoire, que les commentaires du journaliste, et les citations des personnalités locales montrent bien la valeur d'exemple que le pouvoir politique veut donner à cet événement, tout particulièrement dans une période où, les caisses de l'Etat étant vides, elles ne permettent donc pas beaucoup de réalisations de ce type et les initiatives de financement local sont donc très bien perçues.

A vocation essentiellement rurale au départ, et au champ d'action strictement défini (le village), les associations de ressortissants se sont diversifiées, et l'on a vu naître des associations à vocation départementale ou régionale. L'ADERDI (Association pour le Développement de la région de Divo) appartient à ce deuxième type d'association. Comme ailleurs, les intellectuels tiennent le devant de la scène dans ces regroupements d'originaires ; étant donné la concentration des cadres ivoiriens dans l'agglomération abidjanaise, on assiste véritablement à une concentration du pouvoir associatif entre les mains des natifs de Divo résidant à Abidjan.

Parmi l'ensemble des cadres résidant dans la capitale, ce sont ceux de la Fonction Publique qui interviennent le plus activement au sein des associations locales de développement : la libre disposition de leur temps et de leur outil de travail (bureau, téléphone, secrétariat ...) les place en position favorable pour participer activement aux associations, dont ils peuvent faciliter les réalisations par leur place au sein-même du circuit de décision et de financement des équipements collectifs. L'accord tacite des chefs de service, qui participent eux-mêmes au mouvement associatif, pour cette activité parallèle de leurs subordonnés et ce détournement des moyens de l'appareil administratif, témoigne de l'acceptation du système des associations au plus haut niveau. Et l'exercice de responsabilités dans une association de développement est bien différencié, et mieux perçu, que le fait de jouer au bureau le simple rôle

de dispensateur de menu argent ou de conseils aux cortèges de compatriotes venus réclamer de l'aide, ou un arbitrage à propos d'un conflit villageois : tandis que ces derniers sont affublés du surnom de "chef de village", avec tout le contenu péjoratif que peut avoir ce terme dans la bouche d'un citadin se voulant moderne et progressiste, les responsables d'association bénéficient généralement d'une certaine considération de la part de leurs collègues de travail, même s'ils ne peuvent pas se défaire totalement des obligations d'entraide villageoise (1).

Si l'on s'en tient aux motivations annoncées par les cadres, leur participation aux associations paraît empreinte d'idéaux tout à fait louables :

"Les intellectuels sont venus non pas en tant qu'étrangers, quoiqu'avec l'éloignement beaucoup ne viennent pas souvent ici mais ils sont venus en tant que vos fils pour se mettre entièrement à votre service, avec foi, sans souci de profit personnel. Ce qui les intéresse, c'est le développement de la ville, et le bonheur des populations."

(Extrait du journal de la Coopérative de Touba relatant ses conditions de création - Cité par CHASSARD (1974)).

Mais, des intentions affichées à la réalité des faits, la marge est grande : responsabilités associatives, pouvoir politique et économique sont intimement liés, et font de certains cadres d'Abidjan une puissance réelle dans les villes de l'intérieur. A Divo, il nous est clairement apparu qu'un petit noyau de cadres ayant des responsabilités dans l'administration abidjanaise, (avec une forte concentration dans les instances s'occupant de planification, Ministère du Plan et Conseil Economique et Social) cumulent toutes les formes de pouvoir ; pourtant, seules les responsabilités associatives sont ouvertement annoncées, ainsi que, le cas échéant, la possession d'une boutique ou d'un atelier à Divo. Ce n'est que par le recensement des établissements de la ville que nous avons pu cerner l'ampleur du capital de certains investisseurs abidjanais déten-

(1) Ces observations sont issues d'un vécu quotidien au cours des trois années où j'ai travaillé à Abidjan, au Ministère du Plan ; partageant un bureau avec cinq Ivoiriens et étant en contact étroit avec la vingtaine de cadres du service, j'ai pu observer à loisir le fonctionnement des associations dans l'appareil administratif, et les différences avec ce qui se passe chez les cadres du secteur privé où j'ai exercé durant un trimestre.

teurs de plusieurs entreprises, et de biens immobiliers ; et la fréquentation quotidienne des cadres de la mairie, puisés par le Maire de Divo, Vice-président du Conseil Economique et Social, dans le vivier des intellectuels divolais résidant à Abidjan lors de la mise en place de l'équipe municipale, montre les liens étroits entre pouvoir associatif et pouvoir politique, qui servent des intérêts semblables.

Des responsabilités associatives au pouvoir politique, le pas est vite franchi : il est tout à fait clair que la démocratisation des élections législatives et la généralisation des élections municipales dans toutes les villes ayant acquis récemment le statut de commune ont porté au pouvoir un grand nombre des membres les plus actifs des associations locales de développement. Comme le signale très justement DELPECH (1983) :

"C'est aussi grâce à leur rôle au sein des associations de modernisation que les cadres émigrés peuvent s'affirmer comme leaders en participant au pouvoir local. Cette action leur fournit un tremplin politique de choix."

La composition du Conseil Municipal de Divo reflète tout à fait l'impact des associations d'originaires animées par les cadres abidjanais ; il est d'ailleurs très significatif que le jour de réunion du Conseil soit quasi-systématiquement le samedi, afin de pouvoir rassembler tous les Divolais d'Abidjan à la mairie de Divo.

L'intervention des Divolais résidant à Abidjan ne s'arrête pas au contrôle politique de la ville : les originaires regroupés en association ne servent pas uniquement les intérêts collectifs de leur ville, mais constituent bien un groupe social qui trouve sa cohérence dans la défense d'intérêts économiques communs. Construction de maison à louer, ouverture de boutiques ou ateliers divers, création d'écoles privées, sont autant de placements réalisés par ces Divolais dans leur ville natale dans l'espoir d'améliorer leurs revenus ; les investissements, permis par une accumulation aisée de capitaux par ces membres de la bourgeoisie d'Etat (1), sont réalisés à un moindre coût en recourant aux moyens humains et matériels de la collectivité locale ou des délégations des ministères

(1) Voir le chapitre "L'entrepreneur ivoirien ou une bourgeoisie privée de son état", notamment les pages 212 à 227, dans "Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire", études réunies et présentées par Y.A. FAURE et J.F. MEDARD. Editions Karthala, 1982.

techniques représentés à Divo. A la fois cadres dans l'administration ivoirienne, leaders d'associations d'originaires, et tenants du pouvoir politique dans une ville de l'intérieur en plein développement, ils possèdent tous les atouts d'enrichissement en cumulant des rentes de situation aux effets multiplicateurs : ces intellectuels divolais non-rédidents témoignent de l'émergence d'un groupe social dominant dans les villes de l'intérieur qui conquiert le titre et les pouvoirs d'une bourgeoisie urbaine dans des conditions d'ailleurs bien différentes de celles rencontrées en Europe au cours de la vague d'urbanisation du 19e siècle.

A côté de ce groupe dominant issu des rangs de l'administration ivoirienne, existent d'autres bastions de pouvoir dans la ville ; on peut se demander dans quelle mesure la bourgeoisie d'Etat contrôle ces autres puissances, telles que les commerçants libanais, les Dioula commerçants et transporteurs, et les chefs traditionnels.

En fait, la situation observée à Divo reproduit localement la stratégie de l'Etat à l'échelle nationale. La tactique est simple : s'allier toutes les forces ayant un pouvoir objectif, non réductible. Pour la chefferie traditionnelle, la solution retenue dès les lendemains de l'Indépendance a été de la reconnaître et de l'intégrer dans la hiérarchie administrative et politique : c'est ainsi que chaque ethnie représentée à Divo constitue une sous-section locale du Parti, et les chefs de village des quartiers autochtones (Gbada et Boudougou) et des villages péri-urbains (Gremia, Dougakro) servent de relais entre l'administration et la communauté locale. Au niveau foncier, c'est l'assentiment de ces chefs de village qui a permis l'installation des allochtones et la création des différents nouveaux quartiers de Divo : bien que les terres soient devenues, en théorie, propriété de l'Etat, les autorités administratives et politiques locales ne peuvent que compter avec les chefs traditionnels aux prérogatives encore très grandes.

Avec les Libanais, la question se pose relativement différemment. Venus s'installer progressivement à Divo après le départ des Français dans les années soixante, ils forment un groupe relativement nombreux à l'heure actuelle, très hétérogène : si certains sont à la tête d'entreprises très importantes (1), les plus récemment installés, ayant fui leur pays en

(1) L'un d'eux possède la moitié du parc de camions de la ville.

guerre, ont généralement des entreprises de taille beaucoup plus modeste. C'est avec la première génération de Libanais, nettement plus puissants, que les autorités politiques et administratives entretiennent des relations individuelles étroites : les Libanais ont besoin d'une couverture administrative pour exercer leurs activités. Pour redorer leur image de marque dans la population ivoirienne, ils recourent à la pratique des cadeaux d'intérêt collectif, dont *Fraternité Matin* se fait largement l'écho : construction d'écoles, don de véhicules ou d'appareils médicaux, leur permettent de faire mieux admettre leurs pratiques litigieuses en matière de taxation à l'importation ou de rétribution de leur personnel ivoirien. Ces cadeaux servent directement l'intérêt de la Mairie, puisqu'ils sont assimilés aux réalisations municipales grâce à une contribution si minime soit-elle : c'est ainsi que la construction d'un stade omnisport par la mairie grâce à un financement, intégralement fourni par le Libanais le plus puissant de Divo (naturalisé ivoirien et membre du conseil municipal) bénéficie autant aux politiciens locaux qu'au Libanais.

Tandis que les Libanais sont plutôt en position de demandeurs vis-à-vis des Ivoiriens contrôlant politiquement et administrativement la ville, les Dioula sont littéralement courtisés, parce que craints pour leur force autonome, basée sur une organisation interne et un sens des affaires très solides :

"Si quelques hommes d'affaires ivoiriens, Dioula par exemple, gèrent efficacement leurs activités de transport, ils ne seront pas laissés longtemps à l'écart des bienfaits de l'Etat qui saura les accueillir à des postes publics importants. Que ce soit dans l'échec ou dans la réussite, l'Etat paraît veiller à tisser avec chacun des liens personnels qui les ramènent ou les tiennent dans son orbite."

(DE MIRAS, 1982. Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire, p. 226).

L'analyse de DE MIRAS se vérifie complètement à l'échelle de l'agglomération divolaise : le plus gros entrepreneur dioula de Divo, à la tête d'une fortune colossale, a été choisi comme adjoint du maire, qui s'en fait ainsi un allié de première importance.

En jouant sur un partage, mesuré, du pouvoir politique, les Divolais résidant à Abidjan ont le contrôle de tous les autres groupes dominants de Divo, reproduisant le schéma utilisé par le Président HOUPHOUET BOIGNY

pour contrôler le pays. Les Divolais non-résidents s'assurent donc de l'adhésion des immigrés ayant le pouvoir économique à Divo (Dioula et Libanais), pour diriger la ville. Il est manifeste que la majeure partie de la population résidant à Divo est exclue des circuits de décision, et se trouve totalement démunie face à une coalition de groupes sociaux plus ou moins étrangers à la ville. Face à une bourgeoisie d'Etat soutenue par les principaux acteurs économiques, la voix des citoyens autochtones et allochtones a du mal à se faire entendre même si leurs chefs sont officiellement reconnus ; par le jeu des migrations portant au pouvoir une minorité d'autochtones intellectuels partis à Abidjan, alliés aux immigrés les plus puissants, la ville, à un certain niveau, échappe à ses habitants.

* * *

Que ce soit d'un point de vue économique ou politique, l'agglomération divolaïse fonctionne donc comme un organisme très ouvert dont les relations sont fortement marquées par la composition géographique de la population citadine. Les quelques exemples développés dans ce chapitre soulignent également la solidarité étroite qui lie une ville moyenne telle que Divo au monde extérieur : rechercher dans la ville un "pôle de suction" ou un "pôle de promotion" paraît bien être un vain débat, tant l'imbrication des milieux (du monde rural à la capitale) est forte. Les transferts de toutes natures ne se font pas à sens unique, au bénéfice exclusif d'un milieu : les Abidjanais et les planteurs de la région investissent à Divo, l'entraide familiale s'exerce aussi bien au profit des citoyens que des villageois ... etc.

Outre ces relations privilégiées de Divo avec certaines zones particulières de l'espace ivoirien et même ouest-africain, entretenues par des échanges migratoires intenses, on a pu observer l'impact de certains courants migratoires sur le fonctionnement de deux types d'activités urbaines : le secteur bancaire et le commerce du bois. Dans ces secteurs d'activité, l'insertion d'immigrés a eu un impact tant sur les structures économiques, que sur la distribution géographique des flux de produits, et que sur la structuration sociale des citoyens.

Enfin, rappelons l'évolution de certaines pratiques, telles que la construction d'une maison au village ou les tontines : issues à l'origine

d'un système de solidarité, elles sont peu à peu détournées de leur vocation première et deviennent de véritables activités générant des revenus substantiels. Cette mutation n'est pas sans effets favorables sur le développement des villes de l'intérieur du pays.

Les mouvements de population n'ont donc pas pour seul effet de modifier le peuplement, de créer des concentrations de population dans certaines localités : les migrations induisent une certaine forme de structuration spatiale autour de ces points de concentration humaine. Pour une ville comme Divo, où l'essentiel des activités relève du secteur non-moderne, le facteur humain tient une place de premier plan dans la configuration des échanges économiques et politiques.

CONCLUSION GENERALE

A l'issue de cet exposé, trois types d'enseignements doivent être tirés de notre recherche : les principaux résultats obtenus, un bilan des méthodes adoptées dans le cadre de ce travail, et les perspectives de recherches suggérées par les résultats et le bilan méthodologique.

1. PRINCIPAUX RÉSULTATS

Depuis la fin des années cinquante, la Côte d'Ivoire connaît un mouvement d'urbanisation très rapide, donnant naissance à une armature urbaine étoffée avec, au sommet de la hiérarchie, Abidjan qui rassemble, de façon constante, 40 % de la population urbaine ivoirienne depuis un demi-siècle. Si la fonction administrative a joué un rôle clef aux débuts de l'urbanisation, son impact s'est différencié depuis et ne demeure direct qu'en savane. En forêt, l'économie de plantation devient le facteur premier de la croissance urbaine, favorisant l'essor des villes moyennes et petites dans la phase de développement des cultures de rente.

Si l'on peut mettre en évidence des règles générales de la dynamique du réseau urbain ivoirien (envisagé en tant que système), relatives à la croissance démographique des villes existantes (notamment : augmentation du taux minimal et diminution de la variance des taux avec la classe de taille des villes) et à l'augmentation du nombre de villes (processus de concentration générale de la population rurale et croissance sélective de quelques gros bourgs), il n'en demeure pas moins que la croissance des villes ne peut se comprendre sans faire référence à des systèmes régionaux de peuplement qui pondèrent les effets des règles globales d'évolution démographique de l'armature urbaine.

Les migrations internes et internationales constituent l'élément moteur du processus d'urbanisation ivoirien, non seulement sur le plan démographique, mais aussi économique. Elles s'inscrivent dans un schéma général de

redistribution de la population au sein de la région ouest-africaine ; ce schéma répond aux grandes options de l'Etat ivoirien, et des états voisins, en matière de politique de développement, dans le domaine agricole tout particulièrement.

Migrations internes et migrations internationales conjuguent leurs effets sur le peuplement du territoire ivoirien, et, partant, l'évolution de l'armature urbaine. L'immigration étrangère intervient directement sur le maintien d'une certaine force de travail en milieu rural forestier ainsi que sur la croissance démographique et économique des centres urbains d'Abidjan et de l'intérieur, et favorise indirectement l'urbanisation du pays par sa participation au développement de l'agriculture de rente.

Les migrations internes d'Ivoiriens ont amené également un flot important d'hommes adultes, mais aussi de jeunes et de femmes, en ville, principalement à Abidjan ; ces dernières années sont marquées par une dynamisation des villes de l'intérieur du fait de la crise économique qui frappe de plein fouet les entreprises abidjanaises.

La ville de Divo constitue un cas typique de développement d'un centre urbain de l'intérieur de la Côte d'Ivoire ne résultant pas d'une action volontariste de l'Etat ivoirien ; cette étude de cas nous a permis d'analyser plus précisément le processus d'urbanisation.

D'une situation de petit poste administratif, Divo est passé rapidement au stade d'une ville moyenne dynamique, spatialement et socialement structurée, véritable pôle économique pour une région de plus en plus étendue ; la ville s'est développée grâce au dynamisme de l'immigration vers l'ensemble du département, condition sine qua non pour l'émergence d'un centre économique dans une région affectée par le départ de ses originaires vers Abidjan.

Capitale d'un "pays Dida" qui compte près de la moitié d'allochtones, Divo est peuplée par un afflux massif d'étrangers, de Baoulé et de Mandé du Nord, comme nombre de villes forestières : bénéficiant d'abord d'une immigration à dominante internationale, la ville a conforté ensuite son attractivité sur la population ivoirienne, notamment sur la population rurale environnante et sur celle des villes ivoiriennes même numériquement plus importantes comme Abidjan. Le schéma de migrations par étapes depuis la brousse aboutissant inéluctablement à la capitale ne se vérifie pas, pour deux

raisons : l'espace perçu par les individus est structuré par la référence constante au village d'origine et à l'espace migratoire de leur groupe social, et la conjoncture économique actuelle favorise les villes de l'intérieur par rapport à Abidjan.

Les facteurs régissant les migrations dépassent le cadre strict de la rationalité économique pour le migrant et s'inscrivent dans le procès de reproduction des communautés dans un espace élargi et segmenté : c'est ainsi que Divo fait partie d'espaces migratoires collectifs, la migration vers la ville ne constituant pas une rupture avec le milieu d'origine mais, le plus souvent, le prolongement d'un réseau migratoire existant.

Mobilité spatiale et professionnelle sont deux éléments complémentaires du procès de reproduction des communautés ayant des interactions étroites.

Les stratégies résidentielles et économiques trouvent leur première expression au moment de l'apprentissage, dont le lieu est déterminé par l'offre de formation dans le secteur de transition, les connaissances du jeune et de ses parents, et la règle tacite de non-concurrence entre un apprenti et son ex-patron. Pour ces trois raisons, les effets de l'apprentissage sur la dynamique urbaine sont radicalement différents de ceux de la scolarisation.

Deux autres expressions du caractère collectif des stratégies migratoires et professionnelles s'observent dans le mode d'insertion des immigrés dans la ville (structures d'accueil à base ethnique), et les sources de financement mobilisées pour la création d'une entreprise : c'est dans ce contexte que les immigrés contribuent au développement économique de Divo en y créant des entreprises.

Mais l'impact de la migration ne se limite pas aux créations d'activité dans la ville, du fait même qu'elle s'inscrit dans des réseaux migratoires collectifs. L'agglomération divolaise fonctionne comme un organisme ouvert, dont les relations sont fortement marquées par la composition géographique de la population résidant à Divo, et les migrations des natifs du département : une solidarité étroite lie la ville aux planteurs de la région, aux villageois parents des immigrés à Divo, aux Dida résidant à Abidjan. Les migrations forment le vecteur de réseaux économiques et sociaux intégrant la cité dida, et peuvent les faire évoluer : elles induisent une certaine

forme de structuration spatiale autour des noyaux de concentration de population qu'elles créent et entretiennent, comme l'ont montré les analyses des flux monétaires, des circuits commerciaux et des pouvoirs dans la ville de Divo.

2. QUELQUES ENSEIGNEMENTS METHODOLOGIQUES

Le résumé des résultats de notre recherche montre qu'un certain nombre de questions posées en introduction n'ont pu trouver de réponse à partir du schéma d'exploitation et d'analyse des données que nous avons mis en oeuvre ; il importe de tirer les enseignements de cet état de fait, en analysant les répercussions des principales options méthodologiques.

. Intérêts et limites de l'approche monographique : l'observation des travailleurs du secteur privé dans un pôle d'immigration, un prisme déformant ?

L'enquête activité-migration réalisée en 1984 à Divo visait autant à pallier partiellement les lacunes de l'information disponible qu'à satisfaire une volonté de diversification des échelles d'analyse et des méthodes d'enquête. Conçue pour enrichir une recherche à l'échelle d'un réseau urbain national, cette enquête répond-elle à cet objectif ? La question qui se pose est d'évaluer la portée des résultats issus de l'enquête de Divo et les limites de la généralisation à laquelle ils peuvent donner lieu.

La spécificité de notre ville d'enquête tient à son appartenance à une région de plantation en plein dynamisme démographique et agricole, à l'intensité de l'immigration vers Divo, ainsi qu'à la faiblesse des investissements de l'Etat dans la ville. En choisissant Divo, nous nous sommes délibérément mis dans une situation favorisant l'observation d'un dynamisme "spontané" (par opposition à une intervention étatique) d'une ville moyenne forestière : ne cédon pas à la tentation d'en faire une généralité à l'échelle du pays. On ne peut appliquer sans discernement le schéma de développement de Divo aux autres villes de l'intérieur du pays, tout particulièrement les villes de savane, et, à un moindre degré, celles du sud-est forestier où l'économie de plantation est en déclin.

Par contre, retenons de cette analyse de cas les déterminants de la redistribution du peuplement et des activités sur le territoire ivoirien, qui ont une portée plus générale, étant à la base de la dynamique des villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire : l'intérêt de l'étude du cas divolais réside dans la mise en évidence de quelques facteurs présidant aux stratégies migratoires et économiques des groupes sociaux, ainsi que de certains de leurs effets sur le développement des centres urbains et sur la structuration économique et spatiale du territoire.

Le deuxième point que nous voudrions évoquer ici a trait au fait d'avoir centré les recherches sur les immigrés, travailleurs en activité à Divo. Ce choix ne permet qu'une approche partielle de l'urbanisation et, plus largement, de la dynamique du peuplement, en limitant notre perception des processus migratoires : demeurent dans l'ombre les migrations féminines, les systèmes résidentiels de la fraction de population non intégrée dans l'économie urbaine, les processus sélectifs de l'insertion en ville, et même le degré de fixation de la population enquêtée, fraction stable et qualifiée de la population divolaïse. Focaliser l'analyse sur les agents économiques en activité au moment de leur séjour dans la ville favorise l'appréhension des processus présidant à l'installation en ville, mais comporte un corollaire négatif, ne saisir la dynamique d'une ville qu'à travers une observation instantanée et fragmentaire des phénomènes et des agents de l'urbanisation.

Les deux problèmes qui viennent d'être soulevés montrent les limites de l'approche monographique, celle-là même qui a pourtant permis d'établir un certain nombre de résultats sur des points où l'information statistique nationale se montrait défailante ; l'analyse précise des mécanismes à l'échelle d'un micro-espace comporte inéluctablement sa contrepartie, le danger du "prisme déformant" qu'il importe de maîtriser en s'interdisant de conclure inconsidérément à des lois de portée générale. Au vu de cette expérience, il est clair que chacune des sources d'information utilisée a son intérêt mais tronque la réalité : les statistiques nationales le font par nécessité de simplifier une observation que la masse rend très coûteuse, l'enquête locale le fait par réduction du champ d'observation.

. Problèmes de mesure de l'activité et de la migration

Nous avons noté dès la première partie l'inadéquation d'une mesure ponctuelle dans le temps à des caractéristiques telles que la résidence et l'activité dont l'essence même, dans les populations étudiées ici, ne peut être saisie que dans la durée : notre investigation quantitative à Divo n'échappe pas à cette lacune, qui altère la qualité de l'observation.

A l'issue de cette recherche, il nous semblerait plus pertinent d'interroger les individus sur toutes leurs résidences ou leurs activités sur une période de temps donné, un an par exemple afin d'intégrer l'ensemble des activités saisonnières ; pour l'exploitation de ces informations, pourraient être introduites des notions d'intensité de chacune des activités, ou de densité de chaque résidence, définies par la durée relative qu'elles occupent dans l'intervalle de temps d'observation (un an). Ainsi pourrait être conservé le caractère multipolaire de l'activité et de la résidence, essentiel pour comprendre les comportements dans un pays comme la Côte d'Ivoire.

D'autre part, il convient de s'interroger sur l'intérêt des différentes mesures de la migration. Quels mouvements sont apparus pertinents au cours de l'analyse ? Le lieu de naissance tient une place considérable dans la vie des individus, puisqu'il structure leurs perceptions et leurs pratiques de l'espace : la migration par rapport au lieu de naissance, souvent critiquée par les démographes car occultant tous les mouvements intermédiaires, nous semble en fait une information essentielle et très pertinente pour la compréhension des stratégies migratoires en Afrique de l'Ouest. Confrontée aux deux lieux de résidence antérieurs, elle permet de resituer les mouvements récents des individus dans le contexte collectif qui les encadre.

. La nécessité de multiplier les unités d'observation

Nous avons exploité des données nationales portant sur des individus, et créé des données, sur Divo, en observant les travailleurs dans leurs entreprises. Les résultats ont montré la validité de cette approche, mais aussi l'importance du groupe social auquel appartient l'individu dans la conception et la mise en oeuvre des stratégies migratoires : perçue ici à

travers une observation portant sur des individus, la dimension collective des migrations gagnerait à être analysée en déplaçant l'unité d'observation de l'individu au groupe social qui intervient dans le choix des résidences et des activités économiques des membres composant ce que DE MIRAS (1983) appelle "l'unité de reproduction".

Raisonné à la fois sur les individus et sur ces unités collectives de décision devrait permettre une meilleure appréhension de la fonction de certaines résidences individuelles telles qu'un séjour urbain dans la reproduction sociale et économique de la collectivité, et des conditions d'élaboration des stratégies d'occupation de l'espace géographique et économique ; partant de l'unité collective, on saisirait la place occupée par chacun des membres dans le procès de reproduction du groupe social, ainsi que les mécanismes de décision de la migration et de l'activité économique en interrelation avec les comportements en matière de nuptialité ou de fécondité, autres composantes du procès de reproduction démographique des sociétés.

. L'importance de la spatialisation

Au delà du fait que la migration se définit par son référent spatial, trois raisons nous conduisent à souligner l'importance d'une approche spatialisée en démographie.

D'abord, une solide connaissance géographique et cartographique du milieu observé est une condition essentielle pour réaliser une bonne collecte de données démographiques, comme l'a montré l'analyse critique des données. Ensuite, il est apparu tout au long de cette étude que la structuration conceptuelle de l'espace géographique observé intervient directement sur les analyses qui peuvent être menées : elle mérite donc qu'on y porte un intérêt particulier, de manière à éviter tout découpage invalidant par rapport à la problématique.

Enfin, la dimension spatiale des phénomènes peut être non seulement un objet d'observation en soi, mais aussi un révélateur pertinent de comportements et stratégies difficilement observables directement : il est possible d'appréhender, certes partiellement, certains mécanismes à partir de leurs traductions spatiales sans pour autant tomber dans le piège de l'idéologie spatiale justement dénoncé par AMSELLE. C'est d'ailleurs en ce sens que

l'analyse des migrations prend tout son intérêt, au delà de ses effets sur la redistribution du peuplement : avoir choisi pour notre étude la migration comme fil directeur pour l'étude de la dynamique d'un réseau urbain s'est révélé être un choix pertinent; mettant en évidence certains aspects du fonctionnement des sociétés locales impliquées dans l'émergence, l'évolution et la structuration du réseau urbain ivoirien.

3. LES RECHERCHES COMPLÉMENTAIRES À ENVISAGER

Du bilan qui vient d'être fait, deux axes de recherche se dégagent : l'un vise à optimiser l'enquête de Divo en comblant les lacunes de l'information recueillie en 1984, l'autre s'inscrit dans une perspective méthodologique d'observation suivie des populations urbaines.

A court terme, il nous semblerait intéressant de tirer un meilleur parti de l'enquête activité-migration en envisageant deux enquêtes complémentaires :

- une enquête renouvelée auprès d'un échantillon de travailleurs, afin de saisir une dimension totalement occultée par notre propre enquête : le degré de fixation des travailleurs à Divo, et leur devenir après un séjour divolais. On percevrait mieux la dynamique de cette ville moyenne, et sa place dans le schéma de redistribution du peuplement.
- une enquête dans les principaux lieux d'origine des immigrés divolais, ayant pour objectif d'analyser les groupes sociaux auxquels ils appartiennent, c'est-à-dire les unités de décision qui interviennent sur leurs comportements migratoires et individuels : la fonction d'un séjour, d'une installation dans une ville moyenne telle que Divo serait au centre de l'observation.

A plus long terme, il s'avère nécessaire d'envisager des recherches sur les méthodes d'observation des populations urbaines : l'ensemble de notre travail a révélé l'inefficacité des méthodes classiques de collecte démographique dans un milieu aussi complexe et mouvant que les villes ivoiriennes à forte croissance.

Deux objectifs devraient être poursuivis : l'observation suivie des effectifs et caractéristiques générales des populations urbaines, et la possibilité de mettre en oeuvre des sondages efficaces pour permettre des enquêtes plus approfondies sur les comportements démographiques des citadins. Le recours aux images satellite , qui renseignent de façon continue sur l'occupation du sol en milieu urbain, pourrait être un élément de solution intéressant, satisfaisant à ces deux conditions grâce à l'allègement de l'échantillon d'enquête permis par une stratification basée sur la morphologie urbaine. Notons d'ailleurs que cette recherche méthodologique induira nécessairement une réflexion sur les concepts, les indicateurs et la problématique d'analyse de la croissance urbaine, dans la mesure où la méthode proposée repose sur la connaissance spatialisée des caractéristiques morphologiques du milieu urbain.

Ces deux directions de recherches, thématique et méthodologique, ne sont pas exclusives d'autres recherches qui pourraient être envisagées à partir des résultats présentés dans le cadre de cette thèse ; mais elles devraient déjà permettre de mieux répondre à notre questionnement initial sur la dynamique démographique et économique d'un réseau urbain africain, auquel notre travail n'a permis de répondre que très partiellement.

A N N E X E S

LISTE DES ANNEXES

- DOCUMENTS RELATIFS AUX SOURCES DE DONNEES
 - . Recensement Général de la population - 1975
 - 1. Questionnaire du Recensement de 1975 573
 - 2. Nomenclature des professions - RGP 1975 574
 - 3. Extrait d'un tableau V - RGP 1975 576
 - 4. Liste des tableaux - RGP 1975 577
 - . Enquête à Passages Répétés - 1978-79
 - 5. Questionnaire de l'E.P.R. 1978/79 578
 - 6. Découpages géographiques de l'E.P.R. 579
 - 7. Résultats nationaux de l'EPR - Liste des variables 579
 - 8. E.P.R. 78-79 - Signification de la variable CSP 580
 - . Recensement Général des Activités en Milieu urbain - 1976
 - 9. Champ géographique de l'Enquête CHATEAU 581
 - 10. Enquête CHATEAU - Questionnaire des activités sédentaires 582
 - 11. Enquête CHATEAU - Questionnaires des activités non-sédentaires 583
 - . Fichier FRAR des villages et équipements - 1973-75
 - 12. Structuration FRAR 1973-75 - Liste des variables 584
 - . Enquête Activité - Migration - Divo - 1984
 - 13. Questionnaire de l'enquête Activité-Migration - Divo 1984 585
 - 14. Grille d'entretien de l'enquête Activité-Migration - Divo 1984 587
 - 15. Enquête Activité-Migration à Divo : les entretiens avec des menuisiers et travailleurs de bâtiment immigrés - Description de l'échantillon 588
- STATISTIQUES - COTE D'IVOIRE
 - . Recensement Général de la population - 1975
 - 16. Répartition des localités par classes de taille en 1975 589
 - 17. Immigrants internationaux par pays de naissance et département de résidence - RGP 1975 590
 - 18. Matrice lieu de naissance x lieu de résidence des Ivoiriens résidant en secteur urbain (Hommes + Femmes) - RGP 1975 591
 - 19. Matrice lieu de naissance x lieu de résidence des étrangers résidant en secteur urbain (Hommes + Femmes) - RGP 1975 592
 - . Enquête à Passages Répétés - 1978-79
 - 20. Structure par sexe et âge des migrants entre strates de Côte d'Ivoire à destination urbaine selon la strate de résidence en 1975 - EPR 1978-79 593
 - 21. Structure par sexe et âge des migrants entre strates de Côte d'Ivoire à destination urbaine selon la nationalité - EPR 1978-79 593
 - 22. Structure par sexe et âge des immigrants internationaux à destination urbaine selon la strate de résidence à l'E.P.R. - EPR 1978-79 593
 - 23. Structure par sexe et âge des immigrants internationaux à destination urbaine selon la nationalité - EPR 1978-79 594

• Recensement Général des Activités en milieu urbain - 1976

24. Description des types d'établissement 595

• STATISTIQUES - DIVO

• Recensement Général de la population - 1975

25. Structure par âge et sexe selon l'ethnie - Divo ville -
RGP 1975 596

• Enquête Activité - Migration - 1984

26. Lieu de naissance et lieu de résidence antérieur des tra-
vailleurs de la ville de Divo - 1984 596
27. Lieu de naissance et lieu de résidence antérieur à l'étranger
des travailleurs de la ville de Divo - 1984 596
28. Durées de résidence des non-natifs de Divo, selon le lieu de
naissance - Divo - 1984 597
29. Durées de résidence des immigrants de Divo, selon le lieu de
résidence antérieur - Divo 1984 597
30. Durées de résidence des non-actifs de Divo selon le pays de
naissance - Divo 1984 597
31. Age à l'immigration selon le lieu de résidence antérieur -
Divo 1984 598
32. Age à l'immigration selon le pays de résidence antérieur -
Divo 1984 598
33. Lieu de naissance et lieu de résidence antérieur des natifs
de l'étranger - Divo 1984 599
34. Lieu de naissance et lieu de formation professionnelle des
travailleurs ayant achevé leur formation - Divo 1984 599
35. Divo - Etablissements hors marché - 1984 600
36. Divo - Activités sur les marchés - 1984 601
37. Secteurs d'activité selon la nationalité - Divo 1984 602
38. Secteurs d'activité selon l'ethnie - Divo 1984 602

• L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA COTE D'IVOIRE

39. L'organisation administrative du territoire de la
Côte d'Ivoire 603

• TRAITEMENTS GRAPHIQUES ET STATISTIQUES

40. L'indice de Bachi et l'indice combiné des Nations Unies 605
41. Les matrices de permutation 606
42. Classification par regroupement autour de centres mobiles ... 609.

NOM PRENOM	Nom et prénoms	Liens de parenté	Statut de résidence	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Etat matrimonial	Nationalité (celle en plus pour les étrangers)	Religion	Toute personne âgée de 6 ans et plus			
										Dernière classe suivie et genre d'école	Type d'activité	Occupation actuelle	
												Chômeurs - Dernière occupation	Situation dans la profession
										Profession	Situation dans la profession		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													

Remarque importante : Le ménage est défini comme un groupe de personnes qui mettent leurs ressources en commun, vivent et agissent sous l'autorité d'un même chef de ménage, sont le plus fréquemment parentes et habitent généralement ensemble.

Code	CLASSIFICATION RETENUE
	Groupes et sous-groupes
I	<u>Personnel des professions scientifiques, techniques, libérales et assimilées</u>
01	Chimistes, physiciens, architectes, ingénieurs et techniciens assimilés
02	Pilotes, officiers de pont et officiers mécaniciens
03	Biologistes, agronomes et techniciens assimilés
04	Médecins, dentistes, vétérinaires et travailleurs assimilés
05	Statisticiens, mathématiciens, analystes de système et techniciens assimilés
06	Economistes et comptables
07	Juristes
08	Personnel enseignant
09	Membres du clergé et assimilés
10	Auteurs, journalistes et écrivains assimilés
11	Sculpteurs, peintres, cameramen et artistes créateurs assimilés
12	Musiciens, acteurs, danseurs et artistes assimilés
13	Athlètes, sportifs et assimilés
14	Travailleurs sociaux
15	Personnel des professions scientifiques, techniques, libérales et assimilés non classés ailleurs
II	<u>Directeurs et cadres administratifs supérieurs</u>
16	Membres des corps législatifs et cadres supérieurs de l'administration publique
17	Directeurs et cadres dirigeants
III	<u>Personnel administratif et travailleurs assimilés</u>
18	Chefs de groupes d'employés de bureau
19	Agents administratifs (administration publique)
20	Sténographes, dactylographes et perforateurs des cartes

Code	CLASSIFICATION RETENUE
	Groupes et sous groupes
21	Employés de comptabilité, caissiers et travailleurs assimilés
22	Opérateurs-mécanographes
23	Chefs de services de transports et de communication
24	Chefs de train et receveurs
25	Facteurs et messagers
26	Opérateurs de téléphone et de télégraphe
27	Personnel administratif et travailleurs assimilés non classés ailleurs
IV	<u>Personnel commercial et vendeurs</u>
28	Directeurs (commerce de gros et de détail)
29	Propriétaires, gérants de commerce de gros et de détail
30	Chefs de vente et acheteurs
31	Agents commerciaux, techniciens et voyageurs de commerce
32	Agents d'assurances, agents immobiliers, courtiers et vendeurs aux enchères
33	Commis vendeurs et employés de commerce
34	Vendeurs ambulants, vendeurs à domicile et vendeurs de journaux et tabac
35	Personnel commercial et vendeurs non classés ailleurs
V	<u>Travailleurs spécialisés dans les services</u>
36	Directeurs d'hôtels, de cafés ou de restaurants
37	Propriétaires, gérants d'hôtels, de cafés ou de restaurants
38	Chefs de groupes d'employés de maison et travailleurs assimilés
39	Cuisiniers, serveurs, barmen et travailleurs assimilés
40	Employés de maison et travailleurs assimilés NCA
41	Gardiens d'immeubles, nettoyeurs et travailleurs assimilés
42	Blanchisseurs, dégraisseurs et presseurs
43	Coiffeurs et travailleurs assimilés
44	Personnel de service de protection et de sécurité
45	Travailleurs spécialisés dans les services NCA

CLASSIFICATION RETENUE	
Code	Groupes et sous groupes
VI	<u>Agriculteurs, éleveurs, forestiers, pêcheurs et chasseurs</u>
46	Directeurs et chefs d'exploitations agricoles
47	Exploitants agricoles polyvalents
48	Exploitants agricoles spécialisés
49	Travailleurs agricoles polyvalents
50	Travailleurs agricoles des cultures de plein champ et maraîchères et ouvriers agricoles spécialisés
51	Conducteurs de machines agricoles
52	Travailleurs agricoles NCA
53	Bûcherons
54	Travailleurs forestiers à l'exception des bûcherons
55	Pêcheurs, chasseurs et travailleurs assimilés
VII	<u>Ouvriers et manoeuvres non agricoles et conducteurs d'engins de transports</u>
56	Agents de maîtrise et assimilés
57	Mineurs, carriers, foreurs de puits et travailleurs assimilés
58	Ouvriers de la production et du traitement des métaux
59	Ouvriers de la première préparation des bois
60	Conducteurs de fours et d'appareils chimiques
61	Ouvriers de textile
62	Tanneurs, peaussiers, mégissiers et ouvriers de la pelletterie
63	Ouvriers d'alimentation et de boissons
64	Ouvriers des tabacs
65	Tailleurs, couturiers, couseurs, tapissiers et ouvriers assimilés
66	Bottiers, ouvriers de la chaussure et du cuir
67	Ebénistes, menuisiers et travailleurs assimilés
68	Tailleurs et graveurs de pierres

CLASSIFICATION RETENUE	
Code	Groupes et sous groupes
69	Ouvriers de façonnage et de l'usinage des métaux
70	Ajusteurs, monteurs, installateurs de machines et mécaniciens de précision
71	Electriciens, électroniciens et travailleurs assimilés
72	Opérateurs de station d'émission de radio et de télévision, projectionnistes de cinéma et assimilés
73	Plombiers, soudeurs, tôliers, chaudronniers, monteurs de charpentes et de structures métalliques
74	Joalliers et orfèvres
75	Verriers, potiers et travailleurs assimilés
76	Ouvriers de la fabrication d'articles en caoutchouc et en matière plastique
77	Confectionneurs d'articles en papier et en carton
78	Compositeurs, typographes et travailleurs assimilés
79	Peintres
80	Ouvriers à la production et assimilés NCA
81	Maçons, charpentiers et autres travailleurs de la construction
82	Conducteurs de machines et d'installations fixes
83	Conducteurs d'engins de manutention et de terrassement, dockers et manutentionnaires
84	Conducteurs d'engins de transports
85	Manoeuvres non classés ailleurs
VIII	<u>Travailleurs ne pouvant être classés selon profession</u>
86	Personnes en quête de leur premier emploi
87	Travailleurs ayant fait au sujet de leur profession une déclaration imprécise ou insuffisante
88	Travailleurs n'ayant déclaré aucune profession
89	Travailleurs hors activité.

Annexe 3 - Extrait d'un tableau V - RGP 1975

TABLEAU 5 - POPULATION TOTALE SELON AGE SEXE LIEU DE NAISSANCE											LIEU DE NAISSANCE	
SEXE ET LIEU NAISS.	00 A 04	05 A 09	10 A 14	15 A 19	20 A 29	A G E				TOTAL	NO	TOTAL
						30 A 39	40 A 49	50 A 59	60 A 69	70 ET +		
DIVO DISTRICT DCI A 043												
FEMININ												
MEME LOCALIT	2,165	1,420	867	535	504	285	146	75	25	19	1	6,042
MEME S/PREF.	96	84	50	45	62	62	19	16	4	3	2	493
S/PREFECT.02	2	1	5	7		7	5		1			28
S/PREFECT.03	9	8	19	31	39	24	11		1	1		145
S/PREFECT.04	34	33	64	57	63	33	16	9	4	2		320
TOT.S/PREFECT.	141	126	168	160	169	128	51	25	10	6	2	986
DEPARTEM. 01	13	15	15	12	12	3	1					71
DEPARTEM. 02	115	145	118	52	36	5	7	1		1		480
DEPARTEM. 03	50	93	101	94	102	50	42	19	4	3	1	568
DEPARTEM. 04	14	21	12	14	19	7	2	4	1	2		96
DEPARTEM. 05	14	15	18	18	19	10	2					98
DEPARTEM. 06	8	22	17	24	37	8	7	3		1		127
DEPARTEM. 07	1	1	2	3	6					1		14
DEPARTEM. 08	3	7	6	8	10	5	1					40
DEPARTEM. 09	12	28	21	22	40	19	4	9	5	1		163
DEPARTEM. 10	12	35	27	30	55	31	21	7	1			220
DEPARTEM. 11	74	116	119	174	309	177	82	37	10	6	1	1,096
DEPARTEM. 12	2	1	1	2	3	2						10
DEPARTEM. 13	6	6	5	13	39	23	2	3				94
DEPARTEM. 14	19	40	47	52	71	40	14	4	2	1		298
DEPARTEM. 15	2	8	14	13	25	9	2	1				74
DEPARTEM. 16	11	25	30	42	51	19	5	1				165
DEPARTEM. 17	2	3	4	4	9	1	1					32
DEPARTEM. 18	2	6	9	11	18	6	3	7	5	4	1	573
DEPARTEM. 19	50	69	93	118	128	67	31	7	3	1		87
DEPARTEM. 20	1	9	18	13	21	15	3					31
DEPARTEM. 21	6	5	4	2	10	4						89
DEPARTEM. 22	5	12	11	16	30	11	1		1	1		310
DEPARTEM. 23	18	29	27	54	90	49	25	12	4	6		381
DEPARTEM. 24	11	19	16	47	129	96	38	14	7	3	1	330
DEPARTEM. 25	12	21	15	20	36	13	9	2	1	1		357
DEPARTEM. 26	12	19	27	50	106	61	43	15	11	7		191
DEPARTEM. 27	2	5	12	28	68	41	23	6	5			25
DEPARTEM. 28		5	5	3	9							1
ET SANS PREC												
TOT. DEPARTE.	476	777	785	927	1,441	787	371	150	62	40	5	5,821

TABLEAU 5 - POPULATION TOTALE SELON AGE SEXE LIEU DE NAISSANCE											LIEU DE NAISSANCE	
SEXE ET LIEU NAISS.	00 A 04	05 A 09	10 A 14	15 A 19	20 A 29	A G E				TOTAL	NO	TOTAL
						30 A 39	40 A 49	50 A 59	60 A 69	70 ET +		
DIVO DISTRICT DCI A 043												
LIBERIA						1						1
GUINEE	19	29	22	56	132	62	16	8	6	2		351
MALI	51	72	70	187	501	279	78	21	15	9		1,243
HAUTE VOLTA	34	28	36	122	252	116	24	6	2			623
GHANA	10	13	4	19	115	76	12	4	1	1		255
TOGO		1	4	5	5	5	3					26
DAHOMY	6	4	11	23	73	19	2					130
NIGER	8	4	5	9	50	29	13	6		2		126
NIGERIA	5	9	7	17	56	43	25	7	1			170
SENEGAL	4	3	1	8	20	7	9		1			51
AFRIQUE OCC.		1	1	1	6	2	1					12
AFRIQUE AUTR.	2	1	1	3	2	3	5	1	1	1		26
FRANCE	2	2	1		15	19	1	4	1			45
CYPRE					1	2	1		1	1		8
LIBAN	1	1		2	9	2	3			1		19
ASIE			1				1					2
AUTRES CONTI						1						1
TOT. AUT. PAYS	149	168	164	452	1,241	665	194	59	30	19		3,141
NON DETERMIN	2	4	4	3	6	1	1			1	32	54
ENSEMBLE	2,733	2,495	1,988	2,477	3,361	1,866	763	309	127	85	40	10,444

Annexe 4 - Liste des tableaux - RGP 1975

Population considérée	Caractéristiques
T1 Population résidente	âge x sexe x nationalité (1)
T2 Pop. rés. de moins de 1 an	âge x sexe x nationalité (1)
T4 Pop. rés. de 12 ans et plus	âge x sexe x situation matrimoniale
T5 Population résidente	âge x sexe x lieu de naissance x nationalité (1)
T6 Population résidente	âge x sexe x ethnie ou nationalité
T7 Population résidente	âge x sexe x religion
T8 Pop. rés. de 6 ans et plus	âge x sexe x degré d'instruction x nationalité (1)
T9 Population résidente totale	âge x sexe x situation matrimoniale x groupe ethnique
T10 Pop. rés. de 6 ans et plus	âge x sexe x type d'activité x nationalité
T12 Pop. rés. de 6 ans et plus	sexe x degré d'instruction x type d'activité
T13 Pop. résidente active	sexe x âge x profession x nationalité
T14 Pop. résidente active	sexe x niveau d'instruction x profession x nationalité
T15 Pop. résidente active	sexe x profession x situation dans la profession
T19 Chômeurs	âge x sexe x profession x nationalité (1)
T20 Pop. rés. active occupée	âge x sexe x profession x nationalité (1)
T21 Pop. rés. âgée de 6 à 24 ans	âge x sexe x type d'activité
T22 Pop. rés. âgée de 6 à 24 ans	âge x sexe x niveau d'instruction x type d'activité x nationalité (1)
T24 Elèves et étudiants	âge x sexe x niveau d'instruction
T25 Elèves et étudiants	âge x sexe x type d'école suivie
T26 Hommes mariés	âge x nombre d'épouses
T27 Ménages	catég. x nbre de personnes x nbre noyaux familiaux
T28 Chefs de ménages ordinaires	sexe x type d'activité x nombre personnes x nationalité (1)
T29 Chefs de ménages ordinaires	âge x sexe x type d'activité x nationalité x nbre de personnes
T30 Chefs de ménages ordinaires	sexe x profession x nbre personnes du ménage
T31 Chefs de ménages ordinaires	sexe x type d'activité x nbre personnes actives x nationalité (1)
T33 Population totale + vis	âge x sexe x type d'activité x situation résidence
T35 Population rés. active	âge x sexe x situation dans la profession x nationalité (1)

(1) Il s'agit du code regroupé en Ivoiriens, non ivoiriens, Ensemble.

(Source : Direction de la Statistique, Sous-Direction de la démographie, Abidjan, Janvier 1983).

Annexe 5 - Questionnaire de l'E.P.R. - 1978-79

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
 MINISTERE DE L'ECONOMIE
 ET DES FINANCES
 Direction de la Statistique
 ENQUETE DEMOGRAPHIQUE
 A PASSAGES REPETES

Sous-traité n° [][][]
 District n° [][][]
 Concession n° [][][]
 Habitation n° [][][]
 Individu n° [][][]

FICHE INDIVIDUELLE

Nom de la localité: _____
 Observations: _____

Réservé au
 contrôle

I	
II	
III	

PREMIER ENTRETIEN SEULEMENT

A TOUS LES INDIVIDUS (MouF)

1. N° du passage _____
 2. Nom et prénoms _____
 3. Sexe (MouF) _____
 4. Situation de résidence (RP, RA ou VIS) _____
 5. Date de naissance ou âge (préciser J, M ou A. Ajouter F s'il s'agit d'un âge présumé) _____
 6. Situation matrimoniale (C, M, V, S ou D) _____
 7. Pour les hommes mariés, nombre d'épouses _____
 8. Ethnie et (ou) nationalité _____
 9. Lieu de naissance
 Localité _____
 Sous-Préfecture _____
 Département _____
 Pays _____
 10. Lieu de résidence antérieure
 Localité _____
 Sous-Préfecture _____
 Département _____
 Pays _____
 11. Date d'installation ou durée de résidence actuelle (préciser MOU A) _____
 12. Lieu de résidence au moment du Recensement d'Avril 1975
 Localité _____
 Sous-Préfecture _____
 Département _____
 Pays _____
 13. Votre père est-il encore vivant? _____ Et votre mère? _____

INDIVIDUS ACTIFS AGES DE 12 ANS ET PLUS (MouF)

17. Profession _____
 18. Situation dans la profession (EMP, IND, SAL, AF, APP) _____

FEMMES AGÉES DE 12 ANS ET PLUS

19. N° d'identification du conjoint _____
 20. Nombre d'épouses du conjoint _____
 21. Parmi les enfants que vous avez mis au monde combien vivent actuellement avec vous? Filles _____ Garçons _____
 22. Combien vivent ailleurs? Filles _____ Garçons _____
 23. Combien sont décédés? Filles _____ Garçons _____
 24. Au total vous avez donc mis au monde _____ filles, _____ garçons, soit _____ enfants (faites vous-même les totaux et demandez à la femme si elle est sûre de ne pas avoir oublié d'enfants).
 25. Date de la dernière naissance vivante _____

RESIDENTS ABSENTS ET VISITEURS SEULEMENT (MouF)

26. Lieu de provenance (VIS) ou de destination (RA)
 Localité _____
 Sous-Préfecture _____
 Département _____
 Pays _____
 27. Date d'arrivée (VIS) ou de départ (RA) _____
 28. Durée de présence (VIS) ou d'absence (RA) prévue (préciser J ou M) _____
 29. Motif de la visite ou du départ _____
 Observations: _____

INDIVIDUS AGES DE 6 ANS ET PLUS SEULEMENT (MouF)

14. Niveau d'instruction _____
 15. Type d'école suivie _____
 16. Type d'activité (OCC, QUE, CHO, RET, ETU, MEN, HORS, INV) _____

RENSEIGNEMENTS A OBTENIR A CHAQUE ENTRETIEN POUR TOUTES LES FEMMES AGÉES DE 12 A 49 ANS

	1 ^{er} ENTRETIEN	2 ^{ème} ENTRETIEN	3 ^{ème} ENTRETIEN
30. N° du passage			
31. Etes-vous actuellement enceinte? Si oui de combien de mois?			
32. Avez-vous ou au cours des 12 derniers mois (si 1 ^{er} entretien) ou depuis notre précédent entretien un enfant né-vivant, un mort-né ou un avortement (NV, MN, A)?			
33. Si oui, date de l'accouchement			
34. Age de la mère à l'accouchement			
35. Assistance à l'accouchement (HC, M, SF, Ma, Sans)			
36. Nombre de naissances issues du même accouchement			
37. S'il s'agit d'un né-vivant ou d'un mort-né, sexe de l'enfant			
38. Si l'enfant est né-vivant mais actuellement décédé, date du décès			
39. Age de l'enfant au décès précisez J ou M			
40. Si l'enfant est toujours vivant, quel est son nom?			
Observations:			

POUR TOUS LES INDIVIDUS DEJA ENQUETES AU PRECEDENT PASSAGE

	2 ^{ème} ENTRETIEN	3 ^{ème} ENTRETIEN
41. N° du passage		
42. Evénement (MAR, SEP, VEUV, DEC, DEP, NEANT)		
43. Date de l'événement (préciser J, M ou A)		
44. Age à l'événement		
45. S'il s'agit d'un décès, assistance au décès (HC, M, I, SANS)		
46. S'il s'agit d'un décès, cause du décès		
47. S'il s'agit d'un décès ou d'un départ, lieu du décès ou de destination (indiquer la localité, la sous-préfecture, le département et le pays)		
48. S'il s'agit d'un départ, motif du départ		
49. Durée d'absence prévue (préciser J, M, A ou DEF)		
50. Situation de résidence (RP, RA, DEC, DEP)		
Observations:		

Annexe 6 - Découpages géo-
graphiques de
l'EPR

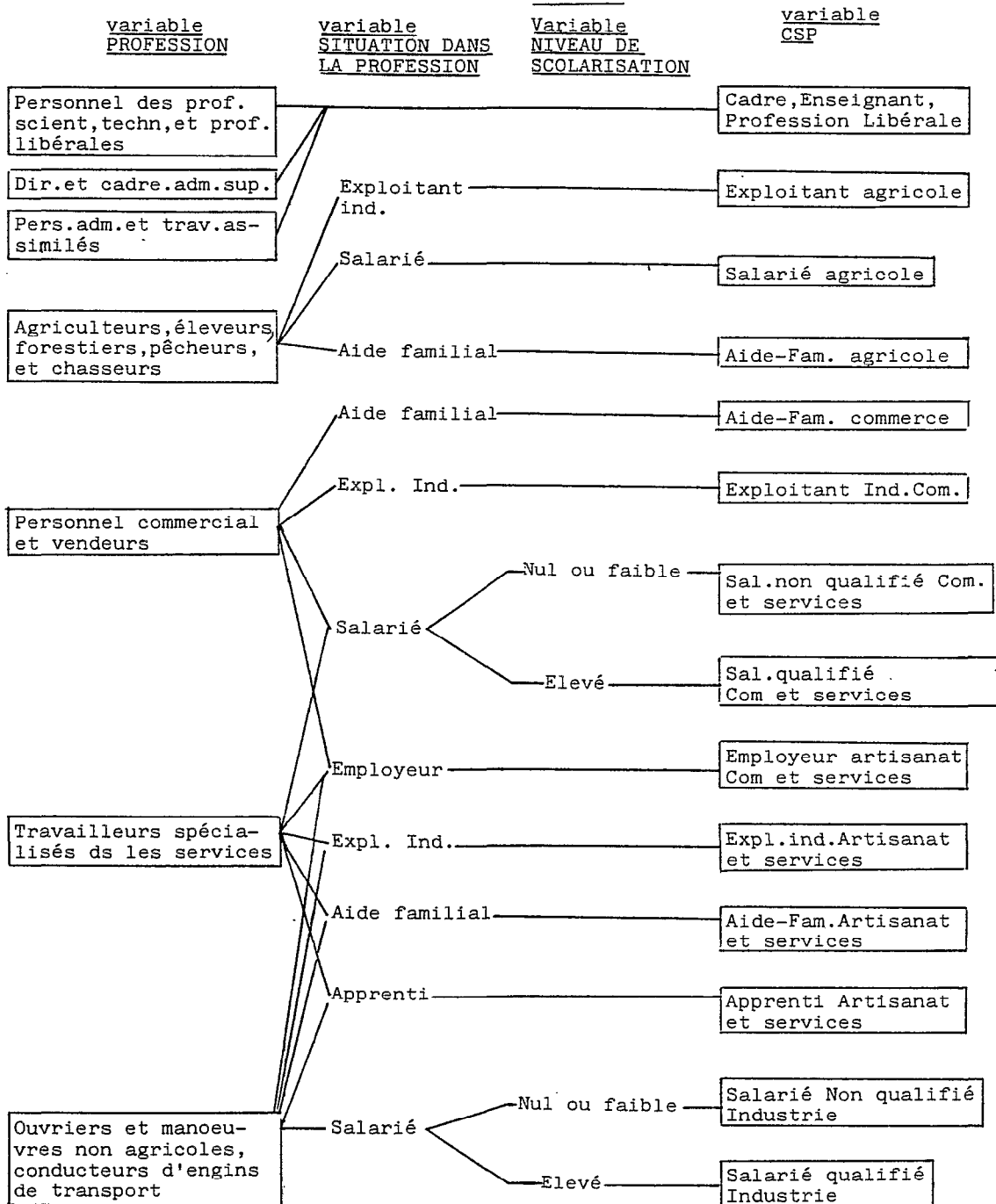
. <u>Découpage en strates</u> :	
Forêt Rurale	
Savane Rurale	
Forêt Urbaine	
Savane Urbaine	
Abidjan	
. <u>Découpage en sous-strates</u> :	
- Forêt Rurale :	. Est
	. Boucle du Cacao
	. Centre Est
	. Centre Nord
	. Centre Sud
	. Centre Ouest
	. Ouest
	. Sud Ouest
- Savane Rurale :	. Nord Ouest
	. Centre Nord
	. Est
	. Centre
	. Centre Sud
	. Centre Ouest
	. Ouest
. <u>Lieu de résidence regroupé</u> :	
-	Même localité
-	Urbain même sous-strate
-	Rural même sous-strate
-	Forêt urbaine
-	Savane urbaine
-	Forêt rurale
-	Savane rurale
-	Abidjan
-	Etranger

Annexe 7 - Résultats nationaux de l'EPR - Liste des
variables

Nom de la variable	Nombre de modalités	Nom de la variable	Nombre de modalités
IDENTIFICATION		NOMBRE EPOUSES	
DISTRICT		LIEU DE NAISSANCE STRA.	8
LIEU D'ENQUETE STRATE	5	MOTIF DU DEPART DEF.	10
NATIONALITE	2	MOIS DU DEPART DEF.	12
LIEU ARRIVEE : EMIGRANTS	9	MOTIF ARR. DEF	10
ANNEE NAISSANCE	6	MOIS ARR. DEF	12
SOUS-STRATE	18	DATE JOURS DER DEF	
PASSAGE	3	EVENEMENT DECES	
DATE DU PASSAGE		NBRE DE NAISSA.SUIVI	
SEXE	2	GROUPE D'AGES FEMMES	
STATUT MATRIMONIAL	5	STATUT MATRIMONIAL	
NATIONALITE	9	NBRE ENFANTS	
ETHNIE	8	INTER.ISSUES	
SURVIE ASCENDANTS	9	AGE AU DECES	23
NIVEAU INSTRUCTION	10	SURVIE PERE X100	0
TYPE D'ECOLE	10	SURVIE MERE X100	0
TYPE D'ACTIVITE	9	ETHNIE EPOUX	8
PROFESSION	9	LIEU DE PROV.IM.STRATE	8
STATUT PROFESSIONNEL	6	TYPE D'ACTIVITE	5
GROUPE D'AGES FECONDS	8	PARCOURS L.NAISS-RES.	36
NOMBRE D'ENFANTS		ANT.	
AGE PASSAGE 1	100	DUREE D'INSTALLATION	10
AGE PASSAGE 2	100	ANCIENTE RESD. RETRO	0
AGE PASSAGE 3	100	DUREE RESIDENCE ANNEE	0
GROUPE D'AGES PASSAGE 1	19	PONDERATION DESC. FIN	4
GROUPE D'AGES PASSAGE 2	19	FILLES SURVIVANTESX1000	0
GROUPE D'AGES AU DECES	20	GARCONS SURVIVANTSX1000	0
LIEU DE NAISSANCE S-ST.	27	FILLES NE-VIVANTESX1000	0
LIEU DE REC.1975 S-ST.	27	GARCONS NE-VIVANTSX1000	0
LIEU DE DEP.DEF.EM.S-ST	27	NATIONALITE EPOUX	9
LIEU DE PROV.IM. S-ST	27	AGE EPOUSE	0
LIEU DE REC.1975 STRATE	8	CATEGORIE SOCIO PROF	14
SIT.RES CORRIGEE PASS.1	4	COEF.EXTRAPOLATION	0
SIT.RES CORRIGEE PASS.2	8	PONDERATION RESULT	0
ASSISTANCE AU DECES	5	RESIDENT PASS EXTRAP.	0
CAUSE DU DECES	5	LIEU DE DEP.DEF.STRATE	8
MOIS DE DECES	12	LIEU DE NAISSANCE(REGR.)	9
		LIEU DE REC.1975(REGR.)	9
		LIEU DE DESTINATION	9
		LIEU DE PROVENANCE	9
		COEFFICIENT PONDERATION	0

Source : Direction de la Statistique, 1982. EPR 1978-79 :
résultats définitifs. Abidjan, 270p

Annexe 8 - E.P.R. 1978-79 - Signification de la variable C.S.P.



Source : ANTOINE P. et HERRY C., 1982, pp. 176-177.

Annexe 9 - Champ géographique de l'Enquête CHATEAU - 1976 -

Nom de la ville	Population RGP 1975	Nom de la ville	Population RGP 1975
Abidjan	951 216	Katiola	18 625
Bouaké	175 264	Sinfra	17 569
Daloa	60 837	Bonoua	17 421
Man	50 288	Bouaflé	17 188
Korhogo	45 250	Bongouanou	15 459
Gagnoa	42 285	Odienné	13 911
Yamoussoukro	37 253	Aboisso	13 527
Divo	35 610	Agnibilekrou	13 355
San Pédro	31 606	Duékoué	13 297
Dimbokro	31 073	Toumodi	13 113
Abengourou	30 028	Lakota	12 958
Grand Bassam	27 273	Seguéla	12 692
Agboville	26 914	Daoukro	12 575
Anyama	26 406	Bingerville	12 527
Ferkéssédougou	24 662	Issia	10 863
Dabou	23 134	Béoumi	10 487
Adzopé	21 147	M'Bahiakro	10 208
Danané	19 608	Guiglo	9 283
Bondoukou	19 021	Sassandra	8 401

Villes de plus de 10 000 habitants non enquêtées : Arrah (16 015), Oumé (14 032), Affery (11 299), Akoupé (10 873), Hiré Watta (10 253), Tiassalé (10 178), M'Batto (10 057).

Annexe 11 - Enquête CHATEAU - Questionnaire des activités non sédentaires

ACTIVITES NON SEDENTAIRES (HORS DES MARCHES)													
VILLE 1		QUARTIER			TERMINET CARACTERE DU REFERENCE PLAN								
PRE. LIT. 10	DESIGNATION DE L'ACTIVITE ACTUELLE	CODE	TEMPS EN BENEFICE DE CDTIS ACTIVITE	ACTIVITE ANTERIEURE		SEXE		EXPLOITANT			PERSONNEL EMPLOIE		
				OPERATION	LIEU D'EXERCICE	M	F	AGE	NATIONALITE	INDUSTRIEL	COMMERCE	SAUTA-BOIS	TOTAL

II. LISTE DU PLAN				DENOMBREMENT DES ACTIVITES NON SEDENTAIRES SUR LES MARCHES: I. ACTIVITES COMMERCIALES							
INCELSMENT GENERAL DES ACTIVITES EN MILIEU URBAIN 1978				VILLE		MARCHÉ		DATE DU PASSAGE:			
ACTIVITES	IVOIRIENS				NON IVOIRIENS				ENSEMBLE		
	HOMMES	TOTAL II	FEMMES	TOTAL I	HOMMES	TOTAL II	FEMMES	TOTAL I	TOTAL NON IVOIR	TOTAL IVOIR	
PROD ALIMENTAIRE											
INDUSTRIE AGRICOLE											
PROD ALIMENTAIRE											
INDUSTRIE ANIMALE											
PROD ALIMENTAIRE											
MANUFACTURES											
ARTIC. QUINCA											
AIR MAG. PIECES											
NOUVE. DE CHAUFFE											
CHARBON DE BOIS											
TEXTIL ET HABILLER											
CHAUSSURES											
INDUSTRIE, PROD.											
INDUSTRIE											
COMMERCE GENERAL											
DIVERS											
ENSEMBLE											

III. LISTE DU PLAN				DENOMBREMENT DES ACTIVITES NON SEDENTAIRES SUR LES MARCHES: II. ACTIVITES ARTISANALES							
INCELSMENT GENERAL DES ACTIVITES EN MILIEU URBAIN 1978				VILLE		MARCHÉ		DATE DU PASSAGE:			
ACTIVITES	IVOIRIENS				NON IVOIRIENS				ENSEMBLE		
	HOMMES	TOTAL II	FEMMES	TOTAL I	HOMMES	TOTAL II	FEMMES	TOTAL I	TOTAL NON IVOIR	TOTAL IVOIR	
TAILLEURS											
CORDONNIERS											
REPARATEURS											
INDUSTRIE											
REPARATEURS											
MEUS											
INDUSTRIE											
REPARATEURS											
CYCLES MOTO.											
CYCLES											
MENAGERS											
SCULPTEURS											
VANDIERS											
ENSEMBLE											

III. LISTE DU PLAN				DENOMBREMENT DES ACTIVITES NON SEDENTAIRES SUR LES MARCHES: III. ACTIVITES DE SERVICES							
INCELSMENT GENERAL DES ACTIVITES EN MILIEU URBAIN 1978				VILLE		MARCHÉ		DATE DU PASSAGE:			
ACTIVITES	IVOIRIENS				NON IVOIRIENS				ENSEMBLE		
	HOMMES	TOTAL II	FEMMES	TOTAL I	HOMMES	TOTAL II	FEMMES	TOTAL I	TOTAL NON IVOIR	TOTAL IVOIR	
RESTAURANTS											
PLATS PREPARES											
DEBATS DE BOISSONS											
COIFFEURS											
INDUSTRIE											
ENSEMBLE											

Annexe 11 - Enquête CHATEAU - Questionnaires des activités non sédentaires

Annexe 12 - Structuration FRAR 1973-75 -
Liste des variables

- 1 - Rang administratif
- 2 - Population
- 3 - Centre d'Etat-Civil
- 4 - Ecole
- 5 - Centre de santé
- 6,- Maternité
- 7 - Etablissement socio-culturel
- 8 - Lotissement
- 9 - Point d'eau équipé
- 10 - Adduction d'eau
- 11 - Electricité
- 12 - Marché quotidien
- 13 - Marché périodique
- 14 - Boutique Chaine-Avion
- 15 - Autre boutique moderne
- 16 - Poste
- 17 - Agent de développement agricole
- 18 - Coopérative ou groupement coopératif

Annexe 13 - Questionnaire de l'enquête Activité-Migration - Divo 1984

Date:.....Nom de l'interrogé:..... Statut de l'int.:.....Observ.:.....		<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Localisation</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">N° Etabli.</div> </div>	
D I V O - Février 1984 - ACTIVITE et MIGRATION			
Localisation précise de l'établissement:.....			
Nom de l'établissement:.....			
Description physique de l'étab.: Local réservé à l'activité? <input type="checkbox"/> Oui → Surface=.....m ² <input type="checkbox"/> Non			
(Description détaillée des activités de production, commerce et services de l'étab.)			
ACTIVITE PRINCIPALE		ACTIVITE ANNEXE	
Statut Etab.: <input type="checkbox"/> Entreprise individuelle <input type="checkbox"/> Autres. Préciser:..... <input type="checkbox"/> Société (<input type="checkbox"/> de droit (ou) <input type="checkbox"/> de fait)..... <input type="checkbox"/> Association coopérative.....			
Comptabilité régulière: <input type="checkbox"/> Oui → préciser:..... <input type="checkbox"/> Non			
Date de création de l'étab.:.....			
L'étab. fait-il partie d'une entreprise comprenant plusieurs étab?: <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Le propriétaire exerce-t-il habituellement ici?: <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Si OUI, autres étab. dépendant de ce local:.....			
si NON, lieu d'exercice habituel:.....			
Autres étab.:.....			

Nom Prénom	Profession	St. Prof.	Date Embauche	Critères Embauche	Lien Famill	Date Arrivée à DIVO	Résid. Ant.	Lieu de Naissa.	Scola- -rité	Form. Prof.	Sexe	Age	Ethnie	Nationali- -té

Annexe 14 - Grille d'entretien de l'enquête Activité-Migration -
Divo 1984

Thèmes à aborder	Observations	Repérage Enregist.
RETROSPECTIF Milieu d'origine (social et familial) Formation scolaire et prof. Activités exercées Déplacements géographiques		
LA MIGRATION VERS DIVO Connaissance de la ville Liens socio-familiaux dans la ville Stratégie en matière d'activité Stratégie migratoire - Quid de Divo		
LA VIE ACTIVE A DIVO Pour chaque activité exercée à Divo : Modalités de la prise d'activité Nature précise de l'activité Statut dans l'établissement Type d'établissement Temps consacré à l'activité avec variations dans l'année (rythme) Système de rémunération - Montant des revenus Utilisation des revenus Raisons de l'abandon de l'activité Liens entre les différentes activités exercées simultanément Satisfaction / situation actuelle Projets en matière d'activité		
APPRENTIS Choix du métier Choix de l'établissement Contenu de l'apprentissage		
PATRONS Choix du secteur d'activité Sources de financement pour les investissements Destination et montant des investi. Revenus tirés de l'activité et utilisation de ces revenus Stratégie économique (facteurs de prise de décision) Recrutement, utilisation et rémunération de la Main d'Oeuvre Les circuits d'approvisionnement Les circuits de distribution - Clientèle La concurrence - Les difficultés		

Annexe 15 - Enquête Activité-Migration à Divo : les entretiens avec des menuisiers et travailleurs du bâtiment immigrés - Description de l'échantillon

1) L'activité à Divo

Nature de l'activité	Statut	Apprenti	Employé Salarie	Gérant Salarie	Chef d'étab. propr. expl. indé pendant	TOTAL
Menuiserie - Ebénisterie (en atelier)		7	3	1	7	18
Menuiserie - charpente coffrage		-	2		-	2
Electricité		1	-		5	6
Plomberie		-	1		3	4
Peinture		-	-		5	5
Maçonnerie		1	3		3	7
Manoeuvre		-	2		-	2
Chef de chantier		-	2		-	2
Entrepreneur tous corps de métiers		-	-		2	2
TOTAL		2	10		18	30

2) Les caractéristiques démographiques individuelles

AGE	IVOIRIENS						NON IVOIRIENS						TOTAL
	Akan (*)	Krou dé	Man- dé N	Man- dé S	Vol- taï- que	TOTAL	Togo	Bé- nin	Gui- née	HVol- ta	Mali	TO- TAL	
< 20 ans	1	1(1)	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	2
20-29	2	6(5)	1	6	2	17	1	3	1	-	-	5	22
30-39	3	2(1)	1	1	1	8	2	2	-	1	-	5	13
40-49	1	2(1)	1	-	-	4	2	-	1	1	1	5	9
> 50 ans	-	-	-	-	1	1	1	-	-	-	-	1	2
TOTAL	7	11(8)	3	7	4	32	6	5	2	2	1	16	48

(*) Entre parenthèses, les effectifs de Dida, ethnie traditionnelle de Divo.

3) La formation scolaire et professionnelle

F. Sco.	F.P.	Pas de formation professionnelle	En cours d'apprentissage	Appren- tion interne à l'entrep.	Centre de formation technique	Apprentis- Ctre Form. technique	TOTAL
		-	-	3	-	-	3
		-	3	3	-	-	6
		-	3	5	-	-	8
		-	-	-	-	1	1
		0	6	11	0	1	18
		-	1	7	-	-	8
		-	-	4	-	-	4
		1	1	7	-	2	11
		1	-	4	2	-	7
		2	2	22	2	2	30

4) La migration vers Divo

Lieu rés. à Divo	6 mois à 1 an exact	1 à 5 ans exacts	5 à 10 ans exacts	10 à 25 ans exacts	25 ans	TOTAL
Divo rural	-	1	3	1	-	5
Reste CI urbain(*)	2 (1)	2 (1)	11 (5)	8 (3)	8	32 (11)
Reste CI rural	-	-	1	1	3	5
Etranger urbain	-	-	1	1	3	5
Etranger rural	-	-	-	-	1	1
TOTAL	2	2	14	13	16	48

(*) entre parenthèses, les immigrés venus d'Abidjan.

5) Le parcours migratoire

Lieu rés. antérieure	Divo rural	Reste CI urbain	Reste CI rural	Etranger urbain	Etranger rural	TOTAL
Divo ville	-	2	1	-	-	3
Divo rural	4 (2)	1	-	-	-	5 (2)
Reste CI urbain	-	11 (3)	1	-	-	12 (3)
Reste CI rural	-	9	3 (2)	-	-	12 (2)
Etranger urbain	1	4	-	4 (2)	-	9 (2)
Etranger rural	-	5	-	1	1 (1)	7 (1)
TOTAL	5 (2)	32 (3)	5 (2)	5 (2)	1 (1)	48 (10)

(-) migration directe depuis le lieu de naissance, à destination de la ville de Divo.

Annexe 15 - Enquête Activité-Migration à Divo : les entretiens avec des menuisiers et travailleurs du bâtiment immigrés - Description de l'échantillon

Annexe 16 - Répartition des localités par classes de taille en 1975

Nombre d'Habitants par localité Dépt. 75	Classes de taille																	
	0 à 49	50 à 99	100 à 149	150 à 199	200 à 249	250 à 299	300 à 349	350 à 399	400 à 449	450 à 499	500 à 549	550 à 599	600 à 649	650 à 699	700 à 749	750 à 799	800 à 849	850 à 899
ABENGOUROU	1	2	4	5	4	2	4	4	3	2	3	3	6	5	5	0	5	2
ABIDJAN DEPT	9	11	17	11	16	6	9	6	11	12	10	3	12	10	6	11	6	13
ABOISSO	4	0	0	17	7	6	12	3	10	3	5	6	4	3	3	1	2	7
ADZOPE	0	0	0	0	1	2	4	5	0	0	1	3	0	3	1	1	2	0
AGBOVILLE	0	0	0	3	0	0	3	1	4	1	1	1	1	1	1	2	2	3
BLANKOUA	1	13	17	4	7	6	0	0	0	2	10	4	3	2	0	3	0	1
BONDOUNKOU	9	21	24	31	25	31	34	32	32	11	15	14	14	12	24	13	6	6
BOUAFLE	0	6	0	6	16	15	13	14	9	13	0	15	10	4	11	6	11	5
BUCAKE DEPT	13	63	102	114	155	112	90	66	57	40	53	40	29	32	20	24	22	10
BOUNA	100	144	80	44	34	24	11	9	5	5	4	1	0	3	0	2	0	0
BUENDIALI	5	9	12	8	0	11	11	5	4	7	4	7	4	2	7	2	6	4
DABAKALA	18	32	38	28	31	13	16	6	9	7	7	6	1	1	0	0	0	3
DALUA	0	1	6	15	16	15	10	12	29	11	15	14	14	14	17	7	6	5
DANANE	2	16	33	30	29	39	26	23	13	21	11	13	6	10	7	9	4	3
DIMBOKRO	5	6	15	14	23	17	21	23	15	15	16	11	13	14	10	11	10	7
DIVO	2	10	32	25	33	34	32	23	23	10	11	0	10	6	0	0	0	6
FERKE	19	32	17	17	12	6	12	10	3	3	3	1	2	1	0	2	1	1
GAGNOA	2	5	7	14	22	21	22	15	13	13	12	11	13	8	11	12	12	4
GUIGLO	1	5	7	9	9	9	6	5	5	10	7	7	6	6	5	4	2	1
KATIOLA	2	3	3	0	4	4	2	4	0	3	0	4	3	3	3	1	1	1
KORHOGO	140	184	112	68	68	40	31	20	12	13	9	7	11	6	5	3	5	5
MAN	0	3	8	11	12	15	15	15	10	15	16	6	18	11	6	14	8	13
ODIENNE	3	15	10	22	33	21	21	16	13	12	6	6	0	4	5	5	4	2
SASSANDRA	141	127	67	45	32	31	15	13	14	14	2	5	9	7	5	6	5	5
SEGUELA	25	47	64	53	33	31	24	15	16	13	10	7	6	4	2	6	6	5
TOUBA	20	61	41	34	25	16	12	10	10	7	4	8	3	1	4	5	2	1
TOTAL	528	829	749	642	634	536	474	378	356	285	263	220	203	178	160	164	140	121

Nombre d'Habitants par localité Dépt. 75	Classes de taille																Nombre total de localités	
	000 à 949	950 à 999	1000 à 1099	1100 à 1199	1200 à 1299	1300 à 1399	1400 à 1499	1500 à 1599	1600 à 1699	1700 à 1799	1800 à 1899	1900 à 1999	2000 à 2500	2500 à 3000	3000 à 10000	10000 à 20000		20000 à 30000
ABENGOUROU	1	1	2	2	5	2	2	3	1	4	1	2	12	5	2	1	1	107
ABIDJAN DEPT	10	5	17	7	7	8	7	46	7	6	5	7	34	11	5	6	1	345
ABOISSO	1	1	4	0	3	4	3	3	1	2	2	4	7	5	1	1	0	161
ADZOPE	0	0	1	2	2	3	3	5	2	1	2	0	13	7	1	3	0	68
AGBOVILLE	3	3	6	4	1	3	1	3	2	2	1	1	8	3	4	1	0	70
BLANKOUA	0	0	5	3	1	1	1	0	0	1	0	1	7	1	0	0	0	132
BONDOUNKOU	11	7	13	12	7	8	10	7	5	2	1	1	11	0	2	1	0	458
BOUAFLE	3	5	8	6	7	6	1	6	2	4	0	2	12	1	5	3	0	253
BUCAKE DEPT	21	9	19	14	10	12	10	4	9	4	6	4	17	2	2	3	2	1188
BOUNA	0	0	2	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	479
BUENDIALI	2	4	2	3	5	5	2	2	2	0	2	2	7	3	2	0	0	160
DABAKALA	3	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	222
DALUA	9	11	10	2	7	8	6	2	7	1	3	1	20	2	5	1	1	315
DANANE	5	3	5	7	4	1	1	3	1	0	0	0	5	0	1	1	0	343
DIMBOKRO	4	8	16	12	7	9	8	7	7	6	5	3	26	3	7	3	1	385
DIVO	3	2	14	7	6	3	3	4	1	3	3	1	9	3	1	2	1	367
FERKE	1	1	1	2	2	0	2	2	1	0	0	0	4	1	1	1	0	161
GAGNOA	9	2	5	2	3	3	1	0	3	5	1	1	11	4	2	1	1	276
GUIGLO	6	4	5	2	2	5	4	0	1	3	0	0	0	1	1	1	0	155
KATIOLA	3	4	2	0	2	0	0	1	2	0	0	1	4	1	0	1	0	85
KORHOGO	5	5	5	5	10	3	2	2	3	2	1	7	2	0	0	1	0	824
MAN	9	10	10	5	6	9	5	3	2	3	1	5	13	1	1	0	1	284
ODIENNE	3	3	6	3	2	2	2	1	1	1	0	1	3	0	0	1	0	243
SASSANDRA	1	3	7	0	5	2	4	1	1	2	0	1	5	0	4	0	1	583
SEGUELA	2	3	6	2	5	3	1	2	0	0	1	0	4	0	1	1	0	384
TOUBA	1	0	5	1	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	0	273
TOTAL	121	95	177	117	109	101	79	68	60	55	37	39	250	62	50	32	11	8345

Source : RGP 1975.

Annexe 17 - Immigrants internationaux par pays de naissance et
département de résidence - RGP 1975

Pays de Naissance Dépt. de Résidence	LIBE- RIA	GUI- NEE	MALI	H.VOL- TA	GHA- NA	BENIN	NIGER	NIGE- RIA	SENE- GAL	FRANCE	AUTRES PAYS	TOTAL
Abengourou	7	1077	9130	39168	2868	1339	974	198	193	175	773	55902
Abidjan ville	332	11720	43243	91187	11062	8480	10420	12455	10692	15117	16267	230975
Abidjan Dépt.	107	5874	33728	80715	8571	4099	4902	5439	1169	1751	3540	149895
Aboisso	23	534	12819	25860	4960	727	1490	656	66	123	402	47660
Adzopé	9	710	5270	16612	623	727	548	602	101	124	375	25701
Agboville	9	524	6136	21195	419	277	433	557	134	192	283	30159
Biankouma	7	1848	410	120	14	30	4	10	3	12	25	2483
Bondoukou	17	218	1825	28508	5234	1591	1394	268	78	89	495	39717
Bouaflé	13	1936	6839	21333	507	801	338	456	178	115	478	32994
Bouaké ville	16	2757	16225	11367	755	613	736	953	825	1535	1139	36921
Bouaké Dépt.	14	1888	9039	21049	964	1903	881	1010	431	394	791	38364
Bouna	3	53	369	5106	160	58	120	20	5	5	66	5965
Boundiali	4	275	5456	1277	48	11	81	38	64	24	299	7577
Dabakala	1	47	352	515	51	25	71	3	18	11	39	1133
Daloa	35	5383	12200	43571	917	1657	499	661	552	432	671	66578
Danané	1014	5552	1968	1575	42	83	49	52	107	44	61	10547
Dimbokro	34	2217	15817	52913	1623	2303	1332	1072	246	226	785	78568
Divo	26	3112	13660	29230	1110	883	1097	525	242	198	513	50596
Ferkessédougou	3	136	3121	5345	174	27	121	65	47	105	301	9445
Gagnoa	19	3732	8752	21707	485	851	628	370	290	333	679	37846
Guiglo	309	2656	1811	3855	171	179	125	58	191	91	188	9634
Katiola	5	189	1181	1480	81	53	56	86	36	89	101	3357
Korhogo	11	369	6255	3319	185	80	229	264	153	329	324	11518
Man	57	5986	4575	1865	140	204	173	127	271	175	322	13895
Odienné	2	1304	3550	291	25	16	20	16	54	28	77	5383
Sassandra	2114	3735	8669	18369	2753	580	772	420	345	641	788	39186
Séguéla	4	1228	2956	635	66	76	39	31	64	32	95	5126
Touba	4	1462	427	75	13	12	11	10	20	11	14	2059
TOTAL	4199	66522	235683	548242	44021	27685	27543	26422	16575	22401	29881	1049184

(HOMMES + FEMMES - URBAIN + RURAL - TOUTES NATIONALITES) (R.G.P.1975)

Source : RGP 1975.

Annexe 18 - Matrice lieu de naissance x lieu de résidence des Ivoiriens résidant en secteur urbain
(Hommes + Femmes) - RGP 1975

Lieu de résidence	ABENGOUROU	ABIDJAN Ville	ABIDJAN Dépt.	ABOISSO	ADZOPE	AGBOVILLE	BLANKOUA	BONDJOUOU	BOUAFLE	BOUAKE Ville	BOUAKE Dépt.	BOUHA	BOUHIALI	DABAKALA	DALOA	DAHANE	DIMBOKRO	DIVO	FERKE	GAGHOA	GUIGLO	KATIOLA	KORHOGO	MAN	ODIENNE	SASSANDRA	SEGUELA	TOUBA	TOTAL
ABENGOUROU	9918 2653	4999	2586	137	360	237	15	370	115	825	518	43	44	23	319	31	666	214	88	186	60	169	164	165	37	224	35	20	25319
ABIDJAN Ville	735	139483	41190	664	680	908	20	602	746	3960	2121	97	246	69	1697	213	1694	1099	389	1521	584	415	850	970	311	1831	300	172	203624
ABIDJAN Dépt.	751	42010	55911 28692	843	639	758	26	435	473	2625	1381	54	152	24	1138	121	1377	1588	288	1029	271	165	535	420	124	1113	153	72	143170
ABOISSO	194	9375	3030	7000 2375	180	163	4	158	117	609	284	26	41	17	312	24	297	218	69	299	64	48	90	133	22	258	41	20	25536
ADZOPE	502	7538	7646	219	19563 2976	638	0	207	108	787	375	14	40	7	358	58	647	262	117	224	66	62	168	111	58	511	55	27	43360
AGBOVILLE	248	7584	7874	196	434	8267 1962	16	143	130	1211	430	28	45	14	304	6	690	318	149	201	80	85	230	125	56	312	79	26	31043
BLANKOUA	33	1002	1075	22	17	7	2258 992	8	38	136	55	4	1	0	319	139	29	69	10	119	240	20	40	2279	20	310	56	54	9352
BOINDJOUOU	2530	6296	2194	157	318	227	4	12058 3648	142	1349	437	124	44	27	242	16	637	142	79	130	33	72	143	74	33	172	70	18	31353
BOUAFLE	161	11499	6316	96	201	135	36	171	14570 3410	2186	1624	15	74	62	1891	40	606	553	210	950	188	124	297	276	51	647	168	37	46594
BOUAKE Ville	251	4478	2470	97	220	90	4	26	244	51707 103	575	2	94	33	183	62	612	660	44	116	19	142	246	71	52	74	136	19	62830
BOUAKE Dépt.	1170	35030	20192	665	543	1161	34	516	2542	17814	25002 14678	126	191	240	3972	136	3962	3920	1289	2281	484	964	1164	874	314	1854	439	107	141653
BOUHA	349	1067	430	31	71	33	2	1477	38	211	99	3499 495	13	9	57	1	94	25	29	25	22	30	36	10	4	56	10	0	8223
BOUHIALI	138	2996	2700	93	192	217	6	53	873	1153	756	15	8590 1716	11	1187	59	184	420	297	528	82	100	1112	323	93	339	116	24	24374
DABAKALA	85	870	911	38	56	29	0	21	36	939	230	6	7	1918 207	123	4	192	63	74	51	16	422	65	26	14	51	22	3	6483
DALOA	366	12204	8070	184	237	269	43	202	958	2277	910	78	131	24	22634 5863	212	599	739	179	1327	516	102	459	817	163	1618	336	89	61615
DAHANE	65	2812	2370	72	34	21	75	49	170	564	213	3	52	3	537	7690 3335	180	201	129	398	679	112	143	1659	79	861	74	61	22539
DIMBOKRO	906	14682	10063	249	354	713	24	298	595	4563	2650	73	100	28	816	79	33352 10768	606	428	658	195	516	461	244	142	626	108	43	84352
DIVO	111	8767	5533	150	152	185	16	119	204	1005	422	9	68	9	540	44	381	16103 4245	100	1274	119	59	146	215	60	1208	89	33	41366
FERKE	162	2086	1245	37	90	57	1	71	76	1057	301	7	87	24	146	9	243	112	8994 2809	101	29	195	866	47	42	121	32	7	19065
GAGHOA	290	17892	11025	245	218	256	10	157	831	2003	903	50	80	16	1254	106	833	1914	200	16494 8628	276	145	465	427	162	2248	188	93	65409
GUIGLO	198	7465	5714	96	132	171	60	102	237	1023	562	26	64	14	1216	391	355	314	157	598	10563 2807	77	267	1077	126	1887	127	71	35901
KATIOLA	100	3168	1532	85	62	154	5	67	196	2833	650	13	40	59	215	18	604	153	734	119	34	8890 2145	381	79	48	129	61	8	22582
KORHOGO	245	5164	2970	107	353	343	5	137	557	2845	1233	18	460	40	607	66	613	342	2347	458	107	521	21271 3754	290	173	503	125	54	45708
MAN	280	9407	7427	201	199	298	179	153	355	1952	740	33	94	2	2340	556	409	811	188	1109	2220	137	450	19667 4969	162	1858	375	186	56767
ODIENNE	214	4594	6137	74	437	691	8	65	1348	2733	2066	10	474	15	4228	224	674	1777	156	1131	545	90	635	1154	8403 1639	680	352	89	40643
SASSANDRA	124	7725	3186	105	67	112	17	96	200	739	333	19	38	13	876	72	367	479	80	917	207	46	123	269	49	7313 5407	92	31	29102
SEGUELA	145	5663	5678	89	198	156	22	84	1829	3648	1360	25	121	27	2466	93	473	1272	217	2123	194	183	398	804	108	1368	11868 1264	67	41946
TOUBA	90	2282	2195	47	155	113	151	75	238	971	246	4	29	8	1215	765	213	529	27	692	1078	34	69	2299	128	810	311	2295 1136	18205
CI NON DEC	23	1985	1919	4	54	39	0	10	9	94	76	0	4	0	44	11	49	6	4	30	2	2	9	10	0	15	3	0	4406
TOTAL COTE D'IVOIRE	23038	380074	258191	14378	29207	18410	4043	21572	31395	113982	61242	4916	13148	2941	57099	14581	61810	39150	19875	41717	21760	16072	35037	39884	12673	34404	17153	4862	392525
ETRANGER	76	3926	1326	52	87	82	15	111	119	666	168	34	246	0	210	63	199	140	100	133	88	59	194	195	89	152	38	4	8584
NON DEC	35	1425	757	16	26	18	39	11	84	107	42	1	16	0	95	38	79	56	100	83	26	17	19	30	12	44	11	6	3192
TOTAL GENERAL	23150	385427	260274	14446	29320	18510	4097	21694	31598	114755	61453	4951	13410	2949	57404	14682	62088	39346	20075	41933	21874	16148	35250	40109	12774	34600	17212	4072	404401

Annexe 19 - Matrice lieu de naissance x lieu de résidence des étrangers résidant en secteur urbain
(Hommes + Femmes) - RGP 1975

Lieu de résidence	ABENGOUROU	ABIDJAN Ville	ABIDJAN Dépt.	ABOISSO	ADZOPE	AGBOVILLE	BIANKOUMA	BOMBOUKOU	BOUAFLE	BOUAKE Ville	BOUAKE Dépt.	BOUMA	BOUNDIALI	DABAKALA	DALOÀ	DAMANE	DIMBOKRO	DIVO	FERKE	GAGHOA	GUIGLO	KATIOLA	KORHOGO	MAN	ODIENNE	SASSANDRA	SEQUELA	TOUBA	TOTAL
ABENGOUROU	6847 718	452	297	22	47	21	0	23	6	82	34	4	3	1	24	1	55	23	6	9	4	8	14	8	1	26	0	0	8737
ABIDJAN Ville	87	83830	12019	91	96	140	1	24	80	539	293	4	52	5	148	34	232	164	29	163	30	30	96	88	10	402	9	0	98699
ABIDJAN Dépt	28	1858	16280 3579	46	28	21	0	5	9	106	86	0	6	2	50	2	56	112	18	55	17	15	27	17	0	92	2	0	22517
ABOISSO	27	422	338	2563 331	10	7	0	0	4	29	29	0	3	0	9	6	14	10	6	13	0	2	6	3	1	29	0	0	3952
ADZOPE	23	212	152	1	3988 326	29	0	0	0	23	17	1	4	0	5	0	31	18	0	5	0	1	1	1	0	9	1	0	4854
AGBOVILLE	21	408	311	4	46	2540 195	0	1	7	52	14	0	4	0	15	0	52	16	5	18	0	4	6	2	1	13	0	0	3835
BIANKOUMA	0	7	4	0	0	105 8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	1	0	0	2	0	0	15	0	0	0	3	149
BOHOUKOU	103	127	67	5	11	1	0	1024 38	4	43	12	6	1	0	3	0	15	6	1	5	4	3	5	1	0	5	0	0	1490
BOUAFLE	10	233	82	0	1	2	0	0	3452 320	64	70	1	0	1	109	2	13	19	4	43	13	2	4	9	3	27	1	0	4485
BOUAKE Ville	17	277	119	5	28	6	0	0	38	21290 10	57	0	12	2	10	16	42	30	8	31	1	14	27	9	0	2	7	3	22061
BOUAKE Dépt	22	738	479	13	26	29	2	8	95	517	4448 1065	7	26	6	109	4	135	51	49	131	20	82	47	34	7	73	16	5	8224
BOUMA	5	19	3	1	0	0	0	13	0	5	0	74 2	5	3	0	1	1	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	135
BOUNDIALI	4	54	45	5	0	1	0	0	7	20	3	1	1361 47	0	12	2	13	15	4	8	2	1	18	7	6	15	3	0	1654
DABAKALA	2	11	9	0	1	3	0	2	0	12	5	0	0	0	1	0	4	0	0	0	0	6	1	0	0	0	0	0	106
DALOÀ	11	220	113	1	7	2	0	2	57	51	52	1	5	0	4801 425	6	15	34	4	51	37	1	9	31	1	53	7	0	5997
DAMANE	2	39	37	0	0	2	4	2	6	23	1	0	3	0	10	1898 67	6	7	0	7	34	0	1	43	2	16	5	0	2215
DIMBOKRO	48	521	280	15	44	39	0	5	19	261	133	1	2	1	28	2	432 1001	42	13	36	8	18	4	4	3	51	5	0	12021
DIVO	6	213	162	3	5	7	0	1	7	41	16	0	4	1	15	2	14	5218 431	3	66	5	0	6	5	0	158	0	0	6389
FERKE	1	42	34	0	0	0	0	0	2	42	8	0	0	0	3	0	9	1	899 107	4	3	7	42	0	1	1	0	0	1206
GAGHOA	7	286	174	3	31	4	0	0	33	62	26	0	6	0	71	3	32	99	6	5953 497	4	4	10	17	0	120	10	1	7459
GUIGLO	1	31	49	0	0	2	0	0	2	6	1	0	0	0	24	3	2	1	0	12	825 33	0	7	19	0	15	1	0	1034
KATIOLA	4	56	29	1	0	3	0	0	5	60	15	0	5	3	2	2	13	7	23	6	1	568 75	23	0	0	3	1	0	907
KORHOGO	8	115	103	1	9	9	0	0	2	56	9	7	26	0	14	1	16	8	46	6	0	2	3143 32	8	8	13	2	0	3644
MAN	3	129	76	0	5	4	9	0	9	40	13	2	4	0	43	38	15	7	1	23	34	3	6	2593 110	3	28	3	8	3209
ODIENNE	5	58	78	10	8	7	0	4	5	84	13	3	9	0	31	5	14	13	1	9	3	3	23	12	179 8	7	2	2	597
SASSANDRA	2	139	72	0	5	6	0	0	7	19	10	2	6	0	37	9	5	29	0	50	13	1	2	7	0	2410 648	1	0	3480
SEQUELA	7	50	45	1	6	0	0	0	11	38	9	0	8	0	32	0	7	9	1	13	0	2	11	19	3	5	544 17	1	839
TOUBA	5	28	26	0	0	2	0	0	3	19	5	0	0	0	9	12	1	4	0	11	5	2	9	10	0	7	3	56 3	222
CI NON DEC	1	47	358	0	0	1	0	0	0	9	3	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	423
TOTAL COTE D'IVOIRE	8026	90628	35422	3212	4736	3183	129	1152	4198	23603	6447	116	1602	75	6040	2119	11248	6376	1236	7225	1099	834	3585	3072	237	4230	640	82	230552
ETRANGER	12006	226645	71628	6094	9169	5126	297	2954	8036	36241	14294	323	3574	287	14955	2686	18029	12974	3277	12342	2942	1610	6365	6833	896	14584	1339	301	495907
NON DEC	10	237	131	7	5	4	1	1	9	23	6	1	10	0	9	1	38	4	4	3	2	0	4	4	1	9	6	0	530
TOTAL GENERAL	20042	317510	107181	9313	13910	8313	427	4107	12243	59887	20747	440	5286	362	21004	4806	29315	19353	4517	19570	4043	2444	9954	9909	1134	18823	1985	383	726988

Annexe 20 - Structure par sexe et âge des migrants entre strates de Côte d'Ivoire à destination urbaine selon la strate de résidence en 1975 - EPR 1978-79 -

Age (en années)	Forêt rurale			Savane rurale			Forêt urbaine			Savane urbaine			Abidjan			TOTAL		
	H	F	R.M.(*)	H	F	R.M.	H	F	R.M.	H	F	R.M.	H	R	R.M.	H	F	R.M.
0-4	3009	3504	85,9	1358	1338	101,5	3160	3288	96,1	1472	1776	82,9	2073	2372	87,4	11 072	12 278	90,2
5-9	6629	9116	72,7	2569	4849	53,0	4221	7197	58,6	2637	4295	61,4	3726	4057	91,8	19 782	29 514	67,0
10-14	10756	12352	87,1	4222	5243	80,5	4984	7761	64,2	2394	4994	47,9	2285	2400	95,2	24 641	37 750	75,2
15-19	13507	14750	91,6	7109	7498	94,8	12011	13930	86,2	6113	7978	76,6	2262	4319	52,4	41 002	48 475	84,6
20-24	6845	8051	85,0	4767	4307	110,7	13392	8745	153,1	7662	5353	143,1	4620	4619	100,0	37 286	31 075	120,0
25-29	4588	3663	125,3	3282	2148	152,8	7536	3765	200,2	4343	4794	155,4	5036	3009	167,4	24 785	15 379	161,2
30-34	2427	1618	150,0	1246	1294	96,3	3443	2105	163,6	2109	1161	181,7	2965	1151	257,6	12 190	7 329	166,3
35-39	1147	1196	95,9	990	832	119,0	2364	1250	189,1	1408	636	221,4	1939	762	254,5	7 848	4 676	167,8
40-44	917	642	142,8	675	413	163,4	1190	529	225,0	739	197	357,1	1548	492	314,6	5 069	2 273	223,0
45-49	598	710	84,2	451	408	110,5	505	395	127,8	370	246	150,4	445	220	202,3	2 369	1 979	119,7
50-54	364	486	74,9	264	290	91,0	187	334	56,0	358	132	271,2	108	221	48,9	1 281	1 463	87,6
55-59	206	315		134	156		240	244		134	69		132	139		846	923	
60-64	139	409		102	170		95	63		209	73		11	39		596	754	
65-69	75	274		0	147		77	0		0	112		38	0		190	533	
70-74	26	210		0	110		33	41		57	0		0	19		116	380	
75-79	0	122		14	25		28	26		0	31		0	19		42	223	
80 et +	24	68		34	41		0	53		30	0		0	0		88	162	
TOTAL	51257	57486	89,2	27127	29269	93,0	53466	49726	107,5	30035	29847	100,6	27188	23838	114,1	189163	190166	99,5

(*) RM = Rapport de Masculinité, exprimé en %. Les migrants sont définis par leur lieu de résidence au RGP 1975 et à l'EPR 1978-79, la destination urbaine correspond aux strates Forêt urbaine, Savane urbaine, Abidjan.

Annexe 24 - Structure par sexe et âge des migrants entre strates de Côte d'Ivoire à destination urbaine selon la nationalité (*) EPR 1978-79

Age	Ivoiriens			Non Ivoiriens		
	H	F	R.M.(*)	H	F	R.M.
0-4	9 642	10 820	89,1	1 430	1 458	98,1
5-9	17 765	27 255	65,2	2 017	2 259	89,3
10-14	23 327	31 437	74,2	1 314	1 313	100,1
15-19	39 274	45 612	86,1	1 728	2 863	60,4
20-24	33 272	28 088	118,5	4 014	2 987	134,4
25-29	19 447	13 252	146,7	5 338	2 127	251,0
30-34	8 653	6 087	142,2	3 537	1 242	284,8
35-39	5 794	3 961	146,3	2 054	715	287,3
40-44	3 180	1 933	164,5	1 889	340	555,6
45-49	1 842	1 689	109,1	527	290	181,7
50-54	981	1 287	76,2	300	176	170,5
55-59	640	849		206	74	
60-64	476	715		80	39	
65-69	138	513		52	20	
70-74	57	361		59	19	
75-79	14	223		28	0	
80 et +	64	162		24	0	
TOTAL	164 566	174 244	94,4	24 597	15 922	154,5

(*) R.M. = Rapport de masculinité, exprimé en %. Les migrants sont définis par leur lieu de résidence au RGP 1975 et à l'EPR 1978-79 ; la destination urbaine correspond aux strates Forêt Urbaine, Savane Urbaine, Abidjan.

Annexe 22 - Structure par sexe et âge des immigrants internationaux à destination urbaine selon la strate de résidence à l'EPR (*) - EPR 1978-79 -

Age	Abidjan			Forêt urbaine			Savane urbaine		
	H	F	RH (*)	H	F	RH	H	F	RH
0-4	2 534	2 703	93,7	1 465	1 924	76,1	523	611	85,6
5-9	2 866	4 446	64,5	1 163	2 350	49,5	833	1 060	78,6
10-14	2 011	4 342	46,3	1 193	1 508	79,1	591	1 029	57,4
15-19	7 381	12 072	61,1	4 287	7 982	53,7	1 587	3 344	47,6
20-24	17 991	9 656	186,3	10 136	5 373	188,6	3 638	2 482	146,6
25-29	16 715	6 561	254,8	9 628	3 560	270,4	3 410	1 747	195,2
30-34	8 785	4 013	218,9	5 452	1 396	390,5	2 053	935	219,6
35-39	4 877	1 949	250,2	2 774	847	327,5	1 272	508	250,4
40-44	2 778	959	289,7	1 618	567	285,4	542	286	189,5
45-49	1 339	800	167,4	904	214	422,4	245	229	107,0
50-54	795	325	244,6	285	123	231,7	122	155	78,7
55-59	495	292	169,5	262	211	124,2	125	72	173,6
60-64	230	358	64,2	50	108	46,3	68	92	73,9
65-69	79	124	63,7	25	0		101	11	
70-74	32	31	103,2	0	51		27	27	
75-79	25	0		18	21		11	14	
80 et +	33	52		0	0		0	0	
TOTAL	68 966	48 683	141,7	39 260	26 235	149,6	15 148	12 602	120,2

(*) : R.M. : Rapport de masculinité, exprimé en %. Les migrants sont définis par leur lieu de résidence au RGP 1975 et à l'EPR 1978-79.

Annexe 23 - Structure par sexe et âge des immigrants internationaux à destination urbaine
selon la nationalité - EPR 1978-79 -

Age (en années)	VOLTAIQUES			MALIENS			GUINEENS			GHANEENS			AUTRES AFRICAINS			NON AFRICAINS			IVOIRIENS		
	H	F	RM(*)	H	F	RM	H	F	RM	H	F	RM	H	F	RM	H	F	RM	H	F	RM
0-4	831	938	88,6	994	1 171	84,9	642	767	83,7	352	593	59,4	807	714	113,0	575	564	102,0	321	491	65,4
5-9	858	1 906	45,0	689	1 260	54,7	524	955	54,9	146	558	26,2	790	1 650	47,9	1 396	1 147	121,7	459	380	120,8
10-14	501	1 930	26,0	735	1 221	60,2	419	836	50,1	192	576	33,3	661	1 311	50,4	1 104	630	175,2	183	375	48,8
15-19	4 203	8 616	48,8	3 516	5 926	59,3	1 225	2 620	46,8	456	2 290	19,9	2 838	2 823	100,5	532	564	94,3	484	559	86,6
20-24	10 353	4 394	235,6	9 800	3 728	262,9	2 398	1 399	171,4	849	3 715	22,9	6 593	2 659	248,0	708	977	72,5	1 064	639	166,5
25-29	7 951	2 185	363,9	8 519	1 513	563,1	2 025	987	205,2	539	3 056	17,6	7 170	1 752	409,2	1 764	1 851	95,3	1 785	524	340,6
30-34	3 468	988	351,0	4 456	611	729,3	1 349	404	333,9	503	1 674	30,0	3 907	738	529,4	1 657	1 766	93,8	950	163	582,8
35-39	1 893	252	751,2	2 086	471	442,9	711	324	219,4	306	649	47,1	2 392	558	428,7	1 345	899	149,6	190	151	125,8
40-44	859	127	676,4	1 076	303	355,1	260	194	134,0	235	313	75,1	1 366	229	596,5	887	621	142,8	255	25	102,0
45-49	319	141	226,2	365	187	195,2	154	82	187,8	277	151	183,4	701	237	295,8	597	419	142,5	75	26	
50-54	162	78	207,7	99	170	58,3	110	40	275,0	34	109	31,2	359	50	718,0	384	129	297,7	54	27	
55-59	113	14		285	176		82	96		0	33		238	70		139	186		25	0	
60-64	33	159		83	133		55	87		0	78		123	69		54	32		0	0	
65-69	28	42		62	33		25	0		0	0		54	0		25	60		11	0	
70-74	0	0		0	109		14	0		0	0		0	0		32	0		13	0	
75-79	0	0		0	35		25	0		0	0		29	0		0	0		0	0	
80 et+	33	0		0	0		0	0		0	0		0	0		0	52		0	0	
TOTAL	31 605	21 770	145,2	32 766	17 047	192,2	10 018	8 791	114,0	3 889	13 795	28,2	28 028	12 860	217,9	11 199	9 897	113,2	5 869	3 360	174,7

(*) R.M. = Rapport de masculinité, exprimé en %. Les migrants sont définis par leur lieu de résidence au RGP 1975 et à l'EPR 1978-79.

Annexe 24 - Description des types d'établissement

Variable	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5*
Avoir une boîte postale	74 %	97 %	49 %	58 %	100 %
Avoir le téléphone	21 %	75 %	1 %	2 %	98 %
Avoir un compte bancaire	40 %	90 %	6 %	12 %	99 %
Tenir une comptabilité	45 %	92 %	12 %	11 %	100 %
Nombre de machines	≥ 1 machine : 64 % Nbre moyen de machines par étab. : 2,2	≥ 1 machine : 87 % Nbre moyen de machines par étab. : 5,5	≥ 1 machine : 45 % Nbre moyen de machines par étab. : 1,38	≥ 1 machine : 77 % Nbre moyen de machines par étab. : 2,5	-
Chiffre d'affaires annuel	1 à 12 millions : 82 %	> 15 millions : 98 %	< 5 millions : 91 %	< 5 millions : 90 %	-
Nombre d'employés	≥ 1 employé : 97 % Nbre moyen d'employés : 3,7	≥ 1 employé : 99 % Nbre moyen d'employés : 14,7	≥ 1 employé : 33 % Nbre moyen d'employés : 1,03	≥ 1 employé : 100 % Nbre moyen d'employés : 3,7	-
% salariés	100 % de salariés : 70 % 40 à 80 % de salariés : 27 %	100 % de salariés : 84 %	0 % de salariés : 96 %	0 % de salariés : 94 %	-
% apprentis	0 % d'apprentis : 87 %	0 % d'apprentis : 93 %	0 % d'apprentis : 98 %	100 % d'apprentis : 90 %	-
% non-salariés non compris les apprentis	0 % non salariés sauf apprentis : 83 %	0 % de non-salariés sauf apprentis : 90 %	100 % de non-salariés sauf apprentis : 95 %	0 % de non-salariés sauf apprentis : 95 %	-

* La classe 5 correspond aux 680 établissements tenant sur place une comptabilité conforme, non pris en compte dans la classification autour de centres mobiles).

Source : Enquête CHATEAU - 1976.

25

Annexe 30 - Structure par âge et sexe selon l'ethnie - Divo ville - RGP 1975 -

Age	Baoulé		Total Akan		Béré		Dida		Total Krou		Total Mandé du Nord		Total Mandé du Sud		Total Voltaiques de CI		Total Etrangers	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
0-4	342	424	556	609	192	186	266	266	583	561	491	408	140	117	103	110	1184	1102
5-9	410	437	594	643	193	200	272	268	579	585	400	358	121	114	79	64	665	702
10-14	532	346	731	547	248	208	486	337	866	655	306	245	135	107	57	38	405	385
15-19	453	368	667	527	279	185	519	271	948	564	286	279	124	94	54	55	481	549
20-29	386	492	584	652	162	191	268	268	558	591	575	552	143	154	146	100	2070	1308
30-39	247	266	345	344	118	103	109	199	312	381	343	339	83	66	79	48	1331	685
40-49	115	123	172	172	70	47	97	110	218	193	234	150	49	36	45	9	688	200
50-59	73	49	92	65	32	19	63	67	125	107	99	53	31	16	11	3	208	65
60-69	19	12	23	18	15	8	33	23	63	41	54	31	10	7	5	0	96	29
70 et +	6	6	10	9	6	4	14	24	22	31	19	16	3	7	1	2	32	20
N.D.	1	1	2	5	0	1	1	0	1	1	0	1	0	0	4	1	1	0
TOTAL	2584	2524	3776	3591	1315	1152	2128	1833	4275	3710	2807	2432	839	718	584	430	7161	5045

Source : RGP 1975 - Tableaux VI.

26

Annexe 34 - Lieu de naissance et lieu de résidence antérieur des travailleurs de la ville de Divo - 1984 -

Département	Lieu de naissance		Lieu de résidence antérieur	
	Rural	Urbain	Rural	Urbain
Abengourou	5	0	3	12
Abidjan départem.	29	48	32	76
Abidjan ville	-	40	-	201
Aboisso	11	9	4	8
Adzopé	10	9	9	8
Agboville	6	10	5	13
Biankouma	0	8	0	4
Bondoukou	6	7	3	7
Bongouanou	5	11	2	8
Bouaflé	4	2	3	14
Bouaké	97	41	74	86
Bouna	3	0	3	1
Boundiali	27	9	14	7
Dabakala	4	1	3	1
Daloa	5	11	1	30
Danané	3	6	2	2
Dimbokro	10	11	5	20
Divo	125	341	163	281
Ferké.	3	9	2	12
Gagnoa	21	28	13	61
Guiglo	1	3	1	6
Issia	3	3	4	4
Katiola	3	2	2	0
Korhogo	9	16	5	18
Lakota	19	9	15	25
Man	15	15	10	20
Mankono	10	10	5	11
Odienné	30	23	22	24
Oumé	2	6	2	15
Sassandra	3	7	4	14
Seguéla	14	11	7	10
Soubré	6	2	3	9
Tengrela	1	1	2	2
Touba	8	10	7	9
Zuénoula	1	3	1	1
TOTAL	499	722	431	1 020

Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

27

Annexe 35 - Lieu de naissance et lieu de résidence antérieur à l'étranger des travailleurs de la ville de Divo - 1984 -

Pays	Lieu de naissance		Lieu de résidence antérieur	
	Rural	Urbain	Rural	Urbain
Mali	249	190	205	181
Haute-Volta	189	94	117	83
Sénégal	85	71	73	73
Guinée	51	74	38	63
Bénin	53	54	37	43
Ghana	28	33	20	23
Nigéria	30	39	22	34
Mauritanie	29	4	28	4
Niger	19	8	18	8
Togo	10	7	8	8
Gambie	5	1	4	1
Cameroun	0	1	0	0
Sierra Leone	1	0	0	0
Libéria	0	0	0	2
Liban	16	14	16	7
France	4	2	3	3
Autres Afrique	0	1	0	2
Autres non Afrique	0	1	0	2
TOTAL	769	594	589	537

Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

28

Annexe 38 - Durées de résidence des non-natifs de Divo, selon le lieu de naissance - Divo 1984 -

Durée de résidence à Divo de naissance	<6 mois exacts	6 mois à 1 an exact	1 et 2 ans révolus	3 et 4 ans révolus	5 - 9 ans révolus	10 - 19 ans révolus	≥ 20 ans exacts	TOTAL	Durée moyenne (en années)
Dépt de Divo rural	20	11	13	12	9	22	11	98	8,2
Reste C.I. rural	40	41	80	48	70	51	30	360	7,1
Abidjan	7	4	5	3	8	9	2	38	7,4
Reste C.I. urbain	40	42	56	54	62	49	26	329	7,1
Etranger rural	47	73	134	111	161	140	71	737	8,3
Etranger urbain	29	64	111	105	110	118	36	573	7,6
TOTAL non natifs	183	235	399	333	420	389	176	2135	7,7

Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

29

Annexe 39 - Durées de résidence des immigrants de Divo, selon le lieu de résidence antérieur - Divo 1984 -

Durée de résidence à Divo de résidence antérieur	<6 mois exacts	6 mois à 1 an exact	1 et 2 ans révolus	3 et 4 ans révolus	5 - 9 ans révolus	10 - 19 ans révolus	≥ 20 ans exacts	TOTAL
Dépt de Divo rural	22	13	23	17	18	29	11	133
Reste C.I. rural	28	21	59	32	48	48	24	260
Abidjan	25	25	39	25	30	30	18	192
Reste C.I. urbain	55	71	91	84	107	79	40	527
Etranger rural	33	59	103	87	117	108	55	562
Etranger urbain	27	56	98	94	107	102	32	516
TOTAL immigrants	190	245	413	339	427	396	180	2190

Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

30

Annexe 38 - Durées de résidence des non-natifs de Divo selon le pays de naissance - Divo 1984 -

Durée de résidence à Divo de naissance	<6 mois exacts	6 mois à 1 an exact	1 et 2 ans révolus	3 et 4 ans révolus	5 - 9 ans révolus	10-19 ans révolus	≥20 ans exacts	TOTAL	Durée moyenne (en années)
Mali	26	58	82	72	83	61	31	413	7,0
Haute-Volta	10	19	49	48	63	58	23	270	8,5
Sénégal	13	22	29	28	26	24	4	146	5,8
Guinée	5	9	28	18	23	25	8	116	7,7
Bénin	7	5	18	9	19	34	4	96	8,7
Nigéria	1	1	5	11	17	12	16	63	12,9
Ghana	3	8	9	8	15	9	3	55	6,9
Autres Afrique	9	3	18	13	17	16	6	82	7,6
Autres non Afrique	1	0	1	4	4	14	12	36	18,0
TOTAL ETRANGER	75	125	239	211	267	253	107	1277	8,0

Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

Annexe 31 - Age à l'immigration selon le lieu de résidence antérieur -
Divo 1984 -

Age à l'immigration à Lieu Divo en de rési- années dence antérieur	0-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	≥ 45	TOTAL
Dépt de Divo rural	8	7	14	22	23	17	13	7	2	2	115
Reste C.I. rural	5	18	28	77	50	31	20	12	4	19	254
Abidjan	4	5	14	31	48	43	20	15	5	3	188
Reste C.I. urbain	16	18	55	122	120	87	53	23	10	8	512
Etranger rural	8	10	27	103	165	108	58	26	23	17	545
Etranger urbain	10	11	35	94	144	96	53	27	14	11	495
TOTAL immigrés	51	69	173	449	550	382	217	110	58	50	2 109

Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

Annexe 32 - Age à l'immigration selon le pays de résidence antérieur -
Divo 1984 -

Age à l'immigration à Lieu Divo (en de rési- années) sidence antérieur	0-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	≥ 45	TOTAL
Mali	9	7	17	56	109	76	39	18	21	4	356
Haute-Volta	2	5	17	52	47	38	15	6	2	3	187
Sénégal	1	0	3	18	42	34	19	9	6	1	133
Guinée	1	2	4	19	28	17	11	3	6	0	91
Bénin	2	2	6	17	23	13	3	3	1	0	70
Nigéria	2	4	7	12	9	5	4	2	1	2	48
Ghana	0	2	4	10	12	4	2	2	0	2	38
Autres Afrique	1	1	5	8	13	11	14	8	7	4	72
Autres non Afrique	0	0	0	9	7	5	3	0	0	0	24
TOTAL ETRANGER	18	23	63	204	290	203	110	51	44	16	1 019

Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

33

Annexe ~~A1~~ - Lieu de naissance et lieu de résidence antérieur des natifs de l'étranger - Divo 1984 -

Lieu de résidence antérieur Lieu de naissance	Idem lieu de naissance	Lieu de résidence antérieur différent du lieu de naissance								TOTAL
		Dépt. Divo rural	Reste C.I. rural	Abidjan	Reste C.I. urbain	Rural pays de naissance	Capitale pays de naissance	Reste urbain pays de naissance	Autre pays étranger	
Mali	346	4	2	15	33	8	8	9	2	427
Haute Volta	138	13	15	16	38	3	0	8	0	276
Sénégal	127	1	0	7	4	0	5	2	0	146
Guinée	98	1	4	0	16	0	1	0	1	121
Bénin	72	1	1	9	13	0	1	1	0	98
Nigéria	50	0	0	8	3	0	0	0	1	62
Ghana	36	0	0	11	5	0	1	1	0	54
TOTAL	912	20	22	66	112	11	16	21	4	1 184

Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

34

Annexe ~~A2~~ - Lieu de naissance et lieu de formation professionnelle des travailleurs ayant achevé leur formation - Divo 1984 -

Lieu de formation Lieu de naissance	Divo ville	Reste Dépt. Divo	Reste C.I. rural	Abidjan	Reste C.I. urbain	Etranger rural	Etranger urbain	TOTAL
Divo ville	43	0	1	9	4	0	4	61
Reste Dépt. Divo	8	1	0	3	4	0	4	20
Reste C.I. rural	21	0	4	15	37	0	0	77
Abidjan	1	0	0	5	1	0	0	7
Reste C.I. urbain	23	0	0	14	27	1	3	68
Etranger rural	36	1	0	10	10	20	11	88
Etranger urbain	31	0	0	12	11	2	48	104
TOTAL	163	2	5	68	94	23	70	425

Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

Annexe 31 - Divo - Etablissements hors marché - 1984

PRODUCTION	Nbre	PRODUCTION	Nbre
1.0 - <u>Primaire</u> · Production ananas et conditionnement	1	1.4 - <u>Travail des métaux</u> · Forgerons · Ferronniers	11 7
1.1 - <u>Agro-Alimentaire</u> · Décorticage · Pilage du manioc · Fabrication esquimaux et frigos · Usinage café-cacao · Boulangerie	22 2 1 1 3	1.5 - <u>Bâtiment et matériaux de construction</u> · Fabrication parpaings · Entreprise générale de bâtiment · Vitriers · Peintres · Electricité générale	3 2 3 3 3
1.2 - <u>Textile - Habillement - Cuir</u> · Tailleurs (vêtements) · Fabrication de sacs · Fabrication de matelas · Tapissiers · Cordonniers	119 3 3 7 17	1.6 - <u>Artisanat d'art</u> · Bijoutiers	20
1.3 - <u>Travail du bois</u> · Scierie · Menuiseries · Menuisiers/tapissiers · Fabrication de mortiers	1 64 2 3	TOTAL PRODUCTION	301

SERVICES	Nbre	SERVICES	Nbre
2.0 - <u>Réparation matériel de transport</u> · Garages (tous corps de métiers) · Mécanique automobile · Electricité automobile · Tôlerie - soudure · Réparation engins de travaux publics · Réparation vélos et mobylettes · Vulcanisation	14 23 6 2 1 13 19	2.4 - <u>Services personnels</u> · Blanchisseries · Coiffure - teinture - défrisage · Photographies · Ecrivains publics · Plastification · Pompes funèbres	8 33 23 1 2 2
2.1 - <u>Réparation autre matériel</u> · Dépannage radio-télé · Frigoristes · Horlogers · Réparation scies électriques	44 4 8 2	2.5 - <u>Santé</u> · Médecine traditionnelle · Infirmiers	4 1
2.2 - <u>Transports</u> · Pousse-pousse · Taxi urbain	116 140	2.6 - <u>Enseignement</u> · Ecole ou CEG privé · Ecole coranique · Auto-école	6 4 4 1
2.3 - <u>Restauration et hôtellerie</u> · Hôtels · Hôtels-restaurants · Maquis-Restaurants · Bars-Buvettes · Boissons locales · Galettes et beignets · Café-pain et plats préparés	7 3 68 23 25 61 101	2.7 - <u>Banques et assurances</u> · Assurances · Banques	1 4
		2.8 - <u>Loisirs</u> · Cinéma	1
		TOTAL SERVICES	771

COMMERCE	Nbre	COMMERCE	Nbre
3.0 - <u>Commerce général</u> · Magasins de commerce général · Tabliers	252 42	3.4 - <u>Quincaillerie, pièces auto et vélo, matériaux de construction</u> · Pièces et pneus automobile · Pièces vélos et mobylettes · Armes et munitions · Quincaillerie et matériaux de construction · Ciment · Planches de bois · Fûts et bidons vides · Sacs, cordes, dabs	8 3 1 9 8 34 11 24
3.1 - <u>Commerce alimentaire</u> · Dépôts de boissons · Glace en barre · Oeufs et yaourts · Poissons frais ou fumés · Poissons congelés · Bétail vivant · Boucheries · Pain · Fruits et légumes · Ighame, patate, manioc, banane (détail) · Riz et autres grains (détail) · Attiéké · Ighame et banane (gros) · Riz et sucre (gros) · Tabac en prise · Divers (détail)	15 1 21 5 3 9 6 5 26 11 4 13 2 8 1 5	3.5 - <u>Autres commerces spécialisés</u> · Radios, disques, cassettes · Papeteries, librairies, journaux · Bijoux · Montres et lunettes	10 7 2 23
3.2 - <u>Commerces spécialisés : Textile - Habillement - Chaussures</u> · Tissus - pagnes · Merceries · Vêtements · Chaussures · Ceintures, valises et sacs	23 1 64 2 3	3.6 - <u>Commerces de carburants et combustible</u> · Station-service · Fagots de bois · Charbon de bois	10 37 18
3.3 - <u>Commerces spécialisés : pharmacie - parfumerie</u> · Savon · Cosmétiques · Pharmacies européennes · Pharmacies indigènes	3 8 2 16	3.7 - <u>Commerces spécialisés ustensiles et mobilier</u> · Assiettes, cuvettes, seaux, casseroles · Calebasses · Objets religieux musulmans · Produits manufacturés divers	12 1 5 4
		3.8 - <u>Acheteurs produits agricoles</u> · Café et cacao · Cola	10 8
		TOTAL COMMERCE	796

N.B. : Sont non recensés : les cireurs de chaussure, vendeurs de journaux à la sauvette, laveurs de voiture, transporteurs interurbains et tâcherons du bâtiment.

600

Annexe - Divo - Activités sur les marchés - 1984 -

Activité	Gare d'Abidjan	Marché de Fatologo	Marché de Konankro	Grand Marché	TOTAL
1.0 - Primaire	-	-	-	-	-
1.1 - Agro-Alimentaire	-	-	-	-	-
1.2 - Textile, habillement et cuir	4	19	2	67	92
1.3 - Travail du bois	-	-	-	-	-
1.4 - Travail des métaux	-	-	-	1	1
1.5 - Bâtiment et mat. de construction	-	-	-	-	-
1.6 - Artisanat d'art	-	-	-	-	-
TOTAL PRODUCTION	4	19	2	68	93
2.0 - Rép. matériel de transport	-	-	-	3	3
2.1 - Rép. autres matér.	1	-	-	-	1
2.2 - Transports	-	-	-	-	-
2.3 - Restauration et hô- tellerie	64	34	55	18	171
2.4 - Services personnels	-	-	-	-	-
2.5 - Santé	-	-	-	-	-
2.6 - Enseignement	-	-	-	-	-
2.7 - Banques et assu- rances	-	-	-	-	-
2.8 - Loisirs	-	-	-	-	-
TOTAL SERVICES	65	34	55	21	175
3.0 - Commerce général	24	1	1	4	30
3.1 - Commerce alimentaire	23	339	158	169	689
3.2 - Textile - Habille- ment et chaussures	12	40	5	222	279
3.3 - Pharmacie - Parfumerie	3	33	6	42	84
3.4 - Quincaillerie, Pièces, Mat. de Constr.	-	15	-	11	26
3.5 - Comm. spécialisés divers	5	15	2	19	41
3.6 - Vente carburant et combustible	-	-	-	-	-
3.7 - Com. ustensiles et mobilier	-	30	7	57	94
3.8 - Import Export	-	-	-	-	-
TOTAL COMMERCE	67	473	179	524	1 243
TOTAL GENERAL	136	526	236	613	1 511

Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

Annexe 37 - Secteurs d'activité selon la nationalité - Divo 1984 (*) -

Nationalité \ Secteur d'activité	Côte d'Ivoire	Mali	Haute Volta	Sénégal	Guinée	Bénin	Nigéria	Ghana	Niger	Mauritanie	Togo	Liban	Europe	Autres Afrique	TOTAL
Production	329	113	96	8	19	23	17	6	3	2	14	2	7	2	641
Services	620	125	127	12	60	64	46	50	23	0	5	0	6	14	1 152
Commerce	200	258	103	136	57	27	24	7	15	33	2	51	2	1	916
TOTAL	1 149	496	326	156	136	114	87	63	41	35	21	53	15	17	2 709

(*) N'est considérée que l'activité principale.

Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

Annexe 38 - Secteurs d'activité selon l'ethnie - Divo 1984 (*)

Secteur d'activité \ Ethnie	Pro-duction	Ser-vices	Com-merce	TOTAL
Agni	9	23	13	45
Attié	4	17	6	27
Baoulé	47	135	29	211
Appolo	13	14	6	33
Autres AKAN	8	16	6	30
Bété	12	52	9	73
Dida	41	78	35	154
Autres KROU	9	24	8	41
Bambara	35	97	52	184
Dioula	42	81	62	185
Koyaka	12	13	1	26
Mahou	7	10	5	22
Odiennoko	18	11	4	33
Autres MANDE NORD	34	73	66	173
Gouro	3	9	1	13
Yacouba	18	11	8	37
Autres MANDE SUD	0	2	0	2
Sénoufo	63	49	32	144
Autres VOL-TAÏQUES DE C.I.	6	11	1	18

Secteur d'activité \ Ethnie	Pro-duction	Ser-vices	Com-merce	TOTAL
Mossi	51	70	73	194
Ewé	10	3	0	13
Sarakolé	26	14	78	118
Peulh	14	34	131	179
Madinka	4	1	24	29
Dassa	5	7	3	15
Boussouga	1	7	9	17
Fon	15	25	18	58
Yorouba	15	43	21	79
Wolof	7	4	36	47
Nago	3	24	6	33
Ashanti	2	28	4	34
Zabrana	1	10	6	17
Gouroussi	15	9	1	25
Moré	5	4	7	16
Haoussa	2	13	10	25
Bissa	4	7	2	13
Toucouleur	0	1	24	25
Maure	0	0	12	12

(*) : N'est considérée que l'activité principale.

Source : Enquête Activité-Migration - Divo 1984.

Annexe 39 - L'organisation administrative du territoire de la Côte d'Ivoire

Pour reconstituer l'évolution de l'organisation administrative du territoire de la Côte d'Ivoire, plusieurs sources de données complémentaires ont été utilisées :

- "Le Journal Officiel de la Côte d'Ivoire", de 1893 à 1983
- Le "Répertoire des actes législatifs, textes réglementaires et instructions diverses applicables à la colonie de la Côte d'Ivoire" (ANDRIEU, 1926), qui rappelle les principaux actes antérieurs à 1914, et précise, cercle par cercle, les modifications survenues entre 1914 et 1926.
- La thèse de KIPRE (1981) fournit également des informations pour la période antérieure à 1940.
- La planche "Les Circonscriptions administratives" et sa notice, établies par TROUCHAUD pour l'Atlas National de Côte d'Ivoire (1978) constitue une très bonne analyse rétrospective, de 1893 au milieu des années 1970.
- Le "Découpage administratif de Côte d'Ivoire" (BILLE et DUREAU, 1981), établi en relation avec la Direction de l'Administration Territoriale du Ministère de l'Intérieur, fait l'inventaire des lois et décrets ayant modifié l'organisation administrative de l'Indépendance à 1981.

La compilation des documents de base, guidée par la synthèse de TROUCHAUD, nous a permis de recenser les actes législatifs relatifs à la hiérarchie administrative de la Côte d'Ivoire depuis 1896 ; la précision des informations est nettement moins bonne au niveau des postes que pour les chefs-lieux de subdivision, de circonscription ou de région ; leurs créations ou suppressions n'étant pas systématiquement mentionnées au Journal Officiel, on ne peut réellement suivre l'évolution de ces centres administratifs de base qu'à travers le modification des listes présentées dans les décrets modifiant les circonscriptions de rang supérieur.

Les tableaux qui suivent présentent les principaux résultats de cette compilation : rappel des actes législatifs, et évolution des localités ayant des responsabilités administratives.

a) DE 1896 à 1956 :

Dates	Références du texte législatif	Chefs-lieux de cercle ou de région		TOTAL
			Modifications	
1896	Arrêté du 31 juillet 1896	Création de 10 cercles : Tabou, Grand Béreby, San Pédro, Saassandra, Grand Laou, Toumodi, Grand Bassam, Dabou, Assinié, Zaranou		10
1899	Arrêté de septembre 1899	Création définitive d'1 cercle : Boudoukou		11
1899	Arrêté du 17 octobre 1899	Rattachement de 3 cercles : Kong, Odienné, Bouna		14
1903	Arrêté du 12 juin 1903	5 suppressions : San Pédro, Odienné, Bouna, Grand Béréby, Dabou, Assinié, 1 création : Bingerville, Aboisso		10
1907	Arrêté du 31 décembre 1907	Création de 4 cercles : San Pédro, Saïoua, Korhogo, Mankono		14
1908	Arrêté de décembre 1908	1 suppression : San Pédro 3 créations : Dabou, Touba, Bouaké		16
1910	Arrêté du 6 décembre 1910	Transferts : de Saassandra à Soubré, de Bongouanou à Dimbokro Création d'1 cercle : Man		17
1912	(1er semestre)	Transferts : de Bingerville Abidjan de Mankono à Séguéla		17
1912	(2e semestre)	Création d'1 cercle : Bouaflé		18
1913	Arrêté du 11 novembre 1913	1 suppression : Touba 1 création : Odienné		18
1915	Arrêté du 10 août 1915	1 suppression : Toumodi 1 création : Agboville		18
1915		Transferts : de Soubré à Saassandra de Zaranou à Abengourou		18
1919		Création d'1 subdivision autonome : Bouna		18
1920		1 création : Guiglo		19
1921		Transfert de Man à Lgoualé		19
1932	Décret du 5 septembre 1932	Rattachement des territoires voltaïques à la Côte d'Ivoire : 8 cercles		10 + 8
1937	Décret du 13 juillet 1937	7 suppressions : Aboisso, Bouaflé, Guiglo, Dabakala, Odienné, + 2 cercles voltaïques		14 + 6
1942		2 créations : Katiola, Gagnoa		16 + 6
1947	Loi du 4 septembre 1947	Rétablissement de la Colonie de Haute-Volta		16
1950		1 création : Odienné		17
1953		1 création : Aboisso		18
1956		1 création : Bouaflé		19

b) DE 1959 à 1984 :

Date	Références du texte législatif	Sous-Préfectures		Départements	
		Modifications	TOTAL	Modifications	TOTAL
Mars 1959	Loi 59-4 du 28 mars 1959	Création de <u>19</u> sous-préfectures, et 49 circonscriptions administratives	19	Création de <u>4</u> départements : Abidjan, Korhogo, Bouaké, Daloa	4
Janvier 1961	Loi du 2 janvier 1961	-	19	Confirmation des <u>4</u> départements	4
Janvier 1961	Décret 61-16 du 3 janvier 1961	Création de <u>49</u> sous-préfectures Erection de <u>34</u> circonscriptions en sous-préfectures	102	-	4
Janvier 1962	Décret 62-03 du 3 janvier 1962	Création de <u>2</u> sous-préfectures	104	-	4
Mars 1963	Loi 63-85 du 2 mars 1963	-	104	Création d' <u>1</u> département : Abengourou	5
Novembre 1963	Loi 63-454 du 7 novembre 1963	-	104	Création d' <u>1</u> département : Man	6
Janvier 1964	Décret 64-17 du 9 jan- vier 1964	Transfert de la S.P. de Diawala à Ouangolodougou	104	-	6
Mars 1964	Décret 64-115 du 6 mars 1964	Transfert de la S.P. de Sifié à Worofla	104	-	6
Avril 1965	Décret 65-118 du 2 avril	Création d' <u>1</u> sous-préfecture	105	-	6
Mai 1965	Décret 65-170 du 28 mai 1965	Suppression de <u>2</u> sous-préfectures, création d' <u>1</u> S.P.	104	-	6
Septembre 1966	Décrets 66-345/346/350 du 8 septembre 1966	Création de <u>5</u> sous-préfectures	109	-	6
Juin 1967	Décret 67-234 du 2 juin 1967	Suppression de <u>2</u> sous-préfectures création de <u>6</u> S.P.	113	-	6
Juin 1969	Loi 69-241 du 9 juin 1969	-	113	Création de <u>18</u> départements : Aboisso, Adzopé, Agboville, Biankouma, Bondoukou, Bouaflé, Boundiali, Danané, Dimbokro, Divo, Ferké, Gagnoa, Guiglo, Katiola, Odienné, Sassandra, Séguéla, Touba.	24
Décembre 1969	Décrets 69538/539 du 22 décembre 1969	Création de <u>14</u> sous-préfectures	127	-	24

Date	Références du texte législatif	Sous-Préfectures		Départements	
		Modifications	TOTAL	Modifications	TOTAL
Septembre- octobre 1974	Décrets 74-437 du 10 sep- tembre, et 74-499 du 30 octobre 1974	Création de <u>12</u> sous-préfectures	139	-	24
Octobre 1974	Décret 74-612 du 14 oc- tobre 1974	Transfert de la S.P. de Yakassé à Kouassi-Datékro	139	-	24
Décembre 1974	Loi 74-779 du 26 décembre 1974	-	139	Création d' <u>1</u> département : Bouna	25
Janvier 1975	Décret 75-50 du 29 janvier 1975	Transfert de la S.P. de Pokaha à Karakoro	139	-	25
Mars 1975	Décret 75-201 du 26 mars 1975	Création de <u>3</u> sous-préfectures	142	-	25
Juillet 1975	Loi 75-498 du 10 juillet 1975	-	142	Création d' <u>1</u> département : Dabakala	26
Septembre- octobre 1975	Décrets 75-627 du 18 sep- tembre 1975, et 75-772/773/ 774 du 29 octobre 1975	Création de <u>17</u> sous-préfectures	159	-	26
Décembre 1976	Décret 76-877 du 22 dé- cembre 1976	Création de <u>3</u> sous-préfectures	162	-	26
Février 1979	Décret 79-107 du 7 février 1979	Création d' <u>1</u> sous-préfecture	163	-	26
Mai 1979	Loi 79-409 du 21 mai 1979	-	163	Création de <u>8</u> départements : Bongouanou, Issia, Lakota, Mankono, Oumé, Soubré, Tingrela, Zuenoula	34

2603

Annexe 20 - L'indice de Bachi et l'indice combiné des Nations Unies (*)

L'indice de Bachi et l'indice combiné des Nations Unies visent tous deux à mesurer le degré d'exactitude d'une répartition par âge observée ; le premier s'applique aux distributions par années d'âge, tandis que le second est utilisé pour les statistiques classées par groupes d'âge (quinquennaux ou décennaux).

INDICE DE BACHI

. Mode de calcul :

Chiffre final	(1)	(2) % observé	écart à 10 % (3)
0	S30 + S40 + S50 + S60 + S70	(S25-74 + S26-75)/2	$\left[\frac{(1)}{(2)}\right] - 10 \%$
1	S31 + S41 + S51 + S61 + S71	(S26-75 + S27-76)/2	"
2	S32 + S42 + S52 + S62 + S72	(S27-76 + S28-77)/2	"
3	(S23/2) + S33 + S43 + S53 + S63 + (S73/2)	(S23-72 + S24-73)/2	"
4	(S24/2) + S34 + S44 + S54 + S64 + (S74/2)	(S24-73 + S25-74)/2	"
5	(S25/2) + S35 + S45 + S55 + S65 + (S75/2)	(S25-74 + S26-75)/2	"
6	(S26/2) + S36 + S46 + S56 + S66 + (S76/2)	(S26-75 + S27-76)/2	"
7	(S27/2) + S37 + S47 + S57 + S67 + (S77/2)	(S27-76 + S28-77)/2	"
8	S28 + S38 + S48 + S58 + S68	(S23-72 + S24-73)/2	"
9	S29 + S39 + S49 + S59 + S69	(S24-73 + S25-74)/2	$\left[\frac{(1)}{(2)}\right] - 10 \%$

(Sx = Survivants de chaque sexe à l'âge x).

Pour chaque sexe, l'indice de Bachi est égal à la somme des écarts positifs (3).

. Interprétation :

Plus l'indice est élevé, plus l'attraction pour certains chiffres est marquée.

L'indice varie de : 0 → aucune attraction

à 90 → tous les individus ont déclaré des âges terminés par le même chiffre.

Le sens et l'ampleur de l'écart à 10 % précisent le degré d'attraction (écart positif) ou de répulsion (écart négatif) de chaque chiffre.

INDICE COMBINÉ DES NATIONS UNIES

. Mode de calcul

Age	(1) Effectifs Hommes	(2) Effectifs Femmes	(1)/(2) Rapport de masculinité	(3) Différences entre rapports (valeurs absolues)	(4) Moyenne des groupes d'âge encadrant	(5) Rapport des groupes d'âges (en %)	(6) Différence à 100
0-4	H 0-4	F 0-4	RM 0-4	(RMO-4)-(RM5-9)	(H0-4 + H10-14)/2	$\left[\frac{(1)}{(4)}\right] \times 100$	$\left\{ \frac{(5)}{(4)} - 100 \right\}$
5-9	H 5-9	F 5-9	RM 5-9	(RM5-9)-(RM10-14)			
10-14	H 10-14	F 10-14	RM 10-14	.			
15-19	H 15-19	F 15-19	RM 15-19	.			
20-24	H 20-24	F 20-24	RM 20-24	.			
.
60-64	H 60-64	F 60-64	RM 60-64	(RM65-69)-(RM70-74)	(H60-64 + H70-74)/2	$\left[\frac{(1)}{(4)}\right] \times 100$	$\left\{ \frac{(5)}{(4)} - 100 \right\}$
65-69	H 65-69	F 65-69	RM 65-69				
70-74	H 70-74	F 70-74	RM 70-74				
TOTAL				DRM total			DGA total Hommes

D'où l'indice combiné des Nations Unies est égal à =

(3 x indice de masculinité) + (indice des âges des femmes) + (indice des âges des hommes)

Avec : . Indice de masculinité = DRM total / (nombre de classes d'âge - 1)

. Indice des âges des hommes = DGA total Hommes / (nombre de classes d'âge - 2).

. Interprétation :

L'indice rend compte de l'exactitude de l'enregistrement des âges : la baisse de l'indice correspond à une amélioration de l'enregistrement. Toutefois, il faut garder présent à l'esprit que l'indice est influencé par les distorsions réelles de la pyramide, et éviter de tirer des conclusions sans discernement sur des pyramides très perturbées par des événements majeurs (guerres, par exemple).

Enfin, notons que le type de regroupement (décennal ou quinquennal) influe sur le niveau de l'indice combiné des Nations Unies.

(*) Pour plus de détail, le lecteur pourra se reporter à la deuxième partie de "Sources et analyse de données démographiques" (INED, INSEE, ORSTOM, 1973), consacrée à l'"Ajustement de données imparfaites", dont nous nous sommes largement inspirés pour cette annexe.

Annexe 41 - Les matrices de permutation

La méthode des matrices de permutation a été mise au point par Jacques BERTIN et son équipe du Laboratoire de Graphique de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (E.H.E.S.S.).

Le but d'un traitement graphique de l'information est de mettre en évidence les relations d'ensemble et les groupements significatifs, à l'intérieur d'un ensemble de données statistiques.

Les lois usuelles qui régissent la graphique montrent que la construction graphique la plus efficace (donc la meilleure) pour traduire un tableau à double entrée est la construction matricielle calquée sur le tableau des données. Pour réaliser cette construction graphique, il faut (fig. 1):

- placer en x et y sur la matrice, les entrées x et y du tableau
- transcrire en z les nombres par une variation de taille ou de valeur (1).

Selon la nature des données, la forme prise par la matrice et sa manipulation sont différentes.

- objets ordonnables : matrice ordonnable, permutable en x et en y
- Objets ordonnés : fichier - image, permutable uniquement en y.

Nous présentons ici le principe des matrices ordonnables, le cas des fichiers - image pouvant être considéré comme un cas particulier où la manipulation ne porte que sur les lignes de la matrice.

Dans le cas des variables comportant un grand nombre de modalités, la transcription en z des nombres par la variable usuelle "valeur" suppose de répartir en un nombre de classes les valeurs prises par chaque caractère ; en effet, le nombre de paliers visibles selon cette variable est limité. Pour choisir les bornes des classes, deux impératifs doivent être respectés :

- il faut utiliser toute la longueur de la variable visuelle (blanc - noir)
- les groupements significatifs construits par les nombres ne doivent pas être détruits.

Ce n'est donc que par l'étude de la distribution des statistiques et de la nature des extremum que ces conditions peuvent être remplies ; les bornes choisies de manière systématique à partir de la moyenne ne peuvent pas être aussi efficaces. (voir graphique 1)

(1) La variation de valeur est "la progression continue que l'oeil perçoit dans la suite des gris qui s'échelonnent du noir au blanc" (Bertin - 1967 , p.73).

Une fois établie la matrice de départ (avec en x les objets, en y les caractères, en z les quantités transcrites graphiquement par la valeur), il s'agit de permuter successivement les lignes et les colonnes de la matrice afin de découvrir les groupements recherchés : c'est le travail de "diagonalisation" de la matrice.

Les lignes aux profils semblables, puis les colonnes aux profils semblables sont rapprochées peu à peu, jusqu'à obtention des groupes homogènes.

De par ces manipulations, on aboutit, comme le montre la figure 2, à une simplification de la matrice de départ : les éléments semblables sont regroupés, et leur originalité apparaît immédiatement.

A ce stade, l'interprétation des données devient aisée, les caractères et les objets ayant été classés. On peut alors décrire les groupes de caractères et les groupes d'objets découverts et étudier les cas marginaux ne faisant pas partie de groupements. Les objets et surtout les caractères choisis peuvent également être remis en cause au vu des éléments qu'il a fallu laisser de côté pour obtenir des groupes cohérents.

Les matrices ordonnables permettent donc de résoudre des problèmes à n caractères, pris en compte simultanément, par diagonalisation de la matrice de départ : il n'y a pas de perte d'information si ce n'est lors de la répartition en un nombre limité de classes des valeurs prises par chaque caractère.

Cette technique permet de traiter des tableaux allant jusqu'à 150 x 400, ce qui est considérable ; au delà, il est nécessaire de réduire au préalable l'information, soit par sondage, soit par classification. Les matrices de permutation permettent également de reconstituer des données manquantes dans de bonnes conditions de probabilité, par rapprochement des profils semblables et interpolation matricielle.

Le traitement peut être maintenant mené sur micro-ordinateur : un logiciel tout à fait performant a été mis au point sur Apple, au Laboratoire de graphique de l'E.H.E.S.S. Les matrices de permutation visent le même objectif que les techniques d'analyse des données, en plein développement depuis une quinzaine d'années : résumer des tableaux de données de grande taille, les réduire à une dimension plus maniable avec une perte d'information minimale. Les deux premiers axes dégagés par une analyse des correspondances donnent des résultats très voisins de ceux d'une matrice de permutation diagonalisée : les calculs du programme informatique d'analyse des données sont simplement remplacés par des raisonnements basés sur la perception visuelle des distances entre objets, ou entre caractères.

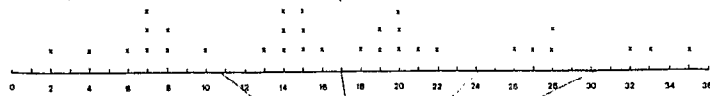
Les matrices graphiques permettent un contrôle constant des traitements par l'utilisateur : tous les choix sont raisonnés et maîtrisés. C'est ce facteur qui est le principal responsable de l'efficacité de la diffusion de cette méthode.

LA MATRICE ORDONNABLE

1-construction

TABEAU
DES
DONNEES

Objet Caractere	A	D	C	D	E	F	G	H
1	7	15	2	20	26	35	18	19



CHOIX DES PALIERS

Classe / 0 à 10
11 à 15
17 à 23
24 à 29
Plus de 30

MATRICE
DE
BASE

	A	B	C	D	E	F	G	H
1		•••••		•••••	•••••	•••••	•••••	•••••

LA MATRICE ORDONNABLE

2-manipulation

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	
												1-CEG
												2-GVC
												3-Banque
												4-Ecole 1classe
												5-Veterinaire
												6-Pas d'elec
												7-Pas d'eau cour
												8-Membrement

RAPPROCHEMENT DES LIGNES

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	
												1-CEG
												3-Banque
												2-GVC
												5-Veterinaire
												8-Membrement
												4-Ecole 1classe
												6-Pas d'elec
												7-Pas d'eau cour

RAPPROCHEMENT DES COLONNES

L	J	I	F	E	A	B	G	D	C	H	K	
												1-CEG
												3-Banque
												2-GVC
												5-Veterinaire
												8-Membrement
												4-Ecole 1classe
												6-Pas d'elec
												7-Pas d'eau cour

MISE EN EVIDENCE DES GROUPEMENTS

L	J	I	F	E	A	B	G	D	C	H	K	
												1-CEG
												3-Banque
												2-GVC
												5-Veterinaire
												8-Membrement
												4-Ecole 1classe
												6-Pas d'elec
												7-Pas d'eau cour

URBAIN

RURAL

VILLAGES BOURGS VILLES

Annexe 42 - Classification par regroupement autour de centres mobiles

Il s'agit d'une méthode de classification non hiérarchique, qui produit directement une partition en un nombre fixé de classes, et non pas une suite de partitions emboîtées comme le fait la C.A.H. (voir annexe 17). La méthode procède par améliorations successives d'une partition de départ.

Le déroulement de l'algorithme est le suivant, pour une partition en n classes. Dans une première phase, les éléments de l'ensemble à classer sont regroupés autour de n centres (C_i), choisis par l'utilisateur ou calculés automatiquement en fonction d'une règle de maximisation des différences : chaque élément est affecté à la classe associée au centre C_i qui lui est le plus proche. Sont ensuite calculés les centres de gravité (G_i) des n classes ainsi constituées. Une deuxième itération refait un regroupement des éléments autour des centres G_i^1 , qui se substituent aux centres C_i de la première itération. On recalcule les nouveaux centres de gravité G_i^2 de la partition issue de la deuxième itération, et l'on regroupe de nouveau les éléments autour de ces G_i^2 . Les itérations se poursuivent jusqu'à ce que l'inertie intraclasse ne connaisse plus d'amélioration : il y a alors stabilisation du partitionnement.

L'intérêt des méthodes de partitionnement est de permettre de classer de très grands ensembles (jusqu'à 100 000 éléments avec le programme FASTCLUS), non traitables par une classification hiérarchique, beaucoup plus grande consommatrice d'espace-mémoire. La principale limite de ces méthodes réside dans le fait que le nombre de classes est fixé : si le nombre de classes demandé n'est pas cohérent avec la structure des données, les partitions obtenues ne seront pas bonnes. C'est pourquoi il peut être intéressant de faire une CAH sur un échantillon de l'ensemble à classer pour identifier sa structure avant de procéder à une classification par partitionnement.

BIBLIOGRAPHIE

PLAN DE CLASSEMENT DE LA BIBLIOGRAPHIE

=====

I - OUVRAGES FONDAMENTAUX

- . Démographie
- . Géographie
- . Traitement statistique et graphique des données

II - REFERENCES METHODOLOGIQUES

- . Analyse des migrations
- . Analyse quantitative de l'urbanisation

III - AFRIQUE NOIREIV - COTE D'IVOIRE : POPULATION

- . Généralités
- . Statistiques démographiques :
 - Recensements administratifs
 - Opérations démographiques ponctuelles
 - Recensement Général de la Population 1975
 - Enquête à passages répétés 1978-79
- . Migrations

V - COTE D'IVOIRE : VILLES ET DEVELOPPEMENT REGIONALVI - BIBLIOGRAPHIES

I - OUVRAGES FONDAMENTAUX. Démographie

- * COURGEAU D., 1980 - Analyse quantitative des migrations humaines. MASSON. Paris, 225 p.
- * HENRY L., 1972 - Démographie. Analyse et modèles. LAROUSSE. Paris, 341 p.
- * INED et INSEE, 1967 - Afrique Noire, Madagascar, Comores, Démographie Comparée. DGRST. Paris, 340 p.
- * INED, INSEE, ORSTOM, 1973 - Sources et analyse des données démographiques. Paris, 4 vol., 415-183-475-433 p.
- * NATIONS UNIES, 1971 - Méthodes de mesure de la migration interne. Manuel VI des Nations Unies. New York, 85 p.
- * PRESSAT R., 1973 - L'analyse démographique. PUF. Paris, 321 p.
- * SAUVY. A., 1976 - Eléments de démographie. PUF, Collection Thémis. Paris, 385 p.
- * TAPINOS G., 1974 - L'économie des migrations internationales, Armand COLIN. Paris, 288 p.

. Géographie

- * BAILLY A.S., 1975 - L'organisation urbaine : théories et modèles. Editions du C.N.R.S. Paris, 272 p.
- * BEAUJEU GARNIER, 1980 - Géographie urbaine. Armand COLIN, collection U. Paris, 360 p.
- * BERRY B.J.L. et MARBLE, 1972 - Spatial analysis. Englewood Cliffs, Prentice Hall.
- * CASTELLS M., 1972 - La question urbaine. MASPERO. Paris, 529 p.
- * CERDA I., 1979 - La théorie générale de l'urbanisation. Editions du SEUIL. Paris, 248 p.
- * CICERI M.F., MARCHAND B. et RIMBERT S., 1977 - Introduction à l'analyse de l'espace. Editions MASSON, 173 p.
- * CLAVAL P., 1981 - La logique des villes. Essai d'urbanologie. LITEC. Paris, 633 p.
- * FORRESTER J.W., 1979 - Dynamique urbaine. ECONOMICA. Paris, 329 p.
- * GEORGE P., 1974 - Précis de géographie urbaine. PUF. Paris, 286p.
- * GEORGE P., 1974 - Dictionnaire de la géographie. Paris, P.U.F., 451 p.
- * HAGGETT P., 1973 - L'analyse spatiale en géographie humaine. Armand COLIN. Paris, 390 p.
- * NOIN D., 1979 - Géographie de la population. MASSON. Paris, 326p.
- * RACINE J.D. et REYMOND H., 1973 - L'analyse quantitative en géographie. PUF. Paris.
- * SANTOS M., 1971 - Les villes du Tiers Monde. Ed. GENIN. Paris, 428 p.
- * SANTOS M., 1969 - Aspects de la géographie et de l'économie urbaines des pays sous-développés. CDU, les Cours de la Sorbonne. Paris, 2 vol., 100 + 92 p.

. Traitement graphique et statistique des données

- * BERTIN J., 1973 - Sémiologie graphique. MOUTON et GAUTIER-VILLARS. Paris, 431 p.
- * BERTIN J., 1977 - La graphique et le traitement graphique de l'information. FLAMMARION. Paris, 277 p.
- * BENZECRI J.P., 1980 - L'analyse des données. Tome I : La Taxinomie. Tome II : L'analyse des Correspondances. DUNOD. Paris, 2 vol., 625 + 632 p.
- * BENZECRI J.P. et F., 1980 - Analyse des correspondances : exposé élémentaire. DUNOD. Paris, 432 p.
- * BOUROCHE J.M. et SAPORTA G., 1983 - L'analyse des données. PUF, Collection Que Sais-je ? n° 1854. Paris, 127 p.
- * CIBOIS P., 1983 - L'analyse factorielle. PUF, Collection Que Sais-je ? n° 2095. Paris, 127 p.
- * CLAVAL P., 1970 - La cartographie thématique comme méthode de recherche. Les Belles Lettres. Paris, 2 vol., 188 + 125 p.
- * CUENIN R., 1972 - Cartographie générale. EYROLLES. Paris, 2 vol., 324 p.
- * DE LAGARDE J., 1983 - Initiation à l'analyse des données. DUNOD. Paris, 157 p.
- * DIDAY E., 1971 - La méthode des nuées dynamiques. Revue de Statistique appliquée, vol 19, n°2, pp 19-34.
- * FENELON J.P., 1981 - Qu'est ce que l'analyse des données ? Ed. LEFONEN. Paris, 311 p.
- * JAMBU M., 1978 - Classification automatique pour l'analyse des données. Tome I : Méthodes et algorithmes. Tome II : Logiciels. DUNOD. Paris, 2 vol.
- * JOLY F., 1976 - La cartographie. PUF, Collection Magellan Paris, 276 p.
- * LEBART L., MORINEAU A. et FENELON J.P., 1982 - Traitement des données statistiques, Méthodes et programmes. DUNOD. Paris, 512 p.
- * RIMBERT S., 1964 - Cartes et graphiques. SEDES. Paris, 236 p.
- * RIMBERT S., 1968 - Leçons de cartographie thématique. SEDES. Paris, 139 p.
- * VOLLE M., 1978 - Analyse des données. ECONOMICA. Paris, 265 p.

II - REFERENCES METHODOLOGIQUES

. Analyse des migrations

- * BERTAUX D., 1980 - L'approche biographique. Sa validité méthodologique, ses potentialités. Cahiers internationaux de sociologie, LXIX, pp 197-225.
- * COLLOMB P., 1979 à 1982 - Les émigrants de l'Ouest Audois dix-neuf ans après. Population 1979 n° I, 1981 n°2-4-5, 1982 n° I-4-5-6. Paris.

- * COLLOMB P., 1983 - L'incidence du choix des données collectées sur l'analyse des migrations intérieures. Communication à la Chaire Quetelet 1983. Louvain, 4p.
- * COLLOMB P., 1984 - La mort de l'orme séculaire. Crise agricole et migration dans l'Ouest audois des années cinquante. Travaux et Documents de l'INED n° 105 et 106, 1040 p.
- * COSIO M.E.Z., 1983 - L'étude des migrations internes au Mexique. Communication à la Chaire Quetelet 1983. Louvain, 16 p.
- * COURGEAU D., 1973 - Migrants et migrations. Population n° I. Paris, pp 95-129.
- * COURGEAU D., 1975 - Le concept de migration. Communication au 4ème Colloque de Démographie Africaine, Ouagadougou, 20-25 Janvier 1975.
- * COURGEAU D., 1983 - Les enquêtes de migration dans les pays développés. Communication à la Chaire Quetelet 1983. Louvain, 33 p.
- * DUCHENE J., 1983 - Un test de fiabilité des enquêtes rétrospectives 3B. Communication à la Chaire Quetelet 1983. Louvain, 17 p.
- * FRANQUEVILLE A., 1973
 - Réflexions méthodologiques sur l'étude des migrations actuelles en Afrique. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines vol. X, n°2-3, pp143-149.
- * GOBER-MEYERS P., 1978
 - Migration analysis : the role of geographic scale. Annals of regional science, vol 12, n° 3. Bellingham, pp 52-61.
- * GREGORY J.W., 1982 - Implications of different types of data collection for the study of migration. Communication au Stage de perfectionnement pour démographes africains francophones, Bordeaux 8 Nov-3 Déc 1982. Bordeaux, 26 p.
- * HAERINGER P., 1966 - L'exode rural. Notes méthodologiques. Bulletin de liaison Sciences Humaines n° 4, ORSTOM. Paris, pp 63-67.
- * HAERINGER P., 1968 - L'observation rétrospective appliquée à l'étude des migrations africaines. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines vol. V, n° 2, pp 3-22.
- * HAERINGER P., 1972 - Méthodes de recherche sur les migrations africaines. Un modèle d'interview biographique et sa transcription synoptique. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines vol. IX, n° 2, pp 439-453.
- * HARRIS J.R. et TODARO M.P., 1974
 - Migration, unemployment and development : a two sector analysis. American economic review, n° 60, pp 126-142.
- * KANNISTO V., 1983 - Collection of migration data through a follow-up survey. Communication à la Chaire Quetelet 1983. Louvain, 18 p.
- * LACOMBE B., 1975 - La durée de présence comme critère de distinction entre résidents et migrants. Communication au 4ème Colloque de Démographie Africaine, Ouagadougou, 20-25 Janvier 1975.

- * LEBRIS E., 1982 - Contenu géographique et contenu social de la notion de résidence. Quelques réflexions à partir des résultats d'enquêtes biographiques effectuées à Lomé (Togo) et Accra (Ghana). Cahiers d'Etudes Africaines n° 81-83. Paris, pp 130-174.
- * PICOUET M., 1971 - Observation des migrations intérieures dans les pays à statistiques incomplètes. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines vol.VIII,n°I, pp 37-49.
- * PICOUET M., 1972 - Influence de la migration dans la croissance de l'agglomération de Tunis. Perspectives 1966-1971. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines vol.IX, n° 4, pp 425-437.
- * PICOUET M., 1975 - Evolutions et perspectives de la recherche démographique sur la migration. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines vol.XII, n° 4, pp 337-344.
- * PICOUET M., 1975 - Migrations. Techniques de collecte. Recensements et enquêtes. Communication au 4ème Colloque de Démographie Africaine, Ouagadougou, 20-25 Janvier 1975.
- * POULAIN M., 1981 - Contribution à l'analyse spatiale d'une matrice de migration interne. Université Catholique de Louvain, Recherche Démographique n°3, 225 p.
- * POULAIN M., 1983 - La migration : concept et méthodes de mesure. Communication à la Chaire Quetelet 1983. Louvain, 34p.
- * QUESNEL A., 1978 - L'analyse démographique de la mobilité : un outil d'analyse des changements sociaux. Université Paris I, I.D.P. Paris, 50 p.
- * ROUCH J., 1960 - Problèmes relatifs à l'étude des migrations traditionnelles et des migrations actuelles en Afrique Occidentale. Bulletin de l'IFAN, Tome XXII, n° 3-4, pp 369-378.
- * ROUSSEL L., 1970 - L'exode rural des jeunes dans les pays en voie de développement. Réflexions méthodologiques. Revue Internationale du Travail, CIV 3, pp 253-270.
- * SIMMONS A.B., 1983 - Methodological innovations for survey studies of third world migration. Communication à la Chaire Quetelet 1983. Louvain, 63 p.
- * TABAH L. et COSIO M.E., 1972 - Mesure de la migration interne au moyen des recensements. Application au Mexique. Population n° 2, pp 303-346.
- * TODARO M.P., 1976 - Internal migration in developing countries. A review of theory, evidence, methodology and research priorities. B.I.T. Genève, 106 p.
- * VALLIN J., 1969 - Le temps, facteur d'omission dans une enquête rétrospective Population XXIV, pp 548-549.
- * WILLEKENS F., 1983 - Comparability of migration data. Utopia or reality ? Communication à la Chaire Quetelet 1983. Louvain, 33 p.

. Analyse quantitative de l'urbanisation

- * AURIAC F. et GROUPE DUPONT, 1975
 - La distance à la ville : essais d'analyses factorielles appliquées aux cas de Grenoble et de Montpellier. L'espace géographique, T. IV, n°4, pp 225-238.
- * BEGUIN H., 1979
 - Urban hierarchy and the rank-size distribution. Geographica analysis, vol. II, n°2. Columbus, pp 149-164.
- * BIRABEN J.N., et DUHOURCAU F., 1974
 - La mesure de la population dans l'espace. Population n° I.
- * BLANC R., 1980
 - L'approche statistique de la croissance urbaine. Actes du Colloque de Démographie d'Abidjan, 22-26 Janvier 1978. CIREs, Direction de la Statistique, Ecole de Statistique. Abidjan, pp59-63.
- * CHRISTALLER W., 1933
 - Die zentralen Orte in Suddeutschland. Jena, G. FISCHER.
- * C.N.R.S., 1972
 - L'analyse interdisciplinaire de la croissance urbaine. Actes du Colloque C.N.R.S., Toulouse, Juin 1971. Paris, 388 p.
- * COMMERCON N. et J.C., 1978
 - Une méthode de comparaison à l'usage des géographes. L'analyse factorielle des correspondances. Revue de géographie de Lyon, vol. 53, n°2, pp 153-156.
- * C.R.U., 1974
 - Modèles mathématiques de répartition des population urbaines. Paris, 229 p.
- * DONDEL M.F., 1972
 - Migration et croissance urbaine : éléments bibliographiques. Techniques d'analyse des données. Mémoire de maîtrise, sous la direction de Mr PINCHEMEL. Paris, 98 p.
- * GOLDSTEIN S., 1975
 - Basic data needed for the study of urbanisation. ORDINA. Liège, 100 p.
- * GOLDSTEIN S., 1975
 - The measurement of urbanization and projection of urban population. ORDINA. Liège, 224 p.
- * LOSCH A., 1943
 - Die raumlische Ordnung der Wirtschaft. G. FISCHER.
- * MERLIN P., 1975
 - Méthodes quantitatives en géographie urbaine. Paris, 31 p.
- * PERROUX F., 1961
 - L'économie du XX ème siècle. P.U.F.
- * PROST M.A., 1965
 - La hiérarchie des villes en fonction de leurs activités de commerce et de service. GAUTHIER-VILLARD. Paris, 327 p.
- * PUMAIN D., ROBIC M.C. et PINCHEMEL P., 1972
 - Croissance urbaine et échanges migratoires. Contribution méthodologique. Laboratoire de géographie humaine. Paris, 14 p.

- * PUMAIN D. et SAINT JULIEN, 1978
 - Les dimensions du changement urbain. Evolution des structures socio-économiques du système urbain français de 1954 à 1975. Mémoires et documents de géographie du CNRS. Paris, 202 p.
- * PUMAIN D. et SAINT JULIEN T, 1979
 - Les transformations récentes du système urbain français. L'espace géographique, vol. 8, n°3, pp 203-211.
- * PUMAIN D., 1980
 - Contribution à l'étude de la croissance urbaine dans le système urbain français. Thèse de Doctorat d'Etat es Lettres et Sciences Humaines. Université Paris I, 492 p.
- * PUMAIN D., 1982
 - La dynamique des villes. ECONOMICA. Paris, 231 p.
- * ROCHEFORT M., 1957
 - Méthode d'étude des réseaux urbains : intérêt de l'analyse du secteur tertiaire de la population active. Annales de géographie n°354, pp 125-143.
- * ROCHEFORT M., 1960
 - L'organisation urbaine de l'Alsace. Thèse de Lettres. Faculté des Lettres de Strasbourg, 385 p.
- * SANTOS M., 1972
 - Les statistiques et l'étude de la croissance urbaine. Actes du Colloque sur la croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar, 29 Sept-2 Oct 1970. Editions du CNRS. Bordeaux, pp 985-988.
- * SHEPPARD E., 1982
 - City size distributions and spatial economic change. International regional science review, vol. 7, n°2. Philadelphie, pp 127-151.
- * SILVANY A., 1971
 - Aspects théoriques de l'urbanisation. Revue Tiers Monde, tome XII, n° 45, PUF. Paris, pp 99-113.
- * 1981
 - Géographie urbaine : description, modélisation et traitement informatique. Informatique et sciences humaines n°50. Paris, 105 p.
- * 1982-1983
 - Techniques mathématiques pour l'analyse de système en géographie. Cahiers Géographiques de Rouen n° 18-19, 136 p.

III - AFRIQUE NOIRE

- * ADEPODJU A., 1979
 - Migration et changement socio-économique en Afrique. Revue Internationale des Sciences Sociales, vol. 31, n°2. UNESCO, pp 223-244.
- * AMSELLE J.L. , AGHASSIAN M. et SALIOU-BALDE M., 1978
 - Les migrations africaines réseaux et processus migratoires. MASPERO. Paris, 127 p.
- * ATTA K., 1981
 - Problèmes posés par la cartographie de la population dans les pays d'Afrique Noire Tropicale. Université Nationale de Côte d'Ivoire, Institut de Géographie Tropicale, Publication interne n°49. Abidjan, 40 p.
- * AYASSOU V., 1978
 - La population active dans les enquêtes africaines. STATECO n° 17, pp 53-90.
- * BATAILLON C., 1982
 - Problèmes de croissance urbaine dans le monde tropical. Les migrations vers les villes du Tiers Monde et leur contexte socio-économique. Travaux et Documents de Géographie Tropicale n°45. Bordeaux, pp 203-214.

- * BLACKER J.C., 1980 - Une critique des définitions internationales en matière d'activité économique et de statut de l'emploi, et de leur adaptation en Afrique et au Moyen Orient. Etudes et Documents du G.D.A. n°5. Paris, pp 62-72.
- * BLANC R., 1972 - Analyse critique des données numériques concernant la croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Actes du Colloque sur la croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Bordeaux, pp 23-43.
- * BLANCHET G., 1980 - Réflexions sur la notion de secteur non structuré et son application dans les pays en voie de développement. Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines, vol. XVII, n°1-2, pp 13-18.
- * CLARKE J.I., 1972 - Demographic growth of cities in Black Africa and Madagascar : the mechanism of growth and general characteristics of demographic structures. Colloque sur la croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Bordeaux, pp 64-76.
- * CLARKE J.I., 1972 - Urban primacy in tropical Africa. Colloque sur la croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Bordeaux, pp 447-453.
- * CONDE J., 1973 - Urbanization and migration in West Africa. Research Monograph series n°4. Le Caire, pp 451-471.
- * CONDE J., 1978 - Les migrations en Haute Volta. Banque Mondiale. Washington, 177 p.
- * COTTEN A.M., 1972 - Les modifications apportées par la croissance urbaine dans les relations entre villes. Colloque sur la croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Bordeaux, pp 205-217.
- * COULIBALY S., GREGORY J. et PICHE V., 1980 - Les migrations voltaïques. CVRS et INSD. Ouagadougou, 9 vol.
- * DE JONG A.A., 1983 - Investigation socio-économique de la ville de Djenné et de ses environs. Institut des Sciences Humaines de Bamako. Institut de Géographie d'Utrecht, 5 volumes.
- * DUBRESSON A., 1982 - Industrialisation et croissance urbaine en Afrique de l'Ouest. Colloque sur les grandes Villes africaines, 18-25 Septembre 1980. Numéro special du Bulletin de la Société Languedocienne de géographie, 3ème série, Tome 16, n°1-2, pp 103-110.
- * DUPONT V., 1984 - Dynamique des villes secondaires et processus migratoires en Afrique de l'Ouest. Le cas de trois centres urbains en région de plantation, au Togo : Atakpamé, Kpalimé, Badou. Institut d'Etudes politiques de Paris, Thèse de troisième cycle, 437 p.
- * FIELOUX M., 1978 - Mali : les migrations internes et internationales. Banque Mondiale. Washington.
- * G.D.A., 1982 - L'évaluation des effectifs de la population des pays africains. Tome 1. Paris, 353 p.
- * GENDREAU F., 1982 - Perspectives de population des grandes villes africaines. Colloque sur les grandes villes africaines, 18 -25 Septembre 1980. Numéro spécial du Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie, Tome 16, n°1-2, 3ème série, pp 111-122.

- * GEORGE P., 1972 - Rapport de synthèse du Colloque sur la croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Bordeaux, pp 231-239.
- * GROVE D. et HUSZARD L., 1964 - The towns of Ghana. The role of service centres in regional planning. Ghana University Press. Accra, 98 p.
- * HAUSER A., 1972 - Problèmes posés par l'évaluation du nombre de chômeurs en milieu urbain en Afrique. Actes du Colloque sur la croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Bordeaux, pp 667-676.
- * HOSSENLOPP J., 1972 - Evolution de l'urbanisation dans 14 Etats d'Afrique Noire et Madagascar avec une esquisse prospective à l'horizon 1985. Actes du Colloque sur la croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Bordeaux, pp 693-704.
- * HUGON P., 1980 - Les petites activités marchandes dans les espaces urbains africains. Essai de typologie. Revue Tiers Monde, Tome XXI, n°82, pp 405-426.
- * LASSERRE G., 1972 - Les effets de la croissance urbaine sur les relations villes-campagnes en Afrique Noire et à Madagascar. Actes du Colloque sur la croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Bordeaux, pp 189-204.
- * MABOGUNJE A.L., 1973 - Migrations et urbanisation. in Croissance démographique et évolution socio-économique en Afrique de l'Ouest, publié sous la dir. de CALDWELL J.C. The Population Council. New York, pp210-229.
- * MARGUERAT Y, 1978 - Réflexions cursives sur l'évolution des réseaux urbains en Afrique Noire. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol.XV, n° 2, pp 173-185.
- * O.C.D.E., 1979 - Les migrations en Afrique de l'Ouest. Comptes rendus du séminaire tenu à Ouagadougou du 16 au 19 Janvier 1979. O.C.D.E. Paris, 86 p.
- * QUESNEL A., 1981 - Déplacements, changements démographiques et sociaux en économie de plantation. Le cas du Plateau de Dayes (Sud Ouest Togo). Université de Paris I, Thèse de troisième cycle, 400 p.
- * ROCHEFORT M., 1972 - Typologie fonctionnelle des villes en Afrique Noire et à Madagascar. Actes du Colloque sur la croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Bordeaux, pp 139-148.
- * ROGER G., WALTISPERGER D. et CORBILLE-GUITTON C., 1981 - Les structures par sexe et âge en Afrique. GDA, IDP, INSEE, MINCOOP, ORSTOM. Paris, 555 p.
- * ROUSSEL L., TURLOT F. et VAURS R., 1968 - La mobilité de la population urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Deux essais de mesure, Abidjan et Yaoundé. Population n°2, pp 333-352.
- * SAUTTER G., 1973 - Recherches en cours sur les villes d'Afrique Noire. Point de vue d'un géographe. Cahiers d'Etudes Africaines, vol XII, n°51, pp. 405-416.
- * SCET et SEDES, 1984 - Etude d'une image à long terme de l'Afrique au sud du Sahara. Rapport de deuxième phase. Présentation provisoire Document de travail. Paris, 194 p.

- * TOURE M., 1980 - Croissance urbaine et développement économique et social en Afrique au sud du Sahara. Actes du Colloque de Démographie d'Abidjan, 22-26 Janvier 1979. CIRES, Direction de la Statistique, Ecole de Statistique. Abidjan, pp 7-29.
- * VENNETIER P., 1969 - Le développement urbain en Afrique Tropicale. Considérations générales. Les Cahiers d'Outre Mer n° 85, pp 5-62.
- * VENNETIER P., 1972 - La poussée urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Actes du Colloque sur la croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Bordeaux, pp 45-64.
- * VERNIERE M., 1973 - Volontarisme d'Etat et spontanéisme populaire dans l'urbanisation du Tiers Monde. Formation et évolution des banlieues dakaroises : le cas de Dougane Pikine. ORSTOM et Laboratoire de Sociologie et de Géographie Africaine. Paris, 225 p.
- * ZACHARIAH K.C. et CONDE J., 1978 - Aperçu sur les migrations en Afrique de l'Ouest. Banque Mondiale. Washington, 87 p.
- * ZACHARIAH K.C. et CONDE J., 1978 - Aspects démographiques de la migration en Afrique de l'Ouest. Banque Mondiale ; Washington, 276 p.

IV - COTE D'IVOIRE : POPULATION

. Généralités

- * ANCEY G., 1977 - Erreurs prévisionnelles et prévisions d'erreurs à partir de l'analyse des projections démographiques de 1965 pour 1975. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, DATAR. Abidjan.
- * ANTOINE P. et HERRY C., 1983 - La population d'Abidjan dans ses murs. Dynamique urbaine et évolution des structures démographiques entre 1955 et 1978. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol.XIX, n°4, pp371-395.
- * ARNAUD J.C et FILLERON J.C., 1980 - Eléments pour une géographie du peuplement dans le Nord Ouest de la Côte d'Ivoire. Université Nationale de Côte d'Ivoire, Institut de Géographie Tropicale, Publication provisoire n° 38. Abidjan, 27 p.
- * BINET F., 1982 - Bilan national de l'emploi en Côte d'Ivoire. Ministère des Relations Extérieures. Coopération et Développement, Etudes et Documents n°47. Paris, 298 p.
- * BOUTILLIER J.L., 1971 - Croissance démographique et croissance économique en Côte d'Ivoire. Actes du Colloque de Démographie Africaine, Paris, 6-9 Octobre 1970. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, Vol.VIII, n°1, pp 73-80.

- * DELPECH B., 1983 - La solidarité populaire abidjanaise. En chiffres et en dires. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol.XIX, n°4, pp 551-566.
- * DELPECH B., 1983 - Les nouveaux abidjanais et leurs racines. Ou l'idéologie du citadin planteur. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol.XIX, n°4, pp567-584.
- * DIRECTION DES ETUDES DE DEVELOPPEMENT, 1976 - Travaux préparatoires du Plan 1976-1980. Analyse de la situation démographique en Côte d'Ivoire. Ministère du Plan. Abidjan, 35 p.
- * DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1980 - Perspectives de population 1975-80-85-90. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Abidjan.
- * DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1984 - Population de la Côte d'Ivoire. Analyse des données démographiques disponibles. Ministère de l'Economie et des Finances. Abidjan, 323p.
- * DITTGEN A. et LABASTE P., 1978 - Evolution de la population rurale en Côte d'Ivoire entre 1965 et 1975. Cahier du CIRES n°17. Abidjan, pp 55-84.
- * DUCHEMIN J.P., 1967 - La population de la Côte d'Ivoire en 1965. Essai d'évaluation pour l'établissement des cartes de l'Atlas de Côte d'Ivoire. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol.IV, n°3-4, pp 57-82.
- * DUCHEMIN J.P. et TROUCHAUD J.P., 1967 - République de Côte d'Ivoire. Evaluation de la Population en 1965 par unité administrative. ORSTOM. Adiopodoumé, 32 p.
- * DUCHEMIN J.P. et TROUCHAUD J.P., 1969 - Données démographiques sur la croissance des villes en Côte d'Ivoire. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol.VI, n°1, pp 71-82.
- * DUPONT M.T., 1971 - La croissance démographique des villes de Côte d'Ivoire. Université de Bordeaux, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 157 p.
- * GELAS H., 1982 - Population et emploi. Communication au Colloque Population et Développement, Abidjan, 13-18 Decembre 1982. 20p.
- * GIBBAL J.M., 1974 - Citadins et villageois dans la ville africaine. L'exemple d'Abidjan. MASPERO, Bibliothèque d'Anthropologie. Paris, 398 p.
- * HAUSER A., 1983 - Cent mille personnes devant les grilles. Les demandeurs et les demandeuses d'emploi d'Abidjan. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol.XIX, n°4, pp 397-413.
- * MARGUERAT Y., 1981 - Des hommes, des femmes et des sous-préfectures : analyse des sex ratio en Côte d'Ivoire selon les premiers résultats du recensement de 1975. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines vol. XVIII, n° 3, pp 295-301.

- * ROUSSEL L., 1967 - Côte d'Ivoire 1965. Population. Synthèse des études régionales 1962-1965. Ministère du Plan, SEDES. Paris, 192 p.
- * ROUSSEL L., 1968 - Côte d'Ivoire 1965. Emploi. Synthèse des études régionales 1962-1965. Ministère du Plan, SEDES. Paris.
- * SAWADOGO P., 1980 - Population et économie de Côte d'Ivoire. Nations Unies, Etudes de cas n°2, 78 p.
- * S.E.T.E.F., 1972 - Dossier pour le long terme. L'image base 1970. Annexe démographique. Ministère du Plan. Paris, 100 p.
- * SIMONET M., 1971 - Pour un programme national d'orientation, de coordination et de contrôle des études démographiques en Côte d'Ivoire. Ministère de l'Economie et des Finances, Etudes Economiques et Financières n°7, Abidjan.
- * ZANOU B.K., 1983 - Croissance urbaine en Côte d'Ivoire. Cas des villes de l'intérieur. Institut de Démographie. Paris, 124 p.

.Statistiques démographiques (ordre chronologique)

Recensements administratifs

- * BUREAU DES AFFAIRES ECONOMIQUES, 1926
 - Résultats du recensement de la population au 1er juillet 1926. Gouvernement Général de l'A.O.F. Colonie de la Côte d'Ivoire.
- * La Côte d'Ivoire. Statesman's Year Book. Macmillan and Co. L.T.D. London. Années 1929-1930-1933.
- * Rapports politiques des Commandants de Cercle. Archives Nationales. Abidjan.
- * Recensement des populations européenne et indigène. 1929 à 1934. Archives nationales. Abidjan.
- * SERVICE DE LA STATISTIQUE GENERALE, 1951
 - Côte d'Ivoire. Population en 1949-1950 par canton et par groupe ethnique. Haut commissariat de l'A.O.F., 14 p.
- * SERVICE DE LA STATISTIQUE GENERALE ET DE LA MECANOGRAPHIE, 1955
 - Répertoire des villages de la Côte d'Ivoire. Territoire de la Côte d'Ivoire 2 tomes.
- * DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1955
 - Population de la Côte d'Ivoire. Renseignements au 31.12.1955. Bulletin mensuel de la statistique, numéro spécial. Abidjan, 27 p.
- * SARTON DU JONCHAY J., 1956
 - Recensement administratif et recensement démographique en zone rurale sous-développée. La réforme des méthodes de recensement administratif. Bulletin mensuel de la statistique d'Outre-Mer, supplément série Etudes n°36. Paris, 50 p.
- * DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1960
 - Villages de Côte d'Ivoire et population administrative. Etude statistique. Supplément au Bulletin mensuel de la Statistique. Abidjan, 65 p.

- * INSTITUT D'HYGIENE et DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1965
 - Répertoire des localités de Côte d'Ivoire. Ministère de la Santé Publique et Ministère des finances, des Affaires Economiques et du Plan. Abidjan.

Opérations démographiques ponctuelles

- * DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1960
 - Recensement d'Abidjan, 1955. Résultats définitifs. Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan. Abidjan, 105 p.
- * DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1960
 - Recensements des centres urbains d'Abengourou, Agboville, Dimbokro et Man. 1956-1957. Résultats définitifs Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan. Abidjan, 113 p.
- * DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1961
 - Recensement démographique de Bouaké. Juillet-Août 1958. Résultats définitifs. Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan. Abidjan, 58 p.
- * SERVICE DE LA STATISTIQUE GENERALE, 1958
 - Etude démographique du 1er secteur agricole de la Côte d'Ivoire. 1957-1958. Résultats provisoires Ministère du Plan. Abidjan, 36 p.
- * DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1966
 - Enquête démographique 1957-1958. Résultats définitifs. Supplément au Bulletin mensuel de la Statistique n°1. Abidjan, 121 p.
- * S.E.D.E.S., 1961
 - Villes de Côte d'Ivoire. Man, Daloa, Gagnoa. Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan. Abidjan, 176 p.
- * ECOLE DE STATISTIQUE, 1963
 - Recensement de la commune de Grand Bassam. Avril 1963. Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan. Abidjan, 88 p.
- * ECOLE DE STATISTIQUE, 1966
 - Recensement de la ville de Dabou. 1966. Données individuelles. Ministère des Affaires Economiques et Financières. Abidjan, 71 p.
- * DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1968
 - Recensement d'Agboville. Février 1968. Supplément au Bulletin mensuel de la Statistique n°4. Abidjan, 108 p.
- * ECOLE DE STATISTIQUE, 1970
 - Recensement démographique de Bonoua. Ministère des Affaires Economiques et Financières. Abidjan.
- * ECOLE DE STATISTIQUE, 1973
 - Recensement démographique de Daoukro. Avril 1973. Ministère de l'Economie et des Finances. Abidjan, 114 p.

(Voir également recensements et enquêtes démographiques menés dans le cadre d'études socio-économiques urbaines ou régionales, signalées au point V de la bibliographie)

Recensement Général de la Population de 1975

- * DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1976
 - Répertoire des localités de Côte d'Ivoire et population en 1975. Ministère de l'Economie et des Finances. Abidjan.

- * DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1977
 - Recensement général de la Population. Département d'Abengourou. Ministère de l'Economie et des Finances. Abidjan.
- * DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1978
 - Recensement Général de la Population 1975. Agglomération du Grand Abidjan. Résultats définitifs. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Abidjan, 280 p.
- * DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1978
 - Séguéla. Présentation des données essentielles du recensement de 1975. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Abidjan.
- * DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1978
 - Recensement Général de la population de Côte d'Ivoire. Liste des tableaux de l'exploitation exhaustive. Plan des tableaux. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Abidjan, 38p.
- * DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1978
 - Principaux résultats du recensement de 1975. Côte d'Ivoire entière. Résultats définitifs. Ministère de l'Economie, des Finances, et du Plan. Abidjan, 91 p.
- * DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1979
 - Recensement Général de la population. 1975. Quelques données globales. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Abidjan, 85p.
- * DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1979
 - Katiola. Présentation des données essentielles du recensement de 1975. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Abidjan.
- * DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1981
 - La population de la Côte d'Ivoire d'Avril 1975. Ministère du Plan et de l'Industrie. Abidjan, 57p.
- * ZANOUB.K., 1983
 - Recensement Général de la population d'Avril 1975. Résultats définitifs. Ministère du Plan et de l'Industrie, Direction de la Statistique. Abidjan, 226 p.

Enquête à Passages Répétés 1978-1979

- * ANTOINE P., 1982
 - Exploitation de l'enquête à passages répétés. Direction de la Statistique, Ministère du Plan et de l'Industrie. Abidjan, 125 p.
- * ANTOINE P. et HERRY C., 1982
 - Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan. Ministère du Plan et de l'Industrie et ORSTOM. Abidjan, 419 p.
- * ANTOINE P. et HERRY C., 1983
 - Quelques éléments pour l'évaluation des résultats de l'enquête à passages répétés menée à Abidjan. STATECO n°34, pp 15-58.
- * CLAIRIN R., 1978
 - Plan de sondage de l'enquête démographique à passages répétés en Côte d'Ivoire. STATECO n°16, pp 63-103.

- * KOPYLOV P., 1981 - L'enquête démographique à passages répétés de Côte d'Ivoire présentation générale et description de la méthode et des techniques de collecte adoptées. STATECO n° 27, pp 78-98.
- * DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1982 - E.P.R. 1978-1979 : résultats définitifs (méthodologie, structure, mortalité, fécondité). Ministère du Plan et de l'Industrie. Abidjan, 270 p.

Migrations

- * ASSA K., 1977 - Effets d'un investissement massif sur les déplacements de population en Côte d'Ivoire : exemple du complexe agro-industriel de Ferkéssédougou. Annales de l'Université d'Abidjan n°7, pp 41-84.
- * BINET F. et PAULET C., 1980 - Estimations des flux ville-campagne pour l'élaboration de projections de population à partir de deux structures par âge. Cas de la population ivoirienne. Actes du Colloque de Démographie d'Agidjan, 22-26 Janvier 1979, pp 76-85.
- * CHRISTOPHER G., 1976 - Les causes de la migration de la campagne à la ville : le cas de la Côte d'Ivoire. Cahiers du CIRES n° 10. Abidjan, pp43-71.
- * CHRISTOPHER G., 1978 - Revenus, éducation et exode rural vers les petits centres urbains en Côte d'Ivoire. Cahiers du CIRES n° 18. Abidjan, pp 5-36.
- * CHRISTOPHER G., 1979 - Urbanisation, exode rural vers les centres urbains et politiques de développement en Côte d'Ivoire. Cahiers du CIRES n° 22. Abidjan, pp 105-127.
- * CIRES, 1979 - La mobilité de la main d'oeuvre en forêt. Numéro spécial n° 23. Abidjan, 128 p.
- * DENIEL R., 1967 - De la savane à la ville. Essai sur la migration des Mossi vers Abidjan et sa région. CASHA. Aix en Provence, 185 p.
- * DIRECTION DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES DE HAUTE VOLTA, 1962 - Mouvements migratoires contrôlés de main d'oeuvre vers la Côte d'Ivoire en 1960 et 1961. Supplément au Bulletin mensuel de la statistique n°2. Ouagadougou.
- * DUREAU F., 1982 - Analyse quantitative de la migration en Côte d'Ivoire. Mémoire de DEA de Démographie, Institut de Démographie de Paris, 225 p.
- * ETIENNE P., - A propos de l'exode rural vers les villes et des problèmes fonciers en Côte d'Ivoire. Centre ORSTOM de Petit Bassam. Abidjan, 7 p.
- * FARGUES P., 1982 - Les migrations en Côte d'Ivoire d'après le recensement de 1975. Cahiers du CIRES n°31-32. Abidjan, 204 p.
- * FIELOUX M., 1980 - Les sentiers de la nuit. Les migrations rurales Lobi de la Haute Volta vers la Côte d'Ivoire. Travaux et Documents de l'ORSTOM n°110. Paris, 199 p.

- * GIBBAL J.M., - Les collégiens de Côte d'Ivoire en famille. Cahiers d'Etudes Africaines 73-76, XIX 1-4, pp 87-100.
- * GIBBAL J.M., 1973 - Le retour au village des nouveaux citadins. Résultats d'enquête et amorce méthodologique. Cahiers d'Etudes Africaines XIII 3, pp 549-574.
- * HAERINGER P., 1973 - San Pédro 1969. La première vague d'immigrants. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol.10, n° 2-3, pp 245-267.
- * HAERINGER P., 1973 - San Pédro 1973. Quatre années d'évolution. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol.10, n°2-3, pp 269-287.
- * HAERINGER P., 1973 - Cheminements migratoires maliens, voltaïques et nigériens en Côte d'Ivoire. Cahiers ORSTOM Sciences Humaines, vol.10, n°2-3, pp 195-201.
- * INSTITUT IVOIRIEN D'OPINION PUBLIQUE, 1975 - Les migrants. Abidjan, 72 p.
- * LESOURD M., 1982 - L'émigration Baoulé vers le sud de la Côte d'Ivoire. Thèse de troisième cycle, Université Paris X, Institut de Géographie, 2 vol., 524 p.
- * LOUCOU J.N., 1976 - L'exode des Baoulé. Bulletin de l'IFAN Sciences Humaines, vol.38, n°3, pp 506-516.
- * MARGUERAT Y., 1981 - Des ethnies et des villes. Analyse des migrations vers les villes de Côte d'Ivoire. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol.XVIII, n°3, pp 303-340.
- * MARTINET F., 1978 - Immigration étrangère et économie de plantation. Communication au séminaire inter-instituts sur les aspects fonciers de l'économie de plantation CIRES, 22 Février 1978. Abidjan, 5 p.
- * MICHOTTE, 1968 - Mouvements migratoires et développement économique dans la zone dense à l'ouest de Bouaké. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol.1, n°9.
- * ORSTOM, 1979 - Migrations rurales et créations de nouveaux milieux sociaux en Afrique tropicale : Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol.XVI, n°1-2, 176 p.
- * SAINT VIL J., 1975 - L'immigration scolaire et ses conséquences sur la démographie urbaine en Afrique Noire : l'exemple de Gagnoa (Côte d'Ivoire). Cahiers d'Outre-mer, vol.28, n°112, pp 376-387.
- * SAINT VIL J., 1981 - Migrations scolaires et urbanisation en Côte d'Ivoire. Cahiers d'Outre-mer, vol.34, n°133, pp 23-41.
- * SCHWARTZ, 1972 - Immigration et développement dans le Sud-Ouest ivoirien. Centre ORSTOM de Petit Bassam. Abidjan.
- * S.E.D.E.S., 1979 - Etudes régionalisées des migrations rurales en Côte d'Ivoire. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Abidjan, 3 vol.
- * ZACHARIAH K.C., 1978 - La migration en Côte d'Ivoire. Banque Mondiale. Washington, 162 p.

V - COTE D'IVOIRE : VILLES ET DEVELOPPEMENT REGIONAL

- * AMIN S., 1967 - Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire. Les Editions de Minuit. Paris.
- * ANCEY G., 1974 - Relations de voisinage ville-campagne. Une analyse appliquée à Bouaké : sa couronne et sa région (Côte d'Ivoire). Mémoires ORSTOM, n° 70, 258 p.
- * ANCEY G., 1981 - L'influence d'un centre urbain sur la zone rurale environnante. L'exemple Bouaké-Brobo (Côte d'Ivoire). Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol.VII, n°4, pp 49-78.
- * ANCEY G., 1981 - Revenus monétaires du secteur primaire en 1980. Esquisse par département. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Direction du Développement Régional. Abidjan, 21 p.
- * ANDRIEU F., 1926 - Répertoire des actes législatifs, texte réglementaires et instructions diverses applicables à la colonie de Côte d'Ivoire. Editions DELMAS. Bordeaux, 35 p.
- * ANGOULVANT, 1917 - La Côte d'Ivoire. Le pays. Les habitants. Editions Emile LAROSE. Paris, 120 p.
- * ARDITI C. et YUNG J.M., 1981 - Epargne et financement en milieu rural. SEDES. Paris, 267 p.
- * ATTA KOFFI L., 1975 - Etude des espaces urbains des villes de Côte d'Ivoire par l'interprétation de photographies aériennes. Université d'Abidjan, Institut de Géographie Tropicale, mémoire de Maitrise. Abidjan, 120 p.
- * BARIS P., 1980 - Propositions pour l'amélioration du système d'information sur le secteur informel en Côte d'Ivoire. Nomenclature des activités. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, Direction de l'activité industrielle. Abidjan, 71 p.
- * BARIS P., 1981 - Recensement des activités en milieu urbain de Côte d'Ivoire. Présentation des résultats par grands secteurs économiques et par activités. Abidjan, 155 p.
- * B.C.E.T., 1981 - Divo. Schéma Directeur à long terme. Ministère de la Construction et de l'Urbanisme. Abidjan, 2 volumes.
- * B.C.E.T., 1981 - Bouaflé. Rapport d'analyse. Ministère de la Construction et de l'Urbanisme. Abidjan, 77p.
- * B.C.E.T., 1981 - Programme USAID de développement des villes de l'intérieur. Etude socio-économique. Ministère de la Construction et de l'urbanisme. Abidjan, 2 volumes.
- * B.D.P.A., 1963 - Etude régionale. Man. Paris, 1 tome.
- * BELLOT J.M. et LACHAUD J.P., 1980 - Analyse des résultats du recensement des activités urbaines de la ville d'Abengourou. Centre d'Economie du Développement, Université Bordeaux I, 88 p.

- * BELLOT J.M., LACHAUD J.P. et METTELIN P., 1981.
 - Le secteur informel à Abengourou. Analyse et programmes d'action. Université Bordeaux I, Centre d'Economie du Développement, 303 p.
- * BERRON H., 1980
 - Tradition et modernisme en pays lagunaires de Basse Côte d'Ivoire. Editions OPHRYS. Gap, 386p.
- * de BETTIGNIES J., 1969
 - Toumodi. Eléments pour l'étude d'un Centre semi-urbain en moyenne Côte d'Ivoire. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol. VI, n°2, pp 71-92.
- * BILLE N. et DUREAU F., 1981
 - Découpage administratif de la Côte d'Ivoire. Lois et décrets, cartes, superficies. Ministère du Plan et de l'Industrie, Direction du Développement Régional. Abidjan, 55 p.
- * BLANC C., 1981
 - Le foncier rural en Côte d'Ivoire. Ministère du Plan et de l'Industrie, Direction du Développement Régional. Abidjan, 79 p.
- * B.N.E.T.D., 1972
 - Plan Directeur de Divo. Abidjan, 2 volumes.
- * BOLI ABOU R., 1981
 - Croissance économique et urbanisation en Côte d'Ivoire. Thèse de Troisième Cycle, Université Toulouse Le Mirail.
- * BONNEFONDS A.L., 1968
 - La transformation du commerce de traite en Côte d'Ivoire depuis la dernière guerre mondiale et l'Indépendance. Cahiers d'Outre-mer, n°84, pp 395-413.
- * BOUTILLIER J.L., 1960
 - Bongouanou, étude socio-économique d'une subdivision. BERGER-LEVRAULT. Paris, 224 p.
- * BOUTILLIER J.L., 1969
 - La ville de Bouna : de l'époque précoloniale à aujourd'hui. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol.VI, n°2.
- * BOUTILLIER J.L., 1972
 - Urbanisation et comportements socio-démographiques. Quelques caractéristiques d'une population de fonctionnaire d'un centre urbain secondaire du nord de la Côte d'Ivoire. Actes du Colloque sur la croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Bordeaux, pp 371-374.
- * CAMIER L.L., 1975
 - Aspects économiques de la constitution du réseau urbain de la Côte d'Ivoire. Mondes en développement n°9, pp 89-105.
- * C.E.G.I., 1965
 - Etude régionale. Dabou. Ministère du Plan. Abidjan.
- * CHATEAU M., 1978
 - Recensement général des activités en milieu urbain. Ministère du Plan, SEDES, 4 volumes.
- * CHASSARD P.E., ECREMENT M. et LECOMTE B., 1974
 - Les sociétés locales de développement en Côte d'Ivoire. Communication aux Journées de travail de Yaoundé, 9-12 Octobre 1972. Travaux et Documents de l'ORSTOM, n° 39, pp. 229-242.
- * CHEVASSU J., 1972
 - Essai d'appréciation de l'évolution récente de quelques petites villes de Côte d'Ivoire. et Essai de définition de quelques indicateurs de structure et de fonctionnement de l'économie des petites villes de Côte d'Ivoire. Actes du Colloque sur la Croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Bordeaux, pp 415-432 et 433-445.

- * CHEVASSU J. et VALETTE A., 1975
 - Données statistiques sur l'industrie de la Côte d'Ivoire. ORSTOM, Document de Travail, série Etudes industrielles n° 15. Abidjan, 130 p.
- * CHEVASSU J. et VALETTE A., 1977
 - Les modalités et le contenu de la croissance industrielle en Côte d'Ivoire. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol.XIV, n°1, pp 27-57.
- * COTTEN A.M., 1966
 - Réflexions à partir de l'exemple de la Côte d'Ivoire. Bulletin de liaison Sciences Humaines n° 4, ORSTOM. Paris, pp 46-54.
- * COTTEN A.M., 1968
 - Les villes de Côte d'Ivoire. Une méthode d'approche par l'étude des équipements tertiaires. Bulletin de l'Association des Géographes Français; n°366-367, pp 223(238).
- * COTTEN A.M., 1969
 - Introduction à une étude des petites villes de Côte d'Ivoire. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines vol.VI, n°1, pp 61-70.
- * COTTEN A.M., 1969
 - Le développement urbain d'Odienné. Essai d'explication. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines vol.VI, n°2, pp 21-49.
- * COTTEN A.M., 1971
 - Le développement urbain et la polarisation de l'espace : l'exemple de la Côte d'Ivoire. Tiers Monde, vol.XII, n°45, pp 167-174.
- * COTTEN A.M., 1972
 - Les villes de Côte d'Ivoire. Essai de typologie fonctionnelle. Actes du Colloque sur la croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Bordeaux, pp 455-467.
- * COTTEN A.M., 1974
 - Un aspect de l'urbanisation en Côte d'Ivoire. Cahiers d'Outre-mer, vol.XXVII, n°106, pp 183-193.
- * COTTEN A.M., et MARGUERAT Y., 1976
 - Deux réseaux urbains africains : Cameroun et Côte d'Ivoire. I : la mise en place des systèmes urbains. Cahiers d'Outre-mer, vol.XXIX, n°118, pp 348-385.
- * COTTEN A.M., et MARGUERAT Y., 1977
 - Deux réseaux urbains africains : Cameroun et Côte d'Ivoire. II : les villes et leurs fonctions. Cahiers d'Outre-mer, vol.XXX, n°120, pp 348-382.
- * D.A.T.A.R., 1973
 - Esquisse de structuration du milieu rural. Ministère du Plan. Abidjan, 2 volumes.
- * DE MIRAS C., 1980
 - Le secteur de subsistance dans les branches de production à Abidjan. Revue Tiers Monde, T.XXI, n°82, pp 353-372.
- * DE MIRAS C., 1983
 - Secteur de subsistance et salariat dans les ménages. L'origine des revenus domestiques dans un quartier spontané d'Abidjan. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol.XIX, n°4, pp 429-448.
- * DIRECTION DU DEVELOPPEMENT REGIONAL, 1975
 - Estimation des revenus monétaires agricoles par préfecture et sous-préfecture. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Abidjan, 66p.
- * DIRECTION DU DEVELOPPEMENT REGIONAL, 1979
 - Bilans diagnostics régionaux. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Abidjan, 8 vol.
- * DIRECTION DU DEVELOPPEMENT REGIONAL, 1983
 - Note sur le développement du réseau urbain ivoirien. Ministère du Plan et de l'Industrie. Abidjan, 19 p.

- * DIRECTION DES ETUDES DE DEVELOPPEMENT, 1963
 - Etude régionale. Bouaké. Ministère du Plan. Abidjan, 9 volumes.
- * DIRECTION DES ETUDES DE DEVELOPPEMENT, 1972
 - Essai d'estimation des revenus agricoles. Ministère du Plan. Abidjan, 40 p.
- * DOBE, 1979
 - La région de Divo et les Divolais. Région, espace vécu et aménagement régional. Université de Caen, Thèse de troisième Cycle.
- * DUBRESSON A., 1982
 - Régionalisation de l'industrie et croissance urbaine : le "Mammouth" Côtivo à Agboville (Côte d'Ivoire). Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol.XVIII, n°1, pp 149-164.
- * FAURE Y.A. et MEDARD J.F., 1982
 - Etat et bourgeoisie en Côte d'Ivoire. Editions KARTHALA, Paris, 270 p.
- * GRIVOT R., 1955
 - Agboville, esquisse d'une cité d'Afrique Noire. Etudes Eburnéennes n°4, IFAN. Abidjan, pp 84-107.
- * GUILLO M., 1971
 - Les activités commerciales dans les villes moyennes et les centres secondaires de Côte d'Ivoire. Université de Bordeaux, Mémoire de Géographie Tropicale, 154 p.
- * HAUSER A., 1955
 - Les industries de transformation de la Côte d'Ivoire. Mission en Côte d'Ivoire, Octobre 1954. Etudes Eburnéennes, n°IV, IFAN. Paris, pp 108-113.
- * I.D.E.T. - C.E.G.O.S., 1967
 - Etude régionale. Odienné. Ministère du Plan. Abidjan.
- * JOSHI H., LUBELL H. et MOULY J., 1976
 - Abidjan : urbanisation et emploi en Côte d'Ivoire. Bureau International du Travail. Genève, 119p.
- * KIPRE P., 1975
 - La place des centres urbains dans l'économie de la Côte d'Ivoire de 1920 à 1930. Annales de l'Université d'Abidjan série I, tome III, Histoire, pp 93-120.
- * KIPRE P., 1981
 - Les villes coloniales de Côte d'Ivoire. Economie et société (1893 à 1940). Thèse d'Etat es Lettres. Université Paris VI. 3 vol., 315+317+400 p.
- * LE STRAT J., 1974
 - Agboville, une ville soudanaise dans la forêt. Thèse de troisième cycle, Université Paris X.
- * LOOTVOET B., 1984
 - Artisanat et commerce autour d'un complexe industriel. Données économiques sur Agboville et Dimbokro. ORSTOM, 133 p.
- * MANOU A., 1981
 - Programme USAID de développement urbain des villes de l'intérieur. Issia. Rapport minute. Ministère de la Construction et de l'Urbanisme, B.C.E.T. Abidjan, 34 p.
- * MANOU A., 1982
 - Programme USAID de développement des villes de l'intérieur. Etude socio-économique. Bongouanou. Ministère de la Construction et de l'Urbanisme, B.C.E.T. Abidjan, 71 p.
- * MANOU A. et ITURRIOZ M., 1982
 - Programme USAID de développement urbain des villes de l'intérieur. Man. Rapport minute. Ministère de la Construction et de l'Urbanisme, B.C.E.T. Abidjan, 37 p.

- * MEHANI M., 1980 - Abidjan : 20 ans de croissance (1955-1975). Actes du Colloque de Démographie d'Abidjan, 22-26 Janvier 1979. CIRES, Direction de la Statistique, Ecole de Statistique, pp 64-75.
- * MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN - Analyse régionale des comptes économiques régionaux pour les années 1965 et 1975. Abidjan.
- * MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN, 1982 - La Côte d'Ivoire en chiffres. Edition 1980-1981 Société Africaine d'Edition Paris, 324 p.
- * MINISTERE DE LA JUSTICE, 1976 - Code de la nationalité ivoirienne. Abidjan, 87 p.
- * MINISTERE DU PLAN, 1958 - Troisième plan quadriennal de développement économique et social. Abidjan, 227 p.
- * MINISTERE DU PLAN, - Plan quinquennal de développement économique et social 1971-1975, et 1976-1980. Abidjan.
- * MINISTERE DU PLAN ET DE L'INDUSTRIE, 1981 - Projet de Plan quinquennal de développement économique, social et culturel. Abidjan, 4 volumes.
- * MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS, DE LA CONSTRUCTION ET DE L'URBANISME, 1980 - Equipement et transports. Bilan et perspectives. 1960-80.
- * ORSTOM, 1984 - Les villes en Afrique : leurs rôles et leurs fonctions dans le développement national et régional. La Côte d'Ivoire. Paris, 109 p.
- * ORSTOM et I.G.T., 1979 - Atlas de Côte d'Ivoire. Abidjan.
- * PAILLET M., MAXIMIN B. et SCHAUDEL S., 1976 - Etudes sur le développement régional en Côte d'Ivoire. Université de Bordeaux, Centre d'Etudes d'Afrique Noire, 256 p.
- * R.O.C., 1984 - Recherche d'indicateurs urbains dans les pays en développement. Rapport final. Paris, 143 p.
- * SAGET F., 1975 - Méthode pour l'élaboration d'un schéma national d'aménagement du territoire : la Côte d'Ivoire. Revue Tiers Monde, vol.XVI, n°64, pp 835-963.
- * SAINT VIL J., 1973 - Gagnoa : étude de géographie urbaine. Contribution à la connaissance des villes de Côte d'Ivoire. Université de Bordeaux, Thèse de Troisième Cycle, 378 p.
- * S.C.E.T., 1978 - Perspectives décennales de développement d'Abidjan. Rapport de première phase. Ministère de la Construction et de l'Urbanisme. Abidjan, 456 p.
- * S.C.E.T., 1979 - Préparation du Plan 1981-1985. Urbanisation : villes de l'intérieur. Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.
- * SCET, SETAME, SEDES, SINORG, BEP, 1983 - Etude pour une stratégie d'investissement public dans les villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire. Rapport de première phase. 5 volumes.
- * SCHWARTZ A., 1969 - Toulépeu. Etude socio-économique d'un centre semi-urbain de l'Ouest ivoirien. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol.VI, n°2, pp 52-70.

- * S.E.D.E.S., 1965 - Etude régionale. Korhogo. Ministère du Plan. Abidjan.
- * S.E.D.E.S., 1965 - Etude régionale. Sud-Est. Ministère du Plan. Abidjan.
- * S.E.D.E.S., 1983 - Etude des dynamismes locaux. Ministère du Plan, Direction du Développement Régional. Abidjan, 101 p.
- * S.E.M.A., 1964 - Etude socio-économique de la zone urbaine d'Abidjan. Ministère des Finances, des Affaires Economiques et du Plan. Abidjan, 8 volumes.
- * S.E.T.E.F., 1972 - Dossiers pour le long terme. Elaboration d'un scénario référentiel du développement ivoirien. Hypothèses d'urbanisation 1965-2000. Paris, 31 p.
- * SETTIE L., 1982 - Les investissements publics en Côte d'Ivoire dans la première décennie de l'Indépendance. 1960-1970. Thèse de Troisième Cycle, Université Paris X, 305 p.
- * SIRVEN P., 1972 - L'évolution des villages suburbains de Bouaké. Contribution à l'étude géographique du phénomène de croissance d'une ville africaine. Université de Bordeaux, Travaux et Documents de Géographie Tropicale n°4, 141 p.
- * TOUALY B.G., 1983 - Contribution à l'étude des facteurs de la croissance urbaine en Côte d'Ivoire. Université Clermont II, Thèse de Troisième Cycle.
- * TOURE M., 1982 - Population, habitat et urbanisation en Côte d'Ivoire. Communication aux Séminaires Population et Développement, 13-18 Décembre 1982, Abidjan. Ministère du Plan et de l'Industrie, Direction de la Statistique, 49 p.
- * TRICART J., 1963 - Etude géographique des problèmes de transport en Côte d'Ivoire. Situation économique en 1959. Université de Strasbourg, Centre de Géographie Appliquée, 142 p.
- * U.N.I.N.T.E.R., 1965 - Etude régionale. Daloa. Ministère du Plan. Abidjan.
- * VALETTE A., 1980 - Résultats et réflexions sur une étude empirique de l'industrialisation de la Côte d'Ivoire. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol. XVII, n°1-2, pp 45-65.
- * VERNIERE M., 1969 - Anyama, étude de la population et du commerce kolatier. Cahiers ORSTOM série Sciences Humaines, vol. VI, n°1, pp 83-112.
- * WIROTIUS J.P., 1977 - Document de travail pour le schéma national : emplois et revenus en milieu urbain en 1975. Ministère du Plan, DATAR. Abidjan, 37 p.
- * YEGNAN T., 1971 - Aménagement de l'espace ivoirien. Structure et implantation du secteur public. Ministère du Plan, Direction des Etudes de Développement. Abidjan, 35 p.
- * ZINSOU P., 1973 - L'administration française en Côte d'Ivoire. 1890-1922. Université d'Aix en Provence, Thèse de Troisième Cycle.
- * 1978 - Atlas de Côte d'Ivoire. Editions Jeune Afrique. Paris, 72 p.

VI - BIBLIOGRAPHIES

- * B.C.E.T., 1983 - Bibliographie. Etude pour une stratégie d'investissement dans les villes de l'intérieur de la Côte d'Ivoire. Abidjan.
- * BILLE N., DELSOL J.P. et PERON C., 1981 - Inventaire cartographique de la Côte d'Ivoire. Ministère du Plan et de l'Industrie, Direction du Développement Régional, et Ministère des Mines, SODEMI. Abidjan, 249 p.
- * C.E.G.E.T., 1972 - Bibliographie sur la croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Bordeaux, 2 vol., 390 p.
- * E.H.E.S.S., publi. annuelle - Bibliographie des travaux en langue française sur l'Afrique au Sud du Sahara. Sciences Sociales et Humaines. E.H.E.S.S., Centre d'Etudes Africaines.
- * HAERINGER P., 1983 - La recherche urbaine à l'ORSTOM. Bibliographie analytique. 1950-1980. Initiations Documentations Techniques Orstom n° 55. Paris, 326 p.
- * JANVIER J., 1972 - Bibliographie de la Côte d'Ivoire. Tome II : Sciences de l'homme. Annales de l'Université d'Abidjan, vol. hors série. Abidjan, 431 p.
- * MAUGAS B., 1981 - Bibliographie générale des travaux des géographes de l'ORSTOM. Classement par thèmes. 1949 - 1980. Editions de l'ORSTOM. Paris, 243 p.
- * TRAORE B., 1977 - Essai bibliographique des publications portant sur la démographie de la Côte d'Ivoire. CIRES, document de travail n° 10. Abidjan.
- * ZACHARIAH K.C. et CONDE J., 1978 - Bibliography. Demographic aspects of migration in West Africa. Banque Mondiale. Washington.

LISTES DES TABLEAUX, FIGURES, CARTES
ABREVIATIONS, ET PLAN DETAILLE

LISTE DES TABLEAUX

<u>PREMIERE PARTIE</u>	<u>Pages</u>
1.1 Les méthodes de mesure des migrations	50
1.2 Mesure de l'activité au Ghana (1960)	54
1.3 Principaux recensements et enquêtes en Côte d'Ivoire	62
1.4 Quelques exemples de taux de sous-estimation des recensements administratifs	71
1.5 Comparaison entre les recensements administratifs et l'en- quête démographique 1957-58	72
1.6 Comparaison entre les recensements administratifs et les enquêtes démographiques en milieu urbain	74
1.7 Rapports de masculinité des Ivoiriens par département de naissance - RGP 1975	91
1.8 L'information apportée par les tableaux V - RGP 1975	95
1.9 Plan de sondage de l'E.P.R. - 1978-79	100
1.10 Structure de l'échantillon - EPR 1978-79	108
1.11 Taux d'activité par sexe et nationalité - RGP 1975 et EPR 1978-79	116
1.12 Résultats du recensement de 1975 et lieux de résidence en 1975 déclarés à l'EPR 1978-79 - Population ivoirienne	118
1.13 Comparaison de l'enquête activité-migration et des fichiers administratifs	145
 <u>DEUXIEME PARTIE</u>	
2.1 Définitions actuelles du milieu urbain en Afrique Noire, employées par les organismes statistiques de chacun des pays	167
2.2 Définitions du milieu urbain ivoirien	169
2.3 Population selon le milieu d'habitat (1921 à 1975)	189
2.4 Indicateurs du rythme d'urbanisation	192
2.5 Taux d'urbanisation et nombre de localités supérieurs à 10 000 habitants en Afrique de l'Ouest (1920 à 1960)	194
2.6 Pourcentages de population dans les localités de plus de 5 000 habitants en Afrique de l'Ouest (1965)	195
2.7 Estimations du niveau d'urbanisation en Afrique de l'Ouest vers 1976	196
2.8 Apport des localités dépassant le seuil des 5 000 habitants .	202
2.9 Répartition des villes par classes de taille - 1926 à 1975 (chiffres absolus, et en % du nombre total de villes)	207
2.10 Répartition des villes selon leur classe de taille en 1965 et 1975 (chiffres absolus)	209
2.11 Répartition de la population urbaine par classe de taille des villes (en % de la population urbaine totale)	209
2.12 Evolution relative de la population abidjanaise (1926 à 1975)	213
2.13 Taux d'accroissement annuel moyen des villes par classe de taille	216
2.14 Moyennes et coefficients de variation des taux d'accroisse- ment annuels des villes par classe de taille	219

TROISIEME PARTIE

3.1	Statut migratoire selon la nationalité - EPR 1978-79	296
3.2	Flux et soldes migratoires annuels par strate - EPR 1978-79 ..	297
3.3	Courants migratoires annuels par strate - EPR 1978-79	297
3.4	Proportions d'émigrants par strate - EPR 1978-79	298
3.5	Proportions d'émigrants par strate et nationalité - EPR 1978-79	298
3.6	Strate d'origine des immigrants selon la strate d'arrivée - EPR 1978-79	300
3.7	Strate d'origine des immigrants internes selon la strate d'arrivée, par nationalité - EPR 1978-79	300
3.8	Pays de naissance des immigrants internationaux - RGP 1975 ...	306
3.9	Soldes migratoires annuels avec l'étranger - EPR 1978-79	306
3.10	Indices d'efficacité des migrations internationales, selon le pays - EPR 1978-79	307
3.11	Taux d'urbanisation des immigrants internationaux selon le pays de naissance - RGP 1975	309
3.12	Lieux de naissance des résidents urbains - 1958 à 1979	313
3.13	Evolution du rapport immigrants internes/immigrants interna- tionaux par ville	316
3.14	Structures par âge et sexe des immigrants internationaux à destination urbaine selon la nationalité - GPR 1978-79	317
3.15	Structure par âge et sexe des migrants entre strates de Côte d'Ivoire à destination urbaine, selon la strate de résidence en 1975 - EPR 1978-79	322
3.16	Structures par âge et sexe des migrants entre strates de Côte d'Ivoire à destination urbaine, selon la nationalité - EPR 1978-79	322
3.17	Type d'activité des immigrants intercensitaires âgés de 6 ans et plus à destination urbaine selon la strate de rési- dence à l'EPR, la nationalité et le sexe - EPR 1978-79	330
3.18	Proportion d'immigrants intercensitaires dans les populations masculines de 6 ans et plus des strates urbaines de l'EPR, selon le type d'activité - EPR 1978-79	330
3.19	Répartition des étrangers selon la nationalité - RGP 1975/ Enquête CHATEAU 1976	343
3.20	Type d'établissement selon le niveau scolaire du chef d'éta- blissement	344
3.21	Type d'établissement selon la formation professionnelle du chef d'établissement - 1976	344
3.22	Répartition des établissements selon le pourcentage d'Ivoiriens dans la main d'oeuvre salariée, et la nationalité du chef d'établissement - 1976	346
3.23	Durée de l'activité antérieure des chefs d'établissement selon le secteur d'activité antérieur - 1976	348
3.24	Niveau scolaire des apprentis et de leurs patrons (Divo - 1984)	352

QUATRIEME PARTIE

4.1	La population du département de Divo - 1955 à 1975	373
4.2	Répartition des villages selon leur ancienneté	375
4.3	Evolution démographique des villes de Divo et Lakota	376
4.4	Revenus monétaires du secteur primaire traditionnel par tête, de 1965 à 1980	379
4.5	Investissements publics par ville. Moyenne annuelle 1971-82 ..	382

4.6	Les grandes entreprises industrielles de Divo en 1984	385
4.7	Répartition des établissements sédentaires par type et secteur d'activité, en 1976, à Divo et dans 8 villes de 25 à 45 000 habitants	387
4.8	Evolution de la structure des établissements sédentaires hors-marché, par secteur d'activité - 1976-1984	391
4.9	Evolution de la structure des activités sur les marchés, par secteur d'activité - 1976-1984	392
4.10	Evolution de la structure des emplois par secteur d'activité et localisation dans la ville - 1976-1984	392
4.11	Répartition des établissements par secteur d'activité	394
4.12	Répartition des emplois par secteur d'activité	394
4.13	Transport des voyageurs : nombre de places par destination - 1979 et 1983	403
4.14	Population résidant en 1975 dans le département de Divo, selon le lieu de naissance et le milieu d'habitat	414
4.15	Immigrants internationaux résidant dans le département de Divo en 1975, selon le pays de naissance et le milieu d'habitat	414
4.16	Répartition ethnique des chefs d'exploitation agricole du département de Divo - 1973-74	418
4.17	Immigrants internes résidant dans le département de Divo en 1975, selon le département de naissance et le milieu d'habitat	420
4.18	Emigrants internes nés dans le département de Divo, selon le département et le milieu d'habitat de résidence en 1975	424
4.19	Les Dida dans la population de la ville de Divo - 1975	428
4.20	Population de la ville de Divo par sexe et nationalité - 1975	432
4.21	Lieux de naissance et lieux de résidence antérieurs - Divo 1984	437
4.22	Durées de résidence des non-natifs - Divo 1984	443
4.23	Age moyen à l'immigration selon le lieu de résidence antérieur Divo 1984	451
4.24	Age moyen à l'immigration selon le pays de résidence antérieur Divo 1984	453
4.25	Répartition des travailleurs selon le lieu de naissance et le lieu de résidence antérieur - Divo 1984	464
4.26	Lieux de naissance et lieux de résidence antérieurs des apprentis en cours de formation - Divo 1984	487
4.27	Lieux de formation professionnelle des travailleurs natifs de Côte d'Ivoire, sauf Divo ville et Abidjan - Divo 1984	491
4.28	Les liens familiaux des apprentis dans leur établissement - Divo 1984	492
4.29	Taux de reconversion selon le métier appris - Divo 1984	499
4.30	Lieux de naissance et lieux de résidence antérieurs des chefs d'établissement propriétaires - Divo 1984	505
4.31	Lieux de résidence des propriétaires fonciers de Divo	537

LISTE DES FIGURES

<u>PREMIERE PARTIE</u>	<u>Pages</u>
1.1 Planning du recensement de 1975	80
1.2 Population totale par année d'âge - RGP 1975	80
1.3 Population ivoirienne par groupe d'âge quinquennal - RGP 1975	82
1.4 Population ivoirienne par groupe d'âge quinquennal - 1965 ...	83
1.5 Rapports de masculinité par âge des Ivoiriens, selon le groupe ethnique - RGP 1975	90
1.6 La mesure de l'activité au RGP 1975	92
1.7 Mesure des migrants/lieu de naissance à partir des tableaux V du RGP de 1975	94
1.8 Population totale par année d'âge - EPR 1978-79	112
1.9 Population totale par groupe d'âge quinquennal - EPR 1978-79	112
1.10 Population ivoirienne par groupe d'âge quinquennal - EPR 1978-79	113
1.11 Rapports de masculinité par âge des Ivoiriens en 1965, 1975, 1978	112
1.12 Recensement Général des activités en milieu urbain, 1976 - Schéma d'observation	125
1.13 Variations mensuelles des activités dans la ville de Divo ...	128
1.14 Fiche synoptique de la ville de Divo	139
1.15 Structure par année d'âge des travailleurs masculins - Divo 1984	150
 <u>DEUXIEME PARTIE</u>	
2.1 Répartition de la population selon la taille des villages, pour les principaux groupes ethniques	176
2.2 Fichier FRAR (analyse des correspondances et C.A.H.)	179
2.3 Distribution par taille des localités de 2 000 à 30 000 ha- bitants - 1955 et 1975	182
2.4 Distribution des localités par taille de population en 1975 : les types de peuplements départementaux	184
2.5 Evolution de la répartition par taille des localités < 2 000 habitants, entre 1965 et 1975. Taux d'accroissement et taille des localités dépassant 5 000 habitants en cours de période .	205
2.6 Distribution des tailles des localités supérieures à 5 000 ha- bitants	212
2.7 Taux d'accroissement des localités selon la taille (> 5 000 habitants en début de période)	218
2.8 Schéma dynamique de la hiérarchie urbaine	220
2.9 Modèle de Berry	224
2.10 Répartition de la population dans les villages < 5 000 ha- bitants - 1965 et 1975 (Analyse des correspondances)	239
2.11 Les types de croissance des villes (1900-1975)	242
2.12 Typologie des biographies administratives des villes. Matrice non classée	250
2.13 Typologie des biographies administratives des villes : clas- sement sur la période 1884-1958	252
2.14 Typologie des biographies administratives des villes : classement sur la période 1884-1982	254

TROISIEME PARTIE

3.1	Population urbaine par groupe d'âge quinquennal - RGP 1975	274
3.2	Population rurale par groupe d'âge quinquennal - RGP 1975	274
3.3	Structures par sexe et âge du village de Guisserahio (département de Gagnoa) - 1962 et 1971	276
3.4	Structures par sexe et âge de Toulépleu - 1966 et 1975	276
3.5	Structures par sexe et âge de Dabou - 1966 et 1975	279
3.6	Structures par sexe et âge d'Abengourou - 1957 et 1975	281
3.7	Structures par sexe et âge d'Anyama - 1966 et 1975	282
3.8	Structures par sexe et âge d'Agboville - 1956, 1968 et 1975	284
3.9	Structures par sexe et âge des non-natifs d'Agboville selon le lieu de naissance - 1975	286
3.10	Structures par sexe et âge des non-natifs d'Agboville selon le lieu de naissance - 1968	288
3.11	Structures par âge des villes ivoiriennes (diagramme triangulaire) - RGP 1975	291
3.12	Structures par sexe et âge typiques : Bocanda, Grand Lahou, Yamoussoukro, Toumodi - 1975	292
3.13	Soldes migratoires annuels par strate - EPR 1978-79	302
3.14	Structures par sexe et âge des immigrants internationaux à destination urbaine, selon la nationalité - EPR 1978-79	318
3.15	Rapports de masculinité par âge des immigrants internationaux à destination urbaine, selon la nationalité - EPR 1978-79	320
3.16	Structures par âge et sexe des migrants entre strates de Côte d'Ivoire à destination urbaine, selon la nationalité - EPR 1978-79	324
3.17	Enquête CHATEAU (1976) - Analyse des correspondances	335
3.18	Enquête CHATEAU (1976) - Classification des établissements	339
3.19	Type d'établissement et caractéristiques du chef d'établissement Enquête CHATEAU (1976) - Analyse des correspondances	344

QUATRIEME PARTIE

4.1	La commercialisation des produits vivriers à Divo	409
4.2	Structures par âge et sexe, selon les groupes ethniques. Ville de Divo - 1975	430
4.3	Durées de résidence des non-natifs de Divo, selon le lieu de naissance	444
4.4	Durées de résidence des non-natifs de Divo, selon le pays de naissance	446
4.5	Durées de résidence des immigrés de Divo, selon le lieu de résidence antérieur	448
4.6	Age à l'immigration selon le lieu de résidence antérieur - Divo 1984	450
4.7	Age à l'immigration selon le pays de résidence antérieur - Divo 1984	452
4.8	Lieu de naissance et lieu de résidence antérieur des natifs de l'étranger ne provenant pas directement de leur lieu de naissance - Divo 1984	466
4.9	Lieu de naissance et lieu de formation professionnelle des travailleurs ayant achevé leur formation - Divo 1984	490
4.10	Secteurs d'activité selon la nationalité - Divo 1984	506
4.11	Secteurs d'activité selon l'ethnie - Divo 1984	506
4.12	Mandats postaux : virements émis et virements reçus à la poste de Divo - 1983	532

LISTE DES CARTES

<u>PREAMBULE</u>	<u>Pages</u>
0.1 Milieu naturel	8
0.2 Végétation	8
0.3 Les groupes culturels présents en Côte d'Ivoire	10
0.4 Principales productions agricoles commerciales	10
 <u>PREMIERE PARTIE</u>	
1.1 Comparaison entre les recensements administratifs et l'enquête démographique 1957-58	72
1.2 Rapports de masculinité par ethnie - RGP 1975	90
1.3 Découpage administratif - 1975	102
1.4 Strates et sous-strates de l'Enquête à Passages Répétés - 1978-79	102
 <u>DEUXIEME PARTIE</u>	
2.1 Répartition de la population dans les villages inférieurs à 5 000 habitants - 1975	184
2.2 Les routes commerciales traditionnelles	190
2.3 Les villes en Afrique de l'Ouest	197
2.4 Les localités urbaines par classe de taille - 1926 à 1975 ...	226
2.5 Anamorphose géographique, en fonction des distances inter- villes par la route	230
2.6 Taux de croissance des villes localisées selon leurs dis- tances par la route	235
2.7 Répartition de la population dans les villages < 5 000 habi- tants en 1965	238
2.8 Processus de concentration de la population dans les villages < 5 000 habitants - (1965 à 1975)	238
2.9 Nouvelles localités urbaines - 1965-75	239
2.10 Les types de croissance démographique des villes (1900 - 1975)	243
2.11 Comptoirs et factoreries en 1929-1930	260
 <u>TROISIEME PARTIE</u>	
3.1 Pays de naissance des immigrants internationaux - 1975	306
3.2 Lieux de résidence en Côte d'Ivoire des immigrants interna- tionaux, selon leur pays de naissance - 1975	308
3.3 Lieu de naissance des populations citadines - 1975	314
3.4 Migrants internes et migrants internationaux vers les villes ivoiriennes - 1975	314
 <u>QUATRIEME PARTIE</u>	
4.1 L'armature urbaine future (Projet d'investissement public dans les villes de l'intérieur)	384
4.2 La ville de Divo en 1958 - Les grands types d'occupation du sol	396
4.3 La ville de Divo en 1980 - Les grands types d'occupation du sol	396

4.4	La spécialisation fonctionnelle des quartiers - Divo - 1984 ..	400
4.5	Le transport des voyageurs à partir de la gare routière de Divo - 1983	404
4.6	Proportion d'émigrants vers le département de Divo, par rapport à l'ensemble des natifs de chaque département - 1975	418
4.7	Proportions d'émigrants vers le département de Divo, par rapport à l'ensemble des émigrants de chaque département - 1975 ..	418
4.8	Proportion d'émigrants du département de Divo résidant dans chaque département - 1975	422
4.9	Taux de solde migratoire avec le département de Divo - 1984 ..	422
4.10	Lieu de naissance en Côte d'Ivoire des non-natifs de la ville de Divo - 1984	436
4.11	Lieu de résidence antérieur en Côte d'Ivoire des immigrants de la ville de Divo - 1984	436
4.12	Lieu de naissance à l'étranger des non-natifs de la ville de Divo - 1984	438
4.13	Lieu de résidence antérieur à l'étranger des immigrants de la ville de Divo - 1984	438
4.14	Lieu de naissance des natifs de Haute-Volta résidant à Divo - 1984	458
4.15	Lieu de naissance des natifs de Guinée résidant à Divo - 1984	458
4.16	Lieu de naissance des natifs du Mali résidant à Divo - 1984 ..	460
4.17	Lieu de naissance des natifs du Ghana résidant à Divo - 1984 .	462
4.18	Lieu de naissance des natifs du Bénin résidant à Divo - 1984 .	462
4.19	Lieu de naissance des natifs du Sénégal résidant à Divo - 1984	462
4.20	Biographies migratoires et professionnelles de quatre natifs de Côte d'Ivoire immigrants à Divo - 1984	470
4.21	Biographies migratoires et professionnelles de deux natifs du Togo immigrants à Divo - 1984	476
4.22	Lieux de résidence antérieurs des apprentis en cours de formation à Divo - 1984	486
4.23	Biographies migratoires et professionnelles de deux travailleurs divolais - 1984	494
4.24	L'implantation spatiale des ethnies dans la ville de Divo - 1979 et 1984	512

SIGLES ET ABREVIATIONS

- AMIRA : Groupe de recherche pour l'Amélioration des Méthodes d'Investigation en milieux informels et ruraux d'Afrique, Asie et Amérique Latine.
- A.O.F. : Afrique Occidentale Française
- ARSO : Autorité pour l'Aménagement de la Région Sud-Ouest
- A.V.B. : Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama
- B.C.E.T. : Bureau Central d'Etudes Techniques
- BDPA : Bureau pour le Développement de la Production Agricole
- BIT : Bureau International du Travail
- BNDA : Banque Nationale pour le Développement de l'Agriculture
- BNETD : Bureau National d'Etudes Techniques et du Développement
- C.A.H. : Classification Ascendante Hiérarchique
- CAPTEAO : Conférence Africaine des Postes et Télécommunications des Etats d'Afrique de l'Ouest
- CEGET : Centre d'Etudes de Géographie Tropicale
- CIRES : Centre Ivoirien de Recherches Economiques et Sociales
- CITP : Classification Internationale Type des Professions
- C.N.R.S. : Centre National de la Recherche Scientifique
- CRU : Centre de Recherches d'Urbanisme
- CVRS : Centre Voltaïque de la Recherche Scientifique
- DATAR : Délégation de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale
- D.D.R. : Direction du Développement Régional
- DGRST : Direction Générale à la Recherche Scientifique et Technique
- EFSD : Exploitation Forestière - Scierie de Divo
- EHESS : Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
- E.P.R. : Enquête à Passages Répétés (1978-79)
- FIDES : Fonds d'Investissement et de Développement Economique et Social
- FNUAP : Fonds des Nations-Unies pour les Activités en matière de Population
- F.R.A.R. : Fonds Régionaux d'Aménagement Rural
- G.D.A. : Groupe de Démographie Africaine
- IDP : Institut de Démographie de Paris
- INED : Institut National d'Etudes Démographiques (France)
- INSD : Institut National de la Statistique et de la Démographie (Haute-Volta)

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OCM : Office Central de Mécanographie
OMOCI : Office de la Main d'Oeuvre de Côte d'Ivoire
ORSTOM : Institut Français de Recherche Scientifique pour le développement en coopération
P.D.C.I. : Parti Démocratique de Côte d'Ivoire
R.G.P. : Recensement Général de la Population (1975)
R.O.C. : Cabinet Roland Olivier Conseil
R.T.I. : Radio Télévision Ivoirienne
SATMACI : Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire
SCET : Société Centrale pour l'Equipement du Territoire
SEDES : Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social
SEMA : Société d'Etudes Mathématiques Appliquées
SETEF : Société d'Etudes Economiques et Financières
SINORG : Société Internationale d'Etudes de Recherches et d'Organisation
SODEPALM : Société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à Huile
USAID : United States Association International for Development

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<u>PREAMBULE</u>	7
1. Un milieu topographiquement peu contrasté, dominé par les différences climatiques	7
2. Une très grande diversité ethnique	9
3. La colonisation française : occupation et structuration du territoire, exacerbation de l'opposition forêt/savane par l'économie de plantation	11
4. La Côte d'Ivoire indépendante : une politique de développement économique résolument extravertie et dépendante, dans le prolongement des pratiques coloniales	13
5. La réduction des disparités régionales : discours, pratiques et effets	16
 <u>INTRODUCTION</u>	 19
1. Une biographie exemplaire	19
2. A l'origine de notre questionnement, un paradoxe	22
3. La Côte d'Ivoire des géographes et des aménageurs	23
4. Les référents théoriques de l'analyse des réseaux urbains	27
5. La migration comme fil directeur pour l'analyse de l'urbanisation	33
6. Définition des objectifs	35
 <u>PREMIERE PARTIE : METHODOLOGIE ET EVALUATION DES DONNEES</u>	 39
1.1. CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES	43
1.1.1. La définition du champ géographique de l'étude : pertinence et limites du cadre national	43
1.1.2. Des concepts aux réalités appréhendées par l'observation statistique	46
1.1.2.1. La migration	46
1.1.2.2. L'activité économique	53
1.1.3. Qualitatif et quantitatif : complémentarité des approches et des échelles d'analyse	57
1.2. LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES NATIONALES	60
1.2.1. L'investigation démographique en Côte d'Ivoire	60
1.2.1.1. Rappel historique : la stratégie adoptée en matière de collecte démographique	60
1.2.1.2. La complexité de l'observation démographique en Côte d'Ivoire : problèmes liés au statut de résidence	64

1.2.2. Les recensements administratifs	67
1.2.2.1. Mise en place et évolution du système	68
1.2.2.2. Les biais de la méthode	69
1.2.2.3. Tests de validité des résultats	71
1.2.3. Le Recensement Général de la Population de 1975	76
1.2.3.1. Déroulement de l'opération	77
1.2.3.2. Taux de couverture du recensement	79
1.2.3.3. Examen de la pyramide des âges	81
1.2.3.4. Qualité de l'information recueillie	87
. La nationalité	88
. Le lieu de naissance	89
. L'activité	89
1.2.3.5. Les tableaux lieu de naissance/lieu de résidence .	95
1.2.4. L'Enquête à Passages Répétés - 1978-1979	98
1.2.4.1. Objectifs et choix méthodologiques	98
. Les objectifs	98
. Les méthodes d'observation	99
. Le plan de sondage	101
1.2.4.2. Les difficultés pratiques de réalisation de l'enquête	103
. Le tirage et le repérage des unités aréolaires de l'échantillon	103
. Le dénombrement de la population à enquêter	106
1.2.4.3. Les résultats : fiabilité, intérêts et limites pour l'analyse des migrations	109
. La population par strate d'enquête	109
. Les structures par âge et sexe	111
. La nationalité et l'activité	115
. Les migrations	117
1.3. LES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES NATIONALES	121
1.3.1. Le Recensement Général des Activités en milieu urbain - 1976	121
1.3.1.1. Les objectifs de l'enquête	121
1.3.1.2. Le champ de l'enquête	122
. Le champ géographique	122
. Les activités recensées	123
1.3.1.3. Les renseignements collectés	124
1.3.1.4. Réalisation de la collecte	126
1.3.1.5. Les résultats	129
. Les critères de stratification	129
. Le degré d'exhaustivité du recensement	131
. La qualité des enregistrements	132

1.3.2. Les sources administratives	133
1.4. L'ENQUETE ACTIVITE-MIGRATION A DIVO	135
1.4.1. Les méthodes d'enquête	135
1.4.1.1. L'enquête exhaustive des établissements	136
1.4.1.2. Les entretiens semi-directifs	137
1.4.2. Le choix de la ville	138
1.4.3. Les conditions de réalisation de la collecte des données ..	140
1.4.3.1. L'enquête exhaustive des établissements	141
1.4.3.2. Les entretiens semi-directifs	142
1.4.4. Evaluation des résultats de l'enquête exhaustive auprès des établissements	144
1.4.4.1. Le taux de couverture des établissements	144
1.4.4.2. Le taux de couverture des travailleurs	147
1.4.4.3. Taux de non-réponse et qualité de l'information collectée	149
1.5. BILAN ET SCHEMA D'EXPLOITATION DES DONNEES	153
1.5.1. Les limites des données disponibles en Côte d'Ivoire	153
1.5.2. Schéma d'exploitation des données	156
1.5.3. Plan de l'étude	159
<u>DEUXIEME PARTIE : LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE DES VILLES IVOIRIENNES</u>	161
2.1. PROBLEMES DE DEFINITION DE LA VILLE IVOIRIENNE	165
2.1.1. Bilan des définitions employées	165
2.1.2. Réflexions préalables à la recherche d'une définition	173
. La continuité temporelle	173
. La continuité spatiale	173
. La disponibilité des données	175
2.1.3. Mise en évidence des facteurs discriminants	177
. Critères d'équipement : analyse des données du fichier FRAR	177
. Définition d'un seuil minimal de population	181
2.1.4. Proposition d'une définition	185
2.2. UNE POUSSEE URBAINE SANS PRECEDENT DEPUIS 1950	188
2.2.1. L'évolution de la population urbaine en Côte d'Ivoire	188
2.2.2. L'urbanisation de la Côte d'Ivoire dans l'ensemble ouest- africain francophone	193

2.3. EMERGENCE ET MATURATION DE LA HIERARCHIE URBAINE :	
ELEMENTS DE DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE	200
2.3.1. L'augmentation du nombre de villes	201
2.3.2. La répartition des villes par taille	206
2.3.2.1. Analyse par classes de taille	206
2.3.2.2. Analyse de la distribution des tailles des villes	210
2.3.3. Croissance et taille des villes	215
2.3.4. Schéma dynamique de la hiérarchie urbaine	221
2.4. ASPECTS SPATIAUX DE LA CROISSANCE URBAINE	225
2.4.1. L'évolution de la distribution spatiale des villes	225
2.4.2. Localisation absolue et localisation relative : création	
d'une anamorphose géographique	228
. Création de l'anamorphose géographique	229
2.4.3. Taux de croissance et localisation relative des villes	233
2.4.4. Croissance des villes et concentration des populations	
rurales	236
2.5. TYPES ET FACTEURS DE CROISSANCE DES VILLES IVOIRIENNES	241
2.5.1. Les types de croissance des villes depuis le début du	
siècle jusqu'en 1975	241
2.5.2. Les facteurs de croissance : rappel des thèses explicatives	247
2.5.3. Analyse d'un facteur de croissance : la fonction adminis-	
trative	249
2.5.3.1. Les biographies administratives des villes	249
2.5.3.2. Histoire administrative et croissance démogra-	
phique des centres urbains	256
2.5.3.3. Incidence de l'érection en centre administratif ..	258
2.6. CONCLUSION	265

TROISIEME PARTIE : LES MIGRATIONS, ELEMENT MOTEUR DE LA CROISSANCE

<u>DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE DES VILLES IVOIRIENNES</u>	269
3.1. LES STRUCTURES DEMOGRAPHIQUES DES VILLES, REVELATRICES DE	
L'IMPORTANCE DES MIGRATIONS	273
3.1.1. Quelques données globales	273
3.1.2. L'évolution structurelle de la population urbaine. Quelques	
études de cas	278
3.1.2.1. La diversité des situations locales	278
3.1.2.2. L'hétérogénéité interne à la ville	285
3.1.3. La situation en 1975 : des structures très différenciées ..	290

3.2. CARACTERISTIQUES GENERALES DES MIGRATIONS URBAINES EN	
COTE D'IVOIRE	295
3.2.1. Les principaux flux de population	295
3.2.1.1. Bilan annuel des mouvements migratoires entre	
strates de l'EPR	295
3.2.1.2. Les grandes composantes des migrations interna-	
tionales	303
. Origines des étrangers contribuant au peuplement	
de la Côte d'Ivoire	305
. Localisation des immigrants en Côte d'Ivoire,	
selon le pays d'origine	307
3.2.2. Les composantes du peuplement des villes : l'ivoirisation	
des migrations urbaines	313
3.2.3. Caractéristiques individuelles des migrants vers les villes	
ivoiriennes	316
3.2.3.1. Structure par sexe et âge des immigrants inter-	
nationaux	317
3.2.3.2. Structure par sexe et âge des migrants internes ..	323
3.3. MIGRATIONS ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES VILLES.....	327
3.3.1. Les types d'activité des immigrants urbains	329
3.3.2. Les créations d'activité en milieu urbain	332
3.3.2.1. La typologie des activités	333
3.3.2.2. Profil des entrepreneurs, types d'établissements	
et secteurs d'activité	342
3.3.3. L'apprentissage, une donnée essentielle pour la compréhen-	
sion de la dynamique urbaine	350
3.3.3.1. Le système traditionnel de l'apprentissage	351
3.3.3.2. Les modalités classiques de l'apprentissage	
remises en question : les effets de la crise écono-	
mique et de la scolarisation	355
3.4. CONCLUSION	365
<u>QUATRIEME PARTIE : LA CROISSANCE DE LA VILLE DE DIVO - ANALYSE DU</u>	
<u> ROLE DES IMMIGRES DANS LE PROCESSUS D'URBANISA-</u>	
<u> TION A PARTIR D'UN CAS DE DEVELOPPEMENT URBAIN</u>	
<u> SPONTANE EN MILIEU FORESTIER IVOIRIEN</u>	
4.1. DU POSTE ADMINISTRATIF AU POLE REGIONAL	373
4.1.1. La croissance démographique	373
4.1.2. Les conditions du développement économique	377

4.1.2.1. Le dynamisme de l'agriculture locale	377
4.1.2.2. La faiblesse des investissements publics	380
4.1.2.3. L'essor spectaculaire du secteur privé	383
4.1.3. La structuration de l'espace urbain	395
4.1.4. La polarisation de l'espace régional	401
4.1.4.1. Les transports de voyageurs	402
4.1.4.2. La commercialisation des produits vivriers	407
4.1.4.3. La clientèle des établissements divolais	411
4.2. LES PROCESSUS MIGRATOIRES RESPONSABLES DE LA CROISSANCE DEMO- GRAPHIQUES DE DIVO	415
4.2.1. Les grands traits du peuplement divolais, à partir du recensement de 1975	415
4.2.1.1. Un département globalement attractif	416
4.2.1.2. Les Dida minoritaires dans leur capitale	426
4.2.2. La population active divolaise : ses origines, sa composi- tion et son ancienneté dans la ville	434
4.2.2.1. Les origines géographiques des travailleurs divolais	435
. Lieux de naissance	435
. Lieux de résidence antérieurs	439
4.2.2.2. Origines géographiques des immigrants et durées de résidence à Divo	443
4.2.2.3. L'âge des immigrants	449
4.2.3. Les cheminements migratoires	455
4.2.3.1. Les filières migratoires révélées par la carto- graphie des lieux de naissance des étrangers	456
4.2.3.2. Du lieu de naissance à Divo : les parcours migra- toires indiqués par les lieux de résidence antérieurs	465
4.2.3.3. Analyse de quelques biographies caractéristiques .	469
4.2.4. Formation professionnelle et parcours migratoire	484
4.2.4.1. L'aire de recrutement des apprentis actuels	485
4.2.4.2. Lieux de formation professionnelle des travail- leurs divolais	488
4.2.4.3. Les déterminants du lieu de formation profession- nelle	491
4.2.4.4. Le devenir des apprentis divolais	497
4.3. LES CREATIONS D'ACTIVITE DANS LA VILLE PAR LES IMMIGRES	504
4.3.1. La spécialisation professionnelle des ethnies : du mythe aux réalités observées	505

4.3.2. L'implantation spatiale des ethnies dans la ville	511
4.3.3. Des chefs d'établissements aux investisseurs	515
4.3.3.1. Epargne personnelle et utilisation des bénéficiaires	516
4.3.3.2. Les soutiens extérieurs	518
4.3.3.3. Le secteur bancaire moderne : interventions limitées et hautement sélectives	521
4.4. MIGRATION ET STRUCTURATIONS ECONOMIQUE ET SPATIALE	525
4.4.1. Le développement et la structuration des échanges monétaires	525
4.4.1.1. Epargne et circulation monétaire : les banquiers ambulants, pivots du secteur bancaire informel ...	525
4.4.1.2. Les Divolais et leur village : entraide familiale et investissements	529
. L'entraide familiale	529
. Les investissements au village	533
4.4.1.2. Les investissements des non-résidents à Divo	536
4.4.2. La création de nouveaux circuits commerciaux : le cas du bois	540
4.4.3. Les pouvoirs dans la ville : interventions formelles et informelles des Divolais d'Abidjan	547
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	557
ANNEXES	569
BIBLIOGRAPHIE	611
LISTE DES TABLEAUX	639
LISTE DES FIGURES	642
LISTE DES CARTES	644
SIGLES ET ABBREVIATIONS	646

ISSN : 0767-2888
ISBN : 2-7099-0877-8
Éditions de l'ORSTOM
70, route d'Aulnay F-93140 BONDY